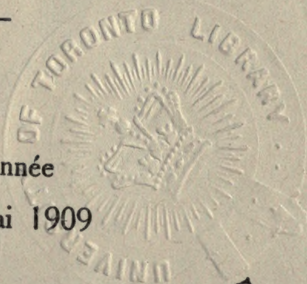
40318

La Revue
Franco-Américaine

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
27 RUE BUADE, QUEBEC.

LF
R

La Revue Franco-Américaine



Deuxième année

Tome III. Mai 1909

402467
28. 4. 42



Québec

27, rue Buade



AP
21
R45
t.3

L'ILLUSTRATION
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"
Vol. 3. No. 1. 1er Mai, 1909.



MONUMENT MONTCALM



Etude photographique.

La Navigation



Ouverture de la Navigation.—Arrivée.—Empress.



Départ.—Empress.



NAVIRE ECHOUÉ.

ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL.—LE "ST-IRÉNÉE.'



L'"ARTIC" DANS LA MER DU NORD.



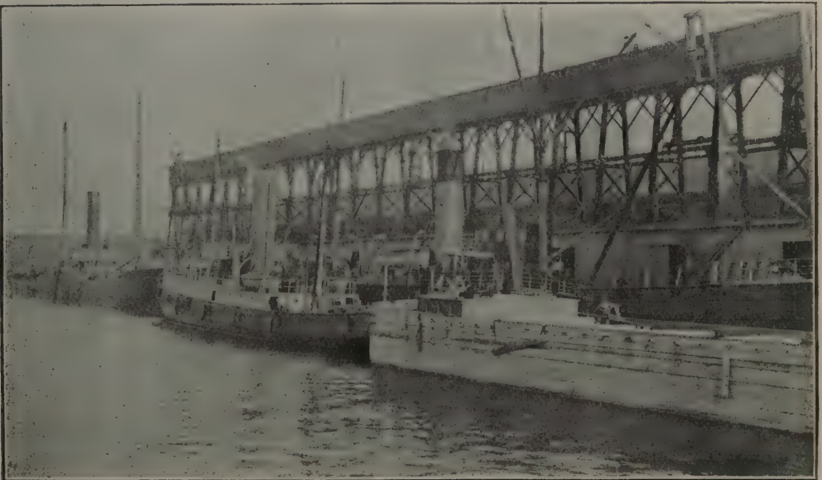
BATEAU PHARE.



VISITEUR DANS LE PORT DE QUÉBEC.

Docks

MONTRÉAL.



QUÉBEC.



ESPLANADE.—EVÊCHÉ ANGLICAN.—QUÉBEC.



Résidence Marsh.—Grande Allée,—Québec.



Résidence du Juge McCorkill.—Grande Allée.—Québec.

En plein air.



Poste de Police.—Nord-Ouest.



La famille heureuse.



Une maison de colon dans les régions de colonisation.

Les Sports

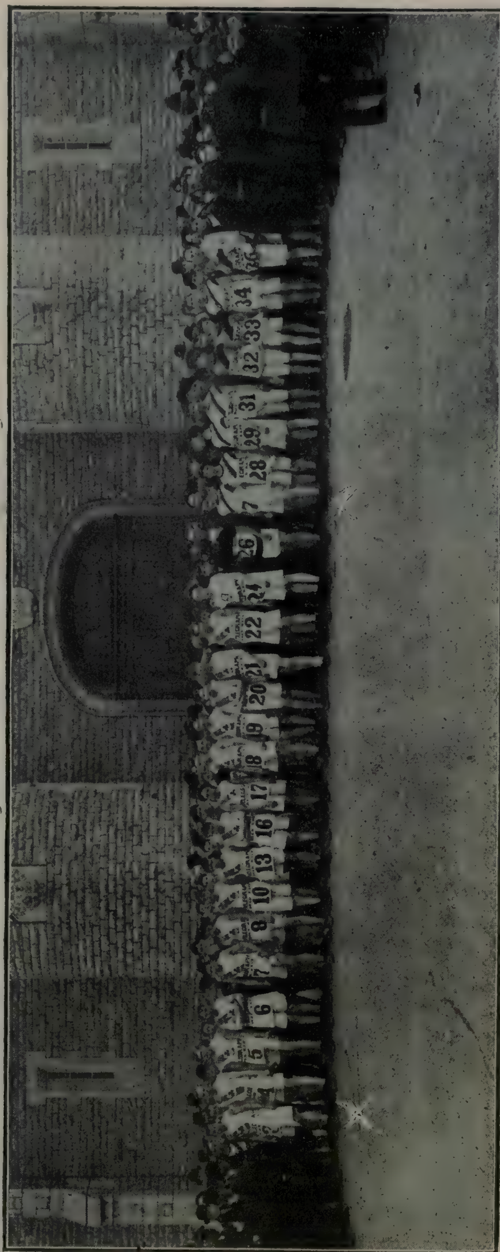


Le pêcheur a la truite.



Scène de Printemps

SPORTS



LE DÉPART D'UN MARATHON.

Les Eglises

MONTRÉAL.—CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.



MONTRÉAL.—CATHÉDRALE ST-JACQUES.

La naissance d'une ville



Port de Prince Rupert.



Prince Rupert

L'Ermite [1]

— " Mes frères les petits oiseaux, vous devez singulièrement louer votre Créateur... Il vous a fait nobles entre tous les ouvrages de ses mains et vous a choisi pour demeure la pure région de l'air."

(Saint François d'Assises.—
(*Sermon aux oiseaux.*)

Vieux, l'Ermite songeait : " Ce qu'on nomme en ce monde
L'Amour, n'est qu'intérêt, débauche, vice immonde ;
Le jour du jugement ne saurait être loin,
Et, si Dieu le permet, j'en serai le témoin.
Jusque-là, seul, debout, sans un cri, sans un geste,
Je prierai pour que son courroux se manifeste,
Et mort vivant, ne buvant plus, ne mangeant plus,
J'attendrai que les temps pervers soient révolus. "

Tel, maudissant la chair par qui l'âme est impure,
Le saint homme, serré dans sa robe de bure
Par endroits déchirée et couleur des bois morts,
Adossa contre un haut rocher son maigre corps,
Ouvrit en croix ses bras tendus aux mains ouvertes,
Et l'on eût dit, ayant perdu ses feuilles vertes,
Un saule dont les ans ont mutilé le tronc.

Or, un siècle puis deux passèrent sur son front,
Mais, autour de lui, tout s'obstinait à revivre...
L'hiver, sa robe était une gaine de givre ;
L'été, son crâne lisse et roux suait du feu,
Mais que le ciel fût froid et noir ou tiède et bleu,
Le saint, têtu, cloué comme un lierre à la roche,
Ne songeait qu'au grand jour du châtiment plus proche.

Et dans son cœur terrible il répétait souvent :

(1) *La poésie de Jean Aicard*, par M. l'abbé J. C. Caloet. Jean Aicard est membre de l'Académie française depuis le 1er avril.

"Pour m'y faire assister Dieu me garde vivant !
Mon âme, ce jour-là, s'il veut que je le voie,
Dans mon corps immobile éclatera de joie !...
Oh ! quand verrai-je enfin, sur les hommes pervers,
Comme un temple croulant vaciller l'univers,
Ses bases fondre et fuir comme une eau se dérobe,
Au vent d'éternité qui gonflera ma robe ;
Les villes, les forêts, se choquant à grand bruit,
S'abattre pêle-mêle au gouffre de la nuit ;
Les éclairs déchirer, comme un plafond de toiles,
L'espace où l'ouragan éteindra les étoiles,
Et l'envie et l'orgueil, qui régnaient tour à tour,
Toute l'humanité vile—et surtout l'amour—
S'enfoncer éperdus comme un vaisseau qui sombre
Sous la mer du néant sans lumière et sans ombre !
.... Après cette colère et cet effrondrement,
Dieu juste régnera, seul éternellement."

Pas un mot de pitié ne sortait de sa bouche ;
Pas un frisson vivant, de ses pieds à ses mains,
Ne révélait en lui des sentiments humains ;
Son corps noueux semblait incrusté dans les pierres ;
Il défiait le jour sans cligner les paupières,
La nuit sans les fermer sous le doigt du sommeil ;
Il attendait, toujours à lui-même pareil,
Sans espoir ni désir d'une autre récompense,
La mort de tout, de ce qu'on voit, de ce qu'on pense,
Et comme, ne dormant jamais, ne veillant plus,
Il était là depuis vingt siècles révolus,
Des lichens monstrueux et des lierres énormes
Imitaient sur la pierre, autour de lui, ses formes,
Et l'homme n'était plus qu'un spectre végétal
Qui durait par son vœu de voir finir le mal.

Or, devant lui, près d'un torrent, sur un vieux saule
Dont les rameaux pendants effleuraient son épaule,
Deux couples d'oiselets firent chacun leur nid.
Et l'homme qui voulait que le monde finit
Sentit, hors de ses yeux si longtemps sans lumière,
Jaillir comme en éclairs sa haine coutumière ;
Et la foudre du ciel, en éclats furieux,
Répondant par miracle à l'appel de ses yeux.

Frappant et fracassant le saule solitaire,
L'homme vit les deux nids s'écraser contre terre.

" Hosannah ! songea-t-il, le grand soir est venu !
Dieu va mettre aujourd'hui le cœur de l'homme à nu,
Et l'homme que je hais va haïr ce qu'il aime,
Démon épouvanté de s'être vu soi-même !"

Mais l'Ermite, en rêvant ainsi, toujours muet,
Corps insensible où rien d'humain ne remuait,
Tandis qu'autour de lui vibraient les pousses vertes,
Sentit de petits becs frôler ses mains ouvertes :
Les deux couples d'oiseaux, amants que Dieu bénit,
Dans chacune de ses deux mains faisaient leur nid !

Une indignation remplit d'abord son âme :
Le nid, n'était-ce pas l'amour, la vie infâme,
Le recommencement de tout, chaque printemps ?
Et l'homme maudissait les deux couples chantants,
Mais chaque fois qu'un pas tout menu, qui sautille,
Ou qu'un petit bec fin, portant une brindille,
Egratignait le creux crevassé de sa main,
Un doux frisson, par un mystérieux chemin,
Descendait dans ses bras, tressaillait dans son torse,
Et son corps retrouvait comme une jeune force...

Et voilà qu'il connut tout à coup le désir
De tendre vers les fleurs ses doigts prêts à saisir,
De se pencher vers l'eau miroitante, pour boire,
De crier son amour à la vie illusoire,
Et de prendre en ses mains les oiseaux gazouilleurs,
Pour sentir de plus près leurs intimes chaleurs...

Alors se roidissant, il garda l'attitude
Que son corps immobile avait en habitude,
Mais c'était pour ne pas déranger les amours
Dont sa tendresse était l'asile et le secours !

Bientôt il s'efforça, tournant la tête à droite
Et puis à gauche, avec une lenteur adroite,
De voir les œufs rangés au fond des nids soyeux,
Plus tard les becs mignons et les grands petits yeux.

Quand les nids gazouillaient, sa figure sans âge
Rayonnait de bonheur comme un jeune visage :
" Ils m'expliquent mon Dieu ! " songeait-il, tout surpris
Qu'un grand sens éternel fût dans leurs petits cris ;
Et son cœur, se gonflant d'une pitié profonde,
Pour épargner deux nids faisait grâce au vieux monde !

" Oh ! pourvu que la grêle ou les vents, disait-il,
Ne mettent pas demain la nichée en péril ! "
Enfin, lorsqu'il eut vu, sous les feuilles nouvelles,
Les nouveaux-nés partir en s'aidant de leurs ailes,
L'Ermite, heureux, chargé de siècles,—lentement
S'affaissa, but la mort comme un charme endormant,
Et, tel un tronc gisant sur le sol qu'il féconde,
Il servit cet amour qu'il souhaitait au monde,
Car sa poussière en fleurs égayait les chemins
Où passaient, en aimant, de beaux couples humains.
Quand les couples passaient par là, mains enlacées,
L'âme heureuse du lieu chantait dans leurs pensées :
" Bénis soient à jamais les printemps et les nids !
Amours, baisers, frissons des cœurs, soyez bénis !
Un secret plein d'espoir réside dans les choses ;
Passons, couples d'un jour, en respirant les roses ;
Passons en contemplant l'éternité des cieux,
Puis le même infini dans le trouble des yeux.
Rien ne nous est connu tant qu'il reste un mystère...
Acceptons humblement les destins de la terre.
Et disons, avec ceux qui courbent les genoux :
PAIX SUR LE MONDE !—*alors la paix viendra sur nous."*

Jean Aicard

La tuberculose

La nature et les conditions de son développement

Conférence faite à l'Université Laval, Québec, le 25 mars 1909.]

MESSIEURS,

Le caractère d'actualité d'une question quelconque stimule longtemps l'intérêt, sans pouvoir l'épuiser. C'est pour cette raison que, n'ayant pourtant rien d'original, rien de nouveau même à vous enseigner, j'ose venir vour parler du sujet si rebattu de la tuberculose ; avec l'unique ambition de préciser, dans l'esprit de quelques-uns d'entre vous, les connaissances acquises sur la nature du fléau et sur les conditions de son développement. Je n'ai fait, d'ailleurs, que me rendre à la demande de l'éminent Recteur de l'Université, avec qui j'aime à partager mes responsabilités. Il a lui-même fait le choix du sujet que je dois traiter. Je me permets et me fais même un devoir de l'en féliciter, en même temps que de le remercier. Dans la guerre, récemment déclarée dans notre district contre la grande ennemie, il convient que le premier coup de feu, quoique d'un tirailleur modeste, parte de cette maison qui, depuis sa fondation, a toujours été à la tête des œuvres de progrès et de défense dans notre pays.

Il y a longtemps que le germe tuberculeux, qui végétait obscurément aux limites du règne végétal, a pris possession du terrain humain. Comment il fit la conquête de l'organisme animal, comment, pour devenir un virus redoutable, il se sépara de la lignée des micro-organismes inoffensifs dont il est né, s'adaptant à un milieu nouveau, s'y fixant pour ne plus vivre guère qu'en lui, voilà un point sur lequel nul ne saurait satisfaire notre légitime curiosité. Le problème de l'apparition des maladies microbiennes à travers les âges est encore scientifiquement inabordable.

Mais il est certain qu'à une époque fort reculée, bien avant que, 400 ans avant Jésus-Christ, Hypocrate ne donnât du poitrinaire sa description restée classique, la tuberculose était une maladie très répandue. Du reste, si l'on savait

alors caractériser la consomption qu'elle détermine on ne la connaissait pas elle-même. On n'en connaissait pas l'agent causal que, suivant ses tendances doctrinales, on a dû rechercher longtemps soit dans des modifications d'un principe vital, soit dans une viciation des humeurs, soit dans des altérations primitives des tissus. On ne savait pas identifier les productions similaires auxquelles elle donne naissance dans les différentes parties du corps. On confondait la matière tuberculeuse elle-même avec des produits quelconques de suppuration ou de mortification.

Ce n'est qu'à partir de la renaissance qu'un peu de lumière commence à se faire sur cette importante question. Sylvius, puis Morton décrivent le tubercule pulmonaire et en font l'élément fondamental de la phtisie ou consomption. Lentement se développe la notion qu'ils ont acquise, jusqu'à ce qu'en 1819 Laënnec publie ses immortels travaux, qui assignent enfin au tubercule ses caractères propres, qui le distinguent des lésions plus ou moins dissemblables liées à d'autres processus morbides, et le représentent comme l'équivalent d'une tumeur, comme une production étrangère vivant d'une vie spéciale.

Cependant la contagiosité de la maladie n'est pas encore généralement acceptée dans les milieux scientifiques. Des observateurs clairvoyants l'ont bien supposée ou affirmée depuis quelques siècles. Villemin en 1865 vient d'établir l'inoculabilité de la matière tuberculeuse aux animaux. Mais les croyances séculaires à l'hérédité de la phtisie résistent obstinément aux démonstrations cliniques ou expérimentales de son caractère contagieux.

C'est alors en 1882 que le bactériologiste allemand, Koch, grâce au trait de lumière que le génie de Pasteur a projeté sur les sciences biologiques, découvre, cultive et isole l'agent causal de la phtsie, le bacille tuberculeux ou bacille de Koch.

Par cette découverte, enfin, s'est trouvée assurée la doctrine de la nature parasitaire et contagieuse de la phtisie sur laquelle vont surgir, comme par enchantement, des aperçus nouveaux et il sera désormais établi d'une façon indiscutable que la phtisie ou consomption n'est rien autre que la tuberculose du poumon.

Le bacille de Koch est le centre et le point de départ de toute lésion tuberculeuse. Sans bacilles de Koch il n'existe

pas de tubercules vrais. Pour comprendre donc la constitution des tubercules, leur mode de formation et leur évolution, il faut en premier lieu connaître les principales propriétés biologiques de cet agent morbide.

Il appartient à la classe des algues microscopiques ; et comme toutes les bactéries, il est constitué par une cellule unique, capable de se reproduire dans l'espace d'une vingtaine de minutes, en se divisant en deux parties égales, dès lors deux unités distinctes et indépendantes. Son aspect n'a rien de formidable. C'est un simple bâtonnet dont la longueur dépasse 15 à 20 fois la largeur et ne mesure que 3 à 5 millièmes de millimètre. Mais il se répand à l'aide et à couvert de sa petitesse et en dépit de celle-ci il est dans la nature le plus puissant ennemi de l'homme. Nous lui connaissons pourtant quelques faiblesses. C'est ainsi, par exemple, que ses exigences nutritives le rendent inapte à s'entretenir des éléments que peuvent lui fournir le sol et les eaux, et il n'a la faculté de se reproduire qu'à une température voisine de 37°c. D'où il résulte qu'il ne rencontre que par exception, et dans des milieux artificiels de culture seulement, des conditions favorables à son développement en dehors de l'organisme des animaux et de l'homme. Il ne peut donc pas vivre d'une vie indépendante ; il est un parasite obligé. Il périrait par vieillissement, faute de pouvoir se renouveler par reproduction, si, une fois sorti du milieu animal, il ne pouvait, dans un délai plus ou moins court, y pénétrer de nouveau.

Ne croyez pas, cependant, qu'il soit sans résistance vis-à-vis des agents extérieurs. Si certains antiseptiques le font rapidement périr, si une chaleur humide de 100°c. le tue en moins d'une minute ; il peut braver, pendant des semaines, l'action combinée de la dessication et de la lumière, et il se maintient, sans altérations, durant des mois et des années en milieu obscure et humide.

C'est en partie cette survivance obstinée qui nous rend compte de la remarquable ubiquité du germe tuberculeux. Il est d'ailleurs sans cesse disséminé avec les déjections animales de toutes sortes, particulièrement avec les matières d'expectoration ; si bien que l'air, le sol et l'eau, l'air des habitations surtout et nos aliments, peuvent le recéler à l'état virulent et que tout homme, vivant en société, est destiné fatalement à venir tôt ou tard à son contact.

Fort heureusement l'organisme humain ne s'abandonne jamais à un virus sans coup férir, et il peut être touché sans se laisser véritablement atteindre.

Le bacille tuberculeux, qui s'y introduit d'habitude par les voies respiratoires et digestives, est englué le plus souvent dans le mucus qui recouvre les surfaces internes et rejeté au dehors, sans avoir franchi ce premier obstacle. Que par exception il parvienne dans l'intimité des tissus, il court encore grand risque de périr dans la lutte qu'il a à soutenir contre les cellules mobiles du sang chargées de détruire tout corps étranger, inerte ou vivant, dès son effraction dans le milieu intérieur.

Ces connaissances sur les moyens de défense de l'organisme nous permettent de comprendre que toutes les personnes exposées aux virus ne soient pas infectées, qu'il n'y ait rien d'absolument fatal dans la promiscuité la plus dangereuse avec les phtisiques, et elles nous expliquent par suite que la contagion imminente a pu ne pas se produire, dans des cas plus ou moins nombreux que, avec la sereine assurance de l'ignorance et de l'irréflexion, des profanes et certains médecins se plaisent sans cesse à nous citer contre la doctrine de la contagiosité.

L'homme en réalité n'est pas un milieu très favorable au développement des virus tuberculeux ; et si par malheur il en était autrement, nous ne verrions pas le septième, mais bien la totalité des hommes succomber à leurs atteintes. Aux attaques qu'ils portent contre tous, le plus grand nombre résiste énergiquement.

Mais, hélas ! ils font encore dans l'univers à peu près 200 millions de victimes par génération. C'est donc que, grâce à des assauts cent fois répétés, soit en vertu de leur nombre ou de leur activité spéciale, soit en raison d'une faiblesse momentanée ou durable de la défense organique, ils trouvent, malgré notre résistance naturelle, bien souvent occasion de se fixer dans nos tissus.

De la lutte alors à peu près égale entre les virus et les tissus résulte la formation des tubercules.

Aussitôt fixés dans les tissus, les virus sont englobés dans des cellules qui bientôt se transforment à leur contact pour devenir géantes, et s'entourent chacune d'une double couronne de cellules d'abord moyennes, puis petites, qui les renforcent et les isolent. Les amas cellulaires distincts

ainsi formés constituent les follicules tuberculeux, et de la justaposition de plusieurs follicules résulte la granulation tuberculeuse ou tubercule proprement dit, dont le volume varie de la grosseur d'un grain de millet à celle d'un pois.

Mais, sous l'influence de dépots bacillaires disséminés dans le voisinage, des tubercules semblables, plus ou moins nombreux, se constituent à peu près en même temps. Ils s'accroissent et finissent par se fusionner, emprisonnant des portions assez étendues de l'organe intéressé. Ainsi se développent des masses compactes, quelquefois considérables, de matière tuberculeuse.

Cependant, dès leur origine, au sein du follicule même, entre les éléments en présence, cellules et virus, est commencée la lutte active et incertaine dans laquelle se jouent dans l'invisible tant de destinées humaines.

C'est à force de sécrétions que de part et d'autre se fait ce combat à mort. Les virus se multiplient aux dépens des substances dans lesquelles ils baignent; mais sans les propriétés vénéneuses qu'ils possèdent leur accumulation en nombre ne serait pas à craindre. Ils sécrètent un poison qui exerce sur les éléments cellulaires une action coagulante puissante et entraîne, comme terme des altérations qu'il leur fait subir, la dégénérescence caséeuse.

Les cellules se défendent à l'aide d'un ferment qui digère les bacilles et les supprime en les dissolvant. Dans des cas exceptionnels elles ont encore le pouvoir d'accumuler des sels calcaires avec lesquels elles les emmuraillent.

Cependant, au centre du follicule, au centre du tubercule proprement dit, les virus ont coutume de l'emporter sur les cellules qui dégénèrent donc, perdent leur activité vitale, se déforment et prennent plus ou moins l'aspect et la consistance du fromage.

La lutte se continue alors à la périphérie, où le groupe rangé des cellules extérieures tend à édifier un travail de défense qui consiste dans la production d'une membrane fibreuse difficilement perméable. Cette formation fibreuse sépare de l'organe malade les tubercules isolés et même les gros amas de tubercules. Elle les enserre et peut même s'étendre dans leur intérieur faisant disparaître toute trace de matière tuberculeuse. C'est la transformation fibreuse du tubercule; c'est la guérison complète malheureusement rare. Le mieux qui arrive généralement est la persistance indéfinie, sans

modification dans son enceinte fibreuse, de la matière caséeuse. Le processus tuberculeux peut être ainsi définitivement arrêté : il n'est d'habitude que suspendu. Tôt ou tard la membrane fibreuse cède en certains points et l'envahissement bacillaire se poursuit de proche en proche. En même temps les masses centrales, sans cesse travaillées par les ferments microbiens, se désagrègent, puis se liquéfient, et la fonte caséeuse marque le commencement de l'effondrement de l'organe malade dans la caverne.

Le caverne se vide et le liquide infectant est répandu en dehors de l'organisme ou bien se diffuse dans son intérieur, à une distance variable du foyer primitif.

De ce foyer d'ailleurs, dès le début de sa formation, les virus peuvent émigrer dans des régions plus ou moins éloignées, soit par l'intermédiaire des vaisseaux lymhatiques qui serpentent tout autour soit par l'intermédiaire des veines. Par ces dernières ils atteignent la circulation générale, qui ne les garde jamais en permanence, mais les porte jusque dans les profondeurs les plus reculées de tous les organes, dans les articulations, dans les os, dans le péritoine, le foie, les reins, dans le cerveau, etc.

S'ils colonisent quelque part, peu importe l'organe envahi, toujours apparaît la même formation cellulaire à tendance fibro-caséeuse, que je viens de décrire, qui manifeste le double travail offensif et défensif des virus et de l'organisme, et dont l'évolution variable peut servir de mesure à l'activité relative des uns et de l'autre.

Le développement progressif des tubercules entraîne l'altération grave ou la destruction d'organes indispensables à la vie.

La tuberculose tue donc par une action locale, bien différente en cela de la plupart des maladies infectieuses ; elle tue grâce à l'effet d'un poison caséifiant qui n'agit que sur place et qui même semble attaché aux corps bacillaires par lesquels il est élaboré.

Le bacille tuberculeux produit cependant d'autres poisons dont le mieux connu est la tuberculine—que l'on ne peut ignorer sans se faire une idée incomplète du mécanisme de la consomption. Ces poisons se répandent dans tout l'organisme, ils le sensibilisent pour ainsi dire, ils préparent le terrain au bacille et ils sont en outre la cause principale des troubles généraux de la santé : perte d'appétit, amaigrisse-

ment, faiblesse, anémie, transpirations profuses, fièvre, qui révèlent de façon parfois bien précoce l'infection tuberculeuse et prêtent au phtisique ses caractères les plus distinctifs.

Mais tous les tuberculeux n'ont pas un aspect étique. C'est que certains d'entre eux ont le pouvoir d'opposer aux toxines des antitoxines actives et qu'ils développent de plus une substance immunisante, stimulante de la résistance naturelle au bacille tuberculeux. Ce sont même les variations en qualité et en quantité de cette substance immunisante, dont la production irrégulière échappe à toute loi connue, qui nous expliquent l'évolution capricieuse de la phtisie, aussi bien les reprises inattendues contre le mal des organismes les plus débilités que les défaillances rapides des plus forts.

Ainsi, messieurs, l'ensemble de cet agrégat de cellules étroitement solidaires dont nous sommes constitués, est appelé à fournir des éléments de défense dans la lutte engagée sur des points circonscrits ; et cette notion de la participation des forces générales aux réactions qui s'accomplissent au sein du tubercule, si intéressante à plusieurs titres, doit en particulier n'être pas perdue de vue par quiconque veut comprendre les conditions de développement de la tuberculose dans l'individu et dans l'espèce.

Mais avant d'aller plus loin, avant de rechercher les causes multiples du fléau, je crois devoir vous montrer quelques figures qui éclairent et confirment les données scientifiques dont je viens de vous faire un exposé bien en raccourci, mais j'espère, rigoureusement exact et suffisant pour établir comment l'homme résiste au bacille tuberculeux et comment il en meurt.

L'étude des conditions de développment de la tuberculose suscite immédiatement la question de son caractère héréditaire autrefois universellement affirmé. Aujourd'hui, plus soucieux peut-être des progrès de l'hygiène que de la vérité absolue, on s'accorde plutôt à dire et à proclamer que la tuberculose est uniquement contagieuse, nullement héréditaire. Il me semble qu'il y a là une éxagération voulue. Il faut à tout prix, pense-t-on, semer l'effroi de la contagion. Et assurément, rien ne serait moins propre à stimuler le travail de défense organisé contre le fléau, par les peuples civilisés, que la croyance persistante à une prédestination héréditaire à la phtisie. Cette croyance pèse évidemment, comme une fatalité déprimante, sur l'esprit des descendants de tuber-

culeux ; et, aux membres des familles indemnes, elle donne, à l'égard de la phtisie, une sécurité qu'en toutes choses il est plus sage de chercher en soi-même que dans ses ascendants.

Je ne m'arrêterai pourtant pas avec vous, messieurs, à me demander s'il est bon que le public croie la tuberculose contagieuse ou bon qu'il la croie héréditaire. Nous allons nous appliquer à rechercher simplement lequel est le vrai. Il faut plus craindre les inconvénients de l'erreur que ceux de la vérité. Si la tuberculose est héréditaire, il me parait nécessaire qu'on le sache pour prendre les mesures les plus propres à restreindre cette hérédité fatale et celles qui peuvent en atténuer les conséquences. Je ne voudrais pas d'ailleurs contester à la légère une opinion qui a subi victorieusement l'épreuve de plus de 25 siècles d'observations et qui, restée universelle pendant cette immense durée, a bien des chances de passer encore pour établie sur quelque fondement solide. Je soupçonne au surplus que cette croyance à l'hérédité tuberculeuse est un peu la vôtre, beaucoup peut-être celle d'un public témoin de la disparition de tant de nombreuses familles emportées tout entières par l'implacable tuberculose.

Aussi bien, messieurs, me verrez-vous faire un louable effort pour accorder avec l'enseignement traditionnel et avec les convictions populaires les conclusions les plus récentes de la science sur cet intéressant sujet.

Au sens strict du mot l'hérédité de la phtisie ne peut consister que dans l'infection conceptionnelle ou utérine de l'enfant par des germes tuberculeux existant chez le père ou chez la mère.

Nous savons, en effet, qu'il n'existe pas de tuberculose sans bacilles, et, par suite, il est impossible de transmettre l'une sans les autres. Or les recherches contemporaines nous ont fourni des documents qui nous permettent de considérer comme à peu près impossible l'infection conceptionnelle ou par le père ou par la mère, et comme exceptionnelle la transmission utérine des virus tuberculeux à l'enfant.

La condition essentielle de cette transmission utérine est l'infection du sang maternel par les bacilles tuberculeux, condition qui est loin de se réaliser fréquemment. Les bacilles tuberculeux, nous l'avons vu, en effet, ont pour règle de n'apparaître dans le sang, où ils ne peuvent d'habi-

tude ni se multiplier, ni survivre, que pour immédiatement aller se retrancher dans quelque tissu.

Si même, dans des cas de tuberculose avancée ou à évolution rapide, ils y font par exception des passages fréquents et prolongés, le filtre placentaire reste encore à lui seul un obstacle sérieux à leur pénétration jusque dans l'organisme fœtal.

Aussi ne devons-nous pas être surpris que les autopsies pour ainsi dire innombrables pratiquées sur les enfants issus de tuberculeux, n'aient guère fourni plus de 40 exemples authentiques de tuberculose congénitale.

Sans doute, l'absence de lésions tuberculeuses perceptibles ne prouve pas, dans tous les cas d'autopsies négatives, que les bacilles tuberculeux n'ont pas atteint les tissus de pareils rejetons. Les inoculations expérimentales d'un extrait de ces tissus au cochon d'Inde, animal si sensible aux virus tuberculeux que quelques unités bacillaires le font périr, nous ont démontré l'existence d'infections latentes qui, étant donné le mode de développement de la tuberculose, pourraient attendre des années avant de se mettre à progresser, grâce à une sorte de réviviscence tardive des germes.

Mais ces infections latentes sont loin d'avoir l'importance qu'une certaine école a voulu leur attribuer. La méthode sûre des inoculations au cochon d'Inde n'en a révélé qu'un nombre de cas relativement petit. D'autre part, nous savons par la clinique que la tuberculose est exceptionnelle avant l'âge de trois mois, ce qui vient évidemment en contradiction avec l'hypothèse d'une infection utérine habituelle des enfants issus de tuberculeux. De ces faits me semble découler qu'il n'est guère dangereux de devenir tuberculeux, à

Mais, malheureusement, à coté de l'hérédité parasitaire, de l'hérédité de la graine, qui n'est qu'une possibilité négligeable, il y a à tenir grand compte de la réalité des faits d'hérédité du terrain, que l'on désigne encore justement sous le nom de prédisposition héréditaire. C'est l'importance de ce facteur étiologique que signalait Peter dans cette phrase célèbre, à laquelle il n'y a à retrancher que ce que la plupart des formules générales ont de trop absolu : "L'homme ne naît pas tuberculeux, mais tuberculisable."

Il ne faudrait pas entendre par là que seuls sont tuberculisables ceux qui présentent une fragilité particulière acquise de leurs parents. Il n'existe probablement dans l'espèce hu-

maine aucune personne, si indemne qu'elle puisse être de toute tare héréditaire, qui présente une immunité absolue contre le germe tuberculeux. Des troubles accidentels de la santé ou une inoculation bacillaire massive peuvent vaincre la résistance des plus réfractaires.

Mais il est reconnu que les circonstances ordinaires de la contagion sont impuissantes à forcer les défenses normales de l'organisme humain. Celui-ci ne devient un milieu favorable au virus qu'à la suite de certaines altérations dont il existe des causes nombreuses et variées, mais entre lesquelles aucune n'est aussi nette, aussi spéciale que la tuberculose des ascendants.

La vie cellulaire de chacun de nous, aussi bien que le jeu de nos facultés supérieures, sont la continuation, jusque dans leurs particularités, des réactions individuelles de nos parents. Si donc, chez ces derniers, des toxines tuberculeuses, diffusibles ont amoindri la vitalité générale des cellules ou seulement produit en elles cette sorte de sensibilisation relative aux virus, que je vous si signalée antérieurement, des dispositions pareilles se manifesteront en nous, et telles que non seulement elles assureront notre réceptivité dans les conditions ordinaires de la contagion, mais quelles influeront aussi sur les localisations de la maladie. Les exemples ne manquent pas où plusieurs membres d'une famille ont développé, vers le même âge parfois, des lésions tuberculeuses dans les mêmes régions, soit dans la hanche, soit dans les vertèbres, soit dans le péritoine, soit dans les méninges ou ailleurs, et d'une façon tout à fait exclusive.

La prédisposition héréditaire, qui par elle-même ne peut faire un seul tuberculeux, reste ainsi aux yeux de la science nouvelle, conformément à la croyance ancienne, l'un des agents les plus actifs de la diffusion de la tuberculose. Elle prépare, elle approprie le terrain humain à la graine tuberculeuse, et les victimes qu'elle lui livre de cette manière doivent se compter par centaines de mille chaque année.

Il est vrai qu'il est difficile de distinguer son action propre de celle certainement plus redoutable de la contagion familiale.

Mais lorsque des tuberculisations faciles, inattendues dans des conditions de vie excellentes, en dehors de toute contagion familiale, se produisent, se répètent incessamment, sans contact des uns avec les autres, sur les petits enfants, sur les

neveux des victimes antérieures, sur les orphelins isolés de leurs familles dès leur naissance, l'influence de la prédisposition héréditaire apparaît alors bien distincte et laisse entrevoir l'étendue de ses méfaits possibles.

La prédisposition des fils de tuberculeux repose en partie sur quelque trouble cellulaire bien spécial, inconnu dans son essence, mais en tout cas nullement proportionné avec le dégré d'activité vitale de chacun ; ce qui fait que chez certains sujets, vigoureux par ailleurs, elle dépasse singulièrement les autres aptitudes morbides. Mais elle repose aussi sur une altération d'ensemble des fonctions de la nutrition, facile à constater sur un grand nombre ; et alors elle se confond avec les causes banales de déchéance organique qui à ce titre sont en même temps des causes prédisposantes à la phtisie.

Tous les jours ces causes banales interviennent pour faire perdre leur précieux privilège d'immunité à de nombreuses familles saines jusque-là. Elles jouent par suite un rôle considérable. Mais aucune d'elles, n'exerçant une action qui vise à proprement parler la tuberculose, ne demande d'être étudiée à part. Elles aboutissent toutes plus ou moins par différentes voies à un état de dégradation constitutionelle qui laisse l'organisme sans défense contre les infections accidentelles de n'importe quelle nature.

Elles sont entièrement variées. Ce sont, par exemple, les affections du système nerveux qui paralysent les réactions des éléments anatomiques : ce sont les affections du cœur, de l'appareil respiratoire et du tube digestif qui empêchent leur régénération ; c'est la faiblesse native des fonctions de la nutrition, comme dans la scrofule et dans le diabète ; c'est la privation habituelle d'air et d'aliments ; c'est la privation de lumière qui entraîne l'étiolement de tous les êtres vivants ; c'est le surmenage incessant des ambitieux, et des souffre-doulaurs et des faméliques ; l'épuisement des mères accablées, sans trève de grossesses, de fatigues et de préoccupations ; c'est la misère sous toutes ses formes et de toute origine, celle qu'engendre la pauvreté ou qu'apportent les mauvaises fortunes, celle qui est le produit des plaisirs et de la dissipation ; ce sont enfin les maladies infectieuses et les intoxications.

Parmi les maladies infectieuses prédisposantes à la phtisie, celles qui comme la rougeole, la coqueluche, la grippe, frappant les voies aériennes, dénudent leur surface, sont particu-

lièrement à redouter. Elles ont comme les autres une action débilitante, et, de plus, elles ouvrent au bacille tuberculeux une porte d'entrée directe dans le poumon.

De même il est possible que la simple bronchite favorise les inoculations bacillaires, et que par suite les profanes n'aient pas toujours tort d'attribuer une tuberculose pulmonaire à ce qu'ils appellent un rhume négligé. Toutefois le rhume négligé n'est le plus souvent qu'une tuberculose négligée. Le rhume ne se prolonge et ne s'accentue qu'à cause du caractère de gravité qu'il doit à sa nature spéciale.

Que dire maintenant, et enfin, de l'alcoolisme, dont le professeur Landouzy a affirmé qu'il fait le lit de la tuberculose, au point de vue de son influence véritable sur le développement de cette infection.

Dans ces derniers temps, en Europe, on est allé très loin dans la subordination de la tuberculose à l'alcoolisme. On a presque voulu laisser entendre que sans lui la tuberculose ne pourrait plus subsister en tant que maladie des masses. En réalité l'alcoolisme n'a pas de rapports aussi intimes avec le développement du fléau de la tuberculose que les Européens se plaisent à le croire. Une courte observation dans notre milieu suffirait à les en convaincre.

L'alcoolisme est bien, je le reconnais volontiers, l'un des plus grands artisans connus des déchéances organiques. Il fait de l'homme, qu'il altère jusque dans les moelles, la proie facile d'infections multiples. L'alcoolisme affectionne en particulier la tuberculose et il l'entraîne fréquemment à sa suite; mais la tuberculose peut se passer de lui; et il me paraît opportun de l'enseigner hautement, afin que, dans les luttes même triomphantes contre la plaie de l'alcoolisme, on ne s'abuse pas jusqu'au point de croire étouffer en même temps la tuberculose.

Jamais on ne l'atteindra sérieusement dans ses causes prédisposantes trop nombreuses, trop complètement identifiées avec les misère et les infirmités qui sont le partage inévitable de l'homme.

Mais heureusement nous pouvons réduire ces causes, sinon les supprimer, et notre impuissance à les supprimer ne saurait nous faire désespérer de vaincre la tuberculose. Les plus complètes dégradations organiques, retenons le bien en effet, celles que parviennent à réaliser ensemble les affections cachectisantes avec les pires misères doublées de tous les

vices, sans le bacille tuberculeux, n'ont jamais engendré un cas véritable de consomption. C'est donc à dire que, d'une façon directe, en faisant disparaître toute possibilité de contagion, nous pouvons un jour venir à bout de la tuberculose.

La tâche n'est pas facile toutefois, car les sources de la contagion sont presque inépuisables. Toute matière tuberculeuse, quelle que soit sa provenance, qu'elle soit le produit d'un abcès ganglionaire, d'une ulcération des téguments, d'une carie osseuse ou de la fonte d'un poumon, est infectante. Elle l'est à l'état frais, elle l'est encore après dessication sous forme de poussière. Nul refuge n'existe où l'on soit protégé contre sa souillure. Avec les animaux malades et l'homme, avec ce dernier surtout, mais assez fréquemment aussi avec le chat, le chien, le singe, les bovides, le porc, le cheval même et quelques rongeurs tuberculeux, elle s'infiltre en tous lieux et sur toutes choses.

Mais c'est le poitrinaire qui, par son expectoration, est son grand agent disséminateur. On peut établir comme règle assez générale que, dans les conditions actuelles de son existence, un premier poitrinaire dans une maison est la perdition de la famille presque toute entière et que souvent il entraine encore avec lui dans la tombe ses amis les plus proches. Et s'il n'est pas lui-même coupable de tant de pertes de vies, c'est la société qui l'est alors, par suite de l'ignorance et du dénuement inconcevables dans lesquels elle le laisse.

Dans la seule ville de Québec ils se chiffrent par centaines les malades, qui, bien inconsciemment la plupart, sèment ainsi la désolation sur leur passage.

Tous ces malheurs seraient évitables. Car la matière tuberculeuse qui ne se forme, j'aime à le redire, que dans l'organisme animal, est inoffensive tant qu'elle y séjourne, et peut être détruite dès qu'elle est éliminée au dehors.

L'air expiré par le phtisique est aussi pur de germes microbiens que celui qui sort de la poitrine la plus saine. Et, par conséquent, la terreur qu'inspire à certaines personnes la simple présence d'un poitrinaire est tout à fait illégitime. Celui-ci ne devient dangereux que par le défaut de surveillance de ses actes parfaitement controlables, comme, entre autres, la parole et la toux qui projettent de la bouche des particules de salive infectée et surtout des crachats fourmillant chacun de milliers de bacilles

Naturellement, c'est au foyer domestique que se réunissent les conditions les plus propices à la contagion. Ailleurs la matière tuberculeuse est plus ou moins diluée. Là elle s'accumule chaque jour, elle se condense et l'atmosphère devient ce véritable égout aérien dont a parlé encore Peter.

Là, la respiration continue d'un air empoisonné ; l'entassement dans des chambres à coucher suffocantes où plusieurs lits sont partagés chacun entre deux ou trois personnes, y compris le malade ; la souillure permanente des sofas, des oreillers, des matelats ; l'échange de mille objets d'un usage commun, service de table, literie, vêtements ; la contamination des aliments par des mains malpropres, constituent des dangers effroyables auxquels il est bien surprenant que l'on puisse échapper.

Mais ce n'est pas tout. Le tuberculeux, pour contagionner son entourage, se passe souvent d'intermédiaires. Par les caresses, par les baisers, par la pluie de bacilles qu'en causant il fait tomber dans le champ respiratoire de ses plus proches, directement il leur communique, il porte dans leur organisme les germes de son mal, avec des chances de les infecter proportionnées avec l'intimité des relations qu'il entretient avec chacun d'eux.

Grâce à ces contacts divers, directs aussi bien qu'indirects, la tuberculose dans la famille se transmet avec une fréquence, avec une régularité, j'ose presque dire, qui ont fait mettre au compte de l'hérédité des méfaits principalement imputables aux déplorables facilités de la contagion dans un foyer infecté.

La contagion familiale est ainsi, entre toutes les pourvoyeuses de la phtisie, la plus grande, la première par l'étendue de son action et la sûreté de ses moyens.

Puis, de la famille la contagion gagne de proche en proche, suit la trace des malades ambulants qui longtemps conservent le dangereux privilège de vivre de la vie commune, et font tant et si bien qu'aucune demeure n'est efficacement défendue contre la souillure des matières tuberculeuses.

Comment fermer sa porte à des parents ou amis poitrinaires? Des serviteurs tuberculeux la franchissent du reste à notre insu ; et nous mêmes nous apportons dans nos intérieurs les ordures du trottoir et du chemin qui s'attachent aux semelles de nos bottes et plus encore aux robes traînantes des femmes.

L'introduction accidentelle de la matière tuberculeuse dans les foyers sains, qui jamais n'est très abondante, n'aurait pas les inconvénients qu'en réalité elle présente, si on avait davantage le souci de se loger d'une façon hygiénique et si, d'autre part, on entendait mieux qu'on ne le fait les soins de propreté domestique.

Mais, tous les jours nous voyons des gens aisés, riches même, s'ensevelir de gaîté de cœur dans des réduits obscurs, comme pour y prendre le goût du tombeau. On élève même des palais, que je ne regarderai jamais que comme des taudis, dans lesquels pénètrent à peine quelques rayons de soleil.

Dans ces logements les virus ne meurent pas. Souvent le balayage sans ventilation suffisante ne fait que les déplacer sans les chasser. Des renforts leur arrivent par l'apport quotidien de nouvelles saletés et ils attendent une occasion propice à l'infection.

Souvent des familles, jusque là indemnes, qui viennent d'être atteintes de tuberculose, nous demandent, avec étonnement, d'où un pareil malheur a bien pu leur venir. A cette question, si nous ne répondons pas toujours, c'est qu'il est difficile de déterminer dans un cas donné l'origine d'une maladie qui a pu être prise depuis des années en mille endroits. Mais souvent il n'y aurait pas à chercher loin : l'infection s'est faite à la maison faute même d'en sortir, et pour s'y être trop renfermé dans une atmosphère malsaine.

En dehors de la maison, partout où se font habituellement des agglomérations humaines existent des foyers de contagion. Ce sont les rues poussiéreuses et encombrées des villes ; ce sont les tramways, les voitures de place et de chemins de fer, les bateaux, les hôtels, les théâtres, les établissements de jeux, les salles de réunion quelconques, les bibliothèques, les églises ; ce sont les jardins et promenades publiques où vont jouer nos enfants ; ce sont encore les pensionnats, souvent bien suspects à cause de leur mauvaise tenue et ce sont les écoles. De ces dernières, il est vrai, les enfants rapportent moins souvent la tuberculose que les autres maladies infectieuses, grâce au fait que, par incapacité habituelle d'expectorer, les petits tuberculeux sont à peu près inoffensifs pour leurs camarades. Toutefois, contrairement aux règles de la plus élémentaire prudence, on confie des enfants, non pas seulement à des instituteurs suspects, mais à des poitrinaires avérés, et l'on rapporte des exemples de classes qui,

par la faute de deux maîtres malades, ont été presque toutes entières décimées par la tuberculose.

Ces cas particuliers de contagion en masse entament quelque peu la réputation d'innocuité relative du milieu scolaire au point de vue de la dissémination de la tuberculose. Les dangers, que les enfants et les jeunes gens y courent, ne peuvent cependant pas être mis en comparaison avec ceux qui les attendent à leur entrée dans les maisons de commerce, dans les bureaux et dans les ateliers. Dans ces endroits où l'homme peine chaque jour pour gagner sa subsistance, tout semble une conspiration contre la vie. On montre, comme des curiosités, dans Québec, les appartements de travail présentant des dispositions à peu près convenables et décemment entretenus. Pas d'aération, pas d'espace, pas de lumière, des déchets immondes couvrant les planchers et les meubles, des instruments et des livres maculés ; pardessus tout, des rassemblements de malades à qui le dénuement impose de garder, jusqu'à la dernière extrémité, une situation devenue exténuante pour eux-mêmes et compromettante pour les autres ; voilà les conditions qui font des bureaux et des ateliers des fourmillières de phtisiques.

Aussi peut-on dire que, d'une façon très générale, c'est dans le milieu où il travaille que l'adulte prend sa tuberculose, tandis que l'enfant trouve la sienne au foyer familial où elle lui vient, nous l'avons vu, soit de ses parents, soit encore du lait des vaches tuberculeuses.

A ce sujet de la contagion par le lait ou par la chair d'animaux tuberculeux, le professeur Koch lui-même a mis en question, en 1902 à Londres, l'identité jusque là incontestée des tuberculoses humaine et bovine.

Les discussions qu'il a soulevées à ce propos ont probablement eu leur dernier écho au congrès international de Washington, où le professeur Arloing, son principal contradicteur, semble avoir fourni, à la satisfaction de presque toutes les personnes présentes, des preuves décisives de la transmissibilité, particulièrement par le lait, de la tuberculose des bovidés à l'homme.

Tant de sources d'infection, tant d'agents disséminateurs des virus expliquent, mesdames et messieurs, l'extrême fréquence de la tuberculose.

Mais le mal est-il vraiment aussi grand, aussi répandu qu'on aime à le répéter? N'exagère-t-on pas lorsqu'on vient

affirmer que 25,000 des habitants de la ville de Québec seront atteints de tuberculose plus ou moins latente, que 8 à 10,000 en mourront et qu'actuellement 600 à 800 en sont malades à des degrés divers?

Les médecins ont leurs idées fixes, et, une fois en quête de tuberculose, ne peuvent-ils croire la trouver sur mille sujets où elle n'existe pas?

Ces doutes, Mesdames et messieurs, ne manquent pas de quelque fondement, et je les partagerais s'ils ne faisaient que mettre en cause, d'une façon générale, l'infaillibilité médicale. Je concèderai même, si on y tient, que les médecins se trompent plus souvent encore qu'on ne le dit. Mais aussi ils sont capables de quelques notions sûres. Et quand ils ont sous les yeux la matière tuberculeuse si bien différenciée, avec, comme signature de sa nature bien spéciale, la présence du bacille de Koch, il est impossible qu'ils se méprennent : aucun autre produit pathologique ne saurait leur en imposer pour des tubercules. Or, c'est pièces en mains, sur la foi particulièrement des résultats d'autopsie que l'on a établi la statistique de la tuberculose.

Tenez donc pour certain que la terrible tuberculose est bien aussi disséminée que les médécins l'affirme, que par conséquent elle menace ceux, parmi nous, qu'elle n'a pas atteints déjà et que, laissée à elle-même, elle gagne du terrain de jour en jour.

Entre la tuberculose et l'humanité une lutte universelle est par suite devenue imminente. L'une doit nécessairement tuer l'autre.

Il n'entre pas dans le cadre du sujet que je me suis assigné d'exposer quels moyens nous possédons pour combattre un pareil fléau. J'aborderai peut-être un jour cette question. Mais laissez-moi du moins vous dire dès maintenant que, dans l'orientation de nos efforts, nous ne devons pas suivre une voie différente de celle qui a conduit à de si beaux succès contre les autres maladies épidémiques. Réduire d'abord, puis empêcher la dissémination de l'agent causal de la maladie, voilà où il faut que nous tendions, indirectement par l'amélioration générale des conditions de salubrité de notre milieu, directement par la chasse, sans trève et impitoyable partout où elle peut être détruite, à la matière tuberculeuse.

De toutes les maladies parasitaires la plus ressemblante à la tuberculose faisait au moyen-âge de terribles ra-

vages. Je ne sais comment dans ces temps barbares, les peuples dépourvus d'assemblées délibérantes constituées trouvaient de bons conseils; mais ils montraient parfois la sagesse et la prévoyance qui font concevoir les grandes œuvres sociales, et ils avaient la détermination dans l'action qui les fait vite accomplir. Aussitôt le danger de la lèpre compris, la France seule, pour séquestrer ses lépreux, édifia de suite deux à trois mille refuges, et moins de 200 ans après toute trace du fléau avait disparu de la surface entière du pays.

Ce serait une honte aujourd'hui, avec les nouveaux moyens de lutte contre les épidémies dont nous disposons, de faire moins contre la tuberculose qu'on ne fit alors contre la lèpre.

Il ne peut plus être question à notre époque de séquestrer les tuberculeux, de les arracher violemment du monde avant leur triste fin. Mais qu'on leur distribue des secours et des soins; qu'on les dirige, qu'on les soutienne dans l'accomplissement de leurs impérieux devoirs envers leur famille et la société; qu'on leur offre soit au sanatorium, soit à l'hôpital, qu'on leur fasse trouver dans leurs propres demeures, grâce à un isolement relatif, des conditions de confort et d'innocuité que la vie ordinaire n'assure pas à de pareils malades.

C'est là ce que nous pouvons et devons faire, là qu'est le salut, moyennant de généreux sacrifices.

Mais nous marchandons; peut-être aussi attendons-nous, dans l'espérance, pour le moment du moins stérile, d'un remède sauveur, d'un sérum anti-tuberculeux qui ne vient pas et que rien n'annonce.

Pourtant, lorsqu'existent à la portée de nos bourses des moyens efficaces de préservation, nous n'avons pas le droit, il n'est pas sage, au lieu de les appliquer, de nous contenter d'implorer la médecine et de lui demander des découvertes merveilleuses pour notre protection. Nous nous préparons ainsi de douloureuses déconvenues.

La richesse, en effet, est moins rare encore que le génie.

Dr. Arthur Rousseau

Québec, 15 avril 1909.

La défense navale

On ne peut comparer l'ordre du jour de M. Laurier, touchant la défense navale, avec celui de M. Foster, sans s'apercevoir qu'il allait beaucoup plus loin.

Il est également impossible de comparer avec l'ordre du jour ministériel celui qui y fut substitué par M. Laurier à la suggestion de M. Borden, sans constater que ce troisième et dernier texte va encore plus loin que n'allait le deuxième.

Un seul journal canadien-français que nous sachions, a eu l'idée de juxtaposer les trois textes pour mieux faire ressortir la portée de chacun. Nous l'allons faire à notre tour, parce qu'il n'est pas de procédé plus loyal, et qu'il nous épargnera de longues dissertations :

Note de la Direction.—L'adoption par la Chambre des Communes de la motion Laurier-Borden a remis au premier plan de l'actualité la question de l'Impérialisme. Mais, pour des raisons sur lesquelles nous n'insisterons point ici, cette question n'a pas été, dans la presse française, traitée avec le soin et l'ampleur qu'elle méritait. La Revue Franco-Américaine est heureuse d'offrir aujourd'hui à ses lecteurs une étude d'ensemble sur l'un des aspects particuliers de ce problème : notre participation à la défense impériale, la signification et les conséquences de la motion Laurier-Borden.

Le sujet est d'une importance sur laquelle nous n'avons pas à insister. La compétence de l'auteur s'impose également. M. Olivar Asselin est l'un des maîtres de la presse canadienne et depuis dix ans il a été l'un des plus attentifs observateurs et des plus actifs adversaires du mouvement impérialiste.

Il avait l'avantage d'être à Ottawa le jour où fut discutée la motion Laurier-Borden. Sur ce point, sur la physionomie qu'offrait la Chambre ce jour-là et sur l'allure générale du débat, il parle donc avec l'autorité particulière d'un témoin attentif et averti.

ORDRE DU JOUR FOSTER

Vu ses ressources abondantes et variées, sa situation géographique, et obéissant à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peuple fort et progressif, le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre *sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes.*

ORDRE DU JOUR LAURIER

La Chambre se rend pleinement compte du devoir qui incombe à la nation canadienne, à mesure de l'accroissement de sa population et de ses richesses, *d'assumer dans une plus large mesure les responsabilité de la défense nationale.*

La Chambre réaffirme l'opinion maintes fois exprimée par les représentants du Canada que, étant données les relations constitutionelles existant entre la mère patrie et les colonies autonomes, *le versement au trésor impérial d'une contribution déterminée pour des fins navales et militaires ne constituerait pas, en ce qui concerne le Canada, une solution satisfaisante du problème de la défense.*

La Chambre à noté avec satisfaction le soulagement que le peuple canadien a apporté aux contribuables du Royaume-Uni en se chargeant du fardeau de grandes dépenses militaires qui pesaient autrefois sur le trésor impérial.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser *l'organisation d'un service naval canadien en co-opération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'Amirauté lors de la dernière conférence impériale.et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire* et au maintien de la paix universelle.

La Chambre est fermement convaincue que *chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial en toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire.*

Sous-Amendement Laurier-Borden

Adopté à l'unanimité par la Chambre

Cette Chambre reconnaît le besoin qui incombe au peuple canadien, à mesure que son chiffre de population et ses richesses augmentent, *d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.*

La Chambre est d'avis que sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement de *contributions fixes et régulières* au trésor impérial pour des fins navales et militaires *ne serait pas*; en autant que cela concerne le Canada, *la solution la plus satisfaisante* du problème de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager *l'organisation rapide d'un service naval canadien en co-opération et relation intime avec la marine impériale, conformément aux recommandations de l'Amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sureté de l'empire et au maintien de la paix mondiale.*

La Chambre est fermement convaincue que, *chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices requis pour donner aux autorités impériales la co-opération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intégrité et l'honneur de l'empire.*

M. Laurier n'avait qu'à adopter l'ordre du jour de M. Foster et la guerre cessait aussitôt faute de motifs, et la presse ministérielle aurait eu ensuite raison de soutenir que rien n'était changé dans nos relations avec la métropole. Car l'ancien ministre des Finances avait parlé en Anglais chauvin et mégalomane, mais sa proposition n'avait rien de contraire au principe autonomiste, et s'il y attachait, lui, une portée impérialiste, il ne tenait qu'au premier-ministre de conserver aux mots leur sens intrinsèque. M. Laurier, pour une raison connue de lui seul, préféra proposer l'amendement que nous citons plus haut comme texte No 2.

Les trois premiers paragraphes de cet amendement étaient assez inoffensifs. On n'en pouvait malheureusement pas dire autant des deux autres. Dans le quatrième, le ministère concédait l'organisation d'un " service naval canadien " dirigé par l'Amirauté britannique pour les besoins de la métropole ; par le cinquième il engageait le Canada à se jeter dans toutes les guerres de la Grande-Bretagne.

Or, non seulement le troisième paragraphe a été écarté du texte définitif et le cinquième maintenu, mais le deuxième a été modifié de manière à admettre comme une solution les contributions extraordinaires en argent, et le quatrième, de manière à réclamer la PROMPTE organisation de cette marine qui, tout en étant canadienne, recevra ses ordres de Londres et veillera d'abord sur les intérêts de la métropole.

Et ce n'est pas le procès du seul ministère que nous faisons en ce moment. Le parti tory a joué en cette affaire le même double jeu idiot dont il essaya en 1899 avec un si beau succès. C'est lui qui a commencé au Canada l'agitation hystérique en faveur d'une offre de " dreadnoughts " à la Grande-Bretagne ; ce sont surtout ses journaux qui ont créé, au moyen de dépêches alarmistes savamment fabriquées dans les bureaux du *London Times* et retouchées dans les bureaux du *Montreal Star*, le faible sentiment jingoïste dont les vagissements ont effrayé le cabinet Laurier. C'est de ses rangs qu'est partie encore une fois l'imputation de manque de loyalisme qui est, lorsqu'il a tort, son argument suprême contre l'adversaire. Il a sa large part de responsabilités dans la dérogation à la politique traditionnelle du Canada, et les discours que M. Monk viendra faire après coup dans la province de Québec ne changeront rien à ce fait brutal. Au lecteur de juger entre ces criminels appels aux sentiments mauvais du Canada anglais—chauvinisme

outrecuidant et provocateur, hostilité latente envers la province de Québec—et la reculade insensée faite par le ministère en temps de calme, devant des galeries à peine remplies et une députation prête—on l'a vu par les discours nationalistes de MM. Congdon, Brodeur, Roy et Turcotte—prête à tout refuser. A lui de dire si dans un pays où presque tout le monde sait lire et écrire, où, par conséquent, le corps électoral est censé doué d'une certaine intelligence, l'on ne pourrait élire pour députés, sous quelque nom que ce fût, autre chose que des chenapans ou des froussards.

Je sais bien qu'entre journaux de couleurs différentes on ne s'entend pas, ou l'on feint de ne pas s'entendre, sur la portée véritable du vote des Communes. Selon les uns, le Canada se serait soustrait une fois de plus à son devoir de colonie britannique, et cela par la faute du Canadien-Français qui dirige le pays à l'heure actuelle. D'autres prétendent qu'avec l'assentiment, et pour ainsi dire, sur l'invitation de M. Laurier, le parlement canadien a changé du tout au tout le principe directeur de nos rapports avec la métropole.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'illogisme des premiers ; si en effet la proposition de M. Foster était à leurs yeux l'expression du parfait loyalisme, ils devraient applaudir à la déclaration de principes des Communes, qui non seulement comporte cette proposition en propres termes dans son premier paragraphe, mais qui nous lie, dans les paragraphes suivants, à des entreprises que l'ordre du jour Foster ne mentionnait même pas. Ces journaux—dont le *Toronto Telegram* est le type le plus accompli—auraient encore une autre raison pour mettre une sourdine à leur patriotique fureur ; car si M. Foster a jugé à propos de renoncer à son ordre du jour pour accepter, avec certaines modifications, celui de M. Laurier, c'est évidemment que son chauvinisme impérialiste y trouvait son compte; car si le même M. Foster, quelques jours après, a cru devoir déclarer à ses électeurs de North-Toronto que le vote du 29 mars comblait ses vœux, c'est que sa bonne foi n'a pas été surprise, mais qu'il avait ses raisons pour se rallier aux vues ministérielles. (1)

La seconde interprétation n'est pas non plus absolument juste. Dès 1884, sir John Macdonald faisait à Londres, au

(1) *La Patrie* a reproduit cette déclaration dans son édition du 23 avril, d'un compte-rendu du *Mail and Empire,* organe reconnu du partie tory à Toronto.

nom du peuple canadien, des déclarations identiques à celles que vient de voter notre parlement. Il disait :

> Je réponds de la fidélité du Canada. Je crois que ses intérêts les plus chers dépendent de son union avec le plus grand empire du monde. Je crois que la politique de la Grande-Bretagne est opposée à toute guerre offensive et et j'ai la conviction que le peuple du Canada est prêt à assumer sa part de responsabilités et de dépenses dans toute autre guerre." (1)

En 1886, le vieux politique tory, dans un autre discours dont le compte-rendu, reproduit du *London Times*, fait en ce moment le tour de la presse canadienne, répétait aux Anglais de Londres sa profession de foi impérialiste :

> With regard to the question of Imperial Federation,—dit le *Times*,—he fully agreed that there must be Imperial Federation.
>
> He believed that as the auxiliary nations of Australia, and Canada, and South Africa increased, the present relations, confortable and pleasant as they were, could not remain permanently fixed.
>
> As those auxiliary nations must increase in wealth and in population, so they must increase in responsibilities, and speaking for the Dominion of Canada, he might say that they were ready to join the Mother Country in her offensive and defensive league, to sacrifice their last man and their last shilling in defense of the Empire and the flag of England.
>
> And when it was known that in any quarrel and in any conflict with England account would have to be taken of the ten millions of Australia, and the ten millions of Canada, increasing year by year, other nations would think twice before going to war with her. (2)

---

(1) Cité par M. Charles Langelier à la page 300 de ses "Souvenirs politiques".

(2) Au sujet de la Fédération Impériale, dit le "Times," il admettait absolument qu'il fallait qu'il y eut Fédération Impériale.

Il croyait que, en raison du développement des nations auxiliaires d'Australie, du Canada et de l'Afrique du sud, les relations actuelles, si aisées et si agréables qu'elles fussent, ne pourraient pas rester fixes indéfiniment.

Comme ces nations auxiliaires doivent augmenter en richesse et en population, de même elles doivent accroitre leurs responsabilités, et parlant pour le Dominion du Canada, il pouvait dire qu'il était prêt à s'unir à la Mère Patrie pour sa ligue offensive et défensive, à sacrifier son dernier homme et à dépenser son dernier chelin pour la défense de l'empire et du drapeau de l'Angleterre.

Et quand il serait connu que dans toute querelle ou tout conflit avec l'Angleterre il faudrait tenir compte des dix millions de l'Australie et des dix millions du Canada, qui augmentent chaque année, les autres nations y réfléchiraient à deux fois avant de lui déclarer la guerre.

Il faut également reconnaître que notre participation à la guerre sud-africaine était, à notre abstentionisme traditionnel, une dérogation plus effective et plus dangereuse que l'ordre du jour parlementaire le plus impérialiste.

Il y a une différence, cependant, entre l'exubérance chauvine d'un orateur de banquet et la décision délibérée d'un parlement.

D'autre part, M. Laurier ne peut invoquer aujourd'hui le précédent de 1899 sans confesser implicitement qu'il trompait ses compatriotes à cette époque en leur disant que l'envoi de troupes en Afrique ne créerait pas un précédent.

Et cela reviendrait à dire que, s'ils forcent un peu la note, ceux qui accusent le ministère d'avoir sacrifié de cœur gai ce qui nous restait d'autonomie ne sont pas loin de la vérité.

Il y a encore l'opinion des journaux ministériels canadiens-français et des journaux plus ou moins indépendants qui font ordinairement cause commune avec eux : le *Canada*, le *Temps*, le *Soleil*, la *Presse* et la *Patrie*. Ceux-là disent que le ministère a su sauvegarder l'autonomie canadienne tout en donnant à la métropole—ou à l'Empire, pour employer le mot en honneur chez ceux qui ne voient plus que l'intérêt anglais—les gages qu'elle était en droit d'attendre de notre loyalisme. Il y a ici dans les termes une contradiction qui ne devrait échapper à personne, mais qui, chose surprenante, ne laisse pas de faire de nombreuses dupes parmi nos compatriotes. Qui dit autonomie dit séparation—séparation dans la mesure exigée par la divergence entre les intérêts des colonies et ceux de la métropole. Qui dit séparation dit le contraire de rapprochement, comme l'admettra sans conteste M. de la Palisse. En réalité, l'attitude du gouvernement ne s'excuse que si l'on admet le droit de la métropole de commander en maîtresse aux colonies dans toutes les guerres où il lui prendra fantaisie de s'engager.

La Patrie, pour sa part, le comprend si bien qu'elle répond ainsi (1) à un groupe de citoyens de Québec qui l'ont prise pour arbitre d'un débat sur le sens de l'ordre du jour du 29 mars:

Nous sommes une colonie autonome. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous faisons partie intégrante de l'empire, et QUE NOUS DEVONS SECOURS A LA MERE-PATRIE CHAQUE FOIS QU'ELLE EST MENACEE. Le parlement du Canada NE POURRAIT CONVENABLEMENT REFUSER A LA GRANDE BRETAGNE ET SON ARGENT ET SA MILICE, SI ELLE LES LUI DEMANDAIT. Disons, en passant,

(1) Voir le numéro du 13 avril, p. 13.

que la Grande-Bretagne n'a pas encore fait un appel direct et formel de secours à ses diverses colonies.

Le Roi est le chef suprême de la milice et de la marine du Canada, d'après les termes même de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il en a le commandement. C'est dire que SI L'ANGLETERRE ETAIT ATTAQUEE, ET SI LA COURONNE JUGEAIT NECESSAIRE DE LEVER DES TROUPES AU CANADA, NOUS NE POURRIONS NOUS SOUSTRAIRE A NOTRE DEVOIR. Les autorités fédérales seraient sans doute consultées, et le parlement autoriserait la formation de régiments canadiens.

Pour échapper à toute obligation envers l'Angleterre, il faudrait rompre le lien colonial.

Un des journaux les plus impérialistes du pays, le *Mail and Empire* de Toronto, avait énoncé la même opinion en ces termes:

> It is true the laws constituting and establishing the Dominion of Canada and the Commonwealth of Australia are Acts of the Parliament of the United Kingdom, and it is equally true that there is no power to limit the legislative capacity of that Parliament.
>
> If the King, Lords, and Commons concurred in the passing of a measure so to amend the British North America Act as *to permit the employment and ownership of slaves in Canada, it would thereafter be constitutional to make laws establishing servile labor here.* (1)

Mais au moins, le journal de Toronto avait la décence d'ajouter :

> No legislation to amend the British North America Act will ever be passed in the Parliament of the United Kingdom *except at the desire of the Canadian authorities.*(2)

De sorte que, après avoir vu au Parlement un ordre du jour plutôt nationaliste soutenu dans des discours follement impérialistes, et des orateurs nationalistes voter pour un ordre du jour jingo-impérialiste, c'est maintenant dans notre presse soi-disant autonomiste que nous retrouvons, sans alliage, la vieille théorie de lord North sur le gouvernement des colonies.

---

(1) "Il est vrai que les lois constituant et établissant le Dominion du Canada et l'Etat d'Australie sont des Actes du Parlement du Royaume Uni, et il est également vrai qu'il n'existe pas de pouvoir capable de limiter l'autorité législative de ce parlement.

Si le Roi, les Lords et les Communes s'entendaient pour adopter une loi amendant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de façon *à permettre l'emploi et la possession d'esclaves au Canada, il serait par conséquent constitutionnel de faire des lois établissant ici le travail servil.*"

(2) "Aucun amendement à l'Acte de l'Amérique Britannique ne sera jamais adopté par le Parlement du Royaume-Uni contre le désir des autorités canadiennes."

Le *Temps* d'Ottawa, dit de son côté (1):

> Un conflit armé entre l'Angleterre et l'Allemagne serait d'un intérêt vital pour le Canada. C'est incontestable. Si notre pays a pu travailler à son développement jusqu'à date, c'est que l'Angleterre l'a protégé. Mais le jour où celle-ci serait vaincue par une puissance étrangère, que deviendrait le Canada ? Il est vaste comme l'Europe, mais son chiffre de population est à peine supérieur à celui de la ville de Londres. Ses richesses ne sont pas sans exciter la convoitise des pays qui l'entourent. Advenant la défaite et la ruine de l'Angleterre, qui protégerait le commerce canadien ?
>
> Le sort du Canada est intimement lié à celui de l'Angleterre. Longtemps encore, il aura besoin de la protection armée de celle-ci et de ses capitaux pour exploiter les immenses richesses dont il dispose.
>
> Et Sir Wilfrid Laurier a eu raison de dire que si l'heure critique venait pour l'Angleterre, le Canada ne devrait reculer devant aucun sacrifice pour assurer le salut de l'Angleterre, son salut propre et le salut de la liberté civile et religieuse dont il jouit.

N'est-ce pas confesser en toutes lettres que nous nous sommes liés, par le vote du 29 mars, à suivre aveuglement la Grande-Bretagne dans tous ses fourragements et toutes ses randonnées ; qu'en remettant virtuellement au gouvernement anglais le commandement de notre milice et de notre marine (pour la milice, c'était déjà fait depuis un an, bien que personne à vrai dire n'en eût parlé), nous avons adhéré, en matière militaire, à cette fédération impériale dont les Canadiens-Français, il y a à peine dix ans, ne pouvaient parler sans frémir.

A ce sujet, rien d'instructif comme les modifications que M. Laurier a lui-même apportées au deuxième paragraphe de son ordre du jour après le discours du chef de la gauche, M. Borden.

Le premier-ministre demandait à la Chambre de réaffirmer l'opposition aux contributions pécuniaires formulée par les représentants du Canada à la conférence impériale de 1902.

En 1902, un des délégués du Cap, M. Smartt, émettait le vœu :

> " That the conference recognizing the vast importance of the services rendered by the navy to the defense of the Empire, and the protection of its trade, and the paramount importance of continuing to maintain the navy in the highest state of efficiency, considers it to be the duty of the Dominions beyond the Seas to make such con-

(1) Edition du 5 avril.

> tribution towards the up-keep of the navy as may be determined by their local Legislatures, the contributions to take the form of a grant of money, the establishment of local navy defense, or such other services, in such manner as may be decided upon after consultation with the Admiralty and as would best accord with their varying circumstances." (1)

M. Laurier ayant déclaré que le Canada ne pouvait contribuer plus qu'il n'avait fait jusque-là, M. Smartt interrompit :

> "I think it is a pity that we cannot do something. We have done so much in the way of pious affirmation that I am anxious that we should do something of a practical character." (2)

A quoi M. Laurier répliqua :

> "It can be passed if there is a majority. For my part I must vote against it." (3)

C'était donc quelque chose que la confirmation de cette attitude ; c'était une garantie pour le contribuable canadien.

Dans le texte substitué par M. Borden avec l'assentiment de M. Laurier, et voté à l'unanimité de la Chambre, on laisse la porte du trésor ouverte à la métropole pour tous les besoins extraordinaires, et l'on n'écarte plus péremptoirement les contributions " régulières et périodiques ". Cela sans parler des deux derniers paragraphes, avec leurs conséquences évidentes au point de vue militaire et naval. Tel est le chemin parcouru depuis 1902. Pour " sauver la face " du ministère, dans la Province de Québec, on en est réduit à soutenir que les textes officiels disent telle et telle chose, mais que M. Laurier a voulu dire autre chose ; parfois, on va jusqu'à nous assurer qu'il a

(1) "La conférence reconnaissant la vaste importance des services rendus par la marine à la défense de l'Empire et à la protection de son commerce, et l'importance capitale de continuer à maintenir la marine à son plus haut degré d'efficacité, considère que c'est le devoir des Dominions situés par-delà les mers de faire pour le maintien et le développement de la marine telles contributions qui seront déterminées par leurs parlements locaux, les dites contributions devant se faire sous la forme d'une souscription d'argent, de l'établissement d'une défense navale locale, ou de tout autres services, d'une manière à décider avec l'Amirauté et qui s'adaptera le mieux aux circonstances diverses où elle est faite."

(2) "C'est une pitié, je crois, que nous ne puissions rien faire. Nous avons déjà tant faits dans le domaine des affirmations affectueuses que je desire que nous fassions quelque chose d'une nature pratique."

(3) " On peut l'adopter (le vœu) si l'on a une majorité. Pour ma part je dois voter contre."

délibérément trompé la métropole : voilà un compliment qui doit lui faire plaisir !

Naturellement, pour la presse ministérielle canadienne-française, et pour les journaux indépendants, mais impérialistes, comme la *Patrie*, les accès de rage francophobe du *Toronto Telegram* sont un précieux argument ; la preuve que Laurier a roulé les impérialistes, c'est qu'ils ne sont pas contents !

De même que le *Soleil* chanterait plus fort que jamais les victoires de l'idée autonomiste, si M. Laurier réalisait en tout point les désirs du colonel Denison, de même M. Laurier ferait offrir un "dreadnought" tous les ans par la Province de Québec, qu'il serait encore accusé de trahison par le *Telegram* : ce que veut ce journal, avec quelques autres de moindre importance, c'est qu'il abdique publiquement, formellement, sa qualité de Canadien-Français.

Mais il y a d'autres journaux impérialistes, au Canada, et de moins bêtes que celui-là. Et que disent-ils ? Le *Globe*, qui demandait le don gratuit de deux " dreadnoughts " par le Canada, est enchanté de l'ordre du jour du 29 mars. Le *World*, qui fut dans la presse canadienne-anglaise l'un des premiers apôtres de la fédération impériale, disait le lendemain du fameux débat :

> " No doubt the announcement of the gift of one or two Dreadnoughts would have been a spectacular method of showing the world that the British communities stand together in defence of the Empire, and if the occasion had really rendered that step necessary it would not have been withheld. But, after all, an isolated act of this kind does not solve the problem of Imperial defence, nor would it have the permanent effect which the adoption of a well-considered policy of co-operation can alone achieve." (1)

On lisait le 31 mars dans le *Hamilton Spectator*, qui est dans la presse le Croquemitaine du torysme et du jingoïsme, et que l'on ne nomme qu'en tremblant, dans la plupart des foyers de la Province de Québec :

---

(1) " Il n'y a pas de doute que l'annonce du cadeau d'un ou de deux " Dreadnoughts " eût été une façon théâtrale de montrer à l'univers que les groupes britanniques sont unis pour le défense de l'Empire,et que si l'occasion eût réellement rendu cette mesure nécessaire elle n'eût pas été retardée. Mais, après tout, un acte isolé de cette nature ne résout pas le problème de la défense impériale, pas plus qu'il n'aurait eu l'effet permanent que peut seule avoir une politique de coopération bien mûrie."

> The fact that the parliament of Canada has declared itself to be in favor of a speedy recognition of this country's responsibilities in the matter of ordinary empire naval defense should not be taken to mean that this is Canada's last word on the subject. Only by ignoring the final paragraph of the resolution adopted by parliament could it be so construed, for in that final paragraph a most positive pledge is given that in case of special need this country may be depended upon to do whatever shall be necessary at the moment to meet the situation. (1)

II

L'opinion des impérialistes avisés, de ceux qui ne se laissent pas détourner du but par leurs antipathies de race, elle est tout entière exprimée par ces trois journaux, l'un libéral, les deux autres torys ; dans la presse comme au parlement, les lignes de partis s'effacent : entre *jingos* canadiens, on est unanime à reconnaître que nous ne sommes plus aujourd'hui où nous étions hier, et qu'en suivant à la lettre le programme que nous venons de nous tracer, nous nous éloignerons encore davantage des principes qui ont guidé dans le passé notre vie nationale. (2)

" (1) Le fait que le Parlement du Canada s'est prononcé en faveur de ne plus tarder à reconnaître les responsabilités de ce pays en matière de défense navale ordinaire de l'Empire ne doit pas être pris comme le dernier mot du Canada sur cette question. C'est en ignorant seulement le dernier paragraphe de la résolution qu'on peut lui donner ce sens, car dans ce dernier paragraphe se trouve une promesse très catégorique que, dans un cas spécial de nécessité, on pourra compter que ce pays fera tout ce qui sera nécessaire, dans le moment, pour faire face à la situation.

(2) Depuis la composition de cet article, j'ai mis la main sur une dépêche parue dans les journaux canadiens le 30 mars et disant que toute la grande presse anglaise est enchantée du " loyalisme " de nos législateurs. Cette dépêche se lisait ainsi :

> Londres, 30 mars, (C. A. P.) La politique navale canadienne rencontre l'approbation unanime de la presse. Le " *Morning Post* " y voit une chance exceptionnelle pour la diplomatie impériale et le " *Standard* " dit que Laurier n'adresse pas ses paroles à Ottawa seulement, ni même à Londres, mais aux autres capitales, où, peut-être, elles sont plus nouvelles et moins bienvenues. Le " *Mail* " dit: " Les paroles de Laurier ne seront pas oubliées ". Le "*Graphic*" dit: "A un point de vue purement stratégique l'attitude prise par la Nouvelle Zélande est sans doute très désirable, mais les intérêts politiques poussent fortement vers le côté où le Canada est maintenant définitivement engagé."
>
> L' " *Express*" dit : " Le débat est un signe splendide que le Canada s'éveille au sens de ses responsabilités."

Par là encore, on voit qu'il n'y a qu'une manière d'interpréter la déclaration de notre parlement, dans les journaux que l'intérêt de parti n'oblige pas au mensonge perpétuel.—O. A.

Mais nous avons marché depuis 1898. Les journaux canadiens-français ont dit si souvent, pour expliquer notre échauffourée sud-africaine ou pour excuser d'avance d'autres folies semblables, qu'une colonie " n'a pas le droit de refuser des secours à la métropole en danger ", qu'il faut bien " essayer de concilier les obligations de l'état colonial avec le maintien de notre autonomie ", que même parmi nos compatriotes, aujourd'hui, des masses de Joseph Prud'hommes répètent ces niaiseries machinalement, sans se demander ce que nous devons en réalité à l'Angleterre, ni quels sacrifices la nouvelle politique nous imposerait. Cette absence de raisonnement, pour déplorable qu'elle soit, ne surprend pas chez le Canadien anglais, qui non seulement n'est pas séparé de sa patrie d'origine, comme nous le sommes de la nôtre, par trois siècles de vie autonome, mais qui,la plupart du temps,a laissé en Grande-Bretagne plus de parents et d'amis qu'il n'en compte de ce côté-ci de l'océan. Elle ne s'explique ni ne s'excuse chez une race dont toutes les affections comme tous les intérêts se limitent à la patrie canadienne.

Sommes-nous un fardeau pour la métropole ? Est-ce pour nous ou pour elle que la Grande-Bretagne augmente constamment ses moyens de défense... et d'attaque ? Si le Canada disparaissait demain, dans quelle mesure le gouvernement impérial pourrait-il réduire son budget militaire ?

D'autre part, quelles obligations morales avons-nous envers la Grande-Bretagne ? En admettant que nous ne soyons pour rien dans ses armements, retirons-nous de sa protection, à l'heure actuelle, quelque avantage dont nous devions lui être reconnaissants ? Et en admettant que l'état colonial ait ses avantages, n'offre-t-il pas aussi des désavantages ?

Voilà les questions qu'il faut se poser à propos de la défense navale, et auxquelles on me permettra de répondre sommairement pour le compte des journalistes qui, sur ce sujet comme sur tant d'autres, sont incapables d'une idée personnelle.

Quand on a dit que l'habitant de la Grande-Bretagne paie $3.60 par année pour la défense navale, et le Canadien 40 cents, on n'a rien prouvé en faveur de la thèse impérialiste, car la situation des deux pays n'est pas la même. Notre commerce extérieur pourrait être paralysé pendant plusieurs années sans danger immédiat pour notre existence nationale—et si ce n'est pas un argument contre toute défense, cela milite du moins contre des armements excessifs. En Angleterre, au contraire,

il n'y a presque pas d'agriculture ; la terre est tenue en chasses et en pâturages par la noblesse, le commerce extérieur constitue toute la vie économique de la nation, et le pays pourrait être réduit à la famine en six semaines. Cela est si vrai que M. Balfour n'hésitait pas à déclarer, au cours de la première campagne chamberlainiste, il y a cinq ans, que même si toutes les colonies anglaises disparaissaient, la métropole ne pourrait se passer d'un seul de ses vaisseaux de guerre. Le contribuable anglais gémit sous l'impôt, et cela est d'autant plus naturel que le régime économique qui l'oblige à payer annuellement $3.60 par tête pour la défense navale lui arrache en même temps, au profit de quelques milliers de parasites, —parmi lesquels tous les lords impérialistes, y compris les Grey, les Minto et les Sutherland,—un tribut annuel de SEPT CENT CINQUANTE MILLIONS DE PIASTRES (1). Mais puisqu'il est satisfait de ce régime, c'est à lui, et non pas à nous, d'en supporter les conséquences.

Ou si l'on préfère envisager les faits en eux-mêmes, sans remonter aux causes, quel intérêt avions-nous, par exemple, en Afrique australe ? Quel intérêt avons-nous aujourd'hui en Turquie ou dans les Balkans ? Quel intérêt aurions-nous demain dans l'Inde, advenant une autre insurrection—une insurrection qui, selon toute probabilité, serait pour l'Angleterre une affaire autrement grave que la guerre sud-africaine ? De quel droit encore, et au nom de quel principe, veut-on nous faire intervenir contre l'Allemagne dans une guerre où il n'y aurait en jeu que l'intérêt sordide des boutiquiers du Royaume-Uni ? Est-ce sur nous que l'Allemagne pointe ses " dreadnoughts " ? Est-ce pour nous, ou pour elle, que l'Angleterre construit les siens ?

Le *Canada* disait naïvement le 6 avril dernier, après avoir représenté comme un triomphe autonomiste l'ordre du jour du 29 mars :

> Le " Witness " semble adopter les arguments du " Telegram " de Toronto et essaie de faire surgir aux yeux des Canadiens-français les horreurs d'une conquête de notre pays par l'Allemagne. Certes, les Canadiens n'envient point le sort des Alsaciens-Lorrains.
>
> Mais ils se demandent sous quel prétexte l'Allemagne viendrait leur faire la guerre. ILS NE LUI ONT JAMAIS RIEN FAIT !

---

(1) Chiffres cités par Michael Davitt dans un discours aux ouvriers de Londres, aux dernières élections générales.—O. A.

Mais alors, pourquoi épouser la cause des germanophobes de la métropole en déclarant, à leur demande expresse, qu'il n'est pas de sacrifices que le Canada ne soit prêt à faire pour défendre " l'honneur de la Grande-Bretagne et l'intégrité de son territoire " ?

La légende que nous sommes un fardeau pour la métropole a déjà trop couru ; il est temps de lui crever les pneus.

Il est temps aussi d'examiner quelle protection nous pourrions attendre de la marine britannique.

Depuis quelques années, M. Leacock, professeur à l'Université McGill, et deux ou trois autres compères, travaillent à nous convaincre que la métropole nous a défendus contre les Etats-Unis du mieux qu'elle a pu. S'ils veulent parler des moyens diplomatiques, ils ont peut-être raison ; je note seulement que M. Ganong, qui émit cette opinion le premier il y a cinq ou six ans dans le *New Brunswick Magazine*, à propos du traité de 1842 concernant la frontière du Maine, avait, contrairement à ceux qui ont repris ses conclusions, la probité de déclarer que les concessions de lord Ashburton étaient LA CONSÉQUENCE FATALE DES CONVENTIONS SIGNÉES PAR L'ANGLETERRE APRES LA GUERRE DE 1775. En tout cas, si quelqu'un peut invoquer cette aide diplomatique à l'appui de la résolution du 29 mars, ce n'est certainement pas M. Laurier qui disait en 1903, au cours du débat sur la construction du Transcontinental :

> " If it were possible to have a line of railway in a direct course from Levis to Moncton, it would be possible, I believe, without any exaggeration, to abridge the distance almost one-half, but unfortunately, and I say it frankly to the house, it is not possible to have an absolutely direct line, and if you would know the reason you will find it in a glance at the map, and you will find it in THE BLUNDER WHICH WAS MADE BY BRITISH DIPLOMACY IN SETTLING OUR BOUNDARY LINE BY THE ASHBURTON-WEBSTER TREATY." (1)

S'ils veulent parler des moyens militaires, nos bons impérialistes se moquent de nous, tout simplement. En 1775 et en 1812, ce n'est pas l'Angleterre qui nous a défendus, c'est nous

(1) " S'il était possible d'avoir un chemin de fer allant en ligne directe de Lévis à Moncton, il serait possible je crois, sans vouloir exagérer, d'abréger la distance de tout près de moitié, mais malheureusement, je le déclare franchement à la Chambre. il n'est pas possible d'avoir une ligne absolument directe, et si vous en cherchez la raison vous la trouverez dans un seul coup d'œil jeté sur la carte ; vous la trouverez dans *la maladresse qui a été commise par la diplomatie britannique en règlant notre frontière par le traité Ashburton-Webster*."

qui avons défendu l'Angleterre, dont les démêlés avec les Etats-Unis nous étaient absolument étrangers. Quand nous fûmes malmenés par nos insolents voisins dans des questions de frontières, la métropole nous prêta ses diplomates, mais pas ses vaisseaux : le risque était trop grand ; elle préféra abaisser pavillon—le nôtre.

Fût-il vrai, cependant, que la défense du Canada coûte quelque chose à l'Angleterre, que celle-ci n'aurait pas le droit de nous le reprocher ; car c'est une légende encore, et non la moins dangereuse pour nos intérêts, que ces avantages que nous sommes supposés retirer de l'état colonial—et j'écarte ici le point de vue purement canadien-français, puisque c'est surtout le Canada anglais qui croit ou feint de croire à la nécessité de la politique nouvelle.

Dans une série de conférences qu'il a publiées l'année desnière en volume sous ce titre : " The Kingdom of Canada and other Essays ", M. John-S. Ewart, d'Ottawa, un de nos plus savants auteurs de droit constitutionnel, démontre péremptoirement que tous les avantages de régime actuel sont du côté de l'Angleterre.

En certaines matières, il y a inconvénient pour la colonie sans avantage correspondant pour la métropole. Par exemple, quand nous avons voulu créer des provinces autonomes dans les territoires du Nord-Ouest, nous avons dû nous y faire autoriser par le gouvernement impérial. Nous avons dû également recourir à Londres pour faire autoriser le Sénat à se nommer un vice-président (1869), et les Chambres à examiner des témoins sous serment (1873). Le gouverneur, nommé par le cabinet anglais, peut apposer son véto aux décisions de notre parlement, indépendamment de tout intérêt métropolitain, et si la décision est sanctionnée par le gouverneur le cabinet impérial conserve encore le droit de véto pendant deux ans. Il n'est pas une décision de nos multiples ressorts judiciaires qui ne puisse être cassée par le Conseil privé—et, comme le fait si justement observer M. Ewart, qu'est-ce qui nous garantit que le Conseil privé ne se trompe pas aussi souvent que nos tribunaux ? ne vaut-il pas mieux risquer quelques erreurs que de toujours rester en lisières ? Et ainsi de suite. L'Angleterre pourrait dès demain nous accorder sur tous ces points l'autonomie complète sans renoncer à une parcelle de son prestige : elle ne le fait pas, parce que ce n'est pas le propre des " mères-patries " d'abdiquer de bonne grâce même une ombre d'autorité.

En d'autres matières, ce qui est inconvénient pour nous est avantage pour la métropole. Nous n'avons pas de législation propre sur les droits d'auteur ; l'Angleterre règle pour nous les conditions auxquelles les productions de la littérature et de l'art étrangers entreront au Canada. Nous pouvons imposer les marchandises importées d'Angleterre: nous serions impuissants à protéger notre marine marchande contre la concurrence des navires anglais. Notre législation maritime concernant les vaisseaux étrangers est faite à Londres. Les décisions des tribunaux anglais dans les cas de faillite ont certains effets au Canada : les décisions des tribunaux canadiens n'ont aucun effet en Angleterre. La réhabilitation d'un banqueroutier, prononcée par un tribunal anglais, est valable dans toutes les colonies : prononcée par un tribunal colonial, elle n'a d'effet que dans la colonie. L'attestation judiciaire (affidavit) faite en Angleterre est valable au Canada,—à tel point que, si elle est fausse, elle n'entraîne pas de châtiment : l'attestation judiciaire faite dans les colonies ne vaut rien en Angleterre. Un médecin anglais peut venir pratiquer au Canada, si la loi de son pays l'y autorise : le Canada ne peut autoriser ses médecins à aller pratiquer en Angleterre. L'Angleterre peut déclarer la guerre sans nous consulter, assurée d'avance que nous défendrons de notre mieux notre territoire, et qu'ainsi il s'opérera une distraction à son bénéfice: le Canada ne peut se mettre en guerre avec personne sans la permission de la Grande-Bretagne, fût-ce pour la défense de ses intérêts lésés et de ses droits foulés aux pieds.

Dans ses traités de paix l'Angleterre peut trafiquer de ses colonies comme il lui plaît, sans leur consentement ; c'est ce qu'elle fit en 1775 pour une partie du Canada. Les conventions diplomatiques comme celle que nous venons de conclure avec les Etats-Unis, et les conventions commerciales comme le nouveau traité franco-canadien, sont sujettes à l'approbation de la métropole ; il se trouve qu'aujourd'hui nous ne souffrons pas trop de cette dépendance, mais la situation changera peut-être quand nos intérêts viendront sérieusement en conflit avec les intérêts anglais. L'Angleterre ne nous consulte pas sur ses alliances ; elle a conclu avec le Japon un traité qui nous mettrait en guerre avec les Etats-Unis, si cette puissance déclarait la guerre au Japon. Nos gouverneurs ont de tout temps usé des décorations anglaises pour assurer parmi nous de fidèles domestiques à la métropole; sir Hugh Graham est le dernier en date de ces baronets de commodité, et la

besogne qu'il fait en ce moment montre suffisamment à quoi on les fait servir.

Tout le monde sait que le Canada, comme colonie, ne jouit pas de l'*extra-territorialité* reconnue à la plus petite des nations indépendantes. Certains effets de cette privation méritent d'être soulignés.

Un individu né au Canada, habitant le Canada, a épousé douze femmes aux Etats-Unis ; il peut, sans tomber sous le coup de la loi, les amener successivement vivre avec lui à Montréal ou à Toronto. Nous pouvons accorder à un étranger des lettres de naturalité comme " sujet britannique dans les limites du Canada", mais dès que le naturalisé sort du Canada, il n'a plus aucune obligation envers notre pays, n'étant plus même sujet anglais. Nous ne pouvons punir une faute commise hors du Canada par un Canadien né en Angleterre, et résidant au Canada : hors du Canada, il n'est plus Canadien, mais seulement sujet anglais.

Il y a enfin des services—d'immenses services—que nous avons rendus jusqu'à présent à la métropole, et que nous pourrions lui rendre pendant de nombreuses années encore, si, au lieu de se resserrer, le lien colonial continuait de se détendre comme le veulent la justice et la logique.

Laissons de côté les faveurs douanières gratuites—partant, absurdes,—accordées par notre gouvernement à des industriels abrutis par le snobisme et qui ont oublié, dans leur course au " sirage ", de se prémunir contre la concurrence allemande (1): une *faveur* n'est pas un *tribut* ; de même qu'elle se donne librement, elle se reprend librement. Bornons-nous aux obligations d'ordre militaire, social ou économique, inséparables de l'état colonial.

Moralement ni constitutionnellement, l'Angleterre n'a pas plus le droit de venir recruter des troupes au Canada que de faire réprimer une insurrection hindoue par notre milice ; l'autonomie militaire est aussi essentielle à notre croissance que l'autonomie commerciale, et de fait, jamais la métropole ne l'a contestée ; et de fait encore, pas un journal de Londres, de Liverpool ou de Birmingham n'aurait osé émettre, sur nos prétendues obligations militaires, la théorie qu'une singulière distraction d'un rédacteur a fait émettre à la *Patrie*.

---

(1) Voir à ce sujet le livre si instructif et si captivant de M. Victor Bérard sur " l'Angleterre et l'Impérialisme."

Il n'en va pas de même pour l'occupation de notre territoire; nos forts, nos chemins de fer, nos canaux, sont à la disposition de la métropole, pour le ravitaillement de ses vaisseaux, pour le transport de ses troupes et de ses munitions de guerre ; sans nous, sa flotte n'aurait pas une seule base d'opération sur le Pacifique ; sans nous, elle ne pourrait transporter ses troupes en Extrême-Orient que par Suez ou par le Cap de Bonne-Espérance.

Un journal de Toronto—et, curieux détail, un de ces journaux jingos qui ne cessent de gémir sur les ennuis que nous causons à l'Angleterre—rappelait dernièrement qu'à part la Nouvelle-Calédonie dont toute la production est accaparée par la France, le Canada produit presque tout le nickel qui entre dans le blindage des navires. L'addition d'un peu de nickel triple la force de résistance de l'acier ; grâce à ce procédé, l'on a pu diminuer le poids des cuirasses et augmenter proportionnellement la vitesse des grandes unités de combat. Le jour où l'Angleterre voudrait accaparer, comme c'est son droit, la production des fameuses mines de Sudbury, elle aurait un nouvel avantage dans la construction navale. Par une loi qui remonte à 1897, le gouvernement canadien est autorisé à frapper le nickel d'un droit d'exportation ; le jour où, faisant un pas de plus, nous limiterions l'exportation de ce métal à la Grande-Bretagne, l'Allemagne serait à la merci de la France pour son approvisionnement, et l'on comprend tout de suite les conséquences de cette situation.

Ainsi pour les houilles grasses de la Nouvelle-Ecosse ; l'Angleterre pourrait en temps de guerre les confisquer à son profit, si par extrordinaire une coalition européenne réussissait à couper l'accès de ses propres ports à ses navires.

Au point de vue économique, les colonies sont une source de richesse pour la métropole. Le *Toronto News*,—et avec lui toute la presse jingo-impérialiste, voient un argument en faveur de leur thèse en cela que les prêts de la métropole au Canada dépassaient au 1er janvier 1907 les onze cents millions de piastres, et qu'ils avaient augmenté de $535,000 durant les dix années précédentes. A mon humble avis, si cet afflux de capitaux veut dire quelque chose, c'est que le capitaliste anglais trouve au Canada des conditions de placement qu'il ne trouverait pas ailleurs ; nos lois lui plaisent, notre état social lui inspire confiance ; il prise particulièrement les garanties et les subsides extravagants donnés aux

compagnies de chemins de fer par nos gouvernements; à tort ou à raison, il croit ses fonds plus en sûreté sous notre régime judiciaire qu'avec, par exemple, des juges élus par le peuple et qui sont trop souvent les dociles instruments des " bosses " politiques. Lui attribuer des motifs patriotiques ou philanthrophiques, c'est pousser un peu trop loin la plaisanterie.

Au point de vue social, il y a longtemps que l'émigration au Canada est devenue la soupape de sûreté de la Grande-Bretagne. L'on a vu tantôt que l'impérialisme militaire est l'invention d'une aristocratie madrée, qui sentant monter vers elle la colère du prolétaire affamé, a imaginé de le dégrever, à nos dépens, d'une partie de l'impôt naval. Un peu de réflexion convaincrait cette noblesse égoïste que nous contribuons déjà largement à la paix intérieure de la Grande-Bretagne en fournissant à ses crève-la-faim de la terre, du travail et du pain ; que le jour où le fardeau militaire pèserait également sur les colonies et sur la métropole, l'émigration cesserait et rien ne séparerait plus l'Angleterre de la révolution sociale qu'elle a si richement gagnée par son inique régime de propriété.

Ces services, ces sacrifices, l'Angleterre n'a plus le droit de nous les demander si nous devons désormais prendre part à toutes les guerres où " l'honneur et l'intégrité de l'empire " seraient en jeu. L'indépendance vaudrait alors dix fois mieux, et cela me paraît évident.

Si nous étions indépendants, nous pourrions nous mettre sous la protection des puissances à titre d'Etat neutre, comme ont fait la Suisse, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Si nous étions indépendants, nous n'aurions pas besoin de vaisseaux de guerre pour la protection de nos colonies :— le développement économique de notre pays, le peuplement de son immense territoire, nous prendront bien un siècle ; après cela, en supposant qu'il reste quelque part des nègres à asservir et des mines d'or à voler, nous verrons.

Si nous étions indépendants, nous resterions protégés comme aujourd'hui, et contre le Japon, et contre les puissances européennes, par la doctrine Monroe.

Nous avons parmi nous des patriotes que cette protection humilie ; pour un peu, ils provoqueraient le gouvernement de Washington en guerre, à seule fin de préparer à leur pays une moisson de gloire.

Quelques-uns de ces messieurs sont payés sur les fonds britanniques, en beaux écus sonnants. Il y en a de cette engeance à Toronto, il y en a à Ottawa, il y en a à Montréal. Leur rôle consiste surtout à rédiger sous l'inspiration de lord Grey, qui lui-même a " monté " cette campagne avec lord Milner et lord Northcliffe, des articles tendancieux destinés à empoisonner lentement l'opinion.

Les autres sont de ces bonnes bêtes qui n'ont jamais pensé et ne penseront jamais par elles-mêmes, et qui braient de la meilleure foi du monde après ceux qui font mine de rugir.

Mais les premiers se gardent bien de dire, et les seconds, hélas! ne se douteront jamais, que toutes les petites puissances, en Europe, sont maintenues par le jeu des rivalités et des contre-poids. Le Monroeïsme n'est pas une simple doctrine politique, c'est la résultante de conditions géographiques comme celles qui assurent l'existence de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark, de la Bulgarie, du Montenegro, de la Servie, à côté d'Etats dix fois plus populeux et dix fois plus riches.

Si nous étions indépendants, nous n'aurions en réalité qu'un ennemi possible : les Etats-Unis.

Certes, il ne faut pas se payer de rêves creux, et croire que nous n'aurions qu'à nous confier en la loyauté de nos voisins : le vol du Texas et le vol de Porto-Rico et des Philippines, pour ne citer que ces deux exploits, seraient plutôt de nature à nous inspirer de la défiance. Mais il ne faut pas non plus laisser se répandre chez-nous l'impression que le Canada serait absolument sans défense contre le peuple américain.

L'Amérique latine, y compris le Mexique, compte quarante à cinquante millions d'individus qui ont comme nous tout à redouter de l'ambition des Américains, et avec qui nous chercherions à nous entendre.

Rien ne nous empêcherait de créer pour nous—pour nous seuls—cette marine de guerre que nous nous sommes engagés à créer pour la métropole, et de nous faire en même temps des amis parmi les grands Etats avec ces faveurs commerciales que nous donnons aujourd'hui gratuitement à l'Angleterre. Dans dix, vingt ou trente ans, le Canada aurait dix, quinze ou vingt millions d'habitants, et même les Etats-Unis, puissance énorme, mais obligée de protéger ses possessions coloniales contre le Japon, contre l'Allemagne, contre l'Angleterre, y regarderaient à deux fois avant de nous attaquer injustement.

En adhérant à la convention de la Haye, en acceptant d'avance l'arbitrage de ce tribunal pour tous nos différends avec les Américains, nous nous assurerions sur nos voisins un avantage moral énorme en cas d'hostilités.

L'enseignement militaire à l'école, qui est encore la mesure de protection la moins coûteuse, et qui, quoi qu'on en dise, n'est pas plus dangereux pour la paix du monde que la boxe ou la savate si l'on a soin d'inculquer à l'enfant de justes notions du droit,—l'enseignement militaire à l'école donnerait à notre jeune pays une force de résistance relativement supérieure à celle des Etats-Unis.

Nous pourrions organiser notre armée sur le modèle de l'armée suisse et décupler par ce seul moyen notre force militaire. Avec un budget annuel de $7,500,000, la Suisse met sur pied 280,000 soldats; pour une milice d'un peu plus de 50,000 hommes, le Canada dépense $6,750,000 par année. L'armée suisse peut être portée en temps de guerre à un demi-million d'hommes. L'effectif maximum de la milice canadienne est de cent mille hommes.

La Suisse a 3,350,000 habitants : le Canada a 7,000,000 d'habitants. La Suisse, il est vrai, reçoit de chacun de ses enfants un service total de 163 jours, mais le jour où nous serions indépendants, où nos sacrifices, par conséquent, ne profiteraient plus qu'à nous, quel Canadien ne serait heureux de faire pour son pays ce que le citoyen suisse fait si gaiment pour le sien ?

Enfin,—il ne tiendrait qu'à nous de le vouloir,—le respect des droits des minorités, le peuplement rationnel du pays avec des races susceptibles de comprendre nos traditions et de se pénétrer de notre idéal, l'adoption de bonnes lois sociales et économiques, nous assureraient la paix intérieure qui manque déjà, et qui va manquer de plus en plus aux Etats-Unis.

Avec l'impérialisme militaire, tout en gardant les inconvénients de l'état colonial, nous assumons les mêmes obligations et courons les mêmes dangers que la nation du monde la plus répandue et la plus haïe : tous les ennemis que la Grande-Bretagne s'est faits par ses conquêtes, par ses rapines, par ses intrigues, par ses ambitions de toute sorte, seront nos ennemis ; n'ayant pas voix au chapitre de la guerre, nous ne serons jamais sûrs du lendemain, jamais nous n'aurons de sécurité. Le *Canada* — à son insu, sans doute, —

l'a bien montré dans cette note où il demandait "ce que nous avons jamais fait à l'Allemagne."

Si le *Canada* entendait par là qu'avant aujourd'hui nous n'avons jamais eu de raisons de provoquer l'Allemagne, la vérité est trop évidente pour que je songe à y contredire. Mais l'organe ministériel doit admettre qu'il y a quelque chose de changé entre l'Allemagne et nous, quand nos gouvernants peuvent se permettre, dans le seul but de flagorner la métropole, des incartades comme ces paroles prononcées par M. Laurier à la séance du 29 mars :

> Nous avons probablement lieu de croire, comme on vient de nous l'apprendre, que l'Allemagne construit plus de navires que l'Angleterre et les construit plus rapidement.
>
> Il y a une conclusion à tirer de ces renseignements et c'est que l'ALLEMAGNE SE PREPARE A FAIRE UN JOUR SUR MER A L'ANGLETERRE CE QU'ELLE A FAIT A LA FRANCE SUR TERRE.
>
> Tout le monde sait aujourd'hui que pendant des années la Prusse se préparait dans l'ombre à lutter contre la France, qui, jusqu'alors, avait été la plus puissante nation militaire du monde ; la Prusse attendait une occasion, et quand l'occasion se présenta, elle frappa le coup fatal.

De telles paroles n'auraient aucune portée dans la bouche d'un simple député ou dans les colonnes d'un journal d'opposition; sur les lèvres d'un chef de cabinet, et dirigées contre une nation avec laquelle nous sommes encore, officiellement du moins, en relations d'amitié, elles constituent une provocation gratuite dont l'Allemagne aura raison de nous garder rancune. Et ce n'est là qu'un exemple des ennuis que nous allons nous attirer d'un peu partout pour l'amour de la métropole.

Certains esprits faibles, dans la presse anglaise, s'imaginent que nous réclamons le maintien du *statu quo* par haine de la souveraineté britannique. Si tel était notre mobile, la résolution du 29 mars serait de nature à nous réjouir profondément. Il ne faut pas en effet être grand clerc pour saisir tout l'intérêt que certains pays auront désormais à soutenir les Etats-Unis dans une agression contre le Canada.

Pour en rester à l'Allemagne, voici une puissance qui cherche des débouchés commerciaux dans tous les pays du globe, dont l'expansion commerciale en Extrême-Orient est entravée par l'Angleterre et son alliée, le Japon, au point qu'elle a dû renoncer pour le présent à se créer des sphères d'influence

dans cet Empire Jaune où toutes les autres grandes puissances coloniales taillaient à sabre que veux-tu : croit-on qu'elle va se croiser les bras devant une fédération panbritannique qui est un défi à son influence ? Le gouverneur du Missouri, M. Folk, un des jeunes politiques américains les plus en vue, et probablement un futur candidat à la présidence, disait l'autre jour dans un grand discours à Asheville (Caroline du Nord) que les Etats-Unis devaient se préparer sans retard à conquérir la Canada. Hearst, le puissant journaliste *jingo* qui fomenta la guerre contre l'Espagne en 1898, et dont les idées arriveront un jour ou l'autre à la Maison-Blanche soit avec lui soit avec un autre, est le champion le plus actif de l'annexion forcée. Enfin, il y a aux Etats-Unis quinze millions d'Irlandais et autant d'Allemands, qui les uns et les autres, advenant la guerre que M. Laurier feint de pressentir, pousseraient le colosse américain de toutes leurs forces contre le Canada. Et c'est ce moment que nous choisissons pour insulter délibérément l'Allemagne ! Si demain l'on venait nous dire que Guillaume II a offert son aide aux Américains pour la conquête du Canada comme prix de leur bienveillance en Extrême-Orient, aurions nous raison d'en être surpris ?

Si, contre toute prévision, les Etats-Unis résistent à la tentation de nous englober, nos propres loyalistes se chargeront d'évincer la Grande-Bretagne de l'Amérique septentrionale quand le fardeau militaire qu'ils auront assumé dans un mouvement d'enthousiasme irréfléchi leur sera devenu trop lourd ; l'histoire des colonies américaines montre que jamais le loyalisme de la Nouvelle-Angleterre ne fut plus ardent qu'à la veille de la Révolution ; l'histoire du Canada est là pour nous rappeler que les seuls mouvements annexionnistes dignes de mention, en notre pays, ont pris naissance parmi nos compatriotes anglais et ont été déterminés par des causes économiques.

Les Canadiens-Français—on l'a déjà dit mais on ne saura jamais trop le répéter—n'auraient donc qu'à laisser marcher les choses au gré de l'école impérialiste, pour satisfaire les sentiments anglophobes qu'ils se voient imputer aujourd'hui après leur attachement séculaire à la couronne britannique.

Nous combattons la fédération impériale, au contraire, parce qu'en faisant disparaître le Canada dans une république appauvrie par son imprévoyance et mûre pour l'anarchie, elle ferait perdre à notre pays le fruit d'un siècle et demi de dévouement à un idéal supérieur de gouvernement.

Nous le combattons aussi parce que l'annexion aux Etats-Unis nous priverait, nous les Canadiens-Français, des droits constitutionnels qui nous sont garantis par la constitution de 1867.

Les hommes politiques de la métropole devraient comprendre que ce double sentiment, loin d'être une menace pour le lien colonial, est la meilleure garantie du maintien de la souveraineté britannique sur cette partie du continent américain.

Libre à eux de retourner, s'ils le veulent, aux rêves insensés de lord North et de Georges III ; notre mot d'ordre à nous sera désormais—Le retour à l'autonomie, ou l'indépendance !

Et s'ils en étaient rendus à regarder cette devise comme de la trahison, nous en serions quittes pour dire avec Patrick Henry; *If that be treason, let it be treason !*

Olivar Asselin.

Impressions du Canada [1]

Quand on m'a fait l'honneur de me demander si je comptais écrire quelque récit de mon séjour aux États-Unis et au Canada, j'ai très nettement répondu que telle n'était pas mon intention. Je ne veux pas me donner le ridicule de découvrir New-York ou Montréal. J'ai passé exactement deux mois en Amérique; j'y ai fait beaucoup de chemin; j'y ai parlé autant qu'il m'a été possible des choses de mon pays; je me suis efforcé de répandre et de faire aimer les idées françaises. Il ne m'est resté que bien peu de temps pour regarder autour de moi, et m'enquérir des mœurs, des façons de vivre et des façons de penser nouvelles pour moi. Dans ces conditions, que peut valoir un récit de voyage? Ou bien il faut se contenter de traduire des impressions nécessairement superficielles, si superficielles qu'elles ont grand chance d'être erronées, et imiter ce voyageur qui pour avoir vu passer une femme rousse, note sur son carnet: Ici toutes les femmes sont rousses, ou bien il faut parler de soi, se mettre en scène et se tresser des couronnes. C'est un travers fort répandu, par le temps qui court; et il est devenu tellement ordinaire qu'il ne choque presque plus personne. Mais je l'ai si souvent reproché à mes contemporains, que je me sens gêné pour y sacrifier à mon tour. D'autre part il m'était difficile de repousser l'occasion qui s'offrait à moi d'exprimer au public canadien toute me gratitude pour l'accueil que j'en ai reçu. Je profite donc de ce détour ingénieux. Je laisse à ceux qui ont passé au Canada plus de huit jours le soin d'en parler; j'envoie ces lignes en guise de remerciement aux canadiens français.

Il ne m'était jamais venu à l'esprit qu'ayant traversé l'Océan je pourrais manquer d'aller rendre visite à la France d'outre-mer. Les moyens m'en ont été facilités par la haute bienveillance de Mgr Bruchési, archevèque de Mont-

(1) Cet article publié, le 11 août 1898, dans la *Revue des Deux Frances*, est tout spécialement d'actualité au moment où son auteur, M. René Doumic, vient d'entrer à l'Académie Française. Les amis et admirateurs canadiens du nouvel Académicien nous sauront gré de leur avoir rappelé ce souvenir.

réal, et par la généreuse initiative de M. l'abbé Colin, supérieur du séminaire de Notre-Dame. Grâce à eux je n'ai pas vu seulement le Canada en touriste, j'y ai été reçu en ami et j'ai trouvé partout la plus cordiale et la plus brillante hospitalité.

On se rend difficilement compte de l'impression que ressent un Français, lorsqu'il passe des États-Unis au Canada. Il était depuis des semaines, en dépit de l'accueil le plus obligeant, dépaysé dans un milieu étranger. Il se retrouve, tout d'un coup, chez lui. Les figures qu'il recontre, la langue qu'il entend parler, l'accent, tout lui est familier. Tout à l'heure, en apercevant par la vitre du wagon les paysans occupés au travail des champs, il aurait pu croire qu'il traversait un coin de campagne normande. Maintenant introduit dans un intérieur de famille, il reconnait les types et les usages, il respire l'atmosphère de nos familles d'excellente bourgeoisie. C'est une sensation délicieuse et qui fait chaud au cœur. On a repris terre, et repris langue ; on a reconnu la patrie.

Cete perpétuité du type français et du sentiment francais au Canada est un des phénomènes des plus curieux de l'histoire moderrne, et je m'empresse d'ajouter un des plus admirables. Il y aurait beaucoup à méditer sur ce fait, et il comporte de grands enseignements. Il est d'abord une réponse éloquente aux déclamations de ceux qui vont opposant la race anglo saxonne à toute les autres races et pour montrer la supériorité de cette race privilégiée. D'abord il s'en faut de beaucoup que l'élément de race ait cette netteté et cette fixité que lui prêtent les théoriciens. Mais ensuite, mise en présence de la race anglo-saxonne, et dans les conditions les plus défavorables, voyez ce qu'a fait cette race française au Canada. Elle s'est d'abord développée en se multipliant, ce qui est le premier devoir et la suprême habileté pour un peuple soucieux de sa grandeur. Elle a ensuite résisté à toutes les influences extérieures qui agissaient sur elle et tendaient à l'assimiler. Les canadiens français sont restés français, parce qu'ils l'ont voulu, et parce qu'ils ont déployé dans ce but une indomptable énergie. C'est un triomphe de la volonté. Entre toutes les preuves qu'on en peut donner, j'en choisis une qui se présente tout de suite à l'esprit ; et qui aussi bien, frappe d'abord le voyageur. Nous autres Français de l'Ile de France nous ne sommes pas des gar-

diens très jaloux de l'intégrité de notre langue. Nous admettons facilement dans l'idiôme même de la conversation les vocables étrangers. Nous faisons tout particulièrement bon accueil aux termes anglais. L'anglomanie et l'américanisme sévissent dans notre vocabulaire. Nous parlons couramment de "wagons" et de "tramways". Le Français du Canada se ferait scrupule d'ouvrir ainsi le vocabulaire français à l'invasion étrangère. Il ne monte pas en tramway. il monte en " char ". Ce mot de char lui sert pareillement à désigner le wagon. C'est là un mot de souche antique, qui sonne bien, et auquel le Canadien prête même une sonorité toute particilière. Donc rien ici que de logique. Mais un autre cas se présente. Même dans la province de Québec les Anglais ne sont pas loin. A Montréal vous n'avez qu'une rue à traverser, et vous êtes en plein quartier anglais. Aussi la langue anglaise s'impose-t-elle dans la vie politique, dans les relations commerciales. L'homme d'Etat, le financier, l'avocat est obligé de parler les deux langues. Quand il parle français, souvent un mot anglais se présente à sa pensée : mais alors il n'a garde de l'employer ; il le traduit. Les Anglais se servent du mot " complimentary " pour désigner ce que nous appelons : " billets de faveur ". Le Canadien dira donc : " une carte *complimentaire* ". Ce sont autant de barbarismes, et de monstres en matière de langage. Touchants barbarismes ! Monstres héroïques témoignant d'une fidélité jalouse et ombrageuse. Toute l'histoire du peuple canadien-français durant ce siècle est cela même : un éclatant exemple de ce que peut la volonté.

C'est le lundi de Pâques que je suis arrivé à Montréal. Et je ne me suis pas encore consolé de ne m'y être pas trouvé vingt quatre heures plus tôt. Ou pour mieux dire, si j'avais été libre de mon temps ; j'aurais voulu passer au Canada la semaine sainte. J'aurais aimé à suivre les exercices de la semaine Sainte dans cette église de Notre Dame où notre jeune compatriote, le Père Hébert, s'adressait à une foule énorme, compacte et fervente ; j'aurais été heureux d'assister à ce grand élan de piété qui transporte ces âmes croyantes le jour de Pâques. J'ai un autre regret, d'un caractère fort différent, que je vais exprimer tout de suite, pour avoir aussitôt terminé le chapître des doléances. C'est de n'avoir pas été gelé au Canada. Les donneurs de conseils ne m'avaient pas ménagé les avertissements. Je m'étais,

d'après leurs indications, pourvu de couvertures, de manteaux fourrés, de chaussures blindées et de tout l'attirail des expédition au Pôle Nord. J'en ai été quitte pour rapporter mon attirail. Je l'offrirai à Tartarin. Il n'a pas servi. Mais tout de même cela me chagrine. C'est Voltaire qui appelait dédaigneusement le Canada : " quelques arpents de neige " ; il ne comprenait pas qu'on se battit pour garder une possession si négligeable. Les Canadiens lui ont gardé rancune de cette expression fâcheuse ; et on le comprend ; mais Voltaire avait de ces légèretés de talon rouge, surtout dans les questions graves, et notamment dans les questions de patrie. Hélas ! je n'ai pas vu de neige au Canada. Tout au plus m'en a-t-on montré quelques tas qu'on avait péniblement gardés comme spécimen. Ce n'était pas sérieux. Je n'ai pas vu davantage cette végétation luxuriante qui, paraît-il, éclate en quelques jours au lendemain même de l'hiver. La saison était défavorable au visiteur. Ce n'était plus le Canada enseveli dans ses neiges et pas encore le Canada radieux sous sa verdure puissante. Les chemins étaient gris, les arbres étaient dénudés, les prairies étaient pelées et rougeâtres. A vrai dire il ne m'a pas été donné de goûter ici le pittoresque de la nature extérieure. Il faut que je m'en rapporte aux descriptions qui ne manquent pas, et qui pourtant laissent encore beaucoup à dire. J'attendrai que René Bazin ait mis à exécution un projet qu'il caresse depuis longtemps, celui de venir au Canada et de nous en rapporter un de ces livres comme il les sait écrire, où il nous montrera aussi bien les choses avec leur relief extérieur, et les gens dans l'intimité de leur âme.

Le soir même de mon arrivée, il m'a été donné d'entrevoir la vie politique au Canada. J'avais l'honneur d'être invité au banquet offert à l'honorable M. Jetté pour fêter sa récente élection aux fonctions de gouverneur de la province de Québec. On m'a raconté des choses si différentes des choses de chez moi, que j'ai peine à les croire. Il paraît qu'il y a en tout au Canada deux partis, les conservateurs et les libéraux, et qu'entre ces deux partis les nuances sont à peine appréciables, et que d'un camp à l'autre on ne se traite pas de vendu, de faussaire et d'assassin. Voilà qui est bien invraisemblable. Les conservateurs ont gardé vingt ans le pouvoir ! Que faisaient donc leurs adversaires? Et il n'y avait donc pas de crises ministérielles tout à la fois chroniques et

aigües? Voilà qui est tout à fait étrange. Mais revenons à notre banquet. C'est vers les neuf heures du soir qu'a commencé la série des toast; après une heure du matin nous toastions encore. Cela fait beaucoup de toasts; je n'ai pas trouvé que cela en fit trop. Car d'abord chacun m'initiait aux idées et aux choses de là-bas. Et ensuite il m'a été donné d'entendre là quelques morceaux de choix. Je cite, entre autres, l'allocution de M. le gouverneur Jetté. On n'imagine rien de plus délicat et de plus aimable; c'est le discours d'un "honnête homme" dans le sens où nos aïeux du xviiè siècle employaient le mot; c'est la causerie pleine de jolis mots, de souvenirs, de citations heureuses, telles qu'on l'attend d'un magistrat lettré. Et que de finesse, que d'esprit, que de bonnes grâces et de malice dans les quelques mots prononcés par le consul français, M. Kleczkowski. J'ai eu l'occasion de revoir M. Kleczkowski; j'ai de beaucoup de côtés entendu par ler de lui. Je sais par tous ces témoignages venus spontanément à moi quels services il rend là-bas à notre cause; tous les Français doivent le remercier pour la dignité avec laquelle il représente notre pays et pour la souplesse avec laquelle il manœuvre, en vrai diplomate, à travers les difficultés qu'il ne manque pas de rencontrer. Enfin le poète Fréchette nous a lu de beaux vers, vibrants, éclatants. J'y ai retrouvé toutes les qualités d'inspiration généreuse et de forme brillante qui sont celles du poète de la Légende d'un Peuple. Fréchette a en France beaucoup plus de lecteurs qu'il ne le croit peut-être, et beaucoup d'amis. Nous savons qu'il continue là-bas la tradition des maîtres de notre poésie, et nous applaudissons à sa vaillance, à la continuité et au succès de son effort.

Comment dirai-je maintenant ma gratitude à la Société Montréalaise, qui a accepté de venir cinq fois de suite à l'Université Laval, pour entendre un conférencier français. A coup sûr, il y a eu de ma part abus et indiscrétion. Forcé que j'étais de me hâter et de faire le plus de choses possible dans le plus court espace de temps, je n'ai pas laissé à mes auditeurs un jour d'intervalle pour respirer et se reposer. C'est une raison de plus que j'ai d'être touché de leur empressement, et de leur indulgence, et de leur fidélité. Tout a son importance pour l'homme qui parle en public; et d'abord la salle elle-même. Il y a des salles mornes, glaciales, ennuyeuses, qui tout de suite attristent le conféren-

cier, et risquent de lui faire perdre courage. J'ai pris la parole dans des salles d'aspects bien divers. Jamais je n'ai trouvé une salle plus séduisante et plus commode, plus gaie, plus encourageante que cette grande salle de l'Université Laval. L'impression de mon cher maître, M. Ferdinand Brunetière avait été la même. Lorsque le conférencier entre dans cette salle si heureusement disposée, si brillamment illuminée, que le regard embrasse aisément, où la voix porte sans peine, il lui semble aussitôt que la partie est déjà plus qu'à demi gagnée. Mais on sait bien que c'est le public qui fait le conférencier, et qu'un public a toujours les conférences qu'il mérite. Le public canadien est avide de la parole; c'est chez lui un trait de la nationalité française. Nous aimons à entendre parler; c'est une des formes que prend chez nous la sociabilité; et c'est signe de curiosité intellectuelle. Tout les classes de la société étaient représentées à l'Université Laval; dépositaires de l'Eglise, clergé, magistrature, monde de la politique, de la finance, du commerce, gens du monde, jeunes gens. Il ne suffit pas de dire que sur cet auditoire tout portait et que la moindre intention était aussitôt saisie. Je dirai plutôt que l'attitude d'un tel auditoire, si vibrant, si mobile est une véritable collaboration. Les grandes œuvres dont je l'entretenais lui étaient depuis longtemps familières, et je n'avais pas la prétention de lui révéler Hugo, ni Lamartine. Même il m'est arrivé de sentir, à de certains moments, qu'auditeurs et conférencier ne pensaient pas exactement de même. Et c'est bien cela qui est intéressant. Certes, si le désaccord est complet, non seulement l'impression est pénible, mais elle en devient même insupportable. Mais quand on est d'accord sur les grandes lignes et sur les principes, alors rien de plus passionnant que cette lutte partielle. Cela met dans l'atmosphère je ne sais quoi de plus chaud et de frémissant. On devine qu'il y aura des réclamations et des protestations. On est assuré qu'il y aura des discussions et qu'elles prolongeront une sorte d'agitation féconde autour des grandes questions qu'on a effleurées. Et voilà ce qui importe. Car un enseignement vaut par lui-même ce qu'il vaut; mais sa véritable efficacité consiste dans le mouvement de curiosité et de réflexion qu'il éveille dans les esprits. Je ne prétends imposer à personne mon opinion sur Lamartine ou sur Leconte de Lisle, sur Hugo ou sur Vigny. Mais si, au lendemain de

mes conférences, plusieurs de mes auditeurs ont repris les *Meditations*, relu les *Orientales* ou les *Poèmes antiques*, j'ai donc obtenu le meilleur résultat qu'il me fût permis d'espérer.

Ces cinq journées passées à Montréal ont été trop courtes. Encore ne m'ont-elle laissé que bien peu de temps pour Québec et Ottawa. Les spectacles qui m'attendaient à Québec resteront pour moi inoubliables. Accueilli de la façon la plus gracieuse dans la belle résidence de Spencer Wood, j'aperçois sous mes fenêtres en m'éveillant, la large nappe du Saint-Laurent. Volià enfin une grande impression de nature. Quelques jours après j'étais en France, et traversant le Pont-Neuf, je ne pouvais retenir cette exclamation : "Ah ! mon Dieu, que cela est petit !" Je n'ai vu ni la partie la plus large du cours du Saint-Laurent, ni les grands fleuves d'Amérique ; et pourtant, nos fleuves de France me paraissent des cours d'eau, des jouxjoux de rivières. Tout n'est que comparaison, et tout n'est qu'illusion, comme il me semble que Swift l'avait dit avant moi. Québec, étageant ses vieilles maisons et ses vieux murs au-dessus de son fleuve est de l'effet le plus pittoresque. Elle me charme par son air ancien. Ici, les choses ont une âme ; comme celle des gens, l'âme des choses se souvient. Or, le hasard fait que la vision que j'ai eue de Québec restera pour moi associée à une grande manifestation de sentiment public. C'est la veille des obsèques du cardinal Taschereau. Depuis des années déjà, le Cardinal était malade, et ne pouvait s'occuper activement de l'administration ; mais il restait comme la plus grande figure du clergé canadien. Toute la ville est en deuil. D'immenses bandes de crêpes attristent les édifices publics. La vie est arrêtée. Ainsi se traduit d'une façon matérielle l'intensité des sentiments religieux au Canada. Le clergé y a garde une situation prépondérante. Il la doit à ses vertus, à son énergie, aux bienfaits sans nombre qu'il a répandus sur le peuple canadien. C'est lui qui s'est fait l'éducateur de la nation ; c'est lui qui a pris en main la défense de ses libertés ; c'est lui qui, par ses efforts, a assuré le maintien de la cause française. Tel est le fait qui avait déjà frappé M. Brunetière, lors de son voyage au Canada, on s'apercoit vite que le catholicisme et la France sont inséparables.

A Ottawa le jeune et intelligent recteur, le P. Constantineau, a bien voulu m'inviter à son Université. Notre pre-

mier soin est de demander si le gouverneur général de la Puissance lord Aberdeen et lady Aberdeen peuvent nous recevoir. La réponse qui nous parvient par le téléphone est celle-ci :

" Leurs Excellences sont au cours de cuisine."

Et le temps que passent leurs Excellences au cours de cuisine n'est pas perdu. Toutes le œuvres populaires, toutes les intitutions charitables trouvent prêt à leur venir en aide le zèle de lady Aberdeen. Elle fait preuve d'un dévouement dont aussi bien la population lui est reconnaissante. J'aurai pour ma part à la remercier de sa bienveillance ; et il me sera donné d'apprécier l'exquise courtoisie de grand seigneur de lord Aberdeen. Je ne saurais oublier de quelle façon charmante, prenant la parole après ma conférence, il a, dans une allocution improvisée, envoyé son salut et son hommage à la " belle France." Il faut savoir admirer partout ce qui est admirable ; et l'aveu dût-il nous en coûter, il faut bien dire que l'Angleterre administre le Canada de la façon la plus habile. Elle s'efforce de ne pas lui faire sentir le joug de sa domination. Chaque province a ses lois. Et les hommes d'Etat, à quelque parti qu'ils appartiennent, m'ont tous répété. " Nous avons ici la liberté ! Nous avons la réalité du régime parlementaire." Je n'aurais pas été faché de voir fonctionner ce vrai régime parlementaire, qui sans doute doit différer de celui du Palais-Bourbon, autant que le chien animal aboyant diffère du chien constellation. Par malheur, la séance de la Chambre des Députés à laquelle j'ai assisté était, du moins pour un passant, de peu d'intérêt. Mais j'ai appris bien des choses en causant avec les homme politiques, avec qui l'honorable M. Tarte, ministre des Travaux publics m'a fait rencontrer. Je dois surtout autant de plaisir que de profit à la conversation de M. Tarte, si vive, si variée, si brillante, qui est celle tout à la fois d'un homme de pensée et d'un homme d'action.

Le lecteur a pu me suivre dans les rapides étapes de ma tournée au Canada . Il ne me reprochera donc pas d'avoir cherché à lui faire illusion, et à lui donner le change. Je ne décris pas les endroits que je n'ai pas vus, et je décris peu ceux que j'ai vus. Je suis peu documenté sur le passé du Canada, et je serais un médiocre prophète de son avenir, Voici seulement deux points qui m'ont semblé apparaître en toute évidence.

Le premier a rapport à l'âme même du peuple Canadien. Le Canada est une terre de tradition. C'est par là qu'il m'a tout de suite conquis. J'y ai vu une image de la France dautrefois telle que l'avaient formée le lent travail des siècles et le secours des institutions nationales. Nos mœurs, nos coutumes, notre esprit de famille, notre sentiment religieux, se sont conservés là-bas, mieux et plus purement que chez nous. Pour comprendre certains traits de notre histoire et rentrer en communion avec notre passé, il est indispensable d'aller au Canada. Des choses mortes ailleurs et que nous ne retrouvons plus que par un effort de mémoire et d'imagination, sont là-bas vivantes. C'est là qu'est la force de la nation canadienne française. Elle ne peut continuer d'être elle-même et résister à la pression du milieu anglais qu'en restant fidèle à sa tradition.

L'autre est relatif aux rapports littéraires de la France et du Canada. Les Canadiens ont conservé notre langue. Ils la parlent, ils l'écrivent ; cela leur fait honneur et cela nous fait honneur. Mais une langue est sans cesse en mouvement, elle se transforme, elle s'enrichit, elle s'altère ou elle s'affine, en tout cas elle se modernise. Je crains que la culture française d'aujourd'hui ne soit plus que de raison suspecte aux Canadiens. Qu'ils choisissent entre nos livres ; mais nous en avons d'excellents et qui méritent de les compter pour lecteurs. Tel est le souhait que je forme. Je voudrais que l'écrivain français sût qu'il écrit à la fois pour les deux Frances ; je voudrais que l'esprit français se développât parallèlement sur les deux rives de l'Océan. Je suis persuadé que des deux côtés on y gagnerait.

René Doumic

La Robe

(Un atelier de couture, dans une chambre, au deuxième étage. La table est surchargée de tissus aux mille nuances, qui floconnent en vagues chatoyantes, déferlantes et soyeuses. Des journaux de mode, tout grands ouverts, étalent un peu partout leurs pages souvent consultées, remplies de figurines multicolores, aux attitudes bêtasses. Dans une encoignure, une " Singer " retient un ourlet interrompu...)

Mme LECREUX, *se levant.*—Ainsi chère Mademoiselle Angèle, tout est bien convenu... l'étoffe... la coupe... les garnitures... le prix?...

Mlle. ANGÈLE.—Oui, Madame... Et pour quand vous faut-il cette robe?...

Mme LECREUX.—Pour mardi.

Mlle ANGÈLE, *saisie.*—Pour mardi.

Mme LECREUX.—Oui, sans faute...

Mlle ANGÈLE.—C'est que...

Mme LECREUX.—Quoi?...

Mlle ANGÈLE.—C'est que nous sommes aujourd'hui mercredi... Si seulement vous étiez venue quelques jours plus tôt!...

Mme LECREUX.—Comment?... Vous avez encore jeudi, vendredi, samedi et lundi... En quatre jours, vous avez bien le temps de faire cette robe!...

Mlle ANGÈLE.—Ah! si je n'avais que vous à servir-... Mais j'ai d'autres commandes pressées...

Mme LECREUX, *pointue.*—Je ne m'occupe pas des autres...

Mlle ANGÈLE.—Hélas! je ne puis pas en dire autant!

Mme LECREUX.—Vous veillerez!...

Mlle ANGÈLE.—Il y a si longtemps que je passe la plus grande partie de mes nuits!.. Et, à la fin, je crains que...

Mme LECREUX, *l'interrompant.*—Vous savez, je tiens absolument à ce que ma fille ait cette robe pour la soirée de Mme d'Esterne... Pauvre chatte!... c'est sa première grande sortie dans le monde... Si vous ne pouvez pas me faire ce que je vous demande, c'est bien simple j'irai ailleurs...

Mlle ANGÈLE, *résignée.*—Je veillerai, Madame...

Mme LECREUX.—A la bonne heure!... Voilà que vous

devenez raisonnable!... (*indulgente.*) Vous vous reposerez après!...

* * *

(*Chez les d'Esterne. La soirée, dont on a tant parlé depuis un mois, a lieu dans leurs salons brillamment illuminés. Aux accords d'un orchestre entraînant qui enlève la " valse d'Emeraude " du célèbre Nimporteki, des couples enlacés tourbillonnent... Mme Lecreux et Mme Flobert, son amie, leur éventail à la main, font tapisserie et papotent avec frénésie.*)

Mme FLOBERT, *gracieuse.*—Chère, votre petite Luce est absolument ravissante, ce soir!

Mme LECREUX.—Vous trouvez?...

Mme FLOBERT.—Sans contestation possible, c'est elle qui est la reine du bal...

Mme LECREUX.—Oh! vous exagérez!...

Mme FLOBERT.—Nullement... Si vous en doutez, vous n'avez qu'à voir les regards furibonds que lui jette notre bonne amie, Mme Leflou...

Mme LECREUX.—Le fait est que sa Gisèle passe plutôt inaperçue... Comment a-t-elle pu la fagoter ainsi, sa pauvre enfant?...

Mme. FLOBERT.—Tandis que votre Luce est adorablement parée... Sans indiscrétion, où donc lui avez-vous fait faire cette robe merveilleuse?... A Paris n'est-ce pas?...

Mme LECREUX.—Non. Ici.

Mme FLOBERT.—Comment?... Ici (*Joignant les mains.*) Oh! dites-moi le nom de votre couturière: Son nom!... Son nom!...

Mme LECREUX.—Pas si bête!... Vous me la souffleriez!...

Mme FLOBERT.—Voyons... entre amies... Et puis, vous n'avez pas peur que je fasse tort à Luce?...

Mme LECREUX, *riant.*—Pour ça, non!... Eh bien! cette robe a été faite par une nommée Angèle, rue du phosphore, No. 17... Là! êtes-vous contente?...

Mme FLOBERT.—Très!... Merci!... Est-ce que ce n'est pas une petite maigrichonne, une pâlotte, que je rencontre quelquefois?...

Mme LECREUX.—Précisément... La pauvre fille n'en a pas pour longtemps... Elle a une petite toux fréquente et sèche... La poitrine doit être malade... Vous savez, ça travaillé trop...

Mme FLOBERT.—Et vous avez pu tout de même avoir la robe de Luce?...

Mme LECREUX.—Ah ! vous savez, ça n'a pas été long !... Quand j'ai vu qu'elle faisait des difficultés, je lui ai mis le marché à la main... Elle a cédé tout de suite...

Mme. FLOBERT.—C'est comme ça qu'il faut s'y prendre...

* * *

(Trois mois après, au salon de Mme Lecreux. Dans la chambre voisine, la jeune fille est couchée, toute pâle et toute faible. Par un caprice de malade, elle a voulu revoir sa robe de bal, qui est restée étendue sur un fauteuil, mettant une note claire et rose dans la pièce assombrie. Le docteur Martin est venu voir Luce. C'est un homme expérimenté et franc jusqu'à la brusquerie. Après l'auscultation, Mme Lecreux l'a fait entrer au salon et l'interroge avec anxiété.)

Mme LECREUX.—Eh bien, docteur?... C'est grave?...

LE DOCTEUR.—Oui.

Mme LECREUX.—Ah ! mon Dieu !... Et c'est?...

LEDOCTEUR.—La poitrine... Le poumon gauche est pris... l'autre attaqué...

Mme LECREUX.—Voyons... ce n'est pas possible ce que vous dites-là, docteur !... Une enfant que nous avons entourée de tant de soins !... que je n'ai jamais perdue de vue !... Comment aurait-elle pu contracter cette horrible maladie?...

LE DOCTEUR.—Que sais-je?... l'hérédité...

Mme LECREUX.—Mais ni M. Lecreux ni moi n'avons jamais été malades !

LE DOCTEUR.—Et dans votre famille?... Les grands-parents?... Les oncles?... Les tantes?...

Mme LECREUX.—Ni d'un côté ni de l'autre... Je ne connais personne qui ait été atteint de tuberculose...

LE DOCTEUR.—Un rhume négligé...

Mme LECREUX.—Mais je m'en serais aperçue !...

LE DOCTEUR.—Pourtant, cette maladie n'est pas tombée du ciel !... Voyons, dans votre entourage, vous ne trouvez personne?... Cherchez bien !...

Mme LECREUX.—Personne !

LE DOCTEUR.—Dans vos fournisseurs?... Vous savez... une vêtement... une robe...

Mme LECREUX.—Non... Ah ! pourtant... Vous connaissez la petite Angèle?...

LE DOCTEUR.—C'est moi qui la soigne... Une enfant qu'on a tuée, avec la manie de faire les commandes au dernier moment, et qui s'est épuisée à veiller pour satisfaire sa clientèle... Pas même le temps de se faire à manger... Elle est perdue !...

Mme Lecreux.—C'est elle qui a fait la robe de bal que vous avez vue dans la chambre de Luce...

Le Docteur.—Et depuis quand votre fille a-t-elle commencé à être souffrante?...

Mme Lecreux.—Depuis ce temps-là!... Il y a environ trois mois... Vous savez, au commencement, ce n'était rien...

Le Docteur.—Alors, ne cherchons pas ailleurs. C'est par cette robe, tout imprégnée des microbes de la tuberculose, qu'est venu le mal...

Mme Lecreux, *révoltée.*—Et pourquoi ne défend-on pas à ces personnes-là de travailler pour le public?...

Le Docteur.—On devrait d'abord vous défendre à vous autres, Mesdames, de les épuiser par vos exigences déraisonnables... Vous êtes chrétiennes, et vous les traitez sans pitié... Quand il vous faut une robe, il vous la faut tout de suite... Elles y succombent... Conclusion: elles vous repassent le fléau, qu'elles contractent à vous satisfaire!... Pas moyen, jusqu'ici, de vous faire entendre raison!... Souhaitons que la crainte, un jour, fasse ce que n'a pas su faire la charité!...

Jean des Tourelles

Premier anniversaire

Avec le présent numéro, LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINE *célèbre le premier anniversaire de sa fondation.*

C'est dire qu'elle est encore bien jeune pour prétendre avoir beaucoup fait. Aussi se contentera-t-elle d'adresser à tous ses amis, ils sont déjà nombreux, un cordial et sincère remerciement pour toutes les sympathies qu'ils lui ont prodiguées depuis sa naissance. De son côté, elle peut se rendre le témoignage qu'elle a fait jusqu'ici son possible pour mériter la confiance qu'on lui a accordée. Le programme, vaste, varié, patriotique, qu'elle s'est donné représentait trop de travail, et puis trop d'espérances, pour qu'elle ait pu l'aborder autrement que dans ses parties essentielles.

Les compliments — flatteurs, assurément — qu'elle a déjà reçus pour le travail accompli jusqu'à ce jour lui sont le plus précieux des encouragements à poursuivre son œuvre avec plus de vigueur et à mériter davantage la confiance de ses amis. Elle y trouve surtout le motif des solides résolutions qui la guideront pendant cette deuxième année dont elle voudrait faire une des étapes importantes de son existence.

J. L. K.-Laflamme.

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

C'était un très beau garçon, mince, blond et d'allure fort élégante. Bien qu'il n'eût rien à reprendre dans son attitude, je ne sais quelle inquiétude me prit.

Le groupe m'avait dépassée, je me mis à le suivre.

Le petit garçon venait d'être pris du désir de marcher en avant avec son oncle et sa sœur, et tous trois allaient maintenant du même pas, d'un pas militaire que l'oncle scandait en sifflottant une alerte chanson de route.

—Vous voilà débarrassé de ces vilains crapauds ! marmotta le grand garçon blond.

—Vous êtes sévère ! répondit l'institutrice.

—Ah ! ma pauvre Suzanne, que je voudrais vous voir loin de tout cela ! fit-il tristement.

—Ce ne sera jamais, mon pauvre Jo... Cela ne pourra jamais être !... murmura-t-elle.

—Qui sait?

D'un geste, elle parut le supplier de n'en pas dire plus long, mais il n'obéit point.

—Vous savez bien que tout nous sépare... soupira-t-elle.

—Et vous savez, vous, ce que je réponds à ce que vous dites là.

—Ne le répétez pas, de grâce !

—C'est la seule chose en laquelle je ne vous écouterai pas.

—Il le faut, cependant, j'ai besoin de tout mon courage !...

—Cela devrait, au contraire, vous en donner !...

Cette conversation me déplut et je pressai le pas dans l'unique but de la faire cesser.

Entendant marcher derrière elle, l'institutrice se retourna. J'en profitai pour me faire reconnaître.

D'abord, elle me regarda sans paraître savoir qui j'étais ; puis elle se souvint et devint extrêmement pâle.

—Oh ! Madame, me dit-elle avec élan, est-ce vous, est-ce bien vous?

Et rien de ce qui nous entourait ne sembla plus compter pour elle auprès des souvenirs que ma présence éveillait.

Après un coup d'œil jeté sur moi et une hésitation, le jeune homme avait rejoint son ami.

—Qui donc est ce grand garçon? dis-je.

Elle rougit et, sans s'expliquer autrement, balbutia :

—Un ami de M. Tavoix.

Puis, très vite et avec infiniment d'inquiétude, comme les jeunes gens et les enfants s'éloignaient, elle me dit l'obligation où elle était de rejoindre ses élèves et de me quitter pour rentrer avec eux.

J'eus alors une mauvaise pensée, je le confesse, et le tort d'y céder. Il me sembla qu'elle souhaitait moins retrouver les enfants que reprendre la conversation interrompue—d'autres auraient eu peut-être le même soupçon,—il ne faudrait jamais juger à la légère.

—J'habite, près de *Tonovio*, le chalet *Marguerite*, nous allons faire route ensemble, dis-je très nettement.

Et je pressai le pas.

Mais elle paraissait en fièvre.

—Mon Dieu, j'ai quitté les enfants... je n'aurais pas dû... je n'aurais pas dû...

—Ils ne sont point abandonnés, répliquai-je.

—Oh ! n'importe, Madame, ce sera grave pour moi.

En de telles conditions, la conversation était difficile ; puis quel sujet aborder en une hâte si grande et en si peu de temps?... J'avais prononcé le nom de Marianne et c'est à peine si la jeune fille m'avait répondu, tant son attention s'absorbait sur ce groupe qui fuyait et que nous ne pouvions rejoindre.

Quoi qu'il fût, nous atteignîmes *Tonovio* presque en même temps que les autres. Ils étaient sur le perron, et nous à la porte du jardin.

—Minnie Dicky, attendez-moi ! cria l'institutrice, après avoir rapidement pris congé de moi.

J'entendis alors la petite fille dire, de ce ton important et autoritaire que l'on ne devrait jamais tolérer chez les enfants :

—Nous ne devons pas vous attendre... Maman a dit, mademoiselle, que vous ne devez pas nous quitter pour parler avec des gens...

—Je ne vous ai pes quittés, je marchais derrière vous.

—Mais pas avec nous. C'est avec nous qu'il faut marcher.

—Je ne vous ai pas quittés, je marchais derrière vous.
sage ou méchante.

—Hop ! les enfants, si vous étiez à moi, je vous fouetterais cent fois par jour ! clama l'oncle Boby.

—Une seule fois suffirait, et si seulement on m'en chargeait... ajouta en riant son ami.

Mais il plaisantait mal et une irritation perçait dans sa voix.

J'entrai au chalet *Marguerite ;* Mme Malmenet n'était pas encore de retour.

—Ah ! chère amie, il eût mieux valu venir au bridge avec nous que de vous employer à faire gronder la pauvre petite institutrice, me déclara-t-elle quelques instants après. Il paraît que vous l'avez encouragée à abandonner les enfants?

—Oh par exemple !

—Alors qu'elle est payée pour ne pas les quitter... Si vraiment en payant—et en payant très cher, la chose ne nous a pas été cachée—Mme Battant ne peut être tranquille à ce sujet, c'est triste pour elle.

—Ces messieurs ont pu dire, j'espère...

—Ces messieurs n'ont point pas paru, ils s'habillaient pour dîner. Ils n'ont rien pu dire, et d'ailleurs ce qu'ils auraient dit ou rien, c'eût été la même chose !... Attendu que Mme Battant nous a confié, après avoir devant tous adressé à cette pauvre jeune fille une virulente mercuriale, en des termes d'une vivacité telle qu'ils entraînaient bien loin la bonne éducation que j'avais toujours cru être la véritable nature de la dame,—je disais donc que Mme Battant nous a confié qu'elle donnait toujours raison à ses enfants envers et contre *tous*, que c'était là l'unique manière de tenir en haleine ses subordonnées... "Les enfants le savent et me rapportent jusqu'au moindre détail des choses qu'ils surprennent."

"—De vrais agents de police ! ai-je dit, poursuivit Mme Malmenet, et en m'exprimant ainsi, j'avais la peur d'aller trop loin. Pas du tout. Jamais, ma chère, Mme Battant n'a paru plus heureuse : ces mots résumaient sa pensée.

"—Vous l'avez dit ! a-t-elle répondu, et l'on ne peut savoir le dégré de finesse de ces petits êtres et tout ce qu'ils voient... Rien ne leur échappe... c'est tordant ! Sans ce sévère contrôle, je serais débordée ; tout mon personnel me sait riche et chercherait—je n'en excepte pas Mlle de Mertens—à tirer parti de la situation."

—Je vous assure qu'en cette circonstance ces affreux en-

fants ont menti... ils ont menti! fis-je avec force, désolée de ce que me racontais Mme Malmenet.

—A votre point de vue, ma très chère; mais pas à celui de Mme Battant. Mlle de Mertens est là pour être tyrannisée par eux; vous la leur avez enlevée cinq minutes... c'est du vol! Et si vous ne le comprenez pas, cela tend à prouver la différence qu'il y a entre ceux qui jugent et ceux qui sont en cause. Une autre fois, ma très chère, soyez prudente, laissez l'institutrice à son devoir, les roses aux rosiers, les enfants à leur mère.

—Et que disait la pauvre petite? fis-je révoltée.

—Rien. Elle souriait.

—C'est bien moi qui, à sa place...

—Oh! probablement qu'elle savait l'inutilité d'une protestation... Minnie avait parlé! Et puisque Minnie avait parlé...

—Demain, j'irai moi-même chez Mme Battant rétablir les faits...

Mme Malmenet eut un geste d'épouvante:

—De grâce!... ce serait aggraver la situation, remettre sur le tapis une question qui sera peut-être oubliée, alors que le moment présent en aura fait naître d'autres. Cette jeune fille doit gagner son pain. Or, gagner son pain est, neuf fois sur dix, une rude chose, parce que celui qui le fait gagner infatué du pouvoir à lui échu, l'exerce sans charité. Ah! la charité! voilà qui changerait la face du monde, mettrait fin aux révolutions, résoudrait au mieux les grands problèmes sociaux. C'est l'huile qui empêche les gonds de grincer, les roues de chauffer, les moteurs de gripper... Tout est souple et doux avec la charité, tout marche! On va loin avec la charité!... Mais la charité est une vertu noble, et en notre siècle de parvenus... D'ailleurs, elle ne marche point de pair avec la sottise, et la sottise est à l'ordre du jour.

On annonça:

—Madame est servie!

—Le dîner! répondit gaiement Mme Malmenet. Le desseins de Dieu sont impénétrables. Pourquoi les uns ont-ils l'argent et la puissance, les autres la pauvreté et l'asservissement? Les premiers doivent avoir envers les seconds de grands devoirs, qu'ils comprennent bien mal... Mais laissons ces choses: les approfondir nous couperait l'appétit.

VI

Mme Battant fut souffrante et mon amie seule admise à la voir.

D'ailleurs, le désir que j'avais de cette nouvelle connaissance était faible.

Je ne cessais d'en vouloir à la dame de l'ennui que m'avaient laissé les suites de ma première rencontre avec Suzanne de Mertens.

Je n'avais plus revu la pauvre petite.

Chaque jour, à deux heures, nous entendions ronffler l'automobile et je savais, qu'accompagnant les enfants, la jeune fille excursionnait dans les environs.

—Le frère de Mme Battant et son ami sont-ils de la partie? demandai-je un jour, effrayée de cette possibilité après la conversation que j'avais surprise.

—Mais je le pense, répondit Mme Malmenet avec calme.

Je m'emportai.

—C'est de la dernière imprudence, ne trouvez-vous pas? Songez que Suzanne est si jolie, si jeune...

—Vousdriez-vous qu'à la gouvernante des enfants on donnât une autre gouvernante?

Ces railleries m'exaspérèrent.

—Si Mme Battant se rendait compte des choses, au lieu de rester seule et de vous enlever à moi tout le temps, ma chère Thérèse, elle garderait cette jeune fille près d'elle et enverrait n'importe qui de confiance avec ses enfants.

—Après tout, peut-être avez-vous raison. Je vous invite à venir me voir et ne suis jamais là... je vais lui suggérer l'idée que vous me donnez ; seulement, pauvre petite Suzanne, ce sera moins gai pour elle.

Je ripostai avec sévérité :

—Ce sera peut-être mieux.

—Demain je m'y emploierai.

C'est pourquoi, lorsque je pus voir Mme Battant quelques jours après, je vis auprès d'elle, pâlie, les yeux ternes, le teint flétri, Mlle de Mertens.

Sa robe de mérinos noir avait cette vilaine teinte jaunâtre des vêtements de pauvres, et quelque chose de peureux, de craintif, faisait vraiment de la jeune fille la créature effacée qu'elle était : la pauvre institutrice.

Il y avait cinq jours qu'elle n'était sortie, n'ayant plus à accompagner les enfants, puisqu'on avait décidé que la pre-

mière femme de chambre suffisait à cette tâche. Non seulement elle faisait la lecture à Mme Battant, mais encore remplaçait en partie auprès d'elle la camériste absente.

—De sorte on ne trouvera rien à dire, expliqua d'une voix prudente Mme Battant, tandis que la jeune fille allait faire renouveler le contenu d'une boule d'eau chaude. Si Mertens boude, Anita, ma précieuse Anita, est ravie. C'est un résultat. Or, je ferais tous les sacrifices pour voir Anita contente; ses bouderies m'empoisonnent l'existence!... Quelle plaie que les domestiques et leurs perpétuels mécontentements! Comme c'est compliquant!... Si encore on pouvait comprendre ce qu'ils ont; mais on se heurte à un état de mauvaise humeur chronique qui vient de l'ennui que leur cause l'obligation de servir. Y pouvons-nous quelque chose? Anita me répond, lorsque je lui reproche son visage renfrogné: "Si Madame avait toutes mes charges!..." Or, je vais vous dire l'une des charges d'Anita: Elle a un neveu très intelligent dont elle veut faire un ingénieur et qu'elle a poussé à Polytechnique. Boby prétend qu'on tirera beaucoup de ce garçon; ils font de l'aviation ensemble. Moi, pour tout vous dire, je suis ennuyée, parce que quand il vient, on ne sait plus où le faire manger: à l'office, cela va sans dire; mais Anita en est à tel point froissée, qu'elle ne me regarde plus durant quinze jours, après cela!... Ce mélange des classes fait de la société une vraie salade!

Elle se tut, croyant entendre revenir Suzanne de Mertens; puis, consciente qu'elle s'était trompée, elle reprit:

—On apprend tant de choses, aujourd'hui, dans les écoles; on devrait bien faire comprendre aux jeunes gens que l'amabilité est nécessaire à ceux qui sont obligés de servir. Mon maître d'hôtel n'a que le défaut d'être perpétuellement offensé et grognon. Belle tenue, tête genre diplomate, élégance, propreté, correction britannique. Mais quand on lui parle, il vous regarde de bas en haut, avec mépris, je dis bien avec mépris, et ne répond pas... Quand je le dis à mon mari, il s'écrie: "De quoi te plains-tu?... S'il te répondait, cet homme, sais-tu ce qu'il te dirait?... Que tu l'embêtes! De fait, ce doit être fameusement rasant de toujours entendre: "Vous mettrez huit couverts, Laurent... Vous veillerez à la pureté des cristaux... N'oubliez pas les pruneaux... Les abricots d'hier étaient verts... Pensez au fromage... Renouvelez la moutarde ou les pickles... Changez les assiettes de mandiants, etc., etc. Charles, mon mari, avec sa drôle-

rie, me désarme et me fait prendre mon parti des silences de Laurent. Mais ma cuisinière !... Ah ! vous n'avez rien vu comme ma cuisinière !...

Le retour de Suzanne nous sauva de doléances nouvelles.

Mme Battant marmotta, un doigt sur sa bouche :

—Parlons d'autre chose, j'exècre les potins !

Je remarquai, très offusquée :

—Vous croyez que cette enfant répéterait...

—J'ai pour principe de me méfier de tous ceux que je paye. Par le temps qui court, ils sont toujours portés à croire que l'on ne fait pas assez pour eux, donc ils vous en veulent.

—Vous lui supposez de bien mauvais sentiments.

—Sait-on jamais !

—Oh ! Madame...

Mlle de Mertens repartit pour demander le thé.

Mme Battant reprit aussitôt :

—Elle est loin d'être à plaindre, croyez-le Madame... Il y a bien des jeunes filles qui s'estimeraient heureuses d'être à sa place. Nous n'avons pas du tout lésiné sur le chiffre de ses appointements. Pendant qu'elle était auprès de sa mère, j'ai eu, pour faire l'intérim, une jeune Parisienne ravissante, une femme délicieuse ! Je l'aurais bien gardée si Charles ne m'avait dit : "C'est une demoiselle de compagnie comme on les comprend au théâtre ; elle finira par épouser le fils de la maison, méfie-toi !"

—Dicky a bien sept ans ! calcula Mme Malmenet avec gravité.

—Evidemment. Mais il y avait encore, pour garder Mertens, la raison qu'elle nous était recommandée par les Monti-Ville et que ne pas la reprendre eût été une affaire... Ils son absurdes avec cette petite... lui surtout, car elle, un peu comme moi, a trop de soucis par ailleurs pour se permettre de ces crises de sentimentalité.

—Si Monti-Ville n'avait encore que ces crises-là ! marmotta Trérèse Malmenet.

—Ça ne va pas du tout, vous savez ! répondit Mme Battant. Il en arrive à avoir la nuit des hallucinations... Il est très changé, son fils en est en peine.

—Depuis quand cette aggravation?

—Depuis ce voyage dans le Midi, fait encore uniquement par bonté pour Mertens, pour ne point la laisser seule à l'enterrement de sa mère.

—Mais pardon, Mr. Monti-Ville a des intérêts là-bas que depuis longtemps il négligeait, et je crois qu'il a été heureux de cette occasion...

—Des intérêts, là-bas!... Une goutte d'eau dans la mer, pour lui. Il a été en Béarn parce qu'il se crée d'incompréhensibles devoirs vis-à-vis de l'institutrice de mes enfants. Il les impose à sa femme qui acceptera, partagera, fera tout ce qu'il voudra : elle l'adore. Si elle espérait en ce voyage comment en une diversion, elle s'est trompée : depuis lors, il est dans un état!

—Que définissez-vous "un état" ma très chère? questionna Mme Malmenet. J'ai vu Monti-Ville dans sa loge, un soir d'Opéra, il n'y a pas bien longtemps; son plastron, avec d'autres plastrons, faisait fond de tableau à de très jolies femmes, et tout cela semblait bien comme tout le monde, mieux que tout le monde, même!

—Eh! oui, les apparences! Mais il paraît que celles-là ont de terribles revers.

—Et votre institutrice y serait mêlée?

—Oui; puis on dit aussi que Monti-Ville ne pourrait se consoler d'avoir envoyé le frère de cette petite à Panama... Vous sentez que s'il n'était pas au dernier des points atteint de neurasthénie, il ne s'effecterait pas de si peu—ce garçon avait là-bas, grâce à lui, une situation exceptionnelle, il y est mort, c'est bien vrai, mais il aurait très bien pu ne pas y mourir!... Le cas de Monti-Ville devient très grave et va probablement nécessiter la présence constante d'un médecin.

—Ce sera pour l'achever!

—Vous êtes sceptique, Madame Malmenet...

—Je m'en flatte.

—En tout cas, l'importance qu'il accorde à Mertens m'exaspère à un point!...

—Il y a quatre ou cinq ans que cette jeune fille est chez vous; vous devriez, au contraire, vous réjouir de voir qu'on s'intéresse à elle et partager ce sentiment!...

—M'interesser à...

Mme Battant se renversa sur sa chaise-longue pour mieux rire. Elle avait reçu des leçons de diction; rien n'avait été négligé pour son éducation. Elle possédait un rire charmant au suprême degré, le rire de la comédienne Croizette, affirmait son professeur.

—M'attacher à mes gens... même à Mertens?... Ah! grands dieux, voilà qui serait du temps perdu!

Je m'intéresse à ma santé, je suis attachée aux miens; il me serait pénible que, par le fait d'un cataclysme, demain je fusse pauvre... Après cela, ma très chère, tirons l'échelle, si vous voulez bien.

—Tirons l'échelle! répéta railleusement Mme Malmenet.

—Je supporte, j'endure les personnes que j'emploie, puisque l'Amérique est si lente à nous envoyer cette machine à tout faire, l'automate merveilleux qu'elle nous annonce depuis si longtemps!

—La machine non plus ne marchera pas sans huile! marmotta Mme Malmenet en me regardant.

—Quand ils sont malades, je paye des religieuses pour soigner mes domestiques, je fais monter près d'eux mon médecin, un des premiers de Paris. Que voulez-vous de plus?

—Oh! rien, déclara Mme Malmenet, et si drôlement, que je ne pus m'empêcher de rire.

—Voici le thé... Mertens a-t-elle un air assez boudeur... Regardez-moi ce visage! Il est cependant moins désagréable que celui d'Anita. Oh! Anita...

On recommencerait sans cesse à parler de ce genre d'ennui; cela ressemble un peu ffl la chanson du petit navire.

—Une scie, vous l'avez dit, Madame Malmenet, une scie!

Et, comme Suzanne de Mertens s'approchait d'elle, Mme Battant répéta, semblant lui jeter ce mot à la face et assouvir ainsi de vieilles rancunes: "Une scie!"

Avec grâce,douceur et de jolis gestes, Suzanne servait le thé.

Boudait-elle, la pauvre petite? Je ne le crois pas. Evidemment, elle était peu avec nous; mais cela valait mieux, tout de même, que d'être là-bas, on ne savait à quel endroit, où l'auto avait emporté Anita, les enfants, l'oncle Boby et son ami.

—Un morceau de sucre, Madame... un peu de crème?...

Suzanne avait un son de voix charmant, ce son de voix aux intonations profondes des êtres que la vie a meurtris, mais un sourire qui était bien de commande.

Et je me disais:

"Ces promenades devaient lui plaire; elle les regrette, pauvre enfant!... Enfin la baronne m'eût remerciée d'y avoir mis fin, et il se peut que, plus tard, cette jeune fille m'en remercie aussi."

Et malgré tout, si c'était avec la satisfaction d'avoir rempli un devoir, c'était aussi avec un peu de remords et beaucoup de pitié que je regardais les grands yeux noirs de celle que Mme Malmenet appelait ma protégée se poser distraitement sur les choses sans paraître les voir.

Nous jouâmes au bridge, et Mme Battant perdit de vue ses domestiques et tout autre question.

—Comprenez-vous, maintenant, le pourquoi de cette vogue du bridge, me dit Mme Malmenet comme nous rentrions chez nous, c'est-à-dire que cela devient une nécessité sociale.

—Tout ce qui peut faire taire Mme Battant est bien accueilli; cette pauvre femme est trop ennuyeuse! m'écriai-je, exhalant ainsi un peu de l'amertume que m'avait laissé cette visite.

—Ennuyeuse? Peuh! ma chère, ni plus ni moins que beaucoup d'autres! Qui ne chevauche son dada? C'est le sujet domestiques... le sujet enfants: l'éducation des enfants... mes enfants... ou c'est autre chose, en général tous les sujets qui n'intéressent que soi et, pour cette raison, *rasant* les autres. Ennuyeux! nous le sommes tous, ennuyeux, à notre heure... Bien que, ma très chère, la vôtre ne soit encore jamais venue pour moi. Autrefois c'était sans remède, aujourd'hui le remède est trouvé; un bridge, le jeu du silence, et d'un silence passionnant!

Fervente des cartes, Mme Malmenet saisissait ainsi toutes les occasions de m'y convertir.

—Riez, riez, ma chère, reprit-elle, je suis dans le vrai, J'ai passé quelque temps dans un petit trou de province. La vie y était impossible; on ne se voyait plus, tous étaient atrocement brouillés. Les grandes querelles historiques: les Guelfes et les Gibelins, les Montaigus et les Capulets, la vendetta des Corses, vous trouviez tout cela de porte en porte. On se déchirait, on se dévorait. Les griefs engendraient les griefs. Les injures s'ajoutaient aux injures... Tout était à feu et à sang. On déjeunait d'une réputation, on dînait l'une uatre. Les gants volaient, les gifles, les coup de poing étaient dans l'air à l'état menaçant, bien que n'ayant jamais crevé sur personne. On se dévisageait à l'église, on se marchait sur le pied à la promenade,—cette antique allée de marronniers qui existe dans toutes les sous-préfectures!...—On se mangeait du regard en allant à la poste; on se foudroyait des yeux en revenant de la gare. On disait à sa couturière: "Je vous quitte si vous habillez Mme une telle..." A son

tailleur : "Je ne remets plus les pieds chez vous, si ce pardessus est pour M. un tel..." Aux élections, on se battait entre gens du même monde, ce qui faisait bien les affaires des autres !... ,

Bref, je ne puis dire autrement que ceci : J'étais tombée en pleine ménagerie !

Croyez-moi, très chère, si vous voulez. Je suis revenue dans ce doux pays et j'y ai trouvé... quoi ! devinez?... l'âge d'or... une entente, des égards, une douceur, le miel de l'Hymette, l'ambroisie, du nougat, un sirop, de l'orgeat... tout ce que vous pouvez rêver d'onctueux, de sucré, d'exquis ! Et, avec cela, un développement de vertus chrétiennes extraordinaire, le pardon des offenses, l'oubli des injures, toutes les charités envers le prochain : on est pour lui tout amour, et cela parce qu'il représente, faut-il l'avouer? un joueur de bridge, qu'il peut à l'occasion être le fameux quatrième sans lequel une table ne peut exister, une partie ne peut s'engager ; si je ne craignais de vous paraître parodoxale, je vous en conterais ainsi jusqu'à demain, conclut Mme Malmenet comme nous entrions dans son petit salon ; mais cela ne fait pas que je sache une chose qui m'intrigue...

—Laquelle?

—Le fin mot de ce qui existe entre la petite de Mertens et les Monti-Ville. Confiez-moi donc, ma chère, ce que vous savez là-dessus et, avec votre imagination de romancière, les déductions que vous en tirez.

En réalité, je ne savais rien, et du dépôt que m'avait fait Marianne je ne pouvais parler, ce secret ne m'appartenant pas.

Mme Malmenet me trouva donc sans imagination.

Le lendemain, l'auto ronfla de nouveau ; mais quand il partit, nous entendîmes des pleurs et des cris d'enfant.

Charmantes petites créatures, on aura dû refuser de les emmener.

En effet, lorsque, quelques instants plus tard, nous allâmes à *Tonovio*, la maison était en révolution, les enfants en révolte, la précieuse Anita en furie.

—Ce maudit Boby, vous ne pouvez savoir les ennuis qu'il me cause ! Il est parti sans vouloir emmener personne... Les enfants sont hors d'eux-mêmes ; ils prétendent qu'on va savoir ce qu'il en coûte de les contrarier et de les laisser à la maison, alors qu'ils veulent sortir. Ils disent que l'auto est à leur père, et que l'oncle Boby et l'autre n'ont pas le

droit de s'en servir. Mais ce qui est pis encore, c'est que Boby ne veut plus d'Anita. "Elle m'assomme avec ses façons de faire la dame, ta cámériste première!... laisse-là avec tes robes..." a-t-il déclaré. Et Anita a entendu... Ah! mes bonnes amies, comprenez-vous cela? elle a entendu! Que vais-je devenir?... Songez donc! malade comme je le suis, me voilé à sa merci!... Je lui ai déjà donné, pour la consoler, un costume tailleur de l'an passé, fait chez Kreig... elle n'a pas seulement daigné y jeter les yeux, et le tailleur est resté dans ma chambre, posé sur un meuble, à l'aventure, avec cet air piteux des objets dédaignés!...

Au dehors, dans le jardin, les enfants pleuraient, criaient, grinçaient des dents.

—Mademoiselle! Mademoiselle! clama d'une voix d'angoise Mme Battant, emmenez-les! emmenez-les!... J'ai les nerfs si malades!... ils m'achèvent!...

Mais les petits monstres se refusaient à sortir, puisqu'on n'avait pas l'auto... c'était avec l'oncle et son ami qu'ils voulaient être, ou... rien du tout.

—Ah! je les gâte trop! gémissait Mme Battant, roulant nerveusement sa tête sur les coussins de sa chaise longue. Inventez quelque chose, Mademoiselle, emmenez-les, amusez-les, débarrassez-moi d'eux!

La malheureuse "Mademoiselle" faisait ce qu'elle pouvait, promettait d'inventer du neuf, de l'impossible, de l'invraisemblable...

—J'y coupe pas! criait Minnie.

—J'y coupe pas! répétait Dicky.

—Dites-le avant, ou nous ne marchons pas!... Ce que nous voulons. c'est l'automobile, et l'oncle, et l'autre!...

Heureusement, à cet instant, l'auto revint. Les garçons étaient restés je ne sais où.

—Prenez l'auto, Mademoiselle, prenez l'auto... de grâce, emmenez-les où ils voudront, n'importe où!...

Et encore les petits ne voulaient pas de l'auto, puisqu'il n'y avait plus l'oncle et son ami.

—Mademoiselle, tâchez de savoir où sont ces messieurs et emmenez les enfants les rejoindre!

—Même s'ils sont à la mer, maman?

—Même s'ils sont à la mer... Vous prendrez un bateau.

—Un grand?

—Un grand.

—C'est nous qui allons donner les ordres?

—Oui... Tout ce que vous voudrez!

—C'est moi qui vais prendre l'argent pour payer?

—Je n'aime pas cela Minnie, mais pour cette fois...

—Faut nous récompenser de consentir... Alors, Mademoiselle n'aura pas le droit...

—Je n'aurai aucun droit que celui de vous empêcher de tomber à l'eau, fit l'institutrice.

—Alors partons et venez vite, Mademoiselle, sinon on ne se retrouvera pas.

—Eh! oui, on ne se retrouverait pas... Adieu, mes chéris!

—Nous aimons quand on veut faire tout ce qu'on peut pour nous amuser!... cria Minnie.

—Tout ce qu'on peut pour s'amuser! répéta Dicky.

L'auto ronflait.

Le départ s'organisa en grande hâte. "Mademoiselle", les enfants, personne ne semblait tenir en place: quel était le plus pressé des trois?... je n'ose pas le dire.

Mme Battant détourna brusquement son visage comme de quelque chose qu'elle n'osait regarder: Anita venait d'entrer, portant des manteaux.

—Voyez-vous sa figure? murmura Mme Battant dans un souffle.

—Elle est en effet désagréable, fit Mme Malmenet.

Quant à moi, je remarquai le regard venimeux dont la "cariste première" enveloppait Suzanne et l'indéfinissable et perfide expression de sa face lorsque, encore une fois, les enfants posèrent cette question:

—Alors, vous croyez qu'on se retrouvera, Mademoiselle?

Il y avait de tout sur la physionomie d'Anita: de la jalousie, du dédain, du mépris... et il semblait qu'on pût lire clairement, dans le rictus moqueur de sa lèvre, cette réponse:

—Mais certainement qu'on se retrouvera! Certainement!

Il me vint de l'inquiétude de n'être pas seule à connaître les sentiments du grand garçon blond pour Suzanne. Oh! alors, quel affreux travestissement en devaient faire les racontars d'office, et que de dangers j'entrevoyais pour la pauvre enfant si elle était à la merci d'Anita et des autres serviteurs!

Les enfants, l'auto, tout le monde partit.

La paix se fit.

—Enfin! murmura Mme Battant.

Mais on eût dit que sa nervosité voulait une victime. Vous avez vu comme Mertens est insuffisante, dit-elle **aussitôt avec**

une extrême violence. Anita le dit toujours. Elle a un bon sens étonnant, Anita, elle juge avec un coup d'œil... rien ne lui échappe.

—Comme à vos enfants ! remarqua Mme Malmenet.

—Ce serait pour moi un auxiliaire précieux, si elle voulait oublier que nous sommes de deux classes ennemies, que de parti-pris il lui faut être contre moi.

Nous ne pouvions jouer, n'étant pas en nombre, et du reste, Mme Battant se déclarait trop nerveuse pour distingner "l'as de carreau de la dame de pique". Nous eûmes donc l'histoire de la cuisinière ; puis la conversation revint sur Laurent, encore sur Anita, de nouveau sur l'insuffisance de Mlle Mertens.

Et, en l'écoutant, je songeais à la pauvre baronne qui avait vécu le cœur déchiré dans l'incessante inquiétude, loin de son enfant et je me disais :

"Si la malheureuse femme avait pu se rendre compte à quel point sa fille est seule abandonnée, exposée à tous les dangers par le fait de l'indifférence, de la sécheresse de cœur de ceux auxquels elle consacre les plus belles années de sa vie, elle eût souffert mille fois plus !"

Ecœurée, comme chaque fois que l'on a toujours cotoyé la mesquinerie d'esprit et l'étroitesse de cœur, je me levai pour m'éloigner.

Une belle fin de journée m'appelait au dehors. Les spectacle de la nature peuvent seuls rendre, à mon sens, ce que le commerce des hommes affaiblit et atteint en nous de forces vives.

Par les baies ouvertes du salon j'apercevais, sur le noir des pins, un ciel délicieusement rose où couraient, ronds, cabriolant comme des amours joufflus, des nuages de corail.

Des cris joyeux retentissant dans l'antichambre et le bruit de l'auto rentrant à son garage me retinrent.

Anita reparut et, plus que jamais, son vilain sourire semblait signifier de perfides chose.

Elle daigna s'approcher de Mme Battant et, sans doute, en cet instant, parut-elle oublier que, sa maîtresse et elle appartenant à des "classes ennemies", elle se devait d'être désagréable. Mme Battant sembla soudain comblée d'une très visible joie.

La porte s'ouvrit.

Les enfants, les garçons, l'institutrice entraient.Je n'ou-

blierai jamais le regard féroce dont la femme de chambre accueillit cette dernière. Aussi, pauvre enfant, pourquoi ne cachait-elle pas mieux ce qu'elle éprouvait, laissait-elle lire à tous le grand secret de son cœur?

Comme il fallait qu'elle aimât, pour que la seule présence d'un être pût à tel point la transformer. Elle revenait rose, les yeux brillants, embellie par un ravissant sourire. Elle me semblait aussi grandie, parce qu'elle portait plus haut la tête. La petite robe de mérinos elle-même paraissait plus seyante.

Dicky et Minnie hurlaient en cœur :

—Nous nous sommes tant amusés, maman ! plus qu'avec vous, Anita. Nous avons tous dit qu'il ne vous faut plus, Anita !

La femme de chambre devint livide.

—Emmenez les enfants et habillez-les pour dîner, fit Mme Battant avec une extrême agitation.

—Oui, on l'a dit, Anita... Je vous dit qu'on l'a dit, qu'il ne fallait plus de vous !

Mme Battant déclara avec force soupirs :

—Ah ! il ne manquait plus que cela !

Puis, reprenant conscience de ses devoirs de maîtresse de maison, elle déclara, lasse extrêmement, en s'adressant à moi :

—Peut-être ne vous-ai point présenté mon frère?

Elle nomma Boby Tavoix et , comme l'autre jeune homme s'avançait à son tour, elle le présenta aussi.

—Jo Monti-Ville, le fils de nos bons amis dont je vous ai souvent parlé...

A ce nom, que dut trahir mon attitude?

Mme Battant se pencha et dit, inquiète :

—Aviez-vous des raisons de ne point désirer connaître ce garçon?...

—J'ai rencontré M. et Mme Monti-Ville en de triste circonstances, ce souvenir m'impressionne toujours.

Et, en disant cela, je regardais durement Suzanne.

Une révolte me prenait et aussi le désir de m'avancer vers la jeune fille et de lui dire :

"Comment ! Alors que votre mère mourait de douleur, seule là-bas, et qu'elle disait cette douleur toute entière causée par un homme, vous vous épreniez du fils de cet homme et le laissiez-vous aimer?... Je comprends, maintenant, l'inquiétude folle de la pauvre femme... Je comprends

dans quel but ce manuscrit—sorte de testament—m'a été confié ; je comprends pourquoi la baronne a dit à Marianne :

"Il me faut le temps d'écrire ceci pour que ma fille le lise un jour. Il faut, lorsque je ne serai plus, que ce soit ainsi qu'une voix, ma voix qui sortirait de ma tombe pour rappeler à mon enfant ce qu'elle ne peut et ne doit oublier."

Et, sous mon regard, je voyais la jeune fille blêmir, défaillir et, de ses lèvres décolorées, il me semblait entendre jaillir ce cri de désespoir jeté là-bas près du lit de sa mère, dans la chambre si pauvre, au pays de Béarn :

"La vérité... la vérité !"

Et, dans la pièce à côté, contraste saisissant, les échos d'une valse nouvelle jouée par le phonographe nous parvenaient. Impitoyable en ses déchaînements de gaieté factice, le disque noir tournait sous l'aiguille. Ces accords bruyants étouffait-ils des cris comme d'autres accords, d'orgue de Barbarie ceux-là, dans un procès célèbre?... Qui assassinait-on? Les drames les plus poignants sont parfois les plus cachés.

VII

—Ma très chère, pourriez-vous me dire ce qu'a fait Jo Monti-Ville pour que vous lui montriez ce visage?... Ma parole, on aurait dit que vous découvriez en lui le diable !

—Je l'y ai peut-être bien découvert, en effet.

—Comment cela?

—Je répondis par des plaisanteries sur le très beau physique du jeune homme, le pouvoir dangereux de la beauté masculine, etc., etc.

Mais Thérèse Malmenet était une fine mouche ; elle flairait mieux et plus que cette explication. Elle me pressa de questions et, dans mon inquiétude, je me laissai aller à lui avouer combien je craignais que ce garçon ne fît la cour à Suzanne de Mertens.

—Je pensais bien qu'il y avait quelquechose dans ce genre, fit-elle en tapant des mains, j'en étais sûre ! Votre physionomie, généralement agréable, avait une expression tellement extraordinaire ! Il en aura été tout morfondu, le pauvre Jo, et encore, qu'eût-ce été s'il s'était douté jusqu'où vagabondait votre imagination !

(*A suivre*)

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
27 RUE BUADE, QUEBEC.

L'ILLUSTRATION
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"
Vol. 3. No. 2. 1er Juin, 1909.



AVANT-GOUT DE FÊTE NATIONALE

Paysages canadiens

Rivière Sault-à-la-Puce, Comté de Montmorency.—Terrains des piques-niques.

Rivière Sault-à-la-Puce.—Vue des terrains regardant vers le Cap Tourmente.



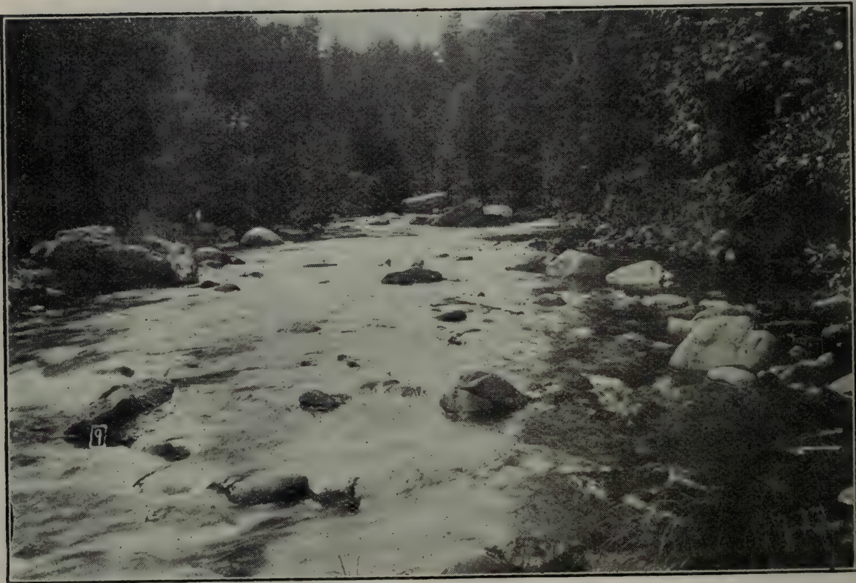
Rivière Sault-à-la-Puce



Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



Le long de la Revière Sault-à-la-Puce.



Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



Le long de la Rivière Sault-à-la-Puce.



WOLFE'S POINT.—Vu de la station du Château Richer.

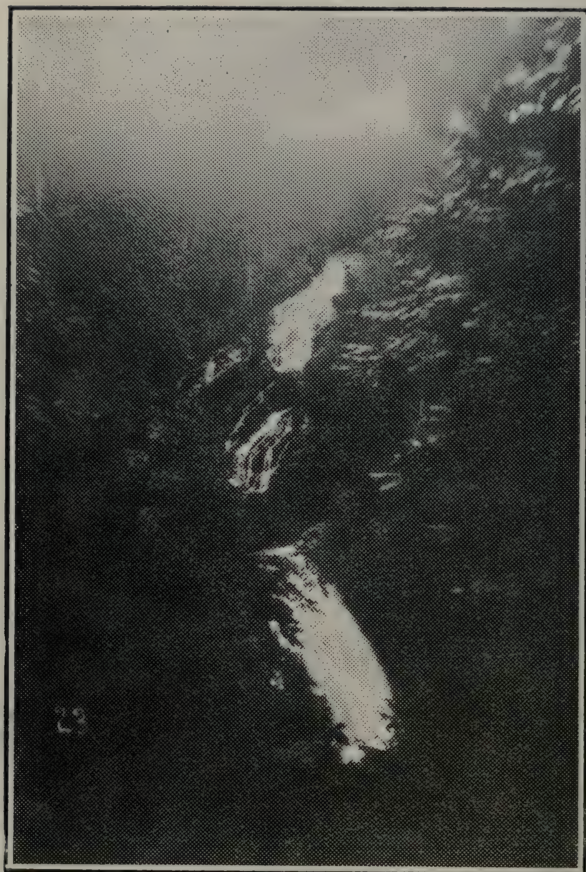
La maison du Snow Lake Fish and Game Preserves Club.



Vue de la Verandah de la maison du Club.



Lacs artificiels sur la propriété du Club.



Rivière Sault-à-la-Puce.—La chûte, hauteur 150 pieds. —1500 pieds de la station du chemin de fer.

Les Pèlerins

Vers Emmaüs, à l'heure où la clarté finit,
Lentement, — ils devaient marcher soixante stades, —
Deux hommes cheminaient, causant en camarades. —
Une ombre, qui venait derrière eux, les joignit.

Disciples de Jésus, ils parlaient de leur Maître
Que Magdeleine et Jean croyaient ressuscité.
Une Ombre maintenant marchait à leur côté.
C'était Jésus, mais rien ne le faisait connaître.

Il leur dit : " De quoi donc parliez-vous en marchant ?
Et pourquoi semblez-vous si tristes, pauvres hommes ? "
— " Tristes, lui dirent-ils, tristes, oui, nous le sommes! "
Et le son de leur voix était grave et touchant.

" Es-tu donc tellement étranger à la ville,
Que tu ne saches pas notre malheur récent ?
Jésus de Nazareth, un prophète puissant,
Depuis trois jours à peine est mort d'une mort vile.

" Les sacrificateurs, les docteurs de la Loi,
Nos magistrats, l'ont tous condamné. Quelle honte !
...Mais toi, reste avec nous parce que la nuit monte. —
Inconnu, nous aimons à causer avec toi."

Or, depuis un instant, leurs paroles funèbres
Retombaient sur leur cœur, dans la nuit, lourdement ;
Un deuil affreux venait sur eux, du firmament ;
En eux, comme autour d'eux, tout n'était que ténèbres.

Et dans l'abandon triste où les laissait le jour,
Vainement ils cherchaient, au ciel vide, une étoile ;
Ils voyaient l'étranger comme à travers un voile,
Mais ils sentaient en lui comme un attrait d'amour.

S'il s'éloignait un peu, leur cœur, empli de troubles,
Aussitôt amoindri, défaillait et pleurait......
S'il se rapprochait d'eux, tout contents en secret,
Ils se sentaient monter au cœur des forces doubles.

C'était alors en eux comme un flot de chaleur,
Le doux rayonnement d'une intime lumière :
Ils ne comprenaient plus leur détresse première
Ni pourquoi le chemin leur devenait meilleur.

Et les deux pèlerins que le spectre accompagne
Répétaient à Celui que l'on ne peut pas voir :
" Reste avec nous, Seigneur, parce que c'est le soir,
Et notre angoisse croît dans la nui' qui nous gagne."

Or, Christ, ressuscité depuis dix-huit cents ans,
Vient de mourir encor, mais d'une mort tout autre ;
Et dans ce siècle obscur il a plus d'un apôtre
Et plus d'un pèlerin dans les doutes présents.

Nos Scribes, attachés à la lettre du Livre,
Par sottise les uns, d'autres par intérêt,
N'ont plus ni les rigueurs ni l'amour qu'Il aurait ;
Mais dans la nuit qui vient nous le sentons revivre.

Il vit. La nuit immense a beau venir sur nous,
Ténèbres de l'esprit qui nie et qui calcule ;
Nous avons beau sentir, dans l'affreux crépuscule,
Défaillir à la fois nos cœurs et nos genoux,

Chacun de nous revoit, dans la nuit de son âme,
Ce fantôme divin, pur esprit, noble chair,
Qui nous a fait tout homme et tout enfant plus cher,
Notre mère plus tendre et plus douce la femme.

Chacun de nous le voit, le doux spectre voilé,
Luire ineffablement dans l'ombre intérieure,
Dans l'ombre aussi qui tombe, en cette mauvaise heure,
Du vide qui, jadis, fut un ciel étoilé.

A son charme infini qui de nous se dérobe ?
Ignorant ou savant, qui donc est bon sans lui ?
Tous les astres sont morts qui pour d'autres ont lui,
Mais nous sommes frôlés des lueurs de sa robe.

Là-bas, derrière nous, l'affreuse ville en deuil,
Dressant sur le ciel rouge, en noir, les toits du Temple,
La hautaine cité du crime sans exemple,
Nous envoie en rumeurs les cris de son orgueil.

C'est un bruit d'or tintant sous de hauts péristyles,
C'est l'appel des soldats veillant sur les remparts ;
Et le monde ébranlé craque de toutes parts
Sous le riche oublieux des mendiants hostiles ;

Mais en nous, contre nous, nous avons un recours :
C'est la bonté, c'est la pitié, c'est l'Evangile ;
Nous sentons tout le reste incertain et fragile ;
Le ciel est vide et noir, et c'est la fin des jours ;

Mais le spectre d'un Dieu marche encor dans nos routes
Avec sa forme humaine au sens mystérieux.
Nos chemins effacés s'éclairent de ses yeux,
Et sa blancheur nous guide à travers tous les doutes.

Oh ! puisque la nuit monte au ciel ensanglanté,
Reste avec nous, Seigneur, ne nous quitte plus, reste !
Soutiens notre chair faible, ô fantôme céleste,
Sur tout notre néant, seule réalité!

Ta force heureuse rentre en notre âme plaintive
Et même les tombeaux sont clairs de tes rayons. —
Toi par qui nous aimons, toi par qui nous voyons,
Reste avec nous, Seigneur, parce que l'ombre arrive !

Seigneur, nous avons soif; Seigneur, nous avons faim;
Que notre âme expirante avec toi communie !
A la table où s'assied la Fatigue infinie,
Nous te reconnaîtrons quand tu rompras le pain.

Reste avec nous, Seigneur, pour l'étape dernière;
De grâce, entre avec nous dans l'auberge des soirs. —
Le Temple et ses flambeaux parfumés d'encensoirs
Sont moins doux que l'adieu de ta sourde lumière.

Les vallons sont comblés par l'ombre des grands monts,
Le siècle va finir dans une angoisse immense;
Nous avons peur et froid dans la mort qui commence. —
Reste avec nous, Seigneur, parce que nous t'aimons.

Jean Aicard, de l'Académie française.

Le premier Concile Plenier du Canada

On lira dans une autre page (1) la convocation que Son Excellence le Délégué Apostolique a adressée à la hiérarchie canadienne et qui, d'ailleurs, a déjà été publiée dans les journaux quotidiens.

Nous savons combien délicate serait la tâche d'apprécier à son mérite, sinon l'opportunité, du moins les tendances que certains événements plutôt récents, ou encore certaines indiscrétions, menacent de donner à cette réunion. Il est bien vrai que plusieurs parmi les plus autorisés eussent préféré attendre pour retoucher notre législation religieuse, que la codification des lois canoniques ordonnée par Pie X fût terminée ; il est vrai aussi que beaucoup de gens, qui ont certains états de services en ce pays, et dont l'œuvre a déjà de profondes racines dans notre histoire nationale, auraient été flattés d'apprendre la nouvelle de ce Concile autrement que par le *Catholic Register*, de Toronto. Mais ce n'est plus en face du fait accompli qu'il importe de rechercher toutes ces choses, d'autant plus qu'il serait maintenant oiseux de vouloir fixer des responsabilités.

Du reste, nous sommes bien disposé, en cette affaire, à accepter de bonne grâce les marques d'attention venant d'un endroit où l'on a découvert récemment les missions catholiques de l'Ouest et où l'on devait fatalement découvrir la province de Québec. Nous n'en sommes pas, Dieu merci, à discuter quelques points d'étiquette interprovinciale, ni même à mesurer notre bon vouloir aux procédés dont nous pourrions être l'objet. Nous comprenons que les soldats de l'Eglise puissent, sans y trouver à redire, se marcher quelquefois sur les pieds.

Et puis, le *Catholic Register* ne nous a pas seulement appris la nouvelle du Concile, il nous en a fait pressentir le but. C'est ainsi que, dans son numéro du 1er avril dernier, il disait :

(1) Revue des faits et des œuvres, p. 118.

" Parmi les sujets qui ont été mentionnés jusqu'ici par la presse laïque comme devant certainement ou très probablement faire le sujet de discussion et de législation, on a énuméré les suivants : l'établissement d'une université catholique pour le Canada, l'abolition de la soutane comme habit de rue dans les parties du Canada où elle est encore portée publiquement, l'extension de l'Eglise, un syllabus de la doctrine de l'Eglise sur certaines questions sociales et économiques, la préparation d'un catéchisme catholique pour les écoles, la généralisation plus étendue de certains jours de fête d'obligation, etc., etc. Nous prévenons nos lecteurs, cependant, que ce ne sont que des suppositions. Il est très possible que quelques-uns des sujets mentionnés seront étudiés au prochain Concile—à la vérité, ils l'ont déjà été aux Conciles pléniers tenus à Baltimore—mais à moins d'avoir devant les yeux la liste des sujets ou les plans des décrets déjà préparés, il serait impossible de prédire avec assurance les questions qui seront l'objet d'une législation ni quelle sera la nature de cette législation."

Le journal ontarien, après avoir indiqué, avec beaucoup de prudence, sinon ce qu'il connaît absolument du futur Concile, du moins ce qu'il en attend, rappelle que le tout est encore laissé à la discrétion des Pères du Concile, " très au fait des conditions particulières qui doivent guider l'œuvre de l'Eglise en ce pays ", puis il ajoute :

" L'unité de but et d'effort n'est pas seulement désirable, mais elle est nécessaire, comme l'a si bien jugé le Saint Siège en ordonnant cette réunion de la Hiérarchie, si l'Eglise doit donner dans ce pays la pleine mesure de progrès spirituel qu'elle a la mission divine d'accomplir. Plus cette mesure sera complète, et plus complètement l'Eglise contribuera sa part la plus noble et la meilleure dans le développement d'une grande nation sur cette moitié nord de l'Amérique Septentrionale, pour le civisme honnête et droit de ses enfants, pour l'encouragement vigoureux et fidèle des institutions sous lesquelles nous vivons, institutions dont nous sommes si fiers et que nous

⚜ espérons voir durer toujours. Le Concile devrait ⚜
⚜ stimuler la vie et l'activité religieuses, et ses effets ⚜
⚜ seront encore sensibles plusieurs années après ⚜
⚜ qu'il aura eu lieu." ⚜

Voilà bien cette obsédante préoccupation qui chez nous pousse tant de gens à prêcher l'évangile, pas nouveau, d'une " nation canadienne " d'où l'on exclue naturellement une foule des sentiments profonds qui jusqu'ici ont fait la grandeur de notre pays. C'est l'argument favori de nos vice-rois, c'est l'argument de nos arrivistes de toutes catégorie à tel point que l'on se demande s'il n'y a plus moyen d'être patriote sans verser quelques millions pour la marine anglaise, ou s'il n'y aura plus bientôt moyen de l'être tout-à-fait sans conclure, avec les Extensionistes de Chicago à la prépondérance de l'anglais comme véhicule du catholicisme, ou sans nous préparer à de nouvelles défaillances nationales.

Que le Concile prochain puisse discuter une foule de questions qui furent déjà étudiées par les Pères du Concile de Baltimore, cela est fort possible. Mais quand on nous l'annonce, nous ne pouvons pas nous empêcher de nous rappeler qu'un concile de Baltimore traita fort sévèrement les éléments nouveaux arrivés aux Etats-Unis et condamna de façon fort arbitraire l'institution des sociétés nationales.

Quand aux propositions annoncées par le *Catholic Register*, il nous permettra de lui dire qu'il en a d'étranges lorsque, par exemple, il parle de la fondation d'une université catholique pour le Canada, ou encore de la préparation d'un petit catéchisme pour les écoles.

Quant à la question d'abolir la soutane là où elle est portée publiquement, les Pères du Concile pourraient bien découvrir qu'il serait plus opportun de la rétablir là où elle a été abolie.

Pour ce qui est de l'université, on pourra peut-être constater à Québec que cette question a déjà été réglée d'une façon passable, chez nous, tout aussi bien qu'à Montréal et à Ottawa et que nous avons en plus un petit catéchisme qui a formé beaucoup de fervents et solides chrétiens ; que si l'on veut absolument fonder une université de langue anglaise, le meilleur moyen serait encore pour nos corréligionnaires anglais de s'en fonder une à leurs dépens, et de nous épargner le ridicule d'un immense fiasco comme celui remporté par les catholiques ultra-américains avec leur université d'Amérique, une institution qu'on a appelée avec raison le " Catholic High School " de Washington.

Pour des gens qui prétendent avoir découvert l'Amérique avant Christophe Colomb, on admettra qu'ils arrivent un peu tard pour arracher les catholiques de la province de Québec et du Canada aux horreurs de la barbarie.

Sans doute, les délibérations du prochain concile plénier pourront s'éloigner beaucoup des conjectures du *Catholic Register* et rester encore dans le domaine de la saine législation. Elles le devront même, et c'est bien ce qui nous rassure en face de cette façon qu'ont certains catholiques de ce pays de traiter nos affaires d'Eglise comme si tout était à faire dans l'Amérique du Nord et comme si, par une sorte de corollaire ajouté, après 150 ans, à l'Acte de Cession, le primat du Canada devait être l'archevêque de Toronto.

Bien d'autres préoccupations attirent en ce moment l'attention des fidèles en ce pays et portent leurs pensées vers cette réunion de pasteurs d'où l'on va recevoir des messages de justice et de paix. Dans les provinces maritimes, dans Ontario, des milliers de fidèles, ployés sous des conditions arbitraires et soumis à des conditions que la justice réprouve, demandent depuis des années le redressement de griefs nombreux. Quand viendra pour eux le mot paternel qui fait espérer et qui console des souffrances patiemment endurées ?

Certes, il ne manque pas d'œuvres, et le *Catholic Register* l'admettra, il ne manque pas d'œuvres à accomplir autrement importantes que la création d'une université, l'abolition de la soutane, ou la rédaction d'un nouveau catéchisme. Que si celles-là n'excluent pas les autres, elles sont du moins d'une importance capitale pour le développement de cette nation du Nord que l'on veut grande et forte, mais qui ne sera jamais ni grande ni forte, tant que les groupes n'auront pas appris à s'y respecter mutuellement et à donner pour base à leurs relations l'inviolabilité de leurs droits essentiels.

Il restera toujours assez, malgré cela, de sujets de disputes et de matières à compromis. Et c'est bien ce que l'on a été porté à oublier en ces derniers temps.

Il importait de le rappeler au moment, où escomptant d'avance le résultat des plus solennelles délibérations, certains esprits plus ardents que réfléchis, se targuent de montrer à l'Eglise une voie nouvelle, se préparent à édifier un monument de grandeur sur les ruines d'un idéal grand depuis trois siècles, mais n'ont encore trouvé rien de mieux à associer à l'idée d'un Concile que le projet bizarre d'abandonner la livrée sainte de l'Eglise qu'ils veulent servir.

J. L. K.-Laflamme

La loi sur l'immigration

Le gouvernement recherche de nouveau la solution sociale du problème de l'immigration, en demandant au parlement de modifier la législation concernant les immigrants.

Nous désirons des immigrants recommandables, sains de corps et d'esprit pour cultiver nos terres fertiles répandues avec profusion dans les différentes provinces ; pour développer nos industries agricoles, forestières et minières. D'un autre côté, nous voulons éloigner les immigrants qui ne pourraient pas contribuer au progrès matériel et moral du peuple canadien.

La loi introduite par l'honorable Ministre de l'Intérieur n'est pas parfaite, mais elle constitue certainement un élément de progrès.

UNE ŒUVRE DE PAIX SOCIALE

On veut faire une œuvre de paix et d'ordre social.

Nous pourrons bénéficier de cette loi si elle est appliquée convenablement et si le mode de recrutement des immigrants répond aux vœux et aux besoins d'un jeune peuple prospère, fier de ses institutions et prenant son rang parmi les grandes nations.

Notre législation concernant les immigrants doit revêtir un caractère de sévérité inconnue dans le passé si nous voulons faire un choix judicieux de nos immigrants, si nous voulons diminuer la criminalité et protéger nos foyers.

L'an dernier, le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, jetait un cri d'alarme en présence des législateurs. Il disait : " L'accroissement de la criminalité dans certaines parties de la province, surtout où se porte particulièrement l'immigration préoccupe vivement mon gouvernement, et il est fermement résolu à ne rien négliger pour assurer la sécurité des personnes et de la propriété."

Il y a quelques semaines, l'honorable juge Lavergne disait à Montréal :—

⚜ "Messieurs, nous traversons un règne de rapines et de cambriolages, tel que nous n'en avons jamais eu.

⚜ Nous sommes volés en plein jour, la nuit, dans nos maisons, sur la voie publique, partout et à n'importe quelle heure du jour. Il est plus que temps que la société se protège et écarte de ses rangs les malfaiteurs. Par conséquent, les malheureux qui sont découverts doivent subir un châtiment qui serve d'exemple aux autres." ⚜

Le 9 mars, le très honorable Premier Ministre présentait le rapport annuel de la police à cheval du Nord Ouest, pour 1908.

D'après ce rapport la criminalité dans l'Ouest Canadien a atteint des proportions alarmantes. Sur 7624 arrestations, il y a eu 6377 convictions, soit une moyenne de 84% et 692 convictions de plus que l'année dernière.

Il est donc urgent de modifier notre législation et de la rendre très sévère afin d'assurer la protection de nos propriétés.

CONSECRATION D'UN PRINCIPE

Le gouverneur veut consacrer ce principe ; Lois restrictives pour faire un meilleur choix des immigrants.

Permettez-moi de jeter un regard sur quelques articles de la nouvelle loi, afin de voir si ce principe est bien appliqué.

J'approuve l'article 111. Il contient les prescriptions les plus sévères pour l'exclusion des immigrants qui souffrent de maladies contagieuses ou dangereuses pour la société. Ceux qui sont atteints de graves défectuosités morales ou physiques ne pourront pas être admis. Les lois d'exclusion sont très sévères à l'égard des criminels et envers tous ceux qui ne peuvent pas faire des citoyens utiles à leur patrie d'adoption.

Mais le principe adopté dans la section suivante m'inspire des craintes :—

⚜ (*g*) "Les immigrants dont le passage ou le prix de transport a été payé en tout ou en partie par quelque organisation de charité, ou sur des fonds publics, à moins que ne soit établi qu'il a été obtenu une autorisation écrite de la part du directeur de l'immigration ou s'il s'agit de

⚜ personnes venant d'Europe, une autorisation de ⚜
⚜ l'adjoint du directeur de l'immigration pour le ⚜
⚜ Canada, à Londres, pour le débarquement de ⚜
⚜ ces personnes au Canada, et que la dite autori- ⚜
⚜ sation a été utilisée dans un délai de soixante ⚜
⚜ jours à compter de sa date." ⚜

Quelles sont les garanties qui nous sont offertes par l'adjoint du directeur de l'immigration pour le Canada, à Londres ? Les associations de bienfaisance seront-elles dans l'obligation de s'occuper sérieusement de la répartition et du bien-être des immigrants ?

Ces institutions philantropiques accomplissent une œuvre bienfaisante en s'adressant aux déshérités pour les relever au point de vue matériel, moral et social.

Je veux bien admirer le zèle, la philantropie, le dévouement, les sacrifices des directeurs des associations charitables, qui, au nom des principes religieux et humanitaires, au nom de la charité chrétienne et de la dignité humaine, pénètrent toutes les couches sociales des grandes cités pour soulager les pauvres et les déchus, moraliser les coupables, donner de la vitalité aux épuisés et rajeunir les vieilles races en vivifiant les cœurs.

Sir Clement Kinlook Cook, président du Central Emigration Board, vient d'écrire une page dans le "*Times*" de Londres.

Ce philantrope fait une riche peinture du Canada et le montre comme l'Eden qui offre les plus grands avantages aux immigrants des Iles-Britanniques. Il se prononce contre le système des primes et croit que les associations charitables n'ont envoyé au Canada qu'un petit nombre d'immigrants non désirables.

Cette opinion n'est pas partagée par tous les économistes.

On a trop souvent dirigé vers le Canada des immigrants qui sont un fardeau pour le public ou l'Etat.

On a trop souvent conduit au Canada des immigrants qui ne répondent en aucune façon aux conditions du pays et qui n'ont aucune chance de prospérer, même dans les circonstances les plus favorables.

Ces institutions philantropiques n'ont-elles pas souvent conduit au Canada des immigrants dont la moralité n'a pas toujours été irréprochable ?

Je redoute l'autorisation écrite de l'assistant surintendant de l'immigration canadienne à Londres. Ne pourrait-on pas

rendre les associations charitables responsables des immigrants non recommandables qu'elles envoient au Canada ?

Je demande à l'honorable Ministre d'être bien prudent à l'égard des immigrants dirigés vers le Canada par les associations charitables.

J'attire l'attention sur l'article 4.

⚜ " Le Ministre peut émettre un permis par écrit ⚜
⚜ autorisant une personne à entrer en Canada sans ⚜
⚜ être assujétie aux dispositions de la présente loi." ⚜

Le parlement accorde à l'honorable Ministre un pourvoir discrétionnaire des plus étendus. Dans des circonstances exceptionnelles, le ministre doit peut-être jouir de ce pouvoir, mais le parlement devrait connaître les catégories d'immigrants admises en vertu de ce texte légal.

CAS D'EXCEPTION

Le parlement ne devrait-il pas imposer à l'honorable Ministre l'obligation de mentionner dans son rapport les noms des personnes qui ne seront pas assujeties aux dispositions de la présente loi ?

Passons à l'article 37 :

⚜ " 37. Les règlements à établir par le Gouver- ⚜
⚜ neur en conseil sous le régime de la présente loi, ⚜
⚜ peuvent mettre comme condition à la permission ⚜
⚜ de débarquer en Canada, que l'immigrant pos- ⚜
⚜ sède un minimum d'argent, lequel peut varier ⚜
⚜ selon la race, l'occupation ou la destination de ⚜
⚜ l'immigrant, et autrement selon les circonstan- ⚜
⚜ ces." ⚜
⚜ " Les immigrants doivent posséder le mon- ⚜
⚜ tant d'argent prescrit." ⚜

Grâce à cet article, nous pouvons éloigner les immigrants qui deviendraient un fardeau pour le public. Le Gouverneur en conseil appliquera, je l'espère, cette législation avec sagesse et avec humanité. Il s'agit avant tout de recevoir des immigrants désirables et de ne pas admettre les mauvais éléments. D'après nos inspecteurs médicaux, les restrictions imposées l'an dernier ont contribué à diminuer le nombre des immigrants non désirables.

L'article 30 concernant l'inspection médicale est peut être le plus important.

> " 30. Les médecins nommés sous le régime de la présente loi doivent faire l'examen physique et mental de tous les immigrants et passagers d'un bâtiment ou navire, qui cherchent à débarquer en Canada, excepté s'il s'agit de citoyens canadiens. Cet examen doit se faire en conformité des règles prescrites par le directeur de l'immigration sous la direction ou avec l'approbation du Ministre."

L'an dernier, durant le débat sur les primes, je disais: "L'examen médical devient de plus en plus sérieux au moins à Québec. Je suis en position d'affirmer que le bureau d'inspection médicale des immigrants à Québec n'est pas inférieur à ceux que nous pouvons visiter dans les ports américains. Je ne contredis pas ce language. Mais d'après les derniers rapports des médecins examinateurs des Etats-Unis, je constate que nos voisins deviennent de plus en plus sévères à l'égard de l'inspection médicale, et nous devons les suivre dans cette voie progressive. Autrement nous recevrions les immigrants qu'ils refusent."

Il me semble important de lire l'extrait suivant du rapport des officiers du dernier congrès ouvrier.

> IMMIGRATION
>
> " La nombreuse immigration, au cours de l'année qui vient de se terminer, a eu une influence sérieuse sur les conditions du marché de la main d'œuvre au Canada. Le premier devoir de notre gouvernement devrait être de protéger les intérêts des citoyens canadiens. Que la population soit moins nombreuse, pourvu qu'elle soit heureuse et prospère. Mieux qu'il en soit ainsi que de voir le pays encombré d'une populace mécontente, pauvre et nécessiteuse. Mais nos gouvernements semblent anxieux de peupler le Canada à tout prix. Les protestations des associations ouvrières ne semblent avoir aucun effet auprès de nos législateurs.
>
> " Nous attirons l'attention de la délégation

sur le rapport de notre représentant parlementaire et sur celui que M. Trottier a fait de sa mission en Europe. La question de l'immigration est pleinement discutée. Le rapport du Dr. Bruce Smith, inspecteur des hôpitaux et des institutions de charité, est aussi intéressant pour nous en ce qu'il se plaint du système défectueux d'inspection des immigrants à leur arrivée au Canada. M. S. A. Armstrong, inspecteur des prisons, écrit dans le même sens, disant qu'on a permis de s'établir au Canada à un grand nombre de gens du type le moins recommandable."

L'INSPECTION MEDICALE

L'importance d'une inspection médicale sérieuse est évidente si nous voulons faire un choix absolument judicieux des immigrants.

Le gouvernement, j'espère, va comprendre qu'il faut absolument augmenter le nombre des médecins examinateurs à Québec.

Durant l'année fiscale 1907-08, 138,932 immigrants ont subi l'examen médical à Québec. Ce travail a été accompli par trois médecins sous la direction éclairée de monsieur le docteur Pagé. Chaque médecin a dû examiner 46,310 immigrants. Si le travail pouvait être également réparti pour chaque mois, je pourrais peut-être ne pas traiter ce sujet, mais cette immense tâche est pour ainsi dire accomplie pendant quelques mois. D'après le rapport des commissaires du service civil (page 44) monsieur le docteur Pagé aurait déclaré que l'on avait fait l'inspection médicale de 5,000 immigrants dans une seule journée. Cette déclaration est des plus sérieuses. De plus ces médecins sont obligés de traiter les malades retenus à l'hopital. Ils sont obligés de consacrer des heures précieuses pour étudier certaines affections des immigrants qui n'ont pas subi un examen satisfaisant. Les méthodes d'inspection médicale doivent être plus sévères, au moment ou les autorités des Etats-Unis donnent des instructions rigoureuses à leurs inspecteurs médicaux,

Nos médecins examinateurs deviennent très habiles, connaissent vite les défectuosités physiques de l'immigrant.

Jetons un regard sur les instructions données à nos inspec-

teurs médicaux par les autorités du département de l'Intérieur. On leur recommande avec raison d'exercer leurs fonctions avec le plus grand soin. Le champ est vaste. Parcourons-le rapidement, y a-t-il défectuosité physique, ataxie, paralysie, déviation de la colonne vertébrale, tuberculose osseuse ?

Y a-t-il des stigmates de dégénérescence, rachitisme, tuberculose, syphilis, strabisme, affection des lèvres, du palais ?

Y a-t-il hypertrophie des glandes du cou ?

La parole est-elle défectueuse ?

La peau, l'œil, le cœur et les organes de la respiration doivent être examinés avec le plus grand soin. L'immigrant est-il atteint d'une affection de cerveau, ou du système nerveux ? Y a-t-il épilepsie ?

L'affection dont l'immigrant est atteint, est-elle aigüe ou chronique ? Peut-il avantageusement suivre un traitement ?

Telles sont les instructions données aux inspecteurs médicaux.

Je le demande à tous les médecins, peuvent-ils, en quelques minutes, même dans les cas ordinaires, se rendre parfaitement compte de l'état mental et de l'état physique d'un immigrant ?

Peuvent-ils, en quelques minutes, s'assurer que l'immigrant ne souffre d'aucun trouble du côté du cerveau, du système nerveux, de la peau, de l'œil, du cœur et des poumons ? L'examen médical devrait avoir une durée de 15 à 20 minutes, si nous voulons avoir un travail absolument scientifique. Je le répète, l'inspection médicale, chez nos voisins devient de plus en plus sévère et nous devons même marcher à leur tête puisque nous faisons aujourd'hui le choix des éléments qui seront le fondement d'un grand peuple.

IMMIGRANTS NON RECOMMENDABLES

L'inspecteur des prisons de la province d'Ontario dans son rapport de 1907, a demandé aux autorités de rendre plus sévères les prescriptions légales concernant le rapatriement des immigrants non recommandables.

La nouvelle loi prescrit avec sagesse le rapartriement des immigrants non désirables durant les trois années qui suivent leur entrée au Canada. Depuis le 31 mars, 1908, nous avons dépensé $28,000.00 pour rapatrier des immigrants non recommandables. C'est le renvoi des pauvres immigrants brisés par le chagrin, déçus dans leurs espérances, au moment où ils

croient pouvoir jouir de l'aisance et de la liberté sur la terre canadienne. On éviterait le plus souvent cette triste nécessité du rapatriement des immigrants non recommandables, grâce à l'inspection médicale au-delà des mers. Le docteur Bryce, le 25 avril, 1906, déclarait que cette inspection médicale serait incontestablement à l'avantage des immigrants et de la nation canadienne.

Le 24 septembre, 1906, des citoyens américains renseignés sur les affaires concernant l'immigration se réunissaient à New York. Monsieur P. Hall, disait :

⚜ " Il nous faut des sommes d'argent plus éle- ⚜
⚜ " vées pour l'inspection médicale. Nous avons ⚜
⚜ " déjà des officiers médicaux en Italie et au Japon, ⚜
⚜ " je désire l'extension de ce système." ⚜

Je demande au Gouvernement de tenter cette expérience, de nommer quelques médecins examinateurs dans les grands ports Européens d'où partent le plus grand nombre des immigrants pour le Canada.

En théorie monsieur le docteur Bryce paraît sympathique à l'inspection médicale aux ports d'embarquement. Mais il prétend, dans son rapport du 14 mai, 1908, qu'il est bien difficile de faire l'examen médical au-delà des mers.

Les immigrants il est vrai, n'arrivent que quelques heures avant le départ du paquebot, mais nous pourrions modifier ces conditions.

On redoute des difficultés diplomatiques. J'en suis convaincu, les autorités canadiennes pourraient traiter cet important sujet avec les autorités Britanniques.

Cette question scientifique et humanitaire est un problème international dont nous devons rechercher la solution. Le système idéal consisterait dans l'inspection médicale sur le navire par un médecin canadien choisi et rémunéré par le département de l'Intérieur. Il aurait amplement le temps de faire un examen absolument scientifique. Ce mode d'inspection serait dispendieux, mais offrirait des garanties sérieuses. Nous ne voulons pas de dégénérés pour bâtir l'édifice national. Cette nouvelle méthode d'inspection pourrait contribuer à diminuer considérablement les dépenses nécessaires pour opérer l'œuvre du rapatriement des immigrants non recommandables.

Des hommes sérieux attachent une haute importance à l'examen par les médecins des compagnies de navigation.

Lors de l'enquête de la commission du service civil, on a démontré que ces médecins n'ont pas toujours été assez vigilants. On a constaté des cas de maladies contagieuses au moment où les navires entraient dans le port de Québec. Le paquebot est alors obligé de retourner à la Grosse Ile pour y subir la désinfection. D'après le témoignage de M. le docteur Pagé, les immigrants ne subissent qu'un examen superficiel au moment du départ de l'Europe. Mais les statistiques suivantes démontrent un progrès sérieux.

1905.— 83,000	immigrants,	1,300	détenus.
1906.—112,000	"	1,000	"
1907.—Plus de 112,000	"	500	"

Les compagnies de navigation s'intéressent davantage à la santé et à l'état moral des immigrants parce qu'elles sont obligées de rapatrier les immigrants non désirables. Les médecins des compagnies paraissent plus zélés dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Nous avons fait des progrès constants depuis 1904 à l'égard de l'inspection médicale et du traitement des immigrants détenus dans les hôpitaux.

Nous ne devons pas nous arrêter dans cette voie progressive.

Je rêve pour mon pays les plus hautes destinées, l'avenir le plus brillant. J'ai confiance dans nos ressources naturelles, dans l'énergie et la moralité du peuple canadien. Pour atteindre ce but, adoptons les méthodes les plus rationnelles pour le choix de nos immigrants. Votons les crédits nécessaires pour organiser d'une façon parfaite nos services médicaux, donnons à nos inspecteurs médicaux l'assistance nécessaire, construisons des pavillons d'isolement, recevons avec respect et avec dignité ceux qui sont admis dans la grande famille canadienne. Ces populations bien choisies et bien accueillies aimeront le Canada, nos lois, nos institutions et nous aideront dans le développement de notre agriculture, de notre commerce et de nos industries. A titre de canadien, je regrette vivement la campagne de dénigrement poursuivie par quelques écrivains en Belgique. On calomnie outrageusement nos institutions, nos agents d'immigration et les officiers canadiens qui reçoivent l'immigrant à son entrée dans notre pays. Des agents d'immigration ont pu prévariquer, n'ont peut-être

pas compris la noblesse de leur mission, mais on n'a pas le droit de jeter l'injure à la face d'officiers fidèles, bien pénétrés de la grandeur de leur rôle. Cette campagne est de nature à éloigner les classes désirables. Le gouvernement doit adopter des méthodes qui pourront faire disparaître les préjugés répandus en Belgique contre le Canada.

Au point de vue de l'immigration et de l'hygiène le service des quarantaines est intimement lié au service d'inspection médicale des immigrants. Pourquoi maintenir la séparation de ces services ? M. le docteur Pagé, dans son témoignage à l'enquête de la Commission du Service Civil, disait :

> " Si le service des quarantaines et celui de l'inspection médicale dans le port de Québec étaient unis sous la direction d'un ministre, nous éviterions des difficultés. Nous pourrions travailler avec harmonie dans l'intérêt de la santé."

M. de Montizambert, directeur général du service de l'hygiène publique, disait :

> " Les membres de l'association canadienne et les officiers du service d'hygiène publique ont fortement recommandé au gouvernement de réunir sous la direction d'un ministre tous les sujets qui concernent l'hygiène publique. Les malades détenus dans nos stations en désinfection sont sous la direction du ministre de l'agriculture."

Actuellement les marins malades sont sous la direction du ministre de la marine ; les immigrants malades sont sous la direction du ministère de l'intérieur ; les indiens malades sont sous la direction du département des indiens. L'analyse des substances alimentaires et des préparations pharmaceutiques relève du département du revenu de l'intérieur. Il y a là une anomalie.

L'augmentation du nombre de nos immigrants nécessite dans nos ports de mer et nos stations de désinfection l'érection de nouveaux bâtiments, de pavillons d'isolement appropriés aux besoins de la science.

Cette nouvelle législation contient des dispositions assez rigoureuses pour empêcher le débarquement des immigrants qui ne pourraient faire de bons citoyens.

Elle prescrit aussi que les immigrants non désirables devront être rapatriés aux frais des compagnies de navigation.

La section 3 de l'article 33 impose aux compagnies de navigation de nouvelles obligations :

> "**3.** Toute compagnie de transport ou toute personne qui, le sachant et le voulant, débarque ou aide à débarquer en Canada, un immigrant refusé ou une personne dont l'entrée en Canada est interdite sous le régime de la présente loi, est coupable d'une contravention et passible, sur conviction, d'une amende de cinq cents dollars au plus et de cinquante dollars au moins, pour tout immigrant refusé ou autre personne dont le débarquement en Canada a été ainsi effectué ou tenté."

Les Etats-Unis ont adopté cette législation en 1907 et les médecins examinateurs de la grande république déclarent que les pénalités imposées aux compagnies à l'égard des immigrants non recommendables, constituent le moyen le plus fructueux pour éloigner les mauvais immigrants.

Permettez-moi quelques suggestions. Celui qui désire entrer dans notre pays devrait être porteur d'un certificat établissant qu'il n'a commis aucun crime impliquant turpitude morale. Ce certificat pourrait être décerné par un magistrat, par le greffier d'un tribunal ou un ministre des cultes. Inscrivons un texte similaire dans notre législation et nous disposerons d'un nouveau moyen pour éloigner les mauvais immigrants.

Je désire faire une autre suggestion. En 1907, le gouvernement des Etats-Unis a institué, d'après l'article 30 de la loi concernant l'immigration, une commission composée de trois sénateurs nommés par le président du sénat, de trois membres du congrès, nommés par le président du congrès, et de trois commissaires choisis par le président des Etats-Unis. Ces commissaires jouissent des pouvoirs les plus étendus. Ils peuvent visiter les diverses contrées de l'Europe ; ils peuvent rechercher tous les renseignements nécessaires afin d'éclairer les législateurs de la grande république à l'égard de cette importante question de l'immigration.

Le président des Etats-Unis peut convoquer des congrès internationaux afin d'étudier ce problème.

Nous avons, il est vrai, un comité d'agriculture et de coloni-

sation, mais la question agricole absorbe les moments les plus précieux de nos législateurs.

Le gouvernement accomplirait un travail fécond et progressif en nommant un comité spécial ou des commissaires investis du pouvoir de faire des recherches à l'égard de l'immigration asiatique, du mode de recrutement des immigrants, de l'inspection médicale, du rapatriement des non désirables, de la distribution des immigrants, et de l'assimilation de ceux qui viennent habiter le Canada.

D'après l'article 40 de la législation des Etats-Unis, concernant l'immigration, il existe un bureau de renseignements et de distribution des immigrants.

Sans doute, nos agents d'immigration, nos sociétés de colonisation et les institutions philantropiques doivent indiquer aux immigrants les régions, les localités où ils peuvent s'établir et prospérer. Mais le gouvernement canadien devrait établir un bureau central de renseignements et de distribution des immigrants afin de diriger dans leur labeur, nos agents et les sociétés nationales. Ce serait un travail systématique.

Les autorités doivent faire les plus nobles efforts pour diriger dans la bonne voie un courant de saine immigration.

Les immigrants ne doivent pas inonder le marché du travail dans les grandes villes et les centres ouvriers. Un des nôtres l'a écrit :

⚜ " N'allons pas sous le spécieux prétexte de créer ⚜
⚜ de nouvelles paroisses, ou encore développer celles ⚜
⚜ qui existent déjà, diriger inconsidérément les ⚜
⚜ colons vers les endroits où ils seront probablement ⚜
⚜ dans la gêne toute leur vie et où ils auront de la ⚜
⚜ difficulté à élever leurs enfants et à les établir." ⚜

Nous ne pouvons pas comparer nos conditions économiques avec celles de nos puissants voisins. Avouons-le. Ils ont fait des efforts constants pour trouver la solution sociale du problème de l'immigration. Nous pouvons nous inspirer de leur l'expérience ; nous pouvons nous inspirer de notre histoire, de nos traditions pour élaborereune loi digne d'un grand peuple.

Le parlement accorde des pouvoirs très étendus au gouverneur en conseil et à l'honorable ministre de l'intérieur.

Lisons l'article 89 :

⚜ “ **89.** Le gouverneur en conseil peut établir ⚜
⚜ et maintenir des bureaux d’immigration aux ⚜
⚜ endroits, dans les limites ou en dehors du Canada, ⚜
⚜ qu’à toute époque il juge à propos.” ⚜

Nos bureaux d’immigration attirent l’attention. Les agents d’immigration, dans notre pays et à l’étranger, sont les représentants du Canada. Ils doivent faire honneur au Canada par leur activité, leur travail, leur prudence et leurs connaissances. Ces délégués de ministère doivent être bien renseignés sur nos ressources et nos conditions économiques. Certains bureaux d’immigration aux Etats-Unis ne sont pas organisés d’une façon efficace. On ne fournit pas au chef de ces bureaux les éléments nécessaires pour accomplir un travail effectif.

Le parlement devrait imposer à l’honorable ministre l’obligation de publier, dans son rapport annuel, les rapports des agents d’immigration. Ainsi durant les deux dernières années, les rapports des agents d’immigration aux Etats-Unis et les rapports des sociétés de colonisation ne sont pas inscrits dans les publications officielles livrées aux représentants du peuple.

Je demande au gouvernement et au parlement une législation digne d’un peuple qui grandit au milieu des nations. Je désire une loi sévère, mais humanitaire, s’inspirant des principes du Christianisme.

Dr. Eugène Paquet,

Député de l’Islet au parlement fédéral.

Chronique américaine

Sommaire.—*La politique de la nouvelle administration, d'après le discours d'inauguration du président Taft.—Le nouveau président veut de véritables réformes.—La revision du tarif douanier.—Le déficit dans les finances américaines.—L'armée et la marine.—La construction du canal de Panama.—Le " Solid South ".—L'accueil cordial fait par la presse et le pays au nouveau président.—Le tempérament de M. Taft en regard de celui de M. Roosevelt.—L'évolution des démocrates vers le parti républicain.—Exemples typiques de l'administration de la justice aux Etats-Unis.—La " loi non écrite ".—Méthodes étranges de former un jury.*

Voilà plus de deux mois que le règne de Roosevelt est terminé et que M. Taft a prêté serment d'office comme président des Etats-Unis. Il est peut-être un peu tard de venir parler du discours d'inauguration du nouveau président. Les journaux dans le temps lui ont consacré de larges espaces dans leurs colonnes, et il faut reconnaître qu'en général la presse américaine lui a fait un accueil très sympathique, pouvons-nous dire, sans distinction de partis.

Ce que l'on est convenu d'appeler le discours d'inauguration est la lecture au public, en plein air sur les marches du capitole, si le temps le permet, par le nouveau président, d'un document plus ou moins long, et préparé généralement longtemps à l'avance, où est exposé dans les grandes lignes ce que sera la nouvelle administration. Cette formalité, consacrée par une coutume invariable, est un usage propre aux Etats-Unis et il n'y a rien qui y corresponde dans le système parlementaire anglais. Plus tard, à l'ouverture de la session, le président adresse son message annuel au Congrès, lequel est l'équivalent du discours du trône en pays anglais ou soumis à la domination britannique. Dans son discours d'inauguration un président peut se contenter de généralités, ou il peut, s'il le juge convenable, entrer dans les détails de la politique qu'il entend poursuivre et traiter des questions qui s'imposent particulièrement

à l'attention publique. M. Taft a choisi cette dernière conduite, ayant, comme il a dit, " fait une revue des questions qui devront vraisemblablement se présenter durant mon administration, et ayant exprimé d'une façon sommaire la position que j'entends prendre dans les recommendations au Congrès et dans ma conduite comme chef de l'exécutif."

L'objet d'un discours d'inauguration, a dit M. Taft, est de donner un exposé sommaire des points principaux de la politique de la nouvelle administration, en autant qu'on peut la prévoir.

Mais le discours d'inauguration de M. Taft assume, aujourd'hui comme au premier jour, une importance particulière par le fait qu'il est l'expression vivante de la politique que le parti républicain, par la voix du chef de la nation, s'engage à suivre, en autant que possible, durant ce terme présidentiel. C'est pourquoi nous croyons que le sujet n'est pas encore sorti—bien loin de là—du domaine des choses que l'on doive reléguer à l'écart, mais qu'au contraire il importe beaucoup de se bien pénétrer des déclarations présidentielles, afin que nous puissions constater jusqu'à quel point les engagements du parti ou de l'administration sont ou seront exécutés.

M. Taft prend position, à l'égard des vues qu'il exprime, d'une façon à ne laisser aucun doute dans les esprits. Des réformes, déclare-t-il, sont nécessaires, mais afin de les rendre durables " et en même temps exempter de toute crainte ceux qui poursuivent des méthodes légitimes et progressives, il faut une plus ample législation et action exécutive." En d'autres mots, il doit y avoir des réformes qui sont réellement des réformes ; il doit y avoir autre chose que des coups dans l'air. La première réforme que préconise M. Taft est naturellement la revision du tarif douanier, pour nous servir de ses propres termes : " conformément aux promesses de la plate-forme sur laquelle j'ai été élu." Ce n'est pas que le tarif, a-t-il dit, " soit plus important en fin de compte que l'accomplissement des réformes relatives à la législation contre les trusts et la règlementation du commerce entre Etats, mais la nécessité d'une action, quand la revision du tarif a été décidée, est plus immédiate afin d'éviter l'embarras des affaires." Conséquemment M. Taft suggéra qu'à la présente session spéciale le Congrès ne s'occupe pas d'autre chose que de passer le Tariff Bill. Ce n'était là qu'une simple suggestion, car c'est dans les attributions du Congrès, lorsqu'il est en session, de faire tout ce que bon lui semble. Jusqu'à présent le Congrès, en session

extraordinaire depuis le 15 mars, s'est strictement conformé au désir du président en consacrant pratiquement tout son temps à la considération de la grande question du jour—la réforme du tarif douanier. Le tarif Payne, qui doit remplacer le tariff Dingley, en vigueur depuis une douzaine d'années, a déjà été voté depuis quelques semaines par la chambre des représentants. Au jour où nous écrivons, il est encore le sujet de débats animés au sénat, qui peut le ratifier pratiquement tel qu'il est venu de la chambre, mais qui peut fort bien aussi lui faire subir de nombreuses et importantes modifications qui rendront méconnaissable l'œuvre de la chambre. A l'heure actuelle, cette dernière alternative paraît la plus plausible. Le sénat, sous la direction de M. Aldrich, le président de la commission des finances, semble s'orienter vers une protection plus nettement prononcée, sans tenir compte des promesses faites à l'électorat de réduire les droits de douane dans l'intérêt des consommateurs. Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé ici de faire une appréciation de l'œuvre accomplie par la chambre, qui a donné lieu à des critiques variées pour et contre, et de la tendance indiquée par la majorité protectionniste à outrance du sénat. Mais quelle sera l'attitude du président Taft si le sénat persiste à faire fi des promesses électorales ? Que fera-t-il si, dans leur ensemble, les droits de douane, au lieu d'être diminués sont augmentés ? Pour l'instant il serait difficile de se prononcer ou d'émettre une opinion, mais suivant quelques-uns, M. Taft serait disposé à faire usage de son droit de véto, si le Congrès ne votait pas, pour donner satisfaction à la masse des consommateurs, de très sérieuses réductions des droits de douane. Car, ajoute-t-on, le président veut que la majorité républicaine du sénat et de la chambre rachète les promesses de la convention de Chicago. Mais selon d'autres informations, M. Taft serait d'accord avec le sénateur Aldrich et la commission des finances pour " sauvegarder avant tout les intérêts de l'industrie américaine." Lorsque ce numéro de La Revue sera publié, il est possible que le Tariff Bill ait été définitivement adopté. En tout cas, son adoption ne pourra tarder beaucoup, et nous serons alors mieux en mesure de donner, autant que possible une vue d'ensemble de l'opinion américaine.

La modification de la loi douanière s'imposait de toute nécessité, en raison des changements survenus dans les conditions économiques du pays au cours des dernières dix ou douze années, non seulement pour dégrever le peuple des charges

inutiles ne rapportant presque rien au trésor public et qui sont des moyens d'enrichissement pour les monopoleurs et les accapareurs, mais aussi pour fournir au gouvernement les recettes dont il a un urgent besoin afin d'équilibrer les dépenses, et qui lui manquent. M. Taft a reconnu franchement que le déficit de la présente année fiscale ne sera pas moins de cent millions de dollars ($100,000,000), et que "il est absolument nécessaire que ce déficit ne continue pas." Cent millions, c'est un gros chiffre, même pour un pays riche et puissant comme les Etats-Unis. Mais ce régime ne saurait durer indéfiniment, sans qu'il se produise un bouleversement désastreux. Se rendant compte qu'il est bien possible que ce déficit ne soit pas comblé par les droits d'importation, M. Taft recommande "un impôt progressif sur les successions, "comme une chose juste en principe, et d'une perception sûre et facile." La cour suprême, on s'en rappellera, a déclaré inconstitutionnel un impôt sur le revenu ; mais ce tribunal ne s'est pas prononcé sur la constitutionnalité de droits sur les décès et les successions. Dans ce dernier cas les opinions légales diffèrent ; un grand nombre de juristes sont d'avis qu'il est dans les limites des pouvoirs conférés par la constitution au Congrès d'imposer une taxe comme celle-là, tandis que d'autres, d'une égale réputation de savoir, soutiennent une opinion contraire.

La vie, comme on sait, coûte extrêmement cher aux Etats-Unis. En ces dernières années, toutes les denrées alimentaires et toutes les choses nécessaires à la vie ont subi une hausse constante et progressive dans les prix et on ne peut encore prévoir quand s'arrêtera ce mouvement d'ascension qui pèse si lourdement sur les masses populaires. Si encore les salaires avaient augmenté en proportion de la hausse du coût de la vie, mais c'est loin d'être le cas. Les salaires ont monté d'une manière générale, il est vrai, mais pas assez pour dire absolument que si l'ouvrier paye plus pour les objets nécessaires, il est aussi mieux rémunéré.

Comme son prédécesseur, M. Taft fait voir qu'il a foi en une marine puissante et une armée bien entraînée. L'armée, dit-il, devrait être organisée de telle manière à pouvoir, en temps d'urgence, s'affirmer "une force suffisante pour faire face à toute invasion probable de la part de l'étranger, et de fournir une force expéditionnaire respectable, si c'est nécessaire, dans le maintien de notre traditionnelle politique américaine qui porte le nom du président Monroe." La doctrine Monroe, par conséquent, sous l'administration de M. Taft, ne perdra rien

de sa vitalité et de sa force. Elle continuera à être un article essentiel à la politique américaine. M. Taft estime qu'une forte marine est la plus sûre garantie de la paix, " et le meilleur moyen d'imposer le respect pour l'affirmation de nos droits, la défense de nos intérêts et l'exercice de notre influence dans les affaires internationales."

On avait prédit que M. Taft accorderait une attention spéciale aux choses d'Extrême-Orient, et il confirme cette assertion dans son discours, comme s'il prévoyait des complications inévitables. " Dans les controverses internationales qui sont susceptibles de se produire en Orient, provenant de la question de la porte ouverte et d'autres questions, dit-il, les Etats-Unis peuvent maintenir leurs intérêts et peuvent imposer le respect pour leurs justes demandes. Ils ne le pourront pas cependant s'il est compris qu'ils n'ont jamais l'intention de soutenir leur affirmation du droit et la défense de leurs intérêts par d'autres moyens que des protestations verbales et des notes diplomatiques." Ces paroles donnent clairement à entendre qu'il n'y aura pas de relâchement dans l'accroissement de la marine si M. Taft a ses coudées franches.

Comme on pouvait naturellement s'y attendre, M. Taft est ferme dans sa conviction qu'aucune erreur n'a été commise dans la construction du canal de Panama avec des écluses, et que celui-ci " sera certainement complété au commencement de la prochaine administration sinon avant," c'est-à-dire dans quatre ou cinq ans. M. Taft entretient aussi des vues optimistes relativement au changement qui tend à s'opérer dans les relations existantes entre le Sud et les autres parties du pays.

" J'ai confiance, dit-il, que les bons sentiments qui existent déjà entre le Sud et les autres sections du pays iront en augmentant. Mon but principal n'est pas d'effectuer un changement dans le vote électoral des Etats du Sud. Cela est une considération secondaire. Ce que je recherche c'est un accroissement dans la tolérance des vues politiques de toutes sortes et leur diffusion dans tout le Sud, et l'existence d'un parti d'opposition politique respectable dans chaque Etat ; plus que cela encore, je demande plus de confiance de la part de tous les habitants du Sud que ce gouvernement est leur gouvernement, et que ses officiers dans leurs Etats sont leurs officiers."

Si M. Taft peut rompre le "Solid South," si politiquement il peut faire rentrer le Sud dans l'Union, il aura accompli le plus grand service que jamais homme d'Etat n'aurait rendu depuis que Lincoln a préservé l'Union. M. Taft montre clairement qu'il comprend la situation dans le Sud ; dans une certaine mesure il sympathise avec les préjugés du Sud en ce qui concerne le nègre, et il ne fera pas l'erreur qu'a commise M. Roosevelt. M. Roosevelt a manifesté sa sympathie avec le nègre en nommant des membres de sa race à des offices fédéraux dans le Sud ; il n'en fallait pas plus pour soulever des animosités de race ou causer un tort réel à la race noire. M. Taft dit qu'il n'entretient aucun préjugé de race, et, dit-il, "le fait de son existence éveille seulement en mon cœur une plus profonde sympathie pour ceux qui doivent le supporter ou le souffrir," mais il met en doute la sagesse d'une politique qui est susceptible d'augmenter ces sentiments. Conséquemment, il doute que la nomination de nègres "au sein d'une société dans laquelle la question de race est si étendue et prononcée, est d'un bénéfice réel à la race, et si cela ne cause pas réellement une augmentation dans les haines de race."

Le discours de M. Taft a répondu pleinement à ce qu'on attendait d'un homme qui avait déjà donné tant de marques de son sens politique. Il s'y est révélé un homme aux vues positives et aux fortes convictions ; il exprime des idées conservatrices, lorsque le conservatisme est de mise, mais il s'écarte des vieilles traditions propres à entraver le progrès. Ses opinions sont bien arrêtées et il les énonce très clairement. Il a été élu sur l'engagement de reviser le tarif douanier, et il insiste pour ce que cette promesse soit honnêtement et promptement rachetée. Il veut amener le Sud en sympathie directe avec le Nord et l'Ouest, parce que c'est autant pour le bénéfice du Sud que pour les autres parties du pays. Plus on étudie le discours d'inauguration de M. Taft, plus l'on découvre que c'est la déclaration de principes d'un homme qui pense d'une façon claire, qui pense pour lui-même, qui a de fortes convictions et qui n'a pas peur de les exprimer et d'adhérer aux obligations qu'il s'est imposées. Cet homme n'est pas un opportuniste, ce n'est pas un homme qui se laissera guider par un principe d'expédients.

Les principaux journaux du pays se sont accordés à faire un accueil des plus sympathiques au discours présidentiel. Le *New-York World*, encore sous le coup de la poursuite en libelle instituée contre ce journal par M. Roosevelt, dit :

⚜ " Nous avons foi que M. Taft adhèrera à la constitution et aux pouvoirs qui lui sont conférés par son office, lesquels sont dignes du génie de tout homme et peuvent suffisamment donner de l'occupation au plus haut talent. Il peut en toute sûreté laisser le soin de la foi et de la morale à la chaire ; l'éducation aux écoles et aux collèges ; la maternité aux mères et la paternité aux pères ; aux tribunaux l'instruction des causes ; aux Etats les pouvoirs réservés aux Etats, et au peuple en général le droit de s'engager dans toutes entreprises légales sans intervention inopportune."

Il n'y a pas un mot dans le discours, dit le *New-York Times*," pour troubler la paix d'esprit de tout honnête homme...... Le président Taft dit qu'il s'est engagé à faire du maintien et de la mise en vigueur des réformes de M. Rosevelt," un des points les plus importants de mon administration. " Il ne pouvait pas dire moins. Mais il le dit dans un language si raisonnable et tant de précision que tout homme qui lira ce discours doit sentir qu'il y a un changement dans l'air, un changement qui sera bien accueilli par la nation. Nous allons avoir, semble-t-il, au cours de ces quatre années un gouvernement de lois, de lois sanctionnées par un exécutif à l'esprit juste et pondéré. Cela va faire une différence. On ne pouvait demander au président Taft une assurance plus réconfortante, et il ne pouvait en donner avec une plus grande certitude de s'attirer du fond du cœur les bons souhaits de tout le peuple pour le succès de son administration ."

La note dominante du discours, au dire du *New-York Sun*, est la pondération. " Comme le pays l'espérait, il n'y a rien ici de la chaleur et de la furie du persécuteur. C'est le juge, calme, modéré, prenant son temps, résolu à être impartial."

***

M. Taft a commencé son administration sous les auspices les plus heureux, étant donné cet accord presque unanime

dans la nation à lui faire le meilleur accueil possible. Les républicains ne demandent pas mieux que d'enterrer leurs rivalités de factions et de travailler dans l'accord le plus étroit avec le nouveau président. Un grand nombre de démocrates, qui ont été forcés par les circonstances de voter contre lui, n'ont pas dissimulé leur satisfaction qu'il ait été élu et non M. Bryan. Avec de fortes majorités républicaines dans les deux chambres du Congrès, qui reflètent le sentiment politique du pays, possédant un tact et des manières qui attirent la sympathie et la confiance, M. Taft devrait être capable de mettre sa politique à exécution. Mais la tâche qui le confronte n'est pas exempte de difficultés. Il a à faire face à un énorme déficit et à des dépenses qui augmentent constamment ; de nouvelles taxes devront être imposées, et comme l'on sait, les " taxeux," comme on les appelle dans la province de Québec, ne sont jamais populaires. Il doit défaire des choses qui ont été faites par son prédécesseur, et en faire d'autres dont M. Roosevelt ne s'est pas occupé. M. Roosevelt se contentait de prêcher, exhorter, exposer de savantes théories. M. Taft est un autre type. Chez lui ce sont les résultats qui comptent, et ces résulttats découlent logiquement de desseins concus avec soin. M. Taft a certaines idées bien arrêtées quant à la législation requise pour contrôler les corporations et mettre un frein aux empiètements des monopoles, et il est fixé sur les moyens qu'il faut prendre pour arriver à cette fin. Son attitude est celle de l'avocat qui prépare sa cause avant de se rendre au prétoire, qui ne confie rien au hasard, qui s'appuie sur les faits et sa connaissance de la loi, qui en appelle à la raison et non aux passions, pour qui les fleurs de rhétorique sont souvent tout simplement un manteau pour couvrir l'ignorance. On peut être assuré que lorsque M. Taft fera ses recommandations au congrès, il ne se contentera pas de généralités, mais il sera en mesure d'offrir le remède et la méthode de l'appliquer. Il s'efforcera d'effectuer des réformes qui ne produiront pas un grand mal pour accomplir peu de bien. Il est ennemi de l'agitation, des querelles simplement pour le spectacle d'une excitation vaine. Il est toujours facile de flatter les passions et les désirs du peuple, mais cela produit peu de bien durable, si l'action ne vient pas bientôt à la suite des flots d'éloquence. Il est maintenant des questions qui doivent être réglées une fois pour toutes pour le bien de la République, et nous croyons que M. Taft est homme à régler ces questions.

***

Il y a deux démocrates dans le cabinet du président Taft : M. Franklin MacVeagh, de l'Illinois, le secrétaire du trésor, et M. Jacob M. Dickinson, du Tennessee, secrétaire de la Guerre. Il y a une douzaine d'années une pareille chose n'aurait pas été possible, car alors l'abîme qui séparait les deux grands partis était d'une largeur et profondeur telles qu'il ne pouvait être franchi. Aussi même dans le cas où cet abîme aurait été franchissable, les hommes étaient peu enclins à en tenter l'aventure. Mais en 1896, l'année où M. Bryan devint le dictateur de son parti, une grande débâcle commença à s'effectuer dans le parti démocratique ; un grand nombre de démocrates se rallièrent au parti qu'ils avaient autrefois combattu, parce que le parti républicain offensait moins leurs idées et leurs principes que le parti qu'ils avaient appuyé dans le passé. Il est curieux de suivre l'évolution qui s'est opérée à cet égard depuis quelques années et d'observer combien la ligne de division entre les deux partis, autrefois si fortement tendue, est aujourd'hui si fragile. Il est quelquefois si difficile d'établir la différence qui existe entre les principes fondamentaux des deux partis qu'on est tenté de les confondre. En effet, on trouve des démocrates qui appuyent la politique républicaine, et des choses, qu'il n'y a pas encore longtemps aucun démocrate n'aurait pu supporter, sont maintenant acceptées tout naturellement. Le résultat en est que des hommes comme MacVeagh et Dickinson—et ces hommes représentent les idées de miliiers et peut-être de centaines de mille électeurs de l'Ouest et du sud—tout en s'appelant eux-mêmes démocrates votent pour les candidats républicains, non parce qu'ils sont des convertis au parti républicain, mais parce que la politique du parti républicain leur offre une plus grande garantie de stabilité et de progrès que les vagues théories de ses adversaires. Les républicains ont montré du courage, de la force et une certaine habileté dans la conception et l'exécution de leur programme ; les démocrates ont fait preuve de timidité quand ils auraient dû montrer de l'audace, leur attitude a été vacillante lorsque, avec de la fermeté et de la cohésion, ils auraient pu être forts ; enfin à moitié acquis à la politique de leurs adversaires, ils ont manqué d'esprit de corps lorsque leur intérêt comme parti réclamait une vigoureuse opposition. Un parti ainsi organisé, sous la direction d'un dictateur dont la déchéance était vivement désirée,

n'offre pas, il faut bien l'avouer, un grand encouragement à ses partisans. La conséquence en est que l'étendard démocratique qui ne fait plus de nouvelles recrues, et ses vétérans, de dégoût, lui tournent le dos ; l'enthousiasme de la jeunesse, comme la sagesse de l'âge, font maintenant défaut à cet étendard. Et voilà ce qui explique jusqu'à un certain point l'état déplorable dans lequel est plongé aujourd'hui le parti de Cleveland ; voilà comment il se fait qu'il n'y a pas d'opposition politique digne de ce nom, et comment les républicains n'ont rien à craindre aussi longtemps qu'ils n'auront à lutter que contre une bande indisciplinée, au lieu d'une minorité militante, compacte et bien organisée.

***

Les étrangers éprouvent quelque difficulté à comprendre l'administration de la justice aux Etats-Unis, et les Américains eux-mêmes s'étonnent parfois de la façon dont la loi est appliquée. Prenons comme exemple les causes criminelles pour meurtre, surtout dans les cas où le prévenu est une personne de marque, ayant de l'argent ou appartenant à une famille puissante et considérée. Le cas du fameux Harry Thaw est typique du genre auquel nous faisons allusion. Le plaidoyer de ce que les juristes américains appellent " emotional insanity," ou cet état d'esprit de surexcitation impulsive qui porte un homme à assassiner son semblable sous l'empire d'une aberration d'esprit temporaire, est depuis longtemps une disgrâce pour les tribunaux criminels et une façon commode pour un avocat retors d'exploiter les sentiments d'un jury et d'obtenir l'acquittement du prisonnier. Mais cela est maintenant devenu vieux jeu, et l'on a recours aujourd'hui à la " loi non écrite," que l'on considère comme plus apte à amener le jury à acquitter le prisonnier. La " loi non écrite " est tout simplement la justification que s'arroge un homme de se faire justice lui-même en tuant celui qu'il prétend lui avoir ravi son honneur ou son bonheur domestique ; c'est la prétendue sanction de la société pour le meurtre d'un homme dans de semblables circonstances. Si la " loi non écrite " devait finalement prévaloir dans nos assises criminelles, ce serait pratiquement l'application dans toute sa rigueur de la loi du talion, un retour vers la barbarie. L'on voit de suite que si cette méthode était universellement adoptée et reconnue, quels désordres et quelle insécurité il en résulterait, et quel encouragement donné au crime ! La fréquence avec laquelle la loi non écrite était plaidée dans les

tribunaux du Sud et de l'Ouest avait soulevé l'indignation des journaux de New-York ; mais lorsque l'un des frères Hains, dans une cour de l'Etat de New-York, fut acquitté du meurtre d'Annis, en plaidant comme justification la loi non écrite, les journaux de New-York furent forcés d'admettre que les jurés américains se ressemblent beaucoup, sans distinction géographique.

Il s'est instruit, à la fin de cet hiver dernier, le procès d'un homme et de son fils pour le meurtre prémédité et délibéré dans l'une des principales rues de Nashville, Etat de Tennessee, de l'ancien sénateur fédéral Edward Carmack, rédacteur du principal journal de l'endroit. Carmack, qui était un écrivain brillant mais violent, avait mené une campagne politique des plus acerbes contre l'un des hommes qui l'ont tué. Dans le Sud, les habitudes de combats à main armée prévalent encore dans la politique, et le journaliste, qui se livre à des personnalités blessantes dans son journal, doit être aussi prompt à prendre son pistolet qu'à se servir de sa plume. Carmack fut tiré en plein jour, pendant qu'il s'était arrêté pour parler à une femme et sans qu'il ait eu l'opportunité de se défendre. Les faits sont établis et admis de part et d'autre, l'identité des prisonniers n'est pas contestée ; mais les débats du procès ont duré des semaines, et il a fallu plusieurs jours seulement pour constituer le jury. Une raison pour laquelle il a fallu un si long temps pour remplir la boîte aux jurés fut la décision du tribunal concernant la compétence des jurés. Le juge avait décidé qu'aucun homme n'était compétent à servir comme juré " qui avait parlé avec un témoin du meurtre ou avait parlé avec quelqu'un ayant parlé lui-même avec un témoin." Le journal local avait publié mot à mot les rapports de l'enquête du coroner, et la cour décida qu'un journal ayant publié les témoignages mot à mot devient un témoin ayant parlé à un autre témoin. Conséquemment tout le monde à Nashville, on peut bien dire—car cette affaire avait soulevé l'intérêt le plus intense,—fut rendu incompétent comme juré. Après avoir examiné 3,000 candidats habiles à servir comme jurés, on trouva enfin douze jurés " compétents," et parmi eux quatre ne savaient ni lire ni écrire, et tous jurèrent qu'ils n'avaient pas lu de journuax depuis la commission du meurtre, tandis que plusieurs n'en avaient pas lus depuis dix ans. Avec un jury de ce calibre intellectuel, il ne faut pas s'étonner que le plaidoyer de la " loi non écrite " ou quelque autre appel fantastique aux sentiments obtiennent du succès.

J.-G. LeBoutillier.

Le Pont d'Amour

(CONTE RUSTIQUE)

Le jeune pâtre Jean Béhiol, de la grange de Roque, ne se tenait plus de joie depuis la nuit où, sur l'aire de leur maître Roublac, Jeannette Poujol, sa fiancée, avait, pour calmer sa jalousie, juré de passer avec lui, à la prochaine Saint-Amans, le Pont d'Amour, et de lier ainsi sa vie à la sienne devant tous les pacauts de la montagne.

Ce serment, elle l'avait fait en prenant à témoin la lune errante, les étoiles et Notre-Dame de Roubignac qui protège les pastourelles. Or, de mémoire de montagnard, il n'y avait pas sur l'Escandorgue d'exemple de deux amants trahissant leur foi, après avoir, la main dans la main, traversé ce pont redoutable le jour de la fête du grand saint. Ou plutôt on citait bien celui d'une certaine Justine Sauvagnac qui, après cette épreuve faite en compagnie de son *novi Casimir* Dûr l'abandonna pour épouser Donatien Gailhardet, de Costegarde ; mais la malheureuse était morte six semaines après ses noces.

Jeannette savait cela ; Jeannette, comme toutes les filles de la montagne, avait le culte de Notre-Dame de Roubignac et de saint Amans, son fidèle évêque, et croyait fermement à la colère ou aux bienfaits dont ils comblaient les amoureux qui les invoquaient en passant leur pont le jour de leur fête. Donc si, ce jour venu, Jeannette traversait avec lui les trois arches de Villeneuvette, il pouvait la considérer comme sa femme. Aussi, en sortant de ce rendez-vous, il bondissait, délirait, clamait la joie de son triomphe à travers la combe endormie, sous le ciel fourmillant d'étoiles.

L'alarme avait été si chaude ! Cette Jeannette qu'il adorait depuis qu'à son menton de pastoureau avait poussé sa première barbe, cette Jeannette qu'il croyait à lui, sur la foi de leurs serments répétés, ne l'avait-il pas surprise sous un châtaignier, causant avec Savi, le bouvier de Peyreplantade, son plus mortel ennemi ? Grand Dieu ! à qui se fier désormaisé Elle qui, de trois ans moins âgée, semblait à côté de

lui, quand ils *gardaient*, une bergeronnette-lavandière buvant sous l'aile protectrice d'un ramier à la source des Neuf-Fontaines ! De la bergeronnette, elle avait l'élégance frêle et inquiète et jusqu'à la perpétuelle oscillation qu'exigeait sa vie laborieuse. La bonté, la douceur, la franchise se lisaient dans la prunelle humide et bleue, d'un bleu lavé comme le bleu de la pervenche à l'aurore.

Et dire que c'était pour ce malandrin de Saví, cet être mauvais, laid et brutal, qui terrorisait le village, qu'elle avait falli l'abandonner ! Mais à quoi bon récriminer? le danger était conjuré, elle lui était revenue plus douce et plus tendre que jamais avec la fameuse promesse.

Aussi, depuis lors, Jean Béhiol n'avait songé qu'à faire ses préparatifs pour cette journée décisive. On était à la mi-juillet et la fête tombait au commencement d'août, au moment où, les moissons étant finies et engrangées, il n'y avait plus qu'à remiser les faucilles et à attendre patiemment les vendanges. Certes, Jean Béhiol n'était pas le seul à s'enfiévrer aux approches de cette fête. D'un bout à l'autre des garrigues, dans les hameaux de l'Escandorgue et les villages du Larzac, tout ce qu'il y avait d'amoureux et d'amoureuses partageaient la même impatience. Les couples, sûrs de leur amour, n'ayant rien à craindre de l'épreuve traditionnelle, ne voyaient pas le moment où, étroitement enlacés, au-dessus du flot grondant, le pied solide sur l'arche mince, ils montreraient à leurs amis le bonheur de leurs fiançailles ; mais ceux-la dont l'amour était hésitant ou manquait de sincérité vivaient ces quelques jours dans une anxiété redoutable, Notre-Dame et saint Amans se montrant, on l'a vu, d'une implacable sévérité pour les infidèles et les traîtres. L'épreuve, d'ailleurs, n'allait pas sans quelque danger, car le Pont d'Amour n'était pas un pont, mais un aqueduc fort étroit, que les seigneurs de Villeneuvette avaient jadis construit sur la Dourbie pour amener dans leur jardins les eaux d'une source lointaine. Il se dressait à dix mètres sur la rivière et supportait une rigole dont les deux bords avaient à peine la largeur d'un pied. Ajoutez à cela que, rongées par le scolopendre et le lierre et par six cents ans d'existence, ses trois arches menaçaient ruine, et l'on comprendra que, pour aller à deux de front d'un bout à l'autre, il fallait un certain courage.

Jeannette et Jean étaient bien décidés à l'avoir. Et ce fut

en chantant avec tous les autres domestiques de la grange que, le jour venu, ils prirent, sur le char à bancs de leur maître, la route de Villeneuvette. Arrivés au bas de la côte, ils aperçurent au loin devant eux une charrette que maître Roublac reconnut pour être celle de Peyreplantade. Un homme montant une mule l'escortait. Il fut aisé à tout le monde de reconnaître Savi, le bouvier. A ce nom, jeté par Roublac, Jeannette qui, jusque-là, avait été aussi bavarde qu'une pie et non moins gaie qu'une bartavelle, devint tout à coup sérieuse et muette, et, de son côté, Jean se sentit envahi d'un pressentiment lububre qui figea son rire sur ses lèvres.

Le bouvier de Peyreplantade s'était fait beau. Il s'était coiffé d'un feutre montagnard dont les bords larges dissimulaient ce que ses yeux avaient de trop louche ; il portait un complet de velours bleu et des guêtres jaunes toutes neuves. Enfin, il avait pomponné, harnaché sa mule à l'espagnole.

Dès qu'il aperçut le char à bancs de Roublac, sachant que Jeannette s'y trouvait, il fit retourner sa bête et piqua des deux. Sous prétexte de dire bonjour aux amis, il caracola autour du véhicule et vit Jeannette enlacée par Jean. Alors, il enveloppa celui-ci d'une œillade où se lisaient la rage d'une terrible jalousie, le paroxysme d'une haine sans bornes. Quand, sa politesse faite, il reprit le large au galop, il était blême et écumait comme sa mule.

Lui aussi depuis longtemps aimait Jeannette, et il l'aimait d'un amour sauvage, impérieux, brutal comme celui qui pousse les fauves. Il était fils unique, héritait un jour d'une grangeotte sur le Larzac, et en attendant possédait de sérieuses économies. Aussi Jeannette, qui savait cela, ne l'avait point repoussé, et bien qu'elle aimât Jean Béhiol, dont la fortune tenait dans son bâton de pastoureau, elle avait, sans décourager celui-ci, répondu aux premières avances de l'autre ; puis dans un moment de passion, poussée par Jean, elle s'était laissé arracher la promesse des fiançailles au Pont d'Amour.

Lorsque Savi apprit cela, il jura de l'avoir quand même et de se venger de Jean Béhiol ; et à partir de ce jour, il en chercha les moyens. Sans doute, il les avait trouvés, à voir la bave de ses lèvres, la férocité de ses yeux tandis qu'il chevauchait seul maintenant, sur la route de Villeneuvette.

La chapelle de Notre-Dame de Roubignac était pleine de monde quand les gens de maître Roublac y arrivèrent ; la messe était commencée, une messe que M. le curé de Cler-

mont expédiait hâtivement, à la bonne franquette, car filles et gas, femmes et hommes étaient pressés, les uns de se rendre au Pont, les autres de visiter la foire. Elle se tenait sur la place de la Villeneuvette, et, ce jour-là, elle regorgeait de pacants.

Cependant, aux sons de la musette et du hautbois, les amoureux, qui devaient traverser le Pont, se dirigeaient vers la Dourbie, et les curieux avaient envahi les deux rives. Déjà, derrière les buissons, des couples se déchaussaient en riant, car outre que la tradition voulait qu'on passât le Pont les pieds nus, il eût été dangereux de faire autrement, tant les deux bords de la rigole étaient minces.

Le premier couple qui traversa fut un jouvenceau et une jouvencelle de Cabrières. Ils n'avaient pas quarante ans à eux deux. Il passa, lui, la prunelle triomphante et son jarret musclé bien tendu, elle, modeste et légère. Et quand ils furent à l'autre bout, la foule applaudit bruyamment à leur jeunesse rayonnante, tandis que garçons et filles chantaient :

Passez, passez, gentils amoureux,
Fleurs étincelantes du terroir
    De Languedoc.
Passez, passez, de l'autre côté
Est le bonheur. A Saint Amans,
Aujourd'hui il faut dire oui ou non.
    En langue d'oc.

D'autres, d'autres encore passèrent triomphants, radieux et beaux de la beauté de leurs vingt ans. Ils allaient, le regard noyé dans leur rêve, saluant du haut de ce Pont d'Amour, l'aurore de leur vie nouvelle.

Et l'on eût dit, sous le ciel clair, un défilé de jeunes faunes et de nymphes.

Midi sonnait et le tour de Jean Béhiol et de Jeannette n'était pas encore venu, les couples plus hardis de la plaine passant avant ceux plus timides de la montagne. Les musiciens étaient fatigués de jouer et tout le monde avait faim ou soif. Aussi, les *caps de jouben* (chefs de jeunesse) de chaque village décidèrent d'interrompre la fête pour qu'on pût aller dîner dans les bois. Les amoureux de la grange à Roublac resteraient les premiers à passer.

Quand le précou de Villeneuvette cria cela, Jean, que ses vagu s pressentiments ne quittaient pas, en fut encore plus

attristé, et Jeannette respira d'aise, tant cet acte auquel elle était jusqu'alors bien décidée lui portait peine à cette heure.

Qu'auraient-ils pensé tous deux s'ils avaient vu caché au fond d'une oseraie, de l'autre côté de la Dourbie, le bouvier de Peyreplantade rire, à ce moment, d'un mauvais rire?

Il riait, l'affreux garnement, et, avec la patience d'un loup qui guette sa proie, il attendait que la foule se fut dispersée et que, par groupes, par hameaux, on eût mis la table dans les clairières. Quand il n'y eut plus personne aux entours du Pont, il sortit de son oseraie, et, les reins ployés comme un renard, il s'engagea sur les trois arches. Arrivé à l'endroit le plus dangereux, celui qui surplombait le précipice, il vida sur les deux bords de la rigole un petit sac plein de tessons, de verre pilé et d'épines d'acacia qu'il dissimula sous quelques poignées de cendre.

Cela fait, il regagna sa cachette et s'y blottit, les yeux braqués sur l'autre rive.

Les gens de Roque s'étaient installés sous un rouvre ; non loin d'eux ceux de Peyreplantade avaient fait de même sous un chêne. Maître Roublac qui les regardait fit remarquer aux siens que Savi le bouvier n'y était pas. Sans doute, il avait dû reprendre seul le chemin de Peyreplantade. Cela rendit un peu de gaieté à Jeannou et à sa Jeannette, et ce fut en sautant et en dansant qu'ils se mêlèrent à la foule, laquelle, une fois les paniers vidés, les appétits rassasiés, afflua de nouveau vers le Pont, plus turbulente...

Tout à coup, pieds nu et la main dans la main, Jean et Jeannette apparurent sur la première arche. Ils étaient si mignons, si gentils tous deux que la foule leur fit comme aux jouvenceaux de Cabrières une ovation chaleureuse. Les musettes et les hautbois s'attendrirent et ce fut avec une évidente sympathie que la foule les salua de son refrain :

Passez, passez, gents calignaires
Flous relusentas dou terroire
De Lengadô...

Soudain, on vit le garçonnet s'arrêter, pâlir et l'on entendit la fillette pousser un cri d'épouvante. La foule crut qu'ils avaient peur, et pour leur donner du courage, elle applaudit de plus belle. Quelques rires moqueurs éclatèrent aussitôt couverts par les hautbois et les musettes.

Cependant, sans que personne s'en aperçût, un filet de sang avait éclaboussé la pierre jaune de l'arche.

C'était le sang du pauvre Jean, dont un éclat de verre avait fendu le pied d'un orteil à l'autre.

Blême, il fit mine de s'asseoir tout en protégeant des mains son amante ; alors la foule se fâcha, maints quolibets partirent comme des fusées à l'adresse de l'amoureaux qu'on accusait de reculer, tandis que la jeunesse poursuivait d'une voix irritée :

Passas, passas dè l'autre ban
Es lou bounhur. A Saint-Aman
Ioi bous cal dire : oï ou nô
En langa d'ô.

Poussé par la honte, Jean ordonna à Jeannette de rester immobile et fit encore un pas.

"C'est la fiancée qui ne veut plus", cria-t-on. Et les lazzis de pleuvoir sur elle.

Mais voilà que touchés par les rayons du soleil étincelèrent les tessons et resplendirent les éclats de verre, et l'on vit les pieds nus de Jean saigner comme ceux du Christ au calvaire. On vit aussi sa Jeannette terrifiée, perdant la tête, se cramponner à lui si violemment qu'il faillit perdre l'équilibre. Il tituba quelques instants et la foule, saisie d'épouvante, ferma les yeux pour ne pas les voir rouler tous deux au fond du précipice. Mais le gas fut assez fort pour résister. Alors un immense cri d'horreur s'éleva contre le criminel inconnu—un abominable jaloux sans doute,—et avant qu'on eût pu venir au secours, ramassant tout ce qui lui restait de courage, le pâtre héroïque saisit brusquement sa pastoure, la souleva dans ses bras, et lentement, avec une énergie farouche, il passa, piétinant tessons et épines. Le sang coula de ses deux pieds comme l'eau pure des fontaines et rougit l'arche d'Amour tout entière.

Une clameur d'admiration succéda au silence poignant de la foule émue par la grandeur de ce spectacle... Enfin exténué, plus pâle qu'un mort, il atteignit le bout du Pont, trouva encore assez de force pour déposer doucement sa Jeannette évanouie et s'affala comme une masse.

P. Vigné D'Octon,

député.

Revue des faits et des œuvres

Lettre de convocation

Nous ne pouvons mieux commencer cette revue mensuelle des faits et des œuvres que par la publication de la lettre de Mgr Donat Sbaretti, délégué apostolique à Ottawa, convoquant pour le 19 septembre prochain, à Québec, le premier Concile Plénier du Canada.

DONAT SBARETTI

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque d'Ephèse et Délégué Apostolique.

A tous les Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques et Evêques, aux Révérendissimes Vicaires et Préfets Apostoliques du Canada, aux Révérendissimes Abbés, aux Supérieurs d'Ordres ou de Communautés religieuses et à tous ceux qui de droit ou conformément à l'usage établi doivent prendre part aux Conciles Pléniers, Paix et Salut en Notre-Seigneur.

Par un admirable dessein de la Divine Providence, le grain de sénevé déposé par les missionnaires dans le sol des vastes régions canadiennes et fécondé ensuite par leurs sueurs et leur sang aussi bien que par le zèle apostolique des évêques, est devenu un grand arbre. Dans ce pays où les tribus sauvages, adonnées aux superstitions du paganisme, menaient une vie errante dans les forêts et sur les mers, où seul, il y a deux siècle, le Vénérable Evêque de Québec dirigeait un petit nombre de fidèles, nous voyons maintenant avec joie une grande partie des indigènes convertis à la vraie foi, d'immenses populations catholiques, plusieurs Prélats à la tête de diocèses ou de Vicariats Apostoliques, un clergé séculier et régulier très nombreux, des édifices religieux magnifiques, d'innombrables établissements d'éducation et de bienfaisance.

Mais l'Eglise, qui est douée d'une force d'expansion merveilleuse, et qui a déjà produit au Canada des œuvres si fécondes, doit, pour la gloire de Dieu, l'extension de notre religion

et le salut des âmes, prendre chaque jour et jusqu'à la consommation des siècles, de nouveaux accroissements. Il lui faut répandre plus loin la pure lumière de l'Evangile, repousser les erreurs qui s'insinuent partout, former la jeunesse aux bonnes mœurs et lui donner une instruction solide, se préoccuper de ceux qui arrivent et viennent de se joindre à nos populations, pourvoir aux nécessités présentes et futures ; toute la nation canadienne doit être plus pénétrée de l'esprit de Notre-Seigneur, afin que tout soit restauré dans le Christ qui est la voie, la vérité et la vie.

Pour cela, il faut l'accord de toutes les volontés, le concours des mêmes moyens d'action, l'union de toutes les forces. Et l'on arrivera plus complètement à cette fin, si les Prélats, à qui ce droit est réservé, mettent en commun leurs lumières, définissent par des lois qui s'appliquent à tout le Canada, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter.

C'est pourquoi le Souverain Pontife Pie X, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, malgré les innombrables soucis du suprême Pontificat, a voulu donner une nouvelle preuve de la paternelle sollicitude dont il entoure cette portion choisie de la vigne du Seigneur, et, sur l'avis des Eminentissimes Pères de la Sainte Congrégation du Concile. Il a daigné approuver et louer le projet d'un Concile Plénier canadien qui serait tenu à Québec; et par des lettres apostoliques, datées du 25 mars 1909, Il a bien voulu nous confier, malgré notre indignité, la charge de convoquer et de présider ce Concile.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité qui nous a été concédée, après avoir invoqué le Nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, imploré le Cœur Miséricordieux de Jésus et le secours puissant de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et après entente avec les Illustrissimes Archevêques canadiens sur le jour de l'ouverture du Concile, Nous, par les présentes, annonçons la réunion du Premier Concile Plénier du Canada, et nous le convoquons pour le 19 septembre de l'année courante, dans l'église métropolitaine de Québec, où se fera l'ouverture solennelle.

Nous exhortons donc dans le Seigneur tous les Archevêques, Evêques et autres qui, de droit ou selon l'usage, doivent prendre part au Concile Plénier, et au besoin, Nous leur enjoignons et leur ordonnons de se rendre au jour et au lieu désignés par Nous.

Si quelque Evêque est légitimement empêché, qu'il envoie un Procureur muni d'une procuration authentique et il Nous

appartiendra, ainsi qu'aux Pères du Concile, de juger de la légitimité de l'empêchement et de la validité de la Procuration.

Et comme nous n'avons de lumière que celle qui vient du Père des lumières et que toute force nous est donnée par Celui qui affermit notre faiblesse, Nous conjurons dans le Seigneur les Ordinaires d'ordonner des prières publiques à réciter chaque dimanche dans toutes les églises du Canada, et de prescrire un jeûne solennel pour le 10 septembre, vendredi qui précédera l'ouverture du Concile.

Enfin, par l'intercession de Marie, Vierge très sainte, conçue sans péché et trône de la sagesse, Nous prions Dieu d'éclairer par sa grâce les intelligences, d'exciter les volontés, de toucher les cœurs et de rendre toutes nos actions fécondes pour le bien de l'Eglise du Canada.

Donné à Ottawa, au Palais de la Délégation Apostolique, le 2 mai 1909, le jour de la fête du Patronage de Saint Joseph, Patron de l'Eglise Universelle.

(Signé) † DONAT SBARRETTI.
Arch. d'Ephèse,
Délégué Apostolique.

Par mandement de l'Ill. et Révme Dél. Apost.

(Soussigné) ALFRED SINNOTT,
Secrétaire.

La question des langues en Belgique

Nous lisons dans l'*Indépendance belge* :

" Les Wallons ont attaqué violemment M. Masson, député de Mons, parce que, au congrès de Malines, il lui advint de recommander aux Wallons d'apprendre le flamand de même que les Flamands apprennent le français. Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'il faille attendre des résultats bien précieux d'une telle solution de la question des langues. Il serait évidemment désirable que tous les Belges soient familiarisés avec les deux langues nationales, mais les Wallons préfèreront toujours acquérir la connaissance d'une langue de grande circulation, comme l'allemand ou l'anglais, de préférence à une langue de petite circulation, comme le flamand, qui ne peut leur être d'aucune utilité pratique.

" Depuis le temps qu'on cherche à concilier loyalement les intérêts des Flamands et les intérêts des Wallons, on n'a pas

encore trouvé une formule vraiment satisfaisante ; mais les discussions de plus en plus violentes, les polémiques de plus en plus âpres ont singulièrement aggravé la querelle entre les deux races. Jadis, les flamingants se démenaient dans le vide. Il y avait là une poignée de braillards que personne ne prenait au sérieux, même en pays flamand, et qui se taisaient dès qu'ils étaient pourvus d'une quelconque sinécure.

Les cléricaux ont eu l'idée d'exploiter le flamingantisme au point de vue électoral ; les socialistes ont suivi, et les libéraux, à leur tour, ont voulu servir la manie flamingante. On n'a plus rien refusé à ces nationalistes du plus mauvais genre. De concession en concession, on en est arrivé à faire aux Flamands une situation absolument privilégiée dont les Wallons ont fini par s'inquiéter. Aux flamingants, on n'a pas tardé à voir s'opposer les wallonisants, dont le nationalisme n'est pas moins farouche, et voilà que l'on préconise la séparation administrative des provinces du Nord et des provinces du Sud. Il n'y a que les Belges qu'on oublie dans cette affaire-là.

" Nous voulons bien que les wallonisants ne soient pas plus intéressants que les flamingants et qu'il ne faut pas confondre la grande masse des Flamands et des Wallons avec ces deux groupements dont le nationalisme exaspéré a fait jusqu'ici plus de bruit que de mal. Encore est-on en droit de se demander où nous aboutirons et comment finira la comédie. Rien n'est plus dangereux que ces rancunes de race à race, que ces querelles nationalistes. On voit par là que la formation de la nation belge a été un peu factice, et que, malgré la si longue vie commune, des colères et hes haines subsistent entre les éléments qui constituent la nation belge et qui ne sont pas parvenus encore à la parfaite harmonie de sentiments et d'aspirations.

" Méfions-nous des flamingants et des wallonisants ; gardons-nous surtout par des concessions absurdes au flamingantisme de justifier le mécontentement des Wallons et de les pousser de plus en plus vers cette idée d'une séparation administrative qui ne hante que trop certains esprits. Les provinces flamandes réservées aux Flamands et les provinces wallonnes réservées aux Wallons, il n'y aura plus de Belgique et les temps de la déchéance suprême seront venus. On ferait bien d'y réfléchir avant qu'il soit trop tard, car cela en vaut la peine et cela devrait préoccuper davantage nos ministres que la préparation d'une édition flamande du guide des chemins de fer ou des documents parlementaires."

Le Japon, voilà l'ennemi

Le gouverneur Eben S. Draper, du Massachussetts, parlant à Boston devant l'association nationale des manufacturiers de coton, à l'occasion de l'ouverture de sa quatre-vingt-sixième réunion annuelle, a montré le Japon comme le grand rival des manufacturiers américains.

" Le Japon, dit-il, est un concurrent sérieux, et il est sur les lieux. Il obtient sa matière première à peu près aussi bon marché que vous, ses machines ne lui coûtent pas plus cher bien qu'elles ne soient pas tout à fait aussi bonnes, mais le coût de sa main d'œuvre n'est pas le quart du vôtre, et il a ainsi sur vous un grande avantage."

La diminution rapide dans les exportations de cotonnades en Chine, a déclaré le gouverneur, crée une situation très grave pour les manufacturiers américains, et il a exprimé l'espoir qu'on fera quelque chose pour remédier à cet état de choses. En dépit du tarif qui laisse plus ou moins dans le doute l'avenir de tout le commerce, il croit que la situation actuelle de l'industrie du coton est aussi bonne, si on tient compte des circonstances, et prédit qu'elle va s'améliorer considérablement.

Comme le gouverneur est le président de la Draper Loom Company, de Hopedale, une des plus grandes manufactures de machines à coton aux Etats-Unis, sa dénonciation du Japon et son optimisme en ce qui regarde l'avenir sont très significatifs.

***

La question des races aux Etats-Unis

M. l'abbé Brosseau, de Montréal, a publié récemment dans la *Nouvelle-France* un article dont la "conclusion douloureuse" c'est que toutes les nationalités aux Etats-Unis devront " fatalement se transformer." Nos confrères de la Nouvelle Angleterre ont peut-être accepté avec trop d'empressement cette conclusion d'un article fort bien tourné, très sincère, et où, du reste, on ne leur menageait pas les compliments.

M. Arthur Preuss, le distingué directeur de la " *Catholic Fortnightly Review* a été moins empressé et, s'il n'a pas repoussé entièrement l'assimilation inéluctable des nationalités aux Etats-Unis, il a montré une fois de plus les relations

intimes de la langue maternelle et de la foi. Nous citons un peu plus bas ce qu'il a dit sur ce sujet.

Quant à M. l'abbé Brosseau, il admettra qu'il est bien difficile de se prononcer avec certitude sur un sujet comme celui qu'il a débattu. Il le dit, d'ailleurs, lui-même : Ce ne sont là des conjectures—à Dieu le secret de l'avenir ! "

Et, du reste, tant de conditions particulières distinguent les Franco-Américains des autres groupes nationaux aux Etats-Unis, tant de conditions nouvelles surgissent chaque jour dans la formation de la république américaine elle-même, que bien osé serait celui qui entreprendrait de dire ce que sera ce colosse dans un demi-siècle. Edmond de Nevers était moins pessimiste que M. l'abbé Brosseau.

Mais nous reviendrons sur ce sujet.

Nos lecteurs seront, pour le moment, plus intéressés à lire, les réflexions inspirées au directeur de la *Fornightly Review* par l'article de M. l'abbé Brosseau. Voici ce que dit M. Preuss.

" Certaines nationalités perdent leur langue et leurs traits distinctifs plus facilement et plus rapidement que d'autres. Mais dans la grande fournaise américaine il semble que toutes sont fatalement destinées à les perdre tôt ou tard. Nous croyons que les Canadiens-Français sont plus réfractaires que, par exemple, les Allemands ; mais des articles, comme celui que nous avons cité en partie, démontrent que, eux aussi, ils s'en vont sûrement, si lentement, par où ont passé les autres.

" En hommes de bon sens il nous faut prendre les chosse telles qu'elles sont. En tant que catholiques, si nous ne pouvons réaliser tout ce que nous croyons qui devrait être réalisé en fait de préservation de traits nationaux et de trésors nationaux précieux, nous devons au moins concentrer nos efforts en vue de préserver la foi, non seulement des Italiens, aux intérêts desquels Rome veille d'une manière spéciale, mais aussi de toutes les nationalités différentes qui sont représentées parmi nous, quelles que soient leurs traditions et leur langue.

" En nous efforçant de préserver la foi de ces peuples, il nous est nécessaire de nous abstenir scrupuleusement nous-mêmes, et de faire en sorte que les autres s'abstiennent de toute tentative de leur ravir leur langue. Si à la deuxième, à la troisième ou à la quatrième génération ils perdent leur langue, mais conservent leur foi, la crise aura été passée avec succès. Malheureusement, par trop souvent la foi se perd

avec la langue. A l'observateur superficiel il peut sembler que la préservation de la langue n'est après tout qu'affaire de sentiment patriotique ; et ne peut être d'aucune importance pratique au point de vue religieux. Sentiment à part, les enfants polonais, par exemple, pourraient apprendre leur catéchisme en allemand tout aussi bien qu'en polonais. Car la richesse de la littérature religieuse de l'Allemagne catholique est suffisante pour démontrer qu'il n'y a rien d'essentiellement protestant dans la langue des Teutons. Et on peut également prétendre que l'anglais servira aussi bien que le gaélique de véhicule à la foi catholique et à la piété catholique.

" Mais ceux qui soulèvent cette objection perdent de vue la loi naturelle de l'association et les circonstances particulières du phénomène en cause.

" Dans l'abstrait, une langue peut faire aussi bien qu'une autre ; un homme peut certainement faire profession de sa foi et dire ses prières dans l'une ou l'autre de la multitude des langues que parlent les hommes. Il peut fort bien arriver, cependant, que dans bien des cas telle langue ait une vertu qui manque à d'autres, et la continuation de son emploi peut être d'un secours très réel à la religion. Les uns peuvent avoir été élevés sous les bénignes influences d'une famille catholique, au sein de laquelle tout ce qui les entoure au foyer contribue à confirmer leur foi et à nourrir leur piété. Et de cet asile ils peuvent s'élancer pour demeurer parmi des étrangers qui parlent une autre langue et professent une religion étrangère. Il est de toute évidence qu'en pareil cas tout ce qui sert de lien avec la vie de famille d'autrefois et en garde vivace la mémoire servira également de sauvegarde contre les dangers que courent la foi et la piété. Et peu de choses auront plus d'efficacité à cette fin que de continuer de faire usage de la langue parlée autrefois au sein de la famille. Il n'est pas de prières dites en une langue étrangère qui puissent aviver la foi et réchauffer le cœur comme celles dont chaque mot possède un charme magique pour évoquer les souvenirs de l'enfance." (1)

Le Gouverneur Pothier et le français

Le gouverneur du Rhode Island a prononcé récemment devant ses compatriotes de Providence un discours que nous tenons à signaler. Venant d'un américain d'origine cana-

---

(1) Traduction de la *Tribune*, de Woonsocket, R. I.

dienne-française, il prend une saveur particulière qui nous dédommagera des craintes que peut inspirer à quelques-uns l'avenir des nationalités aux Etats-Unis.

M. Pothier, dit l'*Union*, de Woonsocket, qui nous apporte ce discours, a démontré par de frappants exemples, combien, au point de vue politique et religieux, les Franco-Américains ont peu raison de se plaindre de la situation qui leur est faite par les fils du sol, par les vrais Américains. Non, ce ne sont pas les Américains des anciennes familles qui reprochent aux Franco-Américains d'avoir conservé et leur foi et leur langue. Ce n'est pas d'eux que Son Excellence a pu dire : " A force de crier contre l'intolérance des autres, on devient intolérant soi-même." Il suffit de connaître un peu l'histoire contemporaine pour comprendre l'allusion.

Après avoir chaleureusement remercié ses compatriotes ; après les avoir félicités de l'enviable position qu'ils occupent dans cet Etat, des progrès qu'ils accomplissent tous les jours et de l'honneur qu'ils font à la race à laquelle ils appartiennent par leur origine ainsi qu'à la citoyenneté américaine à laquelle ils appartiennent par toutes les fibres de leur être," depuis le jour où ils se sont fait naturaliser, Son Excellence a dit :

" Continuez, mes chers amis, à faire honneur au sang qui coule dans vos veines et au drapeau étoilé qui flotte sur vos têtes et protège vos foyers, vos temples, vos écoles, vos intérêts et vos vies même.

" Vous le comprenez, votre conduite en est témoin : Vous êtes les égaux de tous les hommes et votre race est l'égale de toutes les races qui habitent ce pays.

" Nous sommes tous des citoyens américains ; et entre citoyens d'un même pays, il n'y a ni inférieurs, ni supérieurs.

" Gardez votre religion, conservez votre langue. Gardez l'une et conservez l'autre avec un soin jaloux. Elles sont votre héritage. Ce sont de vos droits. Personne ne veut vous les enlever. Cessons de dire que l'on nous croit inférieurs, que l'on nous traite en inférieurs. Prétendre que l'on nous croit inférieurs, c'est un signe d'infériorité. Cessons de nous dire ou de nous croire persécutés. Nous ne souffrons pas persécution. Respectons-nous nous-mêmes et l'on nous respectera. Ayons la pleine conscience de notre dignité et agissons en conséquence.

" Rendons-nous bien compte de notre égalité avec les autres hommes et les autres races qui nous entourent. Entrons de plein pied dans le mouvement américain. Rappelons-nous que

si la patrie américaine est, pour un grand nombre, la patrie d'adoption, elle n'en est pas moins à ce seul titre notre Patrie. Rappelons-nous que pour nos enfants, qui sont à peu près tous nés sur ce sol, elle n'est pas la patrie adoptive, mais la patrie native. Qu'y a-t-il de plus cher, qu'y a-t-il de plus sacré pour un cœur bien né que la Patrie ? Que nous y soyons attachés par le serment d'allégeance ou par la naissance, aimons la Patrie américaine, consacrons-nous à son service, aimons son drapeau, ses institutions, les hommes et les races qui la composent. Donnons-lui la pleine mesure de notre amour. Préservons-nous de tout esprit de fanatisme, de tout esprit d'intolérance. Encore une fois souvenons-nous de notre égalité. A force de crier contre l'intolérance des autres, on devient intolérant soi-même.

" Abstraction faite de ma personnalité, est-ce une preuve de l'intolérance de vos concitoyens d'autre origine et de différentes croyances que l'élection au poste de gouverneur de cet Etat d'un citoyen américain d'origine canadienne-française ? Font-ils preuve d'intolérance lorsque dans trente-cinq circonscriptions électorales sur trente-huit, dans des circonscriptions électorales où il n'y a ni Canadiens-Français, ni catholiques, vos concitoyens d'autre origine et de croyances différentes lui donnent une considérable majorité ?

" Et vous, jeunes gens et jeunes filles, n'oubliez jamais, ne rougissez jamais de parler le français. C'est votre langue maternelle, la langue de vos ancêtres. Vous seriez étonnés du nombre d'Américains des anciennes familles qui connaissent votre belle langue et qui se font un honneur de la parler. Vous seriez étonnés du nombre de ces Américains qui viennent me rendre visite au Capitole et qui se font une gloire de m'adresser la parole dans la langue de Racine, de Bossuet et de Molière."

***

Le journaliste d'après Louis Veuillot

Nous retrouvons dans un paquet de vieilles découpures de journaux, un portrait du journaliste tracé par Louis Veuillot. C'est une pièce que les gens du métier aimeront à relire et que les profanes, j'en suis sûr, ne trouveront pas mal tournée. On y reconnaît la griffe du lion. Voici :

" Dans la combinaison de talents, de qualités et de nécessités qu'il faut pour former un véritable journaliste, il entre

certains ingrédients moraux qui font de lui le plus utile et désintéressé soutien du parti qu'il sert. Rien ne peut remplacer un journaliste capable et convaincu. C'est lui qui toujours veille sur la brèche et qui frappe à propos, souvent sans conseil, souvent contre la volonté des chefs, non les grands coups, mais les coups sûrs. Il force les traînards à marcher, engage, compromet les timides, retient les téméraires ; il panse les blessés, réconforte les vaincus, fait comprendre aux maladroits leurs fausses manœuvres et les répare. Que la désunion se mettrait vite dans le parti, si le journaliste n'était pas là pour distributr exactement les éloges et taire les torts réciproques ! Car il reçoit toutes les confidences, il est dans le secret de tous les amours-propres et de toutes les ambitions, et il force des jaloux à s'entre servir. Plus que tous les autres, par la grâce de sa position secondaire et cachée, il s'élève au-dessus des antipathies personnelles ; il étouffe au besoin ses sympathies ; son écritoire d'où coule la renommée, est libérale pour tout le monde et ne se ferme que pour lui-même.

Voyant comment se fait la gloire, le journaliste y gagne de la mépriser. C'est quelque chose de mépriser la gloire, surtout lorsqu'on n'y a nul titre et qu'elle pourrait se montrer revêche.

J'appellerai le journaliste la bête de somme du parti. Il le tire, il le fait avancer, il le porte à la sueur de son front, sans gloire ; et tel homme important, orateur, écrivain, intrigant, dont le panache ondoie au-dessus de la foule, est redevable de sa haute taille et de ses enjambées rapides à l'animal robuste, patient, modeste et inconnu qui lui prête son dos. Pour tant de services, pour tant de zèle, le journaliste ne reçoit qu'un chétif loyer ; une petite place obscure si le parti triomphe ; la misère s'il succombe ; dans tous les cas l'oubli. Trop heureux s'il n'a pas sué, travaillé, devoué sa vie pour faire des ingrats et des traîtres. Que de personnages surfaits, gonflés, exaltés par le journaliste, n'ont profité de la valeur imaginaire qu'il leur a donné que pour se vendre à propos. Que d'autres, et des plus caressés, paradant sous le drap d'or que leur a tissé sa plume, le renient au moment difficile, et si on leur dit : Mais vous l'inspirez ? répondent : Je ne le connais pas ! Dans les compromis qui se trament à son insu, lui qui ne veut rien devenir et qui ne peut rien être, il est le bouc émissaire de toutes les manœuvres irritantes, le pelé, le galeux de qui vient tout le mal. C'est lui qui a été amer, violent, qui a fait les blessures cruelles, qui a méconnu les égards dus à l'hono-

rabilité adversaire ; que n'a-t-on pas fait pour le brider, pour l'adoucir ? Mais rien n'a jamais dompté sa passion et sa violence. Ainsi parlent de lui ceux qui souvent se sont irrités contre lui parce qu'il biffait l'âpre expression de leur vanité blessée. Il sait comment on le traite, et il pardonne quand l'intérêt de la cause exige son pardon, quitte à se venger plus tard. J'en ai vu qui dédaignaient de se venger. Plusieurs finissent par faire reluire des sots uniquement pour le plaisir qu'ils prennent à se moquer du public ; comme Vaucanson, s'il avait négligé de montrer son automate aux hommes et se fut contenté de voir la figure qu'il ferait parmi les vrais canards.

***

Jean Richepin et la langue populaire

Parmi les nombreuses réceptions d'académiciens faites depuis quelques mois il en est peu qui aient provoqué autant d'enthousiasme que celle de M. Jean Richepin, le " poëte des Gueux " comme on se plaît à l'appeler. Un journaliste dit même à son sujet : " La salle était à M. Richepin, et c'est le cas, il me semble, de rappeler cette phrase du *Nouveau Testament.* " Il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur repentant que pour cent justes auxquels le ciel est promis."

M. Richepin a été élu au fauteuil d'André Theuriet. Nous citons de l'éloge que le nouvel académicien a fait de son prédécesseur cette page — une des plus belles de la littérature française — où il s'est " jeté dans l'apologie, ... l'apothéose de la langue populaire."

Reste le troisième et suprême cachet imprimant à l'œuvre d'André Theuriet le sceau indélébile et personnel de maîtrise : je veux parler de sa langue. La critique en a catalogué sans peine les qualités distinctives : simplicité, sobriété, aisance, naturel, justesse d'expression. Peut-être, cependant, n'a-t-on pas assez poussé à fond l'enquête sur l'origine de ces qualités, qu'on a de prime abord, et sans plus ample information, attribuées à l'atavisme lorrain, d'esprit net, aigu, solide, exact, serré, terre à terre et pratique. Voilà, en effet, je le veux bien, qui rend compte d'à peu

près tout dans la langue d'André Theuriet, mais d'à peu près seulement, et qui laisse sans aucune explication le véritable tout, à savoir que ces qualités, y compris les plus prosaïques, fleurent et jusque dans sa prose, la poésie. Qu'est-ce à dire, sinon qu'on a, sans y prendre garde, oublié l'essentiel ? Et ainsi commettrait-on une grosse erreur par prétérition, si l'on se contentait de mettre en épigraphe à son œuvre la phrase de Montaigne : " Le parler que j'aime est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche." Et l'on approcherait un peu plus de la vérité si l'on ajoutait cette autre phrase du même Montaigne: " La poésie populaire et purement naturelle a des naïvetés et des grâces par où elle se compare à la principale beauté de la poésie parfaite selon l'art." Car, cette fois, on aurait mis le doigt sur la qualité première à quoi la langue d'André Theuriet doit sa marque à la fois originelle et originale. Claire et brève serait alors, me semble-t-il, la formule qui définirait cette langue, et du même coup la louangerait de la plus belle des louanges, en disant tout bonnement que c'est la langue de la chanson populaire.

Certes, André Theuriet n'a pas atteint de façon continue à cet idéal de la langue, en particulier dans ses prescriptions de naturaliste et de botaniste, que parfois complique un excès d'érudition ; et même dans beaucoup de ses poèmes, il s'en est écarté à son insu, grâce à une recherche trop consciencieuse de correcte élégance ; mais c'est toujours vers cet idéal qu'il a tendu, sinon de fait, au moins d'intention, de désir fervent, de toute sa foi ; car il était passionné de littérature populaire, contes, chansons, rondes, et il a consacré à leur exaltation une très succulente et très suggestive étude. Il en trouvait même la beauté, non seulement, parfaite comme le proclame Montaigne, mais à ce point parfaite, qu'il n'osait point rivaliser avec elle, et qu'il conseillait de s'en inspirer seulement, d'y chercher des thèmes à développer. La chose lui réussit une fois à merveille, dans ce *Jean-Marie*,

acte délicieux resté au répertoire, et brodé sur le canevas de la vieille cantilène : " Brave marin revient de guerre." Mais il fit mieux encore, à coup sûr, en se contentant de nourrir son lexique du lexique populaire, en y prenant l'habitude des vocables concrets, simples, denses, précis, justes, clairs, imagés, colorés, chantants, et surtout quand lui-même, en dépit de sa timidité trop respectueuse et de ses craintes trop modestes, il osa souffler dans les pipeaux rustiques et en tirer des notes personnelles. A plusieurs reprises il l'essaya, non sans succès, et ses meilleurs poèmes sont nés ainsi, presque pareils aux chefs d'œuvres anonymes qu'il aimait tant. Je dis " presque," et le dis à regret, car il s'en faut de bien peu, mais il s'en faut d'un peu néanmoins, que puissent et doivent essaimer vers les mémoires populaires des pièces comme *le Rouge-Gorge, A la Payse, Carillon de Noel, la Galette Lorraine, le Chanvre, la Chanson du Vannier*, et quelques autres. Peut-être aussi sommes-nous bien sévères à leur endroit, mauvais juges de leur valeur totale parce que nous les entendons de plus près qu'il ne faut, et non dans le lointain de sonorité crépusculaire que pourra leur donner l'écho du temps. A une suprême lecture, certains de ces vers m'on fait l'effet de chanter déjà dans ce crépuscule et dans cet écho, par leur naïveté gauche et touchante, leur accent sincère et profond de candeur, leur apparent dénuement de rhétorique et même d'art ; telles ces trois strophes, par exemple, qui vraiment ne semblent plus trop d'hier, mais sonnent avec le timbre des choses de toujours :

Rien n'est plus fier qu'un charbonnier
Qui se chauffe à sa braise.
Il est le maître en son chantier
Où flambe sa fournaise.
Dans son palais d'or
Avec son trésor,
Un roi n'est pas plus à l'aise.
Il a la forêt pour maison

Et le ciel pour fenêtre.
Ses enfants poussent à foison
Sous le chêne et le hêtre ;
Ils ont pour berceaux
L'herbe et les roseaux
Et le rossignol pour maître.
Né dans les bois, il veut mourir
Dans sa forêt aimée.
Sur sa tombe on viendra couvrir
Un fourneau de ramée.
Le charbon cuira
Et son âme ira
Au ciel avec la fumée

Pour le coup, il faut en convenir, voilà bien la poésie populaire et purement naturelle dont parle Montaigne, et qui se compare à la principale beauté de la poésie parfaite selon l'art. Et par quels procédés simples, comme sans effort, d'un jet instinctif, d'un élan inconscient, elle y arrive, à cette perfection ! Et en employant quel vocabulaire quotidien, connu, facile, familier, de mine pauvre et banale, pour tout dire, et usuel au point d'en paraître usé ! Mais qu'on y prenne garde, il n'est point tel. Aucun de ces mots n'est ce qu'il semble être, une misérable pièce de cuivre à l'effigie effacée ; car chacun exprime juste ce qu'il doit exprimer, est mis exactement à sa place, nomme un objet ou le qualifie, c'est-à-dire le fait voir et le fait vivre; et ainsi le vieux sou du billon retrouve son éclat et sa frappe comme s'il était neuf, ou plutôt se change en un louis d'or, tant il luit et tinte clair, tant il est riche de sentiment et lourd de pensée !

Et comment ne l'auraient-ils point, cette opulence et ce poids, comment ne seraient-ils pas pareils à de rares et féeriques diamants du vocable, en qui se sont lentement condensées toute la puissance et toute la vertu de l'expresssion, ces mots admirables, miraculeux, évocateurs, magiciens, ces mots de la langue populaire, et ceux surtout de la chanson populaire, dont les lèvres ont été brûlées au charbon ardent du ly-

risme ? Songez, en effet, Messieurs, à toutes les générations qui les ont répétés, ces mots, sans les avoir appris autrement que pour les avoir cueillis dans le parler des aïeules, des mères, des amantes, et qui les ont ensuite vus refleurir sur les bouches roses des enfants ; songez aux joies, aux peines, aux labeurs, aux espoirs, aux prières, aux passions, qui ont ri, pleuré, soupiré, crié, vécu, avec ces mots pour truchements, pour confidents, pour amis ; songez qu'ils ont été, ces mots, la voix du paysan labourant sa terre natale, du marin sillonnant le mobile désert des eaux, du soldat qui va se faire tuer pour le pays, de l'ouvrier qui dompte tous les monstres de la matière, du mendiant qui prie, du vagabond qui rêve, et aussi des buveurs humant (quand il y en avait encore) le bon piot de France, et des jeunes filles dansant aux assemblées ou processionnant aux pèlerinages, et des commères jacassant sur la pierre des lavoirs et la margelle des puits, et encore la voix des gosselines menant leurs interminables et délicieuses rondes (*Vous qui menez la ronde, menez la rondement* !), et celle des goussepains jouant aux barres, à saute-mouton, à la marelle, à colin-maillard, à cligne-musette, et celle enfin des vieilles grand'-mères, grillons au coin de l'âtre ou cigales au soleil, contant les légendes, fredonnant les refrains, et sans cesse égrenant comme des grains de rosaire les dictons, proverbes, sobriquets, termes de métiers, locutions, formulettes, symboles, adages, lieux-communs, devises, tours, trupes, raccourcis ou associations d'idées, toute la multiforme, multicolore et pullulante mythologie du verbe où la nature extérieure et la vie intérieure se traduisent pour le peuple, gravées avec les allitérations, rythmées par les assonances, incarnées dans les images ! Ah ! ces mots si frustes, et pourtant toujours si jeunes, c'est d'eux que parlait Montaigne quand il disait : " Puissé-je ne me servir que de ceux qui servent aux Halles ! " Et combien Malherbe fut sage et reconnaissant de confesser que tout son français, il l'avait appris à la

place Maubert ! Et puisque votre illustre Compagnie a pour devoir et pour honneur de veiller sur le précieux et inestimable trésor de notre langue, vous ne m'en voudrez certes pas, Messieurs, d'oser le proclamer devant vous : cet héritage, nous en sommes seulement les gardiens avisés, les catalogueurs patients, et notre meilleure ambition doit tendre, me paraît-il, à en dresser l'inventaire exact et complet, si c'est possible ; mais les riches parents de qui nous le tenons, cet héritage, les véritables et presque les seuls créateurs de toutes ces merveilles, et aussi leurs plus sûrs colporteurs à travers les temps, c'est bien, en province, le laboureur de la glèbe et celui des flots, à Paris, ceux qu'ont désignés bravement et tout à trac Montaigne et Malherbe, c'est la suite, comme en farandole, des ces toujours renaissants transmetteurs des lumineux flambeaux, c'est la ronde des paysans, des marins, des soldats, des ouvriers, des mendiants, des vagabonds, des commères, des gosselines, des gousse-pains, des mères-grand', des gagne-petit, des gens du peuple enfin, c'est l'infatigable et inépuisable et anonyme tourbe de ces fourmis sacrifiées et de ces abeilles obscures, grâce à qui jamais la fourmilière n'est sans travail, jamais la ruche n'est sans miel, c'est la longue et chère famille de nos ancêtres, qui ont peu à peu accumulé dans le bas de laine populaire tous ces humbles sous de cuivre capables de se muer en superbes louis d'or, qui les ont rendus riches de sentiment et lourds de pensée, et qui par eux revivent incessamment en nous, puisque avec les syllabes chantantes de ces mots ressuscitent, que nous en ayons conscience on non, les chansons, légendes, contes, croyances, dictons, proverbes, locutions, adages, symboles, traditions, d'où elles ont pris l'essor, et puisque là ont ainsi palpité tous les âmes de qui est faite l'âme même de notre race.

Et voilà pourquoi, en vérité, je ne me suis pas écarté de mon sujet comme j'ai peut-être l'air de l'avoir fait inconsidérément, quand j'ai paru

quitter l'éloge d'André Theuriet pour me jeter dans l'apologie, j'allais dire l'apothéose, de la langue populaire. En parlant pour elle, je parlais pour lui. Ou plutôt, soyons franc, je parlais pour nous, les poètes ; car si les véritables, presque les seuls créateurs de la langue, sont les gens du peuple, c'est parce qu'ils ont le don de perpétuelle enfance, c'est parce que les mots leur "rient toujours," comme écrit encore Montaigne, "d'une fraîche nouvelleté," c'est parce qu'ils gardent la faculté naïve de croire à la vertu de ces mots, d'y incarner effectivement les choses, de rester des mythologues inlassables, personnifiant leurs sensations, leurs sentiments, leurs idées, toutes les vibrations de leur être et toutes celles de l'être qui les enveloppe, dans des images, non pas artificielles ni surtout abstraites, mais concrètes, et absolument vivantes ; or, les poètes ont aussi ce don de perpétuelle enfance, et à quelques-uns d'entre eux échoit la rare bonne fortune, en employant les mots les plus simples et les plus pleins, d'inventer des images neuves, des expressions vierges, mais tellement accommodées au génie même de leur langue, qu'elles semblent y avoir existé de tout temps ; et cette gloire-là est la plus belle que puisse rêver un poète. André Theuriet n'y eût-il atteint que par-ci par-là (ce que la postérité saura seule), cela lui vaut mieux que tous les éloges du monde, même académique ; et faisant bon marché des soixantes volumes de romans qu'il a écrits, il eût consenti certainement à ce qu'on les oubliât sous la condition qu'on lui pût assurer cette immortalité particulière, la plus enviable de toutes, à mon sens, celle qui consiste à laisser une empreinte de soi, si légère soit-elle, dans la langue populaire de son pays. Peut-être, Messieurs, sous cette illustre Coupole où ont orgueilleusement resplendi tant de grands noms qui sont les phares de notre histoire, peut-être cette modeste ambition vous paraîtra-t-elle bien petite; mais je ne crois pas me tromper en affirmant qu'elle eût suffi aux désirs d'André Theuriet ;

car je juge de ses désirs par les miens, puisque nous sommes tous deux des poètes ; or, pour mon compte, si quelque maître des destins m'offrait le choix entre ce peu de chose, semble-t-il, que je viens de dire,et le certitude d'un nom porté jusque chez nos arrière-neveux par tous les buccins de la gloire, voici, n'en doutez pas, Messieurs, ce que je répondrais sans hésiter :" "Puissé-je avoir, comme unique et suprême récompense à mon amour de notre langue la joie de trouver, ne fût-ce qu'une fois, les mots au cri profond, à l'expression définitive, à l'image lyririque, qui entreront dans le patrimoine de cette langue, assez pour qu'on ignore qu'ils sont de moi ; et périsse alors la mémoire de cette ombre vaine qui fut mon nom, pourvu que mon souffle, tant que vivra notre race, continue à vivre sur ses lèvres, dans le verbe devenu chair où j'aurai fixé et immortalisé pour elle un des battements de mon cœur !"

***

Politique française

Ceux qui croient la France en mal de révolution devront voir dans les récents événements plus d'une preuve à l'appui de leurs prévisions. La grève des postiers, le ton agressif des harangues applaudies, acclamées par les ouvriers, les hésitations craintives du gouvernement français, tout indique une vigoureuse fermentation des idées populaires, ou plutôt une révolte manifeste contre la tyrannie administrative. Aussi pouvions-nous lire sans surprise dans un journal parisien, en date du 6 avril :—" Evidemment, il y a quelque chose dans l'air, et ce printemps vous a une petite odeur de révolution extrêmement capiteuse."

Deux jours auparavant un chef socialiste s'écriait aux acclamations de dix mille personnes, fonctionnaires et ouvriers."

" La république en danger ! C'est cela qui nous est égal ! La réaction ne nous inquiète pas. Il n'y a qu'une classe qui nous alarme, ce n'est pas celle des réactionnaires ; c'est celle des actionnaires !

" Il y a une garde qui veille autour de l'Etat ;

c'est ce syndicat d'arrivistes qu'est la franc-maçonnerie. Ces macaques qui se mettent des peaux de cochon sur le nombril s'efforcent d'attirer parmi eux nos meilleurs militants. Mais nous saurons mettre un terme à cela."

M. Janvion, après avoir invoqué l'exemple de l'Angleterre, où malgré un régime monarchique les antimilitaristes doivent aller chercher asile quand ils veulent tenir un congrès, termine :

" Nous n'avons pas à nous occuper de la forme du gouvernement. Si le syndicalisme est à la hauteur de sa tâche, il mettra à bas les deux bastilles, le Parlement et l'Etat, et remettra aux travailleurs libres le soin de faire leurs affaires eux-mêmes."

A entendre ces paroles qui, dans la bouche des prolétaires, accusent autant de déception que de souffrance, on peut établir d'un trait le bilan de ce radicalisme qui est menacé de destruction par le torrent de passions, d'appétits et de haines qu'il a grossi lui-même pour le lancer à l'assaut des institutions qui avaient pendant des siècles donné à la société française ses plus sûrs éléments de stabilité. Voici, du reste, comment M. Charles Dupuy, dans le " SOLEIL " de Paris, apprécie l'œuvre des radicaux français :

Une des plus graves erreurs du parti radical, dont les adhérents sont, pour la plupart, des industriels, commerçants, propriétaires ou rentiers, fut de n'avoir pas compris que tous les intérêts sont solidaires ; quand, par esprit de parti ou de secte, on touche ou on laisse toucher à la conscience et à la propriété d'un voisin détesté ou d'un rival redouté, on peut se préparer à subir bientôt soi-même les mêmes attentats à son culte et à ses biens.

Les radicaux ont voté, notamment contre les catholiques, les pires lois de spoliation, ne se doutant pas que les arguments qu'ils invoquaient pour confisquer les biens du clergé et des congrégations, on les invoquerait un jour pour les déposséder des produits de leur industrie, de leur commerce, de leur terre.

Juifs ploutocrates, banquiers protestants,

⚜ francs-maçons, libre-penseurs s'acharnèrent contre les œuvres catholiques. ⚜

⚜ De quoi s'agissait-il ? Dépouiller l'Eglise ! N'était-elle pas habituée aux persécutions et aux rapines et valait-il la peine d'invoquer les principes et renverser un ministère pour protéger les droits et défendre les biens de l'Eglise. ⚜

⚜ Ils ne se méfiaient pas des retours de la fortune; ils ne supposaient pas que la Révolution les ayant eu pour complices, les prendrait pour victimes, et userait contre leur propriété des moyens qu'ils trouvaient excellents d'employer contre la propriété des curés, des moines, des fabriques et des couvents. Leur haine du catholicisme les aveuglait à ce point qu'ils en oubliaient les leçons de l'histoire et les règles de la logique. ⚜

⚜ Les bourgeois du radicalisme sectaire subissent aujourd'hui les conséquences des doctrines et procédés qu'ils ont approuvés quand il s'agissait pour eux de déposséder l'Eglise. Ils peuvent s'apercevoir qu'ils commirent un crime et une sottise. ⚜

⚜ Ils se lamentent en écoutant les menaces dirigées par le prolétariat contre le patronat, par les employés contre les chefs, par ceux qui veulent prendre et jouir, contre ceux qui détiennent la fortune et le pouvoir. ⚜

⚜ Bien fous et bien stupides furent ces radicaux qui, n'ayant su rien prévoir, ont tout livré et ont eux-mêmes brisé les barrières qui contenaient et arrêtaient les barbares de la Révolution et les saboteurs de l'anarchie. ⚜

***

Deuils Franco-Américains

L'élément franco-américain est cruellement éprouvé. Dans l'espace de quelques semaines la mort a creusé des vides profonds dans les rangs de son clergé national et a enlevé, à quelques jours d'intervalle deux de ses patriotes les plus dévoués, le Dr. C. J. Leclaire, de Danielson, Conn., et M. Alfred G. Lalime, de Worcester, Mass.

Des prêtres franco-américains disparus—MM. les abbés Charbonneau, de Keesville, N. Y., Mongenais, de Providence, R. I., Nobert, en retraite, Legris, de Webster, Mass., Boissonnault, de Burlington,—M. l'abbé Mongenais était le seul qui appartint à la jeune génération. Les autres comptaient parmi les vétérans de la paroisse franco-américaine dans la Nouvelle-Angleterre et formaient cette première phalange d'un clergé national qui sauva de l'assimilation un million de nos compatriotes.

La rapidité avec laquelle la Providence vient d'accumuler toutes ces épreuves sur les Franco-Américains laisse à peine le temps de sonder la profondeur du deuil qui envahit l'âme des nôtres. C'est que là-bas pour chaque chef qui part, pour chaque patriote qui meurt, il reste toujours, à côté des solides exemples qui s'attachent à la mémoire des disparus, la troublante préoccupation d'un vide à combler et d'une tradition à maintenir. Trop heureux quand à cette préoccupation ne s'ajoute pas l'anxiété que fait naître la possibilité de voir de vieilles luttes se rallumer ou plutôt de vieilles conquêtes à conserver.

Et ce sentiment n'est pas un signe de faiblesse. Il s'explique bien chez ceux qui, après un demi-siècle de lutte sans trève sentent approcher le moment décisif où va se manifester pour tant de théories chères l'épreuve du temps ; il s'explique aussi chez ceux qui sentent arriver l'heure précise où ils devront recueillir l'héritage précieux et lourd de cinquante années de progrès, de sacrifices et de vertus.

Pour nous, nous avons bien confiance que ce passage d'une génération à l'autre ne sera pas fatal aux Franco-Américains, que, chez les laïques comme dans le clergé, une génération est déjà prête qui saura maintenir les traditions et défendre le terrain conquis. Si les dangers qui s'annoncent doivent être plus nombreux et plus grands, les moyens de résistance offerts par une splendide organisation nationale sont aussi plus puissants. Il suffit qu'il n'y ait pas de surprise et que mêmes les changements de condition les plus rapides ne trouvent que des gens déterminés et résolus.

C'était bien là, nous le savons, la grande préoccupation de tous les amis de la cause nationale que la mort vient de frapper. Si bien que la mort leur a paru moins cruelle si elle ne leur a pas enlevé la suprême consolation de croire à l'inviolabilité de l'œuvre qu'ils ont mis toute leur vie à édifier.

Léon Kemner.

Vieux articles et vieux ouvrages

La question des nationalités et des langues aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord considéré dans ses rapports avec le choix des curés et des évêques.—Mémoire adressé à Sa Sainteté Pie IX, aux Eminentissimes Cardinaux et à leurs Conseillers. (1906.)

(*Suite*)

On donne la préférence aux Irlandais pour une foule d'autres choses : par ex. comme consulteurs diocésains (1) : il y a des diocèses où une grande partie des fidèles et des prêtres ne sont pas Irlandais, mais pourtant ils n'ont aucun représentant dans le conseil de l'évêque ; il y en a d'autres où ils sont loin d'être représentés selon leur nombre et leur importance. On fait de même pour les curés inamovibles.

Comme les consulteurs et les curés inamovibles ont la part initiale dans l'élection des évêques, qui souvent sont choisis parmi les consulteurs eux-mêmes, et comme ils sont censés agir d'après le désir du clergé, on comprend leur action dans

(1) D'après la prescription du IIIe Concile national de Baltimore, chaque évêque doit choisir six consulteurs, ou au moins quatre, et dans les cas extrêmes au moins deux. Ces consulteurs remplacent plus ou moins le chapitre des chanoines. La moitié sont choisis directement par l'évêque; pour l'autre moitié les prêtres du diocèse présentent *separatim* non *collegialiter*, les noms des prêtres qu'ils jugent aptes, indiquant trois fois plus de noms qu'il n'y a de postes à remplir. Comme on le voit, l'évêque peut *pratiquement* choisir à peu près qui bon lui semble. Ces consulteurs avec les curés inamovibles, s'il y en a, présentent une *terna* quand il s'agit d'élire un évêque pour le diocèse. Cette *terna* doit être envoyée à la Propagande avec celle des évêques de la province, et dans le cas où les évêques n'auraient pas choisi les mêmes candidats, ils doivent donner leur raisons (V. les IIe et IIIe Conciles de Baltimore). Malgré le peu d'importance *apparente* de la *terna* des consulteurs et des curés inamovibles, l'évêque sait qu'elle a son poids ; aussi un évêque habile et prévoyant arrange-t-il les choses de manière à avoir des Irlandais sur la *terna* au moins comme *dignissimus* et *dignior*, et c'est bien simple : il nomme trois consulteurs irlandais et trois non-irlandais et un curé inamovible irlandais : il y ainsi quatre Irlandais contre trois non-Irlandais.

la création d'évêques *irlandais*. Et comme les évêques de la province, en général, sont aussi Irlandais, au moins en majorité, il est bien difficile qu'un non-Irlandais ait des suffrages suffisants.

Cela doit presque nécessairement avoir lieu, grâce à l'action inconsciente de l'esprit de race. A cette cause, ajoutez le parti pris chez un certain nombre de choisir seulement des Irlandais ou des Américanisés complètement, et chez d'autres une certaine influence de l'esprit qui règne pour cette matière parmi leurs nationaux.

Cette manie de l'américanisation se manifeste aussi dans les questions d'écoles. On défend d'enseigner d'autres langues que l'anglais. Parfois même on préfère les écoles publiques (*protestantes* ou *indifférentes*) aux écoles catholiques, parce que celles-là sont américaines tout à fait.

On favorise les vocations ecclésiastiques des jeunes irlandais, en payant pour eux, etc., et on fait le contraire ou à peu près pour les autres nationalités.

La même manie se montre dans une foule d'autres choses qu'il serait difficile de décrire ; elle forme comme l'esprit d'un parti, et, d'une manière inconsciente, exerce son influence sur bien des personnes, même de ce côté-ci de l'Atlantique.

Elle aveugle ceux qui en sont atteints et les conduit à voir, dans les opinions et les actes de leurs adversaires, des choses qui ne s'y trouvent nullement : nous en verrons un exemple plus bas en parlant de la pétition présentée par Cahensly.

IX.

Sommaire.—L'école opposée aux ultra-américains forme l'immense majorité (dans laquelle il faut placer un grand nombre d'Irlandais) mais pourtant elle a à souffrir des agissements d'une minorité *puissante* et *habile*.—Les catholiques allemands, canadiens-français, etc., obéissent aux lois et veillent à ce que leurs enfants apprennent l'anglais, mais veulent qu'ils sachent aussi la langue maternelle.—Ils estiment que l'américanisation doit se faire graduellement et qu'elle n'implique pas l'abdication de la langue maternelle, de certains usages et d'un amour platonique pour un pays lointain, surtout qu'il y a des raisons religieuses qui s'opposent à cette abdication.—Ils pensent que les Irlandais n'ont pas le droit de les dominer.—Ils voudraient avoir des prêtres de leurs nationalités et des représentants dans l'épiscopat.—Ils ne demandent pas des évêques *nationaux* comme le firent certains Polonais en 1903 et comme on reproche faussement à Cahensly de l'avoir fait.

Passons à l'école opposée, qui est celle de l'immense majorité des catholiques ; lesquels, pourtant, bien qu'ils

aient le nombre pour eux comme fidèles et comme prêtres, ont souvent à souffrir des agissements d'une petite minorité *puissante* et *habile*.

Les catholiques allemands, slaves, canadiens-français, etc., ont la prétention d'être aussi bons citoyens des Etats-Unis que leurs confrères, les Irlandais (1). Ils obéissent et veulent obéir aux lois de leur patrie adoptive ; lesquelles, comme ils le savent très bien, ne leur sont aucunement contraires dans la présente matière. Mais, bien qu'ils veillent à ce qu'ils sachent la langue maternelle, la langue de l'église et de la famille, l'anglais servant principalement pour les relations avec les gens d'autres races et pour les affaires. Il sont attachés à leur langue maternelle et à certains de leurs usages. Ils ne sont pas opposés à l'américanisation de leurs descendants, mais ils estiment qu'elle doit se faire graduellement, sans rien forcer, et qu'elle n'implique nullement une abdication complète de leur langage, pas plus que celle de certains usages indifférents et inoffensifs et d'un certain amour platonique pour un autre pays où reposent les cendres de leurs ancêtres, où vivent leurs cousins. Ils tiennent à tout cela pour des raisons de cœur et surtout pour des motifs religieux très graves, comme nous le verrons bientôt. Ils pensent que les Irlandais n'ont pas le droit de dominer les autres races, et cela pour bien des raisons. En effet, les Irlandais sont aussi des immigrés et ils ne constituent pas la majorité catholique ; ils ne furent pas les premiers, comme il a été dit plus haut. Les Etats-Unis, dès leur fondation, ont reçu toutes les races et leur ont donné les mêmes droits ; ou, pour mieux dire, toutes ces races ont formé les Etats-Unis, tels qu'ils sont actuellement.

Ils gémissent des agissements du parti opposé ; ils voudraient avoir des prêtres de leurs nationalités, ils voudraient que, *ceteris paribus*, leurs prêtres ne fussent pas *pratique-*

---

(1) Dans l'immense majorité dont je viens de parler, il faut placer un grand nombre d'Irlandais, car il faut dire à la louange de cette race (qui a tant d'excellentes qualités, est si dévouée à son clergé et a toutes mes sympathies les plus sincères et les plus cordiales), que le plus grand nombre d'entre eux (fidèles et prêtres ordinaires) sont raisonnables dans la présente question, ou, au moins, le seraient sans l'action suggestionnante d'un petit nombre qui sait s'imposer.

ment exclus de l'épiscopat, mais fussent choisis de manière à avoir dans l'épiscopat leurs représentants (1).

X

[Cet article est la reproduction du "Mémoire sur la situation des Canadiens-français aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord" par Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke. *Voir* REVUE FRANCO-AMÉRICAINE, vol. I, p. 482].

XI

SOMMAIRE.— Ecoutons aussi trois des premiers évêques canadiens, voisins de la Nouvelle Angleterre, dans une lettre récente. — Un danger sérieux menace une partie des Canadiens-Français aux Etats-Unis. — Nous avons entendu diverses plaintes amères contre les actes de certains évêques de ià, qui veulent enlever l'usage du français à l'église et en famille. — Ces actes excitent l'animosité, la lutte, au préjudice du bien des âmes. — La tyrannie se montre surtout à l'occasion de divisions injustes de paroisses, de nominations, pour des paroisses canadiennes, de curés irlandais parlant à peine le français, de règlements hostiles à l'enseignement du français dans les écoles. — Les Canadiens ne comprennent pas comment leurs supérieurs sacrifient le bien de la religion à des vues nationales. — Il ne nous appartient pas de faire des enquêtes sur ces choses. — La foi est associée, chez le Canadien-Français, à un culte pour le prêtre de sa race et qui parle sa langue. — Nous sommes convaincus que les Canadiens-Français trouvent dans leur langue une des sauvegardes les plus efficaces pour leur foi. — Voici les causes principales de ce fait : L'abandon de la langue française conduit aux mariages mixtes, un des dangers les plus redoutables Les mille influences pernicieuses du milieu s'exercent par le moyen de la langue anglaise ; le Canadien-Français qui a perdu sa langue, avec tous ses antidotes, n'y pourra échapper. Perdre sa langue, c'est pour lui perdre le souvenir des nobles traditions religieuses de son pays, des sacrifices héroïques faits par ses ancêtres pour le maintien de la foi, du dévouement admirable de ses premiers missionnaires.

Ecoutons aussi trois des premiers membres encore vivants de l'épiscopat canadien, dans une certaine lettre récente. Cette lettre n'étant pas entrée dans le domaine public, je tais les noms pour le moment (2).

---

(1) Quelques-uns ont pu, dans l'ardeur des discussions, exagérer certains points secondaires, poussés soit par la pente naturelle à l'homme d'exagérer, soit par la conduite des adversaires ; mais on peut dire qu'en général les choses sont comme je l'ai décrit. Comme exemple d'exagération on peut donner le cas des Polonais qui en 1903 présentèrent au St-Siège une pétition par laquelle ils demandaient la création de 7 évêques propres ou auxiliaires. Mais les gens que je défends ne demandent nullement cela, comme les adversaires l'ont attribué, entre autres, à Cahensly, qui, disent-ils, voulait créer une *Eglise allemande* aux Etats-Unis et des *évêques nationaux.* La pétition Cahensly, qui sera reproduite plus loin, montrera combien fausse est cette accusation.

(2) Le jugement de ces quatre évêques est d'une très grande valeur ; leurs diocèses sont voisins de la Nouvelle Angleterre (province ecclésiastique de Boston), où il y a environ un million de Canadiens-Français, et les relations entre leurs diocèses et la Nouvelle Angleterre sont quotidiennes.

" Nous prenons respectueusement la liberté de signaler à votre E. un danger qui menace, non pas nos provinces ecclésiastiques du Canada, mais une partie de la population canadienne-française émigrée de ces provinces aux Etats-Unis, et à laquelle, par un motif de charité chrétienne, nous nous intéressons vivement.

" De temps en temps, surtout en ces dernières années, sont arrivés à nos oreilles, de la part de nos compatriotes établis dans la République américaine, des cris de détresse, des expressions de mécontentement, qui nous inspirent, pour l'avenir, les craintes les plus sérieuses. Ces Canadiens se plaignent, dans les termes les plus amers, de leurs chefs hiérarchiques. Ils allèguent que ces derniers, plusieurs du moins, mus par un désir excessif d'unification, n'hésitent pas à prendre toutes sortes de moyens, même injustes et déloyaux, affirment-ils, pour les anglifier, pour leur enlever l'usage de leur langue maternelle, la langue française, dans les églises et les écoles. De là, des animosités faciles à comprendre, des dissentiments regrettables, une lutte tantôt sourde, tantôt ouverte, contre des tentatives d'américanisation ; lutte qui, nous le prévoyons, se prolongera longtemps, au grand préjudice de l'honneur de l'Eglise et du bien des âmes.

" Les injustices et les tyrannies dont nos compatriotes se disent les victimes, se produisent surtout à l'occasion de divisions et de démembrements de paroisses, de nominations, dans les paroisses canadiennes, de curés irlandais parlant très peu et très mal le français, de règlements et de procédés hostiles à la langue française dans l'enseignement des couvents et des écoles. Ces Canadiens ne s'expliquent pas comment des hommes chargés, par leur ministère, de procurer avant tout le bien de la religion, puissent de gaîté de cœur, sacrifier à des vues purement nationales les intérêts les plus graves de l'Eglise et de la foi chrétienne.

" Il ne nous appartient pas, sans doute, puisqu'il s'agit d'un pays qui n'est pas le nôtre, d'instituer des enquêtes et d'examiner dans quelle mesure ces plaintes et ces cris peuvent être fondés : nous nous contentons de constater et de signaler à V. E. un malaise qui grandit et qui menace, dans plusieurs localités des Etats-Unis, de compromettre irrémédiablement l'avenir religieux de nos compatriotes.

" Le Canadien-Français, nous sommes heureux de le dire, garde partout où il va un amour profond pour la religion de ses pères, et cet amour, en son cœur, s'associe à une sorte de

culte pour le prêtre de sa race, qui, issu d'un même sang, parle la même langue que lui.

" Nous n'irons pas, jusqu'à vouloir établir une relation *essentielle* et nécessaire entre la langue et la croyance religieuse d'un individu ou d'une nation : la chose serait évidemment fausse. Nous ajouterons, cependant, et c'est là chez nous une conviction intime, que, *de fait* et à raison des circonstances diverses, les Canadiens-Français des Etats-Unis trouvent dans leur langue, une des sauvegardes les plus efficaces de leur foi. A quoi cela tient-il ? A plusieurs causes, dont nous ne voulons mentionner ici que les principales.

" Tout d'abord, la perte de la langue française chez nos compatriotes leur ouvre toute grande la porte des mariages mixtes et ces mariages constituent l'un des plus redoutables dangers qu'ait à courir le catholicisme dans ce pays d'Amérique, où le protestantisme et l'indifférence religieuse font tant de victimes.

" En second lieu, l'anglais étant la langue propre de la très grande majorité protestante et infidèle du peuple des Etats-Unis, cette langue par les mille influences qu'elle exerce, par le journal, le théâtre, la littérature, par les relations d'affaires et de société dont elle est l'instrument, crée partout une atmosphère pernicieuse, malsaine, anti-chrétienne. Le Canadien qui y est jeté, après avoir perdu sa langue, peut-il longtemps résister aux séductions dont il est entouré ?

" Ajoutons que pour un Canadien, perdre l'usage de la langue française, c'est perdre, en même temps, le souvenir des nobles traditions religieuses de son pays ; c'est perdre le souvenir des héroïques sacrifices faits par ses ancêtres pour la conservation de sa foi et du dévouement admirable des premiers missionnaires, pionniers du Catholicisme sur ce continent."

XII

SOMMAIRE. — Tardivel traite longuement et très bien la même question. Voici quelques passages :

Il est très dangereux de violenter l'attachement d'un peuple pour sa langue. — L'expérience prouve que la foi se perd là où l'on ne tâche pas de conserver la langue maternelle, d'avoir des prêtres connationaux et des paroisses distinctes. — Il existe, a écrit Mgr Shroeder, une relation étroite entre la foi et les traditions domestiques. — Pour ces raisons, autrefois on voulait conserver le *brogue* chez les Irlandais.

La question qui nous occupe est traitée aussi de main de maître par M. Tardivel (op. c.), homme si bien renseigné dans ces matières. Par raison de brièveté, je ne prends de lui que les courts passages suivants :

" L'attachement d'un peuple à sa langue est merveilleusement fort ; tellement fort que, si vous violentez ce sentiment, vous pouvez causer des malheurs irréparables." (p. 206).

" D'abord ils ont pour eux le grand argument *des faits*. L'expérience prouve que là où l'on ne groupe pas les catholiques selon leurs nationalités, là où l'on ne leur donne pas une organisation paroissiale distincte, avec des prêtres capables de les " soulager en parlant leur langue " (1), l'expérience prouve, dis-je, que partout où l'on ne cherche pas à conserver la *langue maternelle* des catholiques, la foi se perd. Ce qui prouve combien Mgr Schroeder, ancien professeur de l'Université catholique de Washington, avait raison d'écrire, dans le *Catholic World* de novembre 1890, p. 267 : " Personne n'ignore la relation si étroite qui existe entre les traditions domestiques, les coutumes particulières et spécialement la langue maternelle, et la conservation et l'exercice pratique du sentiment religieux " (pp. 212-213).

" La relation mystérieuse qui existe entre la langue maternelle et la conservation de la foi est si forte et si manifeste, qu'autrefois, avant que la manie de l'américanisation à outrance ne se fût emparée d'un certain nombre de catholiques, on cherchait même à conserver aux Irlandais leur cachet national et leur parler particulier " (p. 214). Voir plus haut par. III, pp. 11-13.

Ce qui vient d'être dit se rapporte surtout aux Canadiens-Français, dont je défends la cause, mais on peut l'appliquer presque totalement aux autres nationalités ; si l'on en doutait, qu'on parcoure tout ce qui a été écrit sur cette question par les Allemands des Etats-Unis.

XIII

Totum legendum

Voyons maintenant deux documents qui jouissent aussi d'une très grande valeur et qui traitent la question à un point de vue plus général.

---

(1) Paroles de Léon XIII, décidant d'envoyer des prêtres italiens aux Etats-Unis.

La Propagande, par son décret du 28 nov. 1630, ordonna de créer des prêtres parmi les naturels des Indes, donnant les trois raisons suivantes : " 1° Parce que les Ecritures-Saintes et l'histoire de l'Eglise montrent que cela se faisait partout par les apôtres de la primitive Eglise. 2° Parce que les prêtres aborigènes ont plus facilement la confiance du peuple. 3° Parce qu'ils connaissent mieux le langage, les coutumes et les dispositions de leurs compatriotes " (Tardivel, op. c., p. 209).

(*A suivre*)

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

Oh ! les autoresses ! On devrait les interdire si, en dehors de leurs ouvrages, elles font encore du roman !...

Celui-ci, du reste, pourrait être intéressant si l'esprit pratique du jour n'était là pour en rendre la conclusion impossible... Voyez-vous Jo, un fils unique, guetté par toutes les héritières, un des plus beaux partis de Paris, épousant l'institutrice de Mme Battant?

—Cette jeune fille porte un des plus vieux noms de Béarn, un des plus brillants... Les Mertens font partie de l'histoire ; l'un d'eux fut ami d'Henri IV...

—Comme vous êtes peu de votre siècle, ma chère ! Ignorez-vous qu'un beau nom allié à la pauvreté ne compte plus que pour un homme, et encore... en Amérique?...

Entraînée, par ce qu'elle appelait "l'originalité de ma confidence," à des considérations générales, Mme Malmenet, élargissant le cadre du sujet, d'elle-même et sans le croire, me sauva d'avoir à lui en dire plus long.

D'ailleurs, elle venait de me prendre à partie, raillant ma tendance à grossir le moindre événement, s'amusant de ma "faculté d'inspiration à tel point créatrice."

Finalement, elle conclut en demandant si "nous n'allions pas bientôt trouver pour charpente à nos livres, autre chose que ces éternels sentiments contrariés par des obstacles, que cent quarante-neuf pages de texte mettent tous les soins à accumuler, si bien que la barricade semble à tout jamais imprenable ; obstacles que cent quarante-neuf autres pages s'attachent à aplanir avec le même soin et contre toute espérance ; si bien qu'avec la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième page, nous goûtons au bonheur parfait, à la perfection du bonheur, et qu'à la trois centième, tout est arrangé et que nous entrons dans les apothéoses : une église, un jour de grand mariage—fleurs, palmiers, lumières, encens, nuage de tulle, jeune épousée, lui : radieux ! Orgue, marche nuptiale, voix célestes, violon qui pleure, toilette à falbalas, chapeau Reynold, Gainsboroug, huit reflets impeccables, défilé,

automobile trépidante, sortie... Et tric-trac, le conte est fini, comme dit la vieille chanson..."

—Tout cela est très souriant, ajouta-t-elle, mais ce n'est que de la littérature, ma très chère, les conclusions heureuses sont comme la manne et les cailles rôties. Rayez cela de vos papiers et donnez-nous du vrai : vous nous trompez en grand !

Quant à Mlle de Mertens, toute descendante d'un ami d'Henri IV que vous me la présentiez, vous rêvez pour elle, vous rêvez !

J'en convins ; j'aurais convenu de n'importe quoi.

J'étais ennuyée de m'être laissé aller à confier mes craintes.

Je passai une nuit pénible.

Eveillée, la responsabilité que j'avais assumée me tourmentait.

Endormie, la baronne m'apparaissait telle que dans le cimetière.

Je sentais sur moi l'obsédante fixité des ses yeux ; elle me tendait le petit cahier et me répétait : "Prenez-le... il le faut ! Le voyez-vous maintenant, le danger...le voyez-vous ?" Et elle me montrait, debout sur le monument funéraire de sa famille, Jo Monti-Ville, tout de rouge vêtu comme le Méphisto de *Faust*.

Au matin, brisée de fatigue, je me levai avec la résolution bien arrêtée de voir Suzanne, de la questionner.

J'étais lasse d'être en tout cela comme un acteur qui, ne sachant pas un mot de son rôle, est appelé à jouer sa partie dans un ensemble dont il n'a même pas une idée.

Le courrier déjoua mes projets.

Une dépêche me rappelait à Paris, toute affaire cessante.

J'aurais dû prendre le premier train ; force me fut d'attendre le suivant : Thérèse Malmenet était sortie et je ne pouvais ni ne voulais m'éloigner sans prendre congé d'elle. Mes préparatifs terminés, je partis à la recherche de mon amie et ne tardai pas à la rencontrer.

Elle venait de faire du *footing* et portait un de ces "trotteurs" de drap anglais vert réséda, dont la jupe courte est si disgracieuse généralement pour les femmes un peu fortes qui ne sont plus très jeunes. Thérèse Malmenet était si agile, que cela lui seyait à merveille. Un grand chapeau fleurie la coiffait, et ses cheveux d'argent, presque rosés par

les reflets du matin, faisaient une délicieuse auréole à son visage dont l'expression était animée.

Thérèse Malmenet me parut avoir au suprême degré le charme de son âge, charme que peu de femme savent posséder, parce que leur âge, elles ne l'avouent pas.

Je lui dis avec effusion un peu de toutes ces pensées. Elle rit, du beau rire de celle qui ne craint pas de montrer ses dents, qu'elle a, du reste, conservées magnifiques.

—Oui, il faut un certain courage pour se dire que l'on n'est plus jeune ; mais lorsqu'on l'a eu, ce courage, comme on en est récompensé ! La vie devient telle qu'un appartement confortable et douillet, où l'on serait sans prétention, sans contrainte, toute à ses aises, des aises en pantoufles et en robe lâche... vous voyez ça d'ici...

Parmi tous ceux que l'on a connus, peu sont restés fidèles ; et ceux-là, on les reçoit sans faire de frais, comme on est : ce sont des amis ! D'ailleurs il est très demandé, même pour eux, de ne point paraître repoussant ! Quant aux autres, on les regarde passer leur chemin. Ils sont si nombreux, ceux qu'effrayent les cheveux blans... même teints ! et si peu à regretter !... Oui, ma très chère, que sert aux femmes de chercher à se rajeunir?... qui trompent-elles en mettant du blanc, du bleu, du rouge, du noir, toutes les couleurs de la palette? Elles-mêmes peut-être, et encore ! Et pourquoi, qu'attendent-elles? J'aime à voir clair chez moi... finit-elle gaîment.

Je lui annonçai mon départ, elle se récria.

Mais le devoir est le devoir.

Elle comprit et me plaignit seulement de ne goûter un plaisir, un peu de repos, que comme on dîne dans un arrêt de train, à un buffet de gare.

—Nécessité du métier ! fis-je.

—N'importe. J'aimerais bien ne pas vous voir toujours courir, comme si vous aviez une demi-heure de retard à rattraper.

Tout en causant, nous nous dirigions vers la gare ; mais, par crainte de questions nouvelles, ce ne fut que montée en wagon et le train prêt à partir que j'osai dire :

—Thérèse, je vous confie Suzanne, occupez-vous d'elle... Veillez sur elle !

—Vous vous intéressez donc tant à cette enfant?

—Oui.

—C'est bien.

A la station suivante, j'écrivis au crayon :

"Ma chère enfant, j'ai eu le regret de partir sans vous revoir. Voici mon adresse. Si jamais vous avez besoin d'aide, de soutien, de consolation, ou simplement d'un peu de réconfort, venez près de moi. Je vous suis toute acquise, je le promis à votre mère ; et, du reste, cela ne serait-il pas, que ma sympathie pour vous me porterait à désirer de n'être point considérée par vous comme une étrangère.

"Au revoir, ne m'oubliez pas !"

VIII

Mais nulle réponse ne fut faite à ce billet. Je sus seulement, par une lettre de Thérèse Malmenet, qu'il ne s'était point perdu en route. Cette lettre, je la cite en son entier parce qu'elle fait étrangement suite à ce récit.

Chalet Marguerite, Arcachon, le...

"Ma très chère et très regrettée,

"La maison me paraît vide sans vous, alors je vais dans celle à côté. Non, je ne suis point trop à plaindre, nous ne causons pas. Il vient d'être inventé un bridge à depx, le dran-bridge, si je ne me trompe. (Les Anglais, gens pratiques, on jugé que deux partners étaient plus faciles à mettre en face que quatre, de là l'innovation).

"Blanche Battant et moi, avec deux pupîtres (venus de Londres), passons des moments délicieux, ou plutôt passerions des moments délicieux si, dans la famille, tous ne jouaient avec un égal entrain et une égale maëstria du... phonographe ! Airs d'opéras, d'opérettes, de cirque, de foire, de bals-musette ; monologues, éclats de rire, cris chez le dentiste ou débats avec le concierge troublent parfois nos combinaisons.

Je dis à Blanche :

"—Comment vos nerfs s'accommodent-ils de cette variété de sons et votre estomac endure-t-il sans accident la grosse voix qui *vomit* le titre de chaque morceau?"

"Elle a dû subir de la chose un parfait entraînement que je suis loin d'avoir atteint, soit dit en passant. Elle me répond :

"—Me gêner? Oh ! non. Je trouve qu'un phonographe

met, au contraire, beaucoup de gaieté dans une maison. D'ailleurs, cela fait la joie des enfants... et il faut bien que les pauvres petits s'amusent!..."

"Et puis, ce qu'elle ne dit pas, c'est que le bruit ne troublant plus que moi, je fais des fautes. Et ma très chère amie, Mme Battant n'est point insensible à la satisfaction d'orgueuil que lui procure une série de victoires même faciles. Si j'en ris avec vous, c'est que rien ne m'amuse autant que de mettre le doigt sur une de ces petites *rosseries*, qui sont comme la monnaie courante des relations du monde.

"Ces détails, malgré les remarques profondes dont je les entoure, vous intéressent peu, je le gage, et je vous devine impatiente, prête à crier :

"—Et Suzanne?..."

"Mertens, comme dit assez irrévérencieusement pour la descendante d'un ami d'Henri IV ma voisine Battant, laquelle n'a, du reste, aucune qualité pour apprécier le prestige d'une noble origine; Mertens, dis-je, va bien. Mais quel curieux sujet d'étude présente cette jeune fille! Avez-vous remarqué qu'elle a, du caméléon, la faculté de changer de couleur et de paraître, suivant le plus ou moins d'agrément de l'heure, tantôt d'un gris terreux d'ennui, tantôt de ce rose exquis qu'on se figure être la nuance du bonheur?

"Intriguée de ces aspects divers, voulant en découvrir la cause, je l'ai cherchée.

"Et, sans effort, le soupçon jeté par vous en moi me servant de fil conducteur, j'en suis arrivée à découvrir que vous avez vu juste: et je vous fais, ma très chère, amende honorable! Entre Monti-Ville et cette jeune fille il y a un pen*chant*, un *sentiment*, une *inclination*, quelque chose de charmant... Et si je me sers de ces mots désuets et vieillots, fleurant bon comme une vieille lettre de jadis, ou l'un de ces tiroirs où se conservent les souvenirs dans des parfums de verveine, c'est que la manière de s'aimer de ces *jeunes* me semble différente de celle des *jeunes* de nos jours, et bien moins de nos temps que de cette époque où l'on s'aimait parce que l'on s'aimait; dans la crainte si tout séparait; dans le désespoir, si la vie rendait le rêve irréalisable et mettait hors d'atteinte ce qu'un jour on avait entrevu comme le bonheur, le but, la raison d'être!

"Vrai, je ne croyais plus ces choses possibles que dans vos romans, messieurs les gens de lettres, et pour les avoir

rencontrées dans la vie réelle, là, près de moi, j'en suis toute héberluée !

''Oui, ma très chère, à force d'avoir vu traîter les cœurs par des opérations d'arithmétique, je les croyais à jamais changés en coffres-forts, blindés de positivisme, munis de mots secrets ne leur permettant de s'ouvrir qu'à bon escient.. Si je pensais à l'amour, je le voyais banni de la société, descendu de tous les cadres où, ailé, joufflu, il cabriole en maître ; je me l'imaginais sortant d'une maison de correction, piteux, miteux, misérable et contraint au métier de cambrioleur pour rattraper un peu de tout ce qu'il a perdu.

''Point du tout. Je me trouve en un jardin de féerie, où l'on dresse des autels au petit dieu, dans un jardin où croît la fleur bleue, au parfum enivrant qui guérit tous les maux, toutes les blessures, tient lieu des plus grands trésors, vaut mieux que le plus beau des royaumes !

''Et c'est pourquoi, ma toute belle, autant parce que je trouve le cas très rare, très neuf et ne puis en rassasier ma vue, que parce que je vous promis de m'occuper de votre protégée, je sollicitai, il y a trois jours, de faire partie d'une promenade au lac Cazeaux.

''Une pareille excursion vous inspirerais des descriptions à faire croire à tous ''qu'on y est allé''. Moi, je ne sais que vous dire. Le temps était radieux, le ciel bleu, l'eau verte. Autour du lac, un mince filet de sable l'ourlait d'or, et tout de suite la forêt, les pins semblaient monter à l'assaut des dunes. Un vent piquant et sain soufflait sur ces choses, un bon vent venant du large, un vent qui ragaillardissait et mettait une pointe de fard aux joues mêmes des vieux visages, et de la lumière même en des yeux qui ne savent presque plus ce que c'est que de briller !...

''Par l'effet obtenu sur les ''plus très jeunes'', je vous laisse à penser celui produit sur ceux qui n'étaient pas loin de leurs vingt ans !

''Votre Suzanne rayonnait !

''Cette enfant est faite pour le bonheur !

''Nous étions partis d'Arcachon de grand matin sans auto, par le train, comme M. Tout le Monde. Ce mode de transport démocratique nous portait à rire à tout propos, à nous amuser de la moindre chose et à tout oublier, hormis que nous allions en partie de plaisir.

'Nous avons déjeuner sur l'herbe—ou plutôt sur de la mousse sèche et des aiguilles de pins—et l'oncle Boby a tiré

au dessert, d'un paquet que nous avions cru contenir des filets de pêche, des bouteilles à marque noire, à beaux calots d'argent... du champagne!

"Et en avant les bouchons, la mousse, la gaieté!

"J'adore la jeunesse; j'étais enchantée!

"Le repas fini, nous sommes partis en bateau, un joli vapeur dont l'hélice s'activait avec une buit de moulin.

"Les enfants étaient cependant de fameux trouble-fêtes; mais, la fatigue et le mouvement du bateau aidant, ils s'endormirent.

"Aussitôt Jo Monti-Ville et Suzanne se rapprochent; ils causent tout bas et, insensiblement, passent à l'autre bout du bateau.

"De loin je les observe. De quoi parlent-ils? Ils ont l'air très grave.

"Lui prononce avec chaleur des mots qui paraissent la combler de joie.

"Mais, soudain, tout change. S'il parle toujours, elle n'a plus le même visage. Elle pâlit. Ses lèvres blêmissent. Ses yeux sont fixes, comme douloureusement retenus par des choses qu'elle est seule à voir et qui les chargent d'angoisse. Lui parle toujours; mais elle ne répond plus que par un geste qui semble dire: "Je ne peux pas... c'est impossible!"

"Boby Tavoix, à croupetons sur l'arrière du bateau, fume sa pipe et traîne des lignes de fond. Avec lui, je cause à mi-voix, par crainte d'effaroucher le poisson et surtout d'éveiller les enfants.

"—Votre ami paraît trouver Suzanne de Mertens fort à son goût, dis-je en désignant du coin de l'œil le couple, là-bas.

"Il murmura, sa pipe entre ses dents:

"—Il l'adore!

"—Et après?

"—Après, quoi?...

—Où va-t-on de ce train?

"—Mais... droit à l'autel.

"—Les parents consentent?

"—Le père Monti-Ville, oui. La mère... peuh!...

"Boby a une moue des plus significative, puis il ajoute:

"—Si vous la connaissez, vous devez comprendre qu'il n'en peut être autrement.

"—Alors?

''Il y aura du gros temps. Ça tangue toujours, ces histoires-là.

''Boby tire avec calme et philosophie de lente bouffées de sa pipe.

''—Pauvre petite ! ce serait bien heureux pour elle !

''—Et heureux pour lui aussi, allez ! Suzanne est délicieuse... Mais on ne peut pas la juger : ma sœur l'abrutit.

''—Votre ami doit souffrir de la situation de celle qu'il aime?...''

''Il hause les épaules et marmotte :

''—Il sait que, pour l'instant, on n'y peut rien changer.

''—Il y a longtemps qu'ils se connaissent?

''—Très longtemps. Depuis presque l'enfance.

''—Mais Mme Mertens ne considéraitéelle pas M. Monti-Ville comme son pire ennemi?

''—La pauvre femme était folle... Sans M. Monti-Ville je ne sais ce qui serait arrivé d'eux... tous il a été admirable.

''—En quoi?

''—En tout.

''—Comment cela?

''—Je ne puis entrer dans des détails...

''—Dites toujours... Je suis discrète.

''—Non. Un mot en entraîne un autre, j'irais trop loin, je me connais, et il est des choses là-dedans que Suzanne elle-même ignore.

''—Enfin, vous admettez qu'en tout cela il y ait un mystère?

''—Un mystère des plus épais... C'est à n'y rien comprendre !

''—Vous me mettez sur le gril.

''—Dussiez-vous y périr, je ne puis vous en tirer.

''—Mais...

''—Il m'est impossible cependant de vous dire qu'à mon sens, M. Monti-Ville toujours rêva de marier Jo à Suzanne, et que ce mariage, il le prépare de longue main.

''—Mme de Mertens se serait-elle opposée à cette union?

''—Oh ! certes oui, mais rayons-la—elle est morte.

''—Et le frère aurait-il voulu?

''—On ne sait pas... D'ailleurs, rayons-le aussi, il est mort.

''—Pensait-il comme sa mère?

''—Il devait beaucoup au père de Jo et en avait conscience. C'est tout ce qu'on peut dire de lui... C'était du reste, un

garçon complètement écrasé par les événements de la vie...

"—Enfin vous croyez que ce mariage se fera?

"—J'en suis sûr!

"—Qu'attend-on?

"—Vous me croirez si vous voulez: le consentement de la jeune fille.

"—Pourtant, elle me paraît aimer ce garçon.

"—Elle l'aime... Il la supplie de se décider, elle avance un jour, et le lendemain recule avec épouvante.

"—De qui, de quoi a-t-elle peur?

"—De ce passé dans lequel on ne voit pas clair, des accusations terribles que sa mère portait contre M. Monti-Ville.

"—Quand cette situation prendra-t-elle fin?

"—Le jour où quelque chose surviendra, prouvant la vérité.

"—Et si cette vérité les sépare à jamais?

"—Espérons que non!...

"—Et si quelque chose ne survient pas!

"—Espérons que si... autrement, Suzanne continuerait à s'abrutir chez ma sœur et Jo à l'attendre."

"Juste à ce moment, Minnie ouvrit les yeux et, ne se rendant pas compte où elle se trouvait, se mit à pousser des cris stridents qui éveillèrent Dicky, lequel cria aussi...

"—Satanés gosses! On était tranquille, ça ne pouvait durer... Ma sœur les élèves à ennuyer tout le monde! rugit l'oncle Boby."

"Suzanne, brusquement, reparut à l'arrière, toute à ses devoirs. Fort heureusement, à l'une des lignes venait de se faire prendre un brochet. Le poisson tirait, l'oncle Boby s'efforçait de l'enlever de l'eau sans perdre son fil et son hameçon... Ce fut une diversion. Les enfants absorbèrent leur attention dans la pêche de leur oncle et, les tenant l'un par sa blouse l'autre par sa robe, Suzanne demeura non loin de moi.

"C'est alors que, d'un ton singulier et comme si ce souvenir lui venait après une longue suite de pensées, elle me dit avoir reçu un mot de vous et me pria de vous en remercier.

"Je l'engageai aussitôa à le faire elle-même.

"—Mon amie s'intéresse à vous et cela lui fera plaisir."

"Mais elle a paru s'effrayer de ma proposition et, baissant la voix elle dit:

"—Je ne puis le faire moi-même... maintenant du moins. Il ne faut pas me le demander."

"J'ouvris de grands yeux et m'écriai :

—Tiens... pourquoi?

"Sa réponse fut obscure.

"—Commen vous dire? Le mot de votre amie touche à des plaies secrètes... il indique la voix à suivre, si tout ce ce que j'espère m'est enlevé... Si je me retrouvais un jour seule, le cœur brisé, si... si... Ah! la vie peut être é tel point cruelle... j'aimerais que rien ne me le rappelât maintenant...."

"Son regard se porta désespérément vers Jo demeuré en avant, fumant, ou plutôt mâchonnant des cigarettes que, d'un geste nerveux, il jetait à peine alumées.

"—La vie ne contient pas que des peines! fis-je.

"Les yeux de la jeune fille s'emplirent de larmes.

"—Je crois si peu au bonheur répondit-elle.

"—Pour être heureux, il ne faut pas trop exiger.

"—Et quand on désire l'impossible?

"—L'impossible est unmot qui n'a rien d'absolu; souvent, ce que l'on considère comme un obstacle, n'est qu'une bulle de savon qu'un souffle crève. Il en sera peut-être ainsi de ce qui paraît s'opposer à ce que vous souhaitez.

"—Oh! ce que je souhaite, fit-elle avec un nouveau regard à l'avant du bateau. Hélas! pour l'atteindre il faudrait tant de choses... Ah! si seulement j'en pouvais avoir une... une seule!

"—Laquelle?

"Violemment, comme si elle pensait tout haut, comme si elle oubliait où elle était et qui pouvait l'entendre, elle répondit, la voix sombre, désespérée :

"—Si seulement je pouvais connaître la vérité... toute la vérité!...

"Ah! qu'en cet instant l'expression de son visage était douloureuse! J'en demeurai bouleversée et n'osai poursuivre cet entretien... Et voilà que bientôt un peu de la tristesse qui accablait votre petite amie pesa aussi sur nous, et même sur les choses. Avec le venue du soir, des vapeurs montaient du couchant et faisaient le paysage sombre. Le charme enchanteur et grisant de ce qu'avait été ce jour, se changeait en impressions lourdes. Les eaux reflétaient du gris, les lointains étaient mornes et quand le vent passait il donnait le frisson.

"—Il faut partir!" commanda l'oncle Boby.

"Le bateau accosta.

"Pourquoi des impressions inexplicables, prenant au cœur ainsi qu'un chagrin, sont-elles l'envers des heures de joie? Pourquoi apparaît comme le néant de ce qu'on a cru être le bonheur même?

"Pouquoi demain paraît-il menaçant?

"Pourquoi alors que le cœur semble n'avoir à souffrir de rien, se met-il parfois à souffrir de tout?... Pauvre organe toujours atteint: par les peines, les douleurs vraies et aussi les autres, les inexprimables, celles qui ne s'expliquent pas celles dont on ne sait d'où elles viennent, pourquoi elles naissent, pourquoi elles troublent?

"A vous, habile psychologue, je soumets ces questions: les laisserez-vous sans réponse?

"Revenus au bercail, alors que nous étions partis si contents le matin, je crois que nul ne contredit l'oncle Boby. Quand à sa sœur qui demandait:

"—S'est-on bien amusé?"

"Il répondit:

"—S'amuse-t-on jamais!"

"Je pense quitter Arcachon pour Paris dans quelques jours. Vous retrouverai-je dans la capitale, ou bien en serez-vous partie pour voler sous d'autres cieux?

"A vous de tout cœur,

THÉRÈSE MALMENET.

IX

Mme Malmenet ne se douta point de l'état de perplexité dans lequel me jetait sa lettre.

Jo Monti-Ville voulait épouser Suzanne!...

Et M. Monti-Ville était prêt à consentir à ce mariage, prêt à accepter pour son fils, un des plus beaux partis de Paris, une petite institutrice sans le sou!...

Cela déjà pouvait passer pour étrange, étant données les idées courantes; mais que cette enfant fût précisément la fille d'une personne qui le traitait en ennemi, le haïssait, le maudissait, et portait contre lui, les criant bien haut, les accusations les plus fantastiques, devenait invraisemblable.

Que se cachait-il là-dessous?

Etait-ce le danger redouté par Mme de Mertens cette chose qu'elle voulait à tout prix empêcher, lorsque, écrivant fié-

vreusement les pages mystérieuses déposées entre mes mains, elle disait à Marianne :

"Il faut que ceci soit une voix, ma voix qui sortirait de la tombe pour rappeler à ma fille ce qu'elle ne peut ni ne doit oublier..."

Le manuscrit que je possédais devait donc être une arme terrible... et mon devoir était évidemment non pas d'en user en aveugle, mais, avant de le remettre à Suzanne et d'en frapper peut-être la malheureuse enfant d'un coup mortel, de chercher à voir clair dans le drame obscur auquel je me trouvais mêlée. Je ne pouvais oublier, en somme, que Mme de Mertens n'était point sûre elle-même de ce qu'elle avançait, qu'il lui venait des moments de doute, des défaillances durant lesquelles la pauvre femme ne savait si elle obéissait à des griefs réels ou imaginaires. si elle était victime de quelqu'un ou de sa propre imagination.

En un mot, je ne pouvais perdre de vue qu'aux yeux de tous, la baronne passait pour folle et que telle avait été aussi ma première idée en l'écoutant.

Mais, pour chercher à voir clair, que faire?

A qui m'adresser?...

A M. Monti-Ville lui-même?...

Quelle présomption de croire que ce qui restait un mystère pour tous m'allait-être révélé !

Ce qui demeurait certain, c'était le danger permanent que constituait la présence du jeune Monti-Ville à Arcachon, près de Suzanne. Je devais à la mémoire de la baronne, à la confiance que m'avait montrée la pauvre femme, d'y mettre fin. Mais, encore une fois, comment, même en cette voie, agir sans commettre d,imprudences?

De tous côtés, vraiment, je me heurtais à des impossibilités. Mon rôle me paraissait grotesque, insensé...

Un instant, il me sembla que je devais renoncer à le poursuivre ; mais l'instant d'après, mue comme par une force cachée, je me sentais de nouveau ardente à le remplir et résolue à le mener à bien.

Sans arrêter le plan, l'idée me vint d'aller trouver Mme Monti-Ville. Que résulterait-il de cette visite... que dirais-je? Je l'ignorais—et, malgré tout, très hardiment, m'en remettant aux circonstances, je m'y décidai.

Rien n'est décevant comme lorsque des résolutions de cette importance échouent sur un menu fait que l'on a négligé de

prévoir. On pensait à tout, et non à ce rien si simple qui met à néant les projets et cause l'amertume d'un échec.

Mme Monti-Ville n'était point chez elle.

J'en demeurai un instant sans parole.

Elle n'était point chez elle!...

Je songeai aussitôt à lui demander un rendez-vous pour le lendemain, et j'écrivis ce désir sur ma carte.

Mais le concierge, se trompant, à mon insistance, sur le degré d'intimité où je me trouvais avec ses maîtres, me confia que "Madame" n'y serait pas plus le lendemain que ce jour-là. Elle venait de partir pour l'Allemagne, rejoindre M. Monti-Ville qui essayait encore de quelque chose pour se guérir.

Je dis, contristée de la défaite de mes projets:

—Il est donc toujours aussi souffrant?

Le concierge répondit "oui" de la tête, puis il ajouta d'un ton dogmatique:

—Il ne fait pas ce qu'il faut pour se guérir.

—Comment cela?

Il me regarda, comme s'il me soupçonnait de lui tendre un piège; puis, se ravisant, quelque chose dans ma manière d'être le rassurant, il expliqua à mi-voix:

—Quand on a un mal *donné*, on se le fait enlever.

—Un mal donné?

—La vieille dame là-bas lui a jeté un sort, c'est sûr!

—Oh! par exemple!

—...Lui a mis dans l'esprit une idée qui le dévore.

—Grands dieux! Et que doit-on faire alors?

Il toussota d'un air entendu et, me tournant le dos, déclara:

—On avise. Et pas besoin de dire comment.

...On s'en moquerait, du reste, et voilà tout!

Je m'éloignai à ces derniers mots et emportai en obsession la pensée de ce "mal donné," de cette "idée dévorante."

Le remords aussi répondait à ces images saisissantes.

M. Monti-Ville avait-il donc, pour quelque action de sa vie des remords?...

Quelques jours plus tard, Mme Malmenet m'avertit par une petit bleu de son arrivée à Paris.

Bien que ne pouvant entrer avec mon amie au vif de ces question, je rendis grâce au ciel de ce retour comme d'un appui, d'un soutien, d'un bon conseil retrouvés.

Puis j'espérais en l'humeur charmante de Mme Malmenet

pour m'arracher à des préoccupations qui tournaient tellement à l'état d'idée fixe, qu'elles m'empêchaient de dormir.

Je courus chez elle.

Elle me reçut dans son petit salon, encombré de bibelots précieux.

—Que l'on est bien chez soi! s'écria-t-elle. Je m'imagine être en lune de miel avec tout ce que possède; tout frappe ma vue, mes regards délicieusement. Il y a des objets que je ne voyais plus à force de les voir, et que je retrouve avec une telle fête! On s'aperçoit qu'on tient aux choses lorsqu'on en a été privé... l'absence est un mal nécessaire.

Nous dissertâmes un instant sur ce sujet subtil, puis elle me dit:

Mais, à propos, parlons de Suzanne!

—Oh! oui, parlons d'elle. Jo est-il toujours là?

—Non. Parti peu après vous pour une croisière sur son

—Et il ne l'a pas emmenée? fis-je en riant.

—Oh! s'il l'avait pu!

—Vraiment, vous croyez qu'il aime sérieusement Suzanne?

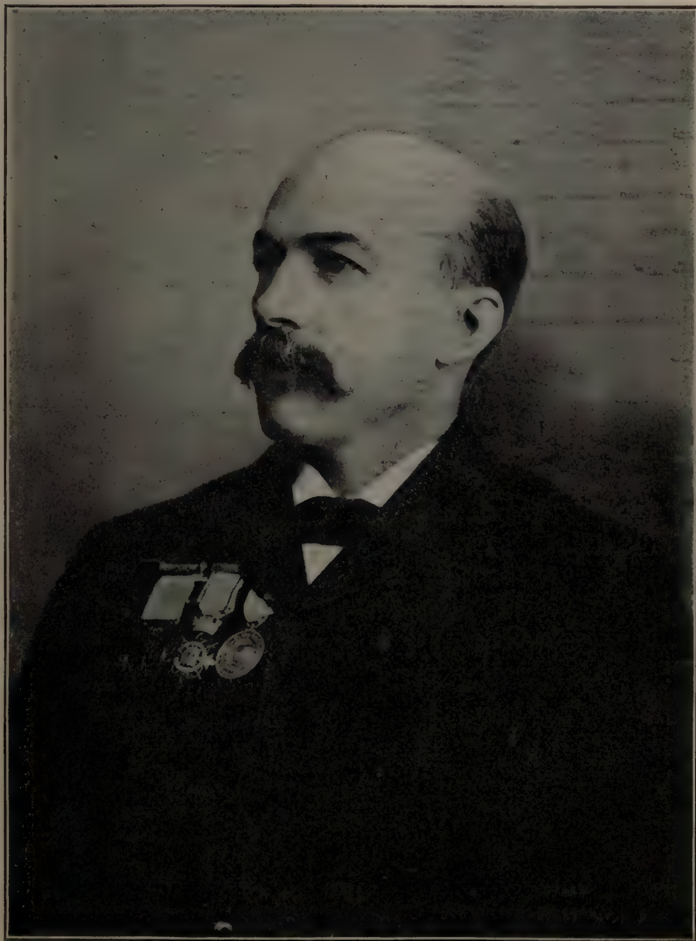
—Il adore cette petite, et depuis très longtemps... Je crois que, tout enfant, la pensée de l'associer à sa vie lui a été suggérée et qu'on l'a soigneusement entretenue en lui. Je crois aussi qu'il lui a été dit de tout temps ce que bien peu de parents disent à leurs enfants: "Tu l'aimeras de toutes tes forces... Tu chercheras à lui donner le bonheur, parce qu'elle est malheureuse..."

(*A suivre*)

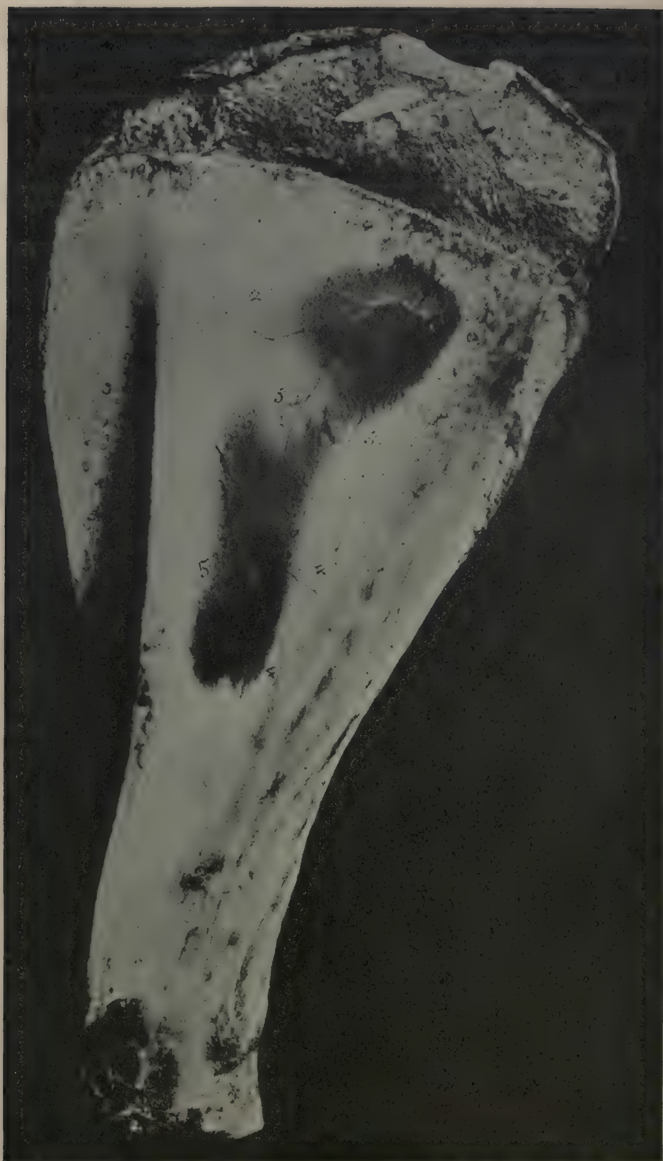
LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
27 RUE BUADE, QUEBEC.

L'ILLUSTRATION
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"
Vol. 3. No. 3. 1er Juillet, 1909.

Chasseurs et pays des chasseurs



NAP. A. COMEAU
Auteur du volume Life and Sport on the North Shore.



UNE COTE DE CHASSE
Tracée par les indiens sur l'os de l'épaule d'un caribou.

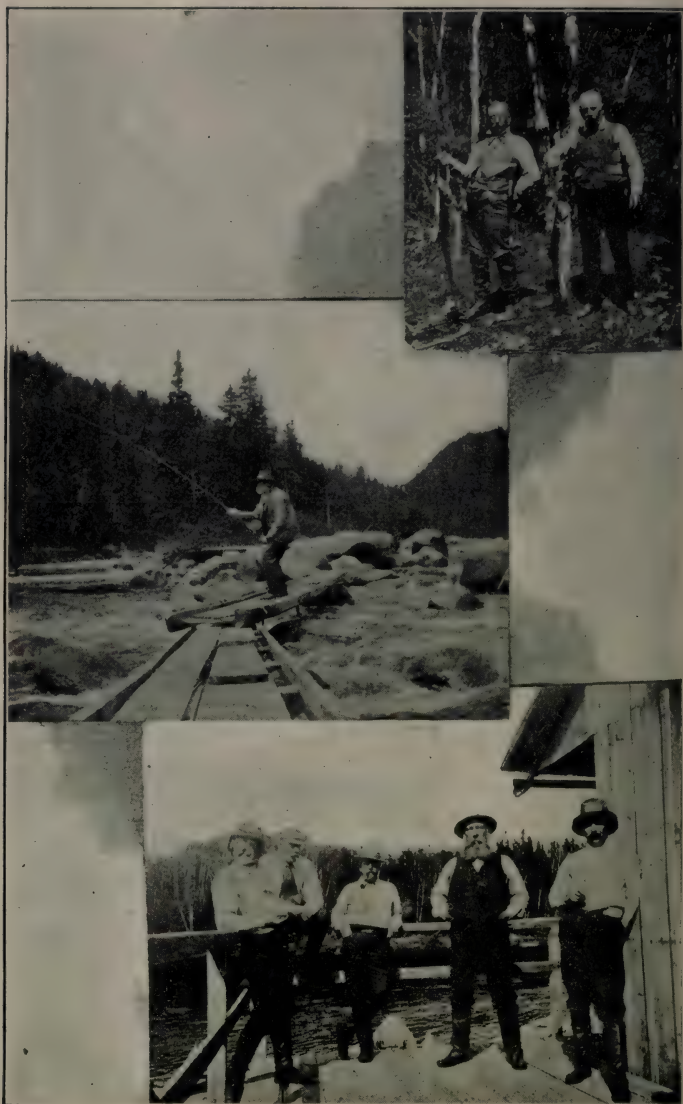


Lit du Glacier, Anse de St-Pancrace.



Rivière de la baie des Anglais, Manicouagan.

Fondateurs du Weymahegan Salmon Club



La pêche au saumon en l'endroit juste

Sports sur la rivière Godbout



ANGELIQUE MICHEL
Montagnaise, morte à 106 ans



Une famille d'indiens de la Côte Nord



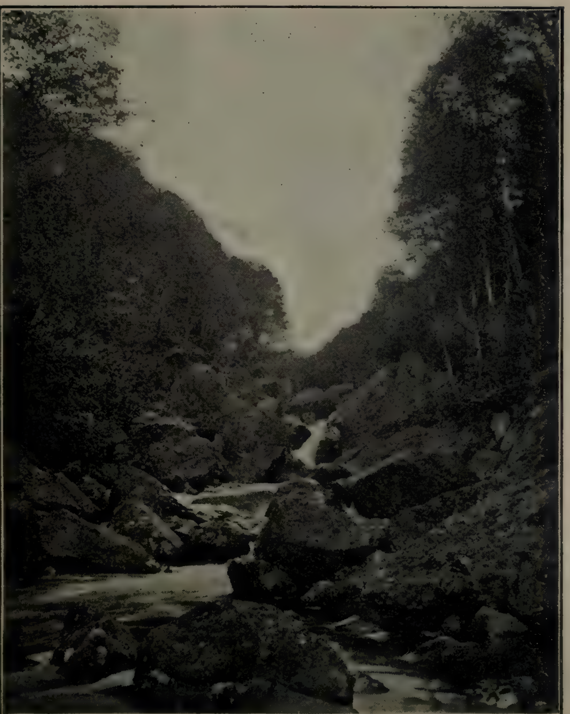
LE MAJOR ET MME SCOTT, AVEC LEURS BUTIN



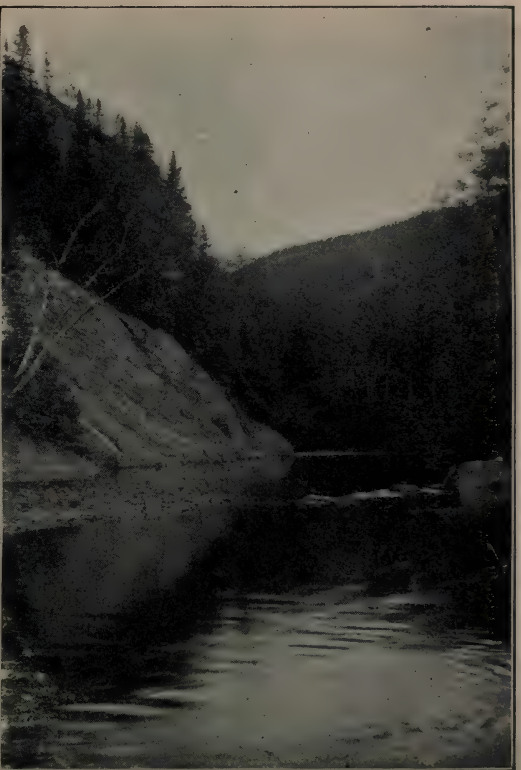
La Godbout *inférieure*



Chutes sur la Godbout *supérieure*



Chute de la rivière Mistassini



Réserve au Saumon sur la rivière Mistassini

Sonnets d'Amour

Au Tombeau de Juliette

Une nuit, une seule, et puis plus rien — la tombe !
C'est elle... nul écho ; l'herbe haute alentour,
Quelques ceps dont le pampre en longs festons retombe,
Des myrtes où l'oiseau murmure un chant d'amour.

N'est-ce point là le nid qui sied à la colombe ?
Que le porphyre ou l'or fasse éclater au jour
Le nom sanglant du preux qu'illustre une hécatombe :
A qui ne sut qu'aimer convient mieux ce séjour.

Oui, de sa Juliette à la fraîche couronne
Plus que des Scaligers s'enorgueillit Vérone ;
Du sépulcre brisé sort un rayon vermeil ;

L'Adige a des soupirs en ces champs qu'elle arrose,
Et l'aube laisse un pleur au lit de marbre rose
Où l'immortelle amante a dormi son sommeil.

Le Parc

I

Brise au souffle embaumé qui berçais nos soirées,
Rallume en mon ciel noir tant de flambeaux éteints,
Et toi, perle éternelle, orbe aux lueurs nacrées,
Viens argenter la nuit de nos songes lointains.

On les rêvait à deux sous les feuilles moirées,
Ces songes éveillés plus frais que des matins...
Comme ils nous emportaient vers les bleus empyrées,
Sur le frisson léger de l'aile des lutins !

C'est l'heure où l'anémone a fermé sa corolle :
Le parc était sans bruits, la lèvre sans parole,
Des plaines jusqu'aux monts tout semblait s'assoupir ;

Et l'heure ainsi passait, d'une autre heure suivie,
Et moi, dans son amour ayant muré ma vie,
J'écoutais son cœur battre et monter son soupir.

II

Le soupir !... montait-il ? Le cœur !... en avait-elle ?
Qui ne l'aurait juré quand, perdu sous l'azur,
A travers les points d'or de la voûte immortelle
Son regard du ciel clos semblait trouer le mur ?

— " Vois, disait-elle, ami, là-haut l'air est plus pur ;
Vois, par-dessus les bois que la lune dentelle,
Ces mondes que seul l'aigle atteindrait d'un vol sûr !
Que ne m'y portes-tu, déployant ta grande aile ?

Là, les roses pour nous fleuriraient sans hivers,
Là, nos fronts se ceindraient de myrtes toujours verts,
Là, nos âmes à nu déchireraient leurs voiles ;

Et brûlant de ce mal qu'on ne veut apaiser,
Nous viendrions tromper la soif du long baiser
Dans le jardin d'amour que Dieu sabla d'étoiles."

Sont-ils Bleus ? Sont-ils Noirs ?

Sont-ils bleus ? Sont-ils noirs ? Noirs ou bleus, eh !
qu'importe ?
Tout reflet de son âme en vient changer l'iris :
Chatoyant est l'éclair qui scintille à leur porte,
Pareil au feu follet, roi léger des Esprits.

Quand vers les doux espoirs, le songe les emporte,
L'azur du ciel lui-même à les voir est surpris,
Et si passe un nuage et qu'un vent le leur porte,
De l'ébène des nuits on les dirait épris.

Dieu les voulant charmeurs ne les fit point sévères ;
La mousse moins gaîment pétille au bord des verres
Que leur vive étincelle à l'arc blond des sourcils...

Et pourtant, ô chers yeux que ma lèvre caresse,
J'aime mieux vos langueurs quand, noyés de tendresse,
J'y bois, perles d'amour, les pleurs de vos longs cils.

Conque de Vénus

Telle on voit, sous le flot, la coquille vermeille
De son reflet de pourpre attirer le pêcheur,
Telle, sur l'océan des cheveux, son oreille
Fait d'un tendre carmin éclater la fraîcheur.

L'orient de la perle en orne la merveille,
Du sang des fleurs l'Amour a teinté sa blancheur ;
La voulant, pour lui seul, discrète et sans pareille,
Il en ourla les bords de la chair de son cœur.

Aussi, comme elle s'ouvre à la parole aimée !
Comme luit sur l'or blond sa splendeur de camée !
Gardienne des aveux qu'on murmure à vingt ans,

Ne la prendrait-on point pour la conque sonore
Dont l'âme, s'éveillant, frissonne et vibre encore,
Quand le bruit de la vague a cessé dès longtemps ?

L'Allée des Roses

C'était le joyeux mois où la grive s'enivre,
Quand du divin fuseau, par un matin vermeil,
Le fil soyeux s'enroule aux rayons du soleil...
Ah ! que tiède était l'air et qu'il faisait bon vivre !

La cigale aux ceps mûrs chantait un gai réveil,
Le vieux clocher vibrait sous les appels du cuivre,
Et toi, tu t'en allais pensive, avec ton livre,
Prier pour les dormeurs de l'éternel sommeil.

L'un et l'autre, à pas lents, suivions, lèvres closes,
L'allée où les rosiers penchent leurs longs rameaux ;
Nos cœurs pour se parler ne trouvaient point de mots,

Mais dans les buissons verts de tes sœurs fraîche-écloses
Frissonnait comme un bruit de deux baisers jumeaux...
Passerons-nous encor par le sentier des roses ?

Le Rocher

Ce matin, au rocher je suis retourné seul...
Le buis en a jauni, la fleur s'en est fanée ;
Tristement vers sa fin s'achemine l'année :
L'automne, sous la givre, a des cheveux d'aïeul.

Déjà la feuille tombe au pied du vieux tilleul ;
L'oiseau morne se tait, pauvre voix condamnée,
Et les feux du soleil dans la brume obstinée
Semblent des larmes d'or sur les plis d'un linceul.

De revoir le doux nid mon œil était avide :
Que de fois à nos fronts il prêta son abri,
Quand du divin fuseau le fil blanc se dévide !

Toi partie, âme aimée, hélas ! tout s'est flétri ;
Le vent n'apporte plus l'écho du pas chéri,
Et j'ai pleuré l'amour devant ta chaise vide.

Stéphen Liégeard.

A l'assaut des institutions canadiennes-françaises

Les journaux ont cité, récemment, ce passage d'un article de M. Anatole LeRoy-Beaulieu où il est dit que les Canadiens-français ne devraient plus songer à aller s'établir dans l'Ouest. D'après le célèbre économiste, les nôtres y seraient trop vite débordés par les éléments nouveaux qui nous arrivent d'Europe, à pleins navires, tous les étés.

" Il faut, certes, regretter, dit-il, qu'il y a vingt-cinq ou trente ans les Canadiens-français ne soient pas allés coloniser l'Ouest, dont la seule population était composée alors d'Indiens et de métis français plutôt que de s'expatrier dans les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre, où plus d'un a perdu sa nationalité.

" Ils auraient pu, alors, constituer au Manitoba et dans les régions voisines, une autre province de Québec, lorsque la grande immigration d'Europe et des Etats-Unis a commencé de se porter au Canada — il y a moins de dix ans — elle aurait trouvé un bloc déjà puissant, de 200,000 ou 300,000 Canadiens-français, sinon davantage ; elle aurait pu s'établir à côté, mais non l'entamer, et une province entièrement française aurait ainsi surgi dans l'Ouest, comme dans l'Est.

" Aujourd'hui, il est trop tard. Il n'est même plus guère souhaitable que les Canadiens-français se dirigent en grand nombre vers l'Ouest. Ils ne pourraient que se perdre au milieu des populations anglaises, constituer tout au plus quelques îlots épars, où leur langue et leurs mœurs se perpétueraient difficilement et où ils n'auraient guère d'influence." (1)

(1) *L'Economiste français*, numéro de mai 1909.

Ce conseil est bon, mais avouons qu'il arrive un peu tard. Il n'est pas bien sûr que même s'il eut été donné assez tôt pour être suivi, la politique canadienne eut donné une autre tournure aux questions de race et de religion dans l'Ouest. Et, d'autre part, ce conseil aurait-on pu le suivre ?

En effet, il ne faut pas oublier que les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre ont pu bénéficier dès les premiers jours de l'émigration d'une facilité de groupement qui a complètement fait défaut à leurs frères de l'Ouest Canadien où on ne se rendait pas aussi facilement qu'aujourd'hui.

Si l'on y songe bien, l'émigration canadienne française vers l'Ouest, pour être normale, ne pouvait guère être plus considérable qu'elle ne l'a été, si l'on tient compte du fait que les grandes migrations de peuples cèdent surtout devant les avantages immédiats qu'ils entrevoient dans toutes ces terres promises que la renommée, ou une savante réclame politique leur promettent.

Le passage des nôtres aux Etats-Unis était à peine une émigration, tant chacun restait près du foyer ancestral et en communication constante avec les membres de la famille restés au pays. C'est ce qui faisait dire à Edmond de Nevers en parlant des Franco-Américains qu'ils " avaient agrandi la patrie."

Les politiques américains eux-mêmes ne pensent pas autrement de leurs concitoyens d'origine canadienne-française. C'est ainsi que le sénateur Henry Cabot Lodge, du Massachusetts, disait, le 20 mars 1908 (1) :

⚜ " L'immigration des Canadiens-Français vint plus tard, mais elle prit des proportions considérables et constitua un des éléments les plus puissants et les plus précieux de notre population. Mais les français du Canada entrent à peine dans le sujet que nous étudions, parce qu'ils peuvent à peine être appelés des immigrants dans le sens que nous donnons à ce mot. Ils représentent un des plus vieux établissements de ce continent. Ils ont été dans le sens large, américains depuis des générations, et leur venue aux Etats-Unis est simple- ⚜

---

(1) Conférence sur l' " Immigration ", donnée devant le " Boston City Club."

⚜ ment un mouvement d'Américains traversant une ⚜
⚜ ligne imaginaire pour passer d'une partie de l'A- ⚜
⚜ mérique dans une autre." (1) ⚜

Ce témoignage méritait d'être cité. Comme question de fait nos compatriotes d'Ontario ou de l'Ouest sont encore à en recevoir de semblable de la part de l'un ou l'autre de leurs compatriotes de langue anglaise. On est plutôt animé de sentiments opposés à leur égard et ce n'est pas, assurément, la fièvre impérialiste montant à toutes les têtes dans le pays qui répandra dans l'âme de nos chauvins anglo-saxons l'idée que les Canadiens-français sont autre chose que des sujets déloyaux et un obstacle à la consolidation de l'empire. Les actes eux-mêmes de notre dernier parlement seront oubliés ou si on s'en rappelle, ce sera pour dire que les Canadiens-français — même

---

(1) Au Canada, on commence à penser de même comme en fait foi la conclusion suivante d'un discours prononcé, le 19 avril (1909) devant la Société Historique Franco-Américaine, par M. l'avocat Adjutor Rivard, de Québec :

" Nous vivons, libres et heureux, sous la couronne britannique, et vous prospérez, heureux et libres, sous le gouvernement de Washington.

" Mais votre situation, à certains points de vue, est la même que la nôtre. Non seulement le même sang coule dans nos veines, mais nous avons la même mission, nous formons les mêmes rêves et nous nous rencontrons dans l'accomplissement de la même destinée. Tous, Américains du Canada français, ou Canadiens-français des Etats-Unis, nous devons aspirer à laisser notre empreinte sur le peuple en formation, qui vient de naître et qui va grandir.

" Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on devient transfuge en passant les frontières. Loin de là ! J'estime seulement que vous êtes dans la fournaise, alors que nous avons encore à peine à lutter, que vous êtes en plein dans l'accomplissement de votre mission, alors que nous ne faisons qu'y penser. Et s'il fallait une comparaison pour rendre plus clairement ma pensée, je vous conterais qu'un jour il se trouvait deux frères qui avaient formé le projet d'acquérir autour d'eux une certaine influence et de faire pénétrer leurs traditions, leurs mœurs et leur esprit chez les peuplades voisines ; et voici que l'aîné, confiant dans sa force et dans la sagesse de ses conseils, crut devoir rester au logis, s'y créer une atmosphère particulière et s'y reposer, tandis que l'autre plus jeune et plus hardi, s'éloigna, pénétra jusqu'au cœur même des peuples d'alentour, et là, toujours fidèle, obéit à l'esprit de prosélytisme de sa race.

" De même, nous les canadiens de Québec, nous sommes restés au logis, le vent du passé nous souffle au visage tant de souvenirs que l'atmosphère en est imprégnée, et nous nous figurons peut-être qu'il suffit de la respirer pour faire ce qu'on appelle de l'action française en Amérique. Vous, vous êtes entrés dans la lutte active et c'est au cœur même de la contrée américaine que vous luttez pour faire votre marque.

" Messieurs, il faut sans doute quelqu'un qui garde le logis paternel.

" Chacun a son rôle. Mais le rôle du fils du cadet, s'il est plus dangereux, s'il l'expose à des périls plus grands, ne me paraît ni moins noble, ni moins patriotique."

ceux qui ont voté à l'encontre de leurs discours — cachaient sous leur loyalisme carrément affirmé quelque secrète espérance.

On a pu constater que la politique d'immigration poursuivie en Europe par le gouvernement fédéral — grâce à une couple d'agents chauvins — ne semblait pas reposer sur une autre idée. Les efforts faits pour envoyer au Canada une forte immigration anglaise " pour empêcher que le pays ne se francise " ne s'expliquent pas autrement. Et il ne serait pas nécessaire d'approfondir beaucoup des entreprises comme l'ingérence anglaise dans les fêtes du Troisième Centenaire de Québec, la tentative heureusement déjouée d'accoler le nom de Wolfe à celui de Champlain, la création elle-même de ce funambulesque Parc des Batailles avec son Ange de la Paix, pour découvrir, au fond de toutes les embrassades officielles, le secret désir de mettre un frein à cette expansion française que l'on sent toujours menaçante et que l'on tiendra toujours en suspicion même quand la province de Québec aura donné son dernier homme et versé son dernier sou pour la défense de la Couronne Britannique.

Que l'on croie en Angleterre à la possibilité d'un empire consolidé sur le territoire duquel le soleil ne se couche pas ; ceal est fort possible. Mais on n'y perd pas de vue, soyons-en sûr, le fait démontré par l'expérience que l'unité nationale va difficilement sans l'unité de territoire. Les exemples sont nombreux de peuples ayant échoué à la solution de ce problème quand tout ce qui les séparait encore de leurs sujets conquis n'était qu'une ligne imaginaire. Les possessions anglaises elles-même ont donné, sur ce point, à la Métropole, un exemple précieux, quand les citoyens de la Nouvelle-Zélande ont protesté bruyamment contre toute contribution de leur pays à la marine impériale.

Chez nous, les préoccupations impérialistes se compliquent d'un autre souci rendu plus intense peut-être par la bonhommie de nos hommes d'état à céder en tout point aux exigences d'une situation où il entre bien autre chose que la crainte de l'Allemagne. Après tout, on pourrait bien entendre dire avant longtemps que ce " dreadnoughtisme " qui va nous coûter, pour notre part, une vingtaine de millions, a surtout servi de gros intérêts industriels comme la guerre du Transvaal devait surtout faire l'affaire de quelques marchands de foin, de chevaux et de provisions de guerre. De tout cela, en somme, il ne faudrait pas trop se plaindre s'il ne s'agissait que d'un gaspillage d'argent. Mais, nous le répétons, l'impérialisme

s'est doublé d'une préoccupation qui est bien sa proche parente, mais qui s'applique à un ordre d'idées tout-à-fait différent. Nous avons ici ce que nous pourrions appeler *l'impérialisme saxonisant.*

Pour plusieurs, la province de Québec est toujours le point noir dans la confédération, et pendant que l'on dirige des Dreadnoughts contre l'Allemague qui ne songe pas du tout à se battre, et encore moins à attaquer le Canada, on poursuit chez nous et contre nous, une politique d'enlacement et d'absorption qui trouve des partisans jusque dans les milieux où nous avions le droit de compter sur de solides amitiés, parmi des gens que nous avons, à des époques pas très lointaines, comblé de faveurs, de charité et de bons égards. La fusion des races, c'est-à-dire la disparition de la nôtre, est devenue chez certaines âmes le corollaire obligé de la grande politique prêchée sur un autre terrain par nos gouverneurs généraux.

La lutte, transportée sur le terrain religieux, prend une tournure plus grave pour les canadiens-français en raison du patronage tacite dont certaines démarches semblent profiter. Il sera toujours temps, du reste, d'éclaircir ce point.

Pour le moment, il suffit de constater le mouvement organisé contre l'influence française en Canada.

Cette influence avait déjà reçu un rude coup dans la question des écoles du Nord-Ouest. Est-ce cet échec qui a encouragé d'autres tentatives ? C'est fort possible. Ce qui est certain, c'est qu'il a été suivi d'une recrudescence de saxonisme auquel s'est mêlée une école dont nous ne retrouvons la pareille que chez les assimilateurs de la Nouvelle Angleterre. Au reste, nous n'avons pas été surpris de voir le même élément prêcher la même doctrine.

Les catholiques de langue anglaise, et par là nous entendons surtout le groupe de nos coreligionnaires irlandais, ont cru que le temps était venu de bâtir sur les théories nouvelles l'échafaudage d'un pouvoir depuis longtemps ambitionné et de viser à la réalisation de rêves amoureusement entretenus.

La question des écoles du Nord-Ouest avait déjà servi de prétexte à une lettre dans laquelle les catholiques canadiens-français étaient représentés sous la plus noires couleurs.

Plus tard on entendit parler d'un document étrange, fait dans le secret et " passé sous le manteau " où le regretté Mgr Duhamel était pris à parti et où l'on demandait tout sim-

plement l'expulsion des canadiens-français de l'université d'Ottawa sous peine de voir cette institution privée du concours financier des catholiques de langue anglaise. On passa outre ; le concours financier fut trouvé ailleurs et l'institution est encore debout. Mais si elle a pu être sauvée une fois, résistera-t-elle aux nouvelles attaques qui l'attendent ? Que sortira-t-il de la lutte qui va s'engager pour le choix d'un successeur à Mgr Duhamel ? Il faut tout redouter des influences secrètes et complaisantes qui ont rendu possible le choix d'un évêque irlandais pour le Sault Ste-Marie.

Il existe un plan bien défini par lequel on veut limiter à la province de Québec l'influence canadienne-française. Les ambitions qui ont poussé les assimilateurs de la Nouvelle-Angleterre à persécuter les nôtres depuis cinquante ans ont passé la frontière et trouvé ici des émules qui ne le cèdent même pas aux pires ennemis de notre race. Et s'il y a une différence entre les deux situations, c'est que le danger chez nous est plus grand parce qu'il est moins soupçonné.

Que signifie, en somme, cette ardeur nouvelle de nos coréligionnaires irlandais pour les missions lointaines, sinon qu'ils caressent toujours le secret espoir de s'emparer des diocèses de l'ouest ? C'est même à ce sujet qu'on écrivait en 1905, au cardinal Merry del Val cette lettre inique dont nous parlons plus haut et où nous trouvons l'extraordinaire déclaration suivante : " Des évêques de nationalité et de langue anglaise, naturellement plus en rapport avec leurs vues (les catholiques de la langue anglaise), donneraient certainement à l'Eglise des diocèses plus prospères, étant donné qu'ils seraient plus acceptables aux citoyens d'autres religions et d'autres races, *et plus conciliants* envers le gouvernement du jour ?

Celui qui écrivait cela ne devait pourtant pas ignorer qu'il y a peu d'anglais catholiques dans l'Ouest, qu'ils n'y sont en majorité que dans la Colombie Anglaise. Le Manitoba ne comptait en 1906 que 7,000 catholiques de langue anglaise sur une population catholique totale de 100,000 âmes. Et encore font-ils le diable depuis trois ou quatre ans pour avoir un collège classique exclusivement anglais à Winnipeg. N'ont-ils même pas poussé le zèle jusqu'à prétendre que Mgr Langevin devrait demander à Rome un coadjuteur irlandais avec résidence à Winnipeg ? Au reste, que ne demandent-ils pas ? On nous a déjà parlé de la " désirabilité " d'un coadjuteur de langue anglaise pour Montréal !

Nous publierons quelqu'un de ces jours certains documents qui feront voir dans toute sa beauté la mentalité de ce groupe de catholiques ultra-américains ou anglais, selon le pays qu'ils habitent, dont la plus claire mission semble être de montrer le côté humain de l'Eglise.

Ce qu'il importe de noter pour le moment c'est le développement pris depuis quelques années par les ambitions absorbantes de nos coreligionnaires de langue anglaise, mentalité qui, pour être louable en soi, y gagnerait encore à se montrer au grand jour et à n'avoir d'ambitions que celles de servir fidèlement l'Eglise sans empiéter sur les droits, ni troubler la paix de ceux qui, ayant déjà quelques états de service dans ce pays, méritent autre chose que le dédain ou le snobbisme de nos apôtres modernes.

Que cette mentalité n'offre pas encore de dangers immédiats, nous le croyons ; elle annonce assurément des problèmes épineux pour un avenir prochain. Pour beaucoup de ceux qui prêchent la domination anglo-saxonne, ou le grand nivellement des races, par la brochure ou les articles du *Canadian Church Extension and Register*, le " désir est père de la pensée ", mais ce sont de pareilles illusions qui ont provoqué dans la Nouvelle-Angleterre les plus graves conflits. Ces conflits se répèteront chez nous si on n'établit dès les commencements, et d'une façon très nette, la théorie des droits et des devoirs. Le champ à cultiver est assez vaste pour que les ouvriers ne s'y laissent pas distraire de leur besonge par des projets de domination et d'avancement.

J. L. K.-Laflamme

Edouard Richard et son œuvre, "Acadia"

(*Travail lu à l'Université Laval, à Québec, le* 1er *avril* 1909)

Monseigneur, (1) Mesdames, Messieurs,

Edouard Richard,—voici un écrivain d'un rare mérite mais un écrivain dont l'œuvre est en réalité peu connue parmi nous et le motif en est facile à comprendre : l'unique ouvrage pour bien dire qu'il ait laissé, " Acadia," est écrit en anglais. Richard avait d'abord composé son livre en français, mais en reprenant la question acadienne comme il le faisait, il crut qu'il importait surtout d'atteindre le public anglais. Il fit donc préparer sans délai la version anglaise, seul travail livré à la publicité jusqu'ici. Des voyages puis un événement toujours inattendu, la mort, empêchèrent l'auteur de mettre au jour le manuscrit original. En attendant que quelque ami de l'histoire, exécute ce dessein pieux, nous n'avons malheureusement pour juger qu'une traduction devant nous. Le mérite attribuable à l'auteur en est donc un plutôt de fond que de forme, plutôt d'idée que de littérature. C'est peut-être assez pour parler de l'historien, ce ne l'est guère pour parler de l'écrivain. Sans doute pour quiconque connait la manière de penser d'Edouard Richard, la tournure originale de son esprit, ses opinions intimes sur divers sujets, l'on sent bien que l'anglais n'est pas étranger à la composition française ; mais enfin le livre est écrit en anglais. Au reste, les critiques l'ont loué unanimement et le style et la langue y seraient tels qu'il est impossible de ne pas lui reconnaître la valeur d'un original. C'est un éloge que l'on aime à donner en passant au traducteur, le rév. P. Drummond, de la Compagnie de Jésus, déjà apprécié dans les Lettres et qui a,—avec quelle réserve discrète, on le sait—si généreusement mis son talent au service d'une cause chère au patriotisme français. Si l'ouvrage a obtenu de la réputation, l'on ne saurait douter qu'une bonne part d'honneur en revienne à celui qui lui a su prêter une forme de langage aussi parfaite.

(1) Mgr J. C. K.-Laflamme, recteur.

I

Edouard Richard est descendant d'Acadien dans les deux lignes paternelle et maternelle. Il naquit à Princeville, le 14 mars 1844, du mariage de Louis Richard et d'Hermine Prince, lesquels avaient de bonne heure quitté St-Grégoire, dans le district des Trois-Rivières, pour aller s'établir dans les Cantons de l'Est. Son père, négociant important et qui fut plus tard membre du Conseil Législatif, appartenait à l'une des plus anciennes et des plus nombreuses familles originaires de l'Acadie. Sa mère, une de ces femmes dont on vénère à jamais la mémoire pieuse et sainte, était la sœur de feu l'abbé Joël Prince, professeur au séminaire de St-Hyacinthe, et, par conséquent, nièce de Mgr Prince, 1er évêque, aussi, de St-Hyacinthe.

Les ancêtres de notre écrivain ont donc été, la plupart, victimes de la fameuse dispersion acadienne de 1755.

La carrière d'Edouard Richard n'offre rien de bien particulier. Ses études terminées à Nicolet, il va quelques temps à l'Ecole d'agriculture de Ste-Anne, passe les années 65-66, 66-67, à Laval où il étudie le droit pour aller terminer à Mc-Gill, après quoi il est reçu avocat. Peu de temps après, l'on retrouve Richard à Paris, où il est censé suivre des cours de droit ou étudier en compagnie de son ami Gérin-Lajoie, futur fondateur du journal *Le Constitutionnel*, aux Trois-Rivières. De retour d'Europe, il forme une société, à Arthabaskaville, qui dure quelques années—7 ans je crois—la société légale de Laurier & Richard, mais on ne voit guère ce dernier plaider ; il laisse ce soin à M. Laurier qui, plein d'ardeur, possède déjà le don d'émerveiller par ses discours, préparant ainsi, à l'exemple de Cicéron, chez les Romains, et de Berryer, chez les Français, ses futurs succès de tribune parlementaire.

De 1872 à 1878, Edouard Richard représente le comté de Mégantic aux Communes du Canada, mais la politique—la politique active j'entends—ne va guère à son tempérament. Vers 1878, il part pour Winnipeg d'où il exerce la charge de shérif des Territoires jusqu'à 1883. La fortune politique l'ayant de nouveau tenté, il se présente, en 1887, dans le comté de Provancher où il est défait par l'honorable Larivière. Enfin, nommé par le gouvernement fédéral pour aller recueillir des documents devant servir à l'histoire, il passera huit ans à Paris d'où il reviendra dans l'Ouest finir ses jours, en 1904. Mais c'est avant son départ, pendant les loisirs que n'ont pas voulu,

heureusement, lui ôter les électeurs de Provancher et que lui procura toujours du reste une belle aisance qu'il conçoit le projet d'écrire sur la question acadienne.

Sobre, rangé, méditatif, Edouard Richard ne jouit cependant jamais d'une santé parfaite. Il alla toujours traînant plus ou moins sa vie, incapable pendant longtemps de se livrer à aucun genre d'étude. Mais il en était arrivé là précisément par l'abus du travail, aussitôt après sa sortie de l'Université. L'ambition de s'instruire s'était emparé de lui, il se plongeait dans la lecture contre toutes les règles, affectant de ne faire différence du jour ou de la nuit. Un moment vint qui ne pouvait tarder où il devait payer cher de tels écarts. Il en était là vers 1870-71 et les années suivantes quand je le connus. Mais si Edouard Richard n'étudiait plus ou même lisait à peine son journal, il avait bonne mémoire et cette vertu du méditatif qui allait si bien à son esprit ne pouvait manquer de grandir avec le temps. Curieux par état—les oisifs le sont tous—avide de savoir, possédant un esprit compréhensif et une manière libre d'envisager tous les sujets, adonné aux spéculations de tout genre, sans préjugés, la causerie, surtout la causerie politique, était son éternelle délassement. Que de problèmes il aimait à creuser ! Il pouvait deviser sans fin sur les questions d'histoire, de religion, de progrès, de liberté, etc. Les choses de l'art lui étaient peu familières, les penchants naturels de son esprit donnant peu de prise aux fantaisies légères de l'imagination. Il était pourtant curieux de musique à ses heures, mais la musique même pour lui était plutôt intéressante comme phénomène révélateur du caractère et de l'âme que comme délassement d'artiste. Le littérateur, si peu qu'il ait produit, en anglais ou en français, marque du goût. Sa manière a de l'élégance ; elle atteste particulièrement un caractère noble et un esprit ouvert. Il y aurait plaisir à esquisser pleinement cette figure originale du penseur, très doux, quelque peu adonné au songe. En 1872, Richard ne sachant qu'inventer pour échapper à l'ennui, parvenait à organiser une grande assemblée à laquelle des théoriciens, de beaux parleurs, devaient prendre part. La réunion avait lieu à Princeville. L'on trouverait probablement dans les journaux du temps des détails piquants sur cette réunion extraordinaire. Parmi les assistants figuraient Lucien Turcotte, Gérin-Lajoie, Arthur Buies. Des discours éloquents étaient prononcés par Gérin-Lajoie et d'autres par Richard lui-même. Lucien Turcotte déclina l'honneur de parler, au grand désappointement de

tous, mais Buies était là. Il ne se fit pas prier. Il prononça, ce jour-là, une harangue que tout le monde ne dut pas comprendre, mais une harangue à laquelle on applaudit beaucoup. La péroraison, surtout, fut vibrante. Le bras tendu, Buies terminait par ces paroles prophétiques : " Un jour viendra où la liberté luira comme une vaste aurore au-dessus des peuples. . . ." Quand on est jeune on retient ces mouvements qui font frémir. Il serait difficile de dire quel fut le résultat du grand conventum politique. Je ne crois pas que l'on comprit grand'chose au discours de Richard.

Ces dispositions d'esprit, chez lui, cette tendance accusée vers l'examen des divers problêmes sociaux, pour ne pas toujours revêtir une forme très pratique, n'en attestait pas moins l'activité de la pensée. Après avoir habité quelques temps l'Ouest, pays neuf, aux grands horizons, où le climat, le mouvement des affaires auquel il se mêlait, devaient heureusement influer sur sa santé, Richard put reprendre des études longtemps interrompues, ce dont il avait, du reste, grand besoin.

Ayant vécu son enfance au milieu de descendants d'Acadiens, notre ami avait souvent entendu parler du pays ancestral, de l'année du " grand dérangement." Un de ses vieux parents, Raphaël Richard, tenait de la bouche même de l'une des déportées, quoique très jeune, l'histoire si lugubre du départ de Grand-Pré. L'écrivain nous dit dans son livre les impressions profondes que son jeune esprit en avait gardé. Ces traditions mélancoliques que le récit du foyer avait lentement déposées dans son âme, ne devaient pas se perdre. Un jour, à la faveur de certaine culture, quand viendrait la maturité, cette semence en apparence éteinte porterait des fruits. L'âme des ancêtres ne meurt jamais ; elle passe avec le dépôt sacré des traditions dans l'âme des descendants comme un écho qui relie les générations les unes aux autres et qui fait de tout un peuple une seule voix, une seule vie. Richard lit l'histoire ; il lit Rameau, ce savant et illustre interprète des choses de l'Acadie ; il lit Casgrain, cet autre écrivain sympathique qui a si bien parlé de la race opprimée. En 1893, un journal de Toronto, le *Week*, ayant attaqué les Acadiens, Richard prépare toute une série d'articles en réponse à l'auteur ; mais ce dernier—Pierce—Hamilton, s'étant tout-à-coup donné la mort dans un moment d'hallucination, les articles ne sont pas publiés, mais ces premières pages seront le premier pas vers l'œuvre très prochaine que médite Richard.

Chose bizarre et qui peint bien le caractère de l'auteur, il

entreprendra ce grand procès non pas tant pour revendiquer les droits des Acadiens, si cruellement éprouvés, que pour découvrir les motifs cachés qui doivent avoir justifié, au moins dans une certaine mesure, la persécution. " Il me semble, dit-il, que si je pouvais trouver quelque justification, je saurais mieux me résigner," et sans doute ce sentiment est bien dans la nature. Il craint que Rameau soit partial. Il dit, tant son désir d'impartialité est grand : " Quand j'aurais pu mettre en question, parfois, la sincérité de quelques historiens, j'ai plutôt usé d'indulgence et me suis rangé de leur côté." L'on pourrait chicaner un tel parti pris devant les sévérités de l'histoire, mais, chez Richard, c'est l'instinct du juste porté jusqu'au scrupule et c'est au moins une garantie donnée à l'adversaire qu'il va combattre, mais c'en est une autre encore pour le lecteur qui pourrait redouter les emportements de la passion chez l'écrivain. La justice n'est peut-être juste qu'en raison de certaine indulgence. " En cherchant le juste, dit la Sagesse, craignez de tomber dans l'injuste ! "

II

L'ouvrage, " Acadia," n'est pas précisément une histoire de l'Acadie à la façon de plusieurs autres qui l'ont précédé. Il ne rappelle guère la méthode de Rameau qui embrasse tout. Il ne ressemble pas même à celui de Casgrain " Un pèlerinage au pays d'Evangeline," l'un des derniers qui aient paru en français sur les Acadiens et qui est moins une histoire qu'une causerie sur l'histoire. Richard n'a entrepris de parler que d'une époque particulière de l'histoire acadienne, celle qui commence en 1710, un siècle et plus après la fondation de Port-Royal pour se terminer vers l'année 1755 qui marque le principal acte du drame de la déportation. Son but est alors rempli. Ce n'en est pas moins un travail de deux volumes in-8 de quatre cents pages chacun, aussi considérable pour le moins que celui d'" Une colonie féodale en Amérique " de Rameau, c'est le double du " Pèlerinage au pays d'Evangeline."

Les événements qui précèdent la prise de Port-Royal, en 1710, occupent sa pensée mais seulement dans la mesure ou il est utile pour mieux mettre le sujet en lumière. Il en est de même de ceux qui suivent cette grande phase historique. C'est le procès de la dispersion des Acadiens que Richard entend refaire et c'est donc surtout un travail d'analyse et de

discussion. C'est un débat auquel des pièces nombreuses, souvent neuves, quelquefois imprévues, sont apportées, où de nombreux témoins sont discutés, mais où la dialectique et l'aprêté de l'enquête n'ôtent rien à la conscience de l'enquêteur ou à la solidité de ses jugements.

Suivre son récit pour en marquer les points saillants, tel est le but que nous nous proposons dans cette étude.

M. deMonts fonde Port-Royal en 1605 et Marc Lescarbot écrit ces paroles si françaises : " Le Sieur de Pontrincourt ayant trouvé le lieu à son gré, il le demanda avec les terres y continentes au sieur deMonts ; ce qui lui fut octroyé et, depuis, en a pris lettres de confirmation de Sa Majesté, en intention de se retirer avec sa famille *pour y établir le nom chrétien et français tant que son pouvoir s'étendra. . . .*"

L'expédition, partie le 7 mars 1604, avait à bord cent vingt engagés et ouvriers divers. C'est la première tentative de colonisation faite en Amérique, il me semble, quoique la nation acadienne ne remonte pas plus haut qu'à l'expédition de 1632. Port-Royal devait jouer en Acadie un rôle analogue à celui de Québec dans la Nouvelle-France. " C'est à Port-Royal, dit Richard, que les aventuriers devaient organiser des expéditions contre la Nouvelle-Angleterre, c'est sur Port-Royal également que devaient être dirigées les attaques des Anglais contre les Français. C'était un champ favorable à l'attaque et à la défense. Que les deux nations, l'Angleterre et la France, soient en guerre ou en paix, nulle différence. Un grief quelconque un simple prétexte suffit pour allumer les hostilités. Les' Bostonnais et les Acadiens luttent pour leur propre compte ajoutant ainsi la guerre intérieure à la guerre extérieure. Le siècle qui précède la chute finale de Port-Royal, en 1710, et celle de toute l'Acadie, trois ans plus tard, est remplie d'événements tragiques tels qu'on les dirait tirés de l'épopée ou de la légende ; mais ces gestes sont peu faits pour avancer l'œuvre de la colonisation. Fait important et touchant à la fois, dès les débuts de ce pays, l'on voit se former une alliance entre Français et Indiens qui fait le plus grand honneur à l'humanité des premiers colons de France, nos ancêtres. " L'histoire des Acadiens a cela de particulier, dit Rameau, que jamais la bonne harmonie ne fut troublée entre eux et les Micmacs. Pendant cent cinquante ans, il est sans exemple qu'un seul coup de fusil, une seule discussion ait troublé l'alliance des Acadiens et de leurs sauvages amis."

En 1613, Port-Royal, qui n'a encore que huit ans d'existence,

est assiégé et pris par les Anglais mais pour revenir à ses premiers maîtres, en 1632, par le traité de St-Germain-en-Laye. Richelieu donne alors une vive impulsion à la colonie ; les missionnaires évangélisent les sauvages et instruisent les premiers habitants du pays.

L'Acadie est à la France depuis 1632 ; mais voici qu'en 1654, alors que les deux Couronnes sont en paix, Cromwell donne ordre d'attaquer Port-Royal et s'en empare ; treize ans plus tard, en 1667, le Traité de Bréda rend l'Acadie aux Français. C'est ainsi que dans cette période et dans celles qui suivent, les nouvelles colonies sont le jouet ou la proie de leurs propres querelles d'abord puis de celles qui troublent les principales nations de l'autre côté de la mer.

Par malheur, dans les conditions où elle se trouve réduite, la France ne peut guère envoyer de nouveaux colons, les ressources sont insuffisantes et les établissements sont laissés à eux-mêmes pour se défendre. Par contre, la Nouvelle-Angleterre ne cesse de s'accroître. En 1710, le fort de Port-Royal n'a pas 500 habitants, tout l'Acadie en possède à peine 2,000 tandis que la colonie voisine en a déjà 150,000.

Malgré cette inégalité, de 1667 à 1710, espace de 40 ans, Port-Royal n'essuiera pas moins de cinq sièges avant de tomber au pouvoir des Anglais. Les Français se battent vingt contre un. D'où leur vient cette vaillance extraordinaire ? L'on peut répondre sans peine : de leurs vertus privées.

Les historiens sont unanimes à exalter les mœurs des anciens Acadiens. Le courage de ces premiers habitants de notre Amérique, leur amour du travail, leur persévérance, leur simplicité, leur foi inébranlable ont été le sujet de panégyriques que l'intérêt seul ne suffirait pas à expliquer. Malgré les troubles que l'ambition de certains chefs suscite et dont la population est plutôt victime, les Acadiens réalisent entre eux cet idéal que tant de théoriciens jusques-là auront vainement esquissé dans leurs cervaux : celui d'une communauté fraternelle se gouvernant elle-même librement dans le respect du droit. Longfellow l'a chanté immortellement dans son *Evangéline :*

" Thus dwelt together in love these simple Acadian farmers,
Dwelt in the love of God and of man. Alike were they
Free from Fear that reigns with the tyrant, and envy the vice of republics."

Au moment où les Acadiens passent sous la domination anglaise, ces habitants tiennent déjà profondément au sol où

ils se sont implantés. Ils possèdent une physionomie distincte. " Pendant un siècle, dit Richard, ils ont vécu étrangers à la France et au Canada ; ils ont contracté des habitudes, ils possèdent des traditions, toutes choses qui caractérisent un peuple. L'immigration n'a rien ajouté à leur nombre ; ils se sont multipliés par eux-mêmes," ce qui explique encore leur union, leur harmonie, leur homogénéité. Quel malheur que la France n'ait pu secourir d'avantage cette petite nation des côtes maritimes ! Une défense hardie eût pesé si heureusement sur les destinées du Canada, peut-être de toute l'Amérique du Nord. Abandonnés à eux-mêmes, les Acadiens devaient à la fin succomber. Dans les dernières années du régime français, toutes les calamités, du reste, s'abattent sur les Anglais aussi bien que sur eux. Il était impossible que cet état de guerre et de rivalité incessante d'où toute sécurité était bannie, durât plus longtemps. En vain des efforts se multiplient, en vain des guerriers comme Subercase, par exemple, l'un des derniers héros des guerres d'Acadie, veulent prolonger la résistance, l'Acadie va succomber. Le drame si grave qui se déroule sous les murs de Port-Royal rappelle involontairement celui de la campagne aboutissant plus tard à la prise de Québec.

Dans le siège de Port-Royal où l'ennemi possède au-delà de 3,400 combattants contre 2 à 300 défenseurs, les Anglais sont plus d'une fois repoussés, mais trop faible pour s'aventurer hors du fort, manquant de tout, Subercase est forcé de capituler. Cet événement n'est que le prélude de la chute de toute la colonie en 1713.

III

L'Acte de capitulation de 1710, après la chute de Port-Royal, garantissait déjà aux Acadiens la liberté civile et religieuse. Il les exemptait en outre de l'obligation de porter les armes contre les Français et leurs Indiens alliés. La Paix d'Utrecht, signée le 13 avril 1713, cédait toute l'Acadie aux Anglais. Ce traité solennel avec, deux mois plus tard, le 23 juin 1713, une lettre de la reine Anne, réglait définitivement leur sort.

Par l'article XV du Traité, il est expressément convenu que " dans toutes les dites places et colonies . . . les sujets du dit Roy auront la liberté, pendant un an, de se retirer dans un autre lieu, à leur convenance, en emportant leurs biens meubles ;

mais ceux qui voudront y rester et être sujets du Roy d'Angleterre, jouiront du libre exercice de leur religion, selon l'usage de l'Eglise de Rome, aussi loin que les lois de la Grande-Bretagne peuvent le supporter." (1)

La lettre de la reine Anne au gouverneur Nicholson dit à son tour : " Ayant égard à la bienveillance avec laquelle le Roy très-chrétien a remis leurs peines à plusieurs de ses sujets pour cause de leur attachement à la Réforme ; c'est notre vouloir et bon plaisir que tous ceux qui tiennent des terres sous notre gouvernement en Acadie et Terreneuve, qui sont devenus nos sujets par le dernier traité de paix et qui ont voulu rester sous notre autorité, aient le droit de garder leurs dites terres et héritages, et d'en jouir sans aucun trouble, aussi pleinement et aussi librement que nos autres sujets peuvent posséder les leurs, et ainsi qu'ils puissent les vendre de même, s'ils viennent à préférer aller s'établir ailleurs." (2)

Les établissements situés sur la rive droite de la Baie-de-Fundy, ceux de la vallée de la rivière St-Jean—environ 500 habitants—ne sont pas cependant considérés appartenir au territoire cédé. Ce dernier se compose surtout de Port-Royal, des Mines, de Beaubassin et de Chipody qui ont une population d'à peu près 2,000 âmes.

Le Traité d'Utrecht accorde donc aux habitants l'aternative suivante :

Ou partir dans l'année pour aller résider " en tout autre lieu, à leur convenance," avec faculté d'emporter avec eux tous leurs biens meubles.

Ou demeurer au pays en devenant sujets anglais et alors, ils jouissent du libre exercice de leur religion.

Par certaines clauses du traité, on voit que les habitants sont cédés au roi d'Angleterre avec tous leurs biens, mais l'expression " tous leurs biens," ne comporte pas la confiscation. Cela s'entend simplement de la cession générale du territoire. La lettre de la reine Anne, qui équivaut à un décret, fait disparaître tout doute à l'égard des propriétés immobilières.

Or, dès l'automne de la même année, Richard prouve que le départ des Acadiens est résolu. Mais voici que commence la série interminable des tracasseries auxquelles on va les soumettre. Pendant 17 ans, de 1713 à 1730,—et nous ne sommes qu'au début—il n'y a pas d'artifices, de subterfuges

---

(1) Une colonie féodale en Amérique.—Rameau, 1er vol., p. 357.
(2) Id., p. 358.

qu'on n'invente pour les empêcher de partir en même temps que pour les forcer à prêter un serment absolu d'allégeance. Jusqu'à Richard, cette partie de l'histoire n'avait jamais été parfaitement mise en lumière ; le public anglais possédait là-dessus des notions confuses, erronées ; mais voici que paraît un personnage officiel dont les manœuvres vont l'expliquer en grande partie, Akins le compilateur des archives de la Nouvelle-Ecosse. La découverte des procédés de cet officier infidèle par Richard suffirait, à elle seule, pour justifier son ouvrage.

En 1857 ou 1859, Thomas B. Akins avait été chargé par l'Assemblée Législative de la Nouvelle-Ecosse de " recueillir les anciens mémoires et documents pouvant servir à éclairer l'histoire et les progrès sociaux de la Province." Cette mesure était l'œuvre de l'honorable Joseph Howe, l'un des hommes les plus éminents qu'ait produits la province sœur, l'un de ses plus nobles esprits. Akins se rend en Angleterre, consulte les papiers d'Etat, feuillette à loisir les documents du gouvernement canadien, ceux qu'il est chargé d'interroger et de copier à Québec, puis opère soigneusement le triage des pièces qui doivent entrer dans son volume. Tout ce qui peut favoriser les Acadiens, dit Richard, est consciencieusement omis, tout ce qui peut leur être défavorable est noté. Tout ce qui parait excuser la déportation est recueilli, le reste systématiquement arrangé ou écarté. Le volume des archives néo-écossaises est publié en 1869. Chose facile à prévoir, tous les écrivains futurs sur l'Acadie devront aller puiser dans le volume préparé par Akins. Campbell a dû le faire quand il écrivait son histoire de la Nouvelle-Ecosse, en 1873, Moreau, quand il écrivait la sienne, la même année, Hannay, en 1879, Smith & Parkman en 1884. En 1888 vient Casgrain et, l'année suivante, Rameau, mais ces derniers forment un cas à part et sont d'ailleurs allés eux-mêmes jusqu'aux sources. Rameau a consacré 40 ans à ses travaux historiques sur l'Acadie. Si maintenant aux écrivains anglais de la Nouvelle-Ecosse, vous passez à ceux des Etats-Unis—il est vrai que je ne les connais guère et R. lui-même n'indique que Parkman pour bien dire, si vous descendez aux folliculaires qui les répètent, vous pouvez aisément juger de l'opinion générale. Richard, à force de recherches, parvient à découvrir les documents les

(1) Si l'on veut savoir jusqu'à quel point les archives de la N.-E. sont défectueuses, il faut lire, outre Richard, la requête que les Acadiens des Provinces adressèrent au Lieutenant-Gouverneur, le 15 d'août 1908, et que L'*Evangeline* de Moncton a publiée le 22 août dernier.

plus ignorés, il rétablit ceux qu'on a falsifiés, il apporte des témoignages nouveaux à l'enquête, il les compare, les discute et de cet examen infatigable, de ce travail auquel il met un incomparable talent d'analyse, découlent les conclusions les plus convaincantes, sinon toujours les plus neuves. Je dis " sinon toujours les plus neuves," car certains parmi les historiens anglais avaient déjà deviné ici et là la fraude, l'imposture et blâmé la déportation. Bancroft, aux Etats-Unis, l'avait fait. Haliburton, qui écrivit dès 1829, dit : " Je soupçonne au fond de cette affaire des Acadiens une immense canaillerie." D'autres avaient exprimé le même sentiment quoique d'une manière voilée. Mais là où les écrivains ne font qu'effleurer le sujet, R. plonge jusqu'au fond un regard impitoyable. Il confirme le soupçon des uns, complète le récit des autres et le rétablissement, l'assainissement de certaines sources constitue, je l'ai dit, l'un des plus grands mérites de son ouvrage.

John B. Akins n'ouvre son volume d'archives qu'en novembre 1714, omettant ainsi du coup l'Acte de capitulation de Port-Royal, en 1710, le Traité d'Utrecht et la lettre de la reine Anne, en 1713, comme si ces trois sources de renseignements étaient sans importance. Or, " cette omission, dit R., a suffi pour induire en erreur la plupart des historiens de la Nouvelle-Ecosse. Ils commencent, dit-il, où le compilateur commence, ils finissent où il finit." Que ces écrivains aient été peu curieux ou avertis, la question de légèreté, celle de bonne foi importe peu pour le moment, il suffit qu'ils ne soient pas allés plus loin et aient induit en erreur les écrivains qui les ont voulu consulter.

V

Richard établit, documents en mains, que les Acadiens ont décidé de quitter le pays après la Paix d'Utrecht, dès l'automne de 1713, qu'ils ont prévenu le lieutenant-gouverneur Vetch de leur intention, qu'en ce moment ils ont commencé leurs préparatifs, mais que Vetch les empêche de mettre leur projet à exécution sous prétexte que le gouverneur Nicholson est absent ; il établit que ce dernier, sur des représentations de M. de Costabelle, gouverneur de Louisbourg, promet de laisser partir les Acadiens, mais qu'à la fin il les en empêche encore sous prétexte qu'il veut en appeler à la reine, quoiqu'il soit en possession d'un ordre de sa souveraine lui commandant

de les laisser partir s'ils le veulent ; il établit qu'immédiatement après Nicholson refuse aux Acadiens de s'embarquer à bord de vaisseaux de transport anglais ; qu'il leur défend également de prendre passage à bord de vaisseaux français ; que la détermination des Acadiens étant telle qu'ayant construit eux-mêmes des embarcations, ils essaient en vain de les équiper à Louisbourg, la permission leur en étant refusée ; que cherchant à obtenir la même chose à Boston, leur demande est encore écartée et qu'enfin les vaisseaux qu'ils ont construits eux-mêmes sont saisis. Des correspondances ont été échangées entre Louisbourg et Port-Royal, des réunions tenues, des délibérations, des requêtes, des ordres ont existé, point de trace aucune dans le volume Akins, quoique tout cela existe à Londres, à Paris ou ailleurs, puisqu'on l'a retrouvé. Qu'a fait Akins de la lettre du gouverneur Costabelle ? Qu'a-t-il fait de la réponse de Nicholson, des ordres de la reine Anne ? Qu'a-t-il fait du reste ? Le zélé compilateur des archives va plus loin, il manipule les documents de façon à leur faire dire que si les Acadiens n'ont pas quitté c'est leur faute. Richard accable le misérable faussaire au moyen de pièces qu'il a nécessairement eues sous les yeux. Haliburton " avec la sagacité du vieux magistrat " comme parle Rameau, avait déjà suspecté les archives. Richard mit au grand jour la mauvaise foi d'Akins. On ne saurait rien ajouter à la force de la démonstration.

Le Traité de 1713 avait spécifié un délai d'un an pendant lequel les Acadiens auraient la liberté de quitter le pays. Qui le croirait ? Voilà qu'on prétend maintenant que la condition est défaillie, que le délai étant écoulé on ne peut plus partir.

Deux ans seulement ont passé depuis la cession du pays à l'Angleterre. En 1715, le gouverneur Caulfield a succédé à Vetch. Ordre aussitôt est donné à ses officiers de proclamer l'avènement du roi George et de faire prêter serment d'allégeance aux Acadiens dans la forme prescrite. Les habitants des Mines s'excusent en disant qu'ils veulent laisser le pays, et qu'ils se sont engagés à cela envers le gouverneur de Louisbourg. Leur réponse, motivée, existe à Londres, dans les documents coloniaux de la Nouvelle-Ecosse, non dans le volume des archives. L'ordre de faire prêter serment seul s'y trouve et par suite du fait que la réponse n'y paraît pas, les Acadiens des Mines sont censés avoir refusé sans motif la prestation du serment d'allégeance au Souverain. C'est donc de prime abord un acte de désobéissance à l'autorité. On ne manquera pas de l'invoquer contre eux.

En 1717, un nouveau gouverneur, Doucette, à son tour, cherche à imposer le serment. Jusqu'ici, les Acadiens, déterminés à s'en aller, ont refusé d'en prêter un d'aucune sorte. Devant les obstacles qu'on oppose à leur départ et fatigués déjà des entraves qu'on leur suscite, ils consentent à la prestation d'un serment conditionnel. Ils prêtent serment d'allégeance à l'autorité souveraine, mais à condition que leurs droits civils et religieux soient sauvegardés, à condition qu'ils soient exemptés de porter les armes contre les Français, leurs frères, et les Indiens, leurs alliés. Qui pourrait contester la légitimité de ces réserves ? Ne voyons-nous pas, plus tard, en 1775, ainsi que le fait observer Richard, l'Angleterre accorder volontiers pareille demande aux Loyalistes passés en Acadie ou au Canada ?

Sur cette question du serment qui devait tant agiter les esprits, R. constate l'omission des documents les plus importants dans les archives de la Nouvelle-Ecosse. Mais on y tenait au serment ! Sans le Traité d'Utrecht et les conditions particulières dans lesquelles se trouvait le peuple acadien, nul doute que l'attitude eut été anormale vis-à-vis du pouvoir. Le sujet doit obéissance absolue au souverain. L'on prétendait que le refus de prêter serment purement et simplement emportait la confiscation des biens. Mais, alors, pourquoi s'opposer au départ des rebelles ? Oh ! c'est qu'il y avait pour le moment—du moins pour le moment—de sérieux motifs d'empêcher pareil exode. Nous sommes en 1720 et jusqu'en 1740 il n'y aura pas encore une demi douzaine de colons anglais dans la Nouvelle-Ecosse. On ne voit que le personnel de l'administration et de la garde des forts ; qui cultivera les terres ? Si les Acadiens passent du côté des Français, comment contenir les Sauvages irréconciliables ? Comment défendre la colonie ? Et puis va-t-on permettre aux Français voisins de se renforcer de la sorte ? C'est ce que les lords du commerce, à Londres, comprennent à merveille. C'est pourquoi tout en faisant mine austère de sauver l'honneur du roi qui n'est pas en danger, ils envoient des gouverneurs avec instructions d'insister sur la formalité du serment absolu qui les oblige à porter les armes en faveur des Anglais, tout en se gardant bien de les laisser s'échapper. Tout cela ressort clairement des faits. Les guerres fréquentes du temps, la seule perspective qu'il y en eût devait rendre, à la fin, la position des Acadiens extrêmement difficile. Leur tort irrémédiable est de n'avoir pas quitté le pays, en dépit des obstacles, puisqu'on les traitait en mépris des con-

ventions les plus sacrées. Ils en avaient le droit et ils en avaient le moyen ; mais les Acadiens, cette bonne paysannerie du XVIIe siècle, avaient un respect si aveugle du pouvoir qu'ils se fussent cru en conscience de secouer la tyrannerie qui les accablait. Au fait, ce même fétichisme de la légalité existe encore chez le peuple de France. Les Acadiens préférèrent patienter, se soumettre à tout plutôt que de se rebeller.

En 1720, le général Philipps arrive en Acadie, revêtu de toute la pompe vice-royale. L'on sent qu'il a été l'objet d'un choix tout particulier. A peine est-il débarqué à Port-Royal qu'il intime à tous les Acadiens l'ordre de prêter serment absolu d'allégeance. La proclamation dit néanmoins qu'ils peuvent partir, mais s'ils choisissent cette alternative, *défense leur est faite de vendre ou d'emporter leurs biens.* Au grand désappointement de Philipps, ils n'hésitent pas à déclarer qu'ils vont partir. Le manipulateur des archives ignore cette proclamation ; il insère au volume les lettres du vice-roi et omet les réponses qui leur sont adressées. Notre historien en compte au moins six qu'il a sous la main. Pas moins de vingt documents importants manquent jusqu'ici. De 1722 à 1725, le volume n'en contient pas un seul. En 1725, Armstrong, devenu gouverneur, menace de traverser en armes toute la Nouvelle-Ecosse pour réduire à l'obéissance ces vilains habitants français. Bon nombre se sauvent ; d'autres ayant osé des explications, leurs délégués sont jetés en prison. A la fin, l'envoyé d'Armstrong est contraint de se contenter du serment conditionnel. Le Conseil, irrité, déclare ce serment nul mais en même temps, par exemple, les rebelles sont proclamés sujets du roi. Quand la nouvelle des événements arrive à Londres, les lords du commerce sont furieux et renvoient Philipps en Acadie. Ce dernier, revenu en toute hâte, se met à l'œuvre encore une fois. Le 2 septembre 1729, il annonce gravement aux autorités qu'il est parvenu à faire prêter le serment tant désiré et que la paix est enfin rétablie. C'est vrai et les Acadiens ont prêté le serment, mais lequel ? Tout simplement le serment conditionnel ; seulement la réserve habituelle de neutralité, etc., n'apparaît pas au document écrit. Que s'est-il passé ? Richard discute la chose et croit que le serment a été écrit mais que les Acadiens se sont contentés d'assurances verbales de la part de Philipps. L'historien Haliburton dit que les conditions ont dû être écrites sur un papier facile à détacher et qu'on a fait disparaître. L'hypothèse de Haliburton nous semble la plus probable. S'il en était autrement, les Acadiens eussent manqué

à la prudence la plus invraisemblable et l'on ne se serait pas fait faute non plus de nier les conditions en temps opportun. Or, les gouverneurs les plus antipathiques aux Acadiens, Cornwallis, en 1749, et l'auteur même de la déportation, Lawrence, admettent les réserves acadiennes. Mascarène et Hobson, deux autres gouverneurs, le premier en 1748, le second en 1752, l'admettent aussi. C'est enfin à compter du moment où ce serment est pris que les Acadiens sont désignés sous le nom de " Français neutres ", " *French Neutrals.*" L'hypothèse la plus probable est donc qu'il y a eu fraude de la part des autorités.

De 1725 à 1740, espace de 15 années, R. note ce fait que pas un seul écrit de la part des Acadiens ou de leurs prêtres ne parait aux archives. D'autre part, les lettres qui contiennent des plaintes contre eux et encore quelques-unes sont altérées, existent dans le grand volume. L'on conçoit quel labeur a dû s'imposer le critique pour mettre à nu tant d'artifices. Armstrong dont le règne devait peser si lourdement sur le peuple, finit par le suicide, décembre 1739. C'est un des gouverneurs les plus tyranniques de l'Acadie.

Mascarène qui lui succède, semble par la douceur de son administration, le père de ses sujets. Il écrit au duc de Newcastle les excellentes dispositions des Acadiens. Pendant qu'il est aux affaires, en 1744, éclate la guerre entre l'Angleterre et la France. Quatre fois l'Acadie est envahie ; Annapolis est trois fois assiégée. La neutralité fidèle des habitants sauve le pays. Si les Acadiens eussent cédé au ressentiment, c'en était fait des Anglais. C'est la coutume des colonies françaises d'Amérique de jouer de ces tours à l'Angleterre. Les Acadiens en ont les premiers donné l'exemple. Après eux sont venus les Canadiens, en 1775 et en 1812.

Mais ces services avanceront-ils la cause acadienne ? Vers l'année 1746, Shirley, gouverneur du Massachusetts, soumet aux autorités de Londres le plan de convertir les Acadiens à la Réforme, d'implanter des colons anglais parmi eux et de leur attribuer les terres qui appartiennent aux habitants.

Le duc de New Castle répudie, naturellement, les visées du gouverneur, mais ce dernier n'en demeure pas moins attaché à son projet. Toutes ces menées qui annoncent de loin la tempête sont clairement exposées par Richard.

En 1749, les Anglais fondent la ville d'Halifax où bientôt siégera le Conseil administratif de la Province. Cette fondation

d'une ville dans la fameuse baie de Chibouctou devait être un appoint considérable pour les Anglais.

Près de 40 ans se sont écoulés depuis le Traité d'Utrecht. La population acadienne, nonobstant ses épreuves, n'a pas cessé de s'accroître. En 1713, elle était de 2,500 âmes ; en 1739, de 7,114, et 10 ans après, en 1749, de 12,500.—De ce nombre environ 3,500 habitent le territoire français, au nord.

Le règne de Mascarene a été paisible. Avec Cornwallis qui lui succède, renaît la vieille querelle du serment. Le gouverneur menace les Acadiens de confisquer leurs biens. Les choses tournant contre son gré, Cornwallis, dans un premier moment de frayeur, veut saisir hommes, femmes et enfants pour avoir des ôtages. Encore un peu et l'émigration allait être générale.

Quelle situation pour ces pauvres enfants du sol, ne demandant qu'à vivre paisiblement sur leurs terres, ne voulant qu'un peu de cette liberté qui fait qu'on respire sur le sol natal !

Cornwallis n'osant mettre ses menaces à exécution, fait mine de leur donner la liberté de partir. Il exige seulement qu'ils sèment leur terre avant de quitter... nouvelle hypocrisie en en attendant une autre. Le calme se rétablit temporairement. En 1750, il écrit en Angleterre qu'il espère voir arriver des colons et qu'alors il exigera péremptoirement le serment, ce qui veut dire que si les Acadiens refusent de se rendre à ses ordres, ils seront chassés du pays.—Pourquoi donc ne les laisse-t-il pas aller ? On n'est pas encore prêt à leur voler leurs biens. Un dernier artifice sera qu'il n'est pas permis de quitter sans un passe-port du gouverneur...

Quand on examine froidement tous les faits, l'on est pris de pitié pour ces publicistes qui cherchent encore aujourd'hui à pallier la faute des persécuteurs. L'un d'eux, le Dr Ganong, M.A., Ph. D., a publié dans les annales de la Société Royale du Canada de 1905, une étude sur l'histoire du Nouveau-Brunswick où il explique à sa façon les causes qui ont amené la dispersion. D'autres avant lui avaient argué de " la raison d'Etat." C'était une nécessité politique. Le nouveau docteur dit que la question n'est pas de savoir si cette mesure était nécessaire mais si les auteurs l'avaient cru nécessaire. Ce dernier refuge ne vaut pas mieux que le premier. Quand on connait les dispositions pacifiques de ce petit peuple, son respect aveugle du pouvoir, sa soumission si entière, sa patience sans bornes, les obstacles sans nombre que, pendant plus de 40 ans, l'on dresse sur sa route pour l'empêcher de partir, l'on se demande

sur quoi le Dr Ganong s'appuie pour prouver sa " nécessité militaire." C'est un véritable comble que de prêter le sentiment de la peur à des maîtres du calibre de Lawrence ou à ses acolytes roués. Non, les Anglais n'avaient à craindre la révolte de personne à la Nouvelle-Ecosse, lors des conflits mêmes qui devaient aboutir à la Cession du Canada, ni des Acadiens dont on connaissait d'expérience le caractère inoffensif et qu'on avait d'ailleurs pris la peine de désarmer, ni des Indiens, leurs alliés ordinaires. Quant à ces derniers, c'était les Micmacs qui eussent pu être à redouter ; mais le gouverneur avait eu l'habileté de conclure un traité de paix avec le chef de la tribu habitant la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse, en 1753, deux ans avant de chasser les Acadiens de la Péninsule. (Areh. Can. de 1905, vol. 1, p. 4). Les Anglais gouvernaient le pays depuis plus de 40 ans, ils s'étaient accrus en nombre, ils avaient eu le temps de se fortifier, les Français étaient occupés au Canada, que pouvaient, que devaient raisonnablement craindre les Anglais ? Le thème du Dr Ganong ne tient pas debout. C'est ce qui ressort, du reste, abondamment de l'ouvrage de Richard que le nouveau philosophe anglais affecte d'ignorer, besogne plus commode infiniment que celle de lui répondre.

V

Tout comme il a fait dans son introduction, R., en arrivant au chapitre où il va parler de Lawrence, l'auteur immédiat de la déportation, écrit ces singulières paroles : " Parmi les faits que m'a revêlés le volume des archives, j'ai choisi ceux qui étaient plutôt défavorables aux Acadiens." J'ai déjà fait observer combien ce procédé est peu rigoureux en matière historique. Sans le vouloir, pourtant, l'écrivain fait acte de diplomatie. L'exposé clair des événements, par un effet qu'on pourrait tout d'abord redouter, n'établit que plus fortement la futilité des torts qu'on reproche aux Acadiens. Toute la partie de l'ouvrage qui se rapporte à Lawrence est supérieurement traitée.

Un an avant le premier acte du drame final, le 1er août 1754, Lawrence écrit aux lords du commerce que *les Acadiens possèdent les plus belles terres de la Province* et que s'ils persistent à refuser de prêter serment d'allégeance, il vaut mieux les chasser du pays, quoiqu'il ne veuille pas entreprendre une pareille tâche, dit-il, sans le consentement des autorités. En répondant à Lawrence, les lords du commerce feignant d'ignorer les obstacles

qu'on a suscités aux Acadiens, pour les empêcher de partir, dès la première année de la Paix d'Utrecht, rappellent, néanmoins, la disposition du traité. Ils regrettent leur manque de loyalisme ; ils désirent en référer à Sa Majesté. Cette lettre est à lire.

Un trait décèle les dispositions du gouverneur Lawrence. Cinq jours après cette lettre des lords qui ne décident rien, ou dont le silence décide tout, il écrit au commandant du fort Pigiguit : " Vous n'avez pas à barguigner avec les Acadiens pour le paiement de ce qu'ils vous apportent et dont vous avez besoin. Délivrez-leur des certificats qui leur permettent de venir à Halifax où ils seront payés ce qui sera jugé bon. S'ils s'obstinent, informez-les que la contrainte militaire les attend." Partout ailleurs des ordres semblables sont expédiés. Un autre message un peu plus tard porte que nulle excuse ne doit être acceptée et que si l'on n'apporte du bois de chauffage, les soldats peuvent s'emparer des habitations pour s'en faire." Naturellement ces pièces intéressantes sont indignes de figurer au volume des archives.

Partout les ordres donnés sont obéis. Les habitants de Pigiguit ayant le malheur de tarder un peu, le Conseil de Lawrence envoie un ordre à l'Abbé Daudin, missionnaire, et à cinq autres habitants de venir sur-le-champ expliquer leur conduite. Un détachement de soldats les accompagne. L'on se croirait en temps de guerre où les réquisitions sont forcées. Détenus pendant huit jours, les malheureux toutefois sont relâchés, sauf l'Abbé Daudin que l'on médite de chasser de la Province : Il a osé présenter des excuses ! Richard n'en trouve rien dans le volume Akins, mais une lettre de Murray, l'un des officiers dévoués de Lawrence, nous révèle que l'Abbé Daudin ignorait les instructions du gouverneur envoyées à Pigiguit et que s'il les eut connues, il y eut obéi. Qui le dirait ? L'affaire de Pigiguit est l'un des actes d'insubordination sur lesquels on va s'appuyer pour justifier la déportation générale. R. excelle dans toutes ces recherches. Il ne laisse rien échapper. Pas de raisonnement dont la trame ne soit mieux ourdie.

En dépit du mal que s'est donné le prévaricateur des archives d'Halifax, les deux seuls reproches imputés aux Acadiens et qu'on rencontre dans son volume, se réduisent aux suivants : En premier lieu le retard des habitants de Pigiguit à obéir aux injonctions de Lawrence, en second lieu celui que des soldats français étant venus du Canada pour induire les Acadiens de la frontière à se ranger de leur côté, quelques-uns ont cédé à

l'invitation. Richard ajoutera à ces griefs celui tiré de la conduite de certain missionnaire du nom de Le Loutre dont le rôle actif a été diversement apprécié.

D'abord l'acte d'insubordination, s'il est sérieux, n'est le fait que de particuliers et, après tout ce qui s'est passé, les tracasseries incessantes ne l'ont-ils pas cent fois provoqué ? Est-il bien étonnant que l'on ait pensé une fois, au moins, à se tourner contre les autorités d'un pays où, depuis cinquante ans, l'on a été traité avec tant de mépris, où l'on a tant souffert ? Au surplus, la trahison invoquée n'est qu'un misérable prétexte. Quant à la conduite de l'abbé Le Loutre, R., avec un laisser aller et une candeur qui ne cadrent guère avec les règles de la critique, prétend que cet abbé a fourni le prétexte à la déportation, mais ses propres allégués le contredisent si absolument et les autorités qu'il invoque sur ce point, après en avoir fait le procès sur d'autres, sont si discutables que le missionnaire célèbre, loin d'apparaître comme un fauteur de troubles, semble plutôt devoir être considéré comme un patriote et un voyant. Plût au ciel que les Acadiens eussent eu plus de Le Loutre pour les gouverner !

Il serait trop long de raconter les mauvais traitements auxquels, d'ailleurs, les Acadiens avec leurs admirables missionnaires, furent soumis. Il existe dans les archives canadiennes, aujourd'hui, des instructions qui en disent long sur le prosélytisme protestant des autorités anglaises. L'on peut assez bien se figurer la douce paix, le bonheur dont ils pouvaient jouir sous un homme tel que Lawrence, par exemple, dont les Anglais eux-mêmes ont tracé les touchantes vertus. " Lawrence, dit un document, est dédaigneux, hautain, sourd à tous les conseils et se conduit en tyran. Il n'a pas d'amis, il est méprisé par ses officiers, excepté ceux qui servent ses instincts d'oppresseur. Il est plein de bassesse, si la bassesse peut servir ses fins politiques ; il est flatteur consommé, servile envers les étrangers qui peuvent lui être utiles. C'est ainsi qu'il a fait son chemin. Cet individu est toujours prêt à détruire avec acharnement tous ceux qui pourraient lui faire obstacle. Toujours prêt à traiter avec mépris et à maltraiter ses inférieurs. Enfin, il a publiquement qualifié le Conseil de repaire de vilains et de banqueroutiers." Pour achever une peinture si flatteuse, l'écrit ajoute que " Lawrence a fait passer en Angleterre le peuple pour rebelle..."

Or, ce document, écrit presque aussitôt après la déportation, et qui a été trouvé, si je ne me trompe, par R. lui-même, dans

les papiers du Rév. Andrew Brown, auteur d'un manuscrit historique sur les Acadiens, ce document n'est ni plus ni moins qu'une requête signée par les citoyens de la ville d'Halifax, en 1759, et adressée à Londres. Il n'est pas dit sans doute à quel personnage elle est adressée, et, à cause de cela, peut-être doit-on l'apprécier avec réserve. Un point essentiel pourtant c'est qu'elle est signée par les citoyens de la ville de Halifax, et le malheur pour Lawrence c'est qu'elle concorde avec ce que l'histoire nous apprend de son caractère. Si les compatriotes de ce singulier chef d'Etat avaient à se plaindre à ce point de celui qui les gouvernait, que devaient souffrir les pauvres Acadiens ? Lawrence, tel est l'auteur immédiat de la déportation. Richard raconte très simplement mais avec précision le drame si navrant qui se déroule en 1755 et les années suivantes. Il y met une exactitude, une précision et un relief dignes de son grand talent.

En sa qualité de critique, l'écrivain devait en toute justice faire la part des temps pour établir les responsabilités. Je ne sache pas toutefois qu'il ait réussi à diminuer la gravité des fautes de l'Angleterre en nous montrant les cupidités énormes qui s'étalaient alors dans les Indes ou ailleurs. Sans doute la fièvre des découvertes, le spectacle des trésors apportés de Madras, de Calcutta et d'ailleurs, les exploits de Clives et de Hastings étaient bien propres à exciter la convoitise. Un grand orgueil de domination s'était emparé des esprits en Angleterre depuis les jours de l'Armada. Mais voilà qui est expliquer plutôt qu'excuser. Décidément, tout n'est pas mauvais ; mais à côté d'actions dont on ne saurait méconnaître la grandeur héroïque, que d'iniquités, que de complots tragiques remplissent l'histoire des premières colonisations en Amérique ! Pour certains acteurs puissants, ces choses qu'on appelle la vertu simple, la bonne foi et les traités que valent-elles ? Les Acadiens eurent la naïveté de croire qu'il leur suffisait d'être fidèles à la foi des ancêtres, à leurs affections si légitimes ; ils crurent jusqu'à la fin dans ces retours que parfois la justice humaine apporte à l'opprimé. Combien leur soumission et leur patience devaient être cruellement déçues !

Shirley, on l'a vu, avait clairement exprimé l'avis que ces gens devaient être protestantisés ou dépouillés de leurs biens. L'affaire du serment était bien un motif ! Dans une citation, à Halifax, les Acadiens ont une idée ingénieuse. Sentant qu'ils sont menacés des plus grands maux et devinant fort bien les intentions du Conseil, ils font mine de se rendre à ses exigences

en offrant de prêter le serment demandé. " Il est trop tard, à présent, dit le gouverneur..." Cette réponse, prévue, a été consignée par Parkman lui-même.

R. démontre avec force que les motifs, à peine déguisés, les seuls, c'est d'abord la peur et l'intérêt. C'est le mépris que l'on ressent pour cette paysannerie humble ; c'est ensuite la cupidité, ce sont des biens que l'on convoite. " Cette convoitise, dit Rameau, datait depuis cinquante ans." Le reste n'est qu'un voile pour masquer la conduite. Il est temps, du reste, les colons de la Nouvelle-Angleterre ou d'ailleurs sont prêts à venir prendre les terres. La France est de plus en plus lointaine comme de moins en moins soucieuse des dénouements qui se préparent. Les dernières mesures sont prises. Personne ne doit échapper et le gouverneur recommande en particulier grand soin du bétail. L'habileté de Lawrence égale sa perversité et ses officiers le secondent. C'est un accord touchant. A les entendre, jamais les Anglais n'auront accompli plus glorieux exploits en Amérique que celui de chasser les Acadiens de leur pays. C'est en toutes lettres dans la correspondance. Malheureusement, il faut le répéter : jamais la ruse et l'audace n'avaient trouvé champ plus favorable ; jamais gens n'avaient été mieux préparés à subir l'oppression. Quand on lit le récit circonstancié de la conspiration, l'on est choqué de la simplicité, de l'aveuglement de ce peuple. Les ennemis ne sont qu'une poignée. A la veille d'être déportés, les Acadiens sont 18,000 âmes. En un tour de main, les persécuteurs peuvent être jetés à la mer. Mais non, quand il est évident que le cordon se resserre pour les étouffer, ils livrent leurs armes à deux reprises pour les redemander ensuite naïvement. Lawrence fait saisir leurs prêtres, il s'empare des archives. Nulle résistance. Les malheureux courbent l'échine au moindre signe, ils tendent leurs mains vers les chaînes. Lawrence reçoit des pétitions dont le ton soumis n'est propre qu'à exciter son mépris. Le spectacle de leur embarquement à Grand-Pré et à Beauséjour est véritablement lugubre. Où donc cette fierté que rien n'entame et qui défie les tyrans ? Chez l'Acadien, habitué à la vie paisible, entouré des siens, sans autre ambition que celle qui noue l'idylle des champs à celle du foyer, l'horizon se borne aux vertus familiales. Du reste, ce qu'on entend par patriotisme ou vertu civique, nulle part encore n'a pénétré dans les masses. Le courant vers la liberté telle qu'on l'entend aujourd'hui a été pendant longtemps ignoré ou refoulé. A l'époque des émigrations, les maximes césariennes

sont en honneur. " L'Etat, c'est moi ", dit Louis XIV. " Je suis de droit divin," dit le roi George, ce qui est vrai, non toutefois dans le sens où le monarque l'entend. Mais, après tout, ne serait-ce pas là vues trop humaines ? La Providence qui mène les événements et les hommes, n'aurait-elle pas voulu ménager dans les vertus privées de cet admirable petit peuple une leçon et un exemple ? " Ils furent le sel de la terre," a dit quelqu'un avec peut-être beaucoup de philosophie. En retrouvant, aujourd'hui, disséminés sur tous les chemins de l'exil, les descendants de ceux qui furent persécutés pour leur foi en Dieu et ces sentiments qui honorèrent leur cœur, le spectacle de leur progrès, les espérances d'avenir qu'ils font concevoir, ont quelque chose de consolant. Nous assistons certainement à une rénovation du peuple acadien au cœur même de la vieille Acadie. Puisque nul ne sait l'heure, sachons donc attendre !

Les Acadiens, R. l'a observé, ont eu—cela ne pouvait manquer—des écrivains peu sympathiques. Goldwin Smith, chez nous, en est un. L'un des plus brillants et, naguère au moins, le plus à la mode, aux Etats-Unis, Parkman, en est un autre. R. a consacré plusieurs pages à réfuter ce dernier. Mais en passant des erreurs historiques à la manièrc d'écrire, à la probité de l'auteur, il semble avoir dépassé la mesure. Il a vu la méthode de Parkman sous un jour irritant et l'a dit, voilà qui est bien, mais ce qui l'est moins ou ne l'est pas du tout, c'est d'avoir traité l'écrivain avec autant de mépris. J'ai peur même que R. n'ait eu—je ne le sais pas bien—la prudence de le convenablement lire. Plusieurs critiques américains ont vertement repris notre historien de ce qu'ils considèrent plus qu'une impertinence.

Au fait, Parkman n'avait guère d'excuse pour écrire ainsi qu'il l'a fait, sachant ce qu'il savait, mais au moment ou " Acadia " était sur le métier, il avait déjà retracté quelques erreurs importantes contenues dans " Montcalm et Wolfe," et il est regrettable que R. n'ait pas usé de plus de réserve à son égard.

VI

Une question soulevée par l'écrivain canadien et qui a beaucoup préoccupé son esprit, c'est celle de la responsabilité du gouvernement anglais dans l'œuvre de la déportation.

" *The Government*, dit R., *had nothing to do with the Deporta-*

tion." Voilà qui est bien catégorique. Je ne sais si je me trompe, mais à venir jusqu'à ces dernières années, l'on s'était peu avisé de distinguer aussi nettement entre la métropole et ses colonies, ces dernières étant considérées comme de pures dépendances administratives. Nos historiens classiques, si j'ai bonne mémoire, n'en ont rien fait.

Une pareille distinction a lieu de surprendre de la part d'un critique avisé comme Richard. Voici deux puissances qui luttent pour la suprématie coloniale pendant cent cinquante ans. Les deux cabinets de Londres et de Paris suivent jour par jour—on le voit maintenant par la publication des archives, de la correspondance, des mémoires—le détail des événements qui se passent aux colonies. En Acadie, les gouverneurs se succèdent en moyenne tous les trois ans. Ils reçoivent des instructions, envoient des rapports ; un bureau spécial suit pas à pas les choses d'outre-mer. Supposé que l'on veuille un moment cacher aux autorités certains projets importants, est-il possible que cela dure longtemps sans qu'on le découvre ? Quand on lit l'histoire de ces temps qui nous paraissent trop reculés, l'on est étonné de voir avec quelle rapidité, quelle exactitude les nouvelles sont connues, malgré la lenteur apparente des communications. Les documents analysés par R., les questions soumises à Londres ou à Paris, tous ces faits, petits ou grands qui se touchent, se déroulent et s'enchaînent, les expéditions nombreuses, les voyages, l'espionnage des pouvoirs rivaux qui fait que rien n'échappe à l'attention, produisent une conviction morale telle qu'il est impossible à l'esprit d'y échapper. Les surprises, si surprises il y a, ne sauraient être jamais que temporaires ou momentanées. Il y a une suite dans les faits qui atteste une prudence, presque jamais en défaut. Voyons maintenant comment s'opère la déportation générale. Est-ce d'un seul coup, en un seul moment ? Loin de là si l'on considère que l'on a dû prendre et qu'en effet l'on a pris des mesures nécessaires pour en assurer le succès. Si c'était l'exil d'un individu, d'une famille, d'un groupe de familles, s'il s'agissait de dépeupler un port ou même une ville —on a vu ces choses, si rarement que ce soit, en temps d'invasions par exemple, mais non, c'est 18,000 habitants dont bon nombre disséminés sur un vaste territoire qu'il s'agit de faire disparaître et de disperser sur tous les rivages ; il faut des mois pour préparer la flotte des transports où l'on va les embarquer. De 1755 à 1758—les deux dates comprises—c'est une véritable chasse à l'Acadien. Les premiers chargements n'ayant pas

suffi, l'amiral Boscowen paraît avec ses bateaux à l'Ile du Prince-Edouard où il s'empare de tous les habitants qu'il peut trouver. Pour que les autorités de Londres soient impliquées dans ces actes de piraterie ouverte qui dure si longtemps, vraiment qu'exige-t-on ? Veut-on que le Cabinet de Londres se transporte sur les lieux pour pousser les victimes à la mer ? Sans doute, sa diplomatie hésite, tâtonne, elle fait mine de ne pas saisir toute la portée des rapports qu'on lui soumet ; elle va même, à certains moments, jusqu'à s'opposer aux projets que l'on médite, mais à qui fera-t-on croire aujourd'hui que ces politiciens à l'œil ouvert ignorent ce qui se complote à Halifax ou à Boston ? Un secrétaire d'Etat, Craggs, a eu l'indiscrétion, depuis longtemps, d'approuver la déportation des Acadiens. Chose étrange, parce que le personnage est suspect, Richard n'y veut voir aucune preuve que Londres est renseigné. Au surplus, l'histoire contient des faits qui ne manquent pas d'importance pour exonérer le Cabinet de tout blâme et l'opinion de l'écrivain est partagée par bon nombre de publicistes parmi lesquels quelques Acadiens et Casgrain lui-même. Elle ne l'est pas par Rameau qui a consacré 40 ans de sa vie à l'étude de l'histoire acadienne et qui, de l'avis de Richard, est le mieux informé et le plus complet des écrivains. Elle ne l'est pas d'avantage des critiques américains, si je m'en rapporte à certaines études de l'ouvrage de Richard. Du reste, il est assez instructif de rechercher, ne fut-ce que très sommairement, le sentiment anglais pour les Acadiens, depuis la dispersion.

Voici que l'Acadie a été transformée en désert. Il reste à peine 2 000 Acadiens dispersés dans les bois ou autres endroits inaccessibles. Les terres sont libres, appel est fait aux sujets de Sa Majesté dans la Nouvelle-Angleterre ou ailleurs pour venir remplacer les déportés. Oh ! la distribution et le partage sont commencés. Lawrence a choisi des chevaux pour les expédier je ne sais plus à quel marché. Les membres du Conseil se sont attribué chacun 20,000 acres de terre. Je cherche en vain l'émotion. Où sont les doléances du cabinet londonnien ? Où ses protestations ? La France fera un procès à Bigot et à ses complices dont plusieurs seront punis à commencer par l'intendant lui-même. Belcher et Wilmot, deux membres du conseil de Lawrence, au contraire, sont faits successivement gouverneurs généraux du pays. Quant à Armstrong et à Lawrence, on peut assez bien déjà juger quel eut été leur sort s'ils eussent vécu pour récolter le fruit de leurs exploits.

Richard concède qu'en 1766 les lords du commerce sont au

fait de tout. Cela aurait pris 11 ans ? L'historien canadien oublie, évidemment, ce qu'il écrit en suivant les Acadiens exilés. Il oublie, par exemple, qu'une partie assez notable des victimes a traversé l'Angleterre après avoir erré, ici et là, tombant sur les chemins. Je ne veux citer qu'un document :

" Lettre des Lords du Commerce au gouverneur Lawrence, le 8 juillet 1756 :—Je cite dans la langue où c'est écrit.

" Notwithstanding what you say in your letter of the Acadians being received in the several provinces to which they were sent, we must inform you (*le Cabinet de Londres qui informe Lawrence* !) that several hundred of them have since been sent over here from Virginia, and several from South Carolina, and that His Majesty has given orders to the Lords of Admiralty, to direct the commissioners for sick and hurt seamen to secure and maintain them." (Can. Archives, Vol. II, 1905, No. 18). Et ce ne serait que 10 ans plus tard, en 1766, que les lords du commerce sont pleinement renseignés. Enfin, supposons qu'ils ne savent bien tout qu'en 1766. Quels regrets, bien plus quelle indignation ils vont éprouver ! Nul doute qu'à la première occasion le gouvernement va s'empresser de réparer les désastres commis. Voici la guerre de l'Indépendance américaine. Les Loyalistes passent la frontière. Qu'arrive-t-il ? Un reste d'Acadiens vit retiré sur la Rivière St-Jean. C'est un petit noyau d'habitants qui ont échappé à la dispersion. Le gouvernement leur ôte leurs terres pour les donner aux Loyalistes. Allons, les Acadiens reprennent encore une fois les bois. Ce sont eux qui ouvrent la région connue aujourd'hui sous le nom de Madawaska, peuplée aujourd'hui par leurs descendants.

Plus tard, en 1798, il existe quelques cents familles d'autres Acadiens dans les Iles de la Madeleine où l'on n'avait pu qu'imparfaitement pousser la poursuite, trente ans auparavant et où quelques-uns avaient trouvé un refuge. Parait un favori du pouvoir, Isaac Coffin. Il s'agit de récompenser ses services. Le gouvernement accorde à Isaac Coffin les Iles de la Madeleine à titre de fief. Les Acadiens, de propriétaires qu'ils sont, deviennent tout à coup censitaires. Quels regrets ! Quelle réparation ! Continuons.

Les misères de l'exil, le souvenir de la patrie lointaine ayant poussé quelques familles à retourner habiter quelques coins isolés du sol natal, ces familles, avec quelques débris d'autres qui ont pu échapper à la dispersion se sont multipliées au point de reconstituer un peuple que l'on avait cru à jamais

éteint. Qu'a fait jusqu'ici l'Angleterre pour réparer les anciennes fautes ? Nous voyons que le serment du *test* n'a pas été aboli plus de bonne heure à la Nouvelle-Ecosse qu'ailleurs, c'est-à-dire pas avant 1827. Combien a-t-il fallu de temps pour permettre à un prêtre catholique de pénétrer en territoire néo-écossais ? Et depuis ? R. écrit que le gouvernement anglais, une fois l'acte consommé, dut bien en accepter les conséquences. Il faudrait distinguer. Au surplus, la question de responsabilité ministérielle est assez vaine et ne saurait rien changer à la responsabilité nationale. La manière d'agir de l'Angleterre, en ce cas, constituerait tout au plus ce que son propre code de lois criminelles appelle *la complicité après le fait ;* c'est une bien pauvre excuse aux yeux de la morale. Un fait terrible se dresse contre la métropole anglaise, c'est celui que l'une des plus lourdes fautes de sa politique coloniale en Amérique, celui qu'un crime national sans nom a été perpétré et est resté sans réparation !

Pour achever cette discussion déjà si longue sur un point particulier, ne semblerait-il pas que si la France doit être tenue responsable des malheurs qui ont affecté ses établissements d'Amérique, l'Angleterre doit répondre aussi des siens ? Or, voici encore un reproche que je ferai à l'auteur d' " Acadia," et c'est celui de n'avoir eu que des duretés pour le pays de ses ancêtres, tandis qu'il exalte outre mesure ce lieu commun qui s'appelle la sagesse anglaise. Le succès a le don d'entraîner les meilleurs esprits. L'Algérie, les contrées orientales conquises par la France et même notre Canada français achèvent, heureusement, de tuer cette légende que la France n'a pas d'aptitudes colonisatrices. Qui ne sait, à présent, les conditions politiques si différentes dans lesquelles luttèrent la France et l'Angleterre pour la suprématie coloniale ? Il eut fallu beaucoup de patiente étude pour comparer les deux pays et distribuer ensuite des brevets de supériorité à l'un aux dépens de l'autre. R. n'avait eu ni le temps ni le loisir de faire cet examen et c'est dommage, car je crois qu'il eut tiré de là des considérations intéressantes, qui eussent probablement modifié son jugement. Faute de s'y être livré, en tout cas, les comparaisons qu'il fait entre la sagesse anglaise et la légèreté française, outre qu'elles sont bien rebattues, sont d'une philosophie douteuse, superficielle et, disons le mot, sans portée aucune. Il n'est pas sans à propos de remarquer qu'en faisant ce procès sommaire des deux nations rivales au cours de son ouvrage, R., après avoir vanté la marche régulière du progrès, chez l'une,

sa sagesse traditionnelle, finit par dire que les hommes d'Etat anglais pas plus que les hommes d'Etat français ne prévirent l'avenir des colonies, que l'Angleterre, enfin, n'a été mue que par l'égoïsme, tandis que la France l'a été par des sentiments d'humanité. Ce n'est pas si bien pour la sagesse britannique mais ce n'est pas si mal pour la légèreté française. Au demeurant, ces grandes généralisations sont trop générales pour valoir quelque chose.

CONCLUSION

L'ouvrage de R. se compose, ainsi que je l'ai dit, de deux volumes de 400 pages chacun. C'est long ! L'écrivain se répète et s'attarde souvent à des considérations éloignées du sujet. Il a le défaut de n'indiquer qu'imparfaitement, même quand il indique, les sources où il a puisé. La matière est parfois mêlée et les opinions sur quelques points bien surannées. Il y aurait à chicaner sur les principes concernant le progrès et la liberté. Voilà des réserves et quelques autres peut-être encore que l'on pourrait faire. Mais quels que soient les reproches qu'on puisse adresser à l'auteur, son ouvrage possède d'éminentes qualités de fonds. R. n'est ni un imitateur ni un simple collectionneur de faits ou d'anecdotes. C'est un chercheur patient, un analyste pénétrant et de la plus délicate probité. Il pense par lui-même, c'est pourquoi il a écrit un livre original et qui restera. C'est un grand mérite d'avoir pu ajouter ainsi qu'il l'a fait à Rameau et à Casgrain. En somme, son ouvrage constitue un réquisitoire formidable et, à travers les nombreuses critiques dont il a été l'objet, il n'y a eu qu'une voix pour en reconnaître la supériorité. Dès 1894, l'auteur était créé docteur ès-lettres de l'Université Laval et membre de la Société Royale du Canada. Il est peu de journaux anglais, parmi ceux qui comptent, qui n'aient su gré à l'auteur de son impartialité. Sa manière a plu à de nobles esprits, indignés de la fraude criminelle qui avait jusque là égaré l'opinion. Quant aux Acadiens, l'on se figure aisément l'accueil que cet ouvrage devait recevoir chez eux. " Ah ! Monsieur," nous disait, il y a deux ans, un publiciste acadien, M. Landry, du journal *L'Evangeline* de Moncton, " l'ouvrage de Richard est notre résurrection ! " De fait, jusqu'à 1894, l'on avait bien écrit en français et même en anglais sur les malheurs des Acadiens, mais il restait de nouvelles lumières à apporter sur le grand drame de la disper-

sion. Richard a descendu les derniers masques et cloué pour jamais les sinistres acteurs au pilori de l'histoire.

Vivement impressionné par la lecture du livre, je me suis demandé parfois s'il n'était pas dangereux de parcourir ces pages où la race au milieu de laquelle nous sommes appelés à vivre apparaît sous un jour aussi défavorable. Mais l'histoire comme la justice n'a-t-elle pas des droits imprescriptibles ? Tout en couvrant du manteau de l'oubli des haines fruit de temps malheureux qui ne sont plus et que ceux de demain finiront peut-être par guérir, nous ne devons pas laisser de lire notre histoire. Nous devons lire l'histoire de notre pays afin d'y retremper notre patriotisme, notre courage et nos espérances. Nous devons la lire afin d'apprendre à aimer de plus en plus nos ancêtres et cette France, notre mère, après tout si glorieuse et si grande, la patrie de Jeanne d'Arc d'où nous sommes sortis. Nous devons enfin la lire pour apprendre à révérer les desseins d'en haut et nous instruire.

A travers cette revendication si forte du droit contre la persécution et l'outrage par un descendant même du peuple martyr, il semble qu'il passe comme un souffle de cette parole du psaume : " Les fils des opprimés seront comme des flèches lancées par une main puissante."

J.-E. Prince.

L'artiste du cloitre

I

Le soleil couchant rougissait au loin quelques légers nuages. La chaleur pesante s'allourdissait au front des pèlerins fatigués. Ils étaient deux, précipitant leurs pas sur la voie poudreuse. Le plus jeune, appuyé sur son bâton, dit à l'autre :

—“ Guido, vois-tu là-bas, au flanc de cette belle colline, comme les murailles nouvelles surgissent blanches dans les masses obscures ? ”

—“ Frère, disait l'autre, laisse-moi m'agenouiller, bientôt nous serons dans ces murailles bénies ; prions. Je me sens si peu de fermeté, que je n'aurai pas le courage d'une réponse à qui nous ouvrira la porte ; et toi, sauras-tu lui répondre ? ”

—“ Prions, répondit le jeune homme. . . ”

Et la lune naissante rayonnait sur leurs fronts penchés, et la brise du soir agitait pour la dernière fois peut-être leurs longs cheveux.

La nuit s'était faite depuis longtemps, quand ils secouèrent la poussière de leurs pieds à la porte du cloître.

—“ Que voulez-vous ? ” dit le frère portier.

—“ Vêtir l'habit de saint Dominique.”

—“ *Deo gratias*. . . Entrez.”

Guido était un jeune peintre ; simple, doux et timide. Dans l'atelier de son maître et parmi ses condisciples, il était, le pauvre enfant, comme le petit agneau qui a perdu de vue sa mère et, se trouvant égaré dans un troupeau étranger, bêle tristement.

Quand le soir venait, il prenait le bras de son jeune frère, et tous deux promenaient par la ville leurs vagues inquiétudes et leurs pensées d'avenir.

Ils arrivaient ainsi à la porte d'une vieille chapelle. Là, agenouillés, tous deux priaient avec la ferveur de cœurs jeunes.

Un soir, le petit dit à l'autre :

—“ Sais-tu ce que j'ai cru voir quand tu priais dans l'ombre ? Il m'a semblé que saint Dominique, vêtu de blanc, te bénissait et t'embrassait, au front ; et dans ce moment, je me suis senti attiré vers toi et comme collé à ton habit.”

Guido répondit : " Je ne sais si saint Dominique me bénit et m'attire, mais je sens en moi quelque chose que je ne puis nommer. As-tu vu le germe du jeune pêcher quand il écarte sa dure enveloppe ? Ainsi je me sens travaillé intérieurement, et quelque chose germe péniblement en moi. Il est des forces énormes accordées à l'homme ; tu as senti la puissance de la parole de Giovani Dominici, le saint prieur de Fiesole; tu sais comme elle ébranle l'intime de notre être ; eh bien ! il est une force aussi puissante, et je veux l'acquérir. L'art, petit frère, n'est pas la reproduction servile de la nature, comme le croient quelques-uns d'entre nous ; il faut que l'homme y mette son âme. Comme la prédication sacrée, je voudrais faire naître des sentiments profonds ; je voudrais exprimer tout ce que je sens et tout ce que ma parole ne peut rendre. Oh ! si j'étais Dominicain, si je pouvais joindre la retraite, sans souci, sans distraction ; ah ! je le sens, je produirais quelque chose qui toucherait jusqu'au passant affairé ! "...

—" Et pourquoi, Guido, ne pas endosser le saint habit ? Je le revêtirais avec toi, je m'ennuie tant ici ; et je n'aime pas à voir rire quand je fais le signe de la croix avant de prendre mon pinceau, ainsi qu'avant de me mettre à table. Si tu le voulais, comme nous serions tranquilles tous deux ! Comme nous pourrions, à deux genoux, prier la Sainte Vierge, dont tu esquisses toujours les traits ! "

Pauvres enfants, que la pensée de l'art dominait, mais que les douces croyances entouraient, déjà le monde était amer pour vous ! que serait-ce, si vous viviez aujourd'hui ?

II

L'an 1408, dans une pauvre cellule, un humble Frère, le visage pâle, inclinait sa jeune tête que le rasoir avait rendu semblable à celle d'un mort, se frappait la poitrine et pleurait.

Fra Benedetto entra et, le voyant ployé en oraison, posa sur la table la palette et les pinceaux qu'il apportait dans les plis de sa robe, et, sur la pointe des pieds, il s'en alla.

Guido, ou Fra Giovani, sanglotte, solitaire ; modeste est son visage, sa retraite est cachée, le nom de son père n'est pas connu ; on saurait à peine son âge, n'était le poli de son front et la vivacité de son regard. Ce n'est que le dernier venu des pèlerins qui aient demandé la robe de bure.

Mais il se lève,; voilà que les pinceaux frappent ses yeux ; son cœur bat à se rompre, sa main tremblante s'allonge :

—" O mon art chéri ! " soupire-t-il ; et il se met à l'œuvre.. Et la nuit passa toute entière, et les matines sonnèrent, et l'aube blanchit à l'horizon, et le soleil éclairait sa cellule quand il se reposa.

Fra Benedetto, inquiet et n'osant le dire, vint frapper à sa porte et entra. Oh ! la belle Vierge qu'il vit ! Oh ! les célestes regards qu'il rencontra ! Le prieur, tous les Frères accoururent. A eux aussi Marie apparut modeste dans sa gloire et toute rayonnante d'une surnaturelle beauté. Et quoique le tableau fût à peine achevé, il les émut si fort, qu'ils joignirent les mains et restèrent sans voix.

Cependant, Frère Jean, presque honteux, la tête penchée avec un doux sourire, se tenait debout, laissant pendre ses bras. Et si pieux était tout son air, que le vieux Prieur, reportant ses regards de la Vierge au jeune Frère, lui dit : " *Merci, Frère Angélique.*"

Vous connaissez son nom ! C'est le prince des peintres mystiques, c'est l'artiste des célestes joies, c'est l'Angélique (Angelico)—le bien nommé.

Raphaël a reçu le nom de divin. Raphaël représente la beauté et la grâce sans pareille ; il étonne, on l'admire... Fra Angelico touche et fait rêver.

Avant de mettre la main à ses œuvres magnifiques, Sauzio a vu, a étudié les toiles de l'Angélique. Est-ce peu que cela ? Le jeune Raphaël est ému ; l'idéal surgit à ses yeux, il se sent appelé à créer aussi, et son cœur ardent aspire à un avenir glorieux.

III

Le pieux Frère soupire et prie, ses genoux pèsent sur la pierre ; il se cache à tous les regards, et seul, dans la nuit, il aime à rêver au ciel.

Cependant, sa renommée s'étend au loin. On parle du Frère Angélique, on veut de ses tableaux à tout prix. " Demandez au Prieur "— répond l'humble Frère — " Je ferai ce qu'il m'ordonnera." Et moins fréquents sont ses coups de pinceau que ses aspirations brûlantes, ou plutôt (on l'a dit), la peinture est la manifestation de ses sentiments ardents ; c'est sa manière de prier.

Une nuit que la lune éclairait les murs de sa cellule, il pensa qu'il était beau de voir le ciel étoilé ; il se leva et alla s'asseoir sur la muraille d'un puits profond. Se croyant seul, il se prit à chanter d'une voix basse et sourde : *De profundis clamavi*

ad te, Domine ; mais quelqu'un continua le verset. Tout étonné, l'Angélique reconnut le Frère Antonin. Ils s'aimaient tant, ces deux frères en Jésus-Crucifié, qu'ils s'embrassèrent étroitement. Antonin (depuis Saint Antonin) et l'Angélique causèrent longuement. Le saint donnait ses idées sur l'art et l'artiste l'écoutait.

—" Mon frère, disait-il, si vous faisiez tout blanc le vêtement de la bienheureuse Vierge, elle me plairait davantage, surtout quand on la représente glorifiée. Mais comment, ô Giovanni, dites-le moi, comment avez-vous trouvé le sourire céleste que vous avez mis tout dernièrement sur ses lèvres divines ?

—" Je ne sais, murmurait le Frère."

—" Mais où l'avez-vous vu, ce sourire ? dites-le moi ? "

—" Je ne puis ", répondit doucement l'Angélique, car dans sa modestie, il craignait qu'on ne le crut favorisé de Dieu, il voulait être le dernier des derniers. Et cependant la Vierge bénie lui était apparue ; il l'avait vue lui sourire doucement, et ce sourire céleste, il l'avait gardé, il l'avait saisi et son pinceau l'avait retracé. Je ne sais, je ne puis,! O humilité chrétienne, qui grandissait si fort le génie.

Mais Antonin, serviteur de Dieu, Antonin qui souvent aussi avait reçu de douces faveurs, comprit cette pieuse réserve ; il v t dans le cœur candide du jeune homme, comme dans l'eau de la citerne il voyait se réfléchir la lune, et, l'entourant de ses bras, il pleura de bonheur. Tous deux pleurèrent ainsi et, jusqu'à l'aube, ils se contèrent leurs ineffables joies et jetèrent l'huile de leur charité dans le brasier du pur amour.

IV

Le talent de Fra Angelico ne peut pas s'analyser. On peut vanter la pureté de son dessin, la grâce de son coloris, la beauté de sa composition ; mais comment retracer ce qui n'appartient qu'à lui, ce je ne sais quoi de céleste qui vous saisit à la vue de ses toiles ? Il a créé un type de Christ et de Vierge, qui lui est propre, type souverain qui le place au-dessus de Raphaël. Ses peintures merveilleuses ne peuvent s'expliquer par le génie seul ; le génie est trop faible pour de telles œuvres. On y sent la foi vive, la grâce surnaturelle ; on est tenté de baiser cette toile, où a passé la main d'un saint. Ce n'est pas seulement l'œuvre d'un ange, c'est une relique sacrée.

Un cœur tout à Dieu, voilà le secret du Frère. Quand il avait mis toute son âme dans la figure du divin Maître ou de

sa douce Mère, l'extase qui le possédait ne lui permettait pas de retomber soudain dans la réalité ; il ne pouvait ainsi chuter du ciel ; il fallait une transition, et sa main colorait au pied de son tableau une figure plus humaine ; il faisait partager son extase à saint Dominique ou à saint François, et quand il les avait prosternés aux pieds du Dieu d'amour, lui se relevait, et son œuvre était parfaite.

Qui a donné à l'Angélique ces idées étonnantes dans certains détails, qui seuls suffiraient à le faire acclamer génie ? Où a-t-il pris cette idée de placer la couronne hors de la main de Jésus, à peine effleurée de ses doigts ; dans le tableau du Couronnement de la Vierge ? Comme si Dieu envoyait la couronne se poser d'elle-même ; pensée sublime, dit le P. Marchese, qui rappelle le *Fiat* de la création.

Qui lui a inspiré ce calme majestueux dans le Jésus Dieu du jugement dernier ? Alors que tous les peintres le représentent terrible et irrité, l'Angélique le peint tranquille et étendant la main pour éloigner les maudits. O la grande idée ! A ce calme on reconnaît Dieu que nos passions n'agitent pas. Où a-t-il aperçu les anges qui, selon l'expression italienne : *Sembravanò piorriti dal Cielo* (semblent tomber du ciel comme en tombe la pluie) ? Ah ! le secret de son art, c'étaient ses sanglots au pied de la croix, c'étaient ses soupirs brûlants que lui suggérait la méditation de son sujet, alors qu'étendu sur la pierre, il gémissait......

Mais voici qu'il se levait, comme Lazare, à la voix de Jésus ; il prenait son pinceau, son cœur battait violemment ; il vivait dans son œuvre, et vite, vite, il travaillait ; la sainte image était déjà dans sa poitrine et dans sa tête, toute belle et rayonnante ; il lui tardait de la voir sur la toile et devant lui ; et sa main frémissante courrait.... L'œuvre achevée, il la regardait avec amour et complaisance, et quelle qu'elle fut, la laissait sans la toucher jamais, disant naïvement, le cher Frère, que Dieu l'avait voulu ainsi. Quand on pénètre dans sa cellule, quand on regarde un peu dans le cœur de ce moine étonnant, on comprend la suavité de ses conceptions et la douceur de ses types, on comprend ses célestes joies.

Voyez le pauvre Dominicain, sa grande manche retroussée et l'œil en feu ; est-ce pour la gloire humaine ? Est-ce pour l'argent qu'il se courbe sur la toile, qu'il use ses dernières palpitations ? Quoi, c'est là sa vie, e'est là sa prière, c'est là sa

joie. Oh ! joie souveraine de l'artiste chrétien, qu'il ne sera jamais donné de sentir qu'à l'artiste dans ces conditions.

Sans doute, ô ange de Fiesole, dans un élan d'amour trop fort pour ton cœur, il se rompit, et ce fut là ta mort !

Son épitaphe dit qu'il donnait aux pauvres le prix de ses tableaux ! touchante fleur jetée sur sa tombe !

(*Annales religieuses de Génèvres*)

Bibliographie

Life and Sport on the North Shore par Napoléon A. Comeau.

C'est le titre d'un intéressant volume qui nous arrive trop tard pour que nous en donnions une analyse complète dans le présent numéro. L'auteur, M. Comeau, est un des hommes intrépides, coureurs de bois, explorateurs, qui ont porté l'influence française jusqu'aux grand lacs et jusq'aux prairies de l'Ouest. Fils d'un agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, chasseur et explorateur lui-même, il s'est instruit par sa propre initiative et a un degré tel que des institutions comme le Smithsonian Institute de Washington ont accueilli avec enthousiasme ses contributions à la science.

Le volume richement édité par la QUEBEC DAILY TELEGRAPH PRINTING Co., se vend : broché $2.00; toile $3.00; luxe $5.00.

Les vignettes publiées dans le présent supplément de la *Revue* ont été gracieusement prêtées par les éditeurs de cet intéressant ouvrage.

Analyse complète dans note prochain numéro.

Revue des faits et des œuvres

Feu Mgr Duhamel

L'archevêque d'Ottawa est décédé le 5 juin, à Cassellman, Ont., au cours d'une visite pastorale. Ses funérailles ont eu lieu le 10 juin en sa cathédrale d'Ottawa.

De tous les articles publiés sur son compte nous détachons la note suivante, sobre comme l'hommage discret d'une affection profonde, publiée dans l'*Action Sociale*, par le Rév. Père Alexis, capucin :

" Mgr Joseph Thomas Duhamel naquit à Contrecoeur le 6 décembre 1841. Il avait à peine deux ou trois ans quand ses parents vinrent s'établir à Ottawa qui portait alors le nom de Bytown. C'étaient d'honnêtes artisans.

" Lorsque, en 1848, Mgr Guiges fonda le collège d'Ottawa, le jeune Thomas et deux de ses frères furent parmi les premiers élèves. Ses études et ses succès furent si rapides que, en septembre 1857, âgé seulement de seize ans, il entrait au Grand Séminaire.

" Il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1863.

" Après quelques mois de vicariat à Buckingham, Mgr Guigues le nomma, malgré sa jeunesse, curé de St-Eugène de Prescott, en août 1864.

" Mgr Bourget qui venait fréquemment à Rigaud, paroisse voisine de St-Eugène, eut l'occasion de connaître et d'apprécier le jeune curé que sa connaissance parfaite de l'anglais rendait précieux au clergé des environs. Bientôt l'abbé Duhamel, ayant conquis l'affection de ses paroissiens, termina son église qui passe pour l'une des plus belles du diocèse. Mgr Guigues qui l'appréciait à sa valeur, l'emmena avec lui au concile du Vatican.

“ Lorsque le vieil apôtre mourut, en 1874, il désigna aux évêques de la Province de Québec le jeune et obscur curé de St-Eugène pour son successeur. Celui-ci n'avait pas encore trente-trois ans. Il fut sacré le 28 octobre par Mgr Taschereau.

“ L'œuvre du nouveau pasteur fut immense.

“ Il succédait à un évêque missionnaire, à un fondateur d'églises ; sa tache devait être celle d'un organisateur et d'un administrateur.

“ Il trouvait à Ottawa 61 paroisses et missions, 80 prêtres, et 96,548 fidèles.

“ Son diocèse, divisé deux fois, possède actuellement 136 paroisses et missions, 258 prêtres, tant séculiers que réguliers, et au moins 151,000 catholiques, Onze communautés d'hommes, quinze de femmes sont employées soit à l'éducation, soit à la prédication, soit aux œuvres hospitalières. Presque toutes les églises ont été renouvelées et rivalisent en beauté avec les plus riches du pays. Une université a été fondée ; et enfin, pour couronner le tout, l'humble diocèse de colonisation, ouvert il y a soixante ans, dans les clairières de la forêt, est devenu une magnifique province ecclésiastique, le 8 juin 1886.

“ Monseigneur Duhamel meurt donc plein d'œuvres, sinon plein de jours, et peut comparaître devant son juge avec une ample moisson de mérites.

” C'était un homme prudent et qui savait se taire. Occupé toute sa vie aux affaires plutôt qu'aux études, mais doué d'une vive intelligence et d'une grande facilité d'assimilation, il écoutait volontiers et profitait de tous les renseignements d'où qu'ils vinssent.

“ Il était très discret, fermé dans les questions d'administration, comme il convient à un chef ; dans la vie privée fort avenant et fort gai.

“ Son cœur ne s'ouvrait qu'a bon escient et rarement. Pourtant c'était un cœur tendre et fidèle, qui, une fois donné, ne se reprenait jamais ; mais il affectait d'être impassible.

> « Il était humble, avec une foi tranquille et une confiance de petit enfant en la vierge Marie.
>
> « Il s'est préparé longtemps à la mort, se demandant chaque soir s'il serait en vie le lendemain. Que Dieu ait son âme ; que tous ceux qui l'ont connu et l'ont estimé fassent à ce grand archevêque, aujourd'hui en présence de son Maître, l'aumône d'une prière.»

La Revue Franco-Americaine qui avait l'honneur de compter l'illustre défunt parmi ses amis fait part à tous ceux que cette mort atteint de l'expression très cordiale de ses sympathiques condoléances.

La Fête de Mistral

Trois grandes fêtes patriotiques ont marqué, en France, la première semaine de juin.

A Rouen, Jeanne D'Arc ; à Paris, le centenaire du maréchal Lannes ; à Arles, le « trelus mistralen,» le glorieux jubilé du chantre de « Mireille » et de la Provence.

Nous détachons ces quelques notes du compte rendu des fêtes arlésiennes.

> « La première journée du « trelus mistralen,» du glorieux jubilé du chantre de *Mireille* et de la Provence, avait été fort belle. L'empereur du Soleil avait fait son entrée simplement, sans hérauts ni cortège, dans sa bonne ville d'Arles. Mais sa renommée seule le nimbait de pourpre et d'or. A l'inauguration du « Museon Arlaten,» une foule considérable acclama le Maître.
>
> « Et lui, tout ému, prononça doucement des paroles qui gagnèrent les cœurs. Il dit à peu près :
>
> « *Voilà l'œuvre, le palais du peuple provençal. A le parer, à l'emplir, tous ont collaboré : pâtres, bouviers, gardiens, fermiers, en donnant leurs instruments de travail, leurs objets familiers, bâtons, aiguillons, selles, meubles. .*
>
> *Le don du prix Nobel à celui qui parla votre langue et vous a chanté m'a permis de réaliser ce rêve. Je remercie la Suède, nation bienfaisante,*

et aussi le conseil général des Bouches-du-Rhône qui m'a soutenu, la Provence qui m'a fait chanter!.. Que ce jour soit la fête de notre patrie et celle de toute la France populaire!

"Un immense cri de: "Vivo Prouvenço!" salua cette courte allocution, tandis que retentissaient les accents chaleureux de la "Coupo Santo."

"De mémoire de Provençal, jamais on n'avait vu les arênes ainsi envahies. Le succès dépassait toutes les prévisions. *Mireille* fut acclamée par vingt mille poitrines. Et le coup d'œil était merveilleux. Tous les interprètes furent l'objet d'ovations. Mounet-Sully en profita pour remporter de nouveaux lauriers, lorsque, de sa voix grave et chaude, il déclama l'*Ode à Mireille*, de l'excellent poète Marie de Sormiou (Mlle de Ferry), œuvre pleine de souffle et d'inspiration, dont je ne puis résister de vous donner ces trois stances:

Et parce que Mireille est née, ô ma Provence,
De ta plaine féconde, épi de ses sillons,
Et qu'un poème est fait de ton sang, de l'essence
Qui s'en va parfumer de ton goût les rayons,

Dans les âges lointains, si de nouveaux barbares
Violent ta race pure aux femmes de beauté,
Si ta Camargue rose et ta Crau d'herbes rares
Perdent le jour sous le pavé de la cité:

Comme l'Hellade morte est vivante en Homère,
Tes yeux resplendiront de l'hymne pastoral
Qui les fait éternels, Provence, notre mère,
Dont l'âme claire est là dans le cœur de Mistral!

"Le public semblait délirer. Et, certes—pourquoi le cacher?.. à ce moment beaucoup d'entre nous éprouvèrent de sérieuses craintes.. pour Mistral.

"Il nous parut que la foule allait se ruer ivre de joie, vers le maître et l'enlever, l'engloutir sous l'excès de son émotion. Fort heureusement, des précautions avaient été prises. Mais le moyen de protéger le poète contre une trop ardente sympathie vaut d'être noté. Sur le

fronton de la tribune d'honneur où s'entassaient, autour de Mistral, les personnages officiels, une grande affiche avait été apposée. Elle portait ces simples mots : " Partie dangereuse ". .Cela suffit. Le lion populaire gronda, soupira, rugit. . et n'avança point.

" Mais à l'issue de la représentation, il prit sa revanche. Mistral fut porté en triomphe jusqu'à la place du Forum, où depuis quelques heures à peine, s'élevait sa statue.

" J'imagine que le doux rêveur dut vivre là quelques minutes heureuses."

Nos Grands-Pères

M. Fernand Laudet publie dans la *Revue Hebdomadaire* une curieuse étude sur une collection d'autographes, phrases écrites sous des portraits pour la collection d'un ami, M. Charles Scitivaux.

Peladan, dans le *Soleil* de Paris, en fait une gerbe d'un arôme tout particulièrement bienfaisant. Nous citons :

" Ce sont déjà, dit-il, des voix d'outre-tombe que ces brèves sentences ; elles évoquent un temps plus sage où la tradition régnait encore et imposait ses bienséances à l'individualisme.

N'est-il pas émouvant de lire sous la signature de Mgr Darboy :

" *La vie ne vaut que par l'usage qu'on en fait en vue de l'éternité.*"

et ceci de la main du Père Hyacinthe :

" *Les espérances de l'Eglise sont dans l'avenir pour la terre et dans l'éternité pour le Ciel.*"

L'abbé Gratry, ce beau penseur qui n'a pas encore les lecteurs qu'il mérite, s'écrie :

" *Mes espérances sont retardées peut-être d'un siècle ou deux, mais elles subsistent.*"

" Priez pour moi ! " écrit simplement Mgr Dupanloup.

M. Emile Olivier cite un texte de saint Paul.

Dumas fils s'efforce à prendre le ton biblique :

" *Commence par admirer ce que Dieu te montre*

et tu n'auras pas le temps de chercher ce qu'il te cache."

Guizot s'énonce en digne pasteur :

" Supporter le malheur et s'y résigner avec fermeté, croire au bien et s'y confier avec persévérance."

Tous ont le souci d'enseigner, de réconforter ; tous acceptent les responsabilités morales de leur fonction ou de leur talent.

Les peintres manquent de précision la plume à la main, sauf Ingres qui ne perd pas une occasion d'adorer Raphaël : *" Je ne trouve aucune expression pour rendre l'admiration que m'inspirent ces œuvres sublimes ; on peut dire de lui ce que Ange Politien disait d'Homère : " Ses louanges ne sont encore qu'ébauchées."*

Le surintendant Nieuwerkerke chantonne :

J'aime Phidias et Houdon.
J'aime Raphael et Rembrandt.
J'aime Racine et Musset.
J'aime Haydn et Adam.

Diable ! Adam, Adolphe Adam, l'auteur du *Chalet*.

Les aphorismes politiques sont curieux : à côté de lord Broughom, qui soulève d'une phrase tous les masques : *" Le progrès politique n'est qu'une suite de compromis,"* et Carmenin, qui donne le vrai sentiment des libertaires : *" Ce que chaque homme veut au fond de son cœur, ce n'est pas tant la liberté que la domination"*, il y a les bonimenteurs. Flaubert aurait recueilli ce mot de Mores : *" De tous les devoirs le plus saint et le plus négligé est celui du mandat."* Et cette bourde d'Emile de Girardin : *" Tout par la force immatérielle, rien par la force matérielle."* Enfin, Monsieur Thiers : *" Une nation libre est un être qui réfléchit avant d'agir."*

Voyez aujourd'hui quelle diva de notre Opéra écrirait que " l'art est une émanation de Dieu," comme la Ristori.

Album mélancolique à feuilleter que cet album

Scitivaux, car il témoigne d'un état d'âme encore sain, d'un jugement encore lucide, d'une race encore bien trempée ! Sans doute, ce sont là des pensées d'apparat, officielles, de l'esprit en frac, ici un peu gourmées et là trop professionnelles; mais si le goût manque, le caractère, lui, s'affirme. Ces hommes avaient des principes peut-être erronés, mais généreux et généraux. Leurs idées s'inspirent de l'intérêt collectif et d'une constante idéalité. Nul scepticisme : et le respect de la fonction et le culte de l'art s'affirme d'un bout à l'autre de cet étrange recueil qui évoque une génération dont nous sommes peut-être la nuit, dirait Victor Hugo.

"*Plus je vieillis, plus je m'étonne et plus je m'indigne, mais plus j'espère en Dieu,*" dit le marquis de La Rochejaquelin.

Il s'étonnerait et s'indignerait plus encore aujourd'hui ou plutôt il s'attristerait indiciblement : il y a encore beaucoup de foi : c'est l'espérance qui se lasse—et surtout quand on voit les générations se succéder aussi dissemblables que nous sommes de nos grands-pères."

La Franc-Maçonnerie et la Musique

A propos de la reprise de *La Flûte enchantée* de Mozart, voici une amusante boutade d'Emile de St-Auban :

Avant d'être ce qu'elle est devenue en France, un syndicat d'intérêts, une échelle de Jacob dont les degrés, les trente-trois degrés montent au pouvoir, la franc-maçonnerie avait l'allure d'une sorte de religion. Elle garde, paraît-il, encore chez les autres peuples, ce caractère ; elle ne perd pas tout-à-fait sa pieuse physionomie ; et les rites conservent un sens mystique ; ils ne sont pas déchus au rang de burlesque simagrées.

Or, comme toute religion, c'est-à-dire comme toute doctrine qui satisfait à sa manière la poésie du rêve humain, la franc-maçonnerie ouvrit à la musique un vaste champ d'inspiration L'histoire de la musique dans les Loges aurait de quoi tente un psychologue doublé d'un mélomane.

Mes yeux rencontrent un vieux numéro du *Monde maçonnique* ; j'y trouve la description d'une solennité harmonieuse.

On fête un gros notable. " A son entrée—je cite—des chants se font entendre." Puis, le notable prononce un petit discours. Puis, on entend de nouveaux chants. Autres discours. Autres chants. Nos vêpres ne sont pas si longues. Enfin, "après un dernier chœur exécuté par les Frères, le notable prononce à haute voix une prière ; on se met, ensuite, à table " ; la musique au service de la raison est un fameux apéritif.

Dans le même numéro du *Monde maçonnique*, je lis qu'il s'est formé des corps d'instrumentistes et de chanteurs pour le service des Loges. Le but est d'exécuter des chœurs et des symphonies pendant les fêtes. Il y a un maître de musique ; ce dignitaire ne doit pas porter, dans la hiérarchie, un nom banal.

Mon journal ne dit pas le rôle que joue le triangle dans l'orchestration. Mais il m'apprend qu'Orphée était franc-maçon. Oui : Orphée a fondé une loge ! Il en fut, naturellement, le chef d'orchestre. Pour ne pas remonter si haut, la secte s'honore d'avoir fondé, en Allemagne, les sociétés de chant. Elle revendique Mozart, dont la *Flûte enchantée*, que reprend ce soir le théâtre de l'Opéra-Comique, reflète les mystères.

Le symbolisme du livret, assez niais, de la *Flûte enchantée* est, en effet, aussi limpide que puéril. Les réunions de Sarastro et de ses collègues, les prêtres d'Isis, au fond des hypogées, sont des *tenues* véritables. Sarastro chante, sur des airs sublimes, le catéchisme rationaliste et humanitaire qu'on débitait dans les *convents* lorsqu'on avait le temps de s'y occuper d'autre chose que d'exiler, spolier ou moucharder les catholiques. Sarastro, pontife de la lumière, de la lumière du " troisième appartement," a la nuit pour ennemie personnelle ; la nuit mit au monde une délicieuse fille ; ce qui prouve que les ténèbres ne font pas que des bêtises ; afin de déniaiser la fille de la nuit, Sarastro la séquestre ; c'est la " tolérance au troisième degré." Cette séquestration, qui n'est qu'une laïcisation, aboutit, d'ailleurs, à la joie d'un hymen rêvé. Si la Loge se bornait à marier les amoureux, je lui passerais volontiers ses petites économies.

Le prince qu'épouse, au dénouement, la princesse laïcisée, est un fervent néophyte ; il subit avec componction les *épreuves préparatoires ;* il appartient à la catégorie de ceux qui croient que c'est arrivé. Son camarade, le bouffon Papagello, a, lui, une nature de profane ; on a beau l'initier aux saints mystères ; il ne veut rien savoir. Un jeûne de vingt-

quatre heures le met dans des états fous ; et il se jette sur le premier pâté qu'on lui donne, comme sur l'assiette au beurre.

Un de nos confrères avait, l'autre jour, énormément piqué ma curiosité. Il rappelait qu'à Munich on déchire un peu mieux qu'à Paris les voiles d'Isis, que la mise en scène souligne le symbolisme de l'œuvre, que les vicaires de Sarastro se disposent en triangle et que des singes, leurs grands-pères et les nôtres, figurent dans le personnel. Il se demandait si M. Carré, l'ingénieux et scrupuleux metteur en scène, ressusciterait la tradition. J'en caressais le ferme espoir, et, samedi dernier, jour de la répétition générale, je me suis précipité place Favart, l'imagination pleine de triangles et d'orangs-outangs.

Je n'ai le droit de rien dire avant la *reprise* qui a lieu ce soir. Mais on me pardonnera si j'affirme qu'en fait de triangles, je n'ai entendu que ceux de l'orchestre dont le bruit est délicieux, et que, si vous avez envie de voir des singes, c'est au Jardin des Plantes, et non à l'Opéra-Comique, qu'il vous faut aller. Mais l'Opéra-Comique vous offre, en revanche, d'aimables décors, un orchestre parfait, une interprétation soignée et l'incomparable acteur qu'est M. Fugère. Qui n'a pas vu M. Fugère subir les " épreuves " n'a rien vu. Ah ! les auteurs du livret de la *Flûte enchantée* étaient plus drôles que M. Brisson ! Mais ils ne sont jamais si drôles que lorsque M. Fugère leur prête le concourt de sa gaîté : c'est la gaîté au *troisième degré*.

Anniversaires russes

Ecrit un correspondant russe :

" L'année 1909 évoque de grands anniversaires : pour la France, ceux d'Eckmühl, de Ratisbonne et de Wagram (que vous semblez avoir totalement oubliés). Pour la Russie, ils sont plus nombreux encore, et le *Nouveau Temps* (organe préféré du tsar Nicolas II, ne l'oublions pas) se plaît à nous les rappeler. Le plus grand de tous, à coup sûr, est le bicentenaire de la victoire de Poltava (27 juin - 9 juillet 1709). Mais il en est d'autres, presque aussi mémorables : celui de la victoire de Künnersdorf, remportée il y a 150 ans ; celui de l'annexion de la Gallicie orientale (1809) ; enfin, celui de la victoire de Vilagosch (ou Vilagos), remportée il y a 60 ans sur la Hongrie révoltée contre l'Autriche (1849).

D'où vient, se demande le *Nouveau Temps*, que, de ces quatre succès, le premier seul soit resté vraiment populaire ? C'est que les trois autres ont été suivis de fatales erreurs diplomatiques qui nous en ont fait perdre le fruit. C'est que Pierre le Grand avait compris que nous aurions toujours quelque ennemi redoutable en Europe, et semblé deviner qu'au début de chaque siècle la Russie serait menacée d'une invasion terrible par un peuple de l'Occident. Et le rédacteur du journal rappelle alors (ce que je vous ai dit maintes fois) les dangers que nous avons courus au début de chacun des derniers siècles : au XVIIe (1605-1613), l'invasion polonaise ; au XVIIIe (1700-1709), l'invasion suédoise ; au XIXe (1805-1812), la grande attaque napoléonienne. " Cent ans ont passé depuis lors, ajoute le *Nouveau Temps*, et, s'il faut en croire les bruits qui nous viennent d'Allemagne ; si l'on songe aux discours prononcés récemment à Vienne par " l'empereur du pangermanisme ", la marée montante de l'Ouest menace encore d'inonder la plaine russe."

Les défaites du grand Frédéric

Que dire de nos autres victoires ? Pendant la guerre dite " de Sept ans " (la dernière où se soient heurtés de front les Prussiens et les Russes), il fut livré quatre grandes batailles. De ces batailles, nous avons perdu une seule, celle de Zornsdorff (1758). Mais nous en avons gagné trois, celles de Jœgernsdorff (1757), de Zullichen (1759) et de Künnersdorf (1759), qui nous valut la prise de Berlin (1760). Or, notez bien que nos armées étaient alors fort mal équipées, et commandées par des généraux de cour (Apraxine, Fermor et Soltikoff). Les Prussiens, au contraire, réputés la meilleure armée du temps, avaient à leur tête le génie même de la guerre, le grand Frédéric. Ce qui ne l'empêcha pas de perdre 30 canons à la journée de Jœgernsdorff, et d'en perdre, d'un seul coup, 172 à la bataille de Künnersdorf, où toute son armée fut anéantie par la nôtre. A tel point qu'il songea au suicide le lendemain de sa défaite ! Mais la diplomatie russe eut pitié des vaincus, lui rendit toutes les provinces conquises, et aida même au relèvement de la Prusse, qui n'a grandi que par nos mains (traités d'Hubertsbourg, de Tilsitt et de Vienne).

Trop de générosité

Mêmes erreurs, même générosité naïve après 1809. Nous avions alors, d'accord avec la France, conquis la grande place de Lvoff (Lemberg), et toute la Gallicie orientale, peuplée de

Ruthènes, nos pères de race. Aux traités de 1815, Alexandre Ier rendit le tout à l'Autriche, sans aucune compensation. A quoi ce " beau geste " nous a-t-il donc servi ?

Et que dire de la victoire de Villagosch ? La Hongrie révoltée, qui venait de vaincre tant de fois les troupes de Vienne, était écrasée par l'armée russe de Paskiévitch (1840). Et celui-ci pouvait écrire au tsar Nicolas Ier : " Sire, la Hongrie est aux pieds de Votre Majesté ! " A quoi nous servit cette victoire ? Il nous eût été pourtant facile alors de constituer les Hongrois en peuple indépendant, naturellement rival de l'Autriche, et qui nous aurait dû sa liberté, tout comme les Bulgares. Bien au contraire, Nicolas Ier livra la Hongrie aux vengeances de l'Autriche. Et quel fut le résultat de cette courtoisie poussée jusqu'à la démence ? C'est que l'Autriche se tourna contre nous dans la guerre de Crimée (1854) ; c'est qu'elle opprima nos frères slaves de Croatie qui avaient aidé à sa victoire (Jellochich) ; c'est qu'elle annexa plus tard deux autres provinces slaves (la Bosnie et l'Herzégovine) ; c'est qu'elle s'est aujourd'hui jetée dans les bras de l'Allemagne, la plus dangereuse de nos ennemies.

Voilà où nous conduisit la politique de désintéressement, la politique des " mains nettes ", comme disait, au lendemain du congrès de Berlin, le représentant de la France, M. Waddington! Il y a vraiment là de quoi dégoûter pour jamais du donquichottisme et de la générosité !

Léon Kemner.

Vieux articles et vieux ouvrages

La question des nationalités et des langues aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord considéré dans ses rapports avec le choix des curés et des évêques.—Mémoire adressé à Sa Sainteté Pie IX, aux Eminentissimes Cardinaux et à leurs Conseillers. (1906.)

XIV

SOMMAIRE. — L'Œuvre de St-Raphaël se forma pour éloigner les dangers auxquels sont exposés les émigrants. — En 1890, elle eut un Congrès international et rédigea une adresse qui fut présentée au Pape par MM. Cahensly et Volpe-Laudi. Cette adresse, ŒUVRE MAGISTRALE, dit :

Les évêques furent les instituteurs et les pères des peuples ; mais ils étaient de la nation même. Par exemple, ce sont les évêques *irlandais* qui ont soutenu l'Irlande durant les siècles de persécution et qui ont gardé les Irlandais aux Etats-Unis. — C'est pourquoi l'Eglise tâche de donner aux nouveaux peuples convertis des évêques de leurs nationalités. — Comme il y a aux Etats-Unis des peuples divers, il faudrait des évêques de diverses nationalités, lesquelles auraient ainsi leurs représentants dans l'épiscopat. — Ce que nous écrivons sur cette question vitale est l'expression de l'opinion catholique des hautes sphères sociales, manifestée dans notre Congrès, et, après, par les nombreuses adhésions reçues de toutes parts. — Les évêques non-connationaux sont étrangers aux mœurs, au caractère des fidèles et ne peuvent, malgré leur zèle et leur science, comprendre et satisfaire pleinement leurs besoins. — Si l'on ne choisit pas les évêques parmi les diverses nationalités, on crée un sentiment de malaise, de mécontentement et on donne naissance aux rivalités jalouses et blessées. — Il ne s'agit pas de *diviser les diocèses par nationalités,* mais de donner aux diverses nationalités *des représentants dans l'épiscopat;* de là on voit que les adversaires ont accusé faussement Cahensly. — L'Eglise des Etats-Unis aura ainsi un caractère d'universalité. — En outre les émigrés ne sont pas allés là pour apprendre la langue, mais pour gagner leur pain, et un grand nombre, par ex., d'Italiens et de Canadiens, n'y restent qu'un temps limité : on ne peut, certes, exiger que ces gens apprennent l'anglais. — Les lois permettent à tous de conserver leur langue maternelle. — Si l'on attend pour leur faire pratiquer la religion qu'ils aient appris l'anglais, ce sera trop tard, comme l'expérience le prouve. — Il faut aussi que les prêtres soient connationaux et il faut des paroisses distinctes. — C'est erroné de croire que la conservation de la langue ne peut pas aller au delà de la 2e génération. Les faits prouvent le contraire ; on peut donner comme exemples les Français de la Caroline et de la Louisiane, les Canadiens-Français de la Nouvelle Angleterre, les Allemands dans divers Etats ; ces gens ont conservé leur langue, bien qu'ils aient dépassé la 10e génération. — L'expérience enseigne que l'abandon de la langue cause la perte de la foi.

Voyant les périls de tous genres auxquels étaient exposés les émigrants durant la traversée, à leur arrivée dans leur

nouvelle patrie, etc., des associations charitables se formèrent pour les aider spirituellement et corporellement ; elles furent placées sous le patronage de St-Raphaël. Des comités de l'Œ*uvre de St-Raphael* furent fondés en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Suisse et en Italie. Ils se réunirent en un Congrès international, à Lucerne, en décembre 1890, et rédigèrent une adresse qui, en février 1891, fut envoyée au Souverain-Pontife, par M. Cahensly, député au Reichstag allemand et président de l'Œuvre de St-Raphaël et par M. Volpe Laudi.

Cette adresse, œuvre magistrale, s'exprime comme suit :

" C'est une vérité historique que les évêques sont les instituteurs, les pères des peuples. Ce sont les évêques qui ont élevé, formé tous les peuples, qui ont marché à la tête de la civilisation chrétienne. Ce sont les évêques qui ont fait la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et d'autres pays.

" Mais ces évêques étaient de la nation même. Ils portaient dans leurs grandes âmes, avec les vertus évangéliques, l'amour de leur patrie ; c'est là ce qui les a faits si grands et ce qui leur a permis de faire de si grandes choses.

" Qui a soutenu l'héroïque Irlande et l'a maintenue, malgré tant de siècles de persécution, au nombre des nations ? Les évêques !

" Qui a fait des immigrés irlandais, aux Etats-Unis, en Australie, un peuple si généreux, si fort, si digne d'admiration ? Leurs évêques nationaux !

" Voilà pourquoi l'Eglise, qui a par-dessus tout la science profonde des besoins des peuples, s'empresse, dès qu'ils sortent de la barbarie, dès qu'ils entrent par l'évangélisation dans la vie et les voies de la vraie civilisation, de leur donner des évêques propres ; nous voulons dire des évêques nationaux.

" Aux Etats-Unis, où l'Eglise se forme de nations immigrées déjà civilisées, christianisées, mais diverses par le caractère, les mœurs, les habitudes, aussi bien que par la langue, ce besoin des évêques propres, des évêques représentant chaque peuple se fait sentir impérieusement.

" Cette question des évêques est tellement importante, tellement capitale ; elle touche à des intérêts religieux et nationaux si élevés et si décisifs, que nous croyons nécessaire de dire ici tout ce que nous en savons.

" Ce que nous en écrivons dans ce mémoire est l'expression de convictions formées au contact de l'opinion catholique prise dans les hautes sphères sociales, selon que nous l'avons constaté au Congrès international de Lucerne, le 9 et 10 décembre

dernier et selon que nous avons eu l'honneur de le communiquer au Saint-Père par la supplique de ce Congrès.

" Et les adhésions que le Congrès a reçues de toutes parts, nous ont, plus fermement que jamais, convaincus que de cette question dépend la solution du plus grand problème des temps présents : le problème de la migration des peuples.

" Il y va d'abord du salut des âmes. Des évêques étrangers à l'esprit, au caractère, aux habitudes, aux mœurs des autres peuples, ne peuvent, dans la mesure voulue, malgré leurs vertus, leur science, leur zèle, embrasser et satisfaire efficacement les besoins de ces peuples (1).

" Il y va aussi de l'harmonie et de l'accord entre les différentes nationalités. Si on livre presque exclusivement l'épiscopat à une seule nationalité, au détriment des autres, on crée un sentiment de malaise, de mécontentement général parmi ces dernières ; sentiment qui prend les proportions de rivalités nationales jalouses, blessées, choquées dans tout ce qu'elles ont de droits et d'intérêts sacrés. . . (2).

" Les diocèses étant formés de fidèles de différentes nationalités, *il est évident qu'il ne s'agit pas de réclamer la division de ces diocèses par nationalités.* Ce que l'on attend de la sagesse et de la justice du St-Siège, c'est que dans le corps épiscopal *il fasse entrer des évêques des diverses nations*, afin que les différents peuples *soient représentés par quelques-uns des leurs dans l'épiscopat, dans les provinces ecclésiastiques, dans les Conciles* (3).

" Par cette sage mesure, l'Eglise des Etats-Unis, formée de nations si diverses, aura un caractère d'universalité comme la

---

(1) Ces arguments s'appliquent à tous les pays ; pour les Etats-Unis et pour le cas qui nous occupe, il faut de plus tenir compte de tout ce qui a été dit plus haut : les évêques irlandais et leur entourage (consulteurs, chancelier, vicaire-général, etc.) ou appartiennent à l'école des ultra-Américains à un degré plus ou moins prononcé, ou au moins, sont en très grand danger d'en subir l'influence.

(2) On aurait pu ajouter ici qu'on crée, chez beaucoup, la pensée, évidemment fausse, que certains membres du S. Collège se laissent tromper ou influencer par l'élément irlandais, *riche et puissant ;* qu'il n'y a pas de justice à Rome, pas plus qu'ailleurs, etc. De là, perte de confiance et de respect et parfois d'obéissance ; de là, cette croyance de certains qu'à Rome, avec l'audace et l'argent, on arrive à tout. Cet état psychologique chez beaucoup n'est pas chose imaginaire ou inventée par moi ou d'autres : je pourrais pour ma part citer bien des faits qui en prouvent l'existence.

(3) Ce passage montre combien fausses ont été les accusations faites contre Cahensly et les Allemands, de vouloir établir aux Etats-Unis " *une Allemagne à demeure* " et des " *évêques nationaux* " *dans le sens donné à ce terme par les adversaires.* Les détracteurs et les écrivains, anciens et nouveaux (je m'abstiens de citer des noms) auraient dû lire ce document avant de déblatérer.

nation elle-même. Le Saint-Siège aura là une force d'autant plus grande, qu'elle se composera de diverses races unies dans la même foi, soumises au même chef visible. Il y aura là l'unité dans la diversité, ce qui est le caractère propre de l'Eglise catholique.

“ Avec cela que les immigrés ne sont pas venus en Amérique pour apprendre des langues nouvelles, mais pour gagner leur pain quotidien (1).

“ C'est ce qu'ont bien compris les Etats-Unis. Aussi laissent-ils à chaque peuple la faculté de conserver l'usage de sa langue. Sans doute, avec les années, ces immigrés arrivent à parler l'anglais, mais si on attend pour leur faire pratiquer la religion, qu'ils aient appris cette langue, on risque de ne plus les trouver disposés à vivre chrétiennement. La triste expérience du passé prouve malheureusement qu'il en est presque toujours ainsi.

“ Chaque peuple ayant son caractère, ses habitudes, ses mœurs, il importe aussi que les prêtres, non seulement parlant la langue, mais soient de la nation même des immigrés. C'est pourquoi il est désirable que chaque groupe national différent d'immigrants soit organisé en paroisse distincte avec un prêtre de sa nation.

“ Quelques-uns croient que la conservation de la langue ne peut aller au-delà de la deuxième génération et qu'infailliblement les petits-enfants des immigrés ne parleront que l'anglais.

“ Les faits de l'expérience offrent de triomphantes objections à cette opinion. Rappelons-en quelques-unes.

“ Depuis trois siècles, les Français, colons de la Caroline et de la Louisiane, se sont multipliés par des générations nombreuses dans ces deux grands Etats. Ils n'ont pas oublié leur langue. Non seulement ils la parlent entre eux, mais ils obligent les autres races à l'apprendre pour les besoins du commerce et des relations sociales.

---

(1) Je fais remarquer ici qu'un grand nombre d'immigrés ne sont pas allés là pour y rester ; cela se vérifie, par ex., pour beaucoup d'Italiens, qui passent un certain temps aux Etats-Unis et reviennent ensuite pour toujours au pays natal. Ces gens vont là pour y gagner moins durement leur pain quotidien, et, usant de leur droit, ils le quittent pour la patrie où les attendent tant de personnes et de choses chères. Certes, on ne peut exiger que ces gens apprennent l'anglais ; mais les ultra-Américains ne pensent pas à ces Italiens pauvres, misérables, sales et mauvais (comme souvent j'ai entendu qualifier des pauvres gens qui n'avaient que le tort d'être des déshérités de la fortune). Cet aspect de l'émigration constitue un autre argument contre ces assimilateurs exagérés : il faut pour ces milliers de gens : Italiens, Canadiens-Français, etc., des églises desservies par des prêtres connationaux.

" Les Allemands émigrent aux Etats-Unis depuis 1730. Ils se sont groupés en grand nombre dans les Etats de l'Ouest. Eh bien ! dans ces Etats l'allemand est parlé à l'égal de l'anglais et prend en quelque sorte le caractère de langue officielle.

" Les Canadiens émigrent aux Etats-Unis depuis le XVIIe siècle. Ils se groupent dans les six Etats de la Nouvelle Angleterre et aussi dans ceux de l'Ouest. Partout, ils conservent leur langue et les descendants des premiers immigrés canadiens, c'est-à-dire la dixième, la douzième, la quinzième génération, parlent le français, comme le parlaient les ancêtres.

" L'expérience enseigne encore que les immigrés et leurs descendants qui oublient leur langue, oublient aussi la religion. La langue et la religion sont deux choses inséparables, surtout en pays d'immigration. Sacrifier l'une, c'est sacrifier l'autre."

XV

SOMMAIRE. — Venons aux arguments des ultra-Américains. *Arguments d'ordre politique.* En américanisant ses enfants, l'Eglise s'attirera les sympathies du gouvernement et du peuple.

Réponse. — L'Eglise sera toujours un objet de suspicion. — Les catholiques parlant anglais ne sont pas mieux vus que les autres ; c'est plutôt le contraire. — Il y en a d'autres qui veulent aussi conserver leur langue, tels les luthériens allemands : ainsi on ne peut reprocher aux catholiques de vouloir cela parce qu'ils sont catholiques. — La seule chose qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils soient de bons citoyens. — Et de fait, la Constitution des Etats-Unis ne demande pas plus. — Il y a des magistrats qui emploient l'allemand et le polonais dans des lettres publiques ; dans les tribunaux il y a des interprètes. — Ce sont les ultra-Américains, presque tous Irlandais, qui causent tout le trouble, s'attribuant une priorité qu'ils n'ont pas, croyant mieux comprendre les intérêts de la République que les autres, etc. — Le vrai Américain a plus de bon sens que ces Irlandais ; il veut que son pays soit le pays de la liberté, où chacun peut vivre à sa manière pourvu qu'il respecte les lois. — Il comprend que les exigences de ces ultra-Américains sont déraisonnables, vu la diversité de race des habitants des Etats-Unis et le peu de temps qu'ils sont là. — On ne peut dire que les Etats-Unis soient un pays de langue anglaise comme la France est un pays de langue française : il n'y a aucune comparaison. — Le vrai Américain comprend que l'assimilation doit se faire graduellement et qu'il est utile aux diverses races de connaître leur langue maternelle.

Voyons maintenant les arguments de l'école opposée et les objections qu'on pourrait faire.

Voici comment Tardivel présente l'argument d'ordre politique (op. c., p. 211) :

" En faisant de tous ses enfants des Américains de langue

anglaise, en les jetant tous dans le même moule national, l'Eglise s'attirera les sympathies et la confiance du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis, au lieu de leur paraître une institution quelque peu exotique, à cause des diverses langues étrangères qu'elle tolère parmi les fidèles."

Ecoutons sa réponse : " A cet argument la réponse est quadruple : 1° L'Eglise, par cela même qu'elle est l'Eglise, quelque langue que parlent ses enfants, sera toujours un objet de suspicion pour les sectes et les gouvernements que les sectes dominent. 2° Les catholiques de langue anglaise, les catholiques *américains* dans toute la force du terme, pourvu qu'ils soient sincèrement catholiques, ne sont pas mieux vus ni mieux traités que les catholiques parlant une langue étrangère. Au contraire, on pardonnera plutôt à un *foreigner* de faire profession de catholicisme qu'à un Yankee. Un vrai Yankee, qui est en même temps catholique, est considéré comme une anomalie, une sorte de *lusus naturae*, tandis qu'on ne s'étonne pas de trouver la foi catholique chez un homme qui a conservé encore le type et l'accent allemand, français ou polonais. 3° Les catholiques étrangers ne sont pas seuls à vouloir conserver leur langue nationale. Les Allemands luthériens, par exemple, y tiennent tout autant. On ne pourrait donc pas reprocher à l'Eglise catholique seule de vouloir la conservation des langues étrangères. 4° Tout ce que le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis peuvent exiger, c'est que l'Eglise forme de bons citoyens."

On peut ajouter plusieurs choses à cette réponse.

Le gouvernement ne pourrait nullement exiger et n'exige nullement ce que veulent ces Irlandais, qui sont des ultra-Américains (1) ; qui ont la prétention de mieux comprendre es choses que la Constitution des Etats-Unis, laquelle ne demande rien de semblable ; qui violent la dignité et les droits d'autrui ; qui s'investissent d'une priorité, d'une autorité, d'une suprématie que rien ne justifie ; qui se croient plus aptes que les autres à comprendre les intérêts de la République. Le Gouvernement ne fait nullement comme ces Irlandais, lesquels tâchent d'exclure du cadre des membres qui régissent les fidèles,

(1) Considérant les choses sous un autre aspect, on pourrait dire qu'ils ne sont pas Américains du tout, car le véritable Américain se vante, peut-être même parfois un peu trop, de ce que son pays est le pays de la liberté la plus absolue, où chacun peut vivre à sa manière pourvu qu'il respecte les lois. Quiconque a vécu en contact intime avec les Américains, souscrira à cette assertion. Voyez Tardivel (op. c., p. 205), où vous lirez les paroles d'un Américain.

ceux qui ne sont pas Irlandais, même quand ils parlent parfaitement l'anglais et sont de bons citoyens. Il y a même des magistrats du Gouvernement qui emploient l'allemand et le polonais dans des lettres publiques qu'ils envoient aux journaux. Dans les tribunaux, quand les accusés ou les témoins ne savent pas l'anglais, les officiers de la justice des Etats-Unis emploient des interprètes, payés des deniers publics.

Ce serait faire injure au bon sens et au sentiment de justice si développé chez les Américains que de leur prêter des exigences aussi déraisonnables que celles dont il s'agit. En effet, la population de leurs pays est composée de plusieurs races diverses, ayant leur langue et leurs mœurs propres, arrivées là, le plus grand nombre, depuis moins de 60 ans ; un certain nombre sont les descendants des habitants de vastes territoires de langue française et espagnole qui furent annexés aux Etats-Unis. Ceux qui disent que les Etats-Unis sont un pays de langue anglaise, comme la France est un pays de langue française, l'Espagne un pays de langue espagnole, etc., montrent qu'ils ne voient les choses que superficiellement. Ecoutons Tardivel (op. c., p. 200) :

" Si les Etats-Unis étaient un pays comme la France, l'Espagne ou l'Allemagne, un pays dont la population serait homogène, parlant une langue commune, ayant des traditions communes qui se perdent dans la nuit des temps, et une idée nationale commune ; si les Etats-Unis étaient une *patrie*, comme la France est une patrie ; si tous les Américains étaient unis entre eux par cette chose mystérieuse qui se forme avec les siècles, difficile à définir, mais puissante et sacrée, l'âme de la patrie ; alors l'école de l'assimilation aurait raison. Ou plutôt il n'y aurait pas deux manières d'envisager la question."

Les vrais Américains comprennent que l'assimilation doit se faire graduellement et non *per saltus*, que la nature opère de cette façon. Ils comprennent qu'il est utile à leurs citoyens de parler la langue maternelle, que cette chose élève le niveau intellectuel des membres de la grande République.

XVI

SOMMAIRE. — *L'argument d'ordre religieux :* *a*) Les gens ne sachant pas l'anglais, ne pourront se confesser s'ils quittent l'endroit. *b*) Les prêtres sont obligés de prêcher dans deux langues.

Réponse : *a*) Les émigrés capables d'apprendre, après un certain temps, savent assez l'anglais pour cette fin. Pour les nouveaux arrivés la difficulté est la même dans le système des adversaires. *b*) On ne peut nier cet inconvénient, mais entre deux maux il faut choisir le moindre.

L'argument d'ordre religieux peut se formuler comme suit : *a*) Si vous n'habituez pas les gens à pratiquer leur religion en se servant de l'anglais, il arrivera qu'ils ne pourront se confesser, s'ils quittent votre endroit pour un autre où il n'y a pas de prêtre de votre nationalité. *b*) Dans les paroisses mixtes, vous obligez les prêtres à prêcher dans deux langues et rendez ainsi la desserte des paroisses plus laborieuse.

Réponse : *a*) Les catholiques qui ont séjourné un certain temps aux Etats-Unis, et qui sont capables d'apprendre l'anglais, en général, en savent assez pour pouvoir, au besoin, se confesser dans cette langue. Pour les nouveaux arrivés, la difficulté existe aussi dans le système opposé, vu que ces gens n'ont pas encore eu le temps d'apprendre l'anglais, ou n'en sont pas capables.

b) On ne peut nier cette difficulté, mais on doit remarquer pour ce point particulier, comme pour toute la question, qu'entre deux maux il faut choisir le miondre : si le système que nous défendons offre quelques inconvénients, ils sont infiniment moindres que ceux du système opposé. Y a-t-il une seule loi, une seule institution humaine louable qui n'ait, en même temps, de bons et de mauvais effets ?

(*A suivre*)

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

—Qui lui aurait tenu ce langage?
—Son père.
—Dans quel but?
—Qui le sait! Mais j'affirme que ce que je vous dis là est vrai.
—Qui vous a renseignée?
—Je puis vous le dire, c'est Boby Tavoix. Il m'en a conté du reste, plus long. Je suis revenue à la charge et j'ai eu raison des réticences qu'il m'opposait sur le bateau. Il avait piqué ma curiosité, ce garçon...

Je me mis à rire.

—Du reste, très chère, comme je me documentais ainsi en pensant à vous, vous soupçonnant de creuser l'étrange cas qui se présente à vous pour en faire un roman, ces renseignements je vous les dois, prenez des notes...

Et c'est ainsi que j'appris ce qui suit, détails qui jettent un peu de lumière dans les paroles obscures et les propos à bâtons rompus de la baronne et de Marianne.

Boby Tavoix en avait eu la révélation par son ami à l'une de ces heures où, dans un immense besoin de consolation et d'apaisement, le cœur livre parfois ses secrets:

Les enfants de Mme Mertens on été élevés par M. Monti-Ville. Tout extraordinaire que cela puisse paraître, c'est ainsi.

Comment M. Monti-Ville s'y est-il pris pour que Mme de Mertens n'en ait jamais rien su et que les enfants l'ignorent encore?... Le plus simplement du monde.

Mme de Mertens avait à Paris une vieille parente que nous appelerons Mme Chatel, excellente créature, peu fortunée, très douce, sans grands moyens, ayant vécu jusque-là très à l'écart, ignorant tout de la vie, surtout la possibilité du mal.

M. Monti-Ville vint la trouver et s'entendit avec elle. Il y parvint d'autant plus facilement, qu'il sut faire valoir les

arguments les plus propres à la décider, des raisons qui paraissaient dictées par la plus admirable des charités, par l'oubli des offenses et un désir persévérant de rendre en dépit de tout, le bien pour le mal.

—Ces enfants ont besoin de gagner leur vie. Aidez-moi à les armer pour la lutte, proposa-t-il à Mme Chatel. Votre cousine me traque, m'insulte, me poursuit...

"Aidez-moi, en dehors d'elle, malgré elle, à rendre en bien à ceux qu'elle sacrifie, le mal qu'elle prétend me faire. Je sais ce qu'est la vie pour ceux qui sont sans fortune, s'ils n'ont point en mains un outil qui les sauve d'être à la merci des autres. Aidez-moi à leur fournir cet outil. Seul, je ne le puis : on n'accepterait rien de moi, et je ne veux point me désintéresser de ces enfants. Nos deux familles ont été trop unies pour que cela ne soit pas, quel que puisse être l'entêtement de votre cousine.

"Par la force des choses, je suis tenu, aux yeux de tous, d'accepter une lutte qui me brise le cœur et me fait triomphant ; mais, dans le secret et l'ombre, j'en veux au moins atténuer les effets...

"Que la mère souffre, soit sa propre victime, nous n'y pouvons rien ; mais sauvons les enfants, innocents de tout ce qui se passe.

"Nous allons faire de Max un ingénieur et, lorsque l'heure en viendra, nous lui trouverons une position qui l'enrichira, s'il sait y arriver. Nous ferons de Suzanne une femme d'une forte instruction et accomplie de tous points, ce qu'elle ne saurait être, élevée dans un pauvre village par une mère exaltée et malade.

"Il faut qu'un jour cette enfant soit libre, qu'elle puisse vivre de son travail en attendant mieux... car je fais pour elle de beaux rêves..."

Et la vieille dame, éblouie, émerveillée, croyait véritablement le ciel descendu sur la terre, tant les actes de M. Monti-Ville lui semblaient au-dessus de la perfection humaine, demeura fascinée, prête à s'associer à ce qu'il voulait de si bon, de si grand, de si désintéressé.

Car comment découvrir le moindre calcul en ces choses... Comment soupçonner que M. Monti-Ville pût avoir un intérêt quelconque à agir ainsi?

Il n'obéissait qu'à une admirable élévation d'âme, une parfaite générosité, voilà tout! Mme Chatel était transportée d'admiration, de joie, en extase!

La vieille dame avait donc proposé à cousine de se charger de l'éducation des enfants, de leur entretien, de les recevoir chez elle aux jours de sortie.

La pauvre mère objecta bien :

—Quelle charge pour vous mon amie!...

Mais l'amie répondit avec tant de chaleur et de sincérité :

—Ne vous tourmentez pas, et laissez-moi faire... que, se refusant à voir autre chose que l'intérêt de Max et de Suzanne, faisant taire son cœur révolté à l'idée d'un pareil sacrifice, Mme de Mertens renonça à la douce tâche d'élever elle-même son fils et sa fille et les confia à sa cousine, ne se doutant pas qu'en réalité, elle les livrait à celui qu'elle considérait comme son pire ennemi.

Et le temps passa, semblant rendre plus généreux et plus grands, en leur application, les nobles projets de M. Monti-Ville.

Ainsi soustraits à l'influence maternelle durant des mois et, parfois même, des années,—la dépense d'un voyage étant le plus souvent considérée par Mme Chatel comme trop forte,—Suzanne et son frère grandirent loin du milieu où ils auraient appris à haïr, à maudire celui dont ils entrevoyaient parfois la belle et hautaine figure, celui dont Mme Chatel leur faisait avec exaltation l'éloge constant, celui qui discrètement, sans ostentation, leur procurait des joies, des plaisirs : une soirée de théâtre, une excursion en automobile, un séjour au bord de la mer dans un chalet laissé, comme par hasard, à la disposition de la vieille dame... Il y a tant de façon de rendre ce que l'on offre acceptable et de lui enlever tout caractère de bienfait, toute apparence de charité. M. Monti-Ville y excellait, à force de simplicité et d'effacement.

Dans une trame aux fils ténus où devait se perdre, se fondre et comme changer leur personnalité, les enfants se trouvaient pris.

Et c'est pourquoi, aux rares moments où elle les avait chez elle, Mme de Mertens les voyait étrangers à ses tourments, incrédules devant la violence de ses dires, de ses colères...

Max, toutefois, parvenu à l'âge d'homme, s'étant inquiété vraiment de l'état d'esprit de sa mère, s'en ouvrit un jour à M. Monti-Ville en toute franchise.

L'entrevue fut cordiale.

M. Monti-Ville s'y prit de telle sorte que le jeune homme

le quitta, parfaitement rassuré. Mais, un peu plus tard, une position lui fut offerte à Panama.

Le poste était périlleux. Voulait-on se défaire de lui? Max partit. Il ne devait pas revenir.

Quant à Suzanne, comme pour la dominer mieux, on usa de moyens plus puissants.

Toute fillette, elle voyait venir chez Mme Chatel un grand garçon, élégant et charmant, qui se montrait doux, attentionné et si gentil pour elle, qu'elle en était ravie.

C'était Jo Monti-Ville.

Jo—son ami l'affirme—est une nature exquise, toute de délicatesse, un cœur loyal incapable de feindre. S'il se rapprochait davantage de Suzanne à mesure qu'il la voyait grandir et devenir une délicieuse jeune fille, c'est qu'en lui naissait et grandissait une de ces affections profondes, si rares, qui remplissent toute une vie. De son côté, Suzanne pouvait apprécier la bonté attentive et tendre de son ami, elle se mettait à l'aimer de toute son âme, avant même de comprendre ce que c'est que d'aimer, cédant au charme, mais n'en laissait rien paraître. Elle s'en voulait de la joie ressentie à chaque visite du jeune homme, parce qu'en la présence de Jo Monti-Ville, certains dires de Mme de Mertens revenaient à sa mémoire, se dressaient pareils à une défense et la faisaient s'en vouloir comme d'une désobéissance, de ne pas traiter le jeune homme en ennemi.

Il en fut ainsi longtemps.

Mais tandis qu'elle luttait contre elle-même, mettant toute sa force à résister au penchant qui l'entraînait vers lui, ni froideur, ni contrainte, ni rebuffade ne décourageaient Jo Monti-Ville. Il avait décidé la conquête de Suzanne, avec persévérance, de son mieux, il y travaillait.

Bientôt il y parvint.

Dans le trouble, la crainte—cette lutte le lui rendant plus cher,—Suzanne s'avoua enfin qu'elle l'aimait. Et rien ne pouvait plus prévaloir contre le sentiment qui la prenait toute et l'attachait au jeune homme. Les dires de sa mère, désormais, n'allaient lui sembler que le fait d'une malheureuse erreur, d'une grande injustice, d'un terrible malentendu, qu'elle demandait ardemment au Ciel de dissiper.

Dès lors, les années aidant, les rapports entre Suzanne et Jo prirent plus de douceur, changèrent de caractère et la jeune fille oublia tout ce qui aurait dû les séparer pour ne voir que lui, Jo!...

En dehors de Mme Chatel, Suzanne ne fréquentait personne, depuis sa sortie de pension, et vivait dans la retraite.

Jo lui tint lieu de tout.

Bientôt, les instants où il était là, présent, comptèrent seuls pour la jeune fille ; sa vie ne lui parut faite que de quelques heures lumineuses reliées par beaucoup de gris, d'ennui, d'anxieuse attente.

Mme Chatel tomba malade et Jo, ayant le prétexte de venir aux nouvelles, apparut quotidiennement et ses visites furent longues.

La vieille dame ne se méprit pas sur le subit intérêt que le jeune homme lui montrait. Elle en sourit, indulgente.

Depuis peu, d'ailleurs, M. Monti-Ville lui avait laissé comprendre l'avenir qu'il souhaitait pour Suzanne : la voir épouser son fils !... C'était un beau rêve !

Devant une pareille perspective, la vieille dame ne songea point qu'elle n'était pas seule au monde pour décider la destinée de la jeune fille ; que là-bas, en Béarn, la baronne de Mertens s'agitait toujours comme une furie, cherchant à faire la preuve de choses si terribles qu'elles en paraissaient incroyables.

Fort imprudemment, Mme Chatel considéra et traita les jeunes gens en fiancés.

Presque à son heure dernière, ce fut elle qui, révélant aux deux jeunes gens ce désir de M. Monti-Ville, leur avoua que tel était aussi le sien.

Ce fut elle qui les poussa à voir clair en eux, à s'engager l'un à l'autre...

Elle mourut les tenant par la main, les bénissant et ne parlant que de leur bonheur.

Hélas ! ils en étaient loin encore ; mais Suzanne restait désormais acquise à des idées qui ne seraient jamais celles de sa mère. Malgré elle, poussée par une force supérieure dont M. Monti-Ville n'avait pas négligé le pouvoir, le jeune fille était, pour ainsi dire, passée à l'ennemi.

Ce fut seulement après la mort de Mme Chatel que, pour la première fois, M. et Mme Monti-Ville parurent s'intéresser à la pauvre enfant.

Prenant prétexte de très anciennes relations avec sa vieille parente, ils questionnèrent Suzanne sur ce qu'elle comptait faire et, très chaudement, comme elle n'avait ni toit, ni asile, ils lui offrirent leur protection.

Mais cette proposition, qui aurait dû lui inspirer tout au moins de la gratitude, sembla plonger la jeune fille dans un véritable effroi et la fit se ressaisir.

Avait-elle oublié qu'elle ne pourrait jamais rien accepter de ceux que sa mère traitait en adversaires?...

Non, elle n'accepterait rien d'eux, pour si doucement et si instamment que Jo l'en priât.

Elle annonça aussitôt son désir de travailler, de chercher à se suffir. D'ailleurs, de désolantes nouvelles lui arrivaient du Béarn, et elle avait à songer non plus à elle-même, mais à sauver sa mère de la misère.

On s'offrit aussitôt à l'aider à trouver une situation.

La place d'institutrice chez Mme Battant étant vacante, on s'efforça de la lui procurer. Mme Battant fut longtemps à se décider, refusant de comprendre que ses hésitations pouvaient amener chez d'autres de cruelles angoises.

Entre temps, folle d'inquiétude de savoir sa fille à Paris, Mme de Mertens appelait Suzanne, la conjurant de venir jusqu'à elle, coûte que coûte!

La jeune fille partit.

Mais combien fut de courte durée la douceur de ce revoir! Que de souffrances pour toutes deux allait contenir ce séjour à Mertens!

La baronne ne fut pas longtemps à se demander pourquoi son enfant était si différente de ce qu'elle aurait voulu qu'elle fût.

S'était-elle donc trompée en la confiant à sa vieille parente? Mme Chatel, de quelque façon, avait-elle trahi sa confiance?

Très vite, la crainte lui en vint, et aussitôt, indignée, exaspérée, elle se flatta de défaire en quelque jours le lent travail de bien des années et elle y employa toute son énergie, sa force, sa violence.

Pour qui connaissait Mme de Mertens, il est facile de s'imaginer combien durent être pénibles les scènes incessantes qu'elle fit à Suzanne, et par lesquelles elle tentait de convaincre la jeune fille des choses terribles qu'elle avait dans l'esprit.

Et la pauvrette, se refusant à croire à la possibilité de tant de mal, se courbait, se tordait sous les propos torturants de sa mère comme un arbrisseau sous le vent d'orage.

Elle pâlissait, tremblait et, devant ce qu'on aurait voulu

l'obliger à croire, était prise de la peur de vivre et du désir de mourir.

"Mère!... Mère!... suppliait-elle, êtes-vous sûre de ne pas vous tromper?"

Et Mme Mertens s'indignait encore davantage de ce doute.

Non, elle ne se trompait pas! M. Monti-Ville était un brigand, un menteur, un hypocrite... Les siens avaient dépouillé, trahi les Mertens! Leur fortune était de l'argent volé... volé... Si la chose ne pouvait être prouvée, c'est qu'il n'existe plus de justice sur la terre... mais heureusement qu'il en était encore une au Ciel!

"Elle se manifestera... quelque jour!..., criait la pauvre femme, Dieu frappe, châtie à son heure!"

Mme de Mertens, en disant ces mots, était effrayante d'exaltation, avec ses grands gestes prophétiques et ses yeux qui
Et c'était le cœur brisé que la jeune fille, nouant ses mains,
flambaient.
levant son regard vers le ciel, répondait à tout en suppliant:

"Oh! mon Dieu, par pitié, par pitié, faites-moi connaître la vérité!"

Ces détails, Mme Malmenet me les donna de cette voix calme et chantante qui semblait toujours voleter au-dessus des choses sans jamais les approfondir. Ne voyait-elle rien du drame affreux que je démêlais en ce récit?

Evidemment, il passait inaperçu pour elle, car lorsque je m'écriai: " M. Monti-Ville est un misérable!..." il sembla que nous ne parlions plus le même langage.

Elle railla.

—Vous aussi, vous voilà prise de la même phobie que la baronne?

Mais si elle semblait décidée à poursuivre ses railleries, moi je poursuivais mes pensées et songeais:

"Je m'explique, maintenant, pourquoi cette dépêche n'est point parvenue, pourquoi cette enfant n'a pas été prévenue de la mort de sa mère... l'aubergiste a dû être payée pour que les choses soient ainsi, et pas autrement. On aura craint les dernières paroles, les dernières volontés de celle qui n'est plus... Oh! que cet homme est coupable! Je n'aurais jamais cru qu'on pût l'être avec tant de raffinements!"

Et j'ajoutai à voix haute:

—Je comprends maintenant pourquoi le concierge croit à un *mal donné*. Je comprends pourquoi Mme de Mertens

disait M. Monti-Ville atteint d'un châtiment affreux. Il est dévoré de remords. Il a dû commettre quelque mauvaise action, peut-être plus : un crime. S'il s'efforce de le cacher à tous, il ne peut se le cacher à lui-même... de là cette maladie étrange, ces hallucinations. Il a assez cherché à faire passer pour folle Mme de Mertens. Serait-il frappé à son tour comme il a voulu frapper?...

—Quel emballement, ma très chère ! me répondait de son ton léger Madame Malmenet, vous m'effrayez vraiment... Depuis quand considérez-vous les événements au travers d'un verre grossissant? Ce n'est plus de la sagesse ! M. Monti-Ville n'est coupable que d'imprudence ; il n'aurait pas dû s'intéresser à des gens qui lui voulaient du mal. S'il l'a fait, c'est en raison des relations anciennes de sa famille avec les Mertens ; c'est parce qu'il voulait soustraire ces enfants aux extravagances de leur mère.

—Il a envoyé le fils mourir là-bas !...

—Allez-vous le rendre responsable de cette mort?

—Et croyez-vous qu'il laissera jamais son fils épouser Suzanne?

—Il ne veut que cela.

—Allons donc !

—Mais, ma très chère, je vous l'assure... quel entêtement, quel feu, quelle flamme !

—Tout cela est machiné, truqué et cache Dieu sait quoi !

—Comme si un homme aussi occupé, qui a le pied en mille affaires, avait le temps de s'arrêter à de telles vétilles !... Car ce n'est que vétilles pour lui, cette querelle avec Mme de Mertens. Du reste, depuis le début, il l'a toujours traitée par le mépris.

—Et moi je vous dis que cet homme a commis des vilenies et ne peut en détourner sa pensée.

—Mais vous ne le connaissez pas, le malheureux !... Il est incapable de faire du mal à une mouche !

—Je maintiens mon dire.

—A votre aise !

Oui, je comprenais maintenant pourquoi, renonçant à convaincre sa fille par la discussion, Mme de Mertens avait préféré lui écrire ces choses qu'elle ne devait pas oublier.

Je crus deviner aussi tout à coup dans quel but M. Monti-Ville cherchait à savoir, après la mort de la baronne, où se trouvaient les pages écrites par elle pendant ses derniers jours.

Il désirait ces papiers pour, évidemment, les faires disparaître.

Ainsi, nul n'aurait connu les suprêmes volontés de la pauvre femme, l'obstacle était à jamais brisé, la route libre...

L'importance du dépôt à moi confié me fut ainsi révélée, et je fut prise de la terreur de n'avoir point placé ce manuscrit en un lieu assez sûr.

Marianne ne m'avait-elle pas dit, en me remettant le petit cahier :

—Serrez-le bien, cachez-le bien ; je crois cet homme capable de tout...

Il me fallut aussitôt revenir précipitamment chez moi, m'assurer que le manuscrit était en même place, que personne ne me l'avait enlevé.

D'une main tremblante j'ouvris mon secrétaire.

Sous sa bande de parchemin scellée de cachets, le petit cahier était toujours là.

Je m'en saisis.

Il me sembla une chose vivante que je crus sentir palpiter entre mes doigts.

"A communiquer à ma fille, si un danger la menaçait."

La première fois que j'avais lu cette recommandation, je me demandais de quel danger Mme de Mertens voulait préserver sa fille... Je le savais, aujourd'hui : c'était évidemment du piège tendu à la crédulité de la pauvre enfant par l'appât d'un mariage qui ne serait jamais, et ne pouvait pas être, ne fût-ce que par respect pour l'opposition que, vivante, y eût faite Mme de Mertens.

"Je veillerai ! fis-je.

Et je replaçai en lieu sûr le manuscrit, ces quelques feuilles qui résumaient tant d'angoises, de souffrances, de déchirement, d'heures douloureuses.

X

—Mais voyez donc, très chère, combien j'ai raison de dire ces gens bien comme tout le monde, mieux que tout le monde, même.

Mme Malmenet me montrait, du bout de son évantail, les Monti-Ville dans une belle loge de face à l'Opéra.

C'était un soir de gala—une représentation donnée au profit de je ne sais quels sinistrés.

Loges et fauteuils, mis aux enchères, valent des prix fous.

Mme Malmenet devait son avant-scène au deuil subit d'une amie fortunée. Nous étions trois à partager ces places de choix : Mme Malmenet, une de ses cousines, Mme Lisieux, et moi.

—Il paraît qu'ils ont payé leur loge deux mille francs ! déclara Mme Lisieux très admirative.

—Cela prouve qu'ils pouvaient le faire ! répondis-je sèchement.

—Les pauvres en profitent, qu'elle qu'en soit la raison.

—Il y a des gens qui s'inscrivent pour deux milles francs sur une liste de souscription, en première page d'un journal, qui ne donneraient pas cent sous si la liste ne devait pas être publiée.

—Vous êtes sceptique ! dit Mme Lisieux, fort offusquée.

—Elle est devenue ainsi en creusant l'humanité ! ajouta, railleuse, Mme Malmenet.

—Heureusement que sur les Monti-Ville, il n'y a rien à dire... des gens si bien, des gens si...

—La considération s'achète aussi bien qu'une loge.

—Oh ! mais qu'elle sévérité !... Que vous ont fait ces gens? Il paraît que vous ne les aimez guère.

—Ne vous inquiétez pas de ce qu'elle dit, ma cousine. Elle ne connaît pas les Monti-Ville.

—Je les connais mieux qu'ils ne le croient ! fis-je.

—Ta... ta... ta... je sais ce que je dis. Vous êtes prévenue, montée contre eux... Vous n'avez pas l'esprit libre !.. Je préviendrai Monti-Ville qu'il a votre conquête à faire, et vous verrai comme vite il réussira ! C'est l'homme le plus charmant que j'ai jamais rencontré... je dirai même le plus séduisant. Comme il paraît bien, ce soir ! poursuivit Mme Malmenet, fixant la loge avec sa lorgnette. Ce séjour en Allemagne l'a rajeuni... Qui est donc avec eux?... Je connais ce petit Monsieur gesticulant. J'y suis : c'est le baron Collier que nous avons rencontré en Béarn, vous vous souvenez? Je serai enchantée de le revoir et vais aller à sa recherche pendant l'entr'acte... Voyons quelles drôles de petites histoires il tirera, ce soir, de son sac?

Mais il ne fut pas nécessaire d'aller à la recherche du baron Collier : avant l'entr'acte il nous avait aperçues et accourait vers nous, bien que nous connaissant peu, comme vers de "vieilles amies."

—Je suis pour quelques jours dans la capitale...affaires très urgentes... questions électorales... mais, chut! chut!... Je vous expliquerai!...

Ma femme est toujours à la campagne: son exploitation agricole, naturellement! Elle ne pense qu'à cela... Mais je vous empêche peut-être de sortir!... il fait délicieux dehors, du reste... Ne venez-vous pas au Foyer?... Cet escalier me ravit, me jette toujours en extase... D'ailleurs, j'ai besoin de vous, chère Madame Malmenet, j'ai besoin de votre délicieuse épaule—si j'ose m'exprimer ainsi—pour m'aider à pousser quelqu'un dans une voie où il hésite à s'engager.

—Qui donc?

—Je vais vous confier cela.

Nous sortîmes ensemble. Le baron Collier parlait à Mme Malmenet avec une extrême volubilité.

Tout à coup, il y eut un arrêt; le baron venait de saisir vivement quelqu'un par le bras et s'écriait:

—Ah! vieux camarade, je vous tiens... et ne vous lâcherai que lorsque vous aurez prononcé le mot attendu, espéré par nous tous! J'ai été chercher du renfort, une femme intelligente, exquise, qui saura vous exprimer son indignation à l'idée que pouvant faire du bien vous vous y refusez... Madame Malmenet, chapitrez avec votre éloquence ordinaire mon vieux camarade!

Ah! vous voilà pris, Monti-Ville, vous voilà pris!... En galant homme, sortez de là!...

Je levai les yeux. Celui auquel ce discours s'adressait ne me voyait pas. Mme Malmenet le trouvait rajeuni par son séjour en Allemagne; je le jugeai, moi, infiniment vieilli, depuis notre rencontre en Béarn.

Il portait moins haut la tête, ses cheveux avaient blanchi, ses trait s'étaient creusés. Il avait le regard distrait, vague, hésitant, la voix lointaine, voilée et l'air de détachement de ceux qui vivent beaucoup en eux-mêmes.

On eût dit que les choses du monde étaient de peu d'importance pour lui, qu'il les jugeait de haut et souriait, indulgent, à ce qu'on lui contait, sans bien le comprendre, ou même l'entendre, l'esprit ailleurs.

L'expression dominante de sa physionomie était une grande tristesse, et j'éprouvais un malaise en songeant à la violence de mes soupçons, de mes accusations, de mes jugements, à la forme si peu mesurée que je leur donnais.

Etait-ce là vraiment celui que je traitais de misérable, de bandit... que je soupçonnais de tous les crimes?...

Il avait plutôt l'air d'une victime, d'un homme sur lequel pèse une fatalité, que d'un malfaiteur.

Le baron Collier expliquait :

—Voici, chère Madame, le cas qui nous occupe : Nous poussons Monti-Ville à la députation. On l'attend, on le désire. On l'appelle. Tout est prêt. Le siège est fait. Le triomphe est assuré : un triomphe éclatant ! Il hésite, il se dérobe. Pour un rien il refuserait !

—Il a tort ! fit Mme Malmenet.

—Là ! Qu'est-ce que je vous disais, Monti-Ville... Merci pour cette belle parole, Madame, je l'enregistre, nous l'enregistrons. Aurions-nous un insuccès à déplorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, délicieuse, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas que se présenter à la députation dans ces conditions est à faire? Allons, Monti-Ville, en marche!... Je comprends qu'autrefois il ait refusé ; mais aujourd'hui que le champ est libre, que cette vieille folle n'est plus...

Je ne sais quelle idée me poussa à me mêler à la conversation, à protester :

Etait-elle si folle que ça?

M. Monti-Ville se retourna comme si je lui eusse porté un coup.

Il me vit, me reconnut, salua gauchement, recula, devenu blême... Le tic nerveux si pénible que je lui avai vu en Béarn, et dont je le croyais débarrassé, le reprit, tordit son visage.

Et pendant que le baron Collier me répondit :

—Elle était folle à lier, Madame, à lier... à lier... à lier ! Lui bégaya :

—Madame a raison... Madame a raison... sans que ces mots parussent se rapporter à rien.

Mon propos avait jeté le désarroi dans la conversation.

Le baron Collier me regardait comme une personne à qui l'on est tenté de dire :

"De quoi, diable, vous mêlez-vous?"

Je crois que Thérèse Malmenet était disposée à se montrer du même avis. Je me sentis de trop et je revins dans la loge où je retrouvai Mme Lisieux.

Je crus, cependant, que M. Monti-Ville allait me suivre :

voulait-il me demander d'expliquer ce que je venais de dire? Je certifie qu'il y pensa.

Toutefois, il n'entra point, et comme surprise, je dirai même déçue, je revenais sur le seuil de la loge pour savoir ce qu'il était devenu, je l'aperçus qui s'éloignait rapidement, courbé, la tête basse.

Il fut arrêté par quelqu'un et se retourna à demi : sur sa poitrine tombait la croix ; autour de la blancheur du col traversait la rouge cravate de commandeur ; plusieurs décorations étrangères ornaient so boutonnière.

Vers lui des mains se tendaient, des dos se courbaient.

J'eus la révélation de l'homme considérable qu'il était, et je l'accusais de vilenies !

"Je rêve, je rêve ! me dis-je ; il doit y avoir sous tout cela quelque formidable erreur !..."

Mme Malmenet revint.

Un peu de froideur nuançait sa voix, sa bouche se pinçait.

Je la devinai mécontente.

Elle était pour la correction des formes, l'adoption sans débat du convenu, du déjà entendu, du déjà pensé par tout le monde pour ce superficiel, cette mesure dans les dires et les opinions qui n'engagent à rien, n'entraînent à aucune discussion, n'altèrent jamais l'humeur de personne et ne font jamais se hausser les voix.

"Sourire, sourire !" semblait-elle répéter à elle-même et aux autres, comme certain acteur dans je ne sais plus quelle pièce.

C'était évidemment d'une grande sagesse et pourquoi peut-être elle avait toujours passé pour une femme charmante. Elle m'en voulait d'être, en quelque sorte, sortie de son programme.

Nous n'entrâmes point en explications.

Et, tandis que le spectacle se poursuivait, distraite et pour la première fois, peut-être, demeurant indifférente aux manifestations d'art et de talent que nous étions conviés à goûter, je restais les yeux fixés sur la loge payée deux mille francs par les Monti-Ville. Les femmes étincelaient de diamants ; derrière elles, immobiles, se tenaient des hommes d'une correction élégante. C'était comme l'apothéose d'un luxe splendide.

Et, là-bas, dans un coin perdu, bien loin, échevelée, en sabots, vêtue de loques de misères, une femme au visage brûlé de fièvre, aux yeux de démente, avait usé sa vie à crier

à tous que ce luxe était du bien volé!... Et l'on riait d'elle, on ne l'écoutait pas, on la traitait de folle!...

...Cependant, parce que je venais de paraître douter de cette folie, M. Monti-Ville m'avait répondu: "Madame a raison"!

Et, passionnée par ce mystère, je me pris moi aussi à répéter ce qu'en un jour de deuil et de larmes, j'avais entendu Suzanne crier d'une voix déchirante:

"La vérité... la vérité!..."

"A-t-elle des convictions politiques, votre amie?" demandait, à quelques jours de là, le baron Collier à Mme Malmenet.

Il avait été lui rendre visite, avant son départ pour le Midi.

—Je le crois.

"—Se défie-t-elle des opinions de Monti-Ville? ou travaille-t-elle pour son adversaire?

"Quelle idée!

"Son attitude, l'autre soir, a été pour nos projets une défaite.

"Mon amie a connu la baronne de Mertens, et cette dame lui a mis en tête un tas de choses qui l'indisposent contre les Monti-Ville.

"Faut soigner ça!... La folie est contagieuse. On a découvert le microbe. Votre amie l'aura gagné en allant à Mertens. C'est dommage: elle paraissait sensée. Elle vient donc, je vous le disais, de nous faire un tort considérable.

"Comment?

"—Est-ce sa vue, est-ce le mot qu'elle a dit l'autre soir à l'Opéra? Monti-Ville refuse, aujourd'hui, d'entendre parler de quoi que ce soit, et en donne comme raison ceci, qui est assez confus: "Je ne veux pas recommencer!" Sa femme m'a supplié de ne point insister. Elle a horreur du Béarn et de tout ce qui peut ramener son mari de nos côtés.

"—Chaque fois qu'il y va, il me revient plus malade, m'a-t-elle confié. C'est absolument comme s'il allait y prendre un renouvellement de l'affection qui le tourmente et à laquelle les médecins ne comprennent rien..." Force a donc été d'abandonner l'idée de porter Monti-Ville à la députation!... A-t-il eu peur que la lutte ne reprenne, que ses adversaires n'aillent fureter dans les paperasses de sa vielle querelle avec la baronne et n'y repêchent des accusations, pour les lui jeter à la face, sous forme d'articles de journeaux ou d'affiches injurieuses? Du vivant de la pauvre dame, tous

étaient contre elle : elle représentait l'ancien régime et on la méprisait d'autant. Mais elle est morte, l'intérêt supérieur de la république aidant, on en pourrait bien faire une héroïne. Des contradictions pareilles se voient tous les jours : soyons prudents et renonçons à nos projets !

—Je me désolais donc d'une part, ma chère Madame Malmenet, poursuivit le baron Collier, d'avoir fait un voyage inutile et, d'autre part, m'en consolais du mieux que je pouvais, lorsque je rencontrai Tavoix, Boby Tavoix, l'aviateur.

"Il m'aborde de cette façon cavalière qu'ont les jeunes aujourd'hui—façons charmantes et flatteuses, somme toute, en ce qu'elles n'ont jamais l'air de s'apercevoir que... les autres ont des rides !...

"En forme, mon oncle?

"Me voilà d'un coup rajeuni. En camarade, nous allons déjeuner. Partie charmante !...

"On cause de tout et de rien.

"Enfin l'on dit :

"—Savez-vous la nouvelle?

"—Pas un mot.

"—Jo Monti-Ville se marie.

"—J'en sors. On est resté muet pour moi.

"—On n'annonce pas encore. D'ailleurs, ça tangue, ça tangue toujours, ces histoires-là.

"—Ah ! tant pis... Le nom de la demoiselle?

"—Suzanne de Mertens.

"Je bondis.

"—Vous êtes malade?

"—Mais non, très bien portant, au contraire, température excellente, pouls normal, bon pied, bon œil, superbe appétit...

"—Trêve de plaisanteries !... Suzanne de Mertens?

"—J'ai dit !

"—Mais alors, je la tiens... je la tiens !

"—Qu'est-ce que vous tenez?

"—Mon élection !

"—Vous vous présentez? Dans quelle circonscription, grands dieux ! et pour le triomphe de quelles idées, mon oncle?"

"Je redeviens sur-le-champ un homme sérieux.

"Cinq quart d'heure après j'étais chez Monti-Ville...

"—Voilà les difficultés écartées, notre siège n'est pas perdu ! Comment, votre fils épouse la petite Mertens, cette enfant charmante... des yeux comme ça... une bouche

comme ça... une taille... une taille... que, toute petite, j'ai fait si souvent sauter sur mes genoux... et vous ne m'en dites rien?..."

"Monti-Ville ressemble à un homme que l'on saisirait à la gorge...

"Il est lent à répondre, comme s'il ne trouvait pas ses mots.

"Et oppressé, solennel, des larmes dans la voix—de vraies larmes!—il déclara, le bras tendu comme s'il le jurait:

"—Le ciel m'est témoin que ce mariage est mon désir le plus cher...

"—Après, vous vous présenteriez?

"—Non, non, fait-il de la main comme incapable de parler.

"—Votre fils prendrait-il votre place?

"Et encore de la main, il paraît me dire:

"—Comme il voudra! comme il voudra!...

"J'ai aussitôt cherché à voir Jo Monti-Ville.

"La chose a été difficile.—Avez-vous remarqué que les gens qu'on souhaite rencontrer sont toujours sortis?...

"Enfin je le rejoins.

"—Vous épousez Suzanne, cette délicieuse enfant? me suis-je écrié.—Contez-moi cela!

"A quoi il a répondu avec une sensibilité qui m'a paru un peu antique pour nos temps de positivisme:

—"J'aime Suzanne et n'épouserai qu'elle!

"—Vous vous présenteriez à la députation à la place de votre père?"

"A la réponse à ma question j'ai retrouvé, par exemple, les jeunes de notre époque et le signe qui leur est particulier: une superbe indifférence pour tout ce qui ne leur est pas absolument personnel:

"—Tout m'est égal, pourvu que j'épouse Suzanne!

(*A suivre*)

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
27 RUE BUADE, QUEBEC.

L'ILLUSTRATION
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"
Vol. 3. No. 4. 1er Aout, 1909.

Chasse et pays des chasseurs



" JOE " COMEAU

Frère et compagnon de l'auteur de " Life and Sport on the North Shore "



Pointe des Monts—Le Phare



Ecorchant un Loup-marin



Entrée de la rivière Mistassini



Le postier du nord il y a 50 ans.



SS. Aranmore, vaisseau postier d'aujourd'hui (1909)



Trois aigles " dorés "

Chasse aux lièvres—Le résultat



Pique-nique à un poste de Saumon



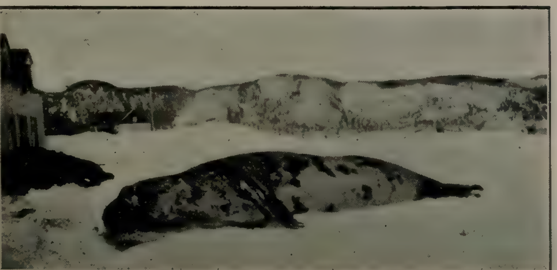
Pêcheurs de homards, Anse de St-Augustin



“ Harp Seal ”



Loup-marin nouveau-né



“ Hooded Seal ”



Transport des loup-marin à la Pointe-des-Monts



Jeunes chasseurs d'oies sauvages



Chasseurs d'oies sauvages à la Grande Péninsule



Lynx au piège



John Brown, le premier habitant de la rivière Moisie



La mission, Réserve Indienne de Bersimis

In Memoriam

Tu revis toute en moi, Mère qui disparus,
Et tout ce que je pense est encore de toi-même
Qui du passé surgit et me conseille et m'aime,
Comme un regard de tes chers yeux qui ne sont plus...

Je murmure ton nom comme on fait sa prière ;
Moi qui n'ai pas de ciel, tu m'es le paradis,
La règle souveraine et le but que j'élis
Dans la nuit de mon cœur où tu fus la lumière.

Quand ton souffle cessa, la douleur m'a fait dieu.
Chaque matin, dans les rayons, ton âme vole
Et m'éblouit avec des clartés d'auréole...
C'est depuis ton départ que je te vois le mieux !

Ton âme éparse est comme une vive poussière
Qui se pose, clarté vibrante, revêtant
Les choses que je vois, dans l'espace et le temps,
Du soleil de douceur qu'a scellé ta paupière.

Le passé, le présent, c'est par toi qu'ils sont beaux ;
Si mon rêve, comme un drapeau vainqueur s'éploie,
C'est que tu désiras, vivante, notre joie :
Pour socle à nos bonheurs, tu permis ton tombeau.

Quand il s'entr'ouvrira, qu'il me faudra descendre
À ton côté dormir l'interminable soir,
Je te raconterai ce que tu n'as pu voir,
Et tu me permettras de me joindre à ta cendre.

Tu me diras : " Mon fils, avant que de parler,
Laisse-moi regarder ce que t'a fait la vie,
Depuis cette heure inique où je te fus ravie...
Demeurai-je longtemps, dis-moi, sans m'éveiller ?

" Tes cheveux blancs, tes yeux vieillis..., toutes ces rides!
Comme la nuit est courte à qui ne souffre plus !
Ai-je donc tant dormi ? Combien d'ans révolus.
Depuis l'automne froid où j'entrai dans ce vide ? "

" Mère, ne cherche pas combien d'ans sont passés,
Puisque jamais pour moi tu ne fus vraiment morte.
Me voici ; garde-moi. Fermons la lourde porte
Et reprenons le rêve où nous l'avons laissé.

" J'ai fait de ton martyre un fervent évangile,
Tu fus le crucifix où s'épancha ma foi,
Et j'ai vécu dans le respect de cette loi
Qui façonnait mon cœur comme une bonne argile.

..." Qu'est-ce donc que la mort ayant le souvenir,
Hôte qui divinise, adore et ressuscite ?
Jamais à mon appel, ta voix, des sombres sites,
Echo mystérieux n'a failli de venir.

..." Tendresse des printemps, majesté des aurores,
Hymne des mers, chanson du vent, ailes des mots,
Mysticité des soirs tombant sur les hameaux,
Orgues des bois clamant leur grande âme sonore.

Je ne les ai sentis qu'en les mêlant à toi...
Ainsi, j'ai répandu, prolongé ta présence."
Alors tu me diras : " Mon fils, dans le silence,
Il tombe jusqu'à nous des sanglots et des voix."

Et je te répondrai : " C'est notre ultime fête ;
Ce sont mes fils vivants qui t'apportent des fleurs,
Les miennes ne sont plus, daigne accepter les leurs,
Et que la volonté du grand secret soit faite."

Camille Dubois

A l'assaut des institutions Canadiennes-françaises

II

La conquête des diocèses.

C'est étonnant comme les catholiques de langue anglaise se sont donné peu de mal pour obtenir le choix d'un des leurs au poste de coadjuteur de Mgr Grouard, vicaire-apostolique de l'Athabaska. Même absence de zèle lorsqu'il s'est agi de choisir l'évêque du nouveau diocèse de Témiscamingue. Mgr Blanche, mourrait demain, que le " Canadian Extension and Register " lui-même ne songerait pas à lui donner un successeur de langue anglaise, et cela en dépit de son ardeur apostolique pour les missions lointaines que l'on peut atteindre en chemin de fer et que l'on peut au besoin doter d'un " chappel-car."

Mais qu'il s'agisse d'un diocèse comme celui d'Ottawa, la situation change. Les rédacteurs—pas tous heureusement—rivalisent d'empressement pour donner à Rome leurs conseils et pour susciter des candidats. Il ne leur vient même pas à l'esprit que le successeur de l'archevêque canadien-français d'un diocèse aux trois quarts canadien-français, fondé, bâti, développé par les canadiens-français, puisse être un canadien-français.

Que cette attitude ait lieu de surprendre de la part d'un groupe qui ne forme pas le cinquième de la population catholique du pays, cela serait évident si une expérience de plusieurs années ne nous avait appris à attendre à peu près tout de ce côté. Et en fait de sujet d'étonnement il ne nous reste plus guère que l'incommensurable naïveté avec laquelle les nôtres, en pareilles matières, essaient d'accommoder les intérêts de la religion avec une paix menteuse qui les laissera " frais tondus " pour les avoir empêchés de voir jusqu'à quel point on abuse de leur bonne foi.

On nous dit que le choix d'un successeur à Mgr Duhamel ne réserve pas de surprises aux canadiens-français. C'est fort possible, mais ce qui nous inquiète c'est la parfaite tran-

quillité avec laquelle on envisage une situation attendue depuis des années par nos adversaires naturels, préparée par eux avec des mémoires perfides comme celui qui fut adressé au Cardinal Merry del Val, en 1905, saluée avec une joie mal contenue par tous les tenants du catholicisme saxonisant en ce pays.

On admet bien qu'entre catholiques canadiens-français et catholiques irlandais, chaque fois qu'il s'agit d'un poste hiérarchique à remplir, c'est la guerre. Et pourtant personne ne songe à être prêt en cas de besoin, à préparer les causes avant de se présenter devant le tribunal. A ceux qui manifestent de l'inquiétude on se contente de répondre que ces craintes sont vaines, que le danger n'existe pas, qu'il serait irrespectueux de discuter les motifs des amis de nos ennemis, ou encore, comme dans le cas qui nous occupe, qu'il ne peut entrer dans l'esprit des gens sérieux que le prochain évêque d'Ottawa ne soit pas un canadien-français." Nous avons déjà lu, depuis quelques semaines, plusieurs de ces articles confiants et ultra-pacifistes et nous avouons qu'ils ne nous ont pas rassuré. Les faits leur donneront peut-être raison, mais ils ne nous enleveront pas de l'idée que cette quiétude aveugle, sous prétexte de prudence ou de respect, n'a été que de la témérité. C'est un peu l'histoire du bravache qui allumait sa pipe debout sur un tas de poudre. Une étincelle aurait pu le faire sauter.

Du reste, nous sommes beaucoup de l'avis de l'ancien président Roosevelt qui conseillait de ne marcher dans le monde qu'armé " d'un gros bâton."

Et puis, nous l'avons déjà dit, les journaux ont déjà parlé de cette succession d'Ottawa ; ils en parlent encore et il n'est pas sans intérêt de rapprocher leurs dires de certains faits encore peu connus. C'est le moyen de savoir que si le clergé irlandais d'Ottawa est l'infime minorité, il n'en est que plus actif et qu'il peut compter sur des influences qui s'étendent bien en dehors de la province d'Ontario. Citons d'abord les nôtres.

Le 12 juillet, l'*Action Sociale* disait en parlant des rumeurs soulevées dans le public par le voyage en Europe de Son Excellence le Délégué Apostolique :

> ⚜ " Sans doute, il peut encore exister à Ottawa ⚜
> ⚜ de ces gens qui, lors des difficultés scolaires, ⚜
> ⚜ surent envoyer à Rome un mémoire où les Ca- ⚜
> ⚜ nadiens-français étaient attaqués avec une rare ⚜

perfidie, mais nous croyons qu'ils sont maintenant cotés à leur valeur, là-bas.

"Il faut songer aussi que Rome ne se prononcera pas en matière aussi grave avant de s'entourer de tous les renseignements voulus. Et le premier de ces renseignements devra être au sujet du mouvement de la population catholique. Or, le dernier recensement paroissial a donné le résultat suivant :

"De 1897 à 1907 la population catholique de l'archidiocèse d'Ottawa est passée de 121,435 à 154,671, soit une augmentation de 33,236, répartie dans 5,427 familles, dont 4,699 sont de langue française.

"Pour la ville d'Ottawa et sa banlieue la population catholique était, en 1907, de 25,453 âmes réparties dans 3,860 familles françaises et 1,980 familles anglaises. (1)

"Il nous paraît donc que les alarmistes ont tort d'interpréter comme ils le font le voyage en Europe du délégué apostolique. Il ne peut venir à l'idée de personne,—je parle des gens sérieux,—que le prochain évêque d'Ottawa ne soit pas canadien-français. Les chiffres du recensement ci-dessus sont trop éloquents pour qu'il en soit autrement.

"Il ne nous appartient pas de supposer au voyage du délégué apostolique des motifs que lui-même n'a pas jugé à propos de faire connaître au public, mais nous tenions à faire remarquer combien c'est manquer de respect au représentant du Saint-Siège,—qui connaît la situation mieux que personne,—que de lui prêter des intentions aussi étranges."

Le lendemain, 13 juillet, la *Patrie* revenait à la charge, dans un article qui a l'air inspiré, et disait .

"Dans les cercles laïques, comme en comité ecclésiastique, on discute assez vivement sur le choix que les autorités romaines feront pour

---

(1) On verra plus loin que ces chiffres ne sont pas exacts et qu'ils sont bien en deça de la réalité.

⚜ remplacer le regretté Mgr Duhamel à la tête de l'archidiocèse d'Ottawa.

La rumeur qui veut que des efforts considérables soient faits pour faire nommer un évêque de langue anglaise provoque des commentaires animés. On ne peut croire que dans un diocèse en grande partie peuplé de catholiques canadiens-français, *il soit question d'un prélat qui ne parle pas la langue de la majorité.*

" On prétend que le voyage de Mgr Sbaretti à Rome n'est pas étranger à la nomination du successeur de Mgr Duhamel.

" Le délégué apostolique, qui est bien au fait de la situation religieuse au Canada, ne saurait être soupçonné d'accorder des sympathies à un candidat de langue différente de la nôtre.

" Ne manquons pas de respect au représentant du Saint-Siège et ne lui attribuons pas des intentions qu'il ne peut avoir."

Notons en passant la nuance qui est comprise dans cette seule phrase qu'il ne peut être question pour Ottawa—un diocèse en grande partie canadien-français—d'un " prélat qui ne parle pas la langue de la majorité." C'est bien de cela qu'il s'agit ! Un évêque qui parle la langue de la minorité, soit. Est-ce qu'on serait satisfait d'un évêque irlandais parlant français ? Trois ou quatre diocèses au moins nous sont enlevés sous ce prétexte et il suffit de lire leur histoire pour comprendre ce que cela veut dire.

Mais le 15 juillet, le *Canada* que la *Patrie* citait le même jour, recevait de son correspondant d'Ottawa la dépêche suivante :

" Quelques journaux ont annoncé hier, que Mgr Sbaretti, parti en Europe ces jours derniers, avait une mission particulière en rapport avec la nomination du prochain évêque du diocèse d'Ottawa.

" J'ai eu l'occasion de causer avec quelques ecclésiastiques distingués et bien connus de notre diocèse et je puis dire que la plupart d'entre eux sont convaincus que, en effet, notre délégué apostolique se rend à Rome, pour appuyer cer-

> taine candidature à la succession du regretté Mgr Duhamel.
>
> "Les prêtres de langue française sont sous l'impression que le candidat de Mgr Sbaretti, est l'abbé Whelan, un prêtre irlandais très distingué.
>
> "L'on m'assure que Mgr Bégin a été mis au courant de la situation particulière créée dans les milieux ecclésiastiques de notre diocèse depuis quelques temps, et qu'il fera valoir, à Rome, les intérêts et les aspirations du clergé canadien-français du diocèse d'Ottawa."

On dirai vraiment que la vérité commence à se faire jour et que les alarmistes d'hier ont fini par tomber sur une piste véritable. Que Mgr Bégin ait décidé de faire valoir à Rome, les intérêts des catholiques français du diocèse d'Ottawa, ce n'est ni trop tôt ni sans besoin !

A ceux qui s'étonnent de l'inaction apparente des catholiques du diocèse d'Ottawa, laïques et clergé, nous ferons part de l'incident suivant qui est authentique de fait.

Après les funérailles du regretté Mgr Duhamel, une couple de cents prêtres et religieux du diocèse se réunirent au dîner chez les Sœurs Grises d'Ottawa. Le Délégué Apostolique était présent ainsi que plusieurs évêques dont Nos Seigneurs Bégin, Bruchési, Gauthier, Cloutier, O'Connor (évêque de Peterborough, que certains journaux ont désigné comme futur évêque d'Ottawa) et quelques autres.

Vers la fin du repas Mgr Sbaretti prononça quelques paroles élogieuses à l'adresse du défunt puis lut en français une déclaration où, après avoir expliqué la procédure spéciale suivie pour le choix des évêques au Canada, il disait à peu près ceci :

> "Nous espérons que vous aurez bientôt un évêque. Nous vous demandons avec instance d'attendre avec patience *l'élu du Seigneur*. Confiez-vous dans la Providence et acceptez avec soumission la décision que Rome rendra avec l'aide du Saint-Esprit. Ne faites pas d'agitation, ne faites pas de bouleversement; c'est un cas qui relève des autorités supérieures. Il faut respecter l'autorité."

Cette déclaration que rien ne semblait inviter créa une impression profonde chez ceux qui l'entendirent. Pour les uns elle n'apporta aucune assurance, tandis que pour d'autres,—le petit nombre—elle semblait garantir l'avenir. La nouvelle, répandue parmi les laïques influents, ne fut pas sans causer quelque émoi et il fut même question de dépêcher auprès de Mgr Sbaretti une délégation que l'on désignait d'avance et qui comprenait les sommités canadiennes-françaises de la capitale. De leur côté les membres du clergé, devenus inquiets, à cause de ce voile de mystère jeté sur une affaire les intéressant au plus haut degré, consultèrent un des membres de l'épiscopat canadien qui leur défendit toute intervention directe en disant : " Je réponds de tout."

Le départ subit de Mgr Sbaretti pour l'Angleterre et pour Rome en même temps qu'un catholique irlandais fort connu dans la capitale donna lieu à de nouvelles appréhensions qui se manifestèrent dans les dépêches citées plus haut.

On se rappelle que les recommandations du Délégué Apostolique faites exclusivement en français, n'étaient apparemment destinées qu'aux canadiens-français et l'on se mit à douter que Son Excellence eût fait tenir privément les mêmes instructions au clergé irlandais dont la convoitise pour le Siège d'Ottawa est assez connue. D'autre part, certains rappelèrent l'opinion très répandue que si le Délégué Apostolique n'est pas tout-à-fait hostile aux canadiens-français, il ne leur est pas tout particulièrement sympathique, et qu'à tout prendre, il ne serait pas trop loin de favoriser la politique d'assimilation que nous annoncent les propos impérialistes de notre trop zélé gouverneur-général. On nous a même fait part de certaines indiscrétions vice-royales qui prouvées—et rien ne dit qu'elles ne le sont pas—établiraient hors de tout doute le bien fondé de tous les soupçons dont nous venons de parler. Pour notre part, nous, canadiens-français, nous oublions trop facilement en ce pays notre double rôle de coloniaux et de français. Quand on dit que nous sommes une nation, beaucoup de ceux qui applaudissent sont bien d'avis que cette parole ne sera pas entièrement vraie avant le jour où l'élément français sera tout-à-fait assimilé ou tellement réduit à la province de Québec que toute chance d'expansion lui aura été enlevée. On le sent à l'enthousiasme général avec lequel la presse anglaise du pays salue chacun de ces appels délirants faits par nos hommes d'Etat pour ce qu'ils appellent " l'entente des races au Canada."

Or, qu'est-ce que nous n'avons pas fait, qu'est-ce que nous n'avons pas sacrifié pour cette entente qui n'est ni plus grande, ni plus sincère aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque de la Confédération, ou même sous l'Union, quand nous ne craignions pas de dire tout haut notre pensée et que nous savions, au besoin, lutter hardiment pour nos droits sacrés ? Il faudrait refaire ici l'histoire des compromis qui nous ont été arrachés sous les yeux du Délégué Apostolique et c'est un article entier qu'il faudrait pour accomplir dignement cette besogne. Nous revenons à notre sujet.

Les dépêches alarmistes provoquées par le départ de Mgr Sbaretti pour Rome avaient leur contrepartie dans les articles très confiants publiées par les journaux de langue anglaise, articles ou l'on traitait d'Ottawa comme s'il n'y avait pas eu un seul canadien-français dans le pays. Et on le fit avec un tel entrain que les amis mêmes de la cause irlandaise, comme le *Catholic Record* de London, Ont., consacrait à ces conquérants d'évêchés la note suivante :

> " La dernière dépêche aux journaux—commentant la mort du bien aimé archevêque d'Ottawa—nous dit que *toute la situation* (quel que soit ce que cela veut dire) *est changée.*" " *Pendant quelque temps,* continue-t-elle, on avait pensé que le *Père McCann ou le Père Hand serait nommé à London.*" Mais la vacance d'Ottawa arrive et dérange les plans du rédacteur local. Il dit que " *ceux qui sont supposés savoir* déclarent que l'évêque O'Connor, de Peterborough, ira à Ottawa et que le Père McCann sera nommé à Peterborough."
>
> " *Si la situation était réglée de la sorte, dit-il, il est naturel de supposer que le Père Hand serait nommé à London.*" (1)
>
> Nous croyons vraiment que le jeune homme a passé une grosse journée de travail au Woodbine avant de tracer ce petit programme de ce que Rome doit faire. Il termine sa nouvelle en di-

(1) Ce qui nous étonne c'est de ne pas voir le nom du Père Burke du " Canadian Extension and Register " dans cette affaire. On le réserve probablement pour la prochaine vacance qui sera créée à Québec ou à Montréal ! Note du Dir.

> sant que l'avis de ces nominations nous viendra de Rome par l'entremise du Délégué Papal. Il aurait pu tout aussi bien dire que le 1er janvier prochain sera le Jour de l'an."

Le *Casket* d'Antigonish avait déjà fait des observations dans ce sens au *Canadian Extension and Register*. Ces observations reproduites par la *Catholic Fortnightly Review* de M. Preuss, inspirèrent au grand organe de l'emperialisme catholique à Toronto, la note assez vive que voici :

> " La *Fornightly Review*, dans son dernier numéro, reproduit la petite attaque du *Casket* à l'adresse des organes diocésains. L'idée que l'on veut répandre c'est que le rédacteur de cette feuille n'éternue pas avant que son ordinaire ait pris une prise de tabac. C'est une opinion commune mais qui n'en est pas moins généralement erronée. Les évêques et les archevêques prisent l'originalité, la vigueur et l'énergie tenace tout autant que les autres individus. Ils mettent une borne à une chose et c'est à l'ingérence d'un journal dans la politique ecclésiastique. Voici le point ou le rédacteur indépendant tombe généralement dans l'erreur. Il donne des conseils et fait des suggestions qui ne sont pas écoutées pour la simple raison qu'il n'est pas au fait des conditions véritables. Rome ne repousse pas les conseils mais elle persiste d'une manière ou d'une autre à choisir ses conseillers."

Voilà le ton de quelqu'un qui se croit un des conseillers du Pape ou nous n'y connaissons plus rien. Dans tous les cas, c'est le ton de quelqu'un qui ne veut pas être dérangé dans ses calculs, et qui serait bien disposé à conquérir pour les siens le siège d'Ottawa avant de voler à toute vapeur à la conversion des infidèles de l'Ouest ou aussi loin que le Grand Tronc Pacifique voudra le mener.

Cela suffit assurément pour démontrer que ces messieurs " n'attendront pas pour éternuer que Rome ait pris une prise." Nous savions déjà—pour continuer la figure—que non-seulement ils éternuent plus qu'à leur tour mais qu'au besoin ils

savent attirer l'attention en se mouchant bruyamment ! You're bound to take notice !

Mais est-ce que nous blâmons nos coreligionnaires de langue anglaise de s'agiter, de marcher résolument à la conquête que leur nombre leur refuse ? Tout au contraire, mais nous déplorons profondément l'apathie des nôtres, cette insouciance confiante et passive qui de plus en plus, dans ce pays qu'ils ont ouvert à la civilisation, en fait les éternels tondus de l'histoire.

On nous dit au sujet d'Ottawa : " Rome ne se prononcera pas sans s'être renseignée." Soit. Mais qui va renseigner Rome ? Si ce sont les mêmes qui l'ont renseignée sur le diocèse du Sault Ste-Marie, qui la renseignent sur celui de Chatam, sur les provinces de l'ouest, sur le mouvement Franco-Américain dans la Nouvelle-Angleterre, vous allez être roulés, pillés comme au coin d'un bois. Si vous croyez qu'une injustice—ou plutôt erreur—puisse être facilement corrigée, nous vous disons que vous vous payez d'illusions. Sans cela les Acadiens auraient un évêque de leur nationalité, le Sault Ste-Marie, serait restitué aux nôtres, le diocèse de Burlington ne serait pas menacé d'être enlevé aux Franco-Américains, il y aurait un évêque franco-américain à Portland.

Vers le mois de février le grand vicaire, Mgr McCann, et deux curés de Toronto sont passés à Rome. Croyez-vous qu'ils y soient allés prêter main-forte aux canadiens-français d'Ontario qui voudraient voir l'évêque du Sault Ste-Marie transféré à London et remplacé par un évêque de leur race ?

Dans le même temps on parlait ici du voyage à Rome d'un représentant des évêques des provinces Maritimes. Ce représentant va-t-il dire au Pape que dans le diocèse de Chatam les Acadiens catholiques sont 55,000 sur une population catholique, totale de 70,000 ? Y va-t-il repousser la prétention du fameux " mémoire " adressé au Cardinal Merry del Val et disant entre autres choses que dans la ville d'Ottawa il y avait " 35,124 catholiques autres que les canadiens-français " quand le recensement officiel donnait à cette même ville une population de 30,525 catholiques, dont 19,027 canadiens-français ? Va-t-il réfuter cette autre affirmation trompeuse du " mémoire " qu'il y a dans Québec autant d'anglais catholiques qu'il y a de canadiens-français dans Ontario, quand on sait que dans Québec, il y a 14 français pour un anglais, (1,322,000 canadiens-français contre 92,000 anglais) et que pans Ontario les catholiques français sont presque aussi nom-

breux que les anglais (161,000 canadiens-français contre 209,-000 anglais) sans tenir compte de quelques milliers de sauvages, polonais, italiens, etc ?

On a jeté les hauts cris, l'année dernière, lorsque fut rendu public ce mémoire insidieux, calominiateur, mensonger, rédigé quatre ans auparavant ? C'était, certes, un événement malheureux," mais si Victor Hugo a pu dire que " les petits malheurs sont la vaccine des grands," nous aurions, tout de même, tort de croire que toutes les choses désagréables dont on nous a abreuvés depuis la conquête nous ont immunisés contre les calamités qu'on nous prépare.

Le " Mémoire," par exemple, devait nous faire voir les moyens employés par ceux qui ont profité de notre hospitalité pour préparer secrètement notre ruine. Sous le prétexte de demander un évêque anglais (?) pour l'Ouest, c'est le procès de tout notre épiscopat, de toutes nos institutions, de toute notre race que le politicien auteur de cette infamie a fait, un procès *ex-parte* où après quatre années, un heureux accident a permis à un des nôtres de faire une réfutation qui, Dieu merci, est concluante.

Si l'on a pu fausser les chiffres au sujet de la population des provinces de l'Ouest pourquoi les mêmes gens ayant les mêmes convoitises ne les fausseraient-ils pas pour le diocèse d'Ottawa ? Et, à ce sujet, qu'on nous permette une courte digression qui nous fera voir le procédé suivi par les champions du droit des catholiques irlandais au Canada

Le " Mémoire " disait :

⚜ " Votre Eminence sait sans aucun doute qu'au ⚜
⚜ dernier recensement la population catholique ⚜
⚜ du Canada du Nord se distribuait comme il suit ⚜
⚜ dans les différentes provinces : ⚜

Provinces.	Total de la population catholique.	Total de la population canadienne-française.
Manitoba...	35,672	16,021
Colombie-Anglaise...	33,639	4,600
Alberta. ...	12,967	4,348
Assiniboine-E...	7,521	1,339
Assiniboine-O...	3,142	235
Saskatchewan...	6,453	1,118
Territoires non organisés ...	9,580	1,918

" Par conséquent, au point de vue numérique, les catholiques de langue anglaise, et *tous les autres qui se classeront comme tels en adoptant les coutumes et les usages anglais*, ont droit à plus de considération que la minorité comparativement faible des Canadiens-français."

Avez-vous remarqué ce passage " et tous les autres qui se classeront comme tels en adoptant les coutumes et les usages anglais " ? Tout est là. Toujours la vieille histoire du brave curé irlandais de Woonsocket, qui disait : " My church is the catholic church, Father Dauray's is the french church ! "

Un ami à qui je montrais ces chiffres me faisait observer qu'ils étaient exacts mais incomplets, l'auteur du *Mémoire* ne tenant pas compte des Métis français tous catholiques. Et il me passait alors le tableau suivant qui, comme on le verra, modifie sensiblement le premier :

	Catholiques.	Can. fr.	Métis fr.	Total fr.
Manitoba..	35,672	16,021	5,335	21,357
Nord-Ouest . . .	30,082	7,040	6,471	13,511
Colombie......	32,639	4,600	503	5,103
Territoires	9,580	1,918	2,064	3,982

Les *Cloches de Saint-Bonifaces*, l'organe reconnu de Mgr Langevin, viennent de publier sur le même sujet des statistiques non moins intéressantes. (1) Chacun y reçoit son dû, les Canadiens-français comme les autres. Voici donc les renseignements que les *Cloches* nous donnent et qui ont été fournis par les ordinaires des trois diocèse de Saint-Boniface, Saint-Albert et Prince Albert :

Saint-Boniface

Catholiques français..................	33,786
" anglais	11,181
" allemands..................	10,789
" polonais..................	13,195
" irlandais..................	3,882
Autres catholiques..	5,240
Ruthènes..........................	45,000
Total..	123,073

(4) Le " Canadian Extension and Register " donne ces chiffres " as having been furnished by the ordinaries of the three dioceses." Dente superbo !

Diocèse de Saint-Albert

Catholiques français	33,786
" anglais	14,290
" allemands	3,170
Ruthènes, Polonais, Hongrois	12,780
Indiens catholiques	4,490
Total	52,100

Diocèse de Prince Albert

Catholiques allemands	12,000
" français	10,000
" anglais	5,000
Ruthènes	12,000
Indiens	5,000
Total	44,000

Nous n'insistons pas. La comparaison des tableaux que nous venons de donner montre suffisamment et les moyens employés contre nous et la *franchise* de ceux qui nous combattent pour le simple plaisir de nous montrer eux-mêmes le chemin du salut.

Nous avons vu que pour la ville d'Ottawa le monsieur du *Mémoire* réclamait 35,124 catholiques *autres que les canadiens-français.* Encore une subtilité de language qui ne manque pas de saveur. Nous avons déjà dit que la population catholique d'Ottawa était de 30,525 dont 19,027 canadien-français. Ajoutons, puisque nous y sommes, que parmi les " autres catholiques que les canadiens-français " il faut compter 1,000 italiens desservis par les Pères Capucins.

Et qu'est-ce qu'on oppose, jusqu'aujourd'hui à tous les chiffres des mémoires connus et inconnus ? Une statistique incomplète si on en juge par les chiffres publiés par l'*Action Sociale* que nous citons plus haut et qui paraissent lui venir de source apparemment renseignée. Pourtant ce ne sont pas les renseignements qui manquent. Le Révérend Père Alexis, Capucin, a publié il y a douze ans sur le diocèse d'Ottawa un ouvrage qui est à la fois un prodige de travail et un monument d'exactitude. Combien l'ont lu ou encore combien songent à s'en servir ?

Nous y avons relevé à la hâte des renseignements comme ceux-ci :

Population d'Ottawa en 1881

Canad. fr.	Ang. cath.	Total cath.	Protestants.	Pop. totale.
9,384	6,517	15,901	11,511	27,412

Population d'Ottawa en 1891

Canad. fr.	Ang. cath.	Total cath.	Protestants.	Pop. totale.
12,790	8,399	21,189	16,080	37,269

La population canadienne-française dans le seul comté d'Ottawa a augmenté de 8,000 en 10 ans.

Quelle était la population du diocèse d'Ottawa en 1881 ? Le Père Alexis nous la donne comme suit en s'appuyant toujours sur les recensements officiels.

Canad. fr.	Ang. cath.	Total cath.	Protestants.	Pop. Totale.
82,264	45,669	127,933	101,281	229,714

Ces chiffres puisés à des sources sûres et officielles forment une base admirable et indestructible pour les calculs futurs. Et douze ans après la publication de l'ouvrage du Père Alexis, en suivant les recensements décennaux on arrive infailliblement aux chiffres suivants :

POPULATION DU DIOCESE D'OTTAWA D'APRES LE RECENSEMENT OFFICIEL DE 1905

Province d'Ontario

Comté de	Pop. totale.	Catholiques.	Français.
Carleton	19,377	6,136	2,533
Lannark, N.........	13,621	2,863	611
Ottawa (ville)	57,640	30,525	19,027
Prescott............	27,035	21,201	19,190
Russell............	35,166	21,352	17,522
Totaux	152,839	82,077	58,883

Province de Québec

Comté de	Pop. totale.	Catholiques.	Français.
Argenteuil........	10,941	5,591	4,971
Labelle	30,931	27,086	24,653
Montcalm.........	700	700	700
Terrebonne.........	5,787	5,731	5,562
Wright............	44,800	36,205	29,946
Totaux	93,159	75,313	65,832
Grands totaux...	245,998	157,390	124,715

Ce tableau montre la supériorité numérique incontestable des canadiens-français dans le diocèse d'Ottawa. Il montre aussi que cette supériorité numérique ne serait pas détruite même si on voulait faire un diocèse avec la partie qui se trouve comprise dans la province d'Ontario. Ce point mérite d'être noté, surtout aujourd'hui que l'on parle d'une division du diocèse d'Ottawa qui serait faite dans ce sens. Il serait facile de faire croire que cette division n'aurait pas d'autre effet que de laisser les irlandais seuls à Ottawa, tandis que les canadiens-français resteraient groupés dans la partie située dans la province de Québec. Le *Mémoire* a dit des choses bien pires que celle-là ! (1)

L'idée d'une division dans ce sens ne serait même pas nouvelle. Il en est question depuis 1868 et un Réverend M. Lynch en sait quelque chose. La lutte qui éclata au sujet de l'Uni-

(1) Depuis que cet article est écrit le *Witness*, de Montréal, (22 juillet,) nous apporte la nouvelle que les irlandais d'Ottawa accepteraient le compromis suivant : diviser le diocèse d'Ottawa en leur laissant la partie située dans Ontario à laquelle on annexerait le petit diocèse d'Alexandria qu'ils comptent pour exclusivement anglais.

C'est un beau rêve, mais c'est un rêve ! Les canadiens-français sont en majorité dans la partie d'Ontario ; ils le seraient davantage avec l'annexion d'Alexandria. Et la population du nouveau diocèse serait alors comme suit :

	Catholiques anglais.	Catholiques français.
Partie ontarienne d'Ottawa....	23,194	58,883
Alexandria................	9,200	14,223
Totaux.............	32,394	73,106

Achab, la convoitise vous aveugle !

versité d'Ottawa la remit en évidence. Au moment où nous écrivons il n'est pas bien sûr que ce rêve ne se soit pas levé de nouveau dans l'esprit de ceux qui rédigent des mémoires anti-canadiens-français ou les inspirent. Le coup de filet devrait tenter ceux qui, par exemple, écrivaient à Mgr Sbaretti en 1906. " Les catholiques de langue anglaise ne consentiront jamais à maintenir un collège de médecine sous l'influence et la direction d'un corps de canadiens-français."

Et qu'est-ce à dire que ces " conditions nouvelles," que ces " conditions véritables " dont parlent les dépêches tendancieuses ou les noter aigres-douces du " *Canadian Extension and Register*, qu'est-ce à dire, sinon que dans les milieux irlandophiles on pose lentement ce problème de la domination anglaise dans l'église en dehors de Québec, et que l'on fait lentement, sournoisement, habilement ce que nous appelons dans le titre de cet article " l'assaut des institutions canadiennes-françaises." Qu'est-ce autre chose, que cette poussée formidable qui lance à la curée de l'œuvre catholique, à la conquête des diocèses français, tous ses apôtres d'un jour, missionnaires en pullman et évangélisateurs de paroisses seculaires, qui ne semblent avoir retenu des évangiles qu'un passage, le suivant." (1) *Alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis* " ?

Nous avons réuni à la hâte, dans cet article, quelques renseignements essentiels, quelques chiffres indiscutables, avec l'espoir qu'ils jetteront leur part de lumière sur une situation que depuis longtemps on embrouille à dessein. Il faudra, certes, livrer des luttes ardentes pour conserver le patrimoine français que nos missionnaires ont préparé au Maître dans cette partie du Nouveau-Monde. A part le souci des conquêtes nouvelles à préparer dans les régions ou la rigueur du climat nous protège contre tous les concurrents, il faudra aussi garder le terrain acquis, l'influence péniblement amassée, sou par sou, depuis les Récollets jusqu'aux Oblats. Il faudra même nous tenir prêts à venger jusqu'à notre réputation jusqu'au désintéressement dont nous avons imprimé le cachet sur toutes nos œuvres; il faudra nous défendre contre ceux-là mêmes qui, n'ayant rien fait nous disent: " Vous avez fait trop." et se préparent à un partage des biens tel que pour en trouver un semblable il nous faudrait remonter à Grand-Pré. La tâche n'est pas au-dessus de nos forces.

---

(1) J. IV, 38

“ Les évêques et les archevêques, dit le *Register*, prisent l’originalité, la vigueur, l’énergie tenace.” Nous nous en doutions bien un peu, mais nous n’y avions pas songé assez souvent. Après des années de patience, de compromis, de faiblesses pour l’amour de la paix, nous avons évité le scandale de luttes intestines entre catholiques pour laisser s’épanouir le scandale plus grand des empiètements tolérés et des injustices souffertes en silence. Le jour n’est pas éloigné ou à notre tour nous devrons montrer toute notre taille aux faux frères qui veulent nous apporter l’asservissement après nous avoir apporté le typhus, qui s’élèvent sur nos ruines, et qui n’apprendront pas trop tôt tout ce qu’il y a de détestable dans la convoitise d’Achab pour le champ de Naboth.

J. L. K.-Laflamme

Chronique Littéraire

Notre langue maternelle.
Luttes et espérances.

Le patriotisme et le courage des parlementaires canadiens-francais de 1792 avaient obtenu de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, l'impression dans les deux langues de tous les documents officiels de la Chambre. Le régime néfaste de l'Union " nous fit reculer d'un demi-siècle." La clause 41ème de la loi impériale qui gratifia nos pères de ce cadeau plus qu'étrange décrétait que la version anglaise, seule, des documents parlementaires serait reconnue comme ayant une valeur officielle et authentique. Les députés canadiens-français ne furent pas lents à protester contre ce parti-pris d'ignorer notre langue maternelle. Tout le monde connaît l'énergique déclaration de Lafontaine, au commencement de la session de 1842 :

> " On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette Chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres, que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier dicours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

C'était un morceau de belle et bonne " étoffe du pays " que Lafontaine offrait à ses collègues de langue anglaise, comme don de joyeux avènement. Il faut vraiment remer-

cier les membres de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française de l'inlassable courage qu'ils mettent à sauver la précieuse étoffe, qui a servi à grandir plutôt qu'à diminuer la taille du grand homme d'Etat que fut Louis-Hippolyte Lafontaine.

Grâce à cette énergique attitude, nos députés obtiennent de l'Assemblée, dès la première session, que toute motion " soit lue en français et en anglais par l'orateur, s'il possède l'usage des deux langues," et trois ans plus tard, que " tous les bills et documents soumis à la Chambre soient imprimés dans les deux langues " à nombre égal d'exemplaires." Après cinq autres années d'une lutte sans trève ni défaillance, les Canadiens-Français eurent la joie de voir l'adresse de Denis-Benjamin Papineau, demandant au parlement impérial la révocation de la clause 41ème de l'Acte d'Union, unanimement adoptée par l'Assemblée Législative. Leur triomphe fut complet lorsque, à l'ouverture de la session de 1849, ils entendirent tomber de la bouche de Lord Elgin ces paroles de justice, prononcées successivement en anglais et en français :

> " Je suis fort heureux d'avoir à vous apprendre que, conformément aux désirs de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres au parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française."

L'Angleterre ne trouve indignes de vivre que les races qui se laissent mourir. " L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord " devait confirmer cette vérité, en 1867. La clause 133ème de la loi impériale qui établit, en cette mémorable année, la Confédération canadienne, se lit comme suit :

> " Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française, ou de la langue anglaise, dans les débats sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par de-

⚜ vant les tribunaux ou émanant des tribunaux ⚜
⚜ faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. ⚜
⚜ Les actes du parlement du Canada et de la lé- ⚜
⚜ gislature de Québec devront être imprimés et ⚜
⚜ publiés dans ces deux langues." (1) ⚜

Cette formidable lutte de nos hommes d'Etat pour la conservation de la langue française,—lutte qui a duré cent ans, à quatre années près,—ces discours énergiques, toutes ces courageuses démarches, ce couronnement glorieux, enfin, de leurs suprêmes efforts, tout cela eut été vain, si, dans la paroisse canadienne-française, la négligence ou l'indifférence des pasteurs eût laissé croître l'herbe sur les tombes françaises ; si, confondant la soumission avec la servilité, nos prêtres,—hypothèse inadmissible !—eussent cherché un peu trop à plaire aux vainqueurs, ne fût-ce qu'en faisant tous les dimanches, leur prône dans les deux langues ou en admettant dans les écoles rurales l'enseignement à dose égale du français et de l'anglais. Ecole bilingue, école neutre : deux utopies également désastreuses, l'une pour la langue, l'autre pour la foi. L'école, voilà la grande force nationale ; la petite école nettement, exclusivement catholique et française, voilà, après Dieu, la cause première et fondamentale de la survivance du peuple canadien-français. Une nuance, un rien de servilisme envers l'autorité anglaise chez un seul des évêques de Québec, par exemple, eut pu réduire à néant les gigantesques efforts de nos hommes d'Etat. Dignité nationale absolue dans l'absolue loyauté, telle fut l'invariable attitude de tous les évêques canadiens-français devant les représentants de la couronne britannique. L'Angleterre aime ceux qu'on appelle des hommes, *viri*. Elle a trouvé dans chacun de nos évêques un homme et elle a cru, avec raison, s'honorer en les saluant tous respectueusement, les uns après les autres. En un mot, l'Angleterre a toujours su respecter ce concordat, deux fois sacré, qui lie, depuis les temps héroïques de notre histoire, l'Eglise Catholique et le peuple canadien-français.

Les constitutions et les lois ne peuvent avoir qu'une influence très limitée sur la conservation d'une langue, si le peuple ne parle pas cette langue à chaque jour et à chaque heure de sa vie nationale. Une langue qui n'existe que dans

---

(1) Voir, pour tous ces détails et documents, le *Bulletin des Recherches Historiques* d'avril 1904.

des textes de lois,—ces lois fussent-elles inviolables !—est une langue morte. La langue ne s'impose pas à coups de décrets ; elle ne vient pas d'en haut. Le plus modeste de nos laboureurs ou de nos artisans, par la manière si simple, si claire dont il s'exprime souvent, par ces termes pittoresques qu'il crée parfois et qui sont d'autant plus justes que l'homme, chez lui, est plus près de la nature, de la réalité, contribue autant, même plus que l'homme instruit à entretenir la vitalité de la langue.

> " La langue, a dit M. Edmond Roy, dans une page superbe, (1) sort des couches populaires. Comme un arbre vigoureux, à l'écorce rude mais au bois sain et dur, elle s'élance de la bonne terre nourricière, et alors qu'elle monte jusqu'aux plus hauts sommets, elle s'étend, couvrant, de son ombre bienfaisante, la nation tout entière. Sa sève circule toujours, une branche se casse et meurt, la plaie se cicatrise, et de nouveaux rameaux s'ajoutent aux anciens. Il en est qui poussent tout droits, sans fleurs et sans fruits, d'autres languissent et s'étiolent comme si l'air leur manquait, ou comme si un insecte les rongeait à l'intérieur. Mais combien, aussi, ont des floraisons superbes ? "

C'est précisément pour cela que la règle suprême qui doit gouverner le développement d'une langue, c'est l'usage. Et quand il s'agit de la langue française parlée au Canada, n'entendons pas seulement l'usage de Paris, mais l'usage de Québec, l'usage de Montréal consacrant définitivement l'emploi de mots venus de la Beauce, de la Côte Beaupré, de Sorel, de Chambly ou d'ailleurs. Il faut voir avec quelle intelligence la *Société du Parler Français au Canada* a compris la théorie, aujourd'hui incontestée, de Vaugelas. S'est-elle jamais mêlée de promulguer des décrets ? A-t-elle créé un seul mot, depuis sept ans qu'elle existe ? Elle connaît trop bien les lois qui président à l'évolution d'une langue pour tomber dans cette erreur qui faillit faire du président Roosevelt, il y a deux ans, la risée du peuple américain, lorsque le premier magistrat de la république lança son fameux décret de réforme,

---

(1) Cf. *Bulletin du Parler Français,* mars 1908, p. 212.

qui ne touchait, pourtant, qu'à l'orthographe des mots. Au lieu de décréter, la *Société* a enquêté,—sachant bien que c'était là l'unique moyen d'arriver à connaître l'usage canadien-français en matière de langue parlée. Avec un courage et une méthode remarquables, elle poursuit sa formidable enquête à travers le pays, et c'est un plaisir,—surtout pour celui qui n'a qu'à se réjouir du résultat de tant et de si patientes recherches,—de voir les précieuses fiches s'entasser presque jusqu'à faire des monceaux. Ne voyons-nous pas, déjà, les conséquences pratiques de ces importants travaux ? Une fois en possession de la collection, aussi complète que possible, des expressions du terroir canadien-français, la *Société* sera en mesure de constater, avec une exactitude presque mathématique, le nombre des mots *du pays* qui sont universellement employés par nos compatriotes, et la conclusion logique de son enquête sera que ces expressions sont consacrées par l'usage et qu'elles ont droit de cité dans le parler français du Canada. Prenons, par exemple, le mot *poudrerie*. Il n'y a pas de doute que l'enquête sur ce mot une fois terminée prouvera clairement qu'il est d'usage universel, chez nous. Il est de bonne facture canadienne-française. Pendant que nos cousins de France ont encore besoin de trois mots : *tourbillons de neige* pour désigner la chose, un de nos ancêtres,—qui nous dira jamais son nom ?— a trouvé, un jour de gros *nordet* d'hiver, l'expression unique de *poudrerie*. L'usage veut, aujourd'hui, chez nous, qu'on dise et qu'on écrive, sans hésitation ni prudrerie grammaticale : poudrerie. Voilà comment une langue se développe et s'enrichit.

Qui nous donnera la *Société* littéraire ou l'Académie exclusivement canadienne-française qui fera,—dans un tout autre genre, évidemment,—pour notre langue écrite, pour notre littérature nationale, ce que la *Société du Parler Français* fait avec tant d'intelligence pour notre langue parlée ? Pauvre littérature canadienne-française ! L'a-t-on assez maltraitée, depuis quelques années ! M. Jules Fournier ouvrit le feu contre elle dans la *Revue Canadienne* du 1er août 1906. Avec une verve endiablée, le jeune écrivain expliquait aux lecteurs abasourdis de la *Revue*, accoutumés à entendre des sons moins éclatants, comment il venait d'écrire un roman de dix sous en huit jours, parceque " la littérature canadienne-française n'existe pas," parceque " le crime irrémissible " de notre critique, " c'est, avant tout, de boucher le chemin par où la vraie critique pourrait passer." Cela ressemblait à une ga-

geure,—au moins quant à ce qui touchait à l'existence d'une littérature nationale chez nous. Puis, ce fut au tour de M. Jean du Meyn (1) de venir dire aux lecteurs de la *Revue* et un peu à tous les Canadiens-Français, sur ce ton doucement doctoral qu'on a cru retrouver depuis dans des articles signés d'autres noms ou pseudonymes, qu'il n'est pas " d'un patriotisme bien sage de répéter sans cesse entre nous que nous sommes un peuple très intellectuel, richement doué du côté des lettres et des arts, et devant qui s'ouvrent d'illimitées perspectives." On veut bien nous concéder, cependant, dans cette étude, après avoir déclaré que nous sommes absolument en retard, que le " goût du bien dire " et la " sensibilité attique qualités héritées de nos pères " sommeillent chez nous et ne demandent qu'à se développer. On nous y rapporte aussi le mot d'un " personnage " qui ne veut reconnaître qu'à deux Canadiens-Français la possession d'un " vocabulaire d'homme de lettres," Les noms de ces deux privilégiés ? " M. Ch*** et M. Ro***." M. Chapman et M. Roy, peut-être ? Un Roy seulement ? Nous en avons trois qui écrivent beaucoup et très bien. Enfin, on nous assure que " nous pouvons compter sur eux un bel avenir, mais à condition de travailler."

D'autres y ont mis moins de formes et de détours. Ce sont les quelques grincheux de la " tribune libre " du *Canada*, qui s'en donnent à cœur joie sur le dos de notre littérature nationale, s'il est permis de s'exprimer ainsi, depuis que M. le Dr. Choquette a eu l'idée de lancer dans la presse le projet de la fondation d'une Académie canadienne-française. La proposition du Dr. Choquette est " très acceptable," écrit Jean-Baptiste, (2) " mais je me demande où il prendrait les académiciens....j'en compte cinq ou six que je ne nommerai pas, est-ce suffisant ? " Un autre : " Pourquoi parler d'académie quand le nombre de nos écrivains, de nos journalistes, de nos publicistes, de nos orateurs possédant le *mens divinior* et ayant la culture littéraire, est si petit." (3) Enfin, un troisième,—de Sainte-Scholastique, celui-là,—a l'aplomb de déclarer qu'il nous faudrait, plutôt que ce " cénacle " littéraire dont on parle de nous gratifier, " une académie organisée et reconnue pour fixer chez nous ce qu'on est convenu

---

(1) *Revue Canadienne*, 1er février 1906.

(2) *Le Canada*, 2 février 1909.

(3) *Le Canada*, 17 février 1909.

d'appeler la langue du terroir," parceque, dit-il, " nous manquons énormément d'un lexique canadien-français." (1)

Pauvre *Société du Parler Français* ! Les journaux qui ont annoncé sa fondation (18 février 1902) ne seraient-ils pas encore arrivés à Sainte-Scholastique ? La fondation de l'Académie canadienne-française serait assurée, si l'on n'avait pas d'autres raisons à apporter contre la mise à exécution de ce projet.

Combien plus intéressantes et plus vraies sont ces paroles réconfortantes d'un membre de la *Société Royale* qui signe : Un adhérent : (2) "

" Je suis moi-même membre de la Société Royale et je ne cacherai point que pour l'avantage des lettres françaises, il vaudrait infiniment mieux qu'elle fût subdivisée en section anglaise, avec foyer à Ottawa ou à Toronto, et en section française à Québec, de manière à former deux académies absolument étrangères et par la langue et par le fonctionnement et par la constitution....Bref, j'approuve l'idée de la création d'une Académie littéraire, à Québec, et les hommes politiques qui se soucient le moindrement de l'avancement intellectuel de notre race, devraient donner l'élan. C'est le moyen de former une âme nationale et de développer les ambitions littéraires et artistiques des jeunes—nos remplaçants de demain."

Pour notre consolation littéraire et nationale, il faut dire que c'est là l'opinion de la grande majorité de ceux qui ont pris part à cette intéressante discussion. La *Patrie*, après deux ou trois jolies chroniques de Madeleine, s'est emparée de l'idée, qui était en train de faire heureusement boule de neige, lorsqu'une lettre de M. L. O. David, parue dans le *Canada*, est venue soudainement en faire un bloc de glace.

Académie ou non, il faut, pour faire avancer d'un pas plus rapide la littérature canadienne-française dans la voie du progrès, que nous écartions de cette voie certains obstacles qui paralysent encore l'essor littéraire d'un bon nombre d'entre nous. C'est, avant tout, l'absurde manie que nous avons de

(1) *Le Canada*, 22 février 1909.
(2) *Le Canada*, 29 janvier 1909.

nous comparer toujours aux Français : " Albert Lozeau écrit bien, mais ce n'est pas Sully-Prudhomme ni Coppée ; l'abbé Camille Roy est un excellent critique, mais voyez Lemaître et Faguet ; les travaux historiques de M. Thomas Chapais sont très sérieux, mais D'Haussonville, mais Ségur ; les études philologiques de M. Rivard sont bien intéressantes, mais rappelez-vous l'œuvre de Gaston Paris." C'est énervant. Il y a, chez nous, tout ce qu'il faut pour faire des écrivains de premier ordre, et,—soit dit contre tous les grincheux du pays,—nous en avons. Cessons d'avoir les yeux rivés sur Paris. Parlons de la littérature française : c'est nécessaire ; nécessaire pour notre formation ; nécessaire pour notre direction. Il nous faut absolument connaître ce qu'est la bonne lecture française et savoir aussi ce qui doit être carrément rejeté. Il s'agit d'une sélection à faire, et elle ne se fera pas toute seule comme dans l'insipide hypothèse darwinienne. Le partage du bon et du mauvais, de l'utile et du niais,—il y a du niais en France comme partout ailleurs,—devra se faire par l'effort, par l'étude. Parlons donc de la littérature française, et beaucoup,—en Canadiens-Français. Toute imitation ne pourra être qu'une vulgaire copie. Nous n'avons rien à perdre en restant ce que nous sommes. Un écrivain de chez nous veut-il faire une étude sérieuse des œuvres d'un auteur français ? Qu'il lise ces œuvres ; qu'il les approfondisse de son mieux ; puis, qu'il nous dise simplement ce qu'il en pense. Et ce sera encore là de la belle et bonne critique canadienne-française.

Gardons-nous du chauvinisme et n'allons pas entretenir parmi nous la fâcheuse équivoque qui se trouve renfermée dans cette idée chère à plusieurs de nos compatriotes : seule, la littérature qui parle de *chez nous* a droit de s'appeler la littérature canadienne-française. Ne soyons pas si étroits. Bossuet n'a parlé, en somme, que très peu de la France, et il a laissé le plus beau monument littéraire dont la France puisse s'enorgueillir. Pascal, dans ses *Pensées*, a parlé de l'homme et pas du tout du Français ; ce qui ne l'a pas empêché de donner à la littérature française un chef-d'œuvre immortel. Le plus grand écrivain d'Angleterre a écrit des tragédies humaines, et non anglaises. Et pour parler de chez nous, doit-on dire que l'incomparable lettre du Cardinal Taschereau sur l'établissement des Quarante-Heures dans le diocèse de Québec ne mérite pas de compter parmi les plus belles pages de la littérature canadienne-française, parce qu'elle ne parle pas de *nos gens* et qu'elle peut tout aussi bien s'adresser à n'importe quelle âme

chrétienne de n'importe quel pays ? Est-ce que les brillantes conférences scientifiques de Mgr Laflamme n'ajouteraient aucun lustre nouveau à nos annales littéraires, si elles étaient, un jour, réunies en volume ? Mgr Pâquet a-t-il écrit ces pages superbes sur le *Droit Public de l'Eglise* et sur l'*Education* pour qu'on entende dire, un jour ou l'autre, qu'il n'a rien fait pour la littérature canadienne-française parce qu'il nous a parlé de l'Eglise et de l'éducation ? Toute bonne page écrite par un Canadien-Français dans sa langue maternelle appartient à la littérature canadienne-française. Sans doute, fouillons nos archives, pénétrons-nous l'âme jusqu'au tréfonds de l'esprit des ancêtres, chantons les Laurentides et le Saint-Laurent tant que nous pouvons, traitons, chaque fois que l'occasion s'en présente, des sujets de *chez nous ;* mais si, un jour, l'un d'entre nous, s'élevant jusqu'aux plus hauts sommets de la spéculation philosophique ou approfondissant avec autorité les questions sociales les plus ardues, ajoute au trésor des lettres humaines un ouvrage qui remplit le monde de son nom et de celui du Canada français, ayons le bon sens, alors, de reconnaître que celui-là, aussi, aura bien travaillé pour la littérature canadienne-française

Soyons un peu plus tolérants pour ceux qui se donnent la peine d'écrire ; ne jalousons pas ceux qui réussissent ; n'assommons pas trop vite ceux qui se trompent ni ceux qui ont encore bien des choses à apprendre. Que celui d'entre nous qui, après cinq, dix ou quinze ans d'un pénible labeur, vient à bout d'écrire quelques ouvrages sérieux ou quelques bonnes études, n'entende pas tomber de la bouche de ses compatriotes, en guise d'encouragement unique, cette parole devenue stupide à force de banalité : " *Il se pousse* ." Ne nous attardons plus aux disputes des clans et des partis. Laissons là, une bonne fois pour toutes, cette idée ridicule d'une rivalité nécessaire entre Québec et Montréal, dont on retrouve, hélas ! des traces jusqu'au fond de la Louisiane. Rien, en vérité, ne paraît plus mesquin que ces mesquineries, quand on est à l'étranger.

Habituons-nous à l'analyse des auteurs, qui est, s'il faut en croire les maîtres, la meilleure méthode de formation littéraire. Nous lisons beaucoup, quoiqu'on dise. Pourquoi ne pas nous astreindre à faire un résumé de l'ouvrage instructif que nous venons de lire avec profit ? Jetez un coup d'œil sur la salle de lecture de l'Institut Canadien de Québec, à certaines heures de la journée. Les lecteurs y sont nombreux. Combien en voyez-vous la plume à la main ? On lit, on lit, puis... on

oublie. Au contraire, en s'imposant une rédaction,—fût-elle celle d'un simple résumé !—on se forme nécessairement à la composition ; on apprend à mettre de l'ordre dans ses pensées en découvrant, par l'analyse, la charpente d'un livre bien fait. Ce que nous disons là n'est, après tout, que l'écho fidèle des remarques que nous ont faites tant de fois nos excellents professeurs du Séminaire. Un trop grand nombre d'anciens élèves, malheureusement, ne les écoutent pas plus aujourd'hui qu'ils ne les écoutaient alors. Plusieurs des membres de notre classe instruite, s'il y avait encore pour eux le bulletin semestriel révélateur de leur degré d'application intellectuelle, risqueraient d'y trouver inscrite un peu trop régulièrement la formule connue : *mémoire heureuse ; pas assez cultivée.*

Il faut avouer, aussi,—pour être juste,—qu'une de nos grandes faiblesses,—et ceci pour les jeunes, surtout,—c'est de manquer à peu près complètement de direction littéraire. Tel qui commence à tenir une plume et qui se sent un goût très prononcé pour les études littéraires s'essoufflera longtemps à l'exploitation stérile et décourageante d'un champ qui n'est pas du tout le sien, faute d'avoir été bien dirigé, dès ses premiers pas dans la carrière, par une charitable et saine critique. Ne serait-ce pas là le grand rôle que devra jouer l'Académie canadienne-française, dont on nous laisse espérer la fondation prochaine à Québec. Donner l'immortalité, surtout aux approches de la mort, est une tâche énorme ; donner du goût aux jeunes qui ont l'amour des lettres, c'est beaucoup plus modeste, et combien plus utile ! Des prix de philosophie, d'histoire religieuse et politique, de critique, etc., devront mettre nettement en relief aux yeux des *Patres Concripti* de notre littérature nationale, les aptitudes spéciales de chaque concurrent. Celui qui, par exemple, aura décroché le prix d'histoire sera très fortement poussé à approfondir cette matière, pour laquelle les juges auront bien voulu lui reconnaître, par leur verdict, de très heureuses aptitudes. De même, les rapports des concours littéraires auraient,—toujours au point de vue du champ d'études à choisir et des défauts à corriger,—une très grande influence sur le choix définitif d'une carrière littéraire. Voyons donc dans l'établissement à Québec de la section française, par exemple, de la Société Royale, le gage assuré du développement plus facile des vocations littéraires chez nous plutôt que la garantie d'une immortalité toujours précaire pour les écrivains

Nous nous convaincrions facilement nous-mêmes, en nous

soumettant courageusement à un entraînement efficace dans un champ d'études bien délimité, que, de même que nous apprenons très bien à penser sans sortir de chez nous, nous pourrions tout aussi bien apprendre à écrire sans traverser la mer. Les compagnies transatlantiques y perdraient quelques profits. La littérature canadienne-française y gagnerait une plus forte saveur de terroir et, partant, une originalité plus grande. Est-il téméraire de croire que l'expérience vaut la peine d'être tentée ?

Antonio Huot, Ptre.

Acadiens déportés à Boston, en 1755.---
(Un épisode du Grand Dérangement)

PREMIERE PARTIE

Déportation ; exil.

Many a weary year had passed since the burning of Grand-Pré,
When on the falling tide the freighted vessels departed,
Bearing a nation, with all its household goods, into exile,
Exile without an end, and without example in story.
Far asunder, on separate coasts, the Acadians landed....
Friendless, homeless, hopeless, they wandered from city to city....
Asked of the earth but a grave, and no longer a friend nor a fireside.

LONGFELLOW.—*Evangeline.*

Bien des années de douleurs s'étaient succédé, depuis qu'à la lueur de Grand-Pré incendié, des vaisseaux, bondés d'êtres humains, étaient partis avec la marée, emportant tout entières en exil, la nation et la patrie acadiennes. Exil sans fin et d'une pitié sans égale dans l'histoire. Jetés sur des rives lointaines, et séparés les uns des autres, on les vit errer de ville en ville, sans amis, sans demeures, sans espérance humaine, résignés, et ne demandant rien à la terre qu'un tombeau.

LONGFELLOW.—*Evangeline.*

Le drame douloureux du Grand Dérangement s'était terminé dans les pleurs des Acadiens et le ricanement des soldats anglais.

De son poste de Pigiguit, aujourd'hui Windsor, où il gardait plus de mille prisonniers attendant d'être expédiés, le capitaine Murray écrivait au colonel Winslow, stationné à Grand-Pré : " Vous savez que nos soldats les haïssent, et que s'ils peuvent trouver un prétexte pour les tuer, ils le feront."... " Pour moi, j'ai hâte de voir ces pauvres diables embarqués, et, alors je me paierai le plaisir d'aller vous voir et de boire avec vous à leur bon voyage."

Et comme l'embarquement traînait en longueur, il ne trouvait dans les scènes de désolation qu'il avait sous les yeux qu'un motif à se divertir. " Aussitôt que j'aurai expédié ces *rascals*, écrivait-il de nouveau à son ami, j'irai me reposer avec vous et nous amuser."

Tout ce qu'on a dit des misères et des souffrances des Acadiens, au jour du Grand Dérangement ; tout ce que la tradition en a rapporté ; tout ce que Longfellow, poète divin, en a tiré de notes plaintives et désespérées sur son luth immortel, n'en égale pas la lamentable réalité. Ce drame ne peut s'écrire qu'avec des larmes.

Cependant, si cruel que fut l'embarquement, la suite, l'exil, fut plus douloureux encore.

Pour les déportés du Massachusetts, ce fut une agonie de plus de dix ans, sans trêve ni répit ; agonie des hommes réduits à la mendicité et obligés de subir, sans ouvrir la bouche, pour eux et leur famille, les affronts, le mépris, les enlèvements, les rapts, tous les outrages, toutes les injustices, toutes les infamies ; agonie des femmes à la merci de maîtres prévenus, jusqu'au fanatisme religieux, contre tout ce qui portait le nom de catholique et de français ; agonie des enfants qu'on arrachait aux bras de leurs parents pour se les distribuer ; agonie de l'âme des pères et des mères, en voyant ces mêmes enfants devenir des Anglais, des protestants.

Tout les avait abandonnés ; le roi de France les laissait persécuter, en dépit de la protection que leur garantissait le traité d'Utrecht ; la terre les maudissait, et le ciel restait sourd à leurs gémissements.

C'était un peuple de douleur.

C'est un vendredi, 5 de septembre 1755, à trois heures de l'après-midi, que les Acadiens du Bassin-des-Mines et de Pigiguit furent convoqués dans leurs églises, pour entendre la lecture d'un prétendu message du roi d'Angleterre et de l'Acadie, Georges II. Ce message, auquel le roi et ses ministres étaient tout à fait étrangers, n'était qu'un guet-apens du gouverneur Lawrence.

Quoique la paix existât alors entre l'Angleterre et la France, les Acadiens furent cernés et enveloppés par les soldats anglais dans les murs de leurs églises, et là, désarmés et impuissants, ils s'entendirent déclarer prisonniers de guerre ; et Winslow et Murray, au nom de Sa Majesté britannique, leur annoncèrent que leurs biens étaient confisqués et qu'ils allaient être dispersés dans les colonies anglaises.

Le 10 septembre commença l'embarquement, celui des adultes, les pères de familles et les jeunes gens, à bord de cinq transports ancrés en face du village de Grand-Pré ; et, le 8 d'octobre suivant, il se termina par celui des vieillards, des malades, des femmes et des enfants. Jours à jamais lamentables !

Ce n'est que le 27 octobre que le convoi, quatorze vaisseaux chargés au Bassin-des-Mines et dix à Beaubassin, partit, avec ses cargaisons humaines, pour l'éternel exil.

Le nombre des Acadiens qui furent dispersés, depuis Boston jusqu'à la Caroline du Sud, dans les plantations anglaises, nullement préparées et mal disposées à les recevoir, et, par les autorités régionales, distribués, ensuite, dans les villes et les villages, s'éleva à six mille environ. Il y en eut quinze cents autres, au moins, à qui il ne fut pas permis de débarquer.

Les premiers qui arrivèrent à Boston appartenaient au convoi destiné aux " plantations " du Sud, la Virginie et les deux Carolines.

Une tempête formidable s'était abattue sur eux, à leur sortie de la baie d'Annapolis, et six vaisseaux parmi les plus malmenés avaient dû faire relâche, à Boston, pour se mettre à l'abri et réparer leurs avaries, pendant que les autres poursuivaient leur route.

La chambre des Représentants du Massachusetts, qui était en session, à Boston, chargea, le 5 novembre, une commission spéciale d'aller examiner cette cargaison de papistes exécrés.

Les six transports, de simples goëlettes, jaugaient en tout 485 tonneaux, et portaient 1,077 personnes.

Le rapport de la commission, lu devant la Chambre, disait entre autres choses : " les vaisseaux ont en général trop de monde ; les provisions ne sont pas suffisantes pour le voyage qu'ils ont à faire, surtout à cette saison de l'année ; l'eau est très mauvaise."

Sur le *Dolphin*, transport de quatre-vingt-dix tonneaux, où il y avait 227 personnes entassées, quarante étaient couchées sur le pont, malades ; ils en avaient compté autant sur le pont du *Davis*, vaisseau de même tonnage.

La Commission ne recommenda pas qu'il leur fut porté secours, et la Chambre des Représentants ne leur en procura aucun.

Il se trouvait, à ce moment-là, à Boston, un membre du Conseil du gouverneur de Halifax, nommé Benjamin Green. Il eut la curiosité d'aller voir cet étrange chargement qui arrivait de son pays. Le spectacle de tant de malheureux, de femmes pour la plupart, mourant sur le pont des vaisseaux, le toucha. Il eut pitié, et, allant trouver les membres de la Législature, il offrit de dédommager les armateurs de ce qu'ils pourraient perdre sur le prix du passage jusqu'à destination, s'ils voulaient alléger les vaisseaux du surplus de leur fret

humain, lequel était fixé réglementairement à deux passagers par tonneau, et si la ville ou la province consentait à en prendre soin. Le bon Samaritain n'eut pas agi d'autre façon.

L'offre de Green fut acceptée, et une cinquantaine de ces moribonds furent mis à terre, pendant que les transports, la tempête calmée et les avaries réparées, reprenaient la mer.

Ainsi le premier acte officiel de la Législature du Massachusetts, se rapportant aux exilés de 1775, fut un acte d'humanité. Prenons-en note. De semblables procédés se feront rares dans la suite.

Dans la répartition qui fut faite des exilés entre les différentes provinces anglaises d'Amérique, le Massachusetts eut sa large part.

Les cargaisons qui lui étaient destinées arrivèrent à Boston les unes après les autres. La première à décharger fut, croyons-nous, le *Seaflower*, goëlette de quatre-vingt-un tonneaux, appartenant à un caboteur du Maine, le colonel Nathaniel Downell, laquelle s'était rendue, durant le mois de septembre, à Grand-Pré, pour affaires de commerce, fut réquisitionnée par Lawrence pour le transport des Acadiens. Ce vaisseau, comme la plupart des autres, d'ailleurs, n'était nullement propre au service des passagers. Murray, qui avait hâte de quitter Pigiguit, comme nous l'avons vu, pour aller s'amuser avec Winslow, y avait entassé, pêle-mêle, deux cent six personnes, malgré l'ordre de ne charger les transports que dans la proportion de deux personnes par tonneau, ce qui était déjà trop.

Les autorités de Boston hésitèrent longtemps à laisser débarquer sur le sol puritain des catholiques romains qui leur étaient odieux, et qui leur arrivaient dénués de tout.

Pendant ce temps-là, les Acadiens mouraient de faim dans la cale et sur le pont du *Seaflower ;* et il était défendu au capitaine d'en laisser descendre un seul à terre, et à tous de leur porter secours.

Un certain Thomas Hutchinson, qui les visita, a laissé de leurs souffrances un récit navrant. Malgré la consigne sévère, il résolut d'en sauver quelques-uns. A ses risques et périls, il fit descendre et loger chez lui une veuve du nom de Benoit, avec ses quatre fils et un petit-fils, qu'il avait trouvée mourant de misère (*hardships*), après quinze jours de maladie, sans personne pour lui donner aucun soin.

Afin d'empêcher que tous ces malheureux ne périssent de privations et de froid, les chambres nommèrent, à la fin, un

comité chargé de s'enquérir des faits et de trouver quelque moyen de leur venir immédiatement en aide.

La recommendation du comité fut de les placer temporairement à Boston et dans les villes environnantes ; de les nourrir et de les loger, sauf à se faire rembourser, plus tard, par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ce qu'ils auraient coûté à la province.

En conséquence, le gouverneur fut requis par les deux Chambres de notifier Lawrence que la province du Massachusetts prenait à sa charge les Français de la Nouvelle-Ecosse qu'il lui avait envoyés, mais à condition qu'elle serait par lui remboursée de tous les frais encourus et à encourir. Le message ajoutait : " Nous vous donnons avis que si vous nous envoyez d'autres déportés de même provenance, ils n'auront pas la permission de débarquer, à moins que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ne s'engage expressément à rembourser à cette province les dépenses qu'ils pourront occasionner."

Au *Seaflower* à peine déchargé vint s'ajouter le *Swallow*, capitaine William Hayes, parti, le 13 décembre, du Bassin-des-Mines, avec un chargement de deux cent trente-six âmes.

Rassuré du côté des frais par le message qu'il venait d'envoyer à Lawrence, le gouvernement n'hésita pas à laisser le nouveau contingent joindre à terre les premiers arrivés, et, le 23 décembre, il autorisa par un Acte spécial, " les Cours des Sessions Générales de la paix et les juges de paix des différents comtés et les commissaires des pauvres et les *selectmen* des différentes villes où ils avaient été répartis, de les employer, de les mettre en service (*to bind them out*) ou de leur prêter assistance de la même manière que la loi leur eut donné autorité de le faire, s'ils avaient été des habitants du Massachusetts." Les frais à encourir, jusqu'au 10 du mois d'avril suivant, seraient remboursés par la province.

Ces dispositions, sur le papier, paraissent assez humaines. En vérité, c'était, comme nous l'allons voir, livrer ces pauvres gens à la cupidité et aux sévices des maîtres, le plus souvent des bourreaux, qui leur étaient donnés. Ce *bind them out* était une mise en servage, faisant d'eux des ilotes.

A quelques jours de là, le 26, un troisième bâtiment de transport jetait l'ancre dans la rade de Boston.

Avant de laisser les nouveaux arrivés descendre à terre, les Chambres voulurent connaître les intentions de Lawrence à leur égard et quelles dispositions il avait prises touchant les frais de leur entretien. A cette fin, ils mandèrent à la barre

de la Législature le capitaine Livingstone et les armateurs Apthorp et Hancock. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne portaient aucun message du gouverneur Lawrence, ni de son Conseil ; que leurs seules instructions étaient de délivrer les prisonniers, " qui étaient devenus un danger pour la Nouvelle-Ecosse," entre les mains des autorités de Boston. Les Acadiens étaient dirigés sur Boston pour y être déchargés, comme on jette au large un lest encombrant dont il faut se débarrasser. Non seulement Lawrence n'avait pas pourvu à leurs frais d'entretien, à Boston, mais ne leur avait donné de vivres que juste ce qu'il leur fallait pour se rendre à destination.

En effet, entassés dans le navire, les nouveaux arrivés, en attendant qu'on décidât de leur sort, périssaient de faim et de froid.

Ce que voyant, les Chambres nommèrent d'urgence un comité pour en prendre soin, temporairement, en attendant une réponse de Lawrence et des instructions du général Shirley, auquel elles avaient fait également écrire. Ce comité avait le pouvoir de les distribuer, comme l'avaient été les deux cargaisons précédentes, dans les différentes villes de la province ; mais, disait l'Acte de la Législature, " cette distribution ne doit pas être entendue comme leur conférant droit de citoyen dans les villes où ils seront envoyés,"

Entre le 26 décembre et le 16 février, deux autres navires chargés de déportés vinrent mouiller dans la rade de Boston et demander à débarquer leur cargaison humaine, le *Race Horse*, capitaine Banks, venant de Grand-Pré, avec cent vingt, et le *Helena*, d'Annapolis-Royal, avec trois cent vingt-trois, prisonniers. Personne, ni Lawrence ni Shirley, ne garantissait à la province le remboursement de ce qu'ils allaient coûter. Les Chambres, néanmoins, se décidèrent à ne pas les laisser périr, quoiqu'il leur répugnât souverainement, comme elles l'écrivaient au gouverneur Shirley, d'admettre dans leurs villes, au contact de leurs enfants, ces papistes, " dont la grossière bigoterie catholique était notoire, et dont la loyauté à Sa Majesté britannique leur était suspecte."

En conséquence, et dans la certitude d'être, quoique tardivement, peut-être, remboursés des avances qu'ils pourraient faire, les autorités de Boston ordonnèrent que les derniers arrivés seraient reçus et traités de la même manière que leurs devanciers, c'est-à-dire, distribués dans les diverses municipalités de la province.

A la date du 16 février 1756, le nombre des Acadiens internés

dans la province du Massachusetts s'élevait à plus d'un millier d'âmes.

Mais la mer n'était pas seule à jeter ses épaves humaines sur les falaises du Massachusetts. Il en sortait aussi des bois ; il en surgissait de partout, pauvres malheureux partis à la recherche, qui d'un père, qui d'une mère, qui d'un enfant, qui d'une épouse, qui d'une fiancée. C'étaient des spectres en haillons et affamés errant, lamentables, dans la nuit.

Quand ils étaient à bout de forces et de courage ; quand leurs pieds meurtris ne pouvaient plus les porter ; que le froid de l'hiver avait glacé leurs membres amaigris, et le désespoir brisé les ressorts de leur âme, ces mères désespérées, ces orphelins, ces malades, ces vieillards, ces hommes forts vaincus par la faim et la douleur, tombaient d'inanition dans les granges et les hangars qu'on leur avait donnés pour refuges, quelquefois sur le sol gelé, ou dans la neige, et mouraient en invoquant la Mère des Douleurs, leur Patronne, et en bénissant Dieu crucifié. Aucune parole de malédiction ne sortit jamais de leur bouche.

Dans les commencements, la prévention des Bostonnais contre les " *French Neutrals* " fut poussée au point qu'on leur attribua tous les crimes et méfaits dont les auteurs restaient inconnus, ou que l'on voulait soustraire à la justice. Comme on les croyait capables de tout, ils étaient, sans preuve aucune, accusés de tout, et punis selon toutes les rigueurs de la loi. A Charlestown, où il y avait une poudrière, les autorités municipales adressèrent une pétition au gouverneur pour en éloigner les trente et un Acadiens qui y avaient été remisés, de crainte, disaient-ils, qu'ils ne fissent sauter la ville. Pris de peur, la chambre des Représentants, le Conseil et le gouverneur se concertèrent pour les faire transférer, une partie à Leicester et les autres à Spencer, attendu que, disait l'ordre de la Cour, " leur séjour à Charlestown met en danger la sûreté de toute la province."

A partir de ce moment, les Acadiens furent constamment tenus éloignés de Boston pour des raisons de transes et de paniques de même nature. Ceux qui avaient été, à leur débarquement, envoyés dans les villes maritimes furent, pour la plupart, relégués, ptu de temps après, à l'intérieur de la province : il y allait, alléguait-on, de la sûreté de la flotte marchande de la Nouvelle-Angleterre !

Tout ceci autorisait les mesures d'extrême rigueur et les pires traitements.

Cependant il devint bientôt impossible de fermer plus longtemps les yeux à l'évidence des faits.

Ces papistes acadiens qu'on s'était figurés mauvais et dangereux, étaient, à n'en pas douter, des hommes pacifiques ; ces idolâtres paraissaient vivre dans la crainte et selon les commandements du Seigneur ; ceux qu'on avait crus des assassins n'étaient jamais pris commettant aucun acte de violence ; on les avait représentés comme des débauchés, et ils vivaient chastement ; comme des voleurs, et ils se laissaient mourir de faim plutôt que de rien dérober.

Il est à remarquer que les Romains se trompèrent de la même façon à l'endroit des premiers chrétiens.

Tant d'infortune imméritée, joint à tant de courage et à une si grande paix de l'âme, finit par frapper les Puritains de la Nouvelle-Angleterre.

Une réaction lente et presque honteuse se fit, pendant un certain temps, en faveur des Acadiens.

On leur offrit de les sauver, s'ils convenaient qu'ils étaient sujets du roi d'Angleterre. Les anciens virent un piège là-dessous, et prirent peur. Ils craignirent qu'après leur nationalité on leur demandât d'abandonner leur foi. Se déclarer anglais, dans la province du Massachusetts, c'était presque, à leurs yeux, se déclarer protestants. Et la foi catholique, l'espérance finale du ciel, était tout ce qui leur restait au monde. Tout perdre, mais non pas la Foi. Ils refusèrent en termes reconnaissants ; donnant pour raison que le roi de France ne consentirait jamais à signer un traité de paix avec le roi d'Angleterre, sans stipuler qu'ils fussent réintégrés dans leur patrie et que leurs biens leur fussent rendus.

La chambre des Représentants, réunie en session, le 18 mars (1756), et ayant à décider du sort d'un certain nombre de nouveaux arrivés, autorisa les commissaires des pauvres à fournir des instruments aratoires et des outils aux hommes, des rouets et des métiers à tisser aux femmes, le tout n'excédant pas le prix de quarante schellings pour chaque personne ; et aussi à trouver des maisons pour tous ceux qui, maintenant qu'on leur en fournissait le moyen, entreprendraient de subvenir aux besoins de leurs familles.

Des maisons pour se retirer, avec des lits, plus tard, pour se coucher, au lieu de baraquements, de hangars et de granges qu'ils avaient eus pour passer l'hiver ! Et la liberté d'exercer des métiers humains pour gagner leur vie et subvenir aux besoins de leurs familles, au lieu d'être à la charité et de mourir

de faim ! Le ciel venait donc enfin à leur secours ; le bon Dieu avait donc enfin entendu leurs gémissements !

Un autre arrêté, pris le même jour, autorisait les municipalités à nourrir convenablement les pauvres et les malades aux frais de la province, ce qui, apparemment, n'avait guère été fait jusque là. C'était un pan du ciel qui s'ouvrait devant eux.

Tant de libéralités octroyées à des Français, à des catholiques, donnèrent aux princes des *clergymen*, aux scribes et aux pharisiens de Boston, c'est-à-dire à la classe bien pensante et aux honnêtes gens de la ville puritaine, de sérieuses appréhensions Leurs représentants versaient décidément dans un libéralisme dangereux. Il y avait parmi eux de la libre pensée irréligieuse. L'Eglise et l'Etat allaient se trouver dans un danger imminent, à cause des mesures d'humanité prises vis-à-vis de chrétiens qui ne priaient pas dans leurs temples réformés. Sans compter que ces papistes pouvaient faire concurrence à leurs ouvriers, et un tort énorme à leurs pêcheurs de Gloucester, étant meilleurs marins qu'eux. Cela ne se pouvait pas tolérer.

Sous la pression exercée sur eux par la cupidité et la religion, les membres de la Chambre des Représentants et du Conseil capitulèrent devant l'opinion, et, au commencement du mois d'avril, remirent en vigueur, en la remaniant de façon à la rendre plus sévère, une loi passée sous le règne de Marie et de Guillaume d'Orange dite " à l'effet de prévenir tout danger de la part des Français résidant dans la province," et qu'ils intitulèrent : " Acte pour empêcher les ci-devant habitants de la Nouvelle-Ecosse et autres Français, sujets du roi de France, de circuler dans la province, sans être munis d'un passe-port, et pour les empêcher aussi d'être employés aux pêcheries et sur les vaisseaux faisant le cabotage."

C'était le commencement de la persécution.

Sans provocation aucune, sans aucun manquement de leur part, les Acadiens allaient être traités semblablement aux 2,500 nègres qui étaient, cette année-là, retenus en esclavage dans la province du Massachusetts ; plus inhumainement encore, comme des bêtes de somme trouvées au large, que la police, à coups de fouet, met en fourrière et laisse, au besoin, périr de faim.

Et, cependant, l'article 91 du code des lois du Massachusetts statuait " qu'il n'y aurait jamais aucun servage, esclavage, vilainage, ou captivité (*bond*, *slaverie*, *villanage* or *captivitie*) dans la Plantation, excepté pour ceux qui seraient faits loyale-

ment prisonniers dans une guerre légitime, ou qui volontairement se seraient, ou légalement auraient été, vendus ; tout esclave devant jouir des libertés et des immunités chrétiennes essentielles aux bonnes mœurs, selon la loi de Dieu établie en Israël."

Pourquoi ces rigueurs inhumaines envers des captifs coupables d'aucuns méfaits, auxquels aucun acte d'insubordination ou de violence n'était imputé ; contre lesquels aucune accusation spécifique n'était portée ?

Personne, ici-bas, ne fait le mal pour l'amour du mal. Il y a toujours au fond des actions humaines les plus sauvages, pour les justifier ou pour les expliquer, des raisons, ou tout au moins des prétextes.

La raison du réveil du fanatisme religieux, dans les plantations anglaises, au printemps de 1776, en même temps que le prétexte invoqué pour le passage de nouvelles lois contre les Acadiens, fut l'imminence de la guerre entre l'Angleterre et la France. A ces causes s'ajoutait le spectacle des sanguinaires incursions que faisaient, depuis longtemps, jusqu'aux portes mêmes de Boston, des détachements de miliciens canadiens et de sauvages. Chaque chevelure anglaise enlevée servait de justification aux actes d'inhumanité que les Bostonais allaient commettre envers leurs prisonniers acadiens.

La première loi de persécution passée contre eux par la Législature était conçue en ces termes :

" Attendu que de grands inconvénients et des méfaits peuvent surgir de la liberté qui a été accordée aux habitants de la Nouvelle-Ecosse... il est statué qu'à partir du 1er mai 1757, tous les dits habitants seront confinés en dedans des limites des villes où le gouvernement les a répartis. S'ils sont pris en dehors des limites à eux assignées, ils seront, pour une première offense, passibles d'emprisonnement ; s'ils sont pris en faute une seconde fois, ils paieront une amende n'excédant pas dix schellings, ou seront, hommes et femmes, fouettés publiquement jusqu'à dix coups de fouet chacun."

Ces bons Puritains, grands observateurs du saint jour du dimanche, n'avaient pas attendu la passation de cette loi inhumaine qui leur abandonnait tout un peuple sans défense, pour se livrer sur eux aux attentats les plus odieux.

La pétition suivante, datée antérieurement à l'acte que nous venons de lire, et que nous reproduisons dans toute sa simplicité, sans en changer une lettre, ne le montre que trop clairement.

" A Son Excellence, le Gouverneur-Général de la province du

Massachusetts, Nouvelle-Angleterre, et aux honorables messieurs membres du Conseil.

" Nous avons pris la liberté de vous présenté cette requete, comme nous somme en chagrin par raport à nos enfans. La perte que nous avons souffers de nos habitation et même icy et nos séparations les zun des autres est rien à compareé à cell que nous trouvons à présent, que de prendre nos enfants par force devant nos yeaux. La nature mesme ne peut souffrir cela. Si il estait en notre pouvoir davoir notre chois, nous choisirerions de rendre nos corps et nos âmes que d'être separré d'eux. Cest pour quoy nous vous prions en grâce et à vos honeurs que vous ayié la bonté d'apaiser cette cruaultez.

" Nous ne refusons aucunement de travailler pour entretiendre nos enfants....

" Vous priants en grâce que d'avoir la bonté d'avoir egart a notre requeste, ainsy faisent vous obligeré votre humble et très obéissant serviteurs :

Jean Landry,
de Chelmsford.
Claude Bennois,
d'Oxford.
Claude LeBlanc,
Charles Daigle,
Pierre LeBlanc,
de Concord.
Auguste LeBlanc,
de Worcester.
Jacques Hebert,
Joseph Vincent,
d'Andover.
Antoine Hebert,
de Waltham."

Ces chrétiens, ces martyrs, offraient leur vie, offraient leurs âmes et leurs corps, pour sauver leurs enfants. A quel désespoir en étaient-ils réduits ! Il ne s'est pas vu, depuis le temps de Notre Seigneur, une aussi grande désolation que la nôtre, disait un de ces Acadiens au gouverneur.

Ces actes inhumains n'étaient pas isolés, mais se pratiquaient déjà, comme le montre cette pétition, dans presque toutes les localités où se trouvait un groupe d'Acadiens.

Cependant l'œuvre de la déportation se poursuivait à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Cap-Breton et à l'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Edouard) avec une recrudescence qui ressemblait à de la frénésie. Le vol—distribuer aux colons anglais les fermes des Acadiens avec leurs riches prairies, et se partager entre soi leur bétail et leurs chevaux—avait été l'un des mobiles de Lawrence et de ses conseillers intimes.

Maintenant, la peur d'être désavoué en Angleterre et de se voir appelé à rendre compte, avait saisi le gouverneur, et son âme en était devenue plus cruelle encore.

Au lieu de jeter les trente deniers, prix du sang et du désespoir de tout un peuple, dans les ruines encore fumantes des églises qu'il avait brûlées et d'en finir avec une existence qui, désormais, ne pouvait être pour lui que celle de Hérode après le massacre des enfants de Juda, il s'appliquait avec un acharnement redoublé à pourchasser sur mer et à traquer dans les bois ceux des Acadiens qui lui avaient échappé, donnant au *Board of Trade* et aux gouverneurs des colonies, pour justification de son zèle, qu'il y allait de la sûreté de la Nouvelle-Ecosse et des autres possessions anglaises d'Amérique, maintenant surtout que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre, qu'ils fussent jusqu'au dernier dispersés bien loin de leur traitreuse patrie. Et ceci lui donnait, en même temps, raison, le justifiait d'avoir détruit cette race dangereuse, d'avoir fait ce qu'il avait fait, et le rangeait parmi les hommes d'Etat les plus clairvoyants de la Grande-Bretagne. Si les débris de ce peuple étaient encore tant à redouter, que serait-ce s'il était encore en possession de tous ses moyens de nuire ? Il avait donc agi dans les intérêts du royaume en donnant, comme il l'avait fait, d'urgence et sans attendre l'autorisation de la Cour, l'ordre de les déporter en bloc et de confisquer leurs biens.

Poursuivre à outrance l'œuvre de leur anéantissement complet était désormais la pensée unique de sa politique.

En fouillant tous les coins et recoins de la Nouvelle-Ecosse, il découvrit un petit groupe qui avait été passé inaperçu dans la battue générale, l'établissement de Pobomcoup, aujourd'hui Pubnico, à l'extrémité sud de la péninsule.

Pascal Poirier

(*A suivre*)

En Espagne

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Ces élections ont revêtu une grande importance, à cause de la nouvelle loi électorale dont on faisait l'essai. Cette loi comportait le vote obligatoire, et l'on était anxieux de savoir dans quelle proportion un texte de loi pourrait grossir le nombre toujours extrêmement restreint des voteurs. La presse et le public se montraient sceptiques. La plupart des journaux prétendirent que les votes enregistrés seraient moins nombreux que jamais, que le pays n'était pas mûr pour cette réforme, et enfin, que l'augmentation d'impôts et les autres punitions qui constituaient la sanction pénale, atteindraient un si grand nombre de personnes que le mécontentement en deviendrait général.

Rien de tel n'arriva. Les élections eurent lieu et . . . 80 pour cent des électeurs allèrent voter, tandis qu'aux élections précédentes, cette proportion n'avait été que de 30 pour cent. Toute la journée, dans les villes, les bureaux de votation furent assiégés par une foule composée des éléments les plus divers : hommes d'affaires, employés de commerce, ouvriers, etc. Cette masse de peuple qui jusque là, avait refusé de prendre part à la vie publique, et dont l'inertie avait fait du système représentatif une véritable force, la " masse neutre," comme l'appelle M. Maura, s'était enfin mise en mouvement. De quel côté fit-elle pencher la balance ? On a beaucoup discuté là-dessus, et cette discussion est une preuve que la situation des partis n'a pas dû changer beaucoup. Il semble toujours que les éléments conservateurs soient revenus en plus grand nombre qu'aux élections précédentes. A Madrid, une association catholique connue sous le nom de " Défense Sociale " a fait élire trois candidats, sur les quatre qu'elle présentait. Par contre à Barcelone, les Républicains, soutenus par les libéraux, ont remporté un succès complet.

Obtenir que le peuple se rende aux urnes, c'est un premier résultat ; mais il est bien plus important de l' " intéresser " à

la chose publique, de l'amener à regarder comme sien l'intérêt collectif. La classe dirigeante, dont l'opinion indépendante pourrait corriger la partisannerie outrée du peuple, se tient à l'écart, il faut lui rendre la conscience de son devoir.

Mais pour soutenir cette masse inerte, il faut un levier. Maura croit l'avoir trouvé dans la décentralisation. Au lieu de placer l'individu isolé en face de l'Etat, abstraction froide et sans vie, il le placera d'abord en face de sa ville, puis de sa province. Des travaux publics—canalisation de rivières, canaux d'irrigation, reboisement—intéressent-ils toute une région, l'Andalousie, par exemple ? Que les provinces andalouses puissent se donner la main et effectuer ces travaux en commun ! L'initiative locale se réveillant d'un bout à l'autre du pays, l'attention du peuple détournée enfin de la critique stérile où la maintiennent les journaux sectaires pour s'occuper des problèmes économiques dont la solution pourrait changer la face du pays, voilà le rêve d'Antonio Maura. C'est un rêve grandiose, et à l'heure qu'il est, nul ne saurait dire dans quelle mesure on en verra la réalisation.

Au Sénat, ses projets de décentralisation se heurtent à une obstruction désespérée. Mais, l'homme est énergique et plein de confiance. Il s'écriait un jour, dans une occasion solennelle : " Je crois au relèvement de la patrie, comme je crois que le soleil se lèvera demain." S'il peut mener à bonne fin la révolution pacifique qu'il médite, la révolution de haut en bas, comme il l'appelle, Antonio Maura aura certainement été le maître artisan de ce grand œuvre, et sa mémoire occupera une grande place dans l'histoire.

Donat Fortin.

Revue des faits et des œuvres

L'"Acadie"—Une voix de France.

Le *Soleil*, de Paris, sous le titre " L'Acadie ", vient de publier un article (19 juin 1909) que nous voudrions voir reproduit dans tous les journaux français du continent. Le voici :

Au commencement du XVIIe siècle, des paysans bretons et des laboureurs normands,—devançant de seize ans les premiers puritains anglais que la *Fleur de Mai* débarqua sur les rivages du Massachusetts,—s'établirent dans cette presqu'île de la Nouvelle-Ecosse qui portait alors le nom d'Acadie. Agriculteurs et pêcheurs, les Acadiens vivaient au nombre de seize à dix-sept mille dans cette province soumise à l'autorité britannique. L'Américain Longfellow, dans son poème d'*Evangéline*, n'a fait que traduire en vers le tableau idyllique tracé de la colonie par le célèbre historien Bancroft. Le traité d'Utrecht fut le point de départ des malheurs qui fondirent sur les Acadiens. Catholiques et Français, ils ne pouvaient se résoudre à combattre contre leurs frères dans les rangs britanniques ; aussi réclamaient-ils le bénéfice d'une neutralité que l'humanité faisait à leurs maîtres un devoir de respecter. Mais le fanatisme protestant ne permettait pas de respecter de misérables " papistes ". Pour les punir de leur fidélité au *Credo* ancestral, nulle vexation ne leur fut épargnée. Pendant un demi-siècle, toute l'Amérique protestante s'acharna contre ces pauvres paysans. Enfin, ne pouvant parvenir à les exterminer, on résolut de se délivrer d'eux par un de ces moyens atroces que le genre humain ne connaissait plus depuis l'époque des conquérants assyriens,—et que le protestantisme anglais et, quelques années plus tard, la Révolution française devaient remettre en honneur : la transpor-

tation en masse ! Cette mesure infâme, réclamée par ce philanthrope qui, sous le nom de Benjamin Franklin, hypnotisa tant de Français stupides et arrachée à la faiblesse ou à l'ignorance de lord Chatam, fut exécutée avec une cruauté qui en doubla l'horreur.

Les bourreaux s'appelaient Lawrence, Winslow, Murray, Saul, etc. Le vendredi 5 septembre, tous les habitants mâles du village de la Grand'Prée reçurent l'ordre de se rassembler dans l'église. 418 Acadiens obéirent à cet appel. Aussitôt, Winslow déclare à nos compatriotes qu'ils sont prisonniers du roi et qu'on va les jeter sur des plages inconnues. Les prisonniers sont amenés devant la garnison et mis en ligne, six hommes de front.

Jusqu'à ce moment, ces malheureux s'étaient soumis sans résistance. Mais à peine leur ordonne-t-on de marcher vers le rivage, que la résistance commence. Avait-on le droit de séparer le fils du père et le frère du frère ? Cette dislocation des familles révolte les victimes. Insensible aux protestations des Acadiens, Winslow enjoint aux troupes de croiser la baïonnette contre les Français rebelles. Au moment où le sang va couler, les jeunes gens se résignent à marcher. De l'église au lieu de l'embarquement, la distance n'est pas moindre d'un mille et demi. Pendant tout ce trajet, les mères, les filles, les aïeules, les fiancées, les femmes s'attachent aux pas de leurs maris, de leurs frères, de leurs fils, de leurs petits-fils, prient, pleurent, s'agenouillent, essaient de les saisir par leurs vêtements pour les embrasser une dernière fois.

Les mêmes scènes se reproduisirent dans tous les villages. Sept à huit mille Acadiens furent de la sorte déportés sans jugement par un gouvernement spoliateur qui confisqua leurs biens et les frustra de toutes leurs ressources. Un écrivain éminent, Rameau de Saint-Père, dans un livre intitulé *Une colonie féodale en Amérique*, a écrit l'histoire de l'Acadie et de ses épreuves. Mais ce n'est pas la faute de Rameau s'il n'a pu nous faire

connaître toutes les péripéties de la proscription. Les Anglais ont systématiquement détruit les documents, les pièces, les archives qui révélaient leur infamie. C'est seulement vers le milieu du siècle dernier qu'on a connu quelques détails de la douloureuse histoire. Quand les Anglais font un mauvais coup, leur premier soin est de le cacher. Ainsi en est-il des confiscations et des spoliations en masse accomplies en Irlande ; ainsi en est-il des cruautés exercées contre les catholiques anglais, sous la vertueuse reine Elisabeth, et des supplices néroniens appliqués dans l'Inde par le gouverneur Warren Hastings. Au mois de septembre 1872, Fustel de Coulanges, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, faisait remarquer que les Anglais qui veulent flétrir le fanatisme invoquent toujours la Saint-Barthélemy, les Dragonnades et l'Edit de Nantes, et se taisent sur leurs propres crimes. Or, l'histoire de la race saxonne—il faut le dire bien haut—est souillée de sang et de boue, à presque toutes ses pages. Nulle nation n'a commis plus de forfaits et n'a moins respecté la vie et la liberté humaines. Mais il en est de l'Angleterre comme de la femme Bancal, du procès Fualdès. Pendant que les assassins égorgeaient Fualdès, un Auvergnat, payé par la Bancal, jouait de l'orgue dans la rue des Hebdomadiers, pour étouffer les cris des victimes. De même, aujourd'hui, encore, les Anglais vocifèrent, déclament, tantôt contre Louis XIV, tantôt contre Charles IX, pendant que leurs princes fusillent, égorgent, déportent nos compatriotes de l'Acadie ou versent du plomb fondu dans la bouche des Hindous.

Trente ans après la proscription, les Acadiens qui lui survécurent reprirent le chemin de la terre que Lawrence et Winslow s'étaient flattés de leur avoir ravie et pour toujours ils rentrèrent dans la patrie dont rien n'avait pu détacher leurs affections et leurs espérances.

A l'heure actuelle, ils forment des groupes pleins de vie, fidèles aux vieilles mœurs et à l'antique foi. Mais si nos compatriotes n'ont plus à

craindre maintenant les abominables sévices des Lawrence et Winslow, leurs épreuves ne sont pas terminées.

Quels sont aujourd'hui les adversaires de l'Acadie ? J'ai le regret de le dire, ces adversaires sont les catholiques irlandais d'Amérique. Entendons-nous bien, les vexations auxquelles nous voulons faire allusion n'offrent aucune ressemblance avec les violences dont les Anglais du XVIIIe siècle se rendirent coupables. Il n'en est pas moins certain que le haut clergé irlandais manifeste contre nos compatriotes une hostilité que nous avons le devoir de dénoncer et de flétrir. Est-il juste, en effet, que les Irlandais déclarent la guerre à notre langue ? Si nous réprouvons la conduite de l'Allemagne protestante quand elle exclut des écoles polonaises l'usage de la langue nationale et lorsqu'elle exige que les leçons du catéchisme soient données aux jeunes Slaves dans l'idiome germanique,—comment pourrions-nous accorder au clergé irlandais le droit d'obliger les jeunes Acadiens à n'user que de la langue anglaise à l'église et en classe ? De telles mesures sont non moins odieuses en Amérique qu'en Prusse. Que cette assimilation serve les vues du gouvernement fédéral et motive l'entente de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, et de l'ex-président Roosevelt, on le comprend. Mais la cause de la religion catholique elle-même ne saurait gagner à de telles contraintes. Une expérience séculaire prouve que les Français qui répudient leur langue trahissent également leur foi !

Des réunions Nationales,—des " Conventions ", pour employer un mot acadien,—rassemblent à des intervalles réguliers les délégués de l'Acadie. Ce peuple de cent cinquante mille âmes, affirme, dans chacun de ses " Champs de Mai ", l'énergique volonté de maintenir son indépendance, sa langue et sa foi. Le 15 août, la solennité de l'Assomption est le jour de leur fête Nationale ; le drapeau acadien porte l'image de la vierge de Lourdes. A la dernière " Convention " de 1908, les délégués supplièrent Pie X de créer à Moncton

⚜ un siège épiscopal et d'y faire asseoir un évêque acadien. Si,—comme tout le fait espérer,—nos chers compatriotes obtiennent gain de cause, l'avenir de la Nation sera, du coup, assuré par la formation sacerdotale d'une élite de jeunes Acadiens, comme par l'établissement de plusieurs collèges d'où sortiront des hommes qui prendront en main le mouvement de rénovation française en Amérique. ⚜

⚜ *Catholiques de France, nous ne saurions rester indifférents à une aussi noble cause ! Un jour viendra,—et ce jour n'est pas loin,—où, sur les rives du Saint-Laurent, Canadiens et Acadiens formeront un groupe de quinze millions d'hommes parlant notre langue. Eh bien ! n'est-il pas nécessaire que, dès maintenant, nous favorisions non seulement de nos vœux, mais de toute notre influence, l'héroïque colonie qui veut, non sans raison, garder intacte sa langue—notre langue !—et résister aux manèges plus politiques que religieux d'un parti singulièrement oublieux de son histoire et de nos services ?* ⚜

OSCAR HAVARD.

La découverte du Lac Champlain.

Le troisième centenaire de la découverte du lac Champlain par le fondateur de Québec a été célébré avec beaucoup d'éclat aux Etats-Unis. Le président de la république, M. Taft, les ambassadeurs de France et d'Angleterre, MM. Jusserand et Bryce, les représentants du Canada, l'hon. M. Lemieux, et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'hon. M. Pelletier, les gouverneurs des Etats de New-York et du Vermont, MM. Hughes et Prouty, l'hon. M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, les délégués des associations patriotiques américaines, ceux des principales sociétés franco-américaines, ont donné à ces fêtes un cadre splendide, ont fait de cette manifestation un événement où chacun a pu puiser avec de précieuses leçons d'histoire, des enseignements de grandeur et de tolérance qui devront ouvrir certaines oreilles et faire tomber certaines illusions.

Nos compatriotes des Etats-Unis n'étaient peut-être pas à cette fête en aussi grand nombre qu'ils auraient dû l'être. Il suffit qu'ils y aient été représentés par leurs chefs et nous ne

pouvons exprimer tout le plaisir que nous avons éprouvé à lire sur les programmes les noms de patriotes éprouvés comme l'abbé Chagnon, Hugo A. Dubuque, le Dr Larocque, M. l'avocat Hogue, MM. Caron, Boucher, de Woonsocket, et tant d'autres dont la liste serait trop longue.

C'est qu'à cette manifestation se rattachent pour les Franco-Américains tant de souvenirs, tant d'événements, tant de luttes bien plus jeunes, mais qui viennent de recevoir leur explication dans l'esprit même qui a dominé toutes les fêtes. A Burlington, berceau de la paroisse et de l'école franco-américaines, ce n'était pas trop de la grande mémoire de Champlain, venue exprès sur son " Don de Dieu " consacrer après trois cents ans, dans une apothéose, l'œuvre de civilisation poursuivie par les hommes de notre temps.

Et nous comprenons l'émotion avec laquelle le commandant D'Orsay qui s'inquiétait des tombes françaises laissées à l'Isle Lamothe, a entendu cette apostrophe du Père Prevel : " Les Canadiens-français auront soin des tombes françaises ! " On a dû comprendre, en ce moment, qu'au milieu de tout ce passé séculaire autour duquel on chantait des hymnes, régnait encore un présent plein de la pensée des grands gestes d'autrefois, bien plus, tout animé par ceux qui, en Amérique, ont perpétué les œuvres, les traditions et la race de Champlain.

Nous tâcherons, dans un prochain numéro, de réunir en une gerbe les discours qui ont été prononcés pendant cette Grande Semaine française de la vie américaine.

Nous nous contentons aujourd'hui de signaler à nos lecteurs ce nouveau triomphe de Champlain quitte à signaler plus tard les enseignements qui en découlent. Aux Etats-Unis ce travail est déjà commencé et nous ne pouvons mieux terminer cette note qu'en citant les réflexions suivantes, encore chaudes d'émotion, rapportées de Plattsburg et de Burlington par notre ami de Worcester, Mass., M. Alexandre Belisle : (1)

⚜ Si tous nos compatriotes, tant des Etats-Unis que du Canada pouvaient comprendre toute l'importance de cette série de démonstrations et saisir l'occasion de s'instruire sur notre histoire, en lisant et relisant les discours prononcés et les articles historiques publiés un peu partout, il se ferait un tel réveil de sentiments et d'amour pour ⚜

(1) L' "Opinion Publique ", Worcester Mass.—9 juillet 1909.

tout ce qui nous reste de souvenirs de l'ancienne France qu'il renaîtrait chez nous un ardent désir de se proclamer les fiers descendants de la France de Henri IV et de Louis XIV.

Ah ! quel bien ça fait au cœur d'entendre des hommes comme Seth Low, Hamilton Wright Mabie, Elihu Root, le président Taft et les gouverneurs rendre hommage aux vertus de nos ancêtres, leur ardente foi, leur persévérance à étendre la civilisation par l'évangile, leur conduite héroïque dans les dangers comme dans les combats !

Quelles inspirations nous trouverions dans tout ceci ; que de conversions à la mentalité française, que de Canadiens-français qui, à Montréal et même dans la ville de Québec, ce boulevard de la race française en Amérique, parlent de préférence l'anglais au foyer, comprendraient la position humiliante que leur font l'oubli, la négligence ou l'ignorance de leur histoire.

Cette révélation des beautés de notre histoire, venant des descendants des Anglo-Saxons, nos anciens adversaires, n'est-elle pas de nature à nous faire rentrer en nous-même et à faire monter la honte à nos fronts ?

Le travail qui résulterait de cette espèce de résurrection nationale française tournerait tout à notre avantage ; il serait fécond en produisant une génération de travailleurs intelligents, conscients de leurs forces, fiers de leur passé et marchant le front haut vers un avenir plus brillant, plus large et plus sûr.

Un député irlandais ramené au point.

M. T. P. O'Connor, député au parlement anglais, a prononcé à Manchester, devant la " United Irish League " d'Angleterre, un discours où il réclame pour le seul parti irlandais catholique tout le mérite de la lutte qui a été soutenue avec succès en faveur des écoles catholiques. Ce discours a été publié depuis avec joie par la plupart de nos journaux catholiques de langue anglaise, en particulier par le *Canadian Church Extension and Register*, de Toronto, qui, on le sait, ne pêche pas par excès

d'humilité lorsqu'il s'agit d'apprécier le rôle des catholiques irlandais en ce pays. Pourtant, nous n'avons encore eu qu'une partie de cette histoire.

M. O'Connor, auquel, du reste, on ne nie pas le mérite d'avoir fait son devoir comme catholique au parlement anglais, a été rappelé au sens des proportions par le *Tablet*, dans l'entrefilet suivant :

> Le groupe entier des catholiques du Royaume-Uni a combattu avec tant de fermeté, épaule contre épaule, et sans la moindre pensée de partisannerie politique, dans la bataille livrée pour les écoles, qu'il est vraiment regrettable d'entendre M. T. P. O'Connor réclamer, comme il semble le faire dans les discours que nous rapportons ailleurs, le mérite exclusif de toute l'entreprise pour l'organisation particulière qu'il représente. Le " parti parlementaire irlandais a fait courageusement son devoir et dans des circonstances particulièrement difficiles, mais M. O'Connor s'égare au point de s'exposer à être contredit lorsqu'il affirme que son parti seul a remporté la victoire. Les députés irlandais ont combattu le bill de M. Birrell, mais leur opposition n'en a pas moins été balayée. Le gouvernement avait remporté la deuxième et la troisième lecture du bill qui serait infailliblement devenu loi s'il n'eut été rejeté par les Paires Unionistes. Sans distinction de parti ou de nationalité, les catholiques de tout le Royaume ont combattu le bill, et assurément c'est assez de sentir que, soldats d'une même cause, nous avons vaincu, et que les mérites de la victoire appartiennent à tous."

Les messieurs du type O'Connor, des messieurs qui prennent beaucoup de galon et de place, ne sont pas inconnus en Amérique où l'Eglise a quelquefois à se flatter mais aussi à se défendre de leur zèle. On les reconnaît à leurs journaux et aux noms pompeux des institutions qu'ils fondent avec l'argent des autres ou tout au moins avec l'argent de tout le monde. Tel l'Université Catholique d'Amérique " qui n'est encore, au dire de plusieurs, qu'un " high school " ordinaire. Tel aussi le zèle

nouveau qui a fait découvrir, à Toronto, aux messieurs du " Canadian Church Extension " une vocation subite pour les missions de l'ouest et pour la grande œuvre de la " construction d'une nation Canadienne."

C'est ainsi qu'à un congrès catholique récent, un de ces messieurs déclarait que les catholiques au Canada se composaient en grande partie de canadiens-français et de catholiques. Il n'a pas dit dans quelles proportions, cela l'eut gêné.

Aux Etats-Unis, à entendre le bruit qu'ils font, on dirait qu'il y a au moins 25 ou 30 millions d'irlandais catholiques,; il y en a environ 5 millions sur une population totale de 15 millions de catholiques.

Dans le diocèse d'Ottawa, on les a entendus réclamer l'université d'Ottawa pour leur propre compte. Ils sont 25,000 sur une population de 160,000. Dans le diocèse du Sault Ste-Marie, ils ont réussi à obtenir un évêque de leur race là où ils n'étaient que la plus infime des infimes minorités.

Sans doute, ils sont moins à blâmer qut ceux qui se laissent ainsi tondre dans la peau, sans rien dire, sans rien faire, se reposant entièrement sur une providence qui " à brebis tondue mesure le vent " mais qui veut surtout qu'on s'aide.

Le " Tablet " et Sir Wilfrid Laurier.

Le *Tablet*, de Londres, le grand organe des catholiques anglais, a publié la note que voici :

> Le Canada envoie à Londres, pour le représenter à la conférence de la défense Impériale, M. Brodeur, ministre de la marine dans le gouvernement canadien. A propos, nous remarquons que des rumeurs sont de nouveau mises en circulation au sujet de la retraite prochaine de Sir Wilfrid Laurier—rumeurs que la presse de l'opposition a répandues périodiquement depuis quatre ou cinq ans et qui commencent à fatiguer. Sir Wilfrid, il est vrai, pendant sa dernière campagne, a fait entendre qu'il se retirerait avant une autre élection. Mais le Parlement actuel a encore trois ans à vivre, et les augures dans le ciel politique sont tous favorables. Le Premier Ministre aura soixante-douze ans lorsque les prochaines élections auront lieu et il aura été au pouvoir depuis

> dix-sept ans. Et alors, lorsqu'il se rappellera sa vieille résolution et se proposera de s'y conformer, le temps de la persuasion sera arrivé et pourra encore l'emporter. Combien de fois notre *Grand Old Man* fit demi tour pour s'en aller, mais se retourna pour rester ? Nous en avons tous oublié le nombre.

Le Centenaire de Darwin.—" L'origine des espèces ".

L'Université de Cambridge (Angleterre) a célébré, dans la dernière semaine de juin, le centenaire de la naissance de Darwin et le cinquantenaire de son grand ouvrage sur l' " origine des espèces."

A cette occasion le fils du savant anglais, Francis Darwin, a réuni en un volume intitulé "Les fondations de l'origine des espèces " les premiers essais qui l'amenèrent à lancer sa théorie de l'évolution. Cela remonte à 1837. L'Université de Cambridge, à part les essais qu'elle a distribués aux savants qui ont pris part à la célébration, a publié un " programme de la célébration Darwin " contenant une biographie du savant et de fort intéressantes gravures.

L'Université Catholique de Louvain s'est fait représenter à la fête par un délegué, M. l'abbé H. de Dordelot, qui a lu au Chancelier de l'Université de Cambridge l'adresse suivante :

> L'Université catholique de Louvain est heureuse de se joindre aux autres corps savants du monde entier, qui viennent témoigner aujourd'hui leur admiration pour l'illustre naturaliste que l'Université de Cambridge a eu le grand honneur de compter au nombre de ses élèves.
>
> L'importance du rôle de Charles Darwin pour le triomphe des doctrines évolutionnistes est si évident, qu'il serait oiseux de s'arrêter à le faire ressortir. Il suffit de se souvenir de l'état des idées il y a cinquante ans et de l'accueil qui fut fait d'abord à " The Origin of Species " par la plupart des naturalistes et des penseurs. Sous l'influence de Georges Cuvier, la doctrine de la fixité des espèces était considérée par la plupart comme une vérité si fortement établie, que la théorie des destructions et créations successives

d'Alcide d'Orbigny avait été admise presque sans opposition. Bien rares étaient ceux qui, comme notre d'Omalius d'Halloy, comprenaient combien cette théorie est indigne du Créateur. D'autre part, la doct: ine de Charles Lyell était loin d'avoir conquis l'adhésion unanime des géologues. Je tiens des contemporains qu'à l'apparition de l'ouvrage de Darwin, d'Omalius lui-même, tout évolutionniste qu'il fut, considéra cet ouvrage comme péchant par excès d' "*actualisme.*"

Cinquante ans sont révolus depuis lors, et, s'il y a encore bien des divergences de vues sur l'importance relative des trois modes de variabilité, qui, d'après Ch. Darwin, servent de point de départ et pour ainsi dire d'instrument à la sélection naturelle, je ne pense pas qu'il existe encore aujourd'hui des naturalistes qui ne soient convaincus à la fois du fait de l'évolution et de la nécessité de l'expliquer par les lois qui, à l'époque actuelle, régissent le monde organique.

Pour réaliser cette transformation dans les idées de ses contemporains, il fallait cette puissance d'analyse recueillant patiemment des faits innombrables pour les réunir ensuite dans une large synthèse ; il fallait cette dialectique serrée qui caractérise le génie anglais ; il fallait aussi cette loyauté scrupuleuse,—qualité essentiellement britannique que Darwin a su réaliser à un si haut degré,—qui loin de voiler les difficultés ou d'exagérer la force des arguments, tient au contraire à exposer les objections avec autant de sincérité, que si des adversaires passionnés ne pouvaient en faire état. Avoir su conserver cette mesure, malgré les attaques injustifiées dont la théorie de l'évolution fut longtemps l'objet de la part de naturalistes et aussi de théologiens insuffisamment éclairés, montre que la valeur morale de Darwin était à la hauteur de sa puissante intelligence. Aussi était-il digne, sous tous les rapports, d'être choisi pour établir cette vérité, prévue déjà par le génie d'Augustin, que Dieu, en faisant le monde, a mis en lui toutes les forces nécessaires à son épanouissement. Et il ne paraît pas exagéré

de dire, qu'en nous montrant la création plus grandiose encore qu'on ne l'avait soupçonné, Charles Darwin a complété l'œuvre d'Isaac Newton ; car, pour tous ceux qui n'ont pas des oreilles pour ne point entendre, Darwin fut l'interprète du monde organique, comme Newton fut la voix pour proclamer que l'univers est une œuvre vraiment digne de ses mains. Et, de ces deux illustres interprètes de la nature qu'a formés votre glorieuse Université, il est permis de redire aussi avec le psalmiste :

Ce n'est pas un langage, ce ne sont pas des paroles,
Dont la voix ne soit point entendue ;
Leur son parcourt toute la terre,
Leurs accents vont jusqu'aux extrémités du monde.

Un diner littéraire à Paris.

La *Revue hebdomadaire* réunissait, le 7 juin, à l'Elysée-Palace, un grand nombre de ses collaborateurs, en un dîner où s'est rencontrée l'élite du monde littéraire. Dans les grands salons de l'Elysée-Palace, M. Fernand Laudet, directeur de la *Revue*, et M. Georges Gavoty, président du conseil d'administration entourés de tous les membres du conseil, recevaient les invités.

Remarqué parmi les convives :

MM. René Bazin, Maurice Barrès, Paul Bourget, Gabriel Hanotaux, Jules Lemaitre, Raymond Poincaré, Henry Houssaye, Albert Vandal, somte de Mun, Emile Faguet, de l'Académie française ;

MM. Bertin, Bonnier, Perrier, de l'Académie des sciences ; MM. Georges Picot, A. Leroy-Beaulieu, Lyon-Caen, Joly, Weaschinger, de l'Académie des sciences morales et politiques ; MM. Baudin, sénateur, Paul Doumer, Delafosse, Engerand, Lucien Hubtrt, Xavier Reille, députés ; MM. les généraux Bonnal, Rebillot, Bourelly.

Cent cinquante convives avaient répondu à l'invitation de la *Revue*.

Au dessert, M. Gavoty a ouvert la série des discours en remerciant les invités en termes très heureux :

M. Fernand Laudet a ensuite, dans un discours très applaudi, remercié ses collaborateurs, et fait revivre devant eux l'œuvre littéraire de la *Revue*, pendant l'année qui vient de s'écouler :

Merci de m'aider à suivre un programme, à la réalisation duquel tendent nos persistants efforts. Nous voulons, vous le savez, marcher sur une route large, très large, afin qu'y cheminant à l'aise les auteurs et les lecteurs, venus de tant de régions diverses, vraie route nationale, et non chemin d'intérêt privé, route agréable aux promeneurs qui continuera de l'être, chers collaborateurs, tant que vous lui permettrez de passer par vos jardins. Donnez-nous toujours de l'ombre et des fleurs, et des fleurs choisies.

M. Maurice Barrès, de l'Académie française, a répondu à M. Fernand Laudet, au nom des collaborateurs de la *Revue hebdomadaire*, par le discours suivant :

Mon cher directeur,—Je suis touché de la sympathie qu'une fois de plus vous témoignez à la jeune Colette Baudoche, et je prie les hommes d'élite que vous groupez ce soir à votre table, comme vous faites chaque semaine dans vos sommaires, qu'ils m'accordent l'honneur d'être leur interprète et de boire à votre santé aussi bien qu'au succès de la *Revue Hebdomadaire*.

En un rien de temps, vous venez de faire accepter par le grand public cette petite *Revue*, ce livret alerte que l'on trouve partout, et que l'on glisse aisément dans sa poche. Il fait fureur. Ne serait-ce pas que nous y retrouvons un genre disparu et qui jadis avait fait la fortune de nos grands journaux littéraires.

La vie d'aujourd'hui est telle que les quotidiens sont obligés à réduire de plus en plus la taille et le nombre des articles. L'information a tout envahi. D'autre part, les *Revues* plus solennelles tendent à rechercher de grandes études qu'elles demandent à des spécialistes. Prise entre ces deux ennemis, l'ancienne variété, ce genre qu'ont illustré les Taine et les Renan, avait été en somme, étouffée. Vous avez revivifié cette morte, vous nous avez ramené cette exilée. Et tout le monde s'en félicite. On est heureux de trouver chez vous du sérieux sans pédantisme et de la légèreté sans niaise frivolité.

⚜ Ainsi vous rendez un vrai service aux lettres françaises. Ca n'est pas la première fois que les revues ont joué un rôle efficace dans l'histoire de notre littérature. Tenez, mon cher Laudet, je vous propose un sujet d'article. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait un curieux chapitre d'histoire littéraire à écrire sur le rôle des périodiques dans notre littérature depuis un siècle ? Vous me faites signe que vous acceptez ma copie ? Vous ne la laisseriez pas passer : il y serait trop question de vous.

Mais pourquoi ne parler que de littérature ? Vous avez des titres plus excellents à nos félicitations. En effet, ce qui est très intéressant chez vous, s'est qu'étant si moderne, si nouveau, toujours à l'affût des indications, vous êtes en même temps traditionnel. Vous vous souvenez d'avoir servi la diplomatie française, et dans ce poste que Chateaubriand avait occupé, vous avez gardé de ce passage le sens profond des nécessités nationales. Le caractère et l'esprit de votre direction, votre fidélité française, votre patriotisme nous rendent chère la *Revue*. Nul de vos collaborateurs ne vous demande qu'elle soit d'aucun parti, mais si nous l'aimons, si nous nous réjouissons de sa prodigieuse réussite, si nous buvons à sa prospérité et à votre santé, mon cher directeur, c'est que vous demandez à tous vos collaborateurs de songer aux intérêts spirituels de la France.

Les Conciles provinciaux.

" Déjà notre vieille ville de Québec a eu le spectacle édifiant et le bienfait très apprécié de sept Conciles provinciaux. Tous ont produit les plus consolants résultats.

" Le premier de ces Conciles fut tenu en 1851. A cette époque, il n'y avait qu'une province ecclésiastique, comprenant les diocèses de Québec, de Montréal, de Kingston, d'Ottawa et du Nord-Ouest, et ayant pour métropole l'Eglise de Québec. Bien que les diocèses de Charlottetown, de Halifax, du Nouveau-Brunswick et d'Arichat ne fissent pas partie de notre Province, ils y avaient cependant été annexés, pour les fins conciliaires, en vertu d'une bulle pontificale de 1844, et les Ordinaires de

ces diocèses furent convoqués au Concile. (1) On peut donc dire que notre premier Concile provincial groupa autour du Métropolitain de Québec tout l'épiscopat canadien.

" La province ecclésiastique de Halifax fut créée peu de temps après, et les trois Conciles suivants, tenus en 1854, 1865 et 1869, réunirent tous les évêques du Canada, moins ceux des provinces maritimes. Les trois derniers Conciles provinciaux eurent lieu en 1873, 1878 et 1886. Les seuls évêques de la province civile de Québec y prirent part, les Eglises de l'Ontario et du Nord-Ouest ayant été constituées en provinces indépendantes.

"L'Eglise canadienne jouit maintenant d'une organisation à peu près complète. L'autorité religieuse y est répartie entre 34 archevêques, évêques, vicaires et préfets apostoliques. On y compte 8 provinces ecclésiastiques, 29 diocèses régulièrement constitués, 3 vicariats et 2 préfectures apostoliques. Cette Eglise couvre un territoire immense qui s'étend d'un océan à l'autre et où vivent près de trois millions de catholiques de races et de langues différentes. Chaque année, l'immigration nous apporte de nouveaux éléments, auxquels il faut procurer les bienfaits de la foi en les faisant entrer dans les cadres réguliers de l'administration ecclésiastique.

"Des développements aussi rapides et une aussi vaste organisation causent aux pasteurs des âmes une sollicitude toute particulière. Il importe que, en s'organisant et en se dilatant, l'Eglise garde intactes l'unité de la foi et l'intégrité des mœurs. Il faut aussi que sa discipline trouve dans des applications uniformes la vigueur dont elle a besoin pour s'imposer et se maintenir. Voilà pourquoi, N. T. C. F., on a pensé que l'heure était venue de tenir un premier Concile plénier, qui grouperait tous les chefs de l'Eglise canadienne, et leur fournirait l'occasion de délibérer, sous la conduite de l'Esprit-Saint, sur les meilleures mesures à prendre pour assurer à notre pays une vie religieuse intense et féconde." (Mandement de Sa Grandeur Mgr Bégin, à l'occasion du Premier Concile Plénier du Canada.)

Mgr O'Connell jugé par lui même.

S'il faut pardonner beaucoup au jingoisme américain à cause des qualités précieuses qu'il cache sous des dehors un peu bruyants, il faut bien davantage se montrer indulgent pour cet autre esprit qui en est découlé et qui est devenu le trait carac-

---

(1) Le diocèse de Terre-Neuve n'avait été détaché de la province de Québec que le 8 octobre 1850.

téristique d'un élément que l'on désigne déjà aux Etats-Unis sous le nom d'ultra-américain. Cet élément se paye surtout de mots, mais il le fait avec un tel aplomb qu'à entendre certains discours, qu'à approfondir certaines théories, les soldats de Washington eux-mêmes se demanderaient s'ils ne sont pas " les étrangers " dans cette république qu'ils ont fondée.

C'est la pensée qui m'est venue, un soir, non pas " en entendant chanter le *rossignou* ", mais en lisant le compte rendu de la manifestation dont l'archevêque de Boston a été l'objet à son retour de Rome et qui coincidait avec le vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale. Il se rencontre de ces coincidences heureuses dans la vie des grands hommes !

Nous avons retrouvé dans les cinq ou six colonnes de petit texte consacrées à cet événement par le *Boston Herald*, une foule de vieilles connaissances que nous pourrions appeler aujourd'hui la " Légion Laudatrice " du métropolitain de Boston. Un certain Pio de Luca lui-même, dont nous avons entendu parler dans l'Etat du Maine, y est allé pour sa part.

Nous avons recueilli, en passant, le témoignage splendide rendu aux catholiques du diocèse par la présence des autorités civiles de l'Etat et de la ville.

Mais nous avons été tout particulièrement frappés par certains passages du discours prononcé par Mgr O'Connell lui-même en réponse à l'adresse que lui a lue son nouvel auxiliaire au nom du clergé. L'archevêque de Boston a refait lui-même son panégyrique et d'une façon qui a dû jeter quelque froid dans l'âme de ses auditeurs. Par exemple, écoutons ceci :

⚜ J'ai été ordonné dans la cathédrale de Rome ⚜
⚜ par le vicaire du Pontife Suprême, Léon XIII ; ⚜
⚜ par la même autorité j'ai été appelé dans la Ville ⚜
⚜ Eternelle pour y diriger notre collège national ; ⚜
⚜ c'est encore elle qui m'envoya gouverner le siège ⚜
⚜ de Portland. Par Pie X, glorieusement régnant, ⚜
⚜ j'ai été envoyé à la Cour du Mikado comme son ⚜
⚜ envoyé personnel et de ses propres lèvres j'ai ⚜
⚜ appris mon élévation à mon poste actuel ; et ici, ⚜
⚜ sur mon cœur, je porte la croix qu'il m'a donnée ⚜
⚜ de ses propres mains à l'anniversaire de mon ordi- ⚜
⚜ nation, comme gage—je cite ses propres paroles— ⚜
⚜ de sa très particulière affection. ⚜

Le distingué prélat voit dans cette longue suite de succès et

de faveurs le signe des desseins de Dieu et la marque d'une mission providentielle, puis il ajoute :

> A Dieu et au Saint Siège je dois tout ce qui m'est arrivé comme prêtre et comme évêque.
>
> Ma dette est assurément grande, mais je me réjouis aujourd'hui que cette dette je ne la doive qu'à eux seuls. Une autre pensée m'apporte force et consolation. Je puis dire ici aujourd'hui, et je puis le dire à la face de l'univers dans le sens le plus large du mot, que pendant ces 25 années, quelles que fussent mes faiblesses, je n'ai jamais encore reçu le plus petit ou le moindre signe de désapprobation, de réprimande ou de désaveu de la part de ceux auxquels seuls j'étais responsable après Dieu ; non seulement cela, mais bien plus, chaque promotion, chaque avancement m'est arrivé de mes supérieurs ecclésiastiques comme une preuve que mon travail recueillait une joyeuse approbation partagée par le chef suprême de l'Eglise.

Comme on le voit, les positions étaient nettement tranchées. Ceux qui en doutaient ont pu s'en convaincre quand les quelques centaines de prêtres réunis à Boston pour la fête, se sont vu refuser la paternelle hospitalité que leur faisait si large le regretté Mgr Williams. Mais ce n'est là qu'un incident peu intéressant.

Bien autre est ce besoin auquel a cédé le distingué prélat de dire " à l'univers ", mais surtout à sa province, que, ne devant rien à personne, il ne relevait que du Pape et de Dieu. Beaucoup verront dans cette déclaration un avertissement et un cri de triomphe à l'adresse de ceux qui voyaient dans son arrivée à Boston " un malheur pour le catholicisme dans la Nouvelle-Angleterre " et qui l'ont dit ouvertement.

Egalement significative, mais pour d'autres, est cette affirmation de l'évêque que pas une fois depuis 25 ans il n'a encouru le blâme des autorités romaines mais que de plus, sa politique avait reçu l'entière adhésion du chef de l'Eglise, et qu'il fallait voir la main divine dans les succès nombreux qui ont marqué sa carrière ecclésiastique.

Nous le croyons volontiers, tout en notant que ses paroles dépassent sans doute sa pensée et qu'en exaltant ainsi son œuvre apostolique il nous a tout l'air de forcer la main du Saint-Esprit. Et les 95,000 catholiques franco-américains du

Maine seront de notre avis. Ce n'est pas à ces gens-là qu'on fera croire qu'en lui donnant une croix pectorable comme souvenir d'anniversaire, ou même comme marque d'affection, le Saint-Père a sanctionné toutes les misères, approuvé toutes les ruines que l'archevêque de Boston a accumulé dans le diocèse de Portland, et la tradition d'injustice et d'arbitraire que son successeur y maintient après lui, avec la même rigueur sinon avec le même talent. Qui le croira même dans ce diocèse de Boston qu'il fait déjà gémir sous sa botte et où il fait oublier cette humilité sainte et paternelle avec laquelle les grands de l'Eglise aiment encore à s'appeler les " serviteurs des serviteurs de Dieu " ?

Le droit survit aux fortunes les plus étranges et ce ne peut pas être une gloire complète que celle qui est impuissante à faire oublier les larmes que l'on a fait verser, à étouffer la voix de ceux que l'on a fait souffrir injustement. Et c'est déjà un commencement de rétribution que cette pensée de provocation ou d'excuse qui se mêle à chaque triomphe et fait dire aux uns : " Je ne vous dois rien ", et aux autres : " Je vous écrase ".

Que ce soit dans le ton de notre siècle, passe, mais les rois de notre temps comme ceux d'autrefois, trouvent encore des gens pour leur dire : " Sire, vous parlez trop ! " Il n'y a que l'Eglise, en somme, qui n'ait pas cessé de porter dans le monde avec ses dogmes, son enseignement, sa discipline, sa morale, le cachet divin d'une éternelle jeunesse. Bien trompés seront ceux qui songent à la rajeunir ou à l'éblouir par la hardiesse d'entreprises ou de méthodes nouvelles. Sa vieille tendresse maternelle ne cessera pas, quoi qu'on en dise, d'envelopper dans une même affection pasteurs et fidèles afin de rendre plus étroits les liens qui réunissent les membres de sa grande famille. Lancée, sur la parole du Maître, à la conquête des âmes, ce sont les âmes qu'elle demande, ce sont les âmes qu'elle recherche. Et parmi les ouvriers qu'elle affectionne " plus particulièrement " il faut aussi compter ceux qui lui arrivent les pieds poudreux mais les bras chargés d'œuvres. Et nous nous demandons si la création de 50 paroisses franco-américaines dans le diocèse de Boston—et cela est possible—n'eut pas impressionné Rome tout autant que de voir un évêque irlando-américain entouré de la fastueuse et ridicule mise en scène d'un prince oriental.

La Fédération des société nationales.

A l'occasion du 75ème anniversaire de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, on a mis à exécution un nouveau

projet de fédération des sociétés canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis. Et voici ce qu'en dit un des promoteurs du projet dans le *Collier's* du 10 juillet :

> Le Canadien-Français a quelque peu l'habitude de la fédération. Il l'a votée une première fois en 1874. Il la vota une deuxième fois en 1884. Il la vota encore une fois à Chicago en 1892. En cherchant bien dans son histoire, on trouverait probablement trois ou quatre autres occasions où il proclama, avec force considérants, que l'union des forces était la seule condition du salut. Mais pour s'unir il faut d'abord une raison de s'unir, et il faut ensuite la ferme volonté de s'unir ; et les hommes de 1874, de 1884 et de 1892 n'étaient pas assez convaincus de la nécessité de l'union pour la vouloir sincèrement. Ils tenaient trop aux partis politiques pour créer sur un autre terrain un organisme capable de penser et d'agir pour la race. La génération actuelle a des ambitions plus précises, dont il sera intéressant d'observer le développement. En tant que le Canada est concerné si la future confédération comprend bien ses intérêts, elle ne s'attardera pas à de stériles récriminations contre les défaites fatales comme l'éboulement d'une terre mangée par les eaux ; elle emploiera ses forces à des œuvres positives, pour faire du Canada français un foyer de vie intellectuelle, économique et sociale digne de l'admiration et de l'envie du reste du pays. Un droit constitutionnel ne vaut que par la force ou l'influence qui le fait respecter ; la seule manière, pour le Canadien-Français d'assurer le respect de ses droits constitutionnels, c'est de prouver à ses concitoyens anglais, par des œuvres éclatantes, ce que tout Canadien éclairé sait déjà, savoir, que sa langue et sa religion ne sont pas un obstacle au progrès général, mais qu'il sait en faire des sources de grandeur intellectuelle et morale pour la patrie commune.

Le temps seul dira quel succès attend ce réveil de l'énergie nationale. Nous faisons, pour notre part, des vœux pour que ce succès soit complet. Mais il reste bien encore à savoir si

dans la fédération nouvelle il n'est pas déjà entré trop d'organisations dont l'influence jusqu'ici s'est bornée à donner un ton particulier à nos manifestations nationales mais qui, en dehors de ce champ d'action pourtant très limité, ont toujours fait preuve d'une inaction proverbiale. Il a fallu cinquante ans à nos compatriotes des Etats-Unis pour former une fédération durable et encore n'a-t-on pu la former qu'en groupant les intérêts nationaux avec les intérêts plus intimes de la famille si bien représentés par l'association de secours mutuels. Ces intérêts se retrouvent fort heureusement dans la fédération canadienne et nous comptons bien qu'ils vont entraîner tous les autres. On ne démontre plus la nécessité de l'union pour le grand œuvre de l'expansion nationale. Ou plutôt on la démontre toujours depuis tant d'années que la Saint-Jean-Baptiste nous ramène programmes et discours qui, d'après le mot de Drumont " éveillent surtout dans la foule les impressions de harangues éloquentes et vaines déjà entendues, d'efforts déjà faits, de tentatives déjà essayées, d'une heure déjà passée."

Mais puisque tout cela va changer et que l'on est résolument entré dans une ère d'action plus pratique et plus vivante, nous n'insistons plus.

Les jeunes franco-américains.

Le deuxième congrès annuel de l'Association catholique de la jeunesse franco-américaine a eu lieu les 11 et 12 juillet, à Woonsocket, R. I. Et les journaux nous apprennent que ce congrès a remporté un succès complet. Nous en félicitons très cordialement nos jeunes amis tout en leur faisant part des vœux très sincères que nous formons pour le succès de leur association. Sous la direction sage et patriotique de leur vaillant aumonier, M. l'abbé Graton de Pawtucket, grâce au zèle ardent de ses officiers et de ses membres, cette jeune association est assurément appelé à jouer un rôle brillant parmi nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre. C'est un rempart de plus élevé contre les tendances assimilatrices et devant cette jeunesse, devant cet avenir qui se lève bien des espoirs de fusion devront tomber. Les jeunes franco-américains viennent de reculer singulièrement les horizons que certains esprits novateurs cherchaient à resserrer sur l'avenir de leur race. Voilà, certes, de la bonne besogne, et de la besogne qui arrive à son heure.

Adolescens, surge.

Léon Kemner.

La veille du Bonheur

CONTE

Ah ! pensa Jacques Vital, une lettre d'elle !

Parmi l'amas d'enveloppes que le garçon du journal lui tendait, il reconnaissait du premier coup d'œil l'écriture haute, fière, les caractères d'imprévu et de chimère, les lignes d'Elle.

Quand, il y avait trois ans déjà, on lui avait remis la première —comme cette fois-ci, parmi d'autres,—son regard avait été frappé, guidé vers le mystère de ces signes légers, de cette âme des lettres qui montait vers lui dans la brume violette de l'encre. Et, après cette enquête rapide, cette pesée, cette flairée particulière à l'homme devant l'inconnu de l'enveloppe—les femmes la déchirent, elles, brusquement, plus curieuses, moins défiantes,—il avait été conquis du coup par la simplicité, la naïveté digne et franche du sentiment qui venait à lui.

On le lisait, on le suivait depuis longtemps ; ses articles et ses livres étaient attendus, désirés parce qu'ils révélaient toujours une qualité d'âme, signifiaient des idées sinon pareilles, du moins correspondantes. " Certains écrivains, disait-on, pouvaient, devaient remplacer dans certaines circonstances ces admirables *directeurs de conscience* qui, au XVIIe siècle, manièrent et régirent si heureusement l'esprit du temps, l'esprit des femmes. Leur subtilité même en faisait d'heureux casuistes, d'habiles connaisseurs en caractères, les disposait à comprendre les variations infinies et délicates d'une mentalité féminine."

Vital avait tourné la page, le mot de mentalité le choquant par sa pédanterie ; mais la fin de la lettre était d'une grâce si fraîche qu'il avait souri, désarmé.

Et, à son grand étonnement à lui-même, quelques jours plus tard, il avait répondu aux initiales données, L. F. L'inconnue, discrètement, après s'être fait attendre un peu, remerciait, touchée, heureuse.

Il y avait trois ans que cette correspondance se poursuivait.

Peut-être, au début, y avait-il un peu de " littérature " en tout cela ; il n'est pas bien sûr que Jacques n'ait pas fait recopier, avant de les expédier, quelques-unes de ses lettres

avec l'économique et pratique pensée d'un roman en train de s'écrire tout seul ; mais bientôt il cédait au charme impersonnel, désincarné de L. F., et cette " copie " désintéressée devenait pour lui la plus précieuse vacance au milieu de l'énorme labeur.

Tantôt elle lui commentait ses contes ou ses livres, indiquant d'une plume légère ce qu'elle aimait mieux, ce qu'elle aimait moins, disant les pourquoi, avec une justesse inouïe ; elle devenait ainsi la voix du public, une voix sans visage et sans nom, elle personnifiait le vague murmure, l'infinitésimale sensation par quoi l'écrivain est averti d'avoir plu ou déplu. D'autres fois elle parlait d'elle, sollicitait un conseil, souhaitait une opinion. Dans ces cas-là elle mettait son âme à nu, une petite âme très compliquée et très simple, faite de sensations plutôt que de pensées, curieuse et distraite, pratique et sentimentale, volontiers attachée d'ailleurs à s'analyser et à s'expliquer par une sorte de fatuité intellectuelle qui est assez commune chez les femmes.

—C'est une brave petite bourgeoise inoccupée, à qui manque un confesseur, disait le psychologue à ses heures moroses.

Car il ne savait rien d'elle, pas même de sa personne physique; seulement cette phrase hypocrite un jour glissée : " Moi qui ne suis pas trop laide, dit-on." Jacques savait aussi qu'elle était veuve : il l'imaginait vivant une existence chaste, nette, réglée, dans une maison proprette et bien cirée ; il aimait à la créer dans ses rêves.

Jacques Vital éparpilla du pouce le paquet de lettres sur les coussins du fiacre qui l'emportait : des enveloppes jaunes à entêtes, des bleues aux adresses élégantes, des enveloppes fanées aux souscriptions maladroites et grossières ; sans ouvrir il reconnaissait : offres de fournisseurs, tentatives d'aventurières, injures d'anonymes... pourtant, par acquit, il rompit les angles, parcourut les missives. Une seule l'intéressait, il la regardait plus souvent à mesure que le tas décroissait, goûtant un plaisir dans son impatience matée de la lire. La voiture passait sous les arbres de l'avenue Gabriel, une fraîcheur verte faisait place à la sécheresse brûlante des rues et des places ; il respira, regarda le ciel voilé d'arbres, les arbres éclairés de ciel, huma une gorgée heureuse...

Il lisait :

" Oui, j'ai compris votre dernier livre et son titre si triste, la *Veille du Bonheur ;* je sais que tous ou presque tous nous croyons toujours être à cette veille-là et que nous n'en attei-

gnons jamais le lendemain... peut-être bien heureux encore d'avoir au moins gardé l'illusion ? Il me semble, et surtout depuis vos dernières lettres, que ce roman a été un peu écrit pour *nous*, d'après nous, et cela me rend si fière et me met si haut à mes yeux d'être pour si peu que ce soit quelque chose dans votre œuvre !

" Je voudrais vous poser une question : si Rodolphe de Montal avait rencontré Madeleine avant son mariage au lieu de ne la connaître que deux ans après, croyez-vous que leur vie n'aurait pu être changée ? croyez-vous qu'ils n'auraient pu conquérir ce *lendemain du bonheur*, insaisissable suivant vous ? Il y a, beaucoup plus que vous ne le pensez, une parité de situation entre ces personnages de votre roman et nous, personnages de la vie. Au moment de prendre une décision grave et irrévocable, je voudrais faire enfin tomber ce voile à travers lequel nous nous parlons depuis trois ans... Le voulez-vous aussi ? Il m'a semblé lire ce désir à travers les lignes de vos dernières lettres.

" Mon Dieu ! comment régler les formes de cette rencontre ? Il faut bien que ce soit terriblement banal, puisque vous ne me connaissez pas de vue. Enfin !... Voulez-vous vous trouver demain, à neuf heures du soir, au pied du cheval de Marly de droite, dans l'avenue des Champs-Elysées ? Je tiendrai à la main une petite botte de roses et j'aurai une robe bleue. Vous, vous n'aurez pas besoin de signe, puisque je vous connais par vos photographies : pourtant piquez votre boutonnière d'une fleur pareille, afin que nos bouquets du moins se saluent.

" Voulez-vous, ami ? "



Jacques Vital s'habillait avec lenteur ; en brossant ses cheveux devant sa glace, il considérait son visage vieilli, fatigué de travail et de pensée, ses traits détendus par les découragements, tirés par les luttes, notait le pli amer et désenchanté de sa lèvre. Et derrière lui, comme un fantôme, passait et disparaissait sa figure de souvenir, sa face éclairée et ardente d'autrefois. Il songeait que, par coquetterie ou par insouciance, il ne s'était pas fait photographier depuis longtemps : les portraits de lui qu'on donnait retardaient au moins de dix ans.

—Si elle ne m'a jamais vu autrement, je ferai bien de mettre la rose.

Il sépara une fleur de la petite botte apportée par son domes-

tique, l'éleva en l'air. C'était une rose-thé d'une langueur fragile : quelques pétales tombèrent.

Jacques reposa la fleur avec un sourire.

—La vulgaire prudence, murmura-t-il ; restons anonyme.

Il sortit ; l'air était doucement lumineux, comme si des élans mourants de soleil palpitaient encore dans l'étendue ; malgré le bruit criard des cafés-chantants sous les arbres et le grondement des autos sur la chaussée, le silence suprême de la nuit dominait dans les sombres allées ; les branches étaient lourdes du sommeil des oiseaux. Pourtant l'ombre s'ouvrait, poussant devant lui des couples, des toilettes claires de femmes, des silhouettes d'hommes plus sombres. Tout à l'heure peut-être ils seraient un de ces couples, le bras de l'amie inconnue frémirait sur sa manche. Pourquoi, comme dans les romans, cela ne se terminerait-il pas plus tard par un mariage ? N'était-il pas libre, presque riche ?

Il s'approchait du piédestal, et sa démarche se fit plus courte et plus ramassée ; Jacques distinguait sur la blancheur de la pierre une longue et fine attitude penchée, la souple et naïve attente d'une femme aux traits vibrants. A la lueur des électrophores, une nuance dorée de cheveux vint à lui, et des yeux de délices brillèrent.

—Mon Dieu ! qu'elle est jolie !

Il était dans l'ombre et elle ne pouvait pas le distinguer ; immobile, il s'enivra de cette image.

Mais quelqu'un dépassait l'angle obscur, s'avançait dans la clarté. Jacques Vital vit l'inconnue tressaillir et se lancer... il y eut une rencontre brusque, presque un heurt, un moment d'hésitation, elle murmura :

—Pardon, Monsieur, je me trompais...

Le passant, après un salut, s'éloignait ; l'écrivain, d'un coup d'œil, vit un jeune homme aux traits heureux, à la boutonnière fleurie d'une rose.

—Elle l'a pris pour moi.

Un moment il séjourna dans l'ombre, sentant le bonheur à toucher, toute une nouveauté de joie et d'amour offerte, la possibilité des recommencements... du bout des doigts sournois il jeta un baiser à l'inconnue :

—Il vaut mieux faire souffrir une illusion que de la faire déchoir.

Jacques s'effaça, s'absorba dans l'ombre...

François de Nion.

Vieux articles et vieux ouvrages

La question des nationalités et des langues aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord considéré dans ses rapports avec le choix des curés et des évêques.—Mémoire adressé à Sa Sainteté Pie IX, aux Eminentissimes Cardinaux et à leurs Conseillers. (1906.)

XVII

SOMMAIRE. — *Objection :* Ne vaut-il pas mieux aider à l'accomplissement d'une chose *désirable* et *inévitable ?*

Réponse : Même en admettant ce *suppositum,* on ne peut admettre la déduction pratique des adversaires, vu qu'elle produit les mauvais effets décrits.

Mgr Racine dit : Ne heurtez pas les sentiments de la génération présente ; conservez sa foi, afin que les générations qui suivront, bien que parlant l'anglais, professent encore le catholicisme. — Tant que l'émigration sera aussi considérable qu'aujourd'hui, il y aura toujours une masse de nouveaux arrivés qui ne sauront pas l'anglais.

Mais on peut nier que l'américanisation *complète* soit chose inévitable et désirable. — Les faits narrés à la fin de l'adresse de Cahensly, montrent qu'elle n'est pas inévitable. — Diverses considérations pédagogiques prouvent qu'elle n'est pas désirable. A cause de relations mystérieuses entre la langue d'un peuple et son esprit, l'enfant et l'adulte se développent mieux par son moyen. Certains usages sont comme une partie des races et aident à leur vigueur intellectuelle et morale. L'étude de la langue maternelle produit dans le cas les effets de l'étude du latin et du grec de nos collèges ; c'est une gymnastique intellectuelle et un moyen de communication avec de grands écrivains.

Mgr Montgomery dit : La question des langues s'arrangera d'elle-même, elle suivra son cours naturel. — Enseignez l'allemand à vos enfants, mais aussi l'anglais.

Les Irlandais ont commencé à rétablir la langue gaélique ; en Irlande, beaucoup d'efforts sont faits à cet effet et avec très grand succès ; l'établissement d'une chaire de gaélique à l'Université catholique de Washington et d'autres faits montrent qu'aussi là on a commencé. — Les raisons qui inspirent ce mouvement sont celles des Allemands, des Canadiens-Français, etc., qui veulent conserver leur langue.

Les adversaires diront, peut-être : Mais de ce qui doit se faire par la force des choses, de ce qui, de votre propre aveu, rendrait la desserte des paroisses plus facile, ne vaut-il pas mieux aider l'accomplissement ?

La réponse à cette objection n'offre pas grande difficulté. Même en admettant que l'américanisation *complète* soit chose désirable et inévitable, on ne peut admettre la déduction des adversaires. En effet, cette déduction appliquée à la pratique

produit les mauvais effets qui ont été décrits. Et c'est surtout dans les commencements que les dangers sont plus grands. Entendons comment Mgr Racine (op. cit., p. 11), répond à cette objection :

" N'allez pas plus vite que l'évolution naturelle des idées. D'ici là, en ne heurtant pas imprudemment les sentiments de la génération présente, en se pliant à ses goûts, conservez sa foi, afin que cette seconde ou cette troisième génération qui, d'après quelques-uns, doit nécessairement parler l'anglais, professe encore le catholicisme. Dans tous les cas, tant que l'émigration du Canada aux Etats-Unis durera sur une échelle aussi considérable qu'aujourd'hui, il est impossible d'amener la masse de la population canadienne à parler l'anglais. Réussiriez-vous à angliciser la jeune génération, vous resteriez toujours en face des personnes âgées et des nouveaux arrivants ; et le problème à résoudre serait toujours à recommencer, avec les mêmes difficultés, avec les mêmes dangers pour la foi. Allons, sachons prendre les choses comme elles sont, laissons à l'avenir ses énigmes, et pour le moment employons les moyens les plus efficaces pour sauver les âmes."

J'ai dit *même en admettant que l'américanisation complète soit chose désirable et inévitable,* car on peut nier l'un et l'autre. Qu'elle n'est pas inévitable, le prouvent les faits narrés vers la fin de l'adresse de Cahensly (p. 45). Voyons si elle est désirable. Il est bien entendu que nous parlons de l'américanisation *complète :* n'employant que l'anglais pour tout, supprimant dans les écoles l'enseignement de l'allemand, du français, etc., et leur usage à l'église et au foyer paternel ; quant aux mœurs, fondant si bien plus de dix races diverses dans le moule américain-irlandais, qu'on ne pourra plus voir de différence.

Telle chose, outre qu'elle est impossible, n'est nullement désirable, car elle est opposée au bien-être intellectuel et moral des membres de la grande République. Il existe des relations très profondes entre la langue d'un peuple et son caractère, sa manière de concevoir les choses, etc. ; l'enfant qui, d'après les lois de l'hérédité, est semblable à ses ascendants, se développe mieux, plus complètement et plus normalement, avec la langue maternelle.

Pour l'adulte, la langue maternelle est le grand moyen qui le met en communication avec les autres hommes ; si vous lui ôtez ce moyen pour le remplacer par un autre moins adapté... vous comprenez ce qui doit s'ensuivre...... Et certains usages sont comme une partie de certaines races ; ils aident à leur

vigueur intellectuelle et morale ; enlevez ces usages et remplacez-les par d'autres qui ne pourront immédiatement devenir habitudes, qui ne sont pas d'accord avec le caractère de cette race, et vous aurez nui énormément à ces gens.

Nous faisons apprendre le latin et le grec dans nos écoles à ceux qui veulent embrasser une carrière libérale ou simplement développer normalement leurs facultés. Pourquoi ? D'abord comme gymnastique intellectuelle, ensuite pour les rendre capables de se mettre en communication avec les auteurs qui ont écrit dans ces langues. Ces mêmes raisons valent pour l'étude de l'allemand, du français, etc. Sur les aspects pédagogiques et sociaux de la question, voyez, entre autres, dans *The Review* de St-Louis (19 mai 1904), un article écrit par le Prof. H. M. Ferren et reproduit là ; il est intitulé *The bane of monolingualism* (Les détriments du monolinguisme). Voyez aussi l'article dans *The Fortnightly Review* (1 nov. 1905), intitulé : *The gaelic movement and the language question* (Le mouvement gaélique et la question des langues) ; également celui qui a le même titre dans la même revue (1 février 1906), pris du *Republic* de Boston (1).

Concluons par les paroles de Mgr Montgomery, archevêque-coadjuteur de San Francisco, rapportées dans *The Review* (24 septembre, 1903, p. 575) :

---

(1) Il faut dire ici quelque chose de ce mouvement gaélique, qui montre combien le système que nous défendons est d'accord avec la vérité et que les Irlandais, qui ne sont pas ultra-Américains, commencent à dire tout à fait la même chose que les Allemands, les Canadiens-Français, les Polonais, etc. Les Irlandais durent abandonner leur langue propre, nommée langue gaélique, et adoptèrent celle de leurs vainqueurs et persécuteurs. Ils commencent à comprendre que ce fut un grand mal, et il y a, depuis quelques années, un grand mouvement pour le rétablissement de cette langue aux Etats-Unis et surtout en Irlande. Le *Western Catholic* de Chicago du 16 janvier 1904 (article de l'Irlandais Patrick J. Haltigan), rapporte que " la langue gaélique en Irlande est maintenant enseignée dans toutes les écoles, que son étude est encouragée par l'épiscopat et le clergé, aidée par la Ligue gaélique et d'autres institutions patriotiques, poussée en avant par l'ordre enseignant des Frères irlandais des écoles chrétiennes, qu'elle est parlée par presque tout le monde et même récemment reconnue officiellement par le Gouvernement anglais ".

Une chaire de langue gaélique a été établie à l'Université catholique de Washington, et divers autres faits montrent que le mouvement a commencé également aux Etats-Unis. Les raisons apportées pour ce mouvement sont à peu près les mêmes que celles qu'apportaient ou apportent les Allemands, les Polonais, les Canadiens-Français, etc. Ce mouvement, produira certes plus que tous les articles écrits et tous les mémoires présentés au St-Siège sur la question, par les Allemands, les Polonais, etc.; mais, en attendant, plusieurs évêques irlandais-américains suivent le système qui a été décrit et rejeté.

“ Dans certaines parties des Etats-Unis, on a fait beaucoup de bruit à propos des Allemands qui veulent que leurs enfants apprennent l’allemand. Nous pouvons dire brièvement que la question des langues dans ce pays s’arrangera d’elle-même, pourvu qu’on la laisse tranquille. Dans certaines choses plus on se hâte, plus le tout va mal : la question des langues est de ce nombre. Elle est soumise aux lois de la nature et elle suivra son cours, si les gens la laissent en paix. Je vous assure, mes chers frères, que je ne puis comprendre un père ou une mère qui ne désireraient pas voir leur enfant apprendre leur propre langue. Nous vivons dans un pays qui doit nécessairement devenir un pays de langue anglaise, c’est un fait. L’anglais deviendra la langue de ce pays et aucune puissance humaine ne peut empêcher cela. C’est pourquoi il est avantageux pour vos enfants d’apprendre l’anglais. Ils ne doivent être inférieurs à personne, par suite de leur incapacité à parler l’anglais, qu’ils devraient apprendre parfaitement. — Donc, je dis qu’on ne devrait pas agiter la question des langues, qu’on laisse les choses suivre leur cours naturel : elles ne doivent pas être forcées, mais avoir leur croissance spontanée. Il est tout naturel que vous vouliez que vos enfants parlent allemand en famille, et je ne trouve rien de répréhensible en cela.”

XVIII

SOMMAIRE. — *Objection :*—Vous vous contredisez. Malgré les grands dangers provenant, d’après vous, de la connaissance de la langue anglaise, vous la faites apprendre aux enfants et même aux adultes.

Réponse :—Il y a dans la vie des nécessités impérieuses dont il faut tenir compte ; et ce n’est pas la connaissance de la langue anglaise en soi qui est dangereuse, mais cette connaissance dans des circonstances spéciales de milieu : absence de prêtres connationaux, lecture des productions délétères, etc. — Or ces circonstances sont beaucoup modifiées dans le système que tâchent de suivre les Allemands, les Canadiens-Français, etc.

Il est possible qu’on fasse l’objection suivante : Vous vous contredisez en affirmant, d’un côté, que la connaissance de la langue anglaise est chose dangereuse pour la foi, conduisant aux mariages mixtes, à la lecture des productions délétères, etc., et, d’un autre côté, la faisant apprendre aux enfants et même aux adultes.

Nous répondons que cette contradiction n’est qu’apparente. Il vaudrait mieux, sans doute, pour la foi, ne pas apprendre

l'anglais du tout, vu que la connaissance de cette langue, dans le cas dont il s'agit, a été la cause partielle de la ruine de millions d'âmes ; mais c'est chose impraticable : il y a dans la vie, outre les exigences spirituelles, d'autres besoins impérieux dont il faut tenir compte. Et qu'on observe que ce n'est pas la connaissance de la langue en soi qui a produit de mauvais effets, c'est cette connaissance dans les circonstances spéciales où se trouvaient et où se trouvent les Allemands, les Canadiens-Français, etc. : avec absence de prêtres parlant leur langue, en contact avec les protestants et les indifférents, etc. Or, ces dangers provenant de la connaissance de la langue anglaise, sont notablement diminués dans le système que suivent (quand ils n'en sont pas empêchés par leurs supérieurs ecclésiastiques) les races non-irlandaises. Le contact avec les protestants est beaucoup moindre, le milieu exerce une influence moins forte, les mariages mixtes sont évités plus facilement, on lit moins les journaux indifférents, matérialistes, etc., et on lit plus les journaux catholiques, allemands, canadiens-français, polonais, etc.

XIX

SOMMAIRE. — *Objection :*—Les Irlandais, quoique parlant l'anglais, n'ont pas perdu la foi. — *Réponse :*—Les Irlandais, qui sont actuellement environ 5,500,000, devraient être environ 26,000,000 ; des millions donc ont perdu la foi et ont été cause que leurs enfants ne l'ont jamais eue. — Les Irlandais ont si bien compris le danger que des gens sérieux parmi eux voulaient le maintien du *brogue* et que maintenant ils rétablissent l'usage du gaélique.

Il est une autre objection que fera peut-être quelque lecteur mal renseigné, trompé par certains écrivains qui, dans leur court voyage aux Etats-Unis, n'ont vu que quelques hommes du parti irlandais-ultra-américain et n'ont pas examiné les questions à fond ; la voici : Les Irlandais, en si grand nombre, aux Etats-Unis, n'y ont pas perdu leur foi et pourtant ils parlent l'anglais.

Nous répondons que cela est absolument faux : diverses statistiques que j'ai sous les yeux montrent que les Irlandais catholiques aux Etats-Unis sont actuellement environ 5,500,000 sur les 13,000,000 environ de catholiques, et d'après les calculs d'hommes sérieux, ils devraient être 26,000,000. Tous les statisticiens ne vont pas jusqu'à 26,000,000, mais ils s'élèvent pourtant assez haut pour donner la certitude que des millions

ont perdu la foi et ont été ainsi la cause que leurs descendants ne l'ont jamais eue.

Les Irlandais ont si bien compris les dangers qui ont été décrits, que des gens sérieux parmi eux voulaient conserver le *brogue* (V. plus haut pp. 11-13) et que maintenant ils voudraient rétablir l'usage de la langue gaélique (V. plus haut pp. 53-54).

XX

Omnia quæ sequuntur omnino legenda

Conclusions.—Les raisons qui militent en faveur du système que suivent les Allemands, les Canadiens-Français, les Polonais, les Italiens, etc. (lesquels constituent la grande majorité du catholicisme aux Etats-Unis), sont tellement fortes ; et les raisons qu'invoquent contre ce système certains hommes, sont tellement faibles, que tout esprit indépendant, libre de toute influence d'amitié, d'intérêt, de race, etc., doit se dire : Les Allemands, les Canadiens-Français, etc., ont la vérité pour eux et les autres sont aveuglés par divers sentiments, diverses craintes, diverses influences. La gloire de Dieu et le bien des âmes exigent que chacun fasse ce qu'il peut pour empêcher la continuation du système de certains Irlandais, évêques, vicaires-généraux, consulteurs diocésains, etc. Il faut, donc, entre autres choses, que ceux à qui la Provihence a confié le soin du choix des évêques, d'abord connaissent bien l'état de choses aux Etats-Unis, comprennent que les âmes se perdent par suite des agissements de certains évêques et autres. Ayant cette connaissance fondamentale, ils verront qu'il faut, autant que possible, donner aux Allemands des évêques allemands, aux Canadiens-Français des évêques canadiens-français (1), etc., ils verront qu'il faut que les diverses nationalités aient leurs représentants dans l'épiscopat : cela étant nécessaire pour les raisons générales qui valent dans tous les temps et tous les pays, et pour la raison spéciale qu'aux Etats-Unis il importe de contrebalancer ou mieux d'anéantir l'action nuisible des assimilateurs à outrance.

---

(1) Les Canadiens-Français demandent qu'on les traite comme on a commencé à traiter les Allemands, qui déjà comptent plusieurs représentants dans l'épiscopat

XXI

Il y a, certes, des difficultés pratiques dans cette affaire : examinons les principales.

En général, les races sont mélangées ; prenons comme exemple le diocèse de Portland, où il y a environ 85,000 Canadiens et 35,000 Irlandais (1). Comment faire pour contenter les deux nationalités et ne mécontenter personne ?

Nous répondons. Jusqu'ici on a contenté les Irlandais, il est juste de contenter *cette fois* les Canadiens, d'autant plus juste qu'ils sont plus des deux tiers de la population catholique de ce diocèse. Leur dernier évêque était Irlandais, lui et son prédécesseur (moitié Irlandais, moitié nègre à ce qu'on dit) étaient trop entourés d'Irlandais comme consulteurs, vicaires-généraux, etc.

Le mécontentement des Irlandais serait déraisonnable et injuste ; celui des Canadiens tout à fait raisonnable et juste, ceux-ci ayant pour eux le nombre et l'absence de Canadiens dans les trois évêques prédécesseurs.

XXII

A ces raisons ajoutez les suivantes :

Les prêtres canadiens-français, en général, savent assez parfaitement le français et l'anglais, et, ayant l'esprit missionnaire, ils s'adaptent facilement au caractère des autres races et s'en occupent avec beaucoup de zèle ; tandis que les prêtres irlandais ordinairement n'apprennent pas le français (l'allemand, etc.), et, bien que prêtres excellents, n'ont pas l'esprit missionnaire et ne s'adaptent pas facilement au caractère des autres races (2). Pour cette raison aussi, il faudrait dans le cas qui nous occupe, *coeteris paribus*, choisir un Canadien. On pourrait, certes, réclamer plus et dire que, même *coeteris non omnino paribus*, un Canadien convient mieux.

---

(1) Dans 10 ans et moins, les Canadiens seront 100,000 et les Irlandais peut-être 30,000 : les mariages des Canadiens-Français sont très féconds et ceux des Irlandais, quand ils se marient, le sont peu, comme les statistiques le montrent ; en outre, l'immigration apporte chaque jour de nouveaux Canadiens-Français dans le diocèse de Portland et, d'un autre côté, les Irlandais émigrent ailleurs.

(2) Ces choses sont connues de tous ceux qui ont étudié ces questions. L'histoire, depuis des siècles, nous montre les missionnaires français partout, elle ne nous montre que peu ou point d'Irlandais.

Un principe assez admis, quand il s'agit de choisir un dignitaire, soit ecclésiastique soit civil, est celui de ne pas toujours prendre des hommes qui ont les mêmes vues, le même système d'administration, etc. Ce principe est tout à fait sage. Chacun en effet, a telles et telles inclinations, connait mieux telles et telles choses et en ignore d'autres, est plus apte à faire telles et telles réformes, à établir telles et telles œuvres, etc. Si l'on prend toujours des hommes semblables, certaines réformes ne se feront jamais, certains abus s'enracineront de plus en plus, etc. Appliquons tout cela au cas de l'élection de l'évêque de Portland.

XXIII

Une autre objection que quelques-uns, peut-être, feront, c'est que, d'après eux, les Canadiens-Français n'ont pas de candidats aptes.

Je le nie absolument : les Canadiens-Français ont des sujets aussi aptes, pour ne pas dire plus, que les Irlandais, et je parle tant du diocèse de Portland que des Etats-Unis en général et du Canada ; depuis plusieurs années j'ai des relations avec les prêtres canadiens et j'ai trouvé parmi eux des hommes intelligents, zélés, pieux, etc., avec lesquels on ferait d'excellents évêques.

Je vais plus loin, et je dis que, même si les candidats canadiens-français étaient inférieurs aux candidats irlandais, il faudrait encore les prendre pour les raisons générales indiquées jusqu'ici : les Irlandais qu'on choisirait seraient certainement, ou au moins probablement, des ultra-Américains, et de là causeraient les maux décrits ; les Canadiens ne causeraient pas ces maux et, grâce à leur esprit missionnaire, ne négligeraient nullement les Irlandais, moins nombreux ; et ainsi un Canadien-Français moins capable ferait plus de bien et empêcherait plus de mal qu'un Irlandais plus capable.

XXIV

Si aucun Canadien n'est sur la *terna* des évêques, on objectera probablement que la chose est impossible. A cela je réponds

que l'élection n'est pas faite par les évêques de la province ; que leur *terna*, pas plus que celle des prêtres, ne doit être considérée comme *electio*, *postulatio* ou *nominatio*, mais comme une simple *commendatio*, qui n'impose aucune obligation au St-Siége (V. Conc. Pl. Balt. II, n. 103 ; Coll. Lac., v. III, p. 48). Ni les cardinaux, ni le Pape surtout, chef suprême, supérieur aux prêtres, aux évêques et aux cardinaux, ne sont aucunement liés par la *terna*, et ils l'ont montré plusieurs fois dans ces dernières années. Personne ne peut les critiquer en cela, car, ils usent de leur droit, ils peuvent connaître bien des choses ignorées de leurs inférieurs, et avoir des raisons d'un ordre supérieur que ne pouvaient avoir les prêtres et les évêques auteurs de la *terna*. Ils sont plus impartiaux qu'eux, ont des vues plus étendues et ne sont guère en danger de se tromper que parce qu'on aurait eu l'habileté extraordinaire de les tromper.

XXV

Quelqu'un m'a objecté que des prêtres et des laïques du diocèse de Portland veulent s'imposer à la Propagande.

Je réponds : Moi qui ai reçu d'eux tant de documents, tant de lettres, tant de numéros de journaux, je ne vois rien de cela : je vois des gens qui cherchent ardemment le bien des âmes, qui recourent aux cardinaux et au Pape comme *des fils très obéissants et très soumis à des pères à qui l'on peut se confier et parler à cœur ouvert.* Quelques laïques dans les journaux en parlant contre le parti irlandais ultra-américain, ont parfois employé des expressions indiquant qu'ils ne voulaient plus se laisser dominer, qu'ils voulaient faire valoir leurs droits, etc. Ils veulent dire qu'ils ne veulent plus se laisser dominer par certains Irlandais et qu'ils vont présenter leur cause au St-Siége. Il n'y a, certes, rien d'irrévérencieux envers la Propagande, les cardinaux et le St-Père dans ces expressions ; rien qui montre le moins du monde qu'ils veulent s'imposer. Les Canadiens-Français, comme je les connais, ont une *confiance illimitée dans le Souverain-Pontife*, CHEF DE L'EGLISE et PÈRE DE TOUS.

On dira, peut-être, que les prêtres et les laïques ne sont pas les électeurs des évêques, qu'ils ne devraient donc pas s'occuper de ces choses. A cela je réponds qu'ils n'ont nullement la prétention d'être électeurs des évêques, mais qu'ils usent d'un

droit que l'Eglise leur accorde, à savoir, celui de présenter humblement au St-Siége l'exposé de leurs besoins, de leurs craintes, de leurs désirs. Qu'on se rappelle la grande partie qu'eurent les fidèles dans l'élection des évêques jusqu'au XIIe siècle.

Pour la gloire de Dieu, le bien des âmes, le triomphe de la vérité et de la justice, je soumets très humblement le présent mémoire à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Cardinaux et à leurs Conseillers.

Rome, le 1er juin 1906.

Ce mémoire ne porte pas *d'imprimatur :* vu sa nature, au jugement de personnes compétentes, il n'en a aucunement besoin.

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

"Piqué au jeu par ses démarches, voulant me préserver des reculades et savoir sûrement à quoi m'en tenir, je me décidai à questionner aussi Mme Monti-Ville.

"—Eh bien ! chère Madame, lui ai-je dit Jo épouse Suzanne de Mertens? On m'a dit cela.

"Elle a eu un geste de désespoir et ce cri :

"—Il me faudra la certitude que ce mariage est la fin des transes et des tourments que je vois autour de moi pour que j'y consente !

"Heu ! heu ! cela n'était pas très chaud, mais n'avait rien pourtant d'un refus définitif.

"Alors, poussant plus loin mes interviews, j'ai couru à Prax chez les Battant, afin de connaître sur ce sujet les opinions de la petite institutrice.

"Le rêve est bien beau !... Je pensais voir la mignonne dans la joie : pas du tout !...

"—Non, non, je ne veux pas... n'en parlons jamais !... jamais... jamais ! Maman n'y eût jamais consenti..."

"Et moi de riposter, fâché :

"—Votre mère n'était point sûre de ce qu'elle ne voulait pas... voyons ! Je l'ai assez connue pour en témoigner. C'était une de mes vieilles amies... souvenez-vous !

"—Oh ! pauvre maman... Oh ! mon pauvre Jo !..."

"Et des larmes... des larmes !... C'est tout ce que j'ai pu en tirer.

"Enfin, cela non plus n'avait rien de définitif.—Je ne désespère donc pas d'arriver à mes fins.

"L'union de Suzanne avec celui que sa mère a combattu toute sa vie prouvera le retour à l'âge d'or, à la paix, prouvera mieux encore l'inanité des dires de la baronne, la folie de ses propos, l'état de son esprit, de sa mentalité.

"Ce projet est génial, triomphant... une trouvaille !

"Seulement, il va falloir nous hâter vers l'accord final, car le temps presse !... Mais d'ici là, chère Madame Malmenet,

convertissez votre amie, faites-lui faire de bonnes lectures; qu'elle n'ait plus de ces mots malheureux comme l'autre jour!..."

Redevenue sereine, Mme Malmenet me rapporta cette conversation.

Mais nous faillîmes nous brouiller, parce que comme conclusion je répondis:

—Ce mariage ne doit pas être... Et je l'empêcherai!

—Pourquoi?... Comment?...

—Je l'empêcherai!

—Très chère, ne vous mêlez donc pas de ces choses!

—Je l'empêcherai!

XI

Je trouvai à quelque jours de là, déposée chez moi, la carte de M. Monti-Ville, et il me fut dit:

"Ce Monsieur a paru bien contrarié de ne pas voir Madame."

Le lendemain M. Monti-Ville revint et, comme j'étais de nouveau sortie, on me rapporta qu'il s'était écrié avec impatience:

"Je n'arriverai donc jamais à la rencontrer!"

Je crus devoir ne le point laisser revenir une troisième fois, et me rendis chez lui.

Le concierge commença par me toiser et me dire, du ton que prennent ces gardiens de la porte lorsqu'ils croient avoir affaire à des importuns, que "Monsieur" était sorti.

Je tendis ma carte et, sans paraître comprendre le ton et l'intention, lui intimai l'ordre de la porter aussitôt et je laissai entendre que j'étais attendue et qu'il y avait urgence.

L'homme disparut. Il revint après un temps assez long, maugréant sur l'obscurité des ordres donnés, sur les gens qui tournent comme des girouettes, sur ceux qui insistent pour être reçus, au lieu de s'en rapporter à ce qu'on leur dit à la porte, etc., etc.

Puis, se ressouvenant de la correction dont un concierge de grande maison ne doit jamais perdre le souci, solennel et furieux, il m'annonça que je pouvais monter et, d'un geste irrité et surtout irritant, il m'indiqua le chemin.

Au premier étage d'un escalier feutré d'une moquette où s'enfonçaient, brillantes et polies, des baguettes de cuivre, un valet de pied attendait.

Il me fit entrer dans un boudoir Louis XVI meublé avec une richesse inouïe et un grand respect de l'époque.

Il y avait là-dedans des merveilles que j'eusse aimé détailler. Mais quelqu'un entra.

C'était Mme Monti-Ville.

Je retrouvai aussitôt le parfum délicat laissé de son passage là-bas, dans la petite maison blanche, et dont elle se faisait comme une atmosphère spéciale ; ce toujours pareil bruit de breloques s'entrechoquant au moindre geste, et surtout sa voix traînante, lassée, semblant toujours chargée d'ennui, d'une immense fatigue et peut-être aujourd'hui d'un peu d'humeur.

Dès la porte, elle me dit sans autre préambule :

—Sans doute, Madame, vous venez encore pour cette jeune fille?

—M. Monti-Ville s'est rendu chez moi deux jours de suite. J'ai pensé qu'il désirait me voir et n'ai pas voulu qu'il se dérangeât encore.

—Bien aimable à vous : il est si occupé...

—M. Monti-Ville n'est pas chez lui, Madame?

—Il est sorti. Peut-être rentrera-t-il... on ne sait jamais avec lui... Vous n'avez pas idée de la communication qu'il avait à vous faire?

—Aucune.

—Excusez-moi de m'en montrer inquiète, fit-elle avec agitation ; je redoute tellement des aggravations, des catastrophes... Que peut-il vouloir?... Il vous a vue là-bas, il vous y a rencontrée, cela suffit, C'est affreux l'importance que prennent ces choses avec lui... Que se passe-t-il donc?... Y a-t-il du nouveau?

—Mais... pas que je sache!

—Je ne veux pas de cette élection... Je n'en veux à aucun prix!... poursuivit-elle, comme si elle perdait peu à peu toute maîtrise sur elle même. Le pauvre Collier avait bien besoin d'apparaître ces jour-ci, avec ses propositions... il a tout remis en question... il y a des gens maladroits!

J'espérais du mieux de ce séjour en Allemagne cette trêve n'a pas eu de durée... voilà le bien détruit. Nos inquiétudes reviennent. Mon pauvre Georges est de plus en plus agité : si vous saviez ce qu'est sa vie avec ces tourments... ce que sont ses nuits. Ah! surtout ses nuits!...

Il parle, il marche, il discute.

—Que dit-il?...

—C'est inintelligible.

Il pleure, sanglote, tremble... Il a été jusqu'à crier:

"—Je suis damné... damné!..."

C'est horrible!

Plusieurs fois je suis entrée dans sa chambre et l'ai trouvé baigné de sueur, ne me reconnaissant pas, me repoussant comme il repoussait son fils.

"—Va-t'en, va-t'en!... Partez!... Eloignez-vous!... Vous êtes mon malheur... c'est pour vous que j'ai tout fait!"

Qu'a-t-il fait pour nous? Il n'y a pas d'existence plus droite, de nature plus heureuse, plus loyale que la sienne...

Parfois, je l'ai vu entrer dans des colères telles, en m'apercevant ou en voyant son fils, que le médecin a ordonné: "—Quoi qu'il arrive, laissez-le..."

Il a placé près de lui un interne qui le veille et, quand l'agitation est extrême, lui fait une piqûre...

La voix de Mme Monti-Ville avait changé, ses gestes aussi; rien d'étudié, de conventionnel, ne demeurait dans son attitude.

Je n'avais plus devant moi qu'une femme qui souffrait, qui souffrait énormément.

Suppliante, désolée, tendant vers moi ses mains, elle poursuivit:

—Et si je vous dis ces choses, c'est que j'ai peur de vous comme de tous, et du mal que d'un mot on peut lui faire.

Par pitié! par pitié! traitez-le en malade, épargnez-le!... Il est dans un état dont ce que je viens de vous dire peut vous donner à peine une idée, épargnez-le!...

Oui, on s'y trompe quand il consent encore, comme l'autre soir, à sortir avec moi, à voir du monde, à se montrer, ou bien quand il est à ses affaires, et s'intéresse aux mille questions dont il a la charge, et cela fait illusion; mais moi, je sais ce qu'il endure; je sais combien il est atteint!...

—Je n'ai aucune raison de faire du mal à M. Monti-Ville! assurai-je.

—Alors pourquoi vous a-t-il nommée, ce matin... pourquoi occupez-vous sa pensée?

—Je l'ignore, Madame.

—Ah! nous sommes bien malheureux!

Il y eut un silence.

—Y a-t-il longtemps que M. Monti-Ville est ainsi?

Cette femme désespérée me causait une immense pitié; je la devinais victime aussi de quelque terrible fatalité. Qu'y eut-il dans ma voix qui pénétra jusqu'à son cœur?... Elle fondit en larmes et dit:

—Mais c'est l'histoire de ma vie que vous me demandez là, de ma vie toute entière... Car elle n'a commencé que du jour où j'ai épousé Georges, parce que je l'adorais!

"Oh! ces premiers temps de notre mariage où il était tout amour pour moi!...

"Notre union était parfaite, nous étions riches, heureux. Jo était né.

"Mon beau-père est mort et depuis, je puis dire que jour par jour, tout a été fini. Mon mari a eu de cette mort un désespoir affreux, inouï.

"D'abord, j'ai partagé, puis respecté son chagrin, espérant sur le temps qui passait pour l'adoucir.

"Cet adoucissement n'est point venu, au contraire. Chaque jour a paru aggraver la douleur de mon malheureux Georges. Même encore il parle confusément des torts qu'il a eus vis-à-vis de son père et, comme nous le savons tous avoir été respectueux et soumis envers celui qui n'est plus, nous avons toujours traité cela d'exagération.

"Enfin, pour en revenir aux tristes débuts de ces temps d'épreuves, comme le deuil où nous nous enfermions avait de beaucoup dépassé la période ordinaire et que la tristesse persistante de mon mari menaçait de tourner à la maladie noire, notre médecin lui-même dit:

"—Il faut secouer cela!"

"Et, si je vous répète l'expression triviale dont il se servit, c'est qu'elle a formé avec ce à quoi elle s'appliquait un contraste tel qu'elle m'a toujours été un souvenir douloureux!

"Dès lors, entre moi qui m'appliquais à vivre comme tout le monde et lui qui voulait s'enfermer dans la retraite, il y a eu une lutte.

"Je l'adorais toujours. Lui ne paraissait plus m'aimer, et peu à peu, il s'est éloigné de moi.

"—Distrayez-le! me dit le médecin.

"Eh! je ne sais pas le distraire!

"—Questionnez-le, tâchez de savoir pourquoi il souffre.

"Georges se refuse à me répondre.

"—Voyagez!

"Il regarde le paysage sans le voir, et quand je lui parle il ne m'entend pas."

"Pourtant, à de courts et bien rares intervalles, je l'ai retrouvé comme autrefois... mais aujourd'hui c'est fini!

"Il a pour moi, à certains moments, comme de la rancune, et en d'autres, soit mon fils, soit moi, nous lui demeurons étrangers.

"Alors il s'en va seul, poursuivant je ne sais quelle idée fixe. Il vit en lui-même, sans parler, sans rien voir de ce qui l'entoure.

"Et que rumine-t-il durant ces heures de mortel silence, tandis que sa pauvre figure est tiraillée, changée par d'affreux mouvement nerveux?

"Pourquoi notre vie est-elle devenue un long martyre?... je l'ignore et, sans doute, ne le saurai jamais!...

"Quand, parfois, ivre de douleur, je m'écrie avec un retour d'espérance:

"—Georges, par pitié! par pitié! aie confiance... Tu souffres, je t'aime, laisse-moi te guérir..."

"Il me regarde, hoche la tête comme si ce que je demandais était impossible, et s'en va.

—Ma pauvre Madame!...

—Si vous venez pour cette enfant, cette Suzanne, dites-moi ce qu'il faut! Tout... tout, elle l'aura... De l'argent? ma bourse est ouverte, puisez... mais ne lui parlez pas d'elle.

—Je n'ai rien à demander.

—Car j'en suis jalouse de cette petite, m'entendez-vous: jalouse!... Mon mari l'aime plus que moi, plus que son fils! fit-elle avec révolte. Nous ne sommes rien auprès d'elle! Il nous sacrifierait tous les deux, si ce sacrifice devait lui être nécessaire.

"Il veut son bonheur et le cherche même au prix du nôtre! Il veut lui donner Jo, mon Jo, mon fils, pour époux!

"Est-ce qu'un tel mariage est possible? Mais la baronne sortirait de sa tombe pour empêcher que cela soit! Et lorsque je le dis, je le crie, craignant le passé, la colère de la morte, que sais-je? lui répond:

"—Ce mariage se fera, il le faut et ce sera la fin!..."

—Ce mariage ne peut pas être! fis-je.

—Ah! vous aussi, pensez comme moi... Vous les avez entendues, les malédictions de cette femme... oui, vous avez entendu comme elle nous maudissait... N'est-ce pas qu'on ne peut braver de telles violences?

"Et il le veut, cependant, et, pour mieux y arriver en

dehors de moi, usant de la crédulité de cette malheureuse Mme Chatel, de la confiance qu'elle avait en lui, il a fait s'aimer ces enfants... ces enfants s'aiment... ils s'aiment!

"Qu'espérait-il en agissant avec cette folle imprudence! Que l'amour serait le plus fort et l'aiderait à triompher de tous les obstacles; que Suzanne, qui refuse aujourd'hui par respect d'un passé qu'elle ignore, dira "oui" demain?

"Et après... Me faudra-t-il voir le malheur de mon fils? et d'ailleurs ce malheur, j'ai peur qu'il soit, quoi qu'il arrive.. Car cet amour dont on vit et dont on meurt..."

Elle poursuivit, de plus en plus violente:

—Et je vous disais le mal de mon infortuné Georges sans remède... j'oubliais!

"Il est une chose qui le guérirait, ou, sans le guérir, l'apaiserait et serait une joie pour lui: c'est d'avoir Suzanne sous notre toit.

"Et j'y ai consenti lâchement: quand on aime, on est lâche, lâche! J'y ai consenti à la mort de Mme Chatel. Il le voulait, je l'ai voulu. Ai-je eu jamais le courage de lui rien refuser!...

"Mais l'enfant a dit non... comme elle dit non aussi quand Jo lui parle de mariage!... C'est nous qui l'avons placée chez Mme Battant. Et pourtant cette idée qu'elle est chez les autres, dans une position presque subalterne, livrée à tous les dangers, seule... ronge mon pauvre mari d'une anxiété constante, lui est une torture.

"Presque chaque jour il s'inquiète de savoir si j'ai des nouvelles de Prax, si l'on me parle de Suzanne...

"Je n'en ai pas?... il téléphone sous le prétexte de transmettre les mouvements de la bourse, et c'est ainsi qu'il glisse la phrase qui l'intéresse.

"Ces jours-ci, il se tourmente parce que la réponse est pleine de réticences.

"Que se passe-t-il?... Je le sais, moi, mais ne veux pas le dire. Suzanne est victime de racontars, de commérages. Mme Battant est dominée par ses enfants, ses domestiques; les premiers sont dressés à mentir, les seconds sont jaloux, venimeux, méchants. Anita, la femme de chambre, surtout, est à craindre. Mais je n'en révèle rien: à quoi bon, puisque les choses sont telles!... Me désapprouvez-vous?"

—Madame, excusez-moi, c'est délicat à dire.

—Qu'auriez-vous fait à ma place?

—Le sais-je!

—C'est pourquoi je craignais que vous ne vinssiez pour elle, pour cette petite... c'est pourquoi je vous conjurais de ne pas la nommer, pourquoi je vous disais, en vous ouvrant ma bourse : Puisez... et vous le dis encore.

—Merci, Madame... si Suzanne quitte Mme Battant, elle se suffira.

—Et ce fils qui est mort, ce Max... Ah ! je crois qu'il eût mieux aimé perdre Jo ! jeta-t-elle avec égarement.

—Madame !

—Vous ne pouvez savoir, vous ne pouvez soupçonner les plaies que cache notre richesse... et si j'en savais le pourquoi !... mais, depuis si longtemps que je le cherche, je n'ai pu m'arrêter à rien, tant j'ai supposé des choses...

Elle marchait, le visage en feu, avec des gestes si désordonnés que je croyais, à chaque minute, qu'allaient être brisées toutes les merveilles du petit salon.

Soudain, elle écouta. Je n'avais rien entendu.

—C'est lui ! fit-elle.

Et, sans un mot, elle sortit en courant.

Peu après, M. Monti-Ville entrait. M'apercevant, il s'avança vivement, marmottant avec une agitation que rien ne semblait justifier :

—Qu'y a-t-il?... qu'y a-t-il?

J'expliquai que j'étais venue simplement pour lui éviter la peine de passer une troisième fois chez moi.

—Est-ce qu'on vous a vue? demanda-t-il avec contrariété.

—J'ai eu le plaisir d'être reçue par Mme Monti-Ville.

—Et... et... était-elle raisonnable? fit-il inquiet.

—Mme Monti-Ville est une femme délicieuse ! marmottai-je, ne sachant trop que dire.

—Et... où est-elle?

—Je ne sais.

—A-t-elle dit qu'elle sortait?

—Oui... c'est possible.

—Sortir... les visites... sa toilette... ma femme ne pense qu'à cela !... fit-il méprisant.

Et aussitôt, penché vers moi, m'ayant pris les mains, très vite, comme dans la peur d'être interrompu :

—Y a-t-il longtemps que vous n'êtes allée... là-bas?

Il ne disait pas où. Je supposai que c'était en Béarn, et répondis :

—Longtemps, oui, depuis la mort de la baronne.

Il ne s'étonna point que je l'eusse deviné.

—Vous la connaissiez beaucoup?

—Je ne l'ai vue qu'une fois.

—Pourtant, c'est à vous qu'elle a fait remettre ses dernières volontés?

La figure désagréable de la femme de l'aubergiste-forgeron me passa devant les yeux et, oubliant les recommandations de Mme Monti-Ville, je lançai impatiente :

—Votre police est bien faite, cela est !

—Ah ! fit-il les sourcils noués, les yeux flambants, et ce malheureux tic lui faisant un masque horrible, que comptez-vous faire de ce dépôt?

—Le remettre à qui de droit.

—Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt?

—L'heure n'en était pas venue.

—Et cette heure, quand sonnera-t-elle?...

Ces questions s'échappaient de sa gorge avec un sifflement.

—Lorsque je considérerai qu'un danger est à craindre !...

—Que considérez-vous comme un danger?

—Pour Suzanne, d'être entraînée à faire ce que les siens n'auraient jamais voulu...

—Vous parlez de son mariage avec mon fils?

—Oui.

—Vous en jugez ainsi sans rien savoir, sans rien comprendre, et l'empêcheriez peut-être, ce mariage?

—J'agirai comme je crois le devoir, pour ne pas trahir la confiance qu'une mourante a mise en moi.

—Rien ne pourrait vous faire changer d'avis?

—Rien, eussiez-vous le triste courage de m'offrir de l'or... comme à Marianne ! raillai-je.

—Marianne m'a trahi !

—Vous trouvez qu'elle a mal fait?

—Elle m'a menti !

—En vous disant qu'elle n'était pas à vendre?

—Alors, vous et moi sommes ennemis? gronda-t-il.

—Je n'ai aucune raison de vous en vouloir. Un dépôt m'a été confié... j'en userai comme je le dois, simplement.

—Même si, en agissant ainsi, vous brisez des cœurs?

—Je n'ai pas à voir si loin.

—Même si vous brisez des vies !

Je n'eus qu'un geste vague.

—Je veux ce mariage pour mon fils, vous entendez?... Il y a des années que je l'attends, que je le prépare ! me soufflat-il au visage.

Je ne répondis pas.

Alors s'approchant plus près de moi, grinçant des dents, l'horrible tic le défigurant complètement, il me prit le poignet comme dans une étreinte de fer et me dit, semblant ivre de fureur :

—Vous entendez !... vous entendez !...

Je le regardai sans frayeur et, très calme :

—Je crois que vous vous oubliez ! fis-je.

Il recula jusqu'à une chaise où, lourdement, il tomba.

—Le voilà, l'homme des tourments de ma vie... marmotta-t-il éperdu, celui que je dérobe à tous, celui qui est cause de mon malheur, du malheur des miens, des vivants et des morts !

"Le voilà, celui qui a fait tant de mal et en fera encore... La lutte n'est pas fine... Oh ! pardon, Madame...

Je quittai l'hôtel épouvantée.

Vers le soir, prise d'inquiétude, j'allai aux nouvelles.

Il me fut répondu que "Monsieur" était comme toujours... pourtant que, ce jour-là, ayant eu une crise plus violente, on lui avait fait deux piqûres.

XII

Et puis, un soir d'automne, je reçus la réponse à ce petit mot tracé au crayon et envoyé par moi à Suzanne de Mertens, après mon départ d'Arcachon :

"Madame,

"Vous avez eu la bonté de m'écrire que si jamais j'avais besoin d'aide, de soutien, de consolation, je pouvais venir à vous. Vous me disiez avoir promis à ma mère de ne point m'abandonner. Une première fois déjà, en des heures de deuil et de larmes, ces choses, vous me les aviez exprimées en y mettant tout votre cœur... et jamais je n'ai paru vous entendre.

"Et cependant aujourd'hui, étant sans appui, sans soutien, seule au monde, ayant besoin de protection, de pitié, c'est vers vous que je viens, c'est à vous que je demande : Pouvez-vous me recevoir, m'acceuillir quelque temps, quelques jours?..."

Je courus à la poste sans autre réflexion et envoyai ce télégramme :

"De tout mon cœur je vous attends. Venez."

Puis en hâte je rentrai préparer mon petit logis à bien accueillir celle qui venait, à lui faire fête.

Je trouvai Mme Malmenet sonnant à ma porte.

—Très chère, me dit-elle, pour un peu je vous manquais. Cependant je tiens à vous prévenir de ce qui se passe: Blanche Battant est odieuse, odieuse!... Elle jette la pauvre Suzanne de Mertens à la rue... je dis bien: la jette à la rue! Elle a le superbe aplomb de m'écrire pour se glorifier du procédé comme d'une action d'éclat! Pense-t-elle que je vais l'approuver?

Mécontente de son institutrice, qu'elle ait rompu avec elle dans les formes d'usage...—Ah! Mon Dieu, tout se rompt, de nos jours, même les serments échangés au pied des autels! —Mais qu'elle la chasse comme une intrigante, c'est mal!

Voici, du reste, quelques passages de sa lettre que je vous ai apportée:

"J'en veux à mon mari de m'avoir empêchée de garder la jeune parisienne que vous avez vue chez moi, lors de cette absence de Mertens... Etait-elle délicieuse!..."

Mme Malmenet leva les yeux au ciel en rectifiant:

—Ma très chère, figurez-vous bien, c'était une ces farceuses!

"Et cela, continua-t-elle reprenant sa lecture, parce qu'il prétendait, je vous le demande! qu'elle avait un type à épouser le fils de la maison. Il est bien tombé, c'est plutôt Mertens qui l'a, ce type. Comprenez-vous ce mariage avec Jo Monti-Ville?... Voilà le vieux Monti-Ville payé des bontés inouïes qu'il a eues pour cette fille; c'est un joli serpent qu'il a réchauffé dans son sein! Le baron Collier m'a mise au courant de l'histoire... Ce sont des choses qui jettent en exaspération et donnent l'impression que tout va à la dérive, que le monde se renverse!... Car il est passé, le temps où les bergères épousaient des rois, et quand je pense avec qu'elle anxiété, dans notre monde, on attendait que Jo Monti-Ville soit mariable et fasse son choix, je suis furieuse à la pensée que ce parti hors ligne, sur lequel toutes les héritières avaient les yeux, est détourné par l'institutrice de mes enfants... une personne dont je ne fais aucun cas, d'une insignifiance!...

(*A suivre*)

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
27 RUE BUADE, QUEBEC.

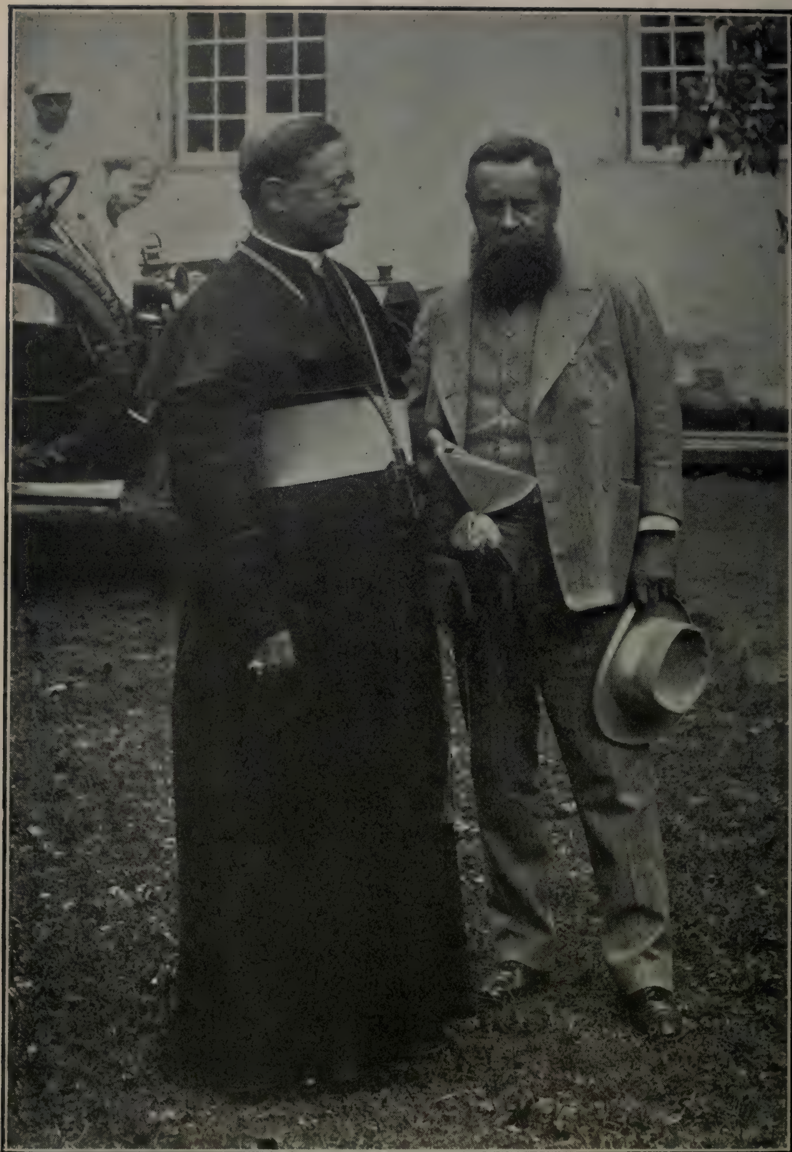
L'ILLUSTRATION
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"
Vol. 3. No. 5. 1er Septembre, 1909.

Un monument à la Grosse-Ile [1]



Sa Grandeur Mgr Begin, archevêque de Québec, a présidé à la dédicace du monument de la Grosse-Ile.

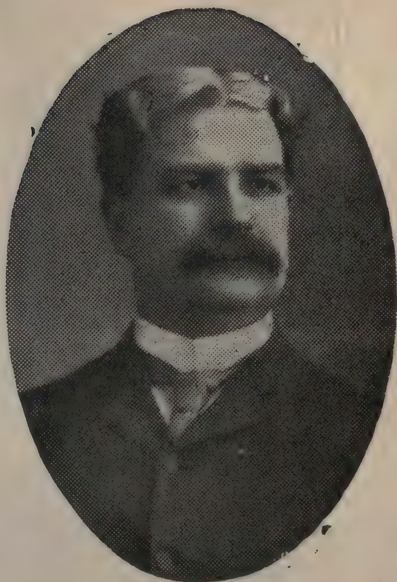
[1] Voir Revue des faits et des œuvres.



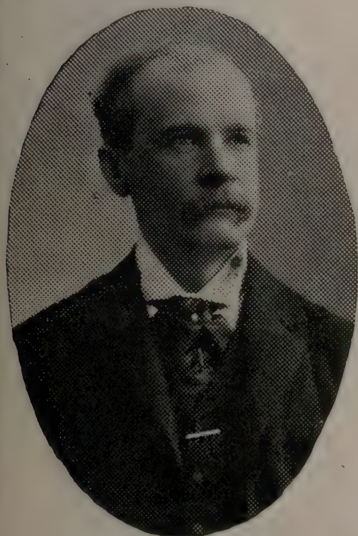
Mgr Sbaretti, délégué apostolique au Canada, et le duc de Norfolk, le chef des catholiques en Angleterre. Mgr Sbaretti a prononcé un discours à la dédicace du monument de la Grosse-Ile.



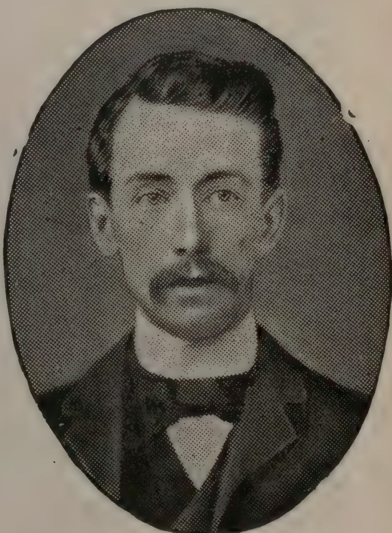
L'hon. Rodolphe Lemieux,
Ministre des Postes du Canada, présent à la dédicace.



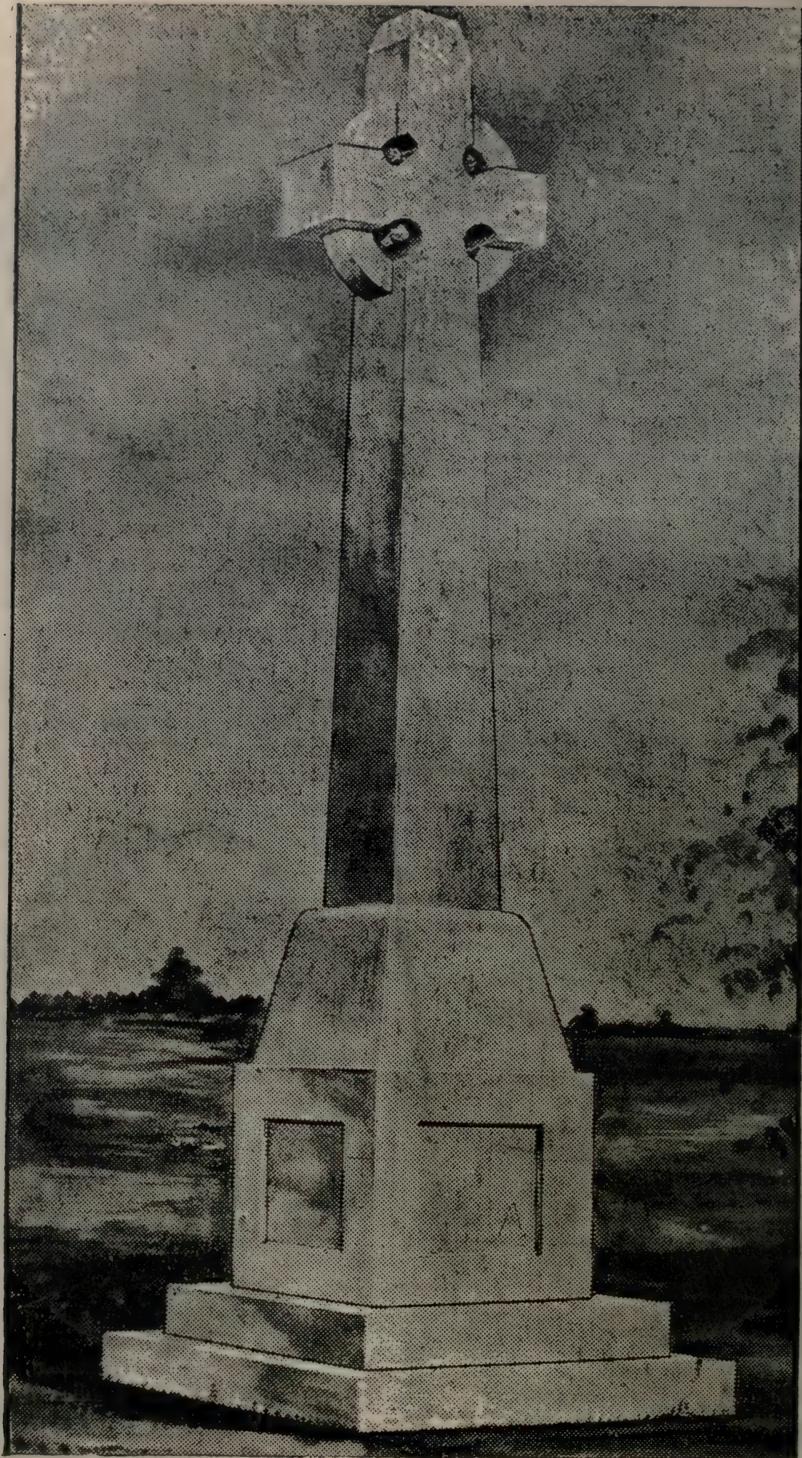
L'hon. Chs. Devlin,
Ministre de la Colonisation et des Mines dans le cabinet Gouin, présent à la dédicace.



Sir Chs. Fitzpatrick,
Juge en chef de la Cour Supérieure, présent a la dédicace.



L'hon. L. A. Taschereau,
Ministre des Travaux Publics dans le cabinet Gouin, présent à la dédicace.



Monument à la mémoire des victimes de 1847. Dévoilé à la Grosse-Ile le 15 aout 1909



Le vieux monument de la Grosse-Ile, à la mémoire des victimes de 1847.



Le vieux cimetière à la Grosse-Ile où reposent les victimes de 1847.

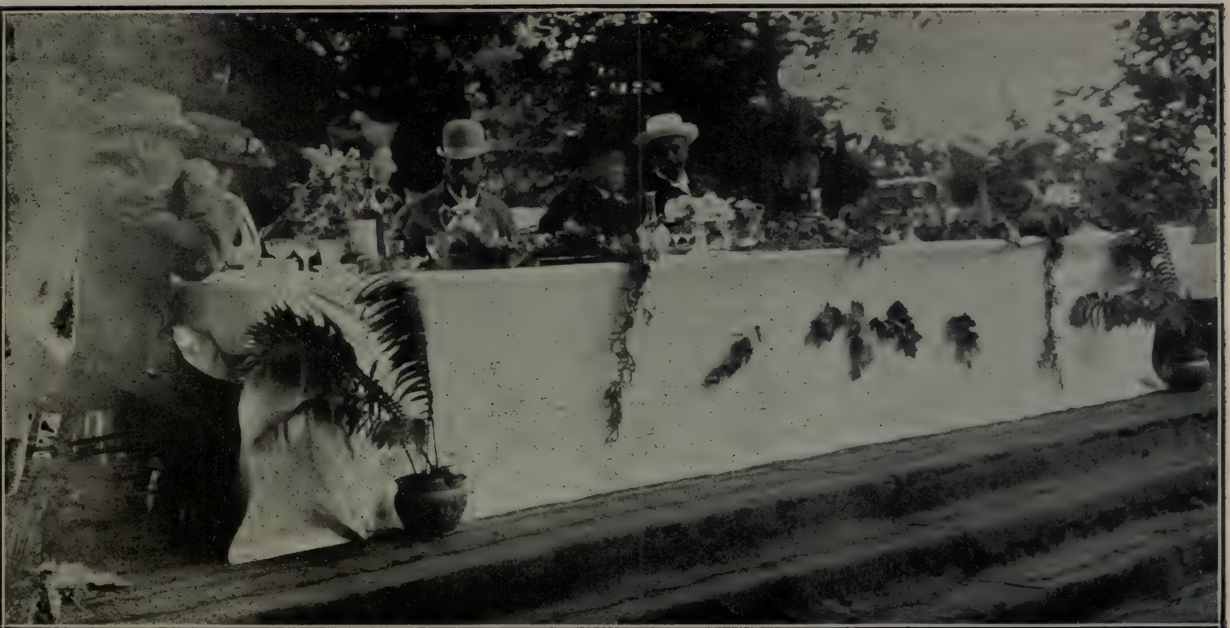


Les batiments de la Quarantaine à la Grosse-Ile.



Le quai de la Quarantaine à la Grosse-Ile.

L'église catholique et le presbytère, à la Grosse-Ile.



Souvenir du Troisieme Centenaire.—Diner offert au Pr'nce de Galles, par les Messieurs du Séminaire de Québec, à leur maison de St-Joachim. La table est mise sous les arbres.

Le passé

Au givre du balcon se glace l'or du soir.
Ils sont partis. Le ciel s'éteint dans les miroirs...
Ils sont partis. Le soir aimé des souvenirs
Efface à mon regard le froid contour des choses.
Me voilà seul enfin, libre en ma chambre close
D'écouter mon cœur battre au milieu du silence.
A mon intime appel voudra-t-il revenir
Ce fantôme exilé des jours de mon enfance ?

Je ne sais. Je suis là. Je laisse aller mes songes
Au gré du soir qui les prolonge.

Il veille autour de moi des meubles inconnus
Hostiles à mon cœur par leur âme étrangère,
Ne voilant de leur ombre aucune Ombre plus chère,
Et n'évoquant aucun de mes jours disparus.
Mais le soir qui m'entend efface autour de moi
Le décor d'aujourd'hui par celui d'autrefois.

Je revois la maison aux meubles familiers
Pleins de reflets témoins de mes jeux d'écoliers,
Cette maison paisible aux chambres agrandies
Du champêtre horizon de leurs tapisseries :
Vendanges, bergeries où la mort a passé,
Et ces pâles moissons que le temps a flétries.

C'est la maison où j'ai laissé
La lueur de mon âme éparse sur les choses,
Et pas un objet n'y repose
Dans son rayonnement discret
Qui ne soit pour mon cœur un sépulcre secret.

Où suis-je ? Et suis-je là ? Je laisse aller mes songes,
Les laisse aller au gré du soir qui les prolonge...

Vous pour qui j'ai quitté toute ma vie d'enfant,
Vous, objets inconnus d'une maison nouvelle,
Ne soyez pas fâchés de surprendre souvent
Que mon âme s'envole et retourne chez elle.

Quand j'aurai parmi vous longtemps rêvé, souffert,
Quand je pourrai compter dans mes futurs hivers
Les souvenirs passés qu'éveilleront vos formes,
Quand vous serez pour moi le cimetière où dorment
Les restes froids d'un court bonheur,
Quand vous saurez le poids de ma tête lassée,
Vous serez tous gravés aussi fort dans mon cœur
Que les chers vieux objets de la maison laissée,
De la vieille demeure où je ne suis plus rien
Qu'un fantôme vivant parmi les choses mortes.

Mais j'ai compris ce soir que l'avenir m'emporte,
Et c'est pourquoi je laisse aller mes songes
Au gré du soir qui les prolonge,
Au gré du passé qui revient,

Lorsque je puis encore pleurer mes jours anciens.

Marguerite Gillot.

A l'assaut des institutions Canadiennes-françaises

III

La conquête des diocèses.
Ottawa, Burlington, Moncton.

Il semble admis que le prochain évêque d'Ottawa sera un canadien-français. Pourtant les plus rassurés ne sont pas encore sans éprouver quelque crainte, sans redouter les surprises de la dernière heure. Et, certes, s'il fallait croire les mille rumeurs que l'on se passe dans les milieux bien situés pour être renseignés, cette question pourrait encore avoir une solution bien différente de celle que l'on attend. Ceux qui, depuis des années, préparent la conquête de tous les diocèses situés en dehors de la province de Québec, ne se tiendront pour battus que le jour où tous les sièges vacants auront été remplis contre leurs désirs. Et c'est bien ce qui nous faisait dire, dans notre dernier article, que l'inaction dans laquelle se complaisaient les plus intéressés était téméraire et combien elle pouvait préparer d'amères déceptions.

Du reste, il est tellement clair que les réclamations, même les mieux fondées, ne comptent que si elles sont faites à temps, qu'il n'est plus temps de récriminer lorsque les coups sont faits, qu'avec plusieurs nous ne pouvions voir sans trembler la confiance sereine et inactive avec laquelle on envisageait une situation pourtant grosse de périls.

S'il s'agissait de conquêtes à faire, ce serait bien différent. Une défaite n'aurait plus la même signification. Mais quand il s'agit, comme dans le cas actuel, de conserver le terrain gagné, on ne peut plus se désintéresser des questions essentielles qui se posent, ni se montrer indifférent aux problèmes dont l'on peut et doit dicter la solution.

Lors d'un récent voyage dans la Nouvelle-Angleterre, nous avons entendu discuter ces questions, dans les groupes, avec un intérêt passionné. C'est que là-bas, pour avoir plus souffert, et pour être aux prises depuis 50 ans avec des assimilateurs déter-

minés, on comprend mieux la solidarité étroite qui devrait exister entre tous les groupes de la race, c'est que là-bas, on voit mieux le mouvement entrepris contre nous par toutes les hiérarchies anglaises du continent et que l'on redoute, comme si elle devait être celle de tous, la défaite sur un point stratégique. Aussi bien est-ce pour cela que tant de choses faites à l'opposé des intérêts nationaux, enrôlement dans les *Knights of Columbus*, engouement pour les sociétés de langue anglaise et neutres, sacrifices inutiles et honteux des droits constitutionnels les plus sacrés, c'est pour cela que toutes ces choses fort mal expliquées chez nous restent pour nos frères du dehors de profonds mystères.

On dira que ces braves gens ont tort de s'inquiéter autant de tout ce qui nous intéresse plus particulièrement. Mais tout le monde n'est plus de cet avis comme chez nous, on ne peut plus, sans se sentir mal à l'aise, écouter un orateur rappeler les termes de mépris dont on salua le départ des premiers émigrés vers la Nouvelle-Angleterre. Il y a cinquante ans, il y a plus, que tout cela est passé, et nous ne pouvons plus méconnaître cet amour de la race qui nous revient grandi par l'épreuve et ne craint pas au besoin de nous rappeler au sentiment de notre devoir national.

Et, d'ailleurs, nos frères émigrés peuvent nous parler avec d'autant plus de franchise qu'ils ne sont pas avec nous en dette de sympathie, et qu'ils peuvent en certains cas nous faire le sanglant reproche d'avoir pactisé avec leurs ennemis et de nous être faits les artisans de leurs défaites. On ne peut pas rendre, par exemple, toute la douleur indignée avec laquelle on se disait, il n'y a pas un mois, que le principal avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington n'était pas autre que le chapelain d'une grande société canadienne-française de Montréal ayant de puissantes ramifications aux Etats-Unis. Et si l'on n'a pas encore divulgué le nom de cet esprit " large et tolérant " c'est que l'on se demande encore s'il n'est pas préférable d'endurer en silence cette douleur que d'avouer publiquement la honte d'une pareille faiblesse. Et, certes, il n'est plus nécessaire de discuter quel rôle les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises peuvent jouer d'une frontière à l'autre quand les plus ardents à prêcher l'union des forces passent sous le manteau des mémoires qui ne sont en résumé que la reddition des forteresses péniblement construites et gardées par leurs frères.

Nous n'en disons pas plus sur ce point, par crainte de céder à la tentation de donner des noms.

Mais cet incident nous a fait penser que si l'on peut passer la frontière pour donner des évêques irlandais à des diocèses français, il pourrait bien se trouver au pays des gens qui feraient la même chose pour Ottawa. Et, à ce sujet, on a raconté je ne sais plus trop quelle histoire de requête signée par de hauts personnages politiques désireux de régler cette question comme ils ont réglé la question des écoles de l'Ouest et demandant tout simplement la division du diocèse d'Ottawa avec un évêque canadien-français à Hull et un archevêque irlandais à Ottawa. Ceux parmi les gens d'ordinaire renseignés à qui nous avons parlé de cela nous ont affirmé que cette requête était un mythe, un mauvais rêve, et nous les avons crus volontiers. Elle n'aurait plus alors que l'embarrassant défaut de faire parler d'elle.

Quoi qu'il arrive, les luttes plus ou moins actives qui se font en ce moment autour des diocèses d'Ottawa et de Burlington, tout comme sur cette grave question de la nomination d'un évêque acadien, auront eu cet excellent résultat d'en réveiller quelques-uns, de faire sortir de leur retraite quelques pages de statistiques soigneusement préparées. Religieux et laïques se sont mis à l'œuvre, les uns pour répondre à l'insidieux mémoire présenté au cardinal Merry del Val sur la nécessité de nommer un évêque anglais dans l'Ouest, les autres pour répondre à la honteuse supplique du Père O'Boyle sur l'université d'Ottawa, mais tous ont contribué, chacun de son côté, à rassembler des renseignements sous une forme aussi claire que précise et à montrer la vraie situation des catholiques canadiens-français et des catholiques de langue anglaise en ce pays.

Nous avons déjà publié quelques-uns de ces renseignements dans notre dernier article. En y revenant aujourd'hui nous voulons surtout compléter notre preuve en groupant mieux les chiffres, en les répétant même, de façon à permettre au lecteur de se faire une idée exacte de la situation. Pour arriver à ce résultat nous avons consulté les documents officiels, nous avons appelé à notre aide des comités de recherche, avec le résultat que nous pouvons présenter sous une forme concise une foule de renseignements distribués un peu partout et qu'on ne pouvait retrouver sans beaucoup de travail et de patience.

On lira donc avec intérêt les documents suivants que nous donnons dans leur première rédaction et dont la plupart sont inédits :

FAITS A NOTER SUR LES DIFFÉRENTES PROVINCES CIVILES DU CANADA

1° *Province de Québec :*

Les diocèses de Montréal et de Québec ont, *chacun,* plus de catholiques que les 7 (sept) diocèses *réunis* de la Province d'Ontario ; et aussi plus que les 5 (cinq) diocèses *réunis* des Provinces Maritimes.

2° *Provinces Maritimes,* (c-à-d. la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.)

Dans ces provinces, les catholiques de langue française (presque tous Acadiens) sont encore sans un seul évêque de langue française : bien plus, tous les évêques de ces provinces, excepté Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, et Mgr McDonald, évêque de Charlottetown, sont Irlandais et passent pour être peu sympathiques aux Acadiens.

Or, les Acadiens sont en grande majorité dans le diocèse de Chatham ; et aujourd'hui ils forment presque la moitié de la population catholique dans les autres diocèses des Provinces Maritimes. Voici le tableau publié par le *Canada Ecclésiastique en* 1908 (page 309) :

CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE (1)

Dioceses	En 1881			En 1901		
	Langue française	Langue anglaise	Autres langues	Langue française	Langue anglaise	Autres langues
Halifax.......	21,584	25,338	1,026	24,227	29,149	925
Antigonish....	16,952	52,335	1,252	18,264	56,024	989
Total.....	38,536	77,673	2,278	42,491	85,173	1,914

CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dioceses	En 1881			En 1901		
	Langue française	Langue anglaise	Autres langues	Langue française	Langue anglaise	Autres langues
St-Jean.......	22,744	35,992	709	27,871	29,629	802
Chatham......	33,891	15,004	751	52,108	14,565	723
Total.....	56,635	50,996	1,460	79,979	44,194	1,525

(1) Canada Eccl. de 1908.

CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE EDOUARD

Diocese	En 1881			En 1901		
	Langue française	Langue anglaise	Autres langues	Langue française	Langue anglaise	Autres langues
Charlottetown.	14,524	36,141	303	19,191	31,797	270

STATISTIQUES DU DIOCESE D'OTTAWA

Premier évêque du diocèse d'Ottawa :—Mgr Guigues, O.M.I., élu évêque d'Ottawa en 1848, décédé en février 1874.

Deuxième évêque du diocèse d'Ottawa :—Mgr Duhamel, élu en septembre 1874 ; archevêque en 1886 ; décédé, 5 juin 1909.

1° *Accroissement de la population de* 1851 *à* 1901, *d'après les recensements officiels* (1)

Année	Population catholique	Population cath. de langue française	Population cath. de langue anglaise	Population protestant
1851	38,936	15,246	23,690	48,699
1861	72,909	34,637	38,236	75,990
1871	96,548	56,474	40,074	85,623
1881 (2)	127,933	82,264	45,669	101,781

2° *Diocèse d'Ottawa, après le démembrement de* 1882 (3)

Année	Population catholique	Population cath. de langue française	Population cath. de langue anglaise	Population protestante
1891	127,896	95,732	32,164	78,484
1901	157,515	124,936	32,539	88,564

(1) Les données suivantes de ces recensements, pour le 40 premières années, sont citées dans l'*Histoire du Diocèse d'Ottawa*, par le R. P. Alexis, O. M. C. (Tome I, pages 255, 489 et 609 ; Tome II, pages 92 et 352.)

(2) En 1882, démembrement du diocèse d'Ottawa par l'érection du Vicariat Apost. de Pontiac. Alors 33,878 catholiques du diocèse d'Ottawa (dont 13,941 de langue française et 19,937 de langue anglaise) passent au nouveau Vicariat.

(3) On le voit, dans le diocèse d'Ottawa, il y a cinquante ans, les catholiques de langue française étaient en minorité (15,246) ; les catholiques de langue anglaise, au contraire, étaient en majorité (23,690). En 1901 (50 ans plus tard), les catholiques de langue française sont la majorité (124,936); et ceux de langue anglaise ne sont plus qu'une minorité (32,399) à peine un cinquième de la population catholique.

3° *Augmentation de la population du diocèse d'Ottawa, de* 1901 *à* 1909

Dans ces 8 dernières années (c-à-d. de 1901 à 1909), d'après ler rapports annuels des curés, les catholiques de langue anglaise restent à peu près stationnaires (comme durant la précédente décade) ; mais ceux de langue française continuent de s'accroître comme auparavant ; si bien qu'aujourd'hui, en 1909, les catholiques de langue française forment amplement les quatre-cinquièmes de la population d'Ottawa.

Quelques-uns ont supposé que les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française sont à peu près égaux ; ils se trompent ; car, d'après le dernier rapport annuel des curés, le diocèse d'Ottawa, pour la partie située dans Ontario, compte 14,165 familles, dont 3,914 de langue anglaise et 10,251 de langue française.

4° *Clergé du diocèse d'Ottawa en* 1909

Clergé séculier :—125, dont 110 de langue française et 15 de langue anglaise.

Clergé régulier :—141, dont 126 de langue française et 15 de langue anglaise.

5° *Catholiques dans tout le Canada, d'après le recensement officiel de* 1901

Catholiques du Canada entier :—2,229,529, dont 1,666,667 de langue française, et 562,862 de langue anglaise et autres langues.

Donc au Canada, les trois-quarts des catholiques sont de langue française. L'autre quart est de langue anglaise et autres langues.

Les trois quarts de langue française ont 4 *archevêques et* 15 *évêques. Le quart de langue anglaise* (1) *a* 4 *archevêques et* 10 *évêques.*

---

(1) Il ne faut pas oublier que "ce quart de langue anglaise comprend tout près de 100,000 catholiques dont la langue n'est ni l'anglais ni le français."

AUTRES REMARQUES

1° *Catholiques du diocèse d'Ottawa, d'après les recensements de* 1881 *et* 1901 :

En 1901.	
Catholiques de langue *anglaise* (Irlandais, Ecossais, Anglais...	30,272
Catholiques de langue *française*............................	125,162
Italiens, Polonais, Indiens..................................	1,252
De 1881 à 1901.	
Augmentation des catholiques de langue anglaise............	3,305
Augmentation des catholiques de langue française...........	52,062

2° *Catholiques du diocèse de London* (*Ont.*) *d'après les recensements de* 1881 *et* 1901 :

En 1901.	
Catholiques de langue anglaise (Anglais, Ecossais, Irlandais)..	30,701
Catholiques de langue française..............................	28,249
De 1881 à 1901.	
Diminution des catholiques de langue anglaise..............	5,801
Augmentation des catholiques de langue française...........	3,993

3° *Catholiques du diocèse du Sault Ste-Marie* (*Ont.*) *d'après le recensement de* 1901—(*diocèse érigé en septembre* 1904) :

En 1901.	
Catholiques de langue anglaise................................	4,301
Catholiques de langue française..............................	13,988

En 1904, *catholiques d'après le recensement des curés et des missionnaires :*

Catholiques de langue anglaise................................	5,929
Catholiques de langue française..............................	19,465

4° *Catholiques du diocèse d'Alexandria,* (*Ont.*) :

En 1881.	
De langue anglaise (Ecossais, Anglais, Irlandais)............	11,392
De langue française..	8,377
En 1901.	
De langue anglaise...	9,200
De langue française..	14,223

De 1881 *à* 1901, *catholiques* (*sur le même territoire*) :

Diminution de langue anglaise................................	2,192
Augmentation de langue française.............................	5,845

Ce qui précède suffira, croyons-nous, pour fixer les esprits sérieux sur cette question des races dans l'Eglise canadienne. Quelques chiffres peuvent, à cause d'un nouveau classement, varier de ceux que nous avons donnés le mois dernier. La différence que l'on pourrait trouver entre certains totaux n'est pas, du reste, considérable. Elle confirme plutôt le fait démontré cent fois de l'immense supériorité en nombre des

catholiques canadiens-français sur les catholiques de toute autre origine, soit 1,666,667 canadiens-français sur une population catholique totale de 2,229,529.

Et on nous permettra bien de signaler en passant le fait que les plus ardents défenseurs des prérogatives anglaises n'ont jamais songé à donner, de leur côté, les chiffres de population sur lesquels ils basaient leurs prétentions. Ou, quand ils ont essayé de le faire, ils ont invariablement compté comme irlandais ou éléments de langue anglaise tous les groupes, polonais, allemands, italiens, etc., établis dans le pays. On avouera que c'était escompter un peu trop à l'avance les effets d'une assimilation qui est encore loin d'être faite ou qui, si elle se faisait, pourrait bien ne pas être ce que certains pensent. Il est, du reste, connu que dans l'Ouest les catholiques d'autres nationalités s'affirment carrément comme déterminés à exercer leur influence d'accord avec les Canadiens-français.

Voilà, certes, des circonstances avec lesquelles il faudra compter. Et même si l'on nous assure que le Délégué Apostolique a déclaré qu'il n'y avait pas d'avenir pour la langue française en dehors de la province de Québec, que même dans tout le pays l'avenir appartenait à la langue anglaise, on peut encore croire que le temps est encore capable de modifier les plus audacieux calculs. On a vu ce qui est arrivé pour le diocèse d'Ottawa ; on a vu aussi le mouvement rétrograde de la population catholique de langue anglaise dans les centres mêmes où germent pourtant de formidables ambitions. En fin de compte, il faudra toujours céder devant la brutale éloquence des faits. Et c'est bien ce qui permet de saisir la pointe de fine ironie avec laquelle un religieux rappelait les commencements du diocèse d'Ottawa :

> Lorsque vers le milieu du siècle dernier, disait-il, la province d'Ontario prit, grâce à l'immigration anglo-saxonne, les merveilleux développements qui l'ont placée à la tête des provinces de la Puissance, l'on pensa un instant que l'avenir du catholicisme y serait lié aux destinées des fils d'Irlande. Et cette opinion était fondée sur des faits, puisque, de 1830 à 1860, plus de deux cent mille catholiques de cette nationalité s'y établirent. Mais le sort a voulu que, depuis, le mouvement qui poussait les émigrants sur nos plages ait presque complètement cessé. Des jours meilleurs ont lui pour la malheureuse Irlande, et le peuple martyr se rattache au sol chéri de la patrie. (1)

(1) *L'Eglise catholique au Canada.* Le Rév. P. Alexis, Capucin.—Précis historique et statistique publié à l'occasion du premier Concile Plénier. Québec, Imprimerie de *L'Action Sociale*, 1909, p. 25.

On ne pouvait plus délicatement dire aux gens que " comme on fait son lit, on se couche " et que pour avoir des droits, il ne suffit pas d'être ambitieux ou de pouvoir compter sur de puissantes sympathies.

Ce qui est vrai pour les provinces de Québec et d'Ontario ne l'est pas moins pour les provinces de l'Ouest. Et nous le prouvons par une partie de la réponse assez vive qui a été faite au fameux mémoire sur la nécessité de nommer un évêque anglais dans l'Ouest. (1) Voici une page qu'on fera bien de retenir :

> Une dernière remarque, qui n'est pas, certes, la moins importante : " It is almost incredible to say that from the Atlantic to the Pacific in Northern Canada, there is not one Bishop of English-speaking nationality." Ce sont les paroles mêmes des Irlandais : " Le fait est presque incroyable, mais il n'en est pas moins vrai, le Canada du Nord ne compte pas un seul évêque de nationalité anglaise." Ces paroles pourraient facilement tromper des personnes peu familières avec notre situation géographique et nos affaires canadiennes.
>
> *a*) Au Canada, les catholiques de langue anglaise, qui sont comparativement peu nombreux et presque tous irlandais d'origine, se plaignent de n'avoir pas assez d'évêques de leur nationalité. Cette plainte des Irlandais ne saurait évidemment *regarder tout le Canada*. Et, en effet, les Irlandais n'ont-ils pas des évêques de leur nationalité à Toronto, à Hamilton, à London, à Peterboro et au Sault-Ste-Marle, dans la province d'Ontario ? Et encore, à Halifax, à St-Jean et à Chatham, dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ? Et les évêques d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse ; de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard ; et d'Alexandria, Ontario, quoique d'origine écossaise, ne sont-ils pas des prélats de langue anglaise ? Et même l'archevêque de Kingston, malgré son nom français, n'est-il pas plutôt anglais de langue et d'éducation ?
>
> *b*) Et si c'était ici le lieu de mentionner le fait, nous pourrions ajouter que les évêques, v. gr. d.Alexandria, du Sault-Ste-Marie, de Chatham et de St-Jean ne cachent guère, paraît-il, leur antipathie à l'égard de leurs fidèles de langue française : reproche qui, croyons-nous, n'a jamais été fait aux évêques français ou canadiens-français vis-à-vis de leurs diocésains de langue anglaise.
>
> *c*) La plainte des Irlandais, restreinte au *Nord-Ouest* (c-à-d. à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba), s'expliquerait et ne serait pas repréhensible *en soi :* ce serait seulement l'expression peu délicate d'un louable désir de leur part. Mais, loin de se regarder eux-mêmes comme responsables, au moins en grande partie, de cet état de choses (puisqu'ils ne fournissent *aucune* vocation

(1) Nous comptons pouvoir publier dans un prochain numéro cette réponse tout entière.

au sacerdoce), les Irlandais rejettent la faute sur le clergé français ou canadien-français, qui pourtant déploie le plus grand zèle pour provoquer des vocations irlandaises et former des sujets irlandais au sacerdoce et à la vie religieuse.

d) Il est un autre aspect de la question que nos bons Irlandais perdent de vue. Ils ne sont pas seulement de date récente dans le Nord-Ouest et n'y forment encore qu'une assez faible minorité : mais ils y vivent dispersés et manquent pour ainsi dire d'organisation paroissiale et des autres ressources et institutions nécessaires à l'entretien et au développement de la vie catholique.

Prenons le diocèse de St-Boniface comme exemple :

Les Irlandais de Winnipeg demandent *maintenant*, à cor et à cri, un évêque irlandais, coadjuteur ou auxiliaire de l'archevêque de St-Boniface, et résidant à Winnipeg, *en attendant mieux ;* et aussi un collège de langue anglaise, à Winnipeg. Déjà ils ne se gênent pas de le dire tout haut : leur but, c'est d'avoir, *et bientôt*, le siège archiépiscopal à Winnipeg, avec l'administration diocésaine, l'archevêché, la cathédrale, le séminaire et toutes les autres institutions: hôpitaux, refuges, etc., qu'il convient de grouper autour d'une cathédrale et d'un évêché. Et comme une raison, évidente selon eux, qu'il faut qu'il en soit ainsi, ils donnent comme un fait certain qu'ils sont plus de 7 *mille catholiques* de langue anglaise (entendez toujours : catholiques irlandais) dans Winnipeg et 20,000 dans tout le diocèse. Or, les catholiques de langue anglaise sont, tous bien comptés, 5,100 à Winnipeg ; et 6,085 dans tout le reste du diocèse ; c'est donc, pour tout le diocèse, une population irlandaise de 11,181 sur une population catholique totale de 78,000, sans compter plus de 40,000 Ruthènes du rite grec, qui viennent pour ainsi dire d'arriver et n'ont encore, avec un certain nombre de missions, qu'une seule paroisse proprement dite (St-Nicolas, à Winnipeg). Les Irlandais veulent avoir tout pour eux, spécialement à Winnipeg où ils ne sont pourtant que 5,100 sur une population catholique de 18,085.

Et ce n'est pas tout : car, pour ne pas parler de beaucoup d'autres choses qui manquent à Winnipeg pour devenir le centre du diocèse, les Irlandais n'ont, dans tout le diocèse de St-Boniface que trois paroisses de langue anglaise (St-Mary's, l'Immaculée Conception et St-Edouard, à Winnipeg) avec 4 ou 5 paroisses mixtes, tant à Winnipeg que dans tout le reste du diocèse.

Les Irlandais catholiques, redisons-le, sont seulement 6,085 en dehors de Winnipeg ; et encore, sont-ils dispersés çà et là sur un vaste territoire sans organisation paroissiale et de plus sans communautés religieuses ni clergé de leur nationalité. Mais partout parlant la langue anglaise, ils cherchent à bénéficier de l'influence de MM. les Anglais, qui n'est pas une influence catholique, loin de là.

Les Canadiens-français, au contraire, outre qu'ils sont beaucoup plus anciens et plus nombreux dans le pays, forment, dans le diocèse, des groupes importants, y possèdent plus de 50 paroisses bien établies avec écoles et 60 couvents de religieuses enseignantes ; et ils se tiennent généralement éloignés des protestants. Les 220 prêtres du diocèse sont 80% de langue française. Nos commu-

nautés religieuses de femmes sont toutes françaises, excepté trois, peu nombreuses, dont une allemande, une polonaise et l'autre ruthène ; et de même nos 12 communautés d'hommes, sauf celle des RR. PP. Basiliens, ruthènes, et celle des Frères Maristes, de langue anglaise. Il faut ajouter encore que la plupart des prêtres canadiens-français parlent aussi l'anglais : de même, plusieurs de nos religieuses enseignantes. Et les RR. PP. Jésuites depuis 1885 ont toujours eu un cours commercial anglais dans leur collège de St-Boniface ; et ils y ont depuis quelques années organisé un cours classique anglais parallèlement à leur cours classique français. Mais les Irlandais de Winnipeg, qui sont en quelque sorte à la porte du collège de St-Boniface et n'ont que la Rivière-Rouge à traverser pour s'y rendre, n'en profitent guère. Cette année (1908-09), le collège de St-Boniface comptait 275 élèves, dont 23 irlandais seulement de Winnipeg ; jugez un peu ce que ferait un collège catholique de langue anglaise à Winnipeg, un collège que nos bons Irlandais voudraient voir établir là, sans même s'offrir à faire les frais pour l'achat d'un terrain et la construction d'un édifice convenable.

Malgré tout, les Irlandais continuent de dire qu'ils l'emporteront se disant appuyés de l'influence du délégué apostolique, Mgr Sbaretti.

En somme, les Canadiens-français, découvreurs, pionniers et, avec les RR. PP. Oblats (tous français ou canadiens-français), seuls évangélisateurs du Nord-Ouest, ont réussi à y établir non seulement le diocèse de St-Boniface il y a 58 ans, mais ensuite et successivement les diocèses de St-Albert et de Prince-Albert, et les Vicariats apostoliques d'Athabasca et de Mackenzie, sans parler encore des diocèses de Victoria et de New-Westminster, dans la Colombie-Anglaise.

Notre clergé, nous l'avons dit, presque tout d'origine française, fait tout en son pouvoir pour aider les immigrants catholiques des différentes nationalités, les Irlandais aussi bien que les autres, Allemands, Polonais, ou Ruthènes, à se pourvoir d'un clergé et d'institutions conformes à leur génie national. En attendant, il leur prodigue, avec ses sympathies, les soins empressés de son ministère : et tous, Allemands, Polonais, etc., excepté les meneurs irlandais, sont satisfaits et se montrent reconnaissants en général. Tous avec le temps, espérons-le, s'organiseront catholiquement. Mais tout cela devra se faire en paix, sans agitation, surtout sans intrigues ni criailleries ni violence, en temps jugé opportun par les autorités ecclésiastiques.

Autrement, au lieu d'édifier, on démolira, en produisant partout autour de soi le scandale et la ruine.

Que pourrions-nous ajouter à tout ce qui précède, sinon inviter nos coréligionnaires de langue anglaise à présenter leur cause d'une façon aussi franche.

Nous n'avons d'eux jusqu'à présent qu'une couple de documents " secrets " où la vérité est fort maltraitée. Nous ne tenons pas compte, naturellement, d'une multitude d'archives

de journaux reposant sur des affirmations gratuites et ne trahissant tout au plus qu'une immense soif de domination. On admettra que ce n'est pas suffisant pour établir une thèse comme celle qu'ils font mine de soutenir.

Qu'ils invoquent certaines théories ou certains espoirs sur l'évolution des races au Canada, qu'ils comptent, pour arriver à leurs fins, sur la tournure d'esprit spéciale à nos gouvernants ou sur les opinions personnelles, faciles à modifier, de quelques-uns de nos supérieurs ecclésiastiques, tout cela montre qu'ils sont passés maître dans l'art de défendre bien une mauvaise cause, mais cela ne montre pas autre chose. Pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Eglise en ce pays, les menées des anglicisants, les déclamations hardies du *Church Extension and Register*, les lamentations déloyales du Père O'Boyle ou du "grand inconnu" qui a dénoncé l'influence des catholiques Canadiens-français dans l'Ouest, ne font que rendre plus pénible la tâche qu'ils imposent à la majorité catholique du pays de se défendre, et de dévoiler des misères qui auraient dû rester secrètes.

D'autre part, la situation actuelle a cela de consolant qu'elle attire l'attention sur le fait que le rôle des races dans l'Eglise est déterminé par d'autres causes que la raison du plus fort ou du plus habile à réclamer. Et c'est bien le temps de rappeler ici ce que disait, à ce sujet, il y a une vingtaine d'années un des membres les plus distingués de l'ordre des Dominicains :

> Si l'histoire nous pose les termes d'un problème social, la solution à son tour éclaire l'histoire, l'histoire de l'Eglise surtout.
>
> L'histoire de l'Eglise n'a-t-elle pas intérêt à préciser de plus en plus, sous quel rapport et dans quelle mesure, les différentes constitutions sociales et les tempéraments qui en résultent sont aptes à servir les œuvres de l'Eglise ? Il y a bien des motifs—et de très pratiques, de très actuels,—pour que nous cherchions à classer scientifiquement les instruments de l'ordre social naturel, que la Providence adapté à la fin de l'Eglise. (1)

Et ceci était dit au sujet du rôle des Irlandais et des Anglo-Saxons dans l'Eglise. Sans doute les Anglo-Saxons, dans le problème qui nous occupe, ne sont plus en cause, mais ce qui l'est encore, c'est cet esprit particulier des Irlandais qui jusque dans leurs saints s'est trahi dès les premiers siècles par l'instabilité de leurs œuvres. C'est encore le même religieux qui disait :

---

(1) Saint Boniface et les missions de la Germanie au VIIIe siècle. Fr. M. B. Schwalm, des Frères Prêcheurs. La Science Sociale, Paris, janvier 1890, p. 49.

> Tel que l'histoire le constate, d'une manière générale, ni la sainteté ni les connaissances théologiques n'ont fait de saint Gall, de saint Kilian, d'aucun missionnaire irlandais, de véritables organisateurs. Déjà le rapide tableau de leur œuvre a pu nous le persuader. Elle méritait vraiment d'être jugée comme il suit par le cardinal Hergenroether : " Essais isolés, inconsistants, auxquels manquait l'unité de direction et une base solide. (1)

Il ne s'agirait plus alors que de rechercher chez nos adversaires hiberniens comment ils cèdent toujours à cet atavisme qui les suit à travers les siècles et en fait sous tous les cieux les désorganisateurs-nés des œuvres qu'ils défendent. Il faudrait voir si, même en leur tenant compte des efforts parfois héroïques qu'ils ont faits pour le bien, ils ne sont pas toujours ce que Montalambert appelait le " sauvageon celtique ". (2)

C'est peut-être de là que nous viendra la solution du problème. Nous essaierons de le démontrer dans un prochain article.

J. L. K.-Laflamme

(1) Hist. de l'Eglise, 2e ép., ch. I, § 26, p. 652.
(2) *Moines d'Occident.*

En terre franco-américaine

M. Omer Héroux à Woonsocket, R. I.

A la demande que nous lui faisions de faire part aux lecteurs de la REVUE de ses impressions remportées d'un récent voyage dans la Nouvelle-Angleterre, M. Omer Héroux a eu l'amabilité de répondre par la lettre suivante. C'est à vrai dire l'article même que nous lui demandions, et si le ton épistolaire qu'il a choisi pour son article a pu lui donner plus de liberté d'allure, nous n'avons, en somme, qu'à nous en féliciter et à le remercier d'avoir donné à sa causerie ce caractère d'intimité affectueuse qui lui donne tant de charme.

Nos amis de là-bas liront avec plaisir, nous le savons, ce coup d'œil jeté sur leur situation par un observateur délicat autant que sympathique ; les paroles d'encouragement qu'il leur adresse, et surtout cette offre de relations plus intimes entre nos deux groupes qu'il leur suggère leur rendront plus léger le fardeau qu'ils portent depuis un demi-siècle pour l'honneur de leur race et de leur foi.—LA DIRECTION.

Vous n'ignorez point, cher ami, quels souvenirs très vifs —et très doux—je garde de cette course rapide en terre franco-américaine, où—j'ai presque honte de le confesser—je mettais le pied pour la première fois.

Mais, pour les dire et les classer avec quelque ordre, pour en déduire des conclusions d'une certaine valeur, il faudrait des loisirs que je n'ai malheureusement pas.

Du reste, en une matière aussi complexe, je ne me reconnaîtrais point le droit, il me paraîtrait extrêmement osé de fonder sur des observations relativement peu nombreuses, une conclusion d'ordre général..

Mais je sais bien que rarement j'éprouvai plus vive émotion que le soir où, dans le soubassement de votre belle église de Woonsocket, j'entendis un millier de voix, jeunes et vieilles, douces et robustes, chanter l'*O* ! *Canada, terre de nos aieux.* Le spectacle était inoubliable; il remuait au fond de nos cœurs les sentiments les plus chers et je ne suis pas sûr qu'il n'ait amené à bien des paupières, et peut-être aux miennes, des larmes toutes prêtes à jaillir. Songez que parmi ceux qui chantaient ainsi la gloire de notre Canada, beaucoup sont nés sur le sol américain et ne connaissent de notre pays que la légende recueillie au foyer ou dans les livres, que tous—ou presque tous—ont définitivement fixé leur tente sur cette terre du Rhode-Island où, plus profondément peut-être que nulle part ailleurs, vivent et le souvenir, et l'influence des vieux Puritains. Songez encore que nous étions au cœur même de la civilisation anglo-américaine, à des centaines de lieues de Québec et de Montréal....

Sous les accents magnifiques et passionnés d'*O ! Canada*, l'on sentait autre chose qu'un pieux souvenir, qu'un sentimental hommage à la " terre des aïeux " : la volonté très nette d'un groupe d'hommes qui, fidèles à leurs devoirs nouveaux, pleinement dévoués au pays qui les accueille et les protège, restent fidèles aussi à tout ce qui fait l'essentiel de leur personnalité ethnique, à tout ce qui chez eux perpétue l'âme des aïeux.

Cette fidélité consciente au double idéal national et religieux, cette volonté de garder intactes les grandes traditions de la race, il était impossible de ne point les sentir, sous des formes diverses, dans tous les groupes que j'ai fréquentés.

Cela est infiniment doux et très beau. Mais cette douceur et cette beauté prennent un reflet tragique, si l'on songe à la conjuration d'éléments hostiles auxquels doivent forcément se heurter nos amis de là-bas, à tous les obstacles que jettent sous leurs pas l'histoire et les circonstances.

Certes, ils ont à redouter l'ennemi qui les combat ouvertement et dans la lumière du plein jour ; mais je crains moins ces luttes que l'ensemble des causes qui, sans tapage et sans éclat, par une multitude d'actions presque insensibles, risquent de les déformer, tendent à briser en eux quelque chose des façons d'être et de sentir traditionnelles. La grande lutte, la lutte ouverte a des avantages qui ne sont point méprisables. Si elle entraîne trop souvent des échecs ou des défaillances, elle développe, elle exalte nos puissances de combat, elle fait monter à la surface le meilleur de nous-mêmes. Nos amis de là-bas manifestent une fierté de race, un souci et une intelligence des intérêts nationaux que la paix de ces dernières années a trop souvent engourdis chez nous. Au fond, ils ne savent pas trop mauvais gré à certains adversaires de leur avoir fait un peu vivement sentir la pointe du fer. Ils leur doivent d'avoir mieux compris qu'une éternelle vigilance n'est pas seulement le prix de la liberté, qu'elle reste encore et toujours le tribut glorieux par quoi se solde l'existence des races.

Non ! mon cher ami, pas plus là-bas que chez nous, la lutte ouverte ne m'apparaît comme le gros danger de l'heure présente. Mais l'on ne peut se dissimuler l'énorme force de compression, la puissance de pénétration des masses hétérogènes qui constituent les neuf-dixièmes de la population américaine. Pour conserver leur langue, par exemple, pour ne point user partout et toujours de ces vocables saxons qu'ils ont cons-

tamment dans l'oreille et sous les yeux, qu'il leur faut connaître et souvent employer, nos amis de là-bas ont besoin d'un effort constant, d'une volonté toujours en éveil. L'anglais les entoure et les presse ; ils le respirent avec l'air ambiant. Dans la rue, à l'usine, au bureau, à l'église parfois, dans les réunions publiques presque toujours, c'est lui qui tient le haut du pavé. Et la résistance est d'autant plus difficile que nombre des émigrants n'ont apporté là-bas qu'une instruction rudimentaire, qu'ils ignoraient tout du langage technique qu'il leur faut maintenant employer.

Mais si le danger est grand, plus grand encore est le mérite de ceux qui luttent et souvent triomphent. Mon expérience de Woonsocket est celle de tous les conférenciers de langue française. On répétait volontiers, voici un quart de siècle, que vingt-cinq ans ne passeraient point sans emporter les derniers vestiges du français et que notre langue ne serait bientôt plus, dans la Nouvelle Angleterre, qu'une curiosité archéologique. Or, l'on ne trouve point, dans la province de Québec, d'auditoire plus averti, plus prompt à souligner les moindres nuances de la pensée, que celui que j'ai moi-même rencontré à Woonsocket et que j'aurais pu tout aussi bien trouver à Lowell, à Manchester, et dans combien d'autres villes.

A Paris, j'ai vu de jeunes Franco-Américaines, élevées aux Etats-Unis, dont les mères étaient nées là-bas et qui parlaient un français plus pur que plusieurs de nos jeunes compatriotes de Québec et de Montréal. Sans doute, il faut enrégistrer des défaillances. Certains des nôtres, perdus dans un milieu étranger, privés d'écoles où l'on pût enseigner leur langue, ne l'entendant même point à l'église, en ont oublié les accents. Mais je trouve extraordinaire, et c'est un formidable démenti à tous les prophètes de malheur, que par centaines de milliers les Franco-Américains aient gardé intact notre vieil idiome. Je trouve extrêmemcnt touchant que certains d'entre eux, tel notre ami Favreau, secrétaire de la Société Historique franco-américaine, aient appris le français à l'âge d'homme et que l'on s'efforce aujourd'hui de retracer les individus ou les petits groupes isolés pour les rattacher aux centres les plus actifs, pour leur insuffler une vie nouvelle. Je connais peu de choses aussi belles que cette fidélité persistante, et si complètement désintéressée, à un haut idéal.

Sans doute, au fur et à mesure que disparaîtront les anciens, ceux qui naquirent au Canada, l'action du milieu anglo-américain risquera de se faire plus conquérante, plus domi-

natrice, mais des facteurs nouveaux tendent et de plus en plus tendront à renforcer l'effort des "patriotes." Au début de l'émigration, il a pu sembler à plusieurs, qui ne regardaient que d'un œil superficiel et peu averti, que l'usage de l'anglais emportait une sorte de supériorité politique et sociale, que l'emploi du français infligeait au contraire une marque d'infériorité. La richesse, le pouvoir politique, presque toutes les influences étaient aux mains des anglophones.

Les circonstances sont changées. Les émigrants sont entrés dans la grande route des honneurs et du succès. Dans le Rhode Island même, c'est un fils de notre province qui occupe le sommet de la hiérarchie politique, ailleurs les Franco-Américains siègent dans les parlements, un peu partout, ils ont acquis le succès matériel. Ils commencent à se tailler, dans le domaine proprement intellectuel, une place fort honorable. Tout cela grandit aux yeux des étrangers, aux yeux mêmes de leurs compatriotes, plus pauvres ou moins instruits, le prestige de la race et de leur langue. La haute société américaine se met en même temps à l'étude du français, et cela dit aux plus naïfs que la conservation de notre parler propre n'est plus seulement un devoir de race, un rite sentimental ; ils y voient le moyen de conquérir une supériorité vivement enviée de ceux-là mêmes qui tiennent, sous leurs plus hautes formes, le pouvoir et l'argent. La défense de notre idiome se trouve par là encore aidée et fortifiée.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher ami, par quels liens cette campagne se rattache à la défense catholique. Vous n'avez pas de mérite plus grand que d'avoir montré l'intime et nécessaire connexion de nos intérêts religieux et nationaux et prouvé, par le raisonnement et les faits, que la langue et la foi se servent mutuellement d'appui. C'est l'une des fortes leçons que nous pouvons tirer de l'expérience franco-américaine et que l'on pourrait méditer à la fois dans l'Ontario, les Provinces Maritimes et l'Ouest.

Il en est d'autres encore que je n'ai guère le temps de signaler, que vous connaissez très bien, mais qui, je le crains, sont fort ignorées de la masse de nos compatriotes. En fait, depuis vingt-cinq ou trente ans, nous avons trop perdu de vue nos frères d'outre-quarante-cinquième, nous ignorons presque tout de leurs efforts et de leurs luttes. La chose est regrettable, elle ne nous fait point honneur et je serais surpris qu'elle n'eût pas blessé les Franco-Américains. Ils souffrent aussi de ce que certains des nôtres qui ont reçu chez eux l'accueil enthousiaste

et fraternel qu'ils réservent à tous ceux qui leur apportent une pensée canadienne, aient trop souvent paru ne s'en point souvenir, le foyer retrouvé.

Si Dieu me prête vie, mon cher Laflamme, je n'augmenterai pas l'effectif de cette troupe aussi ingrate qu'oublieuse. J'essaierai de faire connaître quelques-unes des choses magnifiques, et si grosses d'espérance, que j'ai vues là-bas.

Mais l'important serait de fortifier et de développer l'œuvre qui est l'objectif principal de votre revue, d'amener à se mieux connaître, à se fréquenter plus intimement les hommes d'origine française, qu'ils habitent de l'un ou de l'autre côté de la frontière. Nous y gagnerions de nous estimer plus, de mieux savoir où porter notre effort commun, de lui donner une efficacité plus grande et nous pourrions tirer de nos luttes, de nos victoires et même de nos échecs respectifs, d'utiles leçons. Car, si différentes que les fassent des obligations politiques que personne ne songe à contester ou à affaiblir, nos situations se rapprochent et se ressemblent sur plus d'un point. Nous avons l'impérieuse obligation et le droit strict, quelque drapeau qui nous abrite, de garder et de défendre le même idéal, le patrimoine commun de nos traditions, de nos croyances et de notre langue.

Une bonne campagne de presse, appuyée de conférences bien faites et sagement organisées, nous apprendrait dans quelle mesure nous avons, les uns et les autres, accompli ce devoir ; elle nous dirait quelle tactique assura nos victoires et sur quels obstacles vint se briser notre effort. Il me semble que l'on ne saurait exagérer la portée de pareilles relations.

Les journalistes et les conférenciers de là-bas nous diraient par exemple comment et pourquoi ils ont engagé la bataille contre les sociétés neutres et anglophones qui sont en train de submerger la province de Québec ; et ce récit, si j'en crois les articles que vous fîtes jadis dans la *Tribune*, ne manquerait point d'intérêt, ni de valeur éducative. Ils nous raconteraient encore l'effort magnifique qui, depuis quarante ans, a fait surgir du sol américain tant d'églises, d'écoles et de sociétés où l'on parle français. Ils nous permettraient, par l'exposé des obstacles auxquels se heurta le travail des nôtres, d'en mieux apprécier la valeur et les résultats. Ils nous montreraient comment, à l'heure actuelle, des hommes dont le nom est malheureusement à demi ignoré au Canada, s'efforcent avec une admirable énergie, non seulement de maintenir chez les nôtres la langue et la foi, mais encore de vivifier les groupes ou les individus à demi perdus par l'isolement ; comment d'autres,

par l'étude de l'histoire des Etats-Unis, grandissent notre race aux yeux des Anglo-Américains, en leur montrant quelle place tient et a tenue dans cette histoire, l'élément français. Il nous diraient enfin, puisque nous serions en famille et qu'il importe avant tout de bien connaître le mal pour le guérir, à quoi sont dûs les échecs et les défections qu'il leur a fallu enregistrer. De tout cela jaillirait une leçon de sagesse et d'énergie où nous devrions largement trouver notre profit.

Et notre histoire pourrait ne pas manquer pour eux-mêmes d'une certaine éloquence. Elle leur apprendrait à la fois comment l'on gagne et comment l'on perd certaines batailles.

Et tous, nous tirerions de cet examen un sentiment plus net du conflit des races, de l'étendue et de la portée du problème qui se pose aujourd'hui devant les groupes français d'Amérique. Cela nous sortirait des banalités et des commérages de la grande presse, cela nous révélerait presque notre vie profonde et nous hausserait peut-être à la conception de devoirs nouveaux. Osons répéter que cette leçon de courage et d'énergique clairvoyance, les Canadiens-français de la province de Québec en ont peut-être plus besoin que leurs frères de là-bas.

L'objectif que vous vous êtes proposé, mon cher ami, et que je reprends après vous et tant d'autres, n'est pas irréalisable. Il exige seulement un peu de bonne volonté et d'énergie. Nous avons dans la presse d'aujourd'hui et dans celle qui naîtra demain, dans les sociétés déjà existantes et qui peuvent prendre l'initiative des conférences, tous les éléments du succès.

Du reste, c'est presque de l'histoire déjà que j'écris. Dès cet hiver, Rivard fera aux Etats-Unis une dizaine de conférences et je crois que cet automne même, la Société du Parler français donnera au grand public québecquois le plaisir d'entendre l'un des Franco-Américains les plus distingués. C'est un début qui peut être, si nous le voulons, le prélude d'une magnifique campagne.

Me permettez-vous d'ajouter, comme témoignage de sympathie personnelle à ceux dont je fus particulièrement l'hôte là-bas, que l'Association Catholique de la Jeunesse franco-américaine a déjà prouvé qu'elle entrerait de tout cœur dans cette lutte pacifique et féconde.

Et mieux vaut travailler que de se répandre en lamentations pessimistes sur l'avenir des groupes français du Canada ou des Etats-Unis. Que les années prochaines nous réservent de rudes batailles et que, dans ce pays même, nous ayons subi de durs

échecs, il serait puéril de le nier. Nous faisons l'effet sur ce continent d'une barque perdue en plein océan. Mais au lendemain de la Cession, nos pères aussi ont vu de sombres jours et ceux-là faisaient aux sages, aux dévôts des " lois de l'histoire ", l'effet d'illuminés et de rêveurs qui osaient croire à la survivance de cette poignée de Français perdus dans les neiges de l'Amérique. Voici trois-quarts de siècle à peine, quelques-uns des meilleurs parmi nous n'osaient presque rêver de plus haute ambition que de laisser sur le tombeau où périrait notre race, un nom français. Il y a vingt-cinq ans à peine, l'on prédisait votre disparition, ô Franco-Américains, et d'une extrémité à l'autre de nos deux pays, en dépit des prophètes de malheur et des " fatalités historiques ", nous persistons à vivre et à grandir. Nous avons fait des pertes, mais plus de deux millions d'hommes encore font monter vers le ciel

La prière du Christ en syllabes de France.

Et c'est un spectacle qui peut consoler ceux qui, à l'encontre du Taciturne, ont besoin d'espérer pour entreprendre ou de réussir pour persévérer. C'est un spectacle aussi qui explique et justifie l'optimisme populaire, lequel risque trop facilement du reste de dégénérer en ruineuse et dangereuse apathie.

Mais quelque opinion que l'on se fasse de l'avenir, quelques craintes et quelques rêves que l'on entretienne, là n'est pas la question. Tout le passé, le sang même qui coule dans nos veines et la croix qui marque nos fronts, commandent notre vie. A l'ombre du drapeau étoilé ou de l'*Union Jack*, et quel que soit l'étendard qui demain symbolisera notre allégeance politique, nous devons contre tout—et malgré tous, s'il le faut—garder notre langue et notre foi. Là est le devoir, fort comme l'instinct et clair comme le soleil.

C'est pour l'avoir compris que nos pères nous ont fait ce que nous sommes. C'est en le comprenant, comme les braves gens que j'ai rencontrés là-bas, que nous ferons de l'avenir cette part que Dieu réserve à la collaboration des hommes.

Et cela vaudra peut-être que l'on dise de nous plus tard : Ils n'ont été ni des lâches ni des imbéciles. D'aucuns pourraient rêver de plus ambitieuses épitaphes ; celle-là suffira aux petits et aux humbles que nous sommes.

Omer Héroux.

Acadiens déportés à Boston, en 1755.---(Un épisode du Grand Dérangement)

(*Suite*)

Pobomcoup, confondu généralement avec le Cap-Sable, datait du commencement de la colonie. La seigneurie relevait principalement de la famille des d'Entremont de Saint-Etienne de Latour, de bonne et authentique noblesse française, possédant ses terres sous le titre de baronnie, avec haute, moyenne et basse justice, et jouissant de tous autres droits et privilèges seigneuriaux.

Ces grands seigneurs vivaient de pêche et de commerce maritime, à côté de leurs tenanciers, en tout deux cents âmes environ.

Leurs échanges se faisaient principalement avec Boston, où ils étaient honorablement et favorablement connus. A cause de leur éloignement des autres établissements français, de leur haute situation personnelle et de l'estime où ils étaient tenus par les Anglais, tant d'Annapolis que de la Nouvelle-Angleterre, personne jusque là, n'avait songé à les molester. Eux-mêmes se croyaient à l'abri de toute entreprise. Ils avaient selon toute apparence, prêté au roi d'Angleterre le serment d'allégeance sans restriction, que l'on avait requis d'eux ; s'étaient conduits en loyaux sujets anglais durant l'invasion française de 1744, et tenaient de la main du gouverneur Mascarene un certificat officiel de civisme anglais. A toutes fins ils étaient en règle avec leur souverain, aussi bien qu'avec les autorités de Halifax.

Lawrence, son œuvre de destruction terminée du côté de la baie Française, tourna son attention vers le petit établissement du Cap-Sable. Au colonel Prebble, qui s'en retournait à Boston avec son régiment de volontaires, il remit, le 9 avril 1756, l'ordre militaire qui suit :

“ Il vous est par les présentes enjoint d'aller débarquer vos troupes au Cap-Sable, d'y saisir tous les habitants que vous pourrez et de les emmener avec vous à Boston. Quoiqu'il arrive, vous détruirez et incendierez les maisons des dits habitants, et enleverez leurs mobiliers, effets et troupeaux de toutes sortes, que vous distribuerez à vos soldats pour les récompenser

de ce service. Tout ce que vous ne pourrez pas emporter vous le détruirez."

Prebble et ses officiers s'acquittèrent de leur besogne à la satisfaction de Lawrence. Etant tombés sur l'établissement de Pobomcoup pendant que la plupart des habitants se trouvaient au large, ils entassèrent dans leurs vaisseaux tout ce qu'ils y purent loger de butin, détruisirent le reste et incendièrent les maisons, jusqu'à quatre lieues du port. Entre autres exploits, ils contraignirent Joseph d'Entremont de les conduire où demeuraient ses enfants, et là, en présence de leur père, ils scalpèrent l'un d'eux, à la manière des sauvages. Prebble, cependant, ne put faire que soixante et douze prisonniers ; les autres habitants lui échappèrent, ou, plutôt, il leur échappa ; car, la première alerte passée, ceux qui n'avaient pas été pris s'armèrent et, tombant sur les soldats anglais qui retournaient à leurs vaisseaux avec leur butin et leurs prisonniers, en tuèrent un certain nombre.

A Boston, où ils furent emmenés, ils se trouvèrent la plupart en pays de connaissance, plusieurs, au milieu d'anciens amis. Qu'allait-on faire de ces prisonniers encombrants ?

Les laisser libres, leur accorder les droits du citoyen, comme le proposaient timidement des caboteurs et des capitaines dont ils avaient sauvé, aux uns leurs vaisseaux, aux autres la vie, en les arrachant, les premiers aux récifs du Cap-Sable, les seconds au tomahawk des sauvages, ils ne le pouvaient guère, à cause des autres déportés, et surtout par égard pour Lawrence, qui avait écrit privément au gouverneur Shirley de les expédier à la Caroline du Nord, dans le cas où il ne saurait qu'en faire, ou qu'il lui surviendrait à cause d'eux quelques difficultés, "*in case unforeseen difficulties should arise.*"

A la suite de délibérations assez orageuses, il fut décidé qu'ils seraient en effet expédiés à la Caroline du Nord. Thomas Hancock et compagnie, les armateurs que nous connaissons, furent chargés de ce soin. Ceux-ci eurent vite fait de trouver un vaisseau, l'une des goëlettes dans lesquelles ils avaient transporté les exilés de Grand-Pré, pour les y entasser.

Quand les soixante et douze prisonniers de Prebble montèrent à bord, et qu'ils virent dans quelle embarcation infecte on prétendait les emmener là-bas, au bout du monde, ils entrèrent en révolte et, malgré Hancock, l'équipage et les gardes, s'emparèrent des chaloupes et descendirent à terre. Ils avaient vécu toute leur vie à la manière des êtres humains; ils mour-

raient, s'il le fallait, mais comme des hommes, comme des Français savent le faire. C'était leur dernier mot.

Les autorités, à qui Hancock alla rapporter l'incident et demander main-forte pour embarquer et maintenir les récalcitrants, ou la résiliation de son contrat, demeurèrent fort perplexes. Elles prirent quatorze jours pour délibérer, laissant, durant ce temps-là, les prisonniers à sa charge. Ceux-ci profitèrent du répit pour présenter au gouverneur un mémoire dans lequel, après lui avoir raconté tout l'odieux de l'acte de piraterie dont ils étaient les victimes, ils concluaient en insistant pour que l'ordre du gouverneur Lawrence à Prebble de les déporter à Boston, et non pas à la Caroline du Nord, fut exécuté à la lettre, ou qu'on les ramenât dans leur seigneurie de Pobomcoup.

Les quatorze jours écoulés, aucune résolution n'ayant encore été prise, Hancock, soit qu'il fut réellement touché du sort des d'Entremont, soit qu'il ne se souciât guère de transporter au loin des passagers aussi peu commodes, écrivit au gouverneur qu'il se tenait toujours prêt à remplir les conditions de son contrat, mais que, peut-être, valait-il mieux " que le gouvernement daignât avoir compassion de ces malheureux, ayant égard à leur situation, et leur permît de demeurer dans la province, ainsi qu'ils le demandaient dans leur pétition."

C'est à ce dernier parti que le gouverneur s'arrêta.

Ils furent, par l'ordre des deux chambres, distribués par petits groupes, à Plymouth à Gloucester et dans les villes maritimes situées entre ces deux endroits.

Entre temps, pour parer à de nouveaux ennuis de même nature, le gouvernement passa d'urgence une loi qui défendait à tout capitaine de vaisseau " d'avoir la présomption de débarquer aucun Français-Neutre sur le territoire du Massachusetts."

L'injustifiable agression dont ils avaient été l'objet avait exaspéré les Acadiens demeurés au Cap-Sable et, avec eux, leurs fidèles amis les Micmacs. De son côté Lawrence s'ingénia à les molester par tous les moyens en son pouvoir ; mais comme les miliciens de la Nouvelle-Angleterre, leur engagement terminé, s'en étaient retournés dans leurs plantations, il ne parvenait pas à déloger les Acadiens. Un détachement, qu'il envoya, en 1758, pour se saisir d'eux et terminer l'œuvre de Prebble, dut se contenter de pillages et d'incendies, les habitants, avertis par les sauvages, s'étant refugiés dans la forêt, où ses sicaires n'osèrent pas les relancer. Mais l'existence intolérable qui leur était faite et la terreur que leur inspirait Law-

rence, leur firent tourner les regards du côté de Boston, dans l'espoir d'en obtenir quelque protection. Shirley, longtemps gouverneur de la baie du Massachusetts, avait exercé, en sa qualité de commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, une autorité considérable dans toutes les plantations et même à Halifax. Croyant que son successeur au gouvernement du Massachusetts, Thomas Pownall, jouissait des mêmes prérogatives, ils lui adressèrent, à l'automne de 1758, une pétition, où ils le conjuraient de les prendre sous sa protection et d'obteinr qu'on leur permît de demeurer au Cap-Sable et de vivre en paix dans leur seigneurie. Ils lui promettaient, en retour, de l'aimer et de l'honorer jusqu'à leur dernier soupir, et, en même temps, de faire " de bon cœur tout ce qu'on exigerait d'eux, en autant qu'il le leur serait possible ; de payer un tribut annuel à la province du Massachusetts, et de porter même, s'ils en étaient requis, les armes contre le roi de France." Ils ajoutaient que si, toutefois, permission leur était refusée de résider au Cap-Sable, on daignât les recevoir au Massachusetts, où ils s'engageaient à vivre la vie des autres prisonniers ; car tout leur était préférable aux Antilles françaises, dont le climat était mortel, et où Lawrence voulait les déporter. " S'il faut que nous partions d'ici, disaient-ils en terminant, nous le ferons pour obéir à Votre Eminence ; mais ce sera comme si nous abandonnions la vie. '

Pownall était un homme aux vues larges et humaines. Le 4 décembre, lendemain du jour où Joseph Landry lui remit ce placet, il convoqua les membres de son Conseil pour prendre leur avis ; mais non pas avant d'avoir préalablement obtenu du général Amherst l'assurance qu'il ferait, s'il y avait lieu, transporter la petite colonie du Cap-Sable à Boston, aux frais de la Couronne

Le Conseil refusa d'acquiescer à la prière de la pétition, quoique appuyée par le gouverneur ; mais ordonna d'en faire tenir une copie au gouverneur Lawrence.

Pownall, en transmettant cet arrêté à Lawrence, l'accompagne de cette observation : " Le cas de ces pauvres gens du Cap-Sable est assurément lamentable et digne de tout l'adoucissement qu'il est possible d'y apporter. Si la politique permet de leur venir de quelque façon que ce soit en aide, l'humanité le réclame à hauts cris.'

Lawrence avait fait litière de tout sentiment d'humanité ; ce qu'il lui fallait, c'était ses victimes Au printemps de 1759, celles-ci, épuisées par les rigueurs d'un long hiver, décimées

par la maladie, sans abri, couvertes de haillons, toute espérance humaine envolée, envoyèrent un messager lui annoncer qu'elles se rendaient à discrétion, s'en remettant à sa merci. Le gouverneur les envoya quérir dans des pontons armés, qui ramenèrent à Halifax cent cinquante-deux hommes, femmes et enfants. Il les constitua prisonniers sur l'Ile George, où ils demeurèrent jusqu'à l'automne, lorsque tous, jusqu'au dernier, furent transportés en Angleterre. Une lettre de Lawrence les y avait précédés, accompagnée du procès-verbal du Conseil tenu le 16 juillet, où ils étaient représentés, et dans la lettre et dans le procès-verbal, comme des brigands de la pire espèce et les plus dangereux ennemis du royaume. Cela leur valut d'être internés, à leur arrivée en Angleterre. Et cependant, ils avaient été des sujets anglais fidèles et irréprochables, jusqu'à la descente de Prebble dans leur village.

La situation des Acadiens de Boston, après l'arrivée des soixante et douze prisonniers de Prebble, avait semblé devoir s'améliorer. Les deux courants d'opinion que nous avons vus se former dans la bonne ville puritaine se divisèrent encore une fois : d'un côté, le peuple, compatissant de sa nature, penchait vers la clémence humaine ; de l'autre, les préposés à la religion, *clergymen* et pharisiens, prêchaient qu'il fallait pour honorer Dieu en finir avec la secte idolâtre des papistes.

On put croire un instant, mais un instant seulement, que les conseils d'humanité et de charité chrétienne prévaudraient auprès des autorités civiles. Cette illusion se produisit durant le cours du mois de mai, coïncidant avec le passage, à Boston, du colonel, devenu le général, Winslow.

Cet officier, autrefois si dur envers les Acadiens, avait présidé, à Grand-Pré, à leur embarquement à bord des transports de sa nation. Il les avait vus, après qu'ils furent tombés dans le guet-apens et eurent été mis dans l'impossibilité de faire aucune résistance, défiler vers les navires ancrés dans le port, les hommes, mornes et silencieux, les enfants chantant un cantique à la Vierge, pendant que les femmes, leurs mères, leurs filles, leurs sœurs, leurs fiancées, leurs épouses, se tenaient agenouillées le long de la route de douleur, pleurant toutes les larmes de leurs yeux, et ce spectacle avait fait sur son cœur de soldat loyal une impression profonde. Il les retrouvait, maintenant, dans son propre pays, dans sa ville natale, les victimes toujours innocentes et toujours résignées de la persécution, réduits à la dernière condition de misère et d'ignominie, outragés, flagellés publiquement, et son âme s'ouvrait à la compas-

sion. S'il y restait des préjugés, la haine en était disparue, pour faire place à un sentiment de pitié, presque de sympathie. Tout porte à croire qu'il s'interposa, à Boston, en faveur des exilés. En tous cas, il se brouilla tout à fait avec Lawrence, dont la cruauté le révoltait.

La loi du 20 avril avait frappé de stupeur les Acadiens. Dans leur détresse ils s'adressèrent à la Législature. Comme le moment était propice, leur cri fut entendu, et les membres de la Chambre des Représentants chargèrent un comité spécial de s'enquérir des faits et de proposer des adoucissements.

Dans son rapport, le comité recommanda, entre autres choses, qu'il leur fut procuré des logements, afin de permettre aux membres de chaque famille de vivre en commun, ce qui n'avait pas encore été fait, quoïque l'ordre en eut été donné auparavant, et " qu'ils fussent traités avec bonté et humanité."

Il est vrai qu'il ne fut tenu aucun compte de ces deux dernières recommandations ; mais le gouvernement ne laissa pas que de prescrire aux commissaires des pauvres et aux *selectmen* de ne plus mettre, " jusqu'à nouvel ordre de la Cour," les enfants mineurs en servage ; d'essayer de leur trouver à tous de l'ouvrage, et, lorsque, malgré leur bonne volonté de travailler pour gagner leur vie, les Acadiens ne pourraient pas le faire, pour cause de maladie ou autrement, de ne pas les laisser mourir de faim, et de porter contre la province le compte de ce qu'ils leur auraient avancé.

En même temps, ne recevant aucune réponse satisfaisante, ni de Lawrence, ni du gouverneur Shirley, la Législature s'adressait directement à Londres pour le remboursement de ce que les prisonniers avaient, jusque là, coûté au Massachusetts. C'était, pour les pauvres exilés, du répit avec une lueur d'espoir dans le lointain.

Il fallait bien peu de chose pour faire changer le baromètre, à Boston, quand il s'agissait des *Neutrals*. Une mauvaise lettre de Lawrence y suffisait toujours Cette fois-ci ce fut un incident d'une nature tout à fait imprévue qui fit éclater l'orage et prévaloir l'opinion du parti des persécuteurs.

Dans le premier convoi des déportés, parti de Grand-Pré, ainsi que nous l'avons vu, le 27 octobre de l'année précédente, quatre cents Acadiens avaient été dirigés sur Savannah, en Georgie, où ils étaient arrivés au commencement du mois de décembre. Comme il leur avait été dit, lors de leur embarquement, à Beaubassin, que leur déportation n'était que temporaire, et que, lorsque la paix serait assurée entre la France

et l'Angleterre, ils pourraient venir reprendre possession de leurs biens, ils résolurent, à tout événement, de remonter par petites étapes vers le nord, et de se rapprocher de l'Acadie, afin d'être prêts à réintégrer leurs biens aux premières nouvelles favorables.

Le gouverneur de la Georgie, qui ne demandait pas mieux que de les voir s'en aller, leur donna des passe-ports et leur facilita, en même temps, le moyen de se construire des embarcations dans lesquelles ils pourraient emmener avec eux leurs familles.

Il en partit au delà de trois cents, au mois de mars, sur la flotille qu'ils s'étaient construite durant l'hiver.

Longeant les côtes de la Georgie, des deux Carolines, de la Virginie, du Maryland, du Delaware, du New-Jersey, du Rhode-Island, l'avant-garde, une cinquantaine de personnes, peut-être davantage, parvint, sans donner l'éveil, jusqu'à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Apprenant leur retour, Lawrence les fit appréhender de nouveau et lancer, pour la deuxième fois, en exil. En même temps il donnait l'alarme de tous côtés, et requérait les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre d'arrêter les autres au passage

C'est ainsi qu'un parti de soixante et dix-huit Acadiens se virent barrer le chemin sur les côtes de New-York ; eurent leurs embarcations saisies et leurs passe-ports confisqués, par l'ordre du lieutenant-gouverneur Charles Hardy, et furent, ensuite, dispersés " dans les parties les plus reculées de la province," tandis que leurs enfants étaient brutalement distribués parmi les familles anglaises—moyen sûr, écrivait cyniquement le gouverneur de New-York aux Lords du Commerce, à Londres, " d'en faire de bons sujets britanniques."

Le reste de la caravane navale, quatre-vingt-dix-neuf personnes, embarquées sur sept chaloupes, furent pris, le 25 juin, au sud de Boston, à Sandwich, petit port, où ils s'étaient arrêtées, comme cela leur arrivait souvent, pour se procurer de l'eau et quelques provisions.

Munis de passe-ports en règle et se croyant à l'abri de tout coup de main, ils s'étaient attardés, à Sandwich, plus longtemps qu'ils n'avaient coutume de le faire ailleurs, afin de permettre à cinq d'entre eux de chercher leurs femmes, dont ils avaient été séparés lors de l'embarquement, et qui se trouvaient quelque part parmi les détenus du Massachusetts.

A l'exemple de son collègue de New-York, le gouverneur Phips, contre le droit des gens, leur enleva leurs passe-ports et

tous leurs papiers ; fit confisquer leurs embarcations, puis, après avoir rendu compte à Lawrence de son exploit, les fit disperser, chairs vivantes que l'on arrachait à des corps vivants, et dont on se partageait les lambeaux : vingt à Darmouth, cinq à Rochester, six à Dighton, cinq à Raynham, six à Norton, huit à Attleborough, huit à Freetown, douze à Taunton, cinq à Easton, douze à Rehoboth et sept à Swanzey.

Un souffle mauvais passa sur le Massachusetts, à ce moment-là, produisant dans les âmes puritaines l'effet que la vue et l'odeur du sang produisent chez les fauves. Après que les Acadiens de Sandwich eurent été dispersés dans la colonie, on fit une razzia dans la ville même de Boston, à la suite d'un arrêté qui décrétait d'en chasser tous les *Neutrals*. Un premier coup de filet en amena quatre-vingt-quatre, qui furent répartis, le 25 août : dix à Cambridge, cinq à Walpole, cinq à Topsfield, cinq à Middletown, cinq à Westfield, cinq à Sherburn, cinq à Littletown, cinq à Bedford, quatre à Tewsbury, huit à Brookfield, six à Southborough, six à Grafton, quatre à Bellingham, quatre à Acton, trois à Dunstable et quatre à Westboro.

En même temps, ceux qui avaient été internés dans les villes maritimes, les d'Entremont entre autres, furent, à la suite de requêtes pressantes adressées au gouvernement, relégués à l'intérieur de la province. C'est ainsi que quarante-neuf Acadiens détenus à Charlestown et à Marblehead (Salem) furent distribués : six à Natick, six à Medway, quatre à Holliston, quatre à Bellington, trois à Southborough, deux à Dunstable, quatre à Walpole, six à Dudley, quatre à Dracut, cinq à Shelburne et cinq à Nedfield.

Et il y en avait d'autres à Andover, à Amesbury, à Abington, à Beverley, à Bolton, à Barnstable, à Bellerica, à Boxford, à Boston, à Bratford, à Braintree, à Bridgewater, à Brooklyn, à Capean, à Concord, à Charleston, à Coolidges, à Chelmsford, à Dorchester, à Deuxborough, à Deedham, à Darkmouth, à Danforth, à Falmouth, à Framington, à Groton, à Gallisbury, à Halifax, à Hanover, à Hingman, à Haverhill, à Hopkertown, à Ipswick, à Kingston, à Lancaster, à Lincoln, à Lynn, à Lexington, à Leicester, à Marlborough, à Middleborough, à Mendon, à Marblehead, à Marshfield, à Milton, à Manchester, à Medfield, à Medford, à Mistick, à Malden, à Methuen, à Newton, à Newbury, à Nantucket, à Needham, à Oxford, à Pembrooke, à Plymston, à Plymouth, à Reading, à Roxbury, à Rowley, à Stoughton, à Sandwitch, à Salisbury, à Stoneham, à Sudbury, à Scituate, à Shrewsbury, à Sturbridge, à Sutton,

à Salem, à Stow, à Spencer, à Uxbridge, à Wenham, à Waltham, à Wilmington, à Woburn, à Weymouth, à Watertown, à Weston, à Worcester, à Waldan, à Wrentham, à Westford, et ailleurs.

Qu'on se représente la situation de ces malheureux et de ces malheureuses au milieu d'une population prévenue, ameutée contre eux ; dont ils ne comprenaient pas la langue ; qui les haïssait à cause de leur nationalité, et qui, comme font d'ailleurs, sans exception aucune, les fanatiques de toutes les religions, croyaient glorifier Dieu en accablant leurs frères de duretés, de calomnies, de mépris et d'injustices.

D'où provenait ce changement dans les dispositions des Bostonais vis-à-vis de leurs prisonniers ? De la guerre, sans doute, qui venait d'être déclarée (7 mai) entre l'Angleterre et la France, et dont les coups étaient portés par des bandes de Canadiens et de Sauvages jusqu'aux portes mêmes de leurs villes ; mais surtout et principalement de Lawrence, le sinistre gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. La tentative de retour faite par les exilés de la Georgie l'avait frappé d'épouvantement. Il se sentait perdu, lui et ses complices, si les motifs secrets de la déportation des Acadiens venaient à être connus en Angleterre. Il fallait donc à tout prix, non pas seulement les empêcher de retourner à la Nouvelle-Ecosse, mais de les faire disparaître de la face de la terre. Aussi, munis de lettres et de messages enflammés, ses émissaires parvinrent-ils à rallumer dans les âmes puritaines le feu de la persécution que les larmes des proscrits commençaient à éteindre.

On dit que les démons trouvent une certaine quantité de joie à torturer ceux qui tombent dans la géhenne. L'acharnement que mettait Lawrence à poursuivre, sans trève ni merci, partout, à la Nouvelle-Ecosse, au Canada, dans les colonies anglaises et jusqu'en Angleterre, ceux qu'il avait exilés et dont il avait confisqué les biens, a quelque chose qui, visiblement, n'est pas humain. Il se repaît de sa haine comme d'une jouissance d'enfer. Vivant, on s'aperçoit qu'il goûte à la joie des damnés.

Sa qualité de gouverneur de la Nouvelle-Ecosse donnait du poids aux calomnies qu'il répandait. N'avait-il pas été témoin des complots et des crimes qu'il imputait à ses victimes ? Comment ne pas le croire sur parole ? Qui pouvait, d'ailleurs le contredire ?

Le message suivant du gouverneur Shirley au lieutenant-gouverneur et aux deux Chambres de la province du Massachusetts, montre la nature de ses calomnieuses accusations et le mal qu'elles faisaient aux Acadiens.

" Le message que je vous adresse est accompagné d'une lettre que j'ai reçue du gouverneur Lawrence, laquelle a trait au retour des habitants français de la Nouvelle-Ecosse récemment dispersés dans les colonies anglaises. Cette lettre montre si clairement les effets pernicieux qui suivraient leur rapatriement que je n'ai pas besoin d'y rien ajouter. Je vous dirai seulement qu'en Angleterre, où je suis à la veille de retourner, je m'efforcerai, avec toute l'énergie dont je suis capable, de représenter sous de telles couleurs aux ministres de Sa Majesté tout ce que vous aurez fait pour empêcher la calamité de leur retour à la Nouvelle-Ecosse, qu'ils vous en sauront gré."

Ce message est daté du 16 août 1756.

Le 31 du même mois le Conseil et la Législature adoptaient, et le gouverneur sanctionnait, un Acte plus révoltant encore que celui du mois d'avril précédent, reproduit plus haut.

Ce n'était plus seulement par l'amende et l'emprisonnement que seraient châtiés, désormais, pour une première offense, ceux et celles qui seraient trouvés, sans passe-ports, en dehors de la ville ou du district où ils avaient été internés, mais par le supplice du bloc (*in the stocks*) ; pour une seconde offense, ils seraient fouettés publiquement, le corps nu jusqu'à la ceinture, hommes et femmes, filles et garçons, et ramenés dans leur enclos, " aux frais du délinquant."

Et il n'était pas nécessaire d'être magistrat pour les arrêter, tout citoyen de condition libre le pouvait faire.

Le jour suivant, ordre était donné d'incarcérer (*to arrest*) tout Acadien qui tenterait de s'en retourner à la Nouvelle-Ecosse ; et le lieutenant-gouverneur était autorisé à écrire aux gouverneurs des provinces du sud, leur recommandant de garder tous les déportés qui se trouvaient dans les limites de leur juridiction. Ceci encore c'était pour plaire à Lawrence, qui avait écrit à Shirley : " Je conjure Votre Excellence de faire usage de tous les moyens possibles pour empêcher un projet aussi pernicieux (leur retour à la Nouvelle-Ecosse) en détruisant les embarcations qu'ils peuvent s'être construites, et d'arrêter au passage tous ceux qui tenteront de traverser votre province pour s'en revenir ici, soit par terre, soit par eau.... Je ne donnerais pas, continue-t-il, tous ces ennuis à Votre Excellence, si je ne savais pas d'une façon absolument certaine (*if I were not perfectly well assured*) que le retour de ce peuple à la Nouvelle-Ecosse peut être fatal aux intérêts de Sa Majesté dans ce pays."

Tout cela est incroyable, et tout cela est strictement la vérité. Je n'ai pas puisé aux sources françaises ; c'est à Boston même, dans les procès-verbaux de la Législature et dans les archives que je me suis principalement documenté. Et j'y ai longtemps cherché la justification de tant de rigueurs et n'en ai trouvé aucune. Rien n'est allégué contre les Acadiens. Les tribunaux ne revèlent rien contre eux, ni les cours des juges de paix, ni les dossiers de la police. Dans les innombrables villes et municipalités où ils furent détenus, il n'apparaît pas qu'aucun d'entre eux ait jamais commis aucun acte quelconque d'insubordination ou de violence ; qu'ils aient jamais dérobé quoi que ce soit ; qu'ils aient en aucune circonstance manqué aux lois de la plus sévère moralité ; qu'ils se soient pris de querelle entre eux ou avec leurs oppresseurs ; qu'aucun ait jamais été surpris en état d'ébriété; ni même, et ceci était le plus clair de la religion de leurs hôtes, qu'ils aient, en aucun temps, failli à l'observation rigoureuse du saint jour du Seigneur.

Les commissaires des pauvres et les *selectmen* ne portent aucune plainte spécifique contre eux, et ceci est frappant. Nul citoyen ne se prétend molesté, ni injurié, ni lésé, par aucun d'eux. Les municipalités s'adressent parfois à la Législature pour s'en débarrasser, mais c'est à cause de ce que leur coûtent les pauvres et les malades ; si elles les accusent devant les autorités, c'est de crimes qu'ils pourraient commettre, comme, par exemple, de faire sauter les villes dans lesquelles se trouvent des magasins militaires, mais jamais des crimes qu'ils ont de fait commis.

Par contre, allez fouiller les archives de Boston, et vous y trouverez des centaines de pétitions de ces malheureux implorant du gouverneur et de la législature secours et protection contre leurs bourreaux.

C'est Charles et Nicolas Breau et leurs sœurs, de la ville de Hanover, qui, après avoir travaillé longtemps à de lourds travaux, chez John Bailey, pour vivre et faire vivre leurs vieux parents, n'ont pas reçu un seul sou de salaire, et sont là mourant de faim tous ensemble ; c'est Claude Bourgeois, de Boston, à qui dix ou douze hommes sont venus enlever ses deux filles, âgées, l'une de vingt-cinq et l'autre de dix-huit ans ; c'est Augustin Hébert, de Watertown, qu'on a assommé ainsi que sa femme, parce qu'ils avaient essayé d'empêcher le rapt de leur enfant ; c'est Béloni Melanson, de Lancaster, qui demande justice contre un nommé Richardson, qui lui a presque tué son fils mis en service chez lui ; c'est la veuve Thibodeau, dont le

mari vient de mourir, que les *selectmen* envoient à droite et à gauche avec sa famille d'enfants en bas âge et auxquels la ville accorde douze sous par semaine pour vivre ; c'est Paul Clermont et Charles Mius d'Entremont qui se sont engagés à travailler chez Nathaniel Ray Thomas, de Marshfield, pour leur habillement, une habitation pour eux et six femmes et leur nourriture à tous. Le terme de leur contrat est à la veille d'expirer, et Thomas refuse absolument de les vêtir et même de les nourrir.

Il arrive parfois que les requêtes des Acadiens sont appuyées par des Anglais : c'est lorsque les intérêts de ces derniers se trouvent de quelque façon en cause.

Ainsi Joseph Michel, autrefois favorablement connu de la garnison anglaise d'Annapolis, et qui maintenant demeure, avec sa famille, à Marshfield, dans le comté de Plymouth, avait placé son fils François, âgé de vingt-trois ans, au service d'un nommé Caleb Tildon, à un salaire nominal. Les *selectmen* de la ville de Marshfield, John Little et Seth Bryant, " l'ont violemment, contre sa volonté et celle de son père, enlevé de chez Tildon, qui voulait le garder, pour le mettre chez Anthony Windslow." Les mêmes *selectmen* se sont saisis d'un autre de ses garçons, Paul, âgé de quinze ans, et l'ont, de force, malgré les larmes de sa mère, traîné chez Nathaniel Clift pour en faire, contre son gré, un matelot. Il prie le gouverneur et les chambres de déclarer nuls les contrats faits par les *selectmen*, et que ses enfants lui soient rendus, garantissant qu'ils ne seront à charge à personne.

Cette requête est accompagnée d'une déclaration de David Thomas qui en corrobore la teneur, et d'une autre, assermentée, un *affidavit*, de Caleb Tilton, qui certifie que les faits allégués sont vrais et qu'il a même offert ses biens en caution pour l'entretien de la famille Michel, pourvu qu'on lui laissât son fils.

Le lecteur est curieux de savoir ce que va faire la Cour d'un cas aussi clairement prouvé, où il y va de la mauvaise conduite flagrante de deux employés publics.

Sur la recommandation du comité spécial auquel toute l'affaire a été renvoyée, elle en remet l'examen au prochain terme, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Cependant elle reconnaît en principe " que c'est de la part des *selectmen* agir à l'encontre de l'intention de la Législature que de disposer des enfants des Français de la Nouvelle-Ecosse contre une somme d'argent ou toute autre valeur, excepté lorsque c'est dans l'intérêt de ces derniers, (comme dans le cas

présent, sans doute), et que chaque fois que des mineurs désirent et peuvent se subvenir à eux-mêmes, ou que leurs parents ou des amis offrent de se charger d'eux, ils ne devraient pas être enlevés à leur famille contre leur gré ; et que les *selectmen* devraient, en autant que cela se peut, consulter les parents et les mineurs eux-mêmes sur le choix des maîtres à leur donner."

Des instructions aussi molles et aussi imprécises laissèrent comme auparavant le sort des Acadiens absolument à l'arbitraire des *selectmen* et de leurs amis.

Le lecteur n'a pas oublié le geste si humain de Thomas Hutchinson, qui, à l'arrivée des premiers convois d'exilés à Boston, fit descendre du vaisseau où, en compagnie d'une cinquantaine d'autres malheureux, elle périssait de froid et de faim, une pauvre veuve malade, du nom de Benoit, avec sa famille d'enfants en bas âge. Ce Thomas Hutchinson était l'un des citoyens les plus considérables de Boston, ayant été successivement président de la Chambre des Représentants, membre du Conseil, juge en chef, lieutenant-gouverneur, et gouverneur en titre du Massachusetts. Il occupa ce dernier poste jusqu'aux commencements de la révolution américaine en 1756. Il était membre du Conseil.

Au commencement de septembre de l'année 1756, il adresse au gouverneur Shirley une pétition touchante, dans laquelle il raconte l'état de profonde misère où s'était trouvée cette pauvre veuve à son arrivée à Boston ; comment, en dépit de la consigne, il la fit descendre à terre et placer dans une de ses maisons. Malgré tous les soins qu'il lui fit donner, elle mourut au bout de quelques jours ; mais, l'ayant fait venir, elle lui demanda, quelques instants avant d'expirer, " au nom de leur Sauveur commun à tous deux, de prendre sous sa protection ses deux garçons, ses deux filles et son petit-fils."

Il a, depuis le trépas de l'aïeule, veillé sur ces orphelins, comme il le lui a promis, devant Dieu, sur son lit de mort. Mais voici qu'on lui apprend que le shérif de Boston a reçu l'ordre de les emmener loin de la ville, et ces enfants sont dans le désespoir.

Tout ce qu'il demande dans sa pétition c'est qu'il soit permis à ces orphelins de demeurer près de lui, à Boston ; ou, s'il faut absolument qu'ils partent, qu'ils ne soient pas envoyés plus loin que Cambridge, mais placés là, dans une famille Robichau, qu'il indique, et que lui, Hutchinson, se chargera d'eux et donnera pour eux un cautionnement à la ville.

Accueillie favorablement par le Conseil, cette requête est

purement et simplement rejetée (*dismissed*) par la Chambre des Représentants.

Le Conseil refuse d'obtempérer, et ordonne au grand shérif du comté de laisser ces enfants chez Hutchinson, jusqu'au mardi de la semaine suivante.

La Chambre des Représentants casse cet arrêté.

A la fin, après avoir cinq fois fait la navette d'une chambre à l'autre, cette question d'Etat est résolue de la manière suivante : les cinq enfants ne seront pas envoyés, comme ils le devaient être, aux extrémités de la province, mais pourront continuer d'être l'objet des soins de leur protecteur, pourvu que celui-ci se porte garant de leur bonne conduite, et ne leur permette pas de s'approcher plus près d'un mille de Boston !

Quelquefois les villes s'adressent elles-mêmes à la Législature, lorsqu'il s'agit de cas graves, comme le suivant, par exemple : une famille composée du grand-père, de la grand'mère et de cinq enfants en bas âge, a été placée, les enfants à Oxford et les vieux parents à Cambridge. Ceux-ci, contre toute raison, sont venus rejoindre leurs petits-fils. Ni les uns ni les autres n'étant en état de travailler pour gagner leur vie, ils ont été trimballés d'une maison à une autre, et personne n'a voulu en prendre soin. Ils sont maintenant à Newton, sans pain et sans vêtements, à la veille de mourir tous ensemble—*about ready to perish.* D'autres miséreux se sont joints à eux, dans la chétive demeure qui leur a été attribuée, des femmes pour la plupart, dont l'une est à la veille d'accoucher, et deux hommes, dont l'un est bien malade et dans le délire, depuis trois semaines. Personne ne veut leur faire la charité, et leur présence est un fardeau insupportable à la ville. Henry Gibbs, le pétitionnaire, demande, au nom de la municipalité, que cette famille soit envoyée ailleurs.

Ils ne manquent pas à l'occasion d'esprit, ces descendants des Pèlerins anglais, surtout d'esprit de bon aloi.

Jean Labordore déclare dans une pétition au gouverneur, et se fait fort de prouver par plusieurs témoins demeurant à Salem, qu'il a, autrefois, en Acadie, à différentes reprises, sauvé la vie à des Anglais, notamment à tout un équipage de Bostonais, en allant, malgré les menaces des sauvages et au péril de sa vie, les prévenir que les Micmacs se préparaient à les surprendre pour les massacrer ; ce qui lui valut de la part de ces derniers une décharge de fusil dans le corps, dont il garde encore plusieurs plombs, et l'obligea de quitter l'endroit, Maliguêche, (aujourd'hui Lunemburg), où il avait sa maison et des

terres. On ne lui tient aucun compte de tout cela, maintenant, et il en a le cœur brisé.

" Durant les six dernières semaines, on ne lui a donné en tout pour subsister, à lui et à sa famille composée de sept personnes, qu'un quartier d'agneau, et, tous les jours, une pinte de lait. On lui a refusé jusqu'à un attelage pour charroyer du bois de chauffage qu'il avait coupé lui-même. Ils sont là, tous ensemble, en plein hiver, sans vivres et sans feu, dans une maison qui n'a ni porte ni toit. Quand il pleut, ils sont obligés de changer leur lit de place pour trouver un abri, et ils n'ont rien pour se protéger contre la neige fondante. Lorsqu'il est allé se plaindre au *selectman* de ce que le plancher de sa maison était inondé et que tout y flottait, celui-ci, en ricanant, lui a répondu que ce qu'il avait de mieux à faire c'était de se construire un canot et de naviguer dans sa maison."

Tout ce qu'il demande c'est la permission de quitter cette ville de malheur, Wilmington, et de se retirer ailleurs.

Les d'Entremont sont parmi ceux qui portent le plus souvent leurs plaintes aux pieds du lieutenant-gouverneur. Eux aussi rappellent, mais discrètement, les services qu'ils ont rendus aux Bostonais, pendant qu'ils résidaient au Cap-Sable.

Charles Amand Mius et Paul Clermont d'Entremont s'étaient engagés par écrit à travailler pour Ray Thomas. Celui-ci a gardé les deux originaux du contrat et ne veut pas donner aux pétitionnaires la copie à laquelle ils ont droit ; il les menace même de les faire jeter en prison, s'ils persistent à la lui demander ; mais il refuse, en même temps, de les décharger de leurs obligations. François Mius, sa femme et leurs dix enfants, meurent de misère et de privations à Tewsbury, et les autorités ne veulent rien faire pour les secourir. Laurent Mius, père de dix enfants, et son frère se sont engagés à travailler pour les commissaires des pauvres de Methuen. Après deux mois d'ouvrage, tout ce qu'ils ont pu retirer de salaire a été trois verges de vieux coton, deux livres de morue sèche et une livre de saindoux pour l'un, et quelque chose d'équipollent pour l'autre. Quand ce dernier est allé demander son paiement, il a été jeté dehors violemment, frappé avec une pelle à feu et presque assommé. Il crache le sang maintenant, et ne peut plus rien faire. Il est arrivé pis encore à l'un de ses jeunes frères qui, après avoir travaillé sept mois, sans recevoir de gages, s'en revint chez son père. Son employeur l'y suivit, lui enleva presque tous ses vêtements et jura au père qu'il lui fendrait la

tête, s'il levait un doigt pour défendre son enfant. Je passe les pétitions des autres.

Celle de Joseph d'Entremont, père du jeune homme auquel Prebble, comme nous l'avons vu plus haut, enleva la chevelure, à Pobomcoup, après avoir pillé ses biens et brûlé sa maison, mérite que le préambule en soit cité en entier, parce qu'il se retrouve en substance dans la plupart des placets des déportés du Cap-Sable.

" A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et aux honorables membres du Conseil de Sa Majesté :

" Vos suppliants demeuraient au passage de Baccareau, au Cap-Sable, localité fort éloignée et tout à fait séparée des autres établissements de l'Acadie, où ils se livraient exclusivement à la pêche et tiraient de la mer leurs moyens de subsistance. Leur genre de vie les mettait fréquemment en communication avec les pêcheurs anglais, qu'ils eurent souvent l'occasion de secourir ; ils étaient en excellents termes d'amitié avec eux et avec tous ceux de votre nation, sauvant les naufragés, portant secours à ceux qui se trouvaient dans la détresse, fournissant des vivres et prêtant assistance à ceux qui en avaient besoin, et accueillant toujours avec la plus cordiale hospitalité tous ceux d'entre eux qui prenaient refuge dans leur port : toutes choses que vos pêcheurs peuvent abondamment corroborer."

Il termine en demandant tout simplement de n'être pas déporté à la Caroline du Nord, avec Jacques Amirault, comme ils en sont l'un et l'autre menacés.

La pétition de Charles Mius d'Entremont, écrite de sa main, en français et en anglais, d'une large écriture ronde, sera la dernière que je citerai :

" MARSFIELD, 5 janvier 1757.

" *A Son Excellence, etc*...

" C'est avec un très grand regret que je prends la liberté d'importuner Votre Excellence. Nous sommes, moi et ma famille (composée de dix personnes), pour le présent réduits à la dernière extrémité... L'on ne veut pas nous fournir ni de provisions ni de bois et nous sommes presque tout nus. L'on ne veut pas, non plus, nous fournir de travail... Nous mourons, moi et ma famille... J'avais apporté avec moi, cette automne, du Cap-Sable, un baril de bœuf avec six boisseaux de sel, que M. Lamson nous a retirés... Pour le présent nous n'avons

ni bois, ni vivres, et l'on ne veut pas me permettre d'en aller chercher au bois sur mon épaule pour me chauffer. Je suis ainsi réduit à la mendicité pour faire subsister ma famille.

" Charles Mius et toute sa famille."

Pour toute réponse on lui permit de passer dans une autre ville, à la condition qu'il fournît un cautionnement de deux cents louis comme garantie de bonne conduite.

Ces hauts seigneurs, ces barons d'authentique lignée, amis séculaires et éprouvés des pêcheurs et des marchands de Boston, qui, durant les guerres et pendant la paix, ont sauvé la vie à plusieurs de leurs géoliers, rappellent, mais avec quelle dignité ! les services rendus dans leur pays, pour qu'on ait maintenant quelque pitié d'eux et de leurs enfants.

Le nombre des cas d'injustice, de cruauté, de violence, de rapine, de vols, d'outrages de tous genres, dont se plaignent les Acadiens détenus dans les villes et les villages du Massachusetts est à peine croyable. Et encore n'avons-nous probablement pas les doléances des plus malheureux, les veuves, qui n'osaient pas se plaindre, les orphelins et les illettrés, qui ne le pouvaient pas.

Hutchinson, celui que nous connaissons et qui a écrit une histoire du Massachusetts, confesse qu'il lui a été impossible de lire en entier toutes les pétitions adressées par les Acadiens aux gouverneurs : les larmes l'en ont empêché !. . .

Ces malheureux s'adressent aux gouverneurs, parce qu'ils sont hors la loi ; parce que les tribunaux ordinaires de la province ne leur accordent aucune protection.

Il est juste de reconnaître que les membres du Conseil et ceux de la chambre des Représentants allégèrent assez souvent, et autant peut-être qu'ils le pouvaient faire, sans trop compromettre leur ré-élection, les souffrances des prisonniers ; qu'ils redressèrent même, quelquefois, leurs griefs.

Il y a une autre pétition que je citerai, parce qu'elle a une portée historique.

Pascal Poirier.

(*A suivre*)

Revue des faits et des œuvres

Les Irlandais à la Grosse Ile (1)

Par les soins de l'*Ancient Order of Hibernians*, un monument vient d'être élevé, à la Grosse Ile, à la mémoire des Irlandais victimes du typhus pendant la terrible année de 1847. La dédicace de ce monument a fourni, le 15 août dernier, l'occasion d'une très impressionnante cérémonie qui a réuni l'élite irlandaise du pays et des Etats-Unis. Son Excellence Mgr Sbaretti, Délégué Apostolique au Canada ; Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec ; Sir C. A. P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étaient présents, à part une nombreuse assistance où l'on remarquait l'hon. Charles Murphy, secrétaire d'Etat Canadien ; Mgr Sinnott, secrétaire du Délegué; le Rév. Père O'Boyle, O.M.I, Vancouver; l'abbé René Casgrain, Mgr Kirnan, Philadelphie ; Sir Chs. Fitzpatrick, Capt. Victor Pelletier, A. D. C. ; Hon. Wm. Power, Hon. Dr. Guertin, Hon. Chs. Doherty, M. Beauchamp, président de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; H. Kearns, de la société St-Patrice ; l'hon. Chs. Devlin, l'hon. C. J. Kaine, le Rév. Père Hanley, C. S. S. R., Recteur de l'église St-Patrice, le Rév. Père Maloney, de St-Jean, N. B., le Rév. Père Maguire, chapelain provincial de l'*Ancient Order of Hibernians*, M. l'abbé Laflamme, de l'archevêché, M. Joseph Turcotte, M. P., M. T. Béland, agent du département de la Marine, à Québec, l'échevin Collier, M. Walsh, M.P.P., de Montréal, etc., etc.

Après la messe de requiem chantée pour le repos des âmes des victimes, Mgr Bégin a prononcé le sermon, une pièce d'éloquence où l'on a senti revivre le superbe esprit de désintéressement et de dévouement apostolique qui reçut en 1847 les malheureux fils d'Erin. Il a rappelé certains faits, trop oubliés à notre époque, certains sacrifices qui cadrent étrangement avec la politique oublieuse de notre temps :

> Il ne m'appartient pas, a-t-il dit, de rappeler ici une page de nos annales qui vous est familière, ni de vous rappeler la charité héroïque de ces prêtres qui, à l'appel de l'archevêque de Québec, Mgr Signai, sont accourus au secours des

(1) Voir l'*Illustration*, supplément illustré de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINE.

immigrants atteints de la fièvre. De cette bande de missionnaires, la majorité était de nationalité canadienne-française. C'est avec enthousiasme qu'ils se sont joints à leurs confrères irlandais sous la direction zélée du Père Bernard McGauran, de vénérée mémoire. Les archives de ma maison sont remplies des preuves touchantes de leur dévouement et de la joie qu'ils mettaient dans l'exécution de leurs dangereux devoirs.

L'histoire a recueilli les noms de ceux de nos prêtres qui, à cette époque héroïque, ont payé de leur vie le privilège de leur mission sacrée, et qui ont donné à leurs frères affligés la preuve d'un " amour tel que l'homme n'en a pas de plus grand."

Cette croix redira leurs noms à la postérité. Qu'elle s'élève donc vers le ciel comme un gage de votre gratitude envers les missionnaires qui, au péril de leur vie, ont réconforté les âmes de vos ancêtres sur le seuil de l'éternité. Qu'elle brille comme le tribut reconnaissant de ces 600 orphelins dont la plupart ont été recueillis dans les familles de notre province canadienne-française et traités—pour dire le moins—avec la même affection que les enfants de leur propre sang.

Après la messe la cérémonie proprement dite de la dédicace a eu lieu en face du monument.

De très éloquents discours ont été prononcés à cette occasion, par Mgr. Sbaretti, le délégué papal, M. Charles J. Foy, le directeur national de l'A. O. H. pour le Canada, l'hon. Chs. Murphy, Sir Charles Fitzpatrick, M. Joseph Turcotte et le major E. McCrystal, l'un des directeurs nationaux de l'A. O. H. Ce dernier a parlé en gaëlique. (1)

---

(1) Le monument, une croix celtique, en granit, s'élève au-dessus de la plus haute falaise de la Grosse Ile, face au St-Laurent et a une allure très imposante. Sur les quatre faces de la base on lit des inscriptions rappelant les évènements de 1847-48. Voici la traduction française de l'une d'elles :

" A la pieuse mémoire de milliers d'Irlandais qui, pour garder la foi, souffrirent la faim et l'exil, et victimes du typhus, finirent ici leur douloureux pèlerinage, consolés et fortifiés par le prêtre Canadien."

"Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie.Ps.—xxv.—5.

Une autre inscription mentionnant les noms des prêtres qui volontairement se sacrifièrent pour soigner les malades Irlandais atteints du typhus :

* William Wallace Moylan, * Bernard McGauran, James McDewitt, * Pierre Télesphore Sax, James Nelligan, Célestin-Zéphirin Rousseau, * Antoine Campeau, * Joseph Bailey, Léon Provencher, * Michael Forges, Thomas Caron, * Narcisse Bélanger, Louis Antoine Proulx, * Hugh McQuirk, * James McDonald, * Luc Trahan, * Philippe Honoré Jean, J.-Bte Antoine Ferland, Jean Harper, ** Félix Sévérin Brady, ** Edouard Montminy, Bernard O'Reilly, Louis Adolphe Dupuis, J.-Bte Perras, Moïse Duguay, Maxime Tardif, Michael Kerrigan, John Caulfield O'Grady, * Elz. Alexandre Taschereau, * Edward John Horan, Pierre Beaumont, Etienne Payment, Etienne Hallé, Joseph Hercule Dorion, * Charles Tardif, Antoine Lebel, Prisque Gariépy, Wm. Dunn, Godfroy Tremblay, Louis Stanislas Malo, ** Hubert Robson, ** Pierre Roy, ** Michael Power.

* Ont contracté la maladie.

** Sont morts des fièvres.

Nous félicitons nos compatriotes irlandais de ce touchant hommage rendu à la mémoire de leurs pères malheureux et des prêtres héroïques qui ont bravé la mort pour leur donner avec les secours de la religion, l'accueil fraternel sur le sol de la province française de Québec. Du reste, ils ne pouvaient choisir de meilleur temps pour rappeler devant tout le pays, et sous le regard du représentant de Rome au Canada, le " service rendu dans l'infortune ", aux pères de ceux qui, de nos jours, n'épargnent ni la ruse ni le mensonge pour étayer leur fortune politique et religieuse sur les œuvres canadiennes françaises.

Nous avons remarqué le nom d'un révérend père O'Boyle, Oblat, sur la liste des invités. Si c'est le même qui a rédigé l'inique mémoire sur l'université d'Ottawa, les paroles qu'il a entendues, les faits que l'on a mis sous ses yeux, ont dû lui faire comprendre tout l'odieux de l'écrit qu'il a préparé contre ses frères. Il ne manquait plus à cette fête que l'auteur d'un autre mémoire, celui qui fut adressé au cardinal Merry del Val sur la situation des catholiques de l'Ouest. Celui-là aussi méritait une leçon qu'il aurait pu venir apprendre en relisant une des pages sombres de l'histoire de sa race.

Sans doute, les irlandais qui ont prononcé des discours en face du monument de la Grosse Ile, ont dit d'excellentes choses sur notre compte. Ils ne nous ont pas ménagé les compliments. Mais les paroles même de personnages aussi distingués que Sir Charles Fitzpatrick, passeront. *Verba volant.* Ce sont les écrits qui restent et parmi ces derniers, les deux mémoires que nous avons mentionnés plus haut resteront un indestructible monument de cynique ingratitude.

La convention de Brunswick

Nos compatriotes franco-américains de l'Etat du Maine auront un congrès national à Brunswick les 4 et 5 octobre prochain. Ce congrès, vu les circonstances particulièrement pénibles où se trouvent nos amis du Maine, aura une importance plus qu'ordinaire. Il s'annonce très bien et nous ne cachons pas tout le plaisir que nous a causé la belle allure de la proclamation qui a été lancée par le comité d'organisation. Lisons plutôt :

> ⚜ Né du principe généralement admis, qu'aucune classe de la société, dans la vie religieuse, sociale ou politique, ne peut plus avancer sans l'alliance intime de tous les efforts et de toutes les énergies, le grand mouvement de ralliement et de revendication des Franco-Américains du ⚜

> Maine, qui a d'abord été organisé à Lewiston et qui s'est accentué davantage à la mémorable convention de Waterville les 24 et 25 juin 1907, doit, pour obtenir les résultats désirés, se poursuivre sans trêve et sans faiblesse, comme aussi avec courage et fermeté ; il faut que nous nous rendions compte de la condition des nôtres dans toutes les parties de cet Etat ; il faut que nous soyions au courant des actes arbitraires des assimilateurs à outrance dont la présence s'est souvent révélée dans nos paroisses canadiennes ou mixtes ; il nous faut enfin prendre les moyens de réaliser nous-mêmes où nous en sommes avec notre travail, et d'améliorer sans cesse notre sort sur cette terre libre d'Amérique, et en particulier dans ce bel Etat du Maine.
>
> Or, l'un des premiers moyens pour arriver à ce but est de se réunir, de se consulter, de délibérer et d'adopter ensemble les mesures jugées les plus sages par les représentants autorisés de chacun de nos centres canadiens.

Suit une citation des deux derniers paragraphes de la proclamation lancée par les Canadiens du Connecticut et que l'on trouvera sous l'entête " Nos compatriotes du Connecticut ".

Le document donne ensuite la liste des sujets qui devront occuper l'attention des congressistes : la langue française, le clergé national, les écoles paroissiales, les sociétés de secours mutuels, la naturalisation et la presse franco-américaine.

Une recommandation spéciale est faite aux délégués " de se renseigner le plus possible sur tout ce qui touche à l'avancement de l'élément franco-américain en général dans leurs localités respectives et dans l'Etat du Maine."

La convention du Maine durera deux jours. C'est assez pour adopter d'énergiques résolutions, pour tracer un programme de défense, mais c'est bien peu pour raconter tout ce que l'assimilation, dans ce diocèse, couvre d'injustices, de vengeances mesquines, de cynisme persécuteur et de scandale. Aussi la convention du mois d'octobre a-t-elle moins pour but de raconter des misères que de trouver les moyens d'y rémédier.

Les journalistes franco-américains, dans une série de résolutions restée fameuse, demandèrent à Rome, il y a trois ou quatre ans, d'instituer une enquête dans les diocèses de la Nouvelle-Angleterre. Si cette enquête était accordée, c'est à Portland qu'elle devrait commencer. Et s'il commençait par là, le commissaire-enquêteur ferait bien d'apporter avec lui quelques douzaines de petits cathéchismes pour certains esprits dirigeants qui en ont oublié les premières notions.

Nous n'en disons pas davantage sur cette question qui sera traitée au long par notre directeur dans le prochain numéro de la Revue.

En attendant, nous offrons aux futurs congressistes de Brunswick nos vœux ardents de courage, de fermeté et de succès.

Les gens de chez nous

Une visite que notre directeur a faite récemment à quelques centres de la Nouvelle-Angleterre a provoqué un petit incident qui ne manque pas d'intérêt. L'*Union* de Woonsocket, l'excellent organe de l'*Union St-Jean-Baptiste* l'a relevé de façon assez vive et en a profité pour rendre à notre REVUE un témoignage de sympathie dont nous lui sommes tout particulièrement reconnaissant. Voici la note de l'*Union :*

> M. J. L. K.-Laflamme, directeur de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINE, était de passage à Woonsocket cette semaine. Il a visité quelques centres de la Nouvelle-Angleterre dans l'intérêt de la REVUE, qui a déjà pris des développements considérables et jouit d'une influence incontestée dans les hautes sphères politiques et religieuses.
>
> Nous avons même appris avec plaisir que cette excellente publication, entièrement dévouée aux intérêts franco-américains, prendra prochainement des développements qui la placeront parmi les meilleurs périodiques français du continent.
>
> C'est la meilleure preuve qu'elle répond à un besoin de notre organisation nationale.
>
> Une autre preuve de sa valeur comme publication de combat, c'est que la seule présence de son directeur dans l'Etat du Maine a paru troubler là et jusque dans le Massachusetts, le sommeil de tous les " fessiers " qui se sont distingués du côté de nos ennemis lors des graves incidents du Maine et de Fall-River.
>
> On peut en juger en lisant la note suivante parue dans le *Courrier* de Lewiston et reproduite par l'*Indépendant* de Fall-River :
>
> *EN MISSION IMPORTANTE*
>
> *Lewiston, Me.,* 12.—*M. J. L. K.-Laflamme, de "L'Action Sociale", de Québec, est actuellement au milieu de nous. On dit qu'il va profiter de son séjour ici pour mettre un peu d'ordre dans les affaires du diocèse de Portland.—A. R.*
>
> Un original a entrepris récemment la tâche de faire le tour du monde en marchant sur les mains.
>
> La note qui précède montre que pour certaines gens, c'est faire œuvre admirable que de penser et parler comme ce globe-trotter marche. Mais qu'il soit à un bout ou à l'autre, leur esprit est toujours à sa place.
>
> La REVUE fait son chemin et accomplit une œuvre qui compte et qui aura les effets attendus. On l'a si bien compris qu'à Woonsocket seulement les amis du directeur de la REVUE ont généreusement souscrit à son œuvre en prenant des actions pour plusieurs centaines de piastres.

Les écoles séparées d'Ontario

Nous retrouvons parmi nos notes un excellent article sur cette question. L'article publié par le vaillant *Moniteur* de Hawkesbury, donne un exposé complet et clair de toute la situation. Cette question, on l'admettra, est peu connue dans la province de Québec. De plus, là comme ailleurs, les passions politiques ont grandement contribué à empêcher la vérité d'être connue. Un fait reste établi, c'est que les catholiques canadiens-français d'Ontario se plaignent. Ont-ils raison ? Qu'on en juge par l'article du *Moniteur* que voici :

Le système scolaire de la province d'Ontario reconnait l'existence légale des écoles séparées catholiques romaines pour des fins d'instruction religieuse. Les autorités chargées d'appliquer ce système n'autorisent point, mais tolèrent à regret l'emploi de la langue française dans certaines écoles, dites bilingues, où il serait ABSOLUMENT IMPOSSIBLE d'exiger que les diverses matières du programme primaire soient enseignées en anglais.

Les règlements officiels concernant les écoles bilingues aussi bien que les instructions données aux inspecteurs, obligent les instituteurs et les institutrices à suivre aussi scrupuleusement que possible, le programme d'études élaboré pour les écoles publiques. Aucun programme officiel spécial n'existe actuellement pour les écoles séparées, bilingues ou autres.

Les seuls examens auxquels peuvent préparer ces écoles sont :

1° L'examen d'entrée au *Collegiate,* exclusivement anglais.

2° L'examen d'entrée à l'Ecole d'entrainement bilingue; le programme de ce dernier examen comprend toutes les branches du 5ième cours (Form V.) en anglais, et quelques questions élémentaires de grammaire, de composition et de littérature française. Nous pourrions même ajouter que celles-ci ne sont pas obligatoires mais surérogatoires.

Un élève qui désire continuer son cours bilingue n'a absolument aucun moyen de le faire, et se voit fatalement condamné à se contenter d'une connaissance très élémentaire de la langue française.

En effet, s'il est préparé à l'examen d'entrée au *Collegiate,* il lui a fallu à partir du 3ième cours (Form III.), étudier presque exclusivement l'anglais, le français ne lui étant d'aucune utilité pour cet examen. Est-ce au *Collegiate* qu'il apprendra sa langue ? Où sont ceux ou celles qui y ont appris, suffisamment pour en faire usage, le français, l'allemand, ou une autre langue étrangère à l'anglais ? (Il est tout à fait étrange que dans Ontario, l'on mette le français sur le même pied que les langues étrangères).

Si, d'un autre côté, cet élève veut se préparer à subir l'examen d'entrée à l'Ecole d'Entrainement bilingue, où il ne saurait être admis avant l'âge de 17 ans révolus, il doit également dévouer plus des quatre-cinquièmes de son

temps à l'étude de l'anglais, vu la nature de cet examen.

Quant à la perspective ouverte à un jeune homme intelligent ou à une jeune fille studieuse, qui désirent embrasser la carrière de l'enseignement, en vérité, elle n'est guère attrayante. Après avoir passé une année à l'Ecole d'Entraînement bilingue, il ou elle recevra un diplôme du 3ième degré (si on peut appeler cela un diplôme), valide pour cinq ans, ou moins, lequel lui donnera le droit d'enseigner dans les écoles séparées dites bilingues, sur recommendation de l'inspecteur, pourvu toutefois que les commissions scolaires, après une double annonce dans les journaux, n'aient pu se procurer un instituteur porteur d'un diplôme du second degré, et aient obtenu du Ministère de l'Instruction Publique l'autorisation de retenir les services d'un maître ou d'une maîtresse n'ayant que le diplôme du 3ième degré. Même alors, ces municipalités ne sauraient compter sur l'octroi du gouvernement pour établir et maintenir, dans leur localité, un cours complémentaire (V. form).

En passant par le *Collegiate*, un jeune homme ou une jeune fille peuvent se préparer, en deux ou trois ans, à passer l'examen d'entrée à l'Ecole Normale régulière d'où, après une année d'entraînement exclusivement anglais, ils sortiront munis d'un diplôme de second degré, diplôme permanent, les autorisant à enseigner dans toutes les écoles de la province d'Ontario et même dans les autres provinces de langue anglaise.

Maintenant, si nous jugeons des degrés d'efficacité des écoles primaires bilingues actuelles par les jeunes gens qui, au prix d'un travail exorbitant, et grâce au dévouement de leurs instituteurs et institutrices, s'y sont préparés à subir les examens d'entrée à l'Ecole Modèle ou d'Entraînement bilingue, nous sommes obligés de reconnaître que ces jeunes gens savent plus d'anglais classique que de français, et il n'en saurait être autrement puisqu'ils ont été obligés d'étudier presque exclusivement l'anglais, durant les deux ou trois années précédant leur admission à la dite Ecole d'Entraînement bilingue.

Or, dans ces conditions, ne serait-il point absurde de supposer qu'il soit possible, en quelques mois, de suppléer à l'insuffisance des connaissances académiques de ces futurs instituteurs et institutrices, tout en les initiant aux éléments de pédagogie, leur inculquant la connaissance et l'usage des méthodes, et les soumettant à un entraînement pratique qui, à lui seul, absorbe plus d'un tiers du temps de la session.

Puisque le gouvernement d'Ontario reconnait l'existence légale des ECOLES SEPAREES, il semblerait logique qu'il pourvût aux nécessités qu'impose cette existence, et leur fournît, tout au moins, les moyens de former des maîtres et des maîtresses selon les exigences du principe religieux qui a motivé l'établissement de cette catégorie d'écoles. Or, existe-t-il en Ontario, une seule Ecole Normale Catholique, bilingue ou autre ? Et les instituteurs et les institutrices des Ecoles Séparées, de langue anglaise, ne sont-ils pas obligés de passer par l'Ecole Normale régulière, soi-disant neutre ?

Et le personnel des écoles bilingues, si l'on en excepte les religieux et les religieuses, de quoi se compose-t-il ?

De quelques rares jeunes gens et de nombreuses jeunes filles, très intelligents, très dévoués, pleins de bonne volonté, de zèle, et de patriotisme, mais qui n'ont eu, jusqu'à présent, aucun moyen de se former sérieusement à leur grande, noble, mais aussi bien difficile mission, si importante, si vitale, au point de vue des intérêts les plus chers, de l'existence de la race canadienne-française en cette province.

Que l'on compulse les statistiques, que l'on consulte les rapports des inspecteurs, l'on y constatera que plus des neuf-dixième des institutrices des écoles bilingues y enseignent en vertu d'un simple permis de l'inspecteur primaire.

Est-il surprenant que l'on se plaigne de la faiblesse des études primaires, que l'on crie à l'affaiblissement, au déclin de la langue française dans Ontario, que l'on s'aperçoive enfin de la rapidité terrifiante avec laquelle se fait l'anglification des nôtres en cette province ?

Devant cet état de chose, les plus optimistes eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de se sentir troublés et d'admettre que les Canadiens-français d'Ontario ont le droit de se plaindre et le *devoir impérieux de s'unir pour réclamer énergiquement leurs droits.*

En résumé, le but auquel devraient tendre les efforts concentrés de tous les bons catholiques et de tous les vrais patriotes, c'est d'obtenir :

1° La création d'un système complet d'enseignement primaire bilingue, avec un programme spécial donnant à chaque langue une juste part, et d'où serait exclus tout ce qui n'est pas d'absolue nécessité ;

2° L'établissement d'Ecoles Supérieures (High Schools) réellement bilingues, où nos enfants, sans danger pour leur foi, pourront acquérir une éducation secondaire sérieuse, et d'où sortiront des jeunes gens en état d'alimenter notre Ecole d'Entraînement bilingue, laquelle deviendrait alors une Ecole Normale bilingue émettant des diplômes spéciaux du second degré qui comporteraient tous les avantages pécuniaires attachés au diplôme ordinaire du même degré.

Rien de moins ne saurait être satisfaisant. (1)

Fête nationale des Acadiens

La fête de l'Assomption, fête nationale des Acadiens, a été célébrée avec éclat le 15 août, dans les principaux centres français des provinces maritimes.

A Moncton, N. B., qui semble tout désigné pour le siège du prochain évêque acadien, la manifestation a été plus particulièrement solennelle. La fête fut inaugurée par des offices

(1) Le gouvernement d'Ontario vient d'appeler au poste de principal de l'école normale bilingue, de Sturgeon Falls, M. l'avocat Payment, de Québec, ancien citoyen d'Ontario, qui s'était déjà créé une belle réputation d'instituteur avant d'entrer au barreau. Cette nomination a ramené un peu d'espoir chez ceux qui désespéraient de voir le gouvernement Whitney trancher cette importante question dans le sens de la justice.

religieux et un sermon de circonstance prêché par le Rév. Père Chiasson, supérieur des Eudistes de Church Point, N. E.

Dans la soirée une grande réunion patriotique a eu lieu à la salle Saint-Bernard sous la présidence de M. A. J. Légère, avocat. Les orateurs de la soirée furent tour à tour, le R. P. Leblanc, M. Docitiel Robichaud, le R. P. Robichaud, le R. P. Chiasson et l'hon. sénateur Poirier.

Le discours prononcé par le sénateur Poirier a été un nouveau réquisitoire en faveur des siens, une chaleureuse revendication des droits des Acadiens à leur entité nationale.

> Nous, Acadiens-français, a-t-il dit, nous n'avons que des éloges à adresser à nos frères protestants. Qu'ils soient orangistes, francs-maçons, ou qu'ils ne le soient pas, ils nous traitent toujours avec esprit de justice et libéralité. Nous n'avons pas non plus de reproche à faire à nos compatriotes irlandais catholiques. En somme, nous ne sommes pas meilleurs qu'eux et ils ne sont pas meilleurs que d'autres. Sur cette terre libre sous le drapeau britannique—source de toute liberté moderne—nous demandons d'avoir dans l'Eglise ce que nous avons dans l'Etat, la reconnaissance de nos droits, qu'on nous refuse encore.
>
> On a donné comme raison du refus de nous reconnaître dans la hiérarchie, notre pauvreté qui nous empêchait, dit-on, d'avoir un évêque de notre nationalité. Apparemment, d'après ces vues, ce qui donne la qualification pour devenir évêque, c'est l'argent. Un autre argument apporté contre nous à Rome, comme justification de l'opposition venant de certains quartiers Irlandais, c'est que le français n'est pas parlé, particulièrement dans les couvents, et que pas un évêque acadien ne pouvait être nommé parce que l'avenir de l'Eglise catholique en Amérique appartient à la race irlandaise et que l'élément français recule, et que dans un avenir prochain il est appelé à disparaître.

L'orateur a donné des statistiques depuis 1881 comparant les progrès accomplis par les catholiques français et irlandais dans tout le Canada et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Les chiffres donnés démontrent que l'augmentation est en faveur de l'élément français, et que la race française, loin de perdre du terrain, en gagne toujours sur les irlandais.—Dans le diocèse d'Halifax, les français dépassent en nombre les irlandais et les écossais réunis laissant de côté les italiens et les immigrants. Dans le diocèse de Saint-Jean, le nombre des français catholiques est également divisé avec celui des Irlandais. Dans le diocèse de Chatham, les français comptent trois contre un irlandais.

Dans les derniers 28 ans, les français ont augmenté dans les

Provinces Maritimes d'environ 40,000, quand les irlandais n'ont augmenté que d'environ 3 à 4,000.

L'hon. M. Poirier parla ensuite des Etats de la Nouvelle-Angleterre, et termina son discours en assurant son auditoire qu'il n'existe aucun ressentiment, que l'harmonie doit être basée sur une justice réciproque et sur la reconnaissance des droits égaux dans l'Eglise comme dans l'Etat.

Le Concile Plénier de Québec

Voici le programme des réunions préliminaires, l'ordre des sessions ainsi que des cérémonies conciliaires et des cérémonies extra-conciliaires du premier concile plénier du Canada, qui s'ouvrira à Québec le 19 septembre prochain :

I. Ordre des réunions préliminaires : jeudi, 16 septembre.—Arrivée de Son Excellence le Délégué Apostolique et des Pères du Concile, à 3 heures p. m.—Réception à la Basilique.—Réunion, à l'archevêché, des Métropolitains, dans la salle des Pères du Concile, à 8 heures p. m.

Vendredi, 17 septembre, 9 heures a. m.—Congrégation préliminaire des Pères du Concile.

Samedi, 18 septembre, 9 heures a. m.—Première réunion préliminaire, dans la salle des Promotions, à l'Université Laval, des Pères et de tous les autres membres du Concile.

II. Ordre de chaque jour : Dimanche, 9 heures a. m.—Session solennelle ; 7.30 heures p. m., vêpres pontificales.

Lundi, 9.30 heures a. m.—Congrégation des Evêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Mardi, 9.30 heures a. m.—Réunion synodale ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Mercredi, 9.30 heures a. m.—Congrégation des évêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Jeudi, 9.30 heures a. m.—Réunion synodale ; 4 heures p. m., Congrégation des évêques.

Vendredi, 9.30 heures a. m.—Congrégation des évêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Samedi, 9.30 heures a. m.—Réunion synodale ; 3 heures p. m., réunion des commissions ; 4 heures p. m., Congrégation des évêques.

N. B.—Tous les jours de la semaine, messe conciliaire à 8 heures a. m., dans la Basilique.

III. Ordre des offices extraordinaires : Jeudi, 23 septembre,

à 9 heures.—Service solennel dans la Basilique pour les évêques défunts.

Dimanche, 3 octobre.—Pèlerinage des Pères du Concile à Sainte-Anne de Beaupré.

IV. Ordre des offices extra-conciliaires : Mardi, 21 septembre, à 8 heures p. m.—Réunion des hommes dans l'église de Saint-Sauveur.

Dimanche, 26 septembre, à 8 heures p. m.—Réunion des hommes dans la Basilique de N.-D. de Québec.

Mardi, 28 septembre, à 8 heures p. m.—Dans l'église Saint-Patrice, réunion des hommes et des jeunes gens.

Jeudi, 30 septembre, à 3 heures p. m.—Dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, réunion de tous les enfants de langue française qui fréquentent les écoles.

Dimanche, 3 octobre.—Pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré.

Mardi, 5 octobre, à 8 heures p. m.—Dans l'église N.-D. de Jacques-Cartier, réunion de tous les jeunes gens catholiques.

Jeudi, 7 octobre, à 3 heures p. m.—Dans l'église Saint-Patrice, réunion de tous les enfants des écoles de langue anglaise.

Dimanche, 10 octobre, à 3 heures p. m.—Dans l'église Saint-Patrice, réunion des femmes de langue anglaise.

Mardi, 12 octobre.—Dans l'église Saint-Roch de Québec, à 3 heures p. m., réunion des femmes de langue française.

Nos compatriotes du Connecticut

La dix-neuvième convention des franco-américains du Connecticut aura lieu à Norwich les 7 et 8 du mois de septembre courant. On ne peut lire sans émotion les passages suivants de leur lettre de convocation :

> Nos adversaires ont si bien compris la puissance de cohésion que nous procure l'idiome familial, que c'est contre ce château-fort de la défense nationale qu'ils dressent incessamment leurs plus fortes et leurs plus redoutables batteries.
>
> Allons-nous, maintenant, après tant d'années de combats, abandonner lâchement la lutte ? Sera-t-il dit que, oublieux de nos ancêtres, ces valeureux pionniers de la religion et de la liberté aux Etats-Unis comme au Canada, nous aurons jeté le manche après la cognée, et que, traîtres à nos traditions et à notre histoire, nous nous serons laissés terrasser par les idées étroites et subversives d'une clique qui, pour dire le moins, ne nous est supérieure en absolument rien du tout ? Non, mille fois non ; nous le proclamons hautement, la revendication de nos droits ne cessera pas tant qu'il existera un seul Américain Canadien-Français en ce grand pays de liberté.

Notre adhésion loyale et inaltérable est acquise à la langue anglaise, le parler officiel de notre patrie actuelle. Plus que personne, nous tenons à parler correctement la langue qui domine ici dans toutes les affaires politiques et commerciales. Nous exigeons aussi que nos descendants apprennent à fond cette même langue. Mais, tout-à-fait conscients de nos prérogatives, libres dans un pays libre, nous possédons un droit inviolable, droit que nous avons érigé en devoir, celui de nous exprimer en français dans toutes nos relations familiales, sociales et religieuses. Que la victoire, un jour, couronne nos désirs, il n'y a pas le moindre doute, surtout si nous continuons à suivre le chemin tracé par nos sociétés et nos congrès.

Notre avenir réside donc, croyons-nous, dans notre intégrité comme citoyens américains parlant le français, et c'est là la principale question qui devra être traitée à notre prochaine réunion plénière. Car, si nous conservons notre langage si doux et si pur, il ne manquera jamais chez nous assez de fierté pour ne cesser de demander à cor et à cri des prêtres de notre race pour diriger les paroisses où nous sommes la majorité, assez d'ardeur pour supporter les écoles où le français est en honneur, assez de patriotisme pour que nos sociétés franco-américaines s'acheminent lentement vers la plus haute prospérité, assez d'orgueil pour que la naturalisation soit de plus en plus le puissant levier de notre influence civile et religieuse, assez d'accords de sentiments pour que notre presse canado-américaine soit lue dans tous nos foyers ; assez de cœur, enfin, pour que partout l'on sache que l'Américain Canadien-Français du Connecticut et des Etats-Unis est un homme d'honneur et de caractère

Certes, elle n'est pas morte la race qui peut encore tenir ce langage après vingt ans de persécution systématique et de trahison savamment calculée. Cette proclamation, si elle est lue avec recueillement, devra soulever bien des remords chez des gens qui, attirés dans le Connecticut à cause de leur race et de leur parenté avec les franco-américains, ont tout renié de leur sang et de leurs traditions pour servir les desseins des assimilateurs. Il est inutile de donner les noms.

Seulement, que ceux-là qui, pour saluer une grande victoire franco-américaine, n'ont pas trouvé mieux que de sonner le glas des groupes français de la Nouvelle-Angleterre, aillent à Norwich apprendre comment on sauve une race et comment on maintient des traditions.

Nos compatriotes du Connecticut luttent depuis assez longtemps pour avoir déjà semé quelques épitaphes glorieuses. Chaque convention qui arrive signale la perte d'un chef. Cette fois, un regret plus profond peut-être parce qu'il était moins attendu se répandra dans l'âme des délégués en voyant vide la chaise occupée par ce géant des causes nationales que fut le

docteur Leclair. Mais l'exemple qu'il a donné aux siens vivra encore et c'est sa pensée vigoureuse qui se retrouvera dans les revendications des congressistes, c'est sa parole nerveuse, enthousiaste et ferme que l'on entendra encore dans bien des discours.

On parle d'élever un monument à ce patriote disparu avant l'âge. Ce projet qui mérite d'être mis à exécution et qui devrait recevoir le concours de tous les franco-américains de la Nouvelle-Angleterre fera plus que conserver la mémoire d'un homme. Il gravera dans le marbre l'idée généreuse qu'il défendit toute sa vie et la beauté d'un caractère sincèrement épris de sa religion et de sa race, la magnanimité d'une âme qui le fit, jusque sur son lit de mort, lutter de générosité avec ceux-là mêmes qui persécutaient les siens.

Le langage canadien

Le troisième centenaire de la découverte du lac Champlain a donné lieu à un incident qui ne manque pas de piquant. A Plattsburgh, M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, après avoir prononcé un éloquent discours anglais, annonça qu'il allait parler dans la langue des milliers de Franco-américains présents à la fête. Le correspondant de la *Presse Associée* vit dans cela une grosse affaire et annonça tout simplement que M. l'ambassadeur avait dit quelques mots dans l'idiome canadien.

Les journaux franco-américains et en particulier l'*Indépendant* de Fall River, ne furent pas lents à relever l'incident qu'un ignorant de plus venait de soulever pour le bénéfice de ce que l'on appelle encore en certains milieux américains le *parisian french*.

M. Jusserand s'est empressé de remettre les choses au point en adressant à l'*Indépendant* et à ses confrères la lettre suivante:

> Ambassade de France à Washington, 13 juillet 1909
>
> *Monsieur l'éditeur en chef,*
>
> J'ai lu, avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, l'article que vous avez bien voulu consacrer aux très belles cérémonies de Plattsburgh et je vous en remercie de tout cœur.
>
> Pour ce qui est du malentendu que vous signalez, permettez-moi de le dissiper d'un mot. Le langage des Canadiens et celui des Français est le même langage, étant le français.

> Je n'aurais jamais cru que nul pût se tromper sur le sens de mes paroles : puisque, quand j'ai dit aux Canadiens que j'allais parler leur langue, j'ai tout aussitôt parlé la mienne, qui est la même chose que la leur.
>
> Non, nul doute n'est possible, et j'ai eu de trop nombreuses occasions de lire et admirer les écrits en vers et en prose d'amis canadiens, d'entendre leurs discours, de causer avec eux (et tout récemment encore, jusque dans la lointaine Moxee-Valley, dans l'Etat de Washington), pour n'en être pas convaincu : les berceaux de Québec et de Montréal, et les berceaux de Paris, Lyon ou Orléans, entendent tomber des lèvres maternelles les mêmes sons, entendent la même langue, le français dont ceux qui le parlent ont droit d'être fiers depuis mille ans.
>
> Veuillez recevoir, monsieur l'éditeur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.
>
> JUSSERAND.

Voilà un incident des grandes fêtes qui est expliqué. Nous ne pouvons pas en dire autant d'autres événements qui resteront dans l'ombre pour avoir mis en cause des gens qui n'ont pas la même conception de la courtoisie. Aussi pourquoi l'abstention des catholiques irlandais—clergé surtout—aux manifestations de l'Ile La Motte ? Ils étaient peut-être réunis en quelque comité secret où, après avoir trouvé que la bataille de Carillon a été gagnée par les fils de la Verte Erin, ils cherchaient si Montcalm lui-même n'était pas un hibernien déguisé. Quand on prend du galon !......

La jeunesse franco-américaine

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la convention de l'Association Catholique de la jeunesse franco-américaine. L'espace ne nous permet pas de revenir sur ce sujet en publiant le compte rendu complet de cette importante réunion, des manifestations patriotiques et religieuses auxquelles elle a donné lieu. Mais nous tenons à publier ici les résolutions qui ont été adoptées par nos jeunes amis de là-bas et qui résument admirablement les travaux de leur intéressant congrès.

Ces résolutions ont été rédigées puis adoptées comme suit : (1)

> Les délégués des cercles de l'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine, réunis en Congrès à Woonsocket, R. I., les 11 et 12 juillet 1909, adoptent au nom de la susdite Association, les résolutions suivantes :
>
> 1.—Ils proclament leur filial attachement à la foi catho-

(1) Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne une lettre de M. Omer Héroux qui était présent à la convention et qui y a donné une conférence à laquelle toute la population franco-américaine de Woonsocket a voulu assister.—L. K.

lique et déposent aux pieds de l'illustre Pontife régnant, l'hommage de leur entière soumission.

2.—Ils protestent de leur fidélité et de leur respect, à l'égard des institutions de la République américaine.

3.—Ils adhèrent à la Société Franco-Américaine du Denier de St-Pierre et s'engagent à la seconder dans la poursuite de son œuvre.

4.—Désireux de faire œuvre utile et profitable, ils se déclarent en faveur de l'établissement d'une caisse d'éducation destinée à aider les jeunes gens dans leurs études.

5.—Au souvenir de l'amical salut, parti des Associations sœurs de la Jeunesse de France et du Canada il y a un an, ils tendent aux camarades d'outre-mer et de par delà la ligne 45ième, une fraternelle poignée de main.

6.—A l'Association Canado-Américaine, à l'Union Saint Jean-Baptiste d'Amérique,à l'Ordre des Forestiers Franco-Américains qui leur ont adressé des hommages et des bons souhaits ; à tous les sincères amis de leur cause et à la presse franco-américaine qui leur rend de si grands services dans l'œuvre qu'ils ont entreprise, ils disent un généreux merci.

7.—Ils s'engagent à promouvoir les intérêts de la langue française par toutes les formes que peut revêtir l'accomplissement de ce devoir, et à encourager dans la mesure de leurs forces, les œuvres de jeunesse en particulier.

A propos de Knights of Columbus

La boutade suivante, que nous trouvons dans le *Canado-Américain*, de Manchester, N. H., est un morceau qui sera goûté, nous n'en doutons pas, par les lecteurs de la REVUE :

Et dire que nous en sommes encore à l'époque des croisades ! Qui l'aurait cru en ces temps d'aéroplanes, d'automobiles et de commissions royales. C'est pourtant bien le cas, et tout récemment dans une ville de l'Alabama, (Mobile) des Chevaliers de Colomb, lançaient le cri, à Québec ! à Québec ! comme autrefois les anciens preux, à l'appel du moine de Citeaux, revêtaient leurs armures pour aller défendre le tombeau du Sauveur.

Ce sera certes un spectacle inoubliable que d'admirer par un beau matin de 1910, la bonne cité de Champlain, couverte de fleurs et de décorations, avec des drapeaux flottant à la pointe de ses clochers et de ses mats et les citadins, la boutonnière fleurie, s'aborder en disant : " Québec a levé le siège, les Knights sont entrés dans la place."

Car il y a cette différence entre les Croisés et les Chevaliers, que les premiers s'emparaient des villes en combattant à armes blanches et face à face avec leurs adversaires, tandis que les seconds, plus modernisés, s'attaquent plutôt à la vie nationale d'un peuple et travaillent dans l'ombre à saper ses institutions.

Autres temps ! Autres mœurs !

Après être entrés dans Québec, les vainqueurs ne manqueront pas de chanter leur victoire. Il y aura grande procession à travers les rues de la cité, des fanfares joue-

ront *St.Patrick's hymn* ou autres morceaux du genre, enfin comme la société est une société de catholiques, une messe solennelle sera célébrée à la basilique Un sermon sera donné en anglais sur les devoirs des canadiens-français d'encourager les sociétés étrangères de préférence à leurs propres sociétés nationales. Nul doute que ce sera très touchant ; l'orateur dans de superbes envolées, mettra l'enthousiasme au cœur de ces braves chevaliers. Enfin pour clôturer dignement une si mémorable journée, le soir selon l'habitude, il y aura bal. Oh ! mais un bal auprès duquel celui de " chez Boulé après les vêpres " n'était qu'une sauterie d'enfants d'école, un bal capable d'éclipser celui qui a été donné récemment dans le Rhode-Island à l'occasion du 22ième anniversaire de consécration d'un évêque ; un bal enfin... les expressions nous manquent pour décrire toute la splendeur d'une pareille apothéose.

Que l'on y songe ! Ce ne sera pas un mince évènement que la reddition d'une ville jusque là fidèle à trois siècles de traditions françaises et catholiques. Quelle victoire pour l'assimilation ! Seules les plaines d'Abraham, où dorment dans la poussière, les soldats de Montcalm tombés en 1759, sont dignes de voir sceller ce pacte de reniement. Faut-il que ces Chevaliers de la danse aient la bosse de l'audace démésurément développée ou que les descendants des de Laval et des Frontenac aient celle de l'honneur singulièrement rapetissée, pour lancer à la face du passé une pareille injure !

Après s'être successivement attaqué aux Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, à ceux du Manitoba, de l'Ouest canadien et des Provinces Maritimes, après les dénonciations de l'archevêque Glennon et les sages mesures adoptées par Mgr Archambault, après les articles si bien documentés de M. Preuss dans la *Catholic Fortnightly Review* et les charitables avis donnés par la presse canadienne vraiment patriote, l'assimilation s'implante au cœur même de notre nationalité et c'est à Québec, le berceau de notre race, qu'elle va opérer ses sourdes manœuvres et élever ses tréteaux. Le mal est toujours plus grand quand il part de plus haut, et si l'on songeait un peu sérieusement aux graves conséquences résultant de cet engouement de la classe intellectuelle canadienne pour des sociétés qui sont ouvertement hostiles à notre race, l'on changerait peut-être d'attitude.

Nous savons que nos protestations ne seront pas entendues,—*aures habent et non audient*—des voix plus autorisées que la nôtre se sont déjà inutilement élevées.

Mais quand l'assimilation, abritée sous le nom des *Knights of Columbus*, aura définitivement pris pied sur le rocher de Québec, quand on célébrera par un grand bal ce mémorable évènement, d'autres voix jailliront du sol où dorment les aïeux. Elles surgiront partout, des Montagnes Rocheuses aux Laurentides, de la Baie d'Hudson aux côtes du Pacifique ; elles viendront des forêts ténébreuses où les Jogues, les Brébœuf, les Lalement ont évangélisé les peuplades sauvages et souffert la mort pour la foi du Christ ; elles monteront en un grondement de reproche des champs de bataille de Carillon, Ste-Foye, Plaines d'Abraham et St-Denis ; elles prendront tour à

tour les accents d'un Frontenac, d'un Mgr de Laval, d'un Lafontaine et d'un Mercier pour protester contre ce reniement d'un passé de fidélité à la foi catholique et aux traditions françaises.

Un séminaire dans l'Ontario

Les journaux ont publié la dépêche suivante en date du 27 juillet (1909) :

> TORONTO, 23 juillet.—L'association connue sous le nom de *The Catholic Church Extension Society* a décidé de faire de Toronto un foyer d'instruction catholique qui ne sera inférieur à aucune institution enseignante d'Amérique.
>
> La *Catholic Church Extension Society* a décidé de construire, à mi-chemin entre Scarboro Junction et le lac de ce nom tout près de Toronto, un séminaire où ceux qui se destinent au ministère paroissial dans l'Ontario recevront l'enseignement théologique et pourront aussi faire tout leur cours classique. Un vaste terrain, de la contenance de soixante acres, a été acheté pour y ériger le nouveau séminaire.
>
> L'édifice coûtera au moins un demi-million.
>
> Sa construction comblera une lacune, car jusqu'ici les diocèses d'Ontario devaient avoir recours aux institutions catholiques de Québec ou d'ailleurs pour la formation de leurs prêtres. Chaque diocèse d'Ontario n'a pas comme les diocèses de Québec son petit séminaire.
>
> Ce sera une institution destinée à former des prêtres pour les missions, mais pas pour former des missionnaires pour les pays étrangers : il y a assez de missions au Canada pour utiliser tous les missionnaires et les prêtres que le séminaire de Toronto pourra former.

Voilà une institution à laquelle les canadiens-français vont être appelés à contribuer et qui ne leur sera pas tout particulièrement sympathique. Les directeurs seront fortement tentés d'imiter l'exemple de leurs co-nationaux de la Nouvelle-Angleterre qui ont fermé la porte de leurs diocèses au clergé de la province de Québec.

Singulier contraste, on l'avouera, entre le ton de ces messieurs qui vont passer le chapeau pour fonder un séminaire à Toronto et celui de leurs proches parents qui menaçaient de refuser leur concours financier à l'université d'Ottawa si on n'en chassait pas les religieux Canadiens-français. Et pourtant il y a tout près ou plus de 200,000 catholiques Canadiens-français dans l'Ontario. Le nouveau séminaire sera-t-il bilingue ? Et s'il l'est, quelle part va-t-on y donner à la formation d'un clergé de langue française ? Après tout, il faudra bien revenir à ce dernier pour les postes lointains et peu payants ! Les chemins de fer ne vont pas encore partout et toutes les paroisses ne

sont pas grandes. Et même quand ces dernières sont de langue anglaise, les ardents missionnaires irlando-anglais ne sont pas toujours empressés de s'y rendre. Témoin ce centre Ontarien, une paroisse, où il n'y a de français que le curé et le bedeau, et d'où le curé irlandais qu'on y avait envoyé a pris la fuite devant une collecte n'ayant rapporté que $1.25.

Il est évident que si la *Canadian Extension* réussit à fonder son séminaire, elle n'aura pas trop de toute son influence pour river l'esprit apostolique dans le cœur de ses sujets. Qui vivra verra !

Léon Kemner.

L'uniforme

CONTE

Un après-midi où je lisais à ma grand'mère le journal, ainsi que je faisais tous les jours, la bonne, tenant une carte de visite, vint annoncer qu'un monsieur, bien mis et d'un certain âge, demandait à être reçu. Ma grand'mère n'eut pas plus tôt vu ce que portait la carte, qu'elle demanda :

— Où est-il ?

— Dans la cour, Madame, répondit la bonne.

Malgré ses quatre-vingt-trois ans, ma grand'mère bondit de son fauteuil, court à la fenêtre, lève le rideau, et, abritant ses yeux de la main, regarde, puis se retourne vers la domestique : " Faites-le entrer." Elle refit, d'un geste vif, un pli de sa robe, arrangea devant une glace ses bandeaux et se rassit. La porte fut ouverte : un homme grand et fort, habillé d'un complet bleu marine, les cheveux grisonnants, et qui devait toucher à la cinquantaine, entra ; un ruban jaune et noir, que je sus plus tard être le ruban de la médaille militaire, ornait sa boutonnière. Il s'avança vers ma grand'mère, et, la saluant profondément, lui baisa la main.

— Vous me reconnaissez ? dit-il.

— Mais oui. Et pourtant voilà treize ans que je ne vous ai vu, Monsieur. Comment donc êtes-vous dans notre pays ?

— On m'a ordonné de passer une saison au Mont-Dore. Je n'ai pas résisté à l'envie de pousser jusqu'ici : c'est un petit crochet.

Il se tut et ajouta, en souriant :

— Je vous ai si peu vue, le 4 décembre 1870. Sans doute, chaque année, vous vouliez bien répondre aux vœux de bonheur et de santé que je vous envoyais, mais toutes les lettres du monde ne valent pas quelques minutes d'entretien.

Elle lui montra un siège ; gêné par la présence de cet inconnu, je restais dans un coin.

— C'est mon petit-fils, expliqua ma grand'mère ; il a dix ans.

En même temps elle m'appelait. Le visiteur me considéra, m'embrassa, et conclut :

— C'est un solide garçon.

Je m'en retournai vers mon coin. Ils ne prêtaient plus attention à ma modeste personne ; je les entendais qui parlaient de la guerre, de l'armée de la Loire, du général Chanzy, de l'Alsace, puis ils se racontèrent l'un l'autre ce qu'ils avaient fait depuis tant d'années. Lui habitait son pays natal, la Touraine, où il dirigeait une usine ; une de ses filles était morte, l'autre avait épousé récemment un lieutenant de dragons. Il dit, entre autres choses, d'une voix émue :

— Si je vis encore, c'est à vous que je le dois.

Cette visite dura bien une heure.

Quand il fut parti, je m'approchai de ma grand'mère :

— Qui est-ce ?

Elle répondit, comme si une telle réponse devait tout m'apprendre :

— C'est M. de Mayves.

Je ne m'en contentai pas. Un enfant finit toujours par obtenir ce qu'il désire. Je désirais connaître l'histoire de M. de Mayves, au moins l'histoire à laquelle était mêlée ma grand'mère : le jour même, avant la nuit, je la connaissais.



Lorsque la guerre éclata, ma grand'mère venait de s'installer pour l'été chez sa fille dans le Loiret, où son gendre avait récemment acquis une maison de campagne. Mon oncle, chef de bureau au ministère de la Guerre, dut rester à Paris, et les deux femmes se trouvèrent seules, en province, avec un vieux domestique et une cuisinière. La maison, qui donnait sur la route, n'était pas grande ; au rez-de-chaussée, la salle à manger, un salon, une chambre à coucher et une petite décharge ; au premier étage, deux autres chambres, dont les lits s'en allèrent bientôt à l'ambulance d'Orléans ; puis le grenier. Le jardin n'était séparé des prairies qui l'entouraient que par un treillis de fer, où s'accrochaient les branches de vigne. Grand'mère et sa fille couchaient en bas, dans le même lit, le seul qui demeurait. Elles vivaient dans la plus grande tristesse : tour à tour, elles avaient vu Orléans aux mains de l'ennemi, puis repris par les Français, puis succombant de nouveau ; elles avaient vu s'évanouir dans la déroute la première armée de la Loire, puis se former la seconde et Chanzy apparaître ; tour à tour, elles avaient reçu des troupes françaises et des troupes allemandes, et elles désespéraient d'un succès auquel, tout d'abord, elles avaient cru passionnément.

Le 4 décembre, ma grand'mère, qui était seule depuis vingt-quatre heures, car sa fille avait dû se rendre à Orléans, se promenait au milieu de l'après-midi dans le jardin, quand, soudain, un homme, couvert de boue, les vêtements trempés de neige, sans coiffure, armé seulement d'un revolver, franchit la clôture. Sur l'instant effrayée, elle le reconnaît bientôt à son uniforme pour un officier de francs-tireurs ; c'était M. de Mayves. Envoyé en reconnaissance avec une dizaine d'hommes, il s'était heurté à un détachement qui éclairait l'armée du grand-duc de Mecklembourg, en marche vers Blois. Avec ses hommes, il en avait bien démoli une dizaine, mais cinq des siens tués, les autres s'étaient jetés dans les bois ; lui, poursuivi, n'avait dû le salut qu'à sa longue pratique du pays. Mais certainement, dans la journée, les Allemands occuperaient le village. Il demandait à boire et à se reposer, puis il tâcherait de rejoindre les lignes françaises. Elle le conduit dans sa chambre, il mange, il boit, il sèche ses vêtements ; une heure se passe. Comme il allait partir, des coups de feu retentissent, et le vieux domestique accourt épouvanté :

— Les Prussiens ! les Prussiens !

Que faire ? Elle savait comment les Prussiens traîtaient les francs-tireurs prisonniers ; à aucun prix il ne fallait que celui-là tombât entre leurs mains. Elle regardait autour d'elle :

— Cachez-vous sous le lit, dit-elle brusquement.

C'était un de ces larges lits anciens, à colonnes et à rideaux épais, tout en bois, dont le sommier, assez élevé au-dessus du plancher, laisse un espace que dissimule une étoffe de velours clouée le long du rebord. M. de Mayves s'enfonça en rampant jusqu'au mur. A peine avait-il disparu que grand'mère se déshabillait et se couchait.

Quelques minutes s'écoulent, et des soldats bavarois, coiffés du casque à cheville, envahissaient le jardin, puis la maison, frappant et fouillant partout, et quelques-uns, précédés par un officier jeune, grand, robuste, pénétrèrent dans la chambre de grand'mère. L'officier s'arrête, porte la main à son casque ; grand'mère se dresse sur le lit :

— Que voulez-vous, Monsieur ?

Elle comptait soixante-dix ans, et, avec ses cheveux blancs et fins, j'imagine qu'elle avait la plus belle figure de vieille femme qui se pût, la plus douce, la plus loyale. L'officier, un moment embarrassé, demanda dans un français très pur :

— Vous n'avez pas de franc-tireur dans votre maison ?

Elle répondit, du ton le plus calme :

— Non, Monsieur. D'ailleurs, si vous doutez de ma parole, vous pouvez chercher.

Il esquissa un geste de protestation... Cependant ses hommes visitaient le second étage et le grenier ; un sous-officier s'approcha de lui :

— Il n'y a personne, Monsieur le lieutenant.

De la main, l'officier le congédia.

— Madame, dit-il, mes soldats sont très fatigués ; ils ont besoin de nourriture et de repos ; vous voudrez bien qu'ils aient ce qui leur est nécessaire. Je désirerais pour moi-même une chambre et un lit. Nous resterons jusqu'à demain ici.

— Laissez-moi quelques minutes, Monsieur, je vous prie. Je ne m'étais pas levée de la journée, parce qu'à mon âge on a souvent des faiblesses que le lit guérit mieux que tout remède...

Il salua et s'éloigna. Sans doute donnait-il des ordres, plaçait-il des sentinelles ; les soldats se déséquipaient, allumaient du feu, nettoyaient leurs armes. Quand l'officier rentra, grand'mère était levée.

— Cette chambre est la vôtre, Monsieur, dit-elle...

Il se récriait, il refusait, avec des rauques " ach ! ach ! " et de grandes inclinaisons ; harassé, finalement, il accepta. Une heure ne s'était pas écoulée qu'il avait enlevé son uniforme et ses bottes et, couché sur le lit, emplissait la chambre de son ronflement.

.. C'était la nuit, une nuit froide que la lune éclairait. Une sentinelle allait et venait devant la maison ; on entendait le bruit régulier et lourd de ses pas sur la terre durcie ; un feu que les hommes avaient allumé dans la cour, achevait de mourir. Ma grand'mère ne pensait qu'à M. de Mayves : tôt ou tard, s'il demeurait, il serait fatalement découvert et fusillé ; il fallait qu'il s'évadât ; mais comment s'évaderait-il ? En admettant qu'il pût sortir de sa cachette, s'il quittait la maison, il serait tout de suite aperçu par les sentinelles. Elle pensait aussi qu'il devait mourir de faim sous ce lit, à moins qu'il n'y mourût, faute d'air. L'esprit absorbé par ces cruelles pensées, elle revint dans la chambre. La porte se referma d'elle-même violemment, et, malgré le vacarme, l'officier ne bouge pas. L'uniforme pend sur une chaise, les bottes sont à terre, le casque, le sabre et le revolver sur la table ; curieuse, elle contempla tout cet attirail. La tête contre l'oreiller, l'officier ronflait toujours ; elle va près du lit et tire les rideaux sur le dormeur. Il semblait que rien ne pourrait jamais le réveiller.

Quelques secondes s'enfuient, et, subitement, elle se baisse, soulève la bande de velours, appelle à voix basse M. de Mayves. M. de Mayves sort, en se traînant. Le voilà, à genoux, contre le bois du lit, inquiet, alarmé, n'osant pas se relever.

— Qu'y a-t-il ?

— Il faut partir.

— Partir, répète-t-il, stupéfait. Mais ils sont toujours là...

Elle ouvre doucement la porte de la décharge :

— Entrez ici.

Il obéit, sans comprendre. Elle prend l'uniforme de l'officier, le casque, les bottes, le revolver...

— Mettez ça...

Il la considère : qu'est-ce qu'elle veut ? mais elle avait un tel air d'autorité qu'il ne résiste pas. Deux ou trois fois elle retourna près du lit et, délicatement, écartait un peu les rideaux: l'officier bavarois dormait toujours. La dernière fois, elle eut une peur atroce, parce qu'il remua et se roula du côté droit sur le côté gauche, et elle attendit quelques minutes qui lui parurent un siècle. Quand elle fut tranquillisée, M. de Mayves finissait de revêtir l'uniforme ; il avait à peu près la même taille et la même corpulence que l'Allemand et portait, comme lui, la barbe taillée en pointe.

— Et maintenant, dit-elle, que Dieu vous garde !

M. de Mayves comprit alors ce qu'elle avait résolu ; mais il n'y voulut pas consentir, s'y prêter : c'était vouer cette vaillante femme à une mort certaine : à voix basse, dans l'ombre, et par des phrases entrecoupées, il refusait de partir ; à voix basse, dans l'ombre, par des phrases entrecoupées, elle lui jura qu'elle avait assuré sa propre fuite. Ce serment le décida, et il se tut. Un profond silence régnait ; ma grand'mère gagna la fenêtre, souleva le rideau ; la sentinelle, immobile devant la porte, montait la faction ; grand'mère se signa et commença de prier ; M. de Mayves avait ouvert la porte de la chambre. Par l'imagination elle le suivait ; il traversait le salon, la salle à manger, où des hommes dormaient étendus sur le plancher ; il traversait le couloir ; il aurait dû être déjà dans la cour ; que se passait-il ? Elle prêta l'oreille ; une voix gutturale prononçait des mots qu'elle ne comprenait pas, puis, tout à coup, elle vit dans la cour une ombre qui, sans hâte, avançait, et la sentinelle qui présentait les armes. L'ombre s'arrêta, examina le ciel, puis les prairies blanches, puis s'engagea dans le jardin. Grand'mère, le visage contre la vitre, essayait de percer la nuit, et, l'oreille aux aguets, redoutait d'entendre

soudain le bruit d'un coup de feu ou un appel, car, au bout du jardin, il y avait d'autres sentinelles. L'officier bavarois dormait toujours. Elle n'entendit nul coup de feu, nul appel ; M. de Mayves était sauvé. Elle ne doutait pas du sort qui la menaçait, quand l'officier se réveillerait et chercherait l'uniforme. Elle ne regrettait rien, jugeant sa vie bien moins utile que la vie d'un soldat, et, d'ailleurs, elle ne craignait pas la mort. Mais, comme la nuit s'achevait, la maison fut, à l'improviste, assaillie par des mobiles français que conduisaient un commandant et M. de Mayves. M. de Mayves rapportait à l'officier bavarois son uniforme.

Paul Acker.

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

"Il me déplaît aussi de penser qu'un jour cette intrigante pourra être mon égale, que je la rencontrerai dans les salons où je fréquente, que nous aurons les mêmes relations... Qu'est-ce que vous voulez, je suis ainsi.

"Quand j'ai voulu faire part de cet étourdissant mariage à Anita, ma femme de chambre, fort irrespectueusement elle m'a ri au nez. Elle le savait, le prévoyait de longue date et il m'a été prouvé qu'il fallait que je sois comme je suis, trop bonne, trop confiante ou trop bête, pour être la seule à n'y avoir pas vu clair. Anita, mon maître d'hôtel, le valet de pied, ma cuisinière, jusqu'au chauffeur, bien que ces derniers soient réputés n'avoir souci que de leur volant, jusqu'à mes enfants... mes enfants! avaient tous eu vent de la chose!

"Que se passait-il donc, ai-je demandé à Anita, pour qu'on "s'en soit aperçu? Je suis en droit d'exiger des explications, "et je les veux!" Mais Anita se contentait de prendre des airs pincés. Evidemment, cette fille n'avait rien de précis à me dire: elle eût été trop heureuse d'accuser Mertens. Mais que mon institutrice ait seulement laissé soupçonner, fût-ce par un regard d'intérêt ou un sourire, son flirt avec Jo Monti-Ville, c'est plus que je n'en puis, n'en dois supporter. J'ai fait appeler cette demoiselle et l'ai traitée... comme elle le méritait. Elle souriait, oui, elle souriait, comme si mes paroles ne pouvaient l'atteindre. Mise hors de moi, je lui ai crié:

"—Vous n'êtes qu'une intrigante!"

"Elle s'est mordu les lèvres; puis, d'une voix calme, glacée, elle m'a répondu:

"—Si vous me jugez ainsi Madame, je ne puis rester près de vos enfants."

"—J'allais vous le dire... Je vous prie de chercher à gagner votre pain ailleurs..."

"Et, comme les grands airs qu'elle prenait m'énervaient, j'ai même ajouté, furieuse:

"—Je vous renvoie, Mademoiselle; bien plus, je vous chasse!"

"Elle n'a rien dit; mais, par son attitude, elle semblait à tel point me tenir tête, que je n'ai pu m'empêcher de crier encore:

"—Et si de sortir ainsi de chez moi peut faire cesser cet absurde bruit de mariage, tant mieux! Joseph Monti-Ville n'est pas un parti pour vous!..."

"Alors, troublée, la tête moins haute, elle a murmuré:

"—Non, il ne sera jamais pour moi..."

"Ce coup seul avait porté; quel orgueil a cette fille!...

"Vous comprenez, d'ailleurs, ma chère Thérèse, que j'ai mes raisons pour avoir agi ainsi. Je ne veux pas que le père et la mère de Jo puissent m'accuser d'avoir favorisé cette intrigue. Ils comprendront bien, d'après la manière dont, au vu et au su de tous, j'ai chassé Mertens, que je tiens nullement à elle.

"Puis, je me révolte à la pensée que mes enfants ont vu clair là où je n'ai rien vu, à la pensée que Jo Monti-Ville épouse cette fille dont Anita ne voudrait même pas pour son neveu, ce neveu qu'elle pousse à Polytechnique, elle l'a déclaré."

—J'en passe, ajouta Mme Malmenet; il y a encore trois pages dans ce style et sur ce ton. Je vous ai lu le meilleur: Anita ne veut pas de la dernière des Mertens pour son neveu!

Je soupirai et hochai la tête. Ces choses ne m'étonnaient pas; depuis longtemps elles me semblaient devoir être ainsi, point autrement.

Je dis à mon ami que Suzanne elle-même m'avait fait part de son renvoi, et qu'elle avait été ma réponse.

—Alors, vous recevez vraiment cette enfant?

—J'en suis bien heureuse.

—Vous l'attendez?

—A tout instant.

—Qu'allez-vous faire, si vous êtes forcée à une absence?

—Elle gardera mon logis et, au lieu de le trouver froid et désert à mon retour, quelqu'un m'y attendra.

—Ce mariage, vous l'empêcherez toujours?

—Attendons les événements... n'en préjugeons pas.

—Ma chère, je vous admire de mettre ainsi un élément nouveau dans votre vie.

—Suzanne m'aidera dans mes travaux.

—Comment pouvez-vous la voir venir sans... comment dirai-je... un battement de cœur?

—Mon cœur est calme.

—Enfin, enfin, fit Mme Malmenet, prenant un air d'inquiétude et ce ton qui dut faire naître l'expression: "C'est une proposition en l'air," si vous étiez trop gênée... souvenez-vous, je suis là, usez de moi... J'ai de la place à la rigueur...

Je souris en la remerciant et en affirmant que je croyais ne point avoir à user d'elle.

Pauvre Mme Malmenet! elle est bonne, aimable; mais, j'ose le dire sans vouloir me faire meilleure qu'elle, elle n'est point la femme de semblables événements.

Elle me quitta un peu en tourment, un peu troublée, ne sachant trop à quoi l'engageait ce qu'elle avait dit, n'avait pas dit; ce que j'allais faire; émue de cet "élément nouveau" qui entrait dans ma vie, se glisserait dans nos relations, les modifierait peut-être.

—Adieu, très chère, c'est beau! mais... commença-t-elle, tandis que, la regardant descendre, je me penchais sur la rampe...Le reste de la phrase se perdit dans l'escalier.

Et ce fut le surlendemain, au moment où, une terrible tourmente de grêle, la pluie s'abattant sur Paris, les rues étaient noyées d'eau et les trottoirs submergés, que m'arriva mouillée, transie, comme un pauvre oiseau jeté par la tempête à ma porte, celle que j'avais promis de ne pas abandonner.

Qu'elle était pâle! que ses yeux brillaient, cernés, fiévreux! Elle se jeta dans mes bras, sans larmes, sans phrases, en murmurant: "Comme le monde est méchant!"

Ah! oui, il est méchant, dur, impitoyable, et d'autant plus qu'il accable un être sans défense. Il ne s'attaque pas au fort, à celui qui a la puissance, la richesse, une situation acquise. Il le voit passer et s'incline, fermant les yeux, respectueux même de ses tares, si hideuses soient-elles. Mais pour le faible sans pain, sans foyer, sans famille, combien il est cruel! S'il tend la main, c'est en offrant le plus souvent d'odieux marchés, en riant cyniquement de l'indignation que ses offres soulèvent, en marmottant d'équivoques: "'Vous y viendrez... Vous y viendrez..."

—Le monde est méchant! répéta la pauvrette.

Et ce fut du fond de mon cœur, avec la force que me donnait une longue expérience de la vie, que je répondis:

—Je vous en défendrai !

Et très vite "l'élément nouveau" entra dans ma vie. Il n'avait pas, du reste, une forme gênante et personne n'aurait pu tenir moins de place, être plus silencieux, plus effacé que ne l'était la pauvre enfant. Trop effacée même, car j'eusse aimé pénétrer davantage en elle, savoir où allaient ses pensées, alors qu'elle ne parlait pas ou ne lisait pas, un livre ouvert devant elle ; alors que ses grands yeux devenaient lumineux comme au rayonnement d'une pensée intérieure, ou bien quand ils s'emplissaient d'une tristesse qui la pâlissait, noyait le rose de son visage, la couleur même de ses lèvres.

Evidemment, ce qui la hantait, c'était le grand problème de sa vie, ce que pourrait être l'avenir, alors que tout le sapait à sa base. Mais, ces choses, nous n'en parlions point. Je ne l'osais et elle ne m'y conviait pas.

Presque aussitôt arrivée, elle m'avait dit son intention de se mettre en rapport avec des agences pour trouver une place d'institutrice.

—Vous voulez-donc recommencer?

—Elle répliqua, avec le sourire impressionnant et douloureux que je voyais à une martyre sur un tableau suspendu dans ma chambre :

—Il le faut bien !...

Mais je déclarai—et c'était vrai—avoir besoin d'elle pour mes travaux et me refusai à la laisser partir. J'avais d'importantes copies à faire, un nombre très grand de notes à mettre au net. D'habitude, j'étais seule pour cela et le temps me manquait. A deux, nous abattrions double besogne ; sa collaboration me serait donc très précieuse. Mais elle hochait la tête et ne promettait rien.

—Vous êtes trop bonne ! répétait-elle.

Mon petit appartement est situé rue Vaneau, très haut, à un cinquième étage. Je l'aime malgré sa hauteur, parce que les chambres dominent de vastes jardins et que mon cabinet de travail ouvre sur une terrasse surplombant la rue. Il faut se pencher pour voir qui passe tout en bas, et les hommes apparaissent comme des fourmis courant à droite, courant à gauche ; mais, en levant un peu les yeux, on aperçoit beaucoup de ciel.

Suzanne aimait cette terrasse et y faisait de longues stations, le regard perdu au loin avec, dans les yeux, une telle nostalogie, que je ne pouvais m'empêcher de comparer ma petite compagne à un pauvre oiseau mis en cage alors qu'il a goûté de la liberté.

Elle était toujours en grand deuil et portait une petite robe de mérinos noir bien mince, bien élimée. J'aurais voulu la vêtir mieux, elle s'y refusait. Elle travaillait pour moi, ce n'eût donc pas été une aumône... Mais non, elle ne voulait pas et me disait :

—Et mon loyer là-bas... et Marianne?

C'était pour elle deux grandes préoccupations.

Elle faisait de rares et courtes sorties. Où allait-elle? Elle ne le cachait pas, et cependant on eût dit ces absences enveloppées de mystères.

Elle me semblait plus vivante, plus forte, en rentrant chaque fois, et je la pressais de sortir plus souvent, affirmant que le grand air lui était bon, si j'en jugeais à sa mine.

Elle souriait drôlement à ces mots.

Nous ne parlions jamais de personne, ne prononçions aucun nom ; ce qui y aidait puissamment était le départ de Mme Malmenet pour le Midi et celui des Monti-Ville pour le Caire.

Un jour, Suzanne étant sortie, je sortis à mon tour. Bien que nous fussions en janvier, la température clémente et douce mettait dans l'air on ne savait quoi de printanier réjouissant comme une espérance. Ces journées bleues et ensoleillées se levant après beaucoup de gris, beaucoup de pluie, redonnent le goût de vivre et mettent au cœur une joyeuse attente de choses meilleures.

Je venais d'avoir précisément, sur un long travail auquel ma compagne avait participé, de bonnes nouvelles et me faisais une joie de les lui transmettre, lorsque nous nous retrouverions le soir.

Au hasard de ma route, j'entrai dans un bureau de poste pour y expédier une carte-lettre à je ne sais plus qui. Tandis que je la rédigeais, je crus entendre, près de moi, murmurer d'une voix qui m'était familière :

—Oui, c'est cela, S. de Mertens...

Je leve la tête et vois, penchée au guichet de la poste restante, Suzanne qui attend...

L'employé la fait languir un peu, puis tend deux lettres.

Le visage de ma petite amie s'illumine et devient—Mme Malmenet l'avait aussi remarqué—rose, de la couleur du bonheur.

Elle se saisit des lettres, en considère les enveloppes, l'écriture, le timbre... et, comme elle se retournait, elle m'aperçoit. Nos regards se croisent, elle devient cramoisie.

Tout de suite, avec l'élan qui porte à courir vers quelqu'un

que l'on juge en péril, je suis près d'elle ; mais ne me laissant voir de ses lettres que le timbre—hélas ! une pyramide, un sphinx... Je n'avais plus à douter d'où elles venaient! Suzanne me dit, la voix vibrante, avec un défi dans les yeux :

—Vous croyiez donc que je pouvais l'oublier?

—Ah ! vous vous cachez de moi fis-je désolée.

Elle réplique :

—Vous ne m'auriez pas comprise !

Elle sortit du bureau de poste, et je ne la suivis pas.

Le soir, je la retrouvai calme, paisible, mettant une volonté grande à ne pas laisser languir la conversation, à la détourner de l'explication à laquelle nous aurait entraînées le rappel de notre rencontre. Mais, comme je voyais en elle ce quelque chose de plus vivant, de plus animé que je remarquais parfois, j'en conclus que cette correspondance entre elle et Le Caire était une correspondance suivie. Et, franchement, pouvait-il en être autrement, puisque depuis longtemps déjà Suzanne et Jo Monti-Ville se considéraient comme des fiancés?...

Quelque chose d'un peu froid, d'un peu tendu, se glissa entre nous depuis cette heure.

Je sentais que Suzanne dressait autour d'elle des barrières et ne me laissait point pénétrer en deçà. Je ne sais quoi de précaire, de provisoire flottait dans l'air.

Parfois elle me regardait avec tristesse et avait vers moi de subits élans d'abandon ; puis elle se reprenait, distraite, et dans ses yeux je croyais lire : "Vous aviez donc cru que je pouvais l'oublier !"

Au fond de mon secrétaire était toujours le dépôt confié par Marianne. J'aurais dû profiter de cette période pour en révéler, dans le calme et la réflexion, le secret à Suzanne.

Je ne sus pas le faire.

Je ne croyais pas le danger si proche.

XIII

C'est alors qu'on me proposa de participer à l'enquête sur "l'Education des enfants dans les divers pays d'Europe" et qu'une somme importante me fut offerte pour une série d'articles traitant de ce sujet dans une quotidien.

La tâche était lourde et ma santé peu florissante. Il allait falloir m'absenter deux mois, et cela dans une saison mauvaise, suivre un itinéraire qui m'entraînerait jusqu'en Russie.

Et, comme la presque totalité des Françaises, j'adorais tant mes aises, et vivre dans ma coquille !

Refuser était cependant une imprudence. Si le travail s'amoncelait sur ma table, serais-je toujours sûre de pouvoir le faire? Seule, il ne servait souvent qu'à me donner du superflu ; mais je n'étais pas seule.

Mon départ fut décidé et même brusqué, mon premier article devant paraître plus tôt qu'il m'avait été dit.

Je laissai donc à Suzanne largement de quoi vivre et de la copie à finir. Je la confiai à Félicie, la vieille dentellière qui me sert d'habitude et, lorque je suis absente de Paris, s'en retourne dans ma chambre à Belleville, reprendre son tambour et ses fuseaux. Elle les préférait bien à tout ; mais le métier ne la nourrirait pas, si elle n'y ajoutait les soins à donner à mon ménage.

Félicie, autrefois, était fermière en Normandie. Des deuils, des pertes d'argent, "le malheur, Madame, le malheur !" l'ont jetée en épave dans la grande ville.

"J'y suis mal, je ne sais plus où aller, me dit-elle tristement avec le grand geste de désolation résignée de ceux qui n'attendent plus rien, j'ai plus de cheux nous nulle part !"

Mon voyage fut long, fatigant, terrible. Roulant de ville en ville, d'hôtel en hôtel, je poussai activement mon enquête, multipliant les interviews, prenant des notes, rentrant brisée le soir dans un logis de passage, ayant encore, avant de songer au repos, à rédiger mes articles, sous peine de faillir à ma tâche, d'arriver trop tard

Oh ! comme la pensée de l'enfant que j'avais promis de ne point abandonner soutenait alors mon énergie ! L'image de la jeune fille s'idéalisait pour moi, devenait le but, la raison de l'effort, doublait la joie que j'éprouvais à réussir ! Suzanne occupait ma pensée, toutes mes actions convergeaient vers elle, comme les barques reviennent le soir à leur point d'attache. Je l'avais vraiment adoptée, cette petite ; de loin mieux que de près, je m'en rendais compte, et aussi de la place qu'elle prenait dans ma vie

Je lui écrivais souvent, me montrant certainement dans mes lettres plus expansive que je savais le paraître en réalité. Je relatais les événements de mon voyage, je me faisais gaie et jeune pour l'amuser.

Elle me répondait mal. Aucune de ses lettres ne m'apportait le plaisir que j'en attendais, ce qui me faisait penser :

"Combien peu de femmes savent écrire !"

Enfin je pus prévoir l'époque de mon retour ! J'en ressentis une joie telle, qu'il me fallut sur l'heure la faire partager J'adressai donc aussitôt à ma petite amie une dépêche. Dépêche invraisemblablement longue, dont je me pris à sourire comme d'un enfantillage.

Nulle réponse n'y fut faite... mais peut-être, après tout, courait-elle après moi de ville en ville, cette réponse !

J'envoyai un nouvau télégramme, puis un troisième, et repris le chemin de Paris.

Et ce fut un de ces retours délicieux où l'on se sait attendu ; le mouvement du train martèle comme une chanson joyeuse qui vous berce le cœur ; l'on croit apercevoir confusément des visages aimés au milieu des paysages.

Depuis de grands deuils, des séparations déchirantes, depuis que je vivais seule, je ne connaissais plus ces émotions, et je rendais grâce à Suzanne de me les rendre un peu.

—Serait-elle à la gare ?

Elle n'y était pas.

Je l'avais priée cependant de s'y trouver ; mais tant de choses surviennent qui sont autant d'empêchements !... Malgré cette déception, je devinais notre logis en fête ; on y avait mis certainement des fleurs, et le gala préparé par Félicie devait être fait de mes plats préférés.

Je pris une voiture, et force me fut d'arriver seule. Mais là encore une déception m'attendait : la concierge, Mme Achille, n'était pas dans sa loge. Je monte mes étages, la maison n'a point d'ascenseur. Essoufflée, haletante, je sonne et j'écoute... Rien ne répond, personne ne vient. Je sonne de nouveau, je frappe...

Qu'est-ce à dire ?... On est donc sorti ?...

J'y suis : Suzanne aura été m'attendre à la gare... une gare qui n'est pas celle où j'ai débarqué...

Elle se sera trompée, ou j'aurai donné une mauvaise indication. Ces choses arrivent ; on en rit après coup, mais sur le moment c'est bien dur...

Et Félicie, où est-elle ? Espérant avoir le temps encore avant mon arrivée, est-elle sortie pour une dernière emplète ? Elle a toujours le temps Félicie !

Force m'est donc de descendre, de demander à Mme Achille une clef pour ouvrir ma porte Il me faut aussi veiller à mon bagage, payer mon fiacre...

J'entre dans la loge.

—Grands dieux, Madame vous voilà !

—Vous ne saviez donc pas, Madame Achille...

—Mais personne ne sait...

—Personne ne sait?... Où est Félicie?

—Chez elle.

—Et... l'autre... Mademoiselle?

Je ne puis m'exprimer autrement, les mots s'étranglent dans ma gorge... j'ai tout à coup peur de savoir... peur d'apprendre...

—La demoiselle? Partie depuis près de trois semaines en laissant cette lettre pour vous. Félicie, n'ayant plus personne à soigner, a fait comme toujours, elle est allée chez elle... voici la lettre... voici votre clef... Ah! j'oubliais: voilà aussi trois dépêches adressées à Mlle de Mertens, arrivées depuis son départ.

Mes dépêches!...

Et je remonte. On dirait que toute la fatigue du voyage me pèse aux épaules et me fauche les jambes... mes cinq étages ne m'ont jamais paru aussi haut...

La lettre de Suzanne... Ah! folle que j'étais de n'avoir pas su prévoir!... La jeune fille s'était, malgré mes instances, adressé à des agences. Un jour, on lui avait trouvé une place de dame de compagnie auprès d'une personne malade partant pour Le Caire!...C'était trop tentant... elle avait accepté ces choses ; la lettre les expliquait mais mal, en des termes secs à me percer le cœur!...

Félicie revint ce même soir, sans m'aprendre rien de nouveau et, parce qu'elle me plaignait de la si grande fatigue que me laissait mon voyage, je me mis à pleurer...

J'aurais voulu n'y point penser, et je ne pensais qu'à Suzanne.

Je croyais sans cesse l'entendre marcher, aller, venir... C'était évidemment une habitude à reprendre que de vivre seule...

Ce qui me peinait aussi, c'était ne n'avoir point de ses nouvelles. Suzanne ne m'écrivait pas, et j'avais conscience de mériter mieux que son silence.

Mme Malmenet revint à Paris en mai, sans qu'elle m'eût prévenue ; je la vis entrer un soir chez moi.

—Très chère, tous mes compliments! vous voilà célèbre, depuis votre voyage!...

Je remis les choses au point, mais elle n'en voulut pas démordre.

—Du reste, vous travaillez-trop... Je vous trouve un air de fatigue... A quoi bon arriver jusque-là?

Et je répondis en souriant:

—Je me demande comme vous, à quoi bon?

Elle me parla de mes travaux, de son séjour dans le Midi...

Une question me brûlait les lèvres, mais je ne me sentais pas assez de sang-froid pour la poser.

Mme Malmenet la prévint.

—A propos, vous n'avez plus Suzanne? Comment donc vous êtes-vous quittées?

—Très bien.

—Elle vous écrit?

—Elle déteste écrire.

—Alors elle ne vous écrit pas... et vous ne savez rien de ce qui se passe?

...Après tout, ce n'est peut-être qu'un racontar du baron Collier?

—Parlez, je vous en prie!

—Eh bien! le mariage marche.

—Ah?

—On l'annonce dans les journaux. Mais vous êtes contre.

...Je l'oubliais et suis d'une imprudence!... Qu'allez-vous faire de ma révélation?

Je haussai les épaules, ce geste la rassura.

—Cette fois, vous ne pouvez rien empêcher, du reste...

—Ah!...

—Pour éviter des difficultés sans doute, on a tenu à ce que tout eût lieu hors de France.

—Au Caire?

—Non, en Suisse.

—A Gretna-Green?

Cette sotte plaisanterie acheva de la mettre en défaut sur le plus ou moins d'intérêt que je prenais à la chose.

—Suzanne et sa Dame sont à Genève.

—Sa Dame?

—Oui, cette Mme Malebranche qui l'a encore près d'elle.

—Vous la connaissez?

—Un peu. Elle habite ce joli hôtel au parc Monceau, vous savez bien, celui que nous admirons chaque fois en passant.

—Je sais.

—Elle est malade, extrêmement riche, flattée au delà de tout d'être entrée en relations avec les Monti-Ville. Elle

ferait tout pour eux et, pour l'instant, joue auprès de Suzanne le rôle de mère.

Je ne bronchai pas.

Nous reparlâmes de mon voyage, encore de son séjour dans le Midi, et Mme Malmenet me quitta, l'esprit tranquille.

Je descendis derrière elle. Je hélai une voiture et me fit conduire au parc Monceau.

Là, j'eus quelque difficulté à obtenir du concierge l'adresse de Mme Malebranche, à Genève ; je ne la dus qu'à ma mine qui n'était pas de celles que prennent le plus souvent les gens qui vont faire du mal.

Après quoi j'entrai dans un bureau de poste et remis à un employé un peu volumineux paquet.

—C'est recommandé ?

—Oui.

Le paquet fut pris, pesé, timbré et jeté par l'employé, distraitement, derrière lui, dans un panier.

Ah ! Ce panier contenait-il beaucoup d'envois du même genre ?

Ce paquet peu volumineux, c'était les derniers désirs d'une mourante, le cahier remis à moi par Marianne, et que je devais faire parvenir à Suzanne, si je la supposais en danger..

(A suivre)

Revue immobilière

Les lots du Parc Maufils

La mise en vente des lots à bâtir sur le parc Maufils a mis un peu plus de vie dans les transactions immobilières depuis quelques semaines. La modicité du prix, les facilités de communication, tous les avantages de la ville réunis sur un point pittoresque situé en pleine campagne, ont déjà attiré de ce côté des centaines de citoyens désireux de s'établir à proximité de leur emploi. Le courant va de ce côté.

D'autre part on semble désireux d'éviter, dans l'établissement de ce nouveau quartier, l'erreur commise par les grands propriétaires de terrains qui en favorisant le développement de la banlieue, à Limoilou, ont plutôt songé à réaliser de gros profits qu'à fournir aux gens le moyen et l'espace nécessaires pour s'établir dans des conditions hygiéniques conformes au progrès moderne.

Les propriétaires du Parc Maufils ont voulu profiter de l'expérience de leurs devanciers. Satisfaits de profits raisonnables ils se montrent généreux pour leurs clients en leur donnant sur un lot de 50 x 80 et à des prix à la portée de toutes les bourses, tout le terrain nécessaire pour les mettre à l'aise et leur permettre de construire des logements confortables.

Voici une description sommaire de cette entreprise.

Le parc Maufils (ancienne propriété Alford) est situé à l'endroit le plus pittoresque entre l'église de Limoilou et Maizerets, au nord de la voie du chemin de fer, Québec et Montmorency, et dans la localité mieux connue sous le nom de " La Canardière."

A l'embouchure de la rivière St-Charles et sur le fleuve St-Laurent, il donne vue sur un panorama qui n'a pas de supérieur au monde : l'Ile d'Orléans à gauche, avec, en face, les hauteurs de Lévis et l'étincelant amphithéâtre où s'échelonne toute la partie nord, la partie vivante, de la ville de Québec ; au pied le port intérieur, le bassin Louise, puis, en bordure, une grève immense.

La concession en lots de cette propriété répond au vœu exprimé de longue date par tous ceux que leurs occupations retiennent à la ville, mais que les douceurs de la vie champêtre

ou le délassement des panoramas grandioses et des brises fraîches attirent.

Une simple visite au Parc Maufils vaudra mieux que toutes les descriptions, que toutes les réclames.

Pareilles choses ne se décrivent pas : il faut les voir.

Les conditions spéciales dans lesquelles ces terrains sont concédés permettront de faire de cet endroit un quartier d'habitation conforme à toutes les règles de l'art moderne, aux multiples points de vue de l'hygiène, de la salubrité, du pittoresque et de l'association. On y trouvera, en fin de compte toutes les qualités qui distinguent les riches et souriantes banlieues des grandes villes maritimes des Etats-Unis.

Ce sera un endroit où l'on voudra venir se reposer et vivre.



UNE RESIDENCE IDEALE, SUR LE PARC " MAUFILS "

Il offre, en somme, une proposition d'affaires digne d'attirer l'attention des plus sages comme des plus clairvoyants.

***

Disait *Russell Sage*, millionnaire américain—

" Il y a un moyen sûr de devenir riche et c'est d'acheter " des immeubles du dehors et de les garder jusqu'à ce qu'ils " deviennent propriété intérieure. Les plus grandes fortunes " du pays ont été faites de cette façon. Je conseille toujours " à mes jeunes amis de planter leurs épargnes dans les terrains " situés près d'une ville qui grandit."

Québec grandit, et grandira.

Ceux qui profiteront de son développement sont ceux qui

planteront leurs épargnes, comme le conseille Russell Sage, dans les terrains qui l'environnent et qui en feront bientôt partie.

Avis à ceux qui ont du flair et qui se sentent quelque esprit d'entreprise.

***

Il ne fait plus de doute que la ville de Québec, grâce aux nombreuses entreprises de chemins de fer dont elle va être



UNE HAIE DE SAPINS TRAVERSE LE PARC MAUFILS

le théâtre d'ici une couple d'années, va prendre des développements très considérables.

La seule construction du pont du Transcontinental—entreprise malheureusement retardée par une catastrophe mais qui est déjà recommencée—avait donné aux propriétés immobilières un regain de valeur plutôt anormal. Le prix des loyers et le coût général de la vie ont augmenté, à Québec, dans des proportions qui ne justifient même pas les progrès futurs de la ville. Et rien n'indique que ces conditions, dues à la densité de la population dans les quartiers habités et habitables, vont changer. La plus-valeur des terrains tendra plutôt à augmenter encore.

Ce fait seul indique que le temps n'est pas éloigné où les

citoyens qui désirent s'installer chez eux, acquérir de la propriété, devront chercher dans les environs de Québec.

Ils seraient même forcés d'y aller encore s'ils voulaient seulement se bâtir en assurant à leurs foyers toutes les conditions de confort et de salubrité qu'on exige maintenant des habitations modernes.

C'est pour des raisons semblables que se sont développés les grandes banlieues des villes américaines, comme les véritables jardins qui entourent les grandes villes du Massachusetts—de Boston en particulier.

Des quartiers qui semblaient plutôt propres aux résidences d'été sont devenus, grâce aux facilités de communications fournies par les chemins de fer et les tramways, les endroits



LES GRANDS ORMES D'UN PARC PROJETE

préférés où négociants, professionnels et citadins ont établi leur résidence permanente.

L'histoire de Québec elle-même n'est pas sans offrir des exemples de ce genre, Montcalm, Jacques Cartier, Saint Malo, Limoilou ne sont pas autre chose. Et il faut songer à étendre encore.

***

Voilà toute la raison de la proposition qui est faite aujourd'hui au public par la mise en vente du parc Maufils.

Le parc Maufils : Pourquoi ce nom ?

Pour attacher—suivant la coutume suivie dans la fondation de tous les faubourgs de Québec—un nom historique au quar-

tier nouveau que l'on veut établir. Dans le cas actuel on a voulu consacrer la mémoire d'un des héros abscurs tombés aux champ d'honneur pour la défense de la Nouvelle France: Pierre Maufils, élève de philosophie au Séminaire de Québec décédé le 16 novembre 1690 des blessures reçues " par les anglais qui assiégeaient Québec." Il a paru convenable de donner son nom à ce quartier qui fut le théâtre de ses exploits.

Les lots à concéder, il y en a en tout 700 dont le plus éloigné ne sera pas à plus de deux minutes d'un chemin de fer.

Le prix des lots est de $300.00 et plus suivant les sites.

Les propriétaires du parc Maufils resument ainsi les avantages de leur propriété:

Avantages en gerbes. Le parc Maufils est le plus bel endroit où s'établir.

Lots de 4,000 pieds carrés pour le prix d'un lot de 2,000.

Grande Avenue et chemin macadamisé—futur driveway.

Parc et pelouse pour les enfants—bordures de grands arbres, etc.

Bocage de sapins—site idéal pour un sanatorium.

Communications par chemins de fer et voie ordinaire.

A trois minutes de la ville de Québec.

Aqueduc, égouts, électricité.

Téléphone, télégraphe.

A proximité des écoles et des églises.

Lots doubles—Prix simples.

S'adresser pour renseignements au directeur-gérant.

J. A. LEFEBVRE,
4, casier postal,
Québec.

Telephone { 3321, résidence.
{ 3434, bureau.

Bureaux : 207, rue St-Jean.

Le théâtre

La Revue publiera, chaque mois, sous cette rubrique, une revue de l'amusement théâtral à Québec. Elle publiera à l'avance une liste des pièces qui seront jouées dans le cours du mois, un aperçu général des distractions qui seront offertes au public dans les divers établissements de vaudeville, cinématographie, etc.

A l'Auditorium

[Théâtre Bennett]

Gingerbread Man . . . . **2-3-4 septembre**

" Gingerbread Man ", l'un des vraiment superbes opéras comiques lancés récemment, a été applaudi pendant les trois dernières saisons théâtrales, par des millions de spectateurs qui se plaisent à louer le talent de son auteur et de son compositeur. Ces deux derniers ont leur propre compagnie d'opéra, chanteurs et comédiens de marque qui ne sont jamais venus en deça des Montagnes Rocheuses. La distribution des rôles a été faite par un artiste de marque. Les décors et les costumes sont neufs. Le succès est assuré partout où la compagnie joue."

Fanfare de Souza . . . . **17 septembre**

Burgomaster **20-21-22septembre**

La Lou Fuller . . . . **23-24-25 septembre**

Volunteer Organist . . . . **27-28 septembre**

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
207 RUE ST-JEAN, QUEBEC.

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol., 3. No. 6. 1er Octobre, 1909.

Les Pères du Concile Canadien [1]



SA GRANDEUR MGR BRUCHESI
Archevêque de Montréal

(1) Vignettes gracieusement fournies par le "Soleil" de Québec.



MGR LANGEVIN
St-Boniface



MGR JOS. EMARD
Evêque de Valleyfield



MGR ARCHAMBAUL
Evêque de Joliette



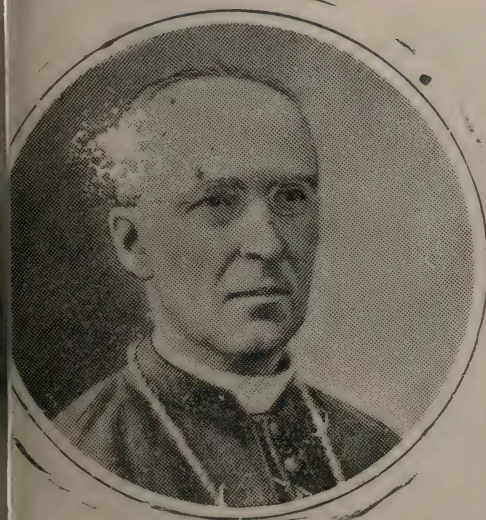
MGR X. BERNARD
Evêque de St-Hyacinthe



MGR A. A. BLAIS
Evêque de Rimouski



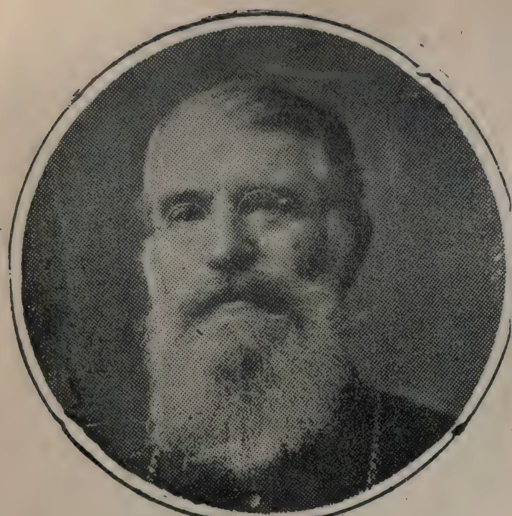
MGR PAUL LAROCQUE
Evêque de Sherbrooke



MGR F. X. CLOUTIER
Evêque de Trois-Rivières



MGR T. LABRECQUE
Evêque de Chicoutimi



MGR PASCAL
Evêque de Prince Albert



MGR E. A. LATULIPPE
Vicaire Apostolique de Témiscamingue



MGR LEGAL
Evêque de St-Albert



MGR BLANCHE
Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent

Un monument à la Grosse-Ile



FEU MGR BOLDUC

Un des prêtres Canadiens-français qui protégèrent les orphelins irlandais en 1847.



FEU L'ABBE EDOUARD BONNEAU

Missionnaire à la Grosse-Ile de 1854 à 1857, un autre ami dévoué des irlandais catholiques parmi le clergé canadien-français.



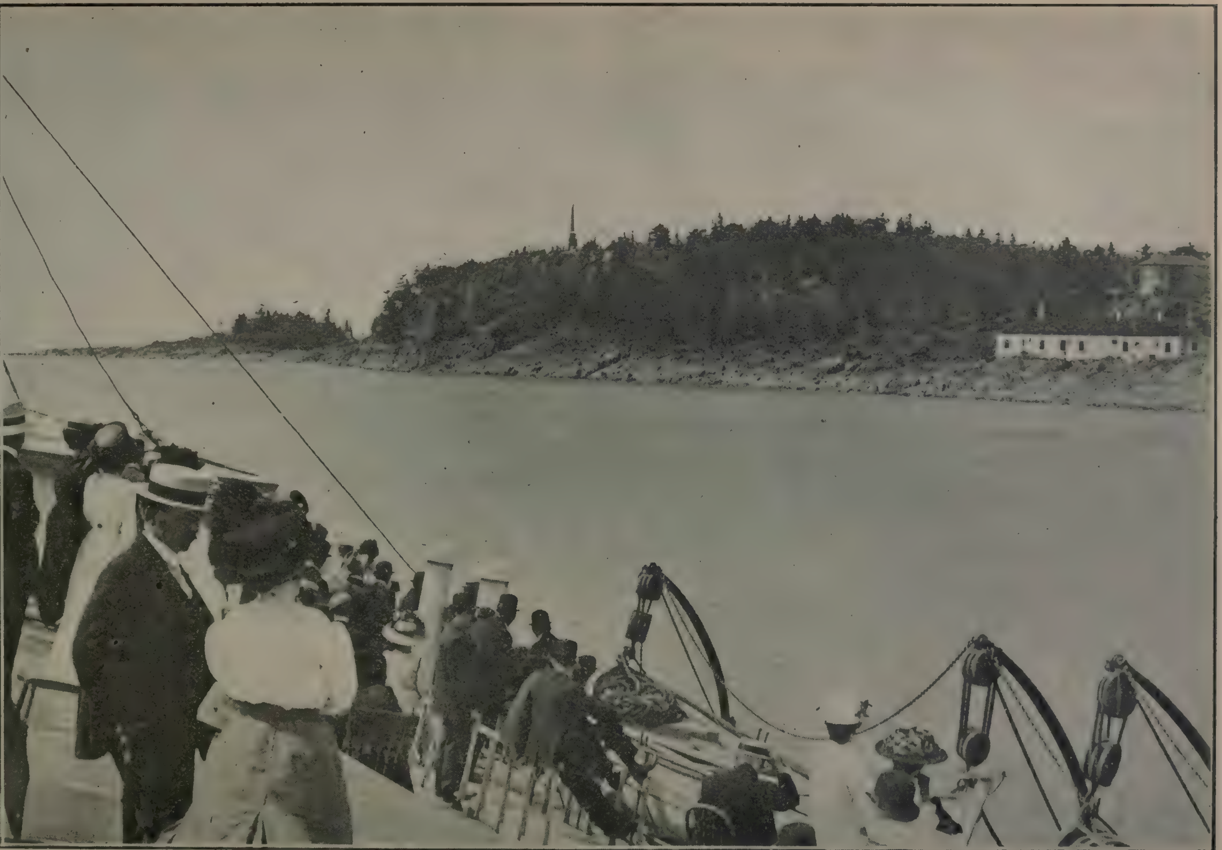
FEU MGR CAZEAU

Vicaire-général du diocèse de Québec; se dévoua pour les irlandais et leurs orphelins en 1847.



FEU L'ABBE PIERRE ROY

Un des prêtres canadiens-français morts du typhus en secourant les irlandais à la Grosse-Ile en 1847.



LA GROSSE ILE VUE DU LARGE

Le moulin

Seul, au milieu du cercle immobile des landes
Qu'enferme un brouillard bleu tendu par larges bandes
Sous le terne désert du ciel qui s'alanguit,
Droit parmi le soleil universel des formes,
Le vieux moulin girant ses quatre bras énormes,
Ahane et grince dans la nuit.

Oh, la vaste torpeur des champs couleur de cendre !
Le grillon qui sifflait s'interrompt pour entendre
L'invisible meunier qui siffle dans sa tour ;
Puis, le meunier se tait, le grillon recommence,
Et leurs chants alternés font la paix plus immense
Dans le silence d'alentour.

Tic tac ! Le grain se moud dans la tourelle grise,
Et sans fin, sans repos, vite, au gré de la brise,
Avec les airs d'un fou qui s'agite en rêvant,
Les gestes du moulin lancent dans l'ombre pâle
Ses quatre membres secs et brunis par le hâle
Qui craquent au souffle du vent.

Aujourd'hui comme hier, et chaque jour encore,
Au vent doré du soir, au vent blond de l'aurore,
Va, bon moulin, toi qui travailles quand tout dort,
Et sans savoir pourquoi tu tournes, tourne encore,
Tourne toute la nuit, pour reprendre à l'aurore
Sous le vent de l'est ou du nord !

Tourne ta grande roue, et vole, et bats des ailes !
Mouds ce qu'il faudra moudre, orges, blés ou touselles,
O moulin, bon moulin, qu'importe ce qu'on peut ?
Et sans savoir quel grain l'on jette sous tes meules,
Fougueux inconscient, fort de tes forces seules,
Tourne et geins quand le meunier veut !

Tourne, ô mon âme, et mouds ton œuvre, tourne et broue !
Sans savoir ce que vaut ton blé, tourne ta roue !
La grange est pleine, il faut tourner, mon cœur est plein,
Dans le vent du hasard, avec ou sans envie,
Et tant que l'heure souffle, il faut tourner sa vie
Comme les ailes du moulin !

Edmond Haraucourt.

A l'assaut des institutions Canadiennes-françaises

IV

Le diocèse de Portland.

On prête à un évêque irlandais des Provinces maritimes le propos suivant : " Quelque soit le nombre des Acadiens et des Canadiens-français, la langue anglaise disparaîtra de ce pays. Toute agitation est inutile, c'est l'anglais qui doit dominer." La pensée complète de ce prélat est évidemment que, devant une pareille sentence, tous les catholiques français du continent n'ont plus qu'à se coucher pour mourir et à baiser amoureusement le tombeau que leur prépare une remuante hiérarchie de la langue anglaise. La race française en Amérique, condamnée a disparaître, n'a plus qu'à avaler sans récriminer son petit " bouillon de onze heures," ou à suivre le conseil de tous les renards à la queue coupée qui veulent mettre leur infirmité à la mode.

Malheureusement, et il n'y a que les irlandais pour ne pas se décourager d'un pareil état de choses, il ne suffit pas d'une déclaration en l'air, d'une sentence de mort portée sur une race par les caméléons de l'histoire, pour trancher une destinée nationale. Il ne suffit même pas d'exploiter à son profit certains préjugés ou de grosses influences; il arrive toujours, pour les races vigoureuses, un moment où la vérité sort de son puits et fait éclater au grand jour l'odieux des persécutions comme l'héroïsme des souffrances endurées pour les causes saintes.

Pour. ce qui est de nos questions nationales ce moment, s'il tarde à venir, ne peut assurément pas manquer d'arriver, et chaque jour qui se lève pourrait bien annoncer le Maître

venant *la lampe à la main scruter Jérusalem* " (1) et " *dévoiler les secrets des ténèbres.*" (2)

Mais souvent l'attente est longue, bien des années passent sur des problèmes restés sans solution, sur des questions incomprises, et pour plus d'une race le suprême espoir dans le triomphe final de la justice, c'est cette douloureuse consolation de n'avoir pas entièrement épuisé sa puissance de souffrir, " *de n'avoir pas encore résisté jusqu'au sang* " (3).

Aprés tout, " ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent," et comme le faisait si bien observer notre ancien camarade Héroux, nous ne " savons pas trop mauvais gré à nos adversaires de nous faire sentir la pointe du fer." Et si nous trouvons quelquefois à redire des moyens déloyaux employés pour nous combattre, nous pouvons toujours nous reposer sur cette confiance que même nos adversaires les plus acharnés ne peuvent tourner une seule page de notre histoire américaine sans que surgissent des noms français ou le récit de dévouements et d'apostolats français,

Nous avons pu montrer récemment, avec chiffres à l'appui, quelle était la situation des nôtres sur les différents points du Canada où ils sont plus intimement mêlés à la population de langue anglaise. Nous avons pu montrer et la nature de la lutte qu'on leur fait et comment, à la faveur de certaines intrigues, ont pu se faufiler jusqu'au premier rang des gens qui n'avaient encore démontré que leur supériorité à jouer des coudes. La création du nouveau diocèse du Sault Ste-Marie nous avait sur ce point donné une leçon qui n'a pas été inutile dans la lutte plutôt secrète, mais bien réelle, qui se livre autour du diocèse d'Ottawa.

Au cours d'études précédentes nous avons fait observer qu'en Canada comme dans la Nouvelle-Angleterre la même race dominant sans le nombre, et sans même l'excuse d'un mérite supérieur, tous les traits lancés contre nous semblaient obéir à une même impulsion, comme si l'on avait réellement comploté de cerner lentement l'élément canadien-français dans la province de Québec. Et il n'y a pas jusqu'à cette *Extension Society*, organisée à Toronto qui ne soit venue confirmer nos soupçons, sinon en faire naître de nouveaux. Du reste, ce qui s'est passé depuis un petit nombre d'années ou

---

(1) Soph. I, 12.
(2) I. Cor., IV, 5.
(3) Héb. XII, 4.

même depuis quelques mois démontrait suffisamment que tous nos ennuis du passé n'étaient bien que les avant-coureurs du formidable assaut que l'on prépare, que l'on lance déjà contre les institutions canadiennes-françaises.

Dans la Nouvelle-Angleterre, c'est le diocèse de Portland qui, en ce moment, semble offrir le type le plus complet du foyer d'assimilation virulente, C'est tellement vrai que Mgr Louis S. Walsh, l'évêque actuel de Portland, n'a plus rien à envier, sous ce rapport, à la réputation pourtant considérable de son prédécesseur, l'archevêque de Boston. Et quand on nous dit dans l'Etat du Maine, que le régime Walsh est encore pire que le régime O'Connell, nous nous demandons ce que l'on fait de certaines paroles d'apaisement qui au lendemain de la nomination de Mgr Walsh garantissaient que les Franco-américains seraient traités convenablement. Aussi bien est-ce le temps de se rappeler ces choses aujourd'hui que ces promesses, solennelles et venant de haut, ont été violées, que nos compatriotes ont senti plus lourd le fardeau d'épreuves qu'ils ont demandé inutilement à Rome d'alléger, que dans le nouveau pasteur donné à leur diocèse ils n'ont vu que l'exécuteur des vengeances de celui qui partait et le continuateur moins adroit mais plus acharné de sa politique de ruine et de désolation.

Les limites que nous devons donner à cet article ne nous permettent pas de raconter au long l'histoire douloureuse que fut celle de nos compatriotes du Maine depuis les 10 ou 15 dernières années.

Nous avons pu nous procurer une brochure publiée en 1908, par M. Odule Laplante, de Lewiston, qui nous donne en quelques pages un état détaillé de la situation des nôtres dans le Maine, aux multiples points de vue de la population, des affaires, des entreprises sociales et religieuses. Les Franco-Américains sont dans le diocèse de Portland 91,000 contre environ 30,000 irlandais et il suffira de constater ce fait pour comprendre tout l'odieux du régime qu'on leur impose. Les temps de foi ardente n'ont pas connu pareilles misères et il fallait notre époque de prétendue liberté pour assister à ce dévergondage de théories et d'ambitions qui dans l'Eglise américaine est en train de compromettre à jamais l'entreprise divine du catholicisme.

La préface du travail de M. Laplante, signée par les membres

du Comité Permanent de la Cause Nationale du Maine (1) est à lire en entier.

"L'an 1906, les Franco-Américains de l'Etat du Maine, ou ce qui est équivalent du diocèse de Portland, luttèrent énergiquement pour avoir un évêque de leur nationalité. Ils considéraient leur demande comme une chose des plus justes, et ils étaient persuadés qu'elle serait approuvée et défendue par tout homme impartial. Ils se basaient sur des raisons bien solides comme on peut en juger par les deux principales qu'ils alléguaient, à savoir que les trois évêques qui avaient précédé étaient Irlandais, et qu'eux, les Franco-Américains, formaient la grosse majorité de la population catholique du diocèse de Portland. Ils affirmaient qu'il y avait dans ce diocèse environ 85,000 Franco-Américains contre 35,000 Irlando-Américains. Ils ajoutaient que leur nombre augmentait rapidement tandis que celui des Irlandais diminuait chaque jour ; parce que les mariages des Franco-Américains sont très féconds et ceux des Irlandais le sont beaucoup moins, en outre l'immigration apporte chaque jour dans le diocèse de nouveaux Franco-Américains, tandis que les Irlandais le quittent pour d'autres Etats.

"Nos assertions ayant été mises en doute ou niées, la Propagande, comme nous l'avons su de source absolument certaine, interrogea sur ce point le délégué apostolique de Washington. Celui-ci répondit que les autorités civiles de Portland, interrogées par lui, affirmaient que le nombre des Franco-Américains était inférieur à celui des Irlando-Américains. Nous ne voulons accuser ici personne et nous préférons plutôt croire à un malentendu qu'à autre chose. En 1900 le gouvernement fit faire un recensement, et dans ce recensement on considéra comme Américains tous ceux qui étaient nés aux Etats-Unis, qu'ils fussent Canadiens (Franco-Américains), Italiens, Polonais, Allemands, etc. ; ajoutons que beaucoup de Franco-Américains, nés au Canada, sont devenus par la naturalisation citoyens des Etats-Unis. Tout cela fait assez comprendre comment les autorités civiles du Maine ont pu répondre comme nous venons de le dire et ont pu ainsi être la cause d'une grave erreur, autre en effet était le point en litige. Les autorités ecclésiastiques, romaines et autres, considèrent comme Italiens, Polonais, Allemands, etc., ceux qui, résidant aux Etats-Unis, continuent à parler italien, polonais, allemand, etc., et à conserver dans leurs mœurs quelque chose de leur ancienne origine.

"Les choses entendues dans ce sens, il s'agissait donc de savoir si dans le diocèse de Portland il y a plus de Franco-Américains que d'Irlando-Américains.

"La Propagande et le Souverain Pontife, induits ainsi en erreur, ne pouvaient certes prêter une oreille favorable à notre légitime demande, mais devaient au contraire perdre toute confiance dans nos assertions et considérer

---

(1) MM. Joseph Voyer, président ; Joseph Côté, secrétaire ; L. N. Gendreau, asst.-sec. ; Narcisse Garneau, trés. ; A. F. Reny, Dr. L. P. Ducharme, P. P. Thibault.

comme exagérées et fausses toutes les raisons que nous avions apportées en faveur de notre cause : notre argument principal et le plus facilement contrôlable tombant, tout s'écroulait et nous devions être considérés comme des menteurs, des rebelles, des gens incontentables, des incapables, etc., couleurs d'ailleurs, sous lesquelles des esprits légers, superficiels, mécontents, nous dépeignaient à Rome.

" Pour le triomphe de la vérité, pour l'honneur de notre nationalité, pour le bien de notre cause qui est la cause de la religion, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de montrer à tous notre véracité et notre exactitude. A cet effet, nous avons fait le recensement des Franco-Américains du Maine. Ce travail fut confié à M. Odule Laplante, excellent chrétien, homme sérieux, consciencieux, intègre, intelligent, actif, pratique, recommandable à tous les points de vue. Il y a employé plusieurs mois, visitant toutes les localités du Maine, parcourant plus de 2,500 milles en chemin de fer, plus de 300 en bateau et environ 200 en voiture, à peu près partout aidé avec bienveillance et empressement par les prêtres et les laïques de l'endroit. Les qualités intellectuelles et morales de M. Odule Laplante excluent l'ombre même d'un soupçon relativement à sa bonne foi et à sa sagacité dans l'affaire ; en outre tous ses chiffres furent authentiqués par le serment devant les juges de paix respectifs, comme on le verra dans le présent volume.

" Ce volume démontre, dans tous ses détails, le résultat de cette enquête, qui offre certes toutes les conditions d'intelligence, de véracité, de diligence que peut exiger la critique la plus sévère. Indiquons déjà ce résultat général : il y a dans le diocèse de Portland non 85,000, mais **91,567** Franco-Américains. Le directoire ecclésiastique des Etats-Unis (année 1908), qui se base sur les rapports des curies épiscopales et qu'on peut considérer comme suffisamment exact, porte à 123,547 la population catholique du Maine ; il reste donc 31,980 pour tous les autres catholiques : Irlandais, Indiens, Italiens, Polonais, Syriens, etc., de cet Etat.

" Voyez : nous avions concédé aux Irlandais, pour être plus sûr, une population de 35,000. Il faut donc en rabattre. Remarquons encore : les Italiens sont si nombreux dans la ville épiscopale de Portland que Mgr Walsh vient de créer une paroisse purement italienne. (1) A quel chiffre se trouve donc réduite la population purement irlandaise du diocèse de Portland ?

" Ces données disent bien des choses et sont la source de bien des considérations pour ceux qui savent lire dans le présent et l'avenir. Nous comptons que nous avons abondamment prouvé ainsi que notre cause mérite une attention sérieuse et nous avons la ferme confiance quelle sera prise en considération égale à son mérite par tous ceux qui sont impartiaux, justes, libres de tout préjugé et de toute passion et qui cherchent sincèrement non leur intérêt propre mais les intérêts de la religion. En effet,

---

(1) Il serait aussi possible de fonder à Portland une paroisse purement franco-américaine.

> les Franco-Américains du Maine se sentent sous le poids de l'oppression et cette oppression est une menace pour leur foi "

De son côté M. Laplante, dit :

> " Je dois déclarer qu'en certains endroits, j'ai rencontré des Canadiens qui ne sont plus des nôtres, car leur foi s'est éteinte en même temps que l'amour de leur langue. Quoi de surprenant à cela ? N'est-ce pas un fait reconnu que toute personne qui oublie sa langue trahit bien souvent aussi sa religion ? Ces derniers sont en plus grand nombre dans les paroisses mixtes où ils n'entendent jamais de véritables sermons en français, non seulement le dimanche, mais pas même aux retraites, aux Quarante-Heures, etc., et où la fête patronale passe toujours inaperçue, tel qu'à So. Brewer, Dexter, Orono, Caribou, Bath, Bangor, Portland. Dans ces endroits comme en quelques autres il n'y a malheureusement ni sociétés franco-américaines ni écoles paroissiales et on oblige les petits Canadiens à apprendre leur catéchisme en anglais.
>
> " Nous rencontrons aussi, ajouterai-je, des Canadiens qui ne sont plus des nôtres dans les missions isolées. Mais dans ces endroits, comme dans ceux mentionnés plus haut, nos compatriotes ne sont pas toujours à blâmer : on les a négligés jusqu'à l'oubli, tel qu'à Hastings et Gilead, où résident une quinzaine de familles canadiennes catholiques qui n'ont pas vu de missionnaires depuis plus de 4 ans. Ces gens déplorent l'impossibilité où ils sont d'accomplir leur devoir pascal, de pratiquer leur religion et d'élever leurs enfants chrétiennement. Peut-il y avoir, au point de vue catholique, une chose plus triste et plus regrettable ? "

Ceux qui ont été mêlés contre nous à la lutte qui a précédé le choix de Mgr Walsh et qui ont entendu les arguments invoqués de part et d'autres, ceux qui ont cru à l'impossibilité —et il y en a eu—de groupements français dans la Nouvelle Angleterre comme ceux qui sont signalés au Saint Siège depuis vingt-cinq ou trente ans, ceux-là (en lisant ces lignes de préface) verront peut-être sous un meilleur jour une situation qui demande, pour être réglée, autre chose que des théories intéressées sur la fusion des races; ils comprendront tout ce qu'il y a d'anormal dans ce fait d'une minorité maintenue au pouvoir et abusant de son avantage même au détriment des intérêts religieux qu'elle a mission de défendre.

Que s'ils doutent encore, les chiffres réunis par M. Laplante, assermentés par lui, vérifiés par tout le clergé franco-américain du Maine, devraient achever de les convaincre. Nous

ne pouvons, malheureusement en donner ici que le résumé fait par l'auteur du recensement lui-même. Ce résumé du reste est assez éloquent. (1)

---

(1) Endroits où le recensement a été fait à domicile par M. Odule Laplante :

Bar Harbor — Ellsworth — Lincoln — Caribou — Limestone — Fort Fairfield — Island Falls — Blaine and Mars Hill — Ludlow — Limerick — Brownville — Kingman — Sprague — Wiscassett — Weeks Mill — Woolwich — Thomaston — Rockland — Milltown — Calais — Woodland — Vanceboro — Forest — Bath — Bowdoinham — Richmond — Sabattus — So. Gardner — Gilead — Hasting — Norway — Danville Jct. — Yarmouth — No. Wayne — Belgrade — Readfield — Madison —Anson — No. Vassalboro — York Corner — Berwick — So. Berwick — Old Orchard — Scarboro — So. Windham — Portland — Oquossoc — Round Pond — Stratton — So. Brewer — Orono — Stillwater — Pushaw — Olamon — Webster — Basin Mill — Costigan — Winn — Grindstone — Davidson — Benedicta — Molunkus — Braggville — Sherman — E. Millinocket — Millinocket — Twin Lakes — Crystal — Patten — W. Sebois — Bangor — Viazie — Red Bridge — Hampsden — Brewer — Rangeley — Bemis — Houghton — Byron — Roxbury — Frye — Sebago Lake — Steep Falls — Denmark — Stow — Smith Mill — E. Hiram — Hiram — W. Baldwin — Brownfield — Bridgeton — Eliot — York — Benton Falls — Bingham — Lexington — Carabasset — Solon — Caratunk — Athens — Norridgewock — Mt. Vernon — No. Whitefield — Oakland — E. Deering Jct. — Deering — Cumberland Jct. — Gray — Oxford — Mechanic Falls — Bryant's Pond — W. Paris — Gardner — Hallowel Belgrade — Sidney — Hallowell Quarry — Leeds Jct. — Leeds Center — Wales — Sabattus — Gardner — Bancroft — Wylopitlock — Kingman — Camden — Belfast — Brooks — Mattawamkeag — Bernard — Handerson — Milo — Milo Jct. — Monticello — Houlton — Grimes — Goodridge — Moreau Siding — Houghtonville — Montague — Enfield — Bocksport Iron Works — Cherryfield — Eastport — Columbia Falls — Ayers Jct. — Lubec — Passadumbeag.

I, Odule Laplante, being duly sworn, depose and say that the above places where the census of the Catholic Franco-American population has been taken, are correct to this date, according to the best of my knowledge and belief.

ODULE LAPLANTE.

Subscribed and sworn before me this 28th day of November, 1908.

PATRICK TREMBLAY,
Notary Public.

POPULATION FRANCO-AMERICAINE DE L'ETAT DU MAINE

Recensement de 1908, par M. Odule Laplante

Résumé Général

COMTES	Familles	Ecoliers	Communiants	Population Totale	Propriétaires	Valeur des Propriétés des Franco-Américains	Valeurs des Propriétés Paroissiales
Aroostook	4054	4931	13766	22883	3216	$ 5,471,100	$ 335,100
York	2758	2855	10474	15143	652	1,307,130	325,100
Androscoggin	2785	3193	10508	14842	779	1,647,405	411,700
Penobscot	1625	1777	6713	9892	853	1,929,100	110,500
Kennebec	1816	1587	5869	9152	747	1,320,944	165,000
Cumberland	1326	1609	4814	7715	359	701,600	112,600
Somerset	825	917	2931	4358	572	988,100	133,712
Oxford	561	604	2150	3341	164	540,050	26,650
Franklin	446	342	1663	2351	180	313,600	26,100
Sagadahoc	147	110	447	723	35	138,200	
Piscataquis	56	108	227	397	15	23,200	
Washington	37	66	251	381	14	29,100	
Waldo	23	39	86	145	7	12,800	
Knox	24	25	98	112			
Hancock	19	21	68	110	5	7,900	
Lincoln	5	8	11	22	2	2,600	
Totaux	16507	18192	60076	91567	7600	$14,432,829	$1,646,362

Il y a 91,567 Franco-Américains dans le diocèse de Portland sur une population catholique totale de 123,547. En vertu de quel droit faut-il que cette majorité soit indéfiniment dirigée par ceux que la détestent, qui ne comprennent ni son tempéramment, ni ses habitudes, et qui jusque dans leur manière de croire et d'interpréter les lois de l'Eglise lui sont un sujet de scandale ?

Et, puisqu'il est question du Maine, nous nous demandons encore une fois ce qu'on a fait de la promesse que les Franco-Américains verraient leurs droits respectés par le successeur de Mgr O'Connell, que des instructions spéciales avaient été données dans ce sens, etc. Les faits démentent tous les espoirs, répudient toutes les promesses, et les patriotes du Maine, qui, en 1906, disaient : " avec Mgr Walsh, c'est un assimilateur de plus qui monte sur le trône de Portland," ont eu raison. On leur dira, on leur a dit de porter leur cause à Rome. C'est fort bien, mais ils sont débordés par l'arbitraire, le préjugé, la persécution. Porter leur cause à Rome, c'est douze, c'est quinze procès canoniques qu'il leur faudrait intenter ; c'est plus que cela, c'est une enquête qu'il leur faudrait demander sur la direction générale de leur diocèse!

Ce qu'il faudrait montrer, c'est la ruine des écoles paroissiales au bénéfice des écoles neutres, c'est le scandale maintenu depuis des années à Brunswick, c'est le scandale promené dans le diocèse en dépit des preuves accumulées sous les yeux de l'évêque, c'est la conspiration sourde contre les institutions franco-américaines pour les pousser insensiblement vers l'assimilation forcée ; à Waterville, la tentative extraordinaire de faire une paroisse irlandaise avec des canadiens-français, la deuxième division de la paroisse de St-François de Sales pour amoindrir un vieux curé patriote ; à Skowhegan, l'école paroissiale fermée " probablement pour toujours " comme le disait M. Jouvain, le malheureux successeur du Père Lacroix; dans les orphelinats franco-américains, le catéchisme anglais imposé aux petits, une chose que l'on ne fait pas dans les institutions pénales du Rhode Island ((1) ; à Biddeford, la fermeture de deux institutions de charité sous prétexte qu'on n'a pas de bâtiments convenables, mais pour la seule raison que Mgr Walsh refuse aux

---

(1) Dans le Rhode Island le catéchisme est enseigné en français aux délinquants qui sont d'origine française. Dans les prisons mêmes des sermons sont prêchés en français à ceux qui parlent cette langue.

Sœurs la permission de bâtir à neuf, à moins qu'elles n'ouvrent les portes de leur maison à la paroisse irlandaise. Nous en passons et des meilleurs. Ce chapitre ne finirait plus si nous voulions étendre cette énumération seulement à une couple de diocèses de plus.

Et pourtant vous entendez tous les jours les assimilateurs, dans des grandes manifestations, organisées à Rome ou chez eux, proclamer les triomphes de l'Eglise en Amérique, vous les voyez tous les jours accrocher à la porte de leur boutique moderniste de brillantes enseignes comme l'*Extension Society* ou les *Knights of Columbus*. Sans doute tout cela brille, mais est-ce bien ce qu'il faut ?

Certes, Raphaël Gervais, dans la " Nouvelle France " a fort bien résumé cette question lorsqu'il a dit : " Le vrai progrès du catholicisme, le plus désirable, et le plus nécessaire, si l'on ne veut pas que les apostasies continuent dans une effrayante proportion, doit se faire au-dedans et non en dehors. Qu'une association quelconque obtienne que les catholiques soient le plus catholiques possible et que les prêtres soient le plus prêtres possible, cette société travaillera efficacement au vrai progrès de l'Eglise."

Eh ! mon Dieu ! cela ne suffirait même plus pour la Nouvelle Angleterre. Il faudrait que la société dont parle Raphaël Gervais obtienne encore, en tenant compte de rares mais notables exceptions, que les évêques y soient le plus évêques possible.

J. L. K.-Laflamme

L'eau monte !

Note du Directeur.—L'article qu'on va lire sous ce titre fut préparé, il y a deux ans passés par notre collègue M. J. A. Lefebvre. C'est le fruit de nombreuses observations faites au cours de voyages en Europe, et d'explorations étendues dans les régions de la Baie d'Hudson. Le but premier de l'article était de signaler un moyen pratique de régulariser le niveau de l'eau dans le fleuve Saint Laurent jusque dans le port de Montréal et, par le fait même, d'épargner au pays la dépense énorme que demande le creusage du fleuve pour permettre aux navires de fort tonnage d'atteindre la grande métropole. Avec l'argent qui a été dépensé pour le creusage du fleuve depuis quelques années il ne fait pas de doute qu'on aurait pu mettre à exécution plusieurs fois le projet de M. Lefebvre.

Ce projet fut soumis en février 1907 à M. Geo. W. Stephens, président des Commissaires du Port de Montréal, qui devait le communiquer à l'hon. Ministre de la navigation, M. Brodeur. Quelques mois plus tard le projet était soumis à Sir Wilfrid Laurier puis, à Sir Lomer Gouin.

L'idée qu'il contient est assurément ingénieuse et ceux qui connaissent la topographie de notre pays ne nieront pas qu'elle ne soit tout-à-fait réalisable.

Comment hausser le niveau de l'eau dans le fleuve St-Laurent pendant l'étiage de l'eau.

L'on sait que, dans son état ordinaire, le Nil ne porte que des bateaux de 60 tonneaux, depuis les embouchures jusqu'aux cataractes ; que la branche de Damiette a 7 à 8 pieds d'eau dans le temps des basses eaux ; celle de Rosette, 4 à 5 pieds ; que dans les hautes eaux l'une et l'autre ont 41 pieds de plus et que les bateaux du plus fort tonnage remontent jusqu'au Caire.

La crue des eaux du Nil commence vers le solstice d'été (21 juin) ; le fleuve acquiert sa plus grande élévation à l'équinoxe d'automne (21 septembre), reste permanent quelques jours, et au solstice d'hiver (21 décembre), il est devenu à son étiage.

Ce débordement annuel fut dans l'antiquité l'objet de l'admiration des voyageurs et des historiens, et sa cause une espèce de mystère.

Aujourd'hui nous connaissons avec certitude, ce que les anciens ne pouvaient qu'entrevoir, que ce phénomène de la crue des eaux du Nil est dû aux pluies qui tombent en Abyssinie. Elles submergent pendant plusieurs mois de l'année un immense plateau, situé à 1,400 milles du Caire, et de là elles s'écoulent dans le bassin du Nil.

Albuquerque, le fameux navigateur et ministre du Portugal,

à l'époque où il venait de découvrir la route de l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance, eut un moment la pensée de détourner le Nil avant les cataractes de Syène, pour en jeter les eaux dans la mer Rouge. Son but était de faire de l'Egypte une contrée inhabitable, un désert, afin que le commerce de l'Inde devint le monopole de son pays. L'odieuse manœuvre n'eut pas été au-dessus des forces humaines ; et l'Egypte serait devenue une annexe du Sahara.

N'avons-nous pas, nous aussi d'immenses plateaux que l'on pourrait convertir en réservoirs ? Si toutefois les eaux qui forment le Saint-Laurent ne peuvent être modifiées, pour donner plus d'eau ne pourrions-nous pas mettre en pratique, sur la rivière Ottawa, cet exemple des montagnes d'Abissinie qui gardent en réserve, pendant de longs mois une énorme quantité d'eau, pour hausser plus tard le niveau du Nil. Il nous serait facile d'écluser la rivière Ottawa au pied du lac Timiskaming et au pied des lacs des Quinze, Kipawa, etc., Karébonga, sur la rivière Gatineau, etc., et ainsi être en possession de réservoirs contenant plusieurs centaines de milliards de pieds cubes d'eau qui serviraient dans les basses eaux à améliorer le niveau du Saint-Laurent.

Et aussi, sans vouloir reprendre l'idée malfaisante d'Albuquerque, pourquoi ne détournerions-nous pas, au profit du Saint-Laurent et du commerce, le cours de certains fleuves non utilisés.

Sans vouloir désigner aux ingénieurs l'un plutôt que l'autre, je signalerai celui qui m'a paru rencontrer davantage les qualités requises pour conduire à bonne fin le projet qui fait le sujet de cette étude.

Le lac Abitibi, situé à 500 milles de Montréal, et à 30 milles de la tête des eaux de la rivière Ottawa, est formé par deux nappes d'eau réunies par un détroit. La partie supérieure a une longueur de 35 milles sur une largeur totale de 17 milles; la partie inférieure est imparfaite, circulaire, et sa largeur varie sur différents points de 15 à 20 milles. La longueur totale de ces deux lacs est d'environ 47 milles et la largeur 15 milles. Ce qui forme une superficie de 705 milles carrés, soit 19,654,272,000 pieds carrés.

Le lac Abitibi est de tous côtés entouré d'un sol d'argile uni dont la hauteur est de 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

En établissant un barrage de 30 pieds de hauteur dans la décharge du lac, il formerait un immense réservoir qui ajou-

terait 589,628,160,000 soit 600 milliards pieds cubes à l'énorme quantité qu'il contient déjà à l'étiage des eaux.

Le lac Abitibi est alimenté par un grand nombre de rivières toutes considérables dont la principale est la rivière Abitibi.

Ayant le contrôle de cet immense bassin rien n'empêchera d'en conduire les eaux dans celles de la rivière d'Ottawa par un canal artificiel.

Le niveau du lac Abitibi et du lac des Quinze est à peu près le même. Il suffirait d'un travail des plus faciles pour détourner l'eau qui coule vers la Baie d'Hudson, au profit du fleuve Saint-Laurent.

M. Walter McOuat, dans son rapport à la commission géologique, année 1872-73, dit que l'on rencontre l'argile sur tous les portages entre le lac des Quinze et le lac Abittibi ; que sur tout le parcours depuis le lac des Quinze, la région est comparativement basse ; que le terrain est plat et qu'il n'a pas même vu de roches.

N'est-il pas vrai que le creusage d'un canal serait des plus faciles avec les engins perfectionnés d'aujourd'hui. Il y a loin de là aux coupes et tranchées que l'on a dû faire, il y a 25 ans pour passer les chemins de fer à niveau. Je ne citerai que quelques exemples à ce sujet.

La tranchée de Poincy, ligne de Strasbourg, a près de 1½ mille de longueur et de 50 pieds de hauteur ;

Celle de Pont-sur-Yonne a une hauteur de 66 pieds ;

Celle de Bloomer, en Californie, au ne hauteur de 70 pieds ;

Celle du chemin de fer de l'Ouest, en France, située entre le bourg de la Loupe et Nogent-le-Rotrou, s'étend sur une longueur de près de 3 milles et atteint 52 pieds dans sa plus grande profondeur.

En que penser de celles des Montagnes Rocheuses, sur le Pacifique Canadien, et du Fer-à-cheval, à la Tuque, sur le Transcontinental National.

Mais, jetons un coup d'œil sur la carte du district d'Abittibi, et suivons la route parcourue par M. McOuat—(je mentionne cette route parce qu'elle est la seule connue aujourd'hui ; mais des hommes de l'art qui iraient sur les lieux, avec des instruments perfectionnés pourraient, je crois, trouver plus à l'ouest un passage plus avantageux) ;

" La route des canots que nous avons suivie commence à l'extrémité supérieure du bras occidental de la première baie du lac des Quinze, remonte la rivière Seule et suit les deux

lacs longs et étroits, respectivement désignés sous les noms de Opibonka et Opasatika, que relie un petit cours d'eau.

" A l'exception d'un petit portage à l'endroit où se trouve un rapide de 4 à 5 pieds de chute, sur la rivière Seule,—c'est-à-dire un peu en aval du lac Opibonka—la circulation des canots est libre depuis le bas du lac jusqu'à un demi-mille de la hauteur des terres, entre les eaux de l'Outaouais et celles qui se jettent dans la Baie d'Hudson. Sur tout le parcours il n'y a pas même de courant contre lequel il faille lutter.

" De l'embouchure de la rivière Seule, (dans le lac des Quinze), la distance est d'environ 31 milles........

" De la tête du lac Opasatika à la hauteur des terres, la distance est d'environ un demi-mille.

" Continuant au nord et traversant sur le portage de la Hauteur-des-terres se trouve un petit lac. De ce lac, dont la longueur est d'à peu près un mille, on arrive à la tête du lac Matawagogig par un petit cours d'eau tortueux, sans rapide. Du portage de la Hauteur-des-terres à ce dernier lac (Matawagogig) la distance est d'environ 2 milles et la direction un peu nord-ouest."

Ainsi du lac des Quinze au petit lac qui se trouve au pied du portage de la Hauteur-des-terres, distance d'environ 30 milles, l'élévation n'est que d'à peu près 10 pieds et la canalisation est faite.

En réalité, il ne resterait à faire qu'un canal de ¾ de mille de longueur dans l'argile pour faire disparaître l'arrête de la hauteur des terres et améliorer la route par le lac Matawagogig, le lac Agotawékami et la rivière par où s'écoulent les eaux de ces lacs dans le lac Abittibi.

Sur une carte plus récente que celle de 1883, je vois que la hauteur des terres ne passe qu'à 3 ou 4 milles à l'est du lac Agotawékami. Peut-être serait-il plus facile de faire écouler les eaux du bassin de l'Abittibi par cet endroit, ou encore, comme je le dis plus haut, par un passage plus à l'ouest, dans une rivière tributaire de la rivière Blanche. Les ingénieurs qui seraient chargés d'étudier la région résoudraient vite ce point.

Et nous en venons à la conclusion qu'il est possible et même facile de modifier l'action géologique. La nature des rivières, ainsi que des plaines traversées par ces rivières, est telle, qu'il devient facile de réunir les différents bassins par un cours d'eau artificiellement creusé.

Le Saint-Laurent, à l'époque de la fonte des neiges ou des

grandes pluies du commencement de l'hiver, coule à pleines bords, causant même quelques inondations ici et là ; plus tard, pendant le temps de la navigation, l'eau manque et prive le commerce des communications qui lui sont nécessaires. Il y a là un mal, et à ce mal je crois avoir trouvé le remède.

Nous pouvons donc au moyen de ces travaux, mettre à notre disposition une immense réserve de 800 à 1,000 milliards de pieds cubes d'eau. Le niveau commence-t-il à baisser que nous ouvrons les pelles des digues et les eaux augmentent. Nous pouvons laisser écouler jusqu'à 10 milliards de pieds cubes par jour ; et nous sommes avertis de la hauteur de l'eau à différents points, grâce à un réseau téléphonique, ce qui permet de maintenir l'eau au niveau désiré. Nous n'avons pas à mesquiner sur la quantité à fournir puisque notre réserve amplement suffisante, est alimentée par une vingtaine de rivières considérables qui remplacent l'eau qui s'écoule.

Le mois de novembre arrive, c'est la fermeture de la navigation. A cette époque d'ailleurs les eaux du Saint-Laurent sont abondantes. Alors pour prévenir tout dégat que pourraient causer les eaux du réservoir Abittibi, nous fermons les pelles du côté du Saint-Laurent et nous ouvrons celles de la rivière Abittibi. De plus, les digues, des autres lacs retiennent les eaux dans leurs bassins respectifs, au besoin, et ainsi nous évitons les inondations qui parfois prennent de telles proportions qu'elles sont de véritables cataclysmes pour les contrées riveraines et pour les villes et villages, usines dont les bords du fleuve Saint-Laurent sont couverts.

L'homme ne peut rester ainsi sous le coup de la terreur, il doit trouver le moyen de prévenir les inondations.

Depuis des centaines et des milliers d'années, et surtout pendant notre siècle d'activité industrielle, on a projeté et mis à exécution bien des plans de défense contre les débordements des fleuves et pour que les travaux exécutés produisent des résultats effectifs, il faut que les ingénieurs, en se mettant à l'œuvre tiennent compte des lois hydrologiques.

Avant de chercher le remède au mal, il faut en établir la cause.

Or d'où viennent les crues subites du fleuve Saint-Laurent ? Elles viennent de la fonte des neiges, au printemps, et des abondantes pluies de l'automne, qui ajoutent ainsi un immense volume d'eau transporté au fleuve par ses affluents ; mais si une très forte quantité de ce volume d'eau peut être retenue de manière à ce que l'écoulement ne se fasse qu'en vingt ou

cinquante fois plus de temps, alors, on le conçoit, l'inondation sera rendue vingt on cinquante fois moins dangereuse.

Tout consiste donc à retarder l'écoulement des eaux, et le moyen d'y parvenir est d'élever, au débouché des nappes d'eau déjà mentionnées ou d'autres, des barrages pleins. ou autrement, munis d'une vanne de fond et d'un déversoir superficiel. Les réservoirs ainsi fermés, pouvant retenir à volonté les eaux d'inondation, permettraient de les affecter au maintien d'une utile portée d'étiage pour le Saint-Laurent.

On dira que tout ceci est une belle théorie, un rêve intéressant. Il ne faut pas oublier que notre époque a vu, depuis le " Nautilus," la réalisation de rêves bien autrement hardis, de projets bien autrement compliqués.

Du reste, le projet dont nous venons de faire l'exposé paraîtra moins mystérieux à celui qui se donnera la peine de l'étudier dans ses détails en s'aidant de quelques notions de géographie. Que l'on puisse différer d'opinion sur la façon de le réaliser, c'est plus possible que probable, mais le fait reste établi que le niveau de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent peut être régularisé et adapté à toutes les exigences de notre immense trafic maritime.

Et comme une thèse de ce genre serait incomplète sans une démonstration mathémathique, j'attire l'attention sur les calculs suivants, appuyés sur les documents officiels, et qui montrent le côté pratique de ma pensée :

DÉBIT d'eau du fleuve Saint-Laurent à la Valtrie.

Largeur du fleuve....................	3,000	pieds
	x	
Profondeur moyenne.................	33	"
	99,000	"
La vitesse du courant est de 2 nœuds à	x	
l'heure, soit 4 pieds par seconde..	4	
	396,000	pieds par seconde.
Dans une journée, il y a 86,400	x	
secondes.....................	86,400	
	34,214,400,000	pieds cubes par jour.

Pour hausser le niveau de		11 pieds, il faudra en plus				11,404,800,000	pds. cubes	par jour.
do	do	10	do	do	do	10,368,000,000	"	"
do	do	9	do	do	do	9,331,200,000	"	"
do	do	8	do	do	do	8,294,400,000	"	"
do	do	7	do	do	do	7,257,600,000	"	"

Pour hausser	le niveau de	11	pieds,	il faudra	en plus	6,220,800,000	pds. cubes	par jour.
do	do	5	do	do	do	5,184,000,000	"	"
do	do	4	do	do	do	4,147,200,000	"	"
do	do	3	do	do	do	3,110,400,000	"	"
do	do	2	do	do	do	2,073,600,000	"	"
do	do	1	do	do	do	1,036,800,000	"	"

Si l'on voulait écluser les grands lacs, il est facile de voir, par les tableaux suivants, quelle immense réserve on pourrait s'assurer de ce coté.

Différence du niveau de l'eau de certains lacs entre la crue et l'étiage des eaux, d'après James White, *Dictionary of Altitudes in the Dominion of Canada*, 1903.

Lac Ontario,	244.2″	étiage et	248.7″	crue,	soit	4′ 5″
" Erie,	571.0″	" "	574.9″	"	"	3′ 9″
" Huron,	579.7″	" "	584.4″	"	"	4′ 9″
" Super.,	600.8″	" "	604.8″	"	"	4′ 0″
" Kipawa,	873.0″	" "	883.0″	"	"	10′ 0″
" Timisk.,	578.0″	" "	592.0″	"	"	14′ 0″

Réserve d'eau qui pourrait être faite au moyen de barrages dans les lacs du St-Laurent.

Nom des lacs.	Etendue en milles carrés.	Etendue en pieds carrés.	Hauteur de digue.	Réserve en pieds cubes.
Ontario.....	7,260	202,397,184,000	4′	809,588,736,000
Erie........	10,000	278,784,000,000	3′	836,352,000,000
Huron......	23,200	646,778,880,000	4′	2,587,115,520,000
Supérieur...	31,800	887,533,120,000	3′	2,662,599,360,000
				6,895,655,616,000

Ces eaux sont limitrophes et l'on devra s'entendre avec les Etats-Unis pour l'établissement de ces barrages, mais comme le Canada, les Etats-Unis ont besoin de contrôler le système hydrographique et sans nul doute adhéreraient à l'idée émise ici. Toutefois s'il y avait des difficultés de ce côté il y aurait l'autre moyen qui consisterait à détourner les eaux de l'Abittibi au profit du fleuve Saint-Laurent, par la rivière Ottawa, t de faire des réservoirs immenses des lacs Timiscaming, Kipawa, des Quinze, Victoria, Kakebonka, etc., etc.

N'est-il pas vrai qu'en adoptant ce système l'on contrôle-

rait le système hydrographique de cette partie du pays aussi facilement qu'avec un robinet ? Il suffit de la bien considérer pour comprendre que cette idée mise à exécution aurait l'immense avantage de régulariser et doubler les forces hydrauliques des pouvoirs du Sault-Ste-Marie, de Niagara, de la Chaudière, à Ottawa, de Lachine, Montréal, etc., etc., d'éviter les désastres causés par les inondations du printemps et de l'automne. De plus le détournement des eaux du bassin de l'Abittibi permettrait de diriger le bois marchand de cette immense région, du côté d'Ottawa, au lieu de le laisser sans valeur.

J. A. Lefebvre.

Les écoles du Manitoba

Conférence par J. A. Tardif, président du Cercle Morin, de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française, à Sainte-Marie, Beauce, faite devant les membres de ce cercle, le 14 février 1909 (1)

Depuis soixante-dix ans, le Manitoba possédait des écoles confessionnelles, écoles qui avaient coûté bien du travail, des préoccupations et des sacrifices. Mais aucune volonté humaine adverse ne les avait entravées ; au contraire, tous les pouvoirs publics avaient été unanimes à en reconnaître l'utilité, et à les aider. Il était réservé à MM. Greenway et consorts de venir jeter le trouble dans le sanctuaire de l'école manitobaine.

En 1898, ce monsieur arrivait au poste de premier ministre de la province du Manitoba par les promesses qu'il fit de laisser intact le régime des écoles séparées, et l'usage officiel de la langue française : car on le disait opposé à l'état de choses

(1) Quelques appreciations de la conférence de M. J. A. Tardif, président du Cercle Morin, sur *La question scolaire du Manitoba* ;

DU REV. PERE E. COLCLOUGH, S.J. Directeur de l'A. C. J C.

L'exposé de la Question Scolaire du Manitoba a été fait avec grand soin et mériterait, il me semble, les honneurs de la publication. Il serait utile de faire relire aux jeunes cette page d'histoire contemporaine, et plusieurs anciens gagneraient à la repasser de temps à autre. Quand on m'adresse d'aussi belles études, je suis heureux pour l'Association, car je sens la vie palpiter par tout le corps et touche, pour ainsi dire, du doigt, l'excellente influence des cercles. C'est alors que je me prends à regretter que les pages du *Semeur* soient si petites et si peu nombreuses ; malheureusement les conditions financières de la caisse ne permettent pas de rêver un agrandissement du format ou une augmentation du nombre de pages.

Le travail de M. Tardif forme un tout complet ; il serait difficile de le morceler ou de n'en publier qu'une partie. D'ailleurs, il y a avantage à ce qu'il paraisse en entier...

DU *PIONNIER*

Le *Pionnier* a reçu—et il offre l'expression de ses sincères gratitudes à l'auteur, qui le lui adresse—un exemplaire

existant. Devenu chef du nouveau cabinet, monsieur Greenway renouvela ses promesses à Mgr Taché, archevêque de St-Boniface ; mais plus tard, impudeur que je voudrais pouvoir taire, il les nia devant l'Assemblée Législative du Manitoba. L'archevêque dut alors prier le Révérend Père Allard et monsieur Alloway, devant qui les promesses avaient été faites, de venir certifier, par des déclarations solennelles, la véracité de ces promesses. Monsieur Greenway n'entreprit pas de les contester, et avoua, par son silence, qu'il avait voulu en imposer au Parlement et au pays.

Je ne raconterai pas le détail des agissements et des mesures qui préparèrent la grande iniquité ; la surexitation du fanatisme de race, a coalition de tous les ennemis de la minorité catholique et française, et le flot de calomnies déversé sur les écoles séparées du Manitoba.

clavigraphié d'une intéressante conférence donnée, en février dernier, devant le Cercle Morin de l'A. C. J. C., à Sainte-Marie de la Beauce, par le camarade J. A. Tardif, président du cercle.

Toute la question des écoles du Manitoba est limpidement exposée dans ce beau travail de jeune, lequel se termine par un cri d'énergique patriotisme. Il nous plaît d'y faire écho, car nous y retrouvons la mentalité heureuse qui semble bien être celle de l'A. C. J. C. en général, et qui promet à notre race des jours meilleurs pour l'avenir. .

DES *CLOCHES DE ST-BONIFACE*

. . . . Il est bon que les jeunes générations connaissent l'historique de nos difficultés scolaires et se rendent bien compte de l'injustice qui pèse toujours sur la minorité catholique et française du Manitoba, dépouillée depuis bientôt vingt ans du contrôle de ses écoles et, au moins de fait, de l'usage officiel du français.

Aussi est-ce avec un vif plaisir que nous avons lu l'intéressante et fort instructive conférence faite à l'Académie de Ste-Marie, comté de Beauce, le 14 février, devant les membres du Cercle Morin, par son président, M. J. A. Tardif, sur ce sujet qui nous touche de si près.

MGR. LANGEVIN A L'AUTEUR

Je vous remercie d'avoir choisi la question de nos écoles du Manitoba comme sujet d'étude devant votre Cercle Morin, et je vous félicite d'avoir si bien traité cette question vitale.

En vertu de la loi de solidarité, nos causes sont vos causes, et je suis enchanté de voir que les jeunes le comprennent. Je vous bénis de grand cœur, et je suis bien reconnaissant envers celui qui dirige le cercle et qui lui donne une orientation si patriotique.

Comme dans toutes les questions où il s'agit de combattre la religion catholique, la franc-maçonnerie joua son rôle dans cette affaire. Elle avait résolu de détruire la religion catholique au Canada : elle ouvrit son champ d'action dans l'ouest, en voulant renverser le système d'écoles séparées ; et ensuite se rabattre sur Ontario et Québec. Elle n'a pas abandonné la lutte ; au contraire, elle semble s'enhardir chaque jour par les quelques succès qu'elle remporte, même dans notre province.

Au mois d'août 1880, Jos. Martin, devenu ministre du parti Libéral, annonçait dans un discours qu'il fit à Winnipeg, la prochaine sécularisation des écoles du Manitoba. A l'appui de la révolution qu'il annonçait il invoqua la législation anglaise déclarant que: " dans la Constitution Britannique, l'Eglise et l'Etat étaient entièrement séparés." Une telle ignorance paraissait impossible chez un homme d'état ; cependant, remarque Mgr Taché, accueillie par un savoir égal à celui qui l'avait inspirée, cette affirmation menaçait de produire une profonde impression.

On méditait les plus noires injustices contre les catholiques. On commença par leur enlever, le 22 juillet 1889, un fonds de réserve que la section catholique avait réussi à amasser à force d'économie et même de sacrifices pour leurs écoles. Mais ce n'était que le commencement. Le parlement se réunit le 30 janvier 1890 ; et le 12 février, le procureur général, Jos Martin, celui-là même qui avait annoncé la sécularisation des écoles, présentait à la Chambre, une double mesure ; un bil concernant le département de l'Education, et un bill pour les écoles publiques. Ces bills n'avaient pour but que l'abolition de la langue française et des écoles catholiques. Les catholiques s'y opposèrent de toutes leurs forces. Après bien des modifications et des amendements, la loi fut définitivement votée le sept mars. Voici quelques-unes des principales clauses de cette loi :

Clause 8 : " Les écoles catholiques seront entièrement non-confessionnelles, et aucun exercice religieux n'y sera permis, excepté tel que pourvu plus haut."

L'article 108 dit : " Aucune école non conduite d'après toutes les provisions de cet acte ou d'aucun autre acte en force ou d'après les règlements du département de l'Education, ou du Conseil, ne sera réputée une école publique dans le sens de la loi ; et aucune telle école ne pourra participer à la subvention législative.

L'article 179 dit : " Dans le cas où avant la mise en force de cet acte, les districts scolaires ont été établis tels que mentionnés dans la section précédente, ces districts scolaires catholiques, après la mise en force de cette loi, cesseront d'exister, et leur actif, et leur passif seront assumés par le district scolaire des écoles publiques.

C'est ainsi qu'on enlevait aux catholiques leurs écoles en violant l'Acte du Manitoba 1870, Section 22 où on lit que : " dans la Province, la législature pourra, exclusivement, décréter des lois relatives à l'éducation sujettes et conformes aux dispositions suivantes : 1. Rien dans ces lois ne pourra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'Union, par la loi ou par la coutume classe à aucune particulière de personne relativement aux écoles séparées (denominational schools). 2. Il pourra être interjeté appel au Gouverneur Général en Conseil, de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autre autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation. 3. Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que de temps à autre le Gouverneur Général en Conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ; alors et en tous tels cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l exigeront, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y rémédier pour donner suite et exécution à la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la même section.

Cette loi contre les écoles séparées du Manitoba violait encore l'acte de l'Amérique Britanique du Nord qui est à peu près conforme à celui du Manitoba.

Je ne citerai pas d'autres documents pour prouver que cette loi, en enlevant aux catholiques leurs écoles allait contre tous leurs droits garantis par l'Acte du Manitoba et de l'Amérique Britanique du Nord.

S'il y eut un homme qui fut blessé au plus intime de l'âme par cette loi inique, ce fut le vénérable Mgr Taché ; ce missionnaire, cet apôtre, qui avait dépensé les plus belles années de sa vie pour la conversion des sauvages de ces régions, et qui voyait, à la fin de cette carrière laborieuse, les fruits de ses travaux presque détruits par une loi de haine contre sa nationalité.

" La cause de l'enseignement chrétien dans le Manitoba

et du Nord-Ouest," dit le saint Evêque, " était l'objet de mes aspirations et de ma vie depuis quarante-cinq ans ; c'est à cette cause sacrée que j'avais voué toutes les énergies et les ressources dont je pouvais disposer. Mon unique ambition était d'aider à éclairer et à rendre meilleures l'enfance et l'adolescence." Après avoir rappelé les énormes sacrifices que lui avait coûtés sa vie de missionnaire, Mgr ajoute : " Rien ne nous a si cruellement éprouvé que les lois que l'on vient de passer dans la Législature de Manitoba au détriment de vos intérêts et du bien spirituel de vos enfants.

Plusieurs requêtes furent faites par tous les catholiques pour réclamer leurs droits si injustement méprisés. La première fut faite par la section catholique du Bureau d'Education au Gouverneur Général en Conseil. Cette pétition concluait par cette prière : " La Section Catholique du Bureau d'Education dans la province de Manitoba prie très respectueusement et très ardemment Son Excellence, le Gouverneur Général, de désavouer les actes passés pour toute fin et objet.

Je vous dirai tout à l'heure comment le désaveu demandé par cette requête fut rendu impossible.

Une deuxième requête fut faite par Mgr Taché lui-même. En 1870, le grand Evêque avait été envoyé par le Gouverneur Général Lord Lisgar, à la colonie française de la Rivière Rouge pour la pacifier. En lui donnant cette mission, le Gouverneur l'avait assuré qu'il n'agissait pas comme gouverneur, mais bien au nom de la Reine, qui avait bien voulu l'honorer d'une mission spéciale. Or l'Evêque avait réussi dans son œuvre de pacification, en transmettant à la population de la Rivière Rouge ces assurances données de si haut, et en lui promettant spécialement le libre usage de la langue française et le maintien de ses écoles. Mgr Taché crut de son devoir et de son droit de rappeler dans sa requête ces promesses et ces événements à Lord Stanley, quatrième successeur de Lord Lisgar. Il lui adressa, le douze avril, un mémoire pour lui rappeler ces promesses faites non seulement au nom du Canada, mais encore au nom de la Reine. Voilà : on en était rendu à mépriser les promesses d'une reine et à méconnaître les services que Mgr Taché avait rendus à son pays en évangilisant ces vastes régions, et en y arrêtant une guerre civile. On payait son dévouement en lui enlevant ce qu'il avait de plus cher.

Une troisième requête fut faite par Mgr Laflèche, et une quatrième par tout l'épiscopat canadien. Cette dernière

était signée du Cardinal Taschereau, de sept autres archevêques et de vingt évêques : ces voix émues et suppliantes de tout l'épiscopat canadien, s'élevant d'Halifax à Vancouver frappèrent ensemble à la porte du Gouverneur Général, à celle du Conseil Exécutif et aux portes du Parlement Canadien pour demander d'apporter un remède à une législation pernicieuse, et cela de la manière la plus efficace et la plus juste.

Une cinquième pétition fut signée par quatre mille et quelques cents catholiques du Manitoba et adressée au Gouverneur Général en Conseil pour demander la réparation des injustices commises à leur égard.

La première de ces pétitions demandait expressément le désaveu. Ce désaveu n'eut pas lieu, et voici pourquoi L'année précédente, le Gouvernement Fédéral avait désavoué en faveur du Pacifique Canadien, une loi faite par le Parlement du Manitoba, pour autoriser et subventionner la construction d'un autre chemin de fer dans la vallée de la Rivière Rouge ; or la population de la province avait protesté et s'était presque soulevée. Le chemin de fer s'était construit malgré le désaveu, ces faits étaient tout récents. Sur la question des écoles, conclut Mgr Taché, on redoutait l'agitation que le désaveu pouvait créer. Loin d'y voir le salut, tous les députés de la minorité, tant au fédéral, qu'au local, ont été unanimes à y voir une source de difficultés insurmontables dont la cause des écoles aurait pu se trouver irrévocablement compromise.

Le désaveu fut rendu plus difficile encore, et presque impossible par la motion Blake et le vote unanime qui en fut la suite. Les nouvelles lois scolaires étaient arrivées à Ottawa le 11 avril 1890. La requête de la Section Catholique du Bureau d'Education demandant le désaveu de ces lois y était parvenu presque en même temps. Or, quinze jours après, le 29 avril, le chef du parti libéral, ou de l'opposition, Edward Blake, secondé par son lieutenant, un homme qui pourrait faire beaucoup aujourd'hui pour les Canadiens-Français de l'Ouest, proposa de soumettre cette question à un haut tribunal judiciaire, afin, disait-il, que les "parties intéressées puissent être représentées, et que l'Exécutif puisse obtenir des informations pour sa gouverne."

Cette motion tirait le Gouvernement Fédéral de la difficulté si considérable de rendre justice à une minorité contre une majorité puissante. En effet, cette résolution ne pouvant prendre forme avant douze mois, le moment fixé par la cons-

titution pour un ordre rémédiateur serait expiré, et le Gouvernement n'aurait plus à s'occuper du désaveu.

Cette motion n'était pas faite dans un but de justice, mais pour débarrasser le Gouvernement de cette affaire. Les élections fédérales devaient avoir lieu au commencement de l'année suivante, et les libéraux se flattaient de l'espérance de triompher ; c'est pour cette raison que leur Chef avait pris l'initiative de cette motion pour n'avoir pas à envisager ce terrible désaveu, qui serait le cauchemar de son Gouvernement : car, au Canada comme ailleurs, bien souvent l'ambition du pouvoir est une plus grande préoccupation pour le gouvernement que la justice.

Avant même que le désaveu eût été refusé, on avait essayé du deuxième moyen que la Constitution offrait aux persécutés contre les lois néfastes : le recours aux tribunaux : privilège bien commun, mais, hélas ! bien souvent incertain, et bien fécond en déceptions.

Les lois de 1890 abrogeaient les Commissions Scolaires Catholiques dans les districts ruraux, mais ne les supprimaient point dans les centres urbains ; aussi, la Commission Scolaire Catholique de Winnipeg n'aurait point dû disparaître ; mais Jos. Martin, dans sa haine fanatique contre la religion catholique et la race française, donna aux lois une interprétation exagérée. Il ordonna au Conseil municipal de Winnipeg de prélever les taxes indifféremment sur tous les contribuables, catholiques comme protestants, au profit des écoles publiques, qui n'étaient fréquentées que par des enfants protestants.

Un éminent catholique de Winnipeg, Monsieur J.-K. Barrett, intenta un procès à la cité de Winnipeg demandant aux tribunaux d'annuler les règlements par lesquels on l'avait forcé de payer ses taxes aux écoles protestantes, tandis que les écoles catholiques, dont il était commissaire, ne recevaient rien. Le but premier du procès était d'obtenir, pour les catholiques, l'exemption des taxes scolaires pour les nouvelles écoles ; le but ultérieur était d'obtenir un jugement contre la constitutionalité des actes d'écoles de 1890, en montrant qu'ils sont une violation de la première sous-clause de la clause 22 de l'Acte du Manitoba.

Le procès fut long, et se déroula successivement devant les tribunaux de la Province, de la Puissance et de l'Empire.

La cause vint d'abord en première instance devant la Cour du Banc de la Reine à Winnipeg ; et là Monsieur Barrett

perdit deux fois. Il gagna devant la Cour Suprême d'Ottawa où il en avait appelé. La Cité de Winnipeg ayant appelé au Conseil Privé d'Angleterre, Monsieur Barrett perdit, et le jugement l'obligeait à payer les taxes pour l'entretien des nouvelles écoles. C'est ainsi que fut condamnée la Minorité : le fanatisme triomphait : les Catholiques durent se soumettre,

Mgr Taché ne voulant pas abandonner sa cause tenta de nouveau un appel au Gouverneur-Général en Conseil. Ces appels de l'Archevêque et de la Minorité dont il était le conseiller, le représentant et le chef, causèrent une grande émotion dans tout le Canada. La colère et la rage saisirent les plus fanatiques ; mais les hommes honnêtes de presque tous les partis n'eurent qu'une voix pour s'écrier : Justice à la minorité catholique, justice aux opprimés ! Parmi nos défenseurs nul, peut-être, ne mérita plus la reconnaissance des catholiques que l'Honorable William McDougall, un anglais protestant qui déclara hautement que les colons catholiques français avaient dans l'Acte du Manitoba, une garantie constitutionnelle contre toute législation qui attaquerait leurs écoles confessionnelles, que ces écoles confessionnelles dans le Manitoba se trouvaient en outre protégées par un droit d'appel au Gouverneur-Général en Conseil, et par des lois réparatrices que passerait le Parlement.

J'ai cité en passant, l'Honorable McDougall. Ce n'est pas le seul qui ait protesté ; tous les anglais protestants bien pensants disaient comme lui.

Dans une remarquable étude faite par Mgr Taché, et qui porte la date du 13 janvier 1893, Sa Grandeur dit que les auteurs de la loi de 1890 entreprenaient d'établir sous le nom d'Ecoles Publiques, des écoles complètement neutres. Nous les avons vus, forcés par la pression des idées protestantes, permettre des exercises religieux, comme la récitation du Pater et la lecture de la Bible. Au fond, les écoles créées par les lois de 1890 ne sont point neutres, mais seulement anticatholiques. Deux statuts, disait encore Mgr Taché, 53 Victoria, chapitres 37 et 38 ont passé par la Législature du Manitoba à l'effet de noyer les Ecoles Catholiques Romaines dans celles des dénominations protestantes, et de forcer tous les contribuables, soit catholiques romains, soit protestants à payer leurs taxes pour le soutien d'écoles publiques, mais qui ne sont en réalité, que la continuation des écoles protestantes.

Cette nouvelle assertion rencontra une vive contradiction dans plusieurs journaux, et même au Parlement d'Ottawa. Les nouvelles écoles, disait-on, ne sont pas plus pour les protestants que pour les catholiques ; elles sont neutres, elles sont publiques, elles sont nationales : établies qu'elles sont indistinctement, pour tous les enfants, si les catholiques n'en veulent pas user, ce n'est pas qu'elles soient contre eux ; si les protestants les acceptent, ce n'est pas qu'elles soient pour eux. Les lois ont établi des droits légaux ; si les catholiques veulent des privilèges, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes, d'être dans une situation pire que celle des protestants.

Tel était le thème des contradicteurs de l'Archevêque. Il importe donc de prouver à ces hommes que le nouveau régime scolaire n'a détruit que les écoles catholiques ; qu'au contraire, les écoles protestantes n'ont été supprimées que de nom, et qu'en réalité, les écoles établies par la loi de 1890, sont des écoles protestantes.

Les écoles du régime antérieur à 1890, étaient, les unes, des écoles publiques catholiques, et les autres, des écoles publiques protestantes ; car tous les catholiques qui avaient part dans l'administration générale des écoles, furent destitués, et aucun ne fut nommé ou ne put accepter une positions sous les nouvelles lois. Tous les inspecteurs catholiques durent sortir d'office ; chaque section de l'ancien Bureau d'Education avait ses écoles normales : on supprima celles qui étaient pour les catholiques, on laissa subsister celles qui étaient pour les protestants. Le choix des livres était fait par des protestants. Quant aux prières et aux exercices religieux, le Bureau des aviseurs a exactement prescrit les mêmes qu'avait ordonnés la section protestante de l'ancien régime. Et si l'on compare le programme des études pour les écoles publiques protestantes avant 1890, et celui des écoles publiques de 1891-92, on voit qu'ils ne sont pas seulement semblables, mais absolument identiques ; il n'y a pas une syllabe de changée.

La conclusion de ce qui précède, c'est que toute l'administration scolaire est protestante, tous les professeurs sont protestants, en un mot ce ne sont que des écoles protestantes et par conséquent, les catholiques ne peuvent envoyer leurs enfants à ces écoles, parce qu'elles ne répondent pas à ce que dit Sa Sainteté Léon XIII dans son encyclique " *Affari vos* " sur les écoles du Manitoba, et dont voici un passage.

La justice et la raison exigent donc que vos élèves trouvent, dans les écoles, non seulement une instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme nous l'avons dit, avec les principes de la religion, connaissance sans lesquelles, loin d'être fructueuse, toute éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement soit en plein accord avec la loi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelle institution seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle.

Quand donc les catholiques demandent, et c'est leur devoir de le demander, et de revendiquer, que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leurs droits ; et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon.

Avant que le Saint Père eût parlé, le Gouvernement Fédéral avait essayé de rendre justice à la minorité opprimée. L'appel de la minorité catholique du Manitoba avait été entendu devant le Conseil Privé d'Ottawa, les 4, 5, 6 et 7 mars, 1895 ; Mr. Ewart plaidant pour les catholiques, Mr. Dalton McCarthy pour le Gouvernement de Winnipeg. Le 21 mars, fut adopté par le Gouvernement le REMEDIAL ORDER ayant pour but de rendre à la minorité ce que la loi de 1890 lui enlevait Cet arrêté demandait :

(*a*) Le droit de construire, de maintenir, d'équiper, d'administrer, de conduire, de supporter les écoles catholiques romaines de la manière stipulée par les dits statuts qui ont été abrogés par les deux actes de 1890.

(*b*) Le droit de recevoir une part proportionnelle de toute allocation des fonds publics pour les fins d'éducation.

(*c*) Le droit d'exemption des dits catholiques comme contribuant déjà aux écoles catholiques romaines, de tout paiement ou contribution, pour le soutien de toutes les autres écoles.

Par cette décision, le Gouvernement Fédéral affirme que la Législature du Manitoba a enlevé à la minorité ses droits et privilèges.

Cette loi était faite de manière à satisfaire tous les catholiques. Mgr Langevin, successeur de Mgr Taché l'approuva, ainsi que tous les représentants de la minorité. Mais la Législature du Manitoba refusa d'obéir à l'ordre du Gouvernement par un vote de quinze voix de majorité comme suit : 25 pour la motion Greenway qui était contre le REMEDIAL ORDER et 10 contre la dite motion.

Le refus du Manitoba donnait naissance à la juridiction du Parlement Fédéral. C'était son droit et son devoir le plus sacré de rendre justice aux opprimés. Puisque le Manitoba refusait, il devait lui-même accorder la réparation.

Le gouvernement paraissait d'abord bien décidé à poursuivre sa politique au sujet des écoles du Manitoba, si on en juge par le discours du trône à l'ouverture de la session le 2 janvier 1893.

Le 11 février, 1896, le bill réparateur annoncé par le discours du Trône fut presenté et lu une première fois. Dans son ensemble, il justifiait son titre, et était vraiment réparateur.

Les catholiques du Manitoba demandaient la restauration de leur autonomie scolaire, et le bill réparateur leur accordait tous les privilèges dont ils jouissaient avant la loi de 1890.

Sur la motion de Sir Charles Tupper pour la deuxième lecture du REMEDIAL ACT, le chef de l'opposition a proposé le renvoi à six mois, le " six months' hoist " c'est-à-dire la mort ignominieuse et l'enterrement honteux. Et pourtant, c'était un catholique, un canadien-français, sur qui les catholiques croyaient trouver un appui sûr ; et c'est cet homme qui proposait de tuer le Bill Réparateur en deuxième lecture.

La deuxième lecture eut lieu tout de même, et la loi réparatrice fut adoptée le 20 mars par un vote de 112 contre 94. Il s'agissait ensuite d'étudier les clauses du projet de loi en Comité. Le *leader* de la Chambre fit apparemment les plus grands efforts pour hâter la procédure. C'est alors que les adversaires du Bill résolurent d'avoir recours à la tactique parlementaire connue sous le nom d'obstruction. On eut alors pendant des jours et des nuits une série de discours " against the time."

Après bien des débats, l'obstruction finit par triompher. L'existence légale du Parlement touchait à son terme. Les cinq années de sa durée expiraient le 25 avril à minuit. Le Bill Réparateur ne put devenir loi. Les catholiques se voyaient encore une fois à la merci des sectaires. Après avoir eu

l'espérance que le Bill Réparateur leur rendrait leurs écoles séparées, ils voyaient ce bill tué par l'obstruction ; et chose presque impossible à croire, parmi ceux qui voulaient la mort de la loi réparatrice, se trouvaient des catholiques canadiens-français qui consacraient l'injustice pour servir leurs intérêts politiques.

Le REMEDIAL ORDER était sans contredit le seul remède légal à la situation. Mais certains hommes bien pensants ont mis en doute la sincérité du Gouvernement conservateur et ont cru qu'il n'agissait ainsi que par crainte de sa chute à la veille des élections En effet, si, réellment, il eût voulu donner justice à la minorité catholique, il n'aurait pas attendu la dernière minute pour présenter ce Bill Réparateur. Tout porte à croire qu'il n'agissait ainsi que pour se rendre favorable l'électorat de Québec. Le mauvais vouloir du Gouvernement a été si manifeste, qu'en juillet 1895 trois ministres canadiens-français remettaient leur portefeuille, dégoûtés de la politique de leur Cabinet. Quelques jours plus tard deux d'entre eux revenaient sur leur décision et rentraient de nouveau au bercail. Seul, l'honorable Réal Angers s'obstina dans sa résolution. Ce n'est certainement pas sans raisons que l'honorable ministre dont le patriotisme et les principes chrétiens ne sauraient être suspectés, refusa de reprendre le portefeuille qu'il avait rejeté à l'occasion de ce Bill.

Tout laisse donc croire que les deux partis, au fond, étaient opposés à l'adoption de ce Bill, qui n'était pourtant qu'un acte de la justice la plus élementaire. Mais puisque le mauvais vouloir des Conservateurs était connu, les membres de l'opposition n'étaient-ils pas excusables de s'opposer à ce Bill ? Nullement. Car, encore une fois, ce REMEDIAL ORDER était le seul remède légal aux maux de nos coréligionnaires manitobains ; et il fallait accepter cette loi comme on accepte un bienfait, fut-il accordé par un ennemi. Si le Gouvernement a manqué de sincérité en presentant ce Bill, n'était-ce pas parce qu'il comptait sur l'esprit de parti et sur la vénalité de quelques soi-disants catholiques ? Si nos représentants officiels à Ottawa avaient été des hommes d'état de la trempe des Cartier et des Lafontaine, il est certain que ce Bill aurait été accepté d'emblée. Il est souverainement regrettable qu'en cette circonstance, des catholiques aient refusé de se rendre aux pressantes exhortations de tout l'épiscopat canadien. L'histoire nationale sera bien sévère à leur égard.

Lorsque le parti libéral combattait le Bill Réparateur il

promettait, s'il venait au pouvoir, de régler cette question à la satisfaction de tous les intéressés ; et c'est avec cette même question dans son programme, qu'il arriva au pouvoir le 23 juin 1896. Voyons maintenant s'il a donné satisfaction aux catholiques.

Feu l'hon. M. Tarte, au nom du Gouvernement Laurier, entra en négociations avec les ministres Sifton, Cameron et Watson du Gouvernement manitobain. Le résultat fut un règlement hybride qui devait satisfaire tous les partis sans avoir recours à une législation fédérale. De fait, ce règlement ne satisfit que les amis de ceux qui sacrifiaient nos droits les plus chers. C'est en novembre 1896 qu'il fut livré au public. Parmi ses dispositions il comprenait les suivantes:

Il y aura enseignement religieux dans les écoles de la manière qui suit :

1. Si tel enseignement est autorisé par une majorité des commissaires d'écoles ou

2. Si une pétition demandant un tel enseignement est présentée aux commissaires d'écoles par les parents ou les tuteurs d'au moins 10 enfants fréquentant l'école dans un district rural, ou par les parents ou tuteurs d'au moins 25 enfants fréquentant l'école dans une cité, ville ou village.

3. L'enseignement religieux aura lieu entre trois heures et demie et quatre heures de l'après-midi sous la direction d'un membre du Clergé de toute dénomination chrétienne, ayant sous sa charge une partie de ce district scolaire, ou d'une personne dûment autorisée par tel membre du Clergé ou d'un instituteur autorisé à cet effet.

Ce règlement contenait onze clause toutes concernant la demi-heure de l'instruction religieuse, à l'exception de la dixième qui concerne le français et dont voici la teneur:

Dans les écoles où il y aura dix élèves dont le français ou toute autre langue, à part l'anglais, sera la langue maternelle, l'enseignement sera donné à ces élèves en français ou en toute autre langue maternelle, et en anglais d'après la système biblingue.

Comme on le voit c'était nous donner l'ombre pour la proie, c'était nous jeter les miettes que l'on donne à un importun pour s'en débarrasser. Or les premiers maîtres de ce vaste pays de l'Ouest, les vaillants explorateurs qui ont ouvert ces immenses régions au domaine national et à la civilisation, Les La Vérandrye, les Provencher, les Taché pour ne parler que des plus célèbres, n'étaient-ils pas des nôtres ? Et la

seule pensée de voir un canadien-français conspirer avec nos ennemis, contre nos droits les plus chers, sur ce sol arrosé des sueurs et du sang de nos pionniers, n'est-elle pas propre à exciter notre indignation? Voyons jusqu'à quel point ce soi-disant règlement se moquait de nous.

Que demandaient les catholiques du Manitoba depuis six ans? Ils demandaient la restauration de leur autonomie scolaire, et voilà en quoi cette autonomie consistait avant 1890 : Les catholiques avaient une organisation scolaire séparée ; ils avaient leurs écoles catholiques, leurs syndics catholiques, leurs instituteurs catholiques, leurs livres catholiques, leur bureau d'éducation et leur surintendant catholiques; en un mot, ils jouissaient d'un système d'éducation catholique, dirigé suivant leurs vues, leurs principes religieux, leur conscience.

De plus, ils n'avaient pas à payer de taxes pour les écoles publiques où leur religion leur défendait d'envoyer leurs enfants. Ils avaient droit à leur juste part des taxes municipales pour les fins scolaires et à leur juste part des subventions de la province pour l'éducation. Et le Gouvernement, pour appaiser les griefs des catholiques, passait cette loi presque ridicule qui leur donnait une demi-heure d'instruction religieuse par jour voulant, par là, faire accroire qu'il avait tenu sa promesse.

Cette demi-heure d'instruction religieuse n'est pas suffisante pour les catholiques, car l'éducation ne doit pas seulement développer l'intellect, mais doit aussi cultiver et développer les facultés morales et religieuses de l'homme. Le caractère de l'homme doit être moulé, façonné de manière à ce que les principes de l'honneur et du droit ne s'effacent jamais de son cœur, et ceci ne pourra jamais s'accomplir dans la demi-heure consacrée à l'instruction morale et religieuse. Il n'y a pas un enfant qui comprendra l'importance de la religion et de Dieu, quand, pendant tout son cours, son instituteur ne leur aura accordé qu'une importance si secondaire, et si efficace.

En présence d'un tel état de choses, on se demande comment il se fait qu'il y a trente-cinq ans, alors que nous étions encore qu'une faible colonie, tandis qu'aujourd'hui, nous nous glorifions si volontiers d'être devenus une nation, comment se fait-il que le parlement libéral en 1875, par sa largeur d'esprit et sa conception véritable de notre organisation

nationale, se montra si incontestablement supérieur au parlement actuel.

Avons-nous retrogadé dans la voie de la justice et de la liberté ; sommes-nous livrés à une bande de fanatiques qui ne respecteraient aucune loi, pour assouvir leur haine contre notre religion et notre langue ; ou ceux qui sont chargés de nos intérêts n'ont-ils pas la force, ou manquent-ils d'énergie pour se montrer à la hauteur de leur tâche ?

En ce temps où l'Angleterre protestante vient justement de consacrer le principe des écoles séparées, comment donc une nation catholique pourrait-elle, sans protester, se laisser dépouiller de ce même système d'écoles. Nous laisserons-nous mener par une poignée d'hommes ennemis de notre race ; car ils ne sont qu'une poignée, la majorité des Anglais bien pensants n'étant pas contre les écoles séparées. Les Anglais sont fiers, mais ils aiment le *fair play*. Ils auraient tort de ne pas s'unir à nous dans notre protestation, car, dans notre pacifique province de Québec où les protestants sont en minorité n'ont-ils pas leur système d'écoles séparées et la pleine liberté de leur langue et de leur religion ? Pourquoi donc nous, Canadiens-Français, n'aurions-nous pas dans les provinces où nous sommes en plus petit nombre les mêmes privilèges, ou plutôt les mêmes droits que les anglais trouvent si largement dans la province de Québec.

Mais qui donc a le premier droit de cité sur le sol canadien ? N'en fûmes-nous pas les premiers maîtres ? Et depuis le jour où nous sommes passés à l'Angleterre, cette nouvelle mère-patrie a-t-elle trouvé dans toutes ses colonies des sujets plus soumis, plus fidèles et plus vaillants ? Et si aujourd'hui nous revendiquons des droits garantis par tous les traités, peut-on nous repousser ? Si on ose le faire, c'est parce que la lâcheté d'un trop grand nombre des nôtres a attiré le juste mépris de fiers ennemis. C'est vraiment une honte pour nos hommes d'état canadiens de laisser gémir nos frères du Manitoba sous le système des écoles actuelles. Mais ceux pour qui cette question est un remords, parce qu'ils se sont montrés lâches, disent pour se faire oublier : cette question est réglée, morte et enterrée.

Moi, je dis que cette question est plus vivante que jamais, et elle ne finira que lorsque justice aura été rendue à nos frères de là-bas. C'est dejà trop, que nous n'ayons pas trouvé en chambre, des canadiens assez valeureux pour faire respecter

nos droits, sans qu'à la suite de cette honte nationale, nous acceptions le rôle des dupes.

Pour nous, les Jeunes de l'A. C. J. C. unissons nos voix, et que par tout notre beau Canada, se fasse entendre ce cri d'un patriotisme éclairé : Justice à nos frères du Manitoba, respect à notre foi, à notre langue et à notre natonalité.

J. A. Tardif,
Président du Cercle Morin.
Ste. Marie, Beauce.

Acadiens déportés à Boston, en 1755.---(Un épisode du Grand Dérangement)

(*Suite*)

Des historiens ont prétendu, et d'autres prétendent encore, que la " neutralité " des Acadiens était toute au profit de la France; qu'ils n'étaient, à la Nouvelle-Ecosse, que des ennemis déguisés de l'Angleterre, prêts à prendre les armes contre elle au premier moment favorable, en dépit de leur serment de fidélité.

La pétition de Louis Robichaud nous montre le contraire. Il demeurait à Annapolis-Royal, avant d'être déporté à Boston, et de là traîné à Cambridge. Il demande à la Législature d'être ramené à Boston, et, parmi les considérants de sa pétition, il allègue le fait qu'il a empêché, en 1744, Port-Royal d'être surpris par les Français et de tomber entre leurs mains, en donnant avis à la garnison de l'approche de Duvivier et de son détachement. Il déclare que le fait est notoire et parfaitement connu de ceux de leurs soldats qui se trouvaient alors en garnison, à Annapolis-Royal. Ces derniers attesteront, en outre, qu'en punition de cet acte de loyauté à l'Angleterre, il a été, lui et sa famille, fait prisonnier par les Français, qui incendièrent sa maison, pillèrent son mobilier et tuèrent ses animaux. Daignez, ajoute-t-il, m'accorder ma prière, comme faveur spéciale et personnelle. Ce ne sera pas un précédent.

Accordé au Conseil; refusé à la chambre des Représentants.

On a aussi prétendu que la crainte qu'avaient les Acadiens d'être appelés à prendre les armes contre leurs frères du Canada et de la France, s'ils prêtaient au roi d'Angleterre un serment de fidélité sans réserve, était vaine et chimérique ; que les autorités anglaises n'auraient jamais commis la barbarie de les appeler à des combats fratricides.

Il est malaisé de dire, aujourd'hui, ce qu'aurait fait les gouverneurs de Halifax des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse en état de porter les armes, durant la guerre que les Anglo-Américains eurent à soutenir, de 1756 à 1759, contre les milices canadiennes et les soldats de France, s'ils avaient prêté au roi d'Angleterre un serment d'allégeance absolu.

Voici, en tous cas, ce que les deux chambres de la Législature du Massachusetts n'hésitèrent pas à faire des Acadiens déportés dans leur province. Le 25 août 1757, elles passèrent une résolution déclarant " qu'il était désirable que Son Excellence le Gouverneur-Général, commandant en chef de la flotte anglaise, enrôlât de force (*impress*), pour le service de Sa Majesté, dans l'escadre commandée par le sous-amiral Holburn, tels et autant des sujets français de Sa Majesté, récemment transportés de la Nouvelle-Ecosse dans cette province, qu'il le jugerait bon ; et qu'ils fussent embarqués de force sur ceux d'entre les vaisseaux de l'escadre qui étaient prêts à les recevoir."

L'une des plus vives douleurs des Acadiens, la plus profonde assurément, fut la privation des sacrements. Ils vivaient et mouraient à la manière des hérétiques, sans absolution, sans pain eucharistique, sans extrême-onction. Nul prêtre ne venait à leur chevet apporter les paroles de vie éternelle ; et leurs corps étaient confondus avec ceux des protestants dans des cimetières qui n'avaient pas été bénis. Ils avaient perdu leur patrie, et le ciel devant eux se dérobait. " La pensée de mourir sans confession, nous dit Hutchinson, historien protestant contemporain, les tourmentait plus que tous les châtiments corporels qu'on eut pu leur infliger." Pourtant l'exil dont ils subissaient les rigueurs, ils l'eussent évité en prêtant au roi d'Angleterre le serment de fidélité sans restriction, l'ordinaire serment d'allégeance prêté par tout le monde, aujourd'hui, que les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse requéraient d'eux. Mais les missionnaires, et plus particulièrement l'abbé Le Loutre, grand vicaire de l'évêque de Québec, les en avaient dissuadés dans les intérêts de leur âme. C'est pour leur religion, en somme, plus encore que pour le roi de France, que ces hommes simples et droits souffraient la persécution. C'était pour sauvegarder, comme ils le croyaient, leur foi, qu'ils avaient, jusqu'à la fin, devant les avertissements réitérés, devant les menaces des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, refusé de devenir les sujets d'un roi hérétique; et voici qu'à cause de ce refus, ils ont perdu leurs biens, leur patrie, leur liberté ; que le ministère de leurs prêtres leur est rigoureusement refusé ; qu'ils vivent et meurent sans les secours de la religion, et que les enfants d'un grand nombre d'entre eux vont devenir des protestants.

Des prêtres parmi eux ! C'est ce que les Puritains n'auraient jamais su tolérer. Le bruit s'étant répandu qu'il s'en était introduit un, subrepticement, les recherches les plus minutieuses

furent immédiatement instituées pour découvrir et châtier, selon toutes les rigueurs des lois britanniques, ce suppôt de l'antéchrist. Quand ils se furent assurés de la fausseté de la rumeur, et eurent acquis la conviction que les Acadiens ne nourrissaient d'ailleurs aucun complot séditieux, ils leur permirent de s'assembler en commun, le dimanche, dans les hangars et les granges qui leur servaient de demeures, pour prier Dieu à leur manière. Tels les premiers chrétiens dans les catacombes. Et, cependant, nous dit encore Hutchinson, " les Puritains avaient alors, un plus large esprit de tolérance religieuse que n'avaient eu leurs pères." A preuve, c'est qu'ils permettaient aux Acadiens de faire leurs prières, en famille, à leur manière, *in their own way.* " Mais, ajoute-t-il, le peuple n'eut jamais consenti à l'exercice public du culte par un prêtre. Une loi toujours en vigueur, interdisait, sous peine de mort, à tout prêtre catholique de franchir les frontières de la province."

L'abbé Casgrain et, avant lui, Thomas Akins, ont écrit que l'abbé Desenclaves, d'abord missionnaire du Port-Royal, puis, du Cap-Sable, à l'époque de la descente de Prebble, avait été emmené prisonnier à Boston, où il était resté deux ans, jusqu'en 1759. Ceci est manifestement une erreur.

Un incident dont le Massachusetts a été le théâtre, mérite d'être rapporté ici, parce qu'il a bien pu avoir inspiré à Longfellow, sinon l'idée première, du moins la trame de son immortel poème *L'Evangeline.* Parmi les déportés se trouvait un jeune homme, Etienne Hébert, qui fut, comme bien d'autres infortunés, séparé de sa famille et de ceux qu'il aimait. Conduit d'abord à Philadelphie, Hébert s'y fit remarquer à cause de son intelligence, de sa force et de sa superbe stature, par un officier, qui le pris pour son ordonnance. Or, en même temps que lui, trois frères, et une brune jeune fille, Josephte Babin, à laquelle il venait justement de se fiancer, avaient été emportés dans la tourmente, mais sur des vaisseaux différents. La pensée de ses frères, et surtout de Josephte, hantait ses nuits et le rendait infiniment malheureux. Il résolut de les retrouver ou de mourir à la peine. S'esquivant, une nuit, Dieu sait comment, il entra dans la forêt et, après des peines inimaginables, parvint jusqu'au Canada, dont il visita les établissements nouvellement fondés par les Acadiens. Les siens ne s'y trouvaient pas. Las de la vie, le jeune amoureux se mit à leur recherche, comme Gabriel Lajeunesse se mettra à la recherche d'Evangeline. Sous des déguisements divers, il parcourut, à travers mille dangers, la plupart des villes de la

Nouvelle-Angleterre, et se rendit jusqu'au Maryland. Dans le cours de ses pérégrinations, il eut la joie de retrouver successivement ses trois frères, dont l'un à Worcester, dans le Massachusetts, et la consolation de les conduire à Saint-Grégoire, au Canada, où ils s'établirent.

Il désespérait de jamais revoir sa douce fiancée, quand on lui annonça, un jour, qu'une jeune fille portant le même nom qu'elle, avait été emmenée à Québec, où elle vivait avec l'une de ses sœurs. Chaussant ses raquettes, il prit aussitôt le chemin de la vieille capitale, et là, plus heureux que Gabriel Lajeunesse, il retrouva sa Josephte, sa fiancée, libre et n'ayant jamais, de son côté, désespéré de le revoir.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

Pascal Poirier.

(*A suivre*)

Revue des faits et des œuvres

Nos compatriotes d'Ontario

La lettre suivante publiée dans la *Patrie* de Montréal, par le Dr. Albert Chevrier, d'Embrun, Ont., jette une nouvelle lumière sur l'état d'esprit de nos compatriotes établis dans la province voisine. C'est une réponse à un abbé Campbell qui trouvait étrange l'attitude des nôtres sur les questions de langue et de nationalité. M. Chevrier remet les choses au point et en profite pour faire connaître une foule de faits intéressants :

" M. Campbell m'accuse d'être un étroit d'esprit. Pourtant, je m'accuse à vous, M. Campbell, d'avoir un esprit encore plus étroit que vous ne pensez, lorsqu'il s'agit de nos droits, de nos privilèges et de nos intérêts. Comme Canadien-français, si c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit que de traiter des choses qui intéressent notre prestige et notre avenir, je m'en confesse publiquement. Comment qualifier alors la conduite de ce monsieur qui vient nous faire la leçon, nous menacer de son abstention et nous dicter une ligne de conduite, lui qui n'est pas " National " ? Ce n'est plus de l'étroitesse d'esprit, c'est de la platitude.

" Le Congrès National sera une assemblée de Canadiens-Français qui devront y traiter des questions touchant le sort de la race française dans Ontario, éducation, statistiques, etc. Je ne vois pas bien ce que M. Campbell, et les autres membres de son clergé non-national pouvaient bien espérer faire à notre Congrès ! ! !

" Mais le comble est que si nous osons nous y occuper de notre clergé, au point de vue des intérêts de la race française, dans cette province anglaise, le grand écrivain qu'est M. Campbell nous menace de n'y pas venir ! ! Heureusement qu'il nous informe aimablement qu'il est " sur les lieux ". Il pourra donc y rester à son aise, ce qui le soulagera sans nous déranger.

" Je n'aime pas à poser de principes, mais pourquoi Notre-Seigneur a-t-il favorisé les apôtres du don des langues ? N'est-ce pas là la preuve qu'il voulait que chacun fut instruit dans sa langue ? Et n'est-il pas tout naturel que puisque la loi nous reconnaît le libre usage de notre langue dans nos écoles, et au parlement, nous désirions que l'Eglise Catholique, par ses chefs, Irlandais ou autres, nous accorde le même privilège.

" Je ne veux pas rappeler ici les tristes épisodes d'une campagne injuste contre la langue française et les franco-américains dans divers diocèses des Etats-Unis. Si je fais allusion à ces pénibles événements c'est que dans Ontario nous serons bientôt en butte à la même hostilité. N'est-il pas vrai que dans le diocèse d'Alexandria il n'y a pas de place pour des prêtres Canadiens-Français ? Ce pauvre vicaire, M. Desjardins, autrefois de Cornwall, un patriote sincère, un prêtre vertueux et aimé, en a été chassé parce qu'il était à la veille d'y acquérir ses droits " de résident " et pour la seule raison qu'il était un prêtre national.

" Dans ce même diocèse, et ailleurs, nous avons des écoles de quarante

et cinquante élèves français parmi lesquels on trouve quelquefois trois ou quatre enfants de langue anglaise. Eh bien! pour ces trois ou quatre enfants d'origine anglaise, les inspecteurs viennent dans nos écoles, chassent les institutrices françaises pour les remplacer par d'autres de leur nationalité et voudraient en bannir même le français!

" Votre correspondant nous annonce les bonnes dispositions de Mgr Scollard à l'égard des Canadiens-Français. Alors lui, qui est bon écrivain, pourrait peut-être nous expliquer la ligne de conduite de son évêque dans l'affaire de Blind River. Qu'il nous parle donc encore de l'affaire des Canadiens-Français de North Bay! Qu'il nous explique donc, lui prêtre non-National, et si bon écrivain, la conduite de Mgr Scollard au sujet des écoles de Sturgeon Falls, de Warren et de Tessalon! Assurément ce n'est pas dans ces endroits que Mgr a aidé de son argent les écoles de nos compatriotes.

" M. Aubin, le vaillant député de Nipissing, demandait depuis longtemps un inspecteur français pour les écoles bilingues de son comté. " You will have to fight your own bishop to have one " fut la réponse qu'il reçut du gouvernement. Mgr Scollard ne voulait pas d'inspecteur français, et il fit jouer tant d'influences qu'il réussit à faire nommer M. Sullivan pour faire l'inspection de nos écoles du Nouvel Ontario. Mais M. Aubin est un lutteur. " Vous avez, dit-il au ministère, donné un inspecteur à mon évêque, très bien! Maintenant il en faut un pour le représentant des Canadiens-Français." Et il gagna son point.

" Dans la paroisse St-Charles, au cours de sa visite pastorale, Mgr Scollard adressa la parole en anglais seulement. Nos compatriotes comprennent peu ou pas du tout cette langue et ils sortirent en grand nombre pendant le sermon pour cette seule raison.

" A Tessalon, ils le prièrent respectueusement de leur répéter en français ce qu'il venait de dire en anglais. Et c'est la même chose partout! On en veut à cette langue qui a résisté à tant d'assauts, à cette race qui ne sait pas trahir, et qui malgré des épreuves sans nombre, l'abandon des siens, le sort funeste de la guerre, la tyrannie des anciens gouverneurs, la jalousie et la haine des fanatiques, a su conserver sa langue, ses traditions et sa foi.

" Et pour bien se convaincre que Mgr Scollard aime les Canadiens-français, que M. Campbell, qui est " sur les lieux ", nous explique donc comment M. Kehoe a été nommé juge dans le nouveau district judiciaire de Sudbury. Nous ne sommes pas " que quelques mécontents." Il y a les 25,000 de nos compatriotes qui ont signé une requête pour avoir un juge à Ottawa. Il y a les 15 à 20,000 Canadiens-français de Russell et Prescott qui ont demandé plus tard la même chose. Il y a enfin les 23,000 Canadiens-français du district de Sudbury qui ont sollicité la même faveur. Les 75,000 Canadiens-français de ces trois districts ont vu chaque vacance leur échapper et même la nouvelle position de juge, dans le Nouvel-Ontario, passer encore aux mains d'un Irlandais. Ils ont été outrageusement sacrifiés, et s'ils se plaignent, M. Campbell dira que ce sont là les griefs de quelques mécontents.

" Mais si M. Kehoe a été nommé juge il le doit entièrement à la correspondance échangée entre Mgr Scollard et Sir Wilfrid Laurier. Et je porte à mon tour un défi à M. Campbell, et je dis que si les Canadiens-français ont été ignorés, c'est moins la faute à Sir Wilfrid qu'à Mgr Scollard. Et certes, je le dis sans hésiter, ce n'est pas dans cette correspondance que l'on peut lire l'amour et les bonnes dispositions de l'évêque du Sault Ste-Marie à l'égard de nos compatriotes de son diocèse. Et si M. Campbell en doute, cette correspondance pourrait faire le sujet d'une lettre particulière, et s'il en exprime le désir j'en parlerai plus au long et documents en mains.

" Que l'on me permette de dire que j'ai le plus grand respect pour la personne de Mgr Scollard et pour la haute position qu'il occupe. Mais je ne saurais avoir aucun respect pour les menées sournoises et hypocrites qui ont en vue l'écrasement des Canadiens-français, la spoliation de leurs droits, l'abolition de leur langue et la tyrannie jusque dans leurs écoles.

" De peur de soulever une question politique, ou à cause d'une fausse conception du respect dû à l'autorité, allons-nous éternellement nous taire ? Le Congrès National n'offrira-t-il pas une occasion solennelle de rompre un trop long silence ?

" Que M. Campbell apprenne donc que ce Congrès National des Canadiens-français d'Ontario est une affaire de famille, où ce n'est pas notre intention de dépouiller qui que ce soit, mais où nous serons également fermes à revendiquer pour les nôtres la part de libertés, d'honneurs, de droits et privilèges qui leur revient.

" Nous réclamons l'usage de la langue française dans les églises où nous formons la grosse moitié de la population catholique ; nous réclamons des prêtres français dans les paroisses exclusivement françaises ; des maîtresses françaises et des inspecteurs français pour nos écoles bilingues. Nous désirons des juges de notre langue dans des districts comme celui de Sudbury où sur 26,000 âmes, 23,000 sont de notre nationalité. Nous désirons également des évêques de langue française dans des diocèses comme celui du Sault Ste-Marie où les Canadiens-français forment les 8-9 de la population.

" Si nous avons tort, M. l'abbé Campbell a la parole." (1)

Symptome alarmant

Sous ce titre, M. J. A. Caron, le dévoué et sympathique secrétaire de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, publie dans l'organe de la société, l'*Union*, un vigoureux article dont le félicitons de tout notre cœur : Le voici :

" Nous recevons du conseil 19 la lettre épatante que voici :

PAWTUCKET, R. I., Août le 21 1909.

Aux Membres du Conseil Suprême de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique Woonsocket, R. I.

Chers Confrères,

A notre assemblée régulière tenue le 16 *dernier, une motion faite et secondée fut votée et adoptée telle que suit . Nous les membres du Conseil* 19 *de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, protestons auprès du Conseil Suprême, contre la publication de toutes Articles ou commentaires, de la part des Officiers Suprêmes, dans l'organe Officielle de notre Société, l'Union, tendant à critiquer la nation Irlandaise ou toute autre nation, qui ne peut que créer des préjugés de races dans ce pays libre où toutes les nationalités sont représentées et avec lesquelles, nous les membres de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, sommes en relations continuelles dans l'industrie, le commerce et même les professions libérales.*

Et nous prions que cette communication soit publiée dans " L'Union."

Vos tout dévoués Confrères du Conseil No. 19 *de Pawtucket, R. I.*

F. A. SYLVESTRE, *Sec. Arch.*

***

" Nous nous rendons bien à regret au désir exprimé par le Conseil 19. Nous disons : " bien à regret ", car nous savons que les membres de ce

---

(1) Nous devons faire observer que cette lettre du Dr. Chevrier est restée sans réponse.

conseil ont été trompés ou mal renseignés. De plus, la résolution laisse entendre que tous les membres étaient unanimes à voter dans ce sens.

" Nous connaissons là cependant, des patriotes qui n'ont pas l'habitude de penser de cette manière ; nous avons raison de croire qu'ils n'approuvent pas ces idées.

" D'un autre côté, nous sommes contents de connaître la situation vraie, nous sommes contents de comprendre toute l'étendue du mal dont nous souffrons.

" Nous défions les partisans du pacifisme à outrance de trouver dans nos articles quoique ce soit d'injuste à l'adresse des Irlandais ou de toute autre nationalité en tant que nationalité.

" Nous avons protesté et nous protesterons encore contre les injustices criantes et multipliées dont on abreuve notre élément aux Etats-Unis. Nous avons protesté et nous protesterons encore contre les tendances matérialistes de ceux des nôtres qui sont toujours bien disposés à faire des sacrifices pour les sociétés de langue anglaise et trouvent trop lourd le fardeau des sociétés nationales et des écoles catholiques. Nous avons protesté et nous protesterons encore contre le libéralisme religieux que veulent introduire dans notre population certaines sociétés chères au cœur des pacifistes et surtout de ceux du conseil 19.

" Cette résolution est le symptôme d'une maladie dont les Franco-Américains souffrent un peu partout. Nous l'avions pressenti, mais nous ne pouvions croire que ce mal se ferait jour si tôt ; nous espérions au moins qu'il ne se manifesterait pas dans le Rhode-Island, où nous sommes habitués à voir plus de dévouement à la cause sacrée de notre élément. C'est une indice que l'école néfaste de l'américanisation à outrance fait ici des efforts désespérés.

" Heureusement, à côté de ces quelques Franco-Américains trompés, ou grisés par le succès, ou trop peu clairvoyants, nous avons des milliers et des milliers de bons et sincères patriotes qui comprennent notre position à son véritable point de vue.

" Nous pourrions mettre en regard de la résolution du Conseil 19 de Pawtucket qui est absolument dans le ton des lettres anonymes que nous recevons de temps à autre, des milliers de lettres d'approbation reçues de personnages distingués dans le monde politique et religieux, des Etats-Unis comme de l'étranger.

" La satisfaction du devoir accompli et la certitude que nos efforts sont appréciés et surtout font du bien, nous dédommagent amplement des avanies dont on veut nous couvrir. Nous ne prétendons pas aller à la guerre, surtout à une guerre sainte comme celle que nous faisons, sans recevoir de blessures ; que les coups nous soient portés par nos propres gens, par ceux mêmes qui devraient lutter avec nous et non contre nous, cela est bien de nature à rendre plus sensibles nos blessures.

" Combien avait raison M. l'abbé Martinet d'écrire :

" *L'ennemi du dedans, mieux encore que celui du dehors, fait éclater le courage et la fidélité. Quel grand mérite y a-t-il pour le soldat à ne pas déserter un drapeau défendu par une armée de braves ? C'est quand le cri de la lâcheté et de la trahison part des rangs que le guerrier fidèle devient un héros.*"

" Maintenant quels sont les motifs amenés par la fameuse résolution du Conseil 19 ? Ces motifs méritent une mention spéciale ; lisez bien : " *Avec lesquelles nous, les membres de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, sommes en relations continuelles, dans l'industrie, le commerce et même les professions libérales.*"

" Est-il possible d'avoir plus de cynisme ? On ne veut pas que nous défendions les prérogatives de notre élément contre les empiètements et les injustices dont il est la victime parce que ça va faire tort à notre pécule !

" L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique aurait-elle été instituée pour l'avancement personnel de quelques membres ? Sa mission serait-elle de

chloroformer nos énergies nationales par des articles à l'eau de rose afin de les faire servir de marche-pied à quelques intrigants habiles ?

" Dans ce cas-là, nous avouons bien humblement que nous ne sommes pas dans notre rôle.

" L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique s'est donné pour mission de travailler dans l'intérêt de l'élément franco-américain ; elle fait d'énormes sacrifices pour former dans la jeunesse franco-américaine une mentalité forte et vigoureuse afin de faire réaction aux idées opportunistes si attrayantes pour les jeunes, mais aussi, combien énervantes pour les sentiments religieux et les souvenirs des ancêtres.

" L'opportunisme est la grande plaie des minorités ; on ne lutte pas pour un principe ou pour le bien commun ; on se traîne pour un succès immédiat et, au besoin, pour un succès passager, on sacrifie les faibles et on déserte la lutte : c'est si fatigant de lutter !

" Quelle différence d'attitude entre les chefs actuels du Conseil 19 et le patriote sincère que fut le regretté Dr. Leclaire de Danielson. Il travaillait pour les siens et refusait bien carrément de se mettre au service des sociétés de langue anglaise, même pour de l'argent.

" Le Dr. Leclaire est mort pauvre ; ce n'était pas un opportuniste, mais quel beau nom il a laissé et avec quel respect nous évoquons son souvenir.

" L'exemple du Dr. Leclaire est trop beau pour qu'il ne soit pas suivi par ceux du moins dont l'intérêt n'est pas la mesure des actions.

" Si donc l'on croit nous effrayer ; si l'on pense nous faire changer d'attitude par des menaces, on perd son temps.

" Ce n'est pas notre intérêt personnel que nous cherchons. Nous agissons par esprit de devoir et avec l'appui de patriotes éprouvés qui ne craignent pas eux non plus, les sacrifices, parce qu'ils savent qu'*être fidèle au devoir, quand il ne rapporte que des douleurs, quand il entrave l'avancement, et qu'il peut nuire même à l'établissement des enfants, c'est chose si grande que nulle récompense humaine n'est à la hauteur d'un tel sacrifice.*"

Une statue au Père Marquette

De l'*Opinion Publique*, de Worcester, Mass :

" Le 1er septembre, a été inauguré à Mackinac Island, Michigan, une statue du P. Marquette. Cette cérémonie, qui fut des plus imposantes, a été faite sous les auspices de la Mackinac Island State Park Commission. Le " St. Ignace Enterprise," de Saint-Ignace, Michigan, donne une intéressante relation de cette cérémonie. La statue a été placée dans le centre de ce qui est désigné sous le nom de place Marquette, un parc de quatre âcres entre le fort et le lac, ce qui la rend visible à tous ceux qui passent par eau devant l'île. De plus, le Père Marquette, dans son journal, parle de son arrêt dans l'île et d'y avoir célébré la messe. Il est probable que cette messe fut dite exactement à l'endroit où est située la statue. En creusant pour asseoir la base de la statue on trouva les ossements de trois Indiens, dont l'un était droit sur des blocs de bois, indiquant qu'il avait été brûlé vif au poteau. Les autres avaient probablement été tués dans une bataille, vu que leurs crânes étaient écrasés. On croit que ces Indiens furent enterrés avant le temps du Père Marquette.

" La statue a dix pieds de haut et elle est une exacte reproduction de celle qu'il y a à Marquette, bien qu'elle soit beaucoup plus grande. Elle est faite en bronze et elle repose sur un fond de ciment, couvert de pierre d'Italie, dix pieds de haut.

" Le monument coûtera environ $7000, qui ont été prélevés, par souscriptions, qui furent commencées par feu Peter White. L'Etat a dépensé environ $8000 à embellir la place Marquette dans laquelle la statue sera la figure centrale.

" Les tablettes de bronze placées sur les quatre côtés du piédestal de granit portent les inscriptions suivantes :

(*Devant*)

MARQUETTE
1637-1675

(*Gauche*)

Père Jacques Marquette, avec Louis Joliet, découvreur de la rivière Mississipi, fondateur des missions St. Ignace et Kaskaskia ; un explorateur ardent et ingénieux ; un pasteur qui donna sa vie pour ses brebis.

(*Droite*)

A Nicolet, Raymbault et Jogues, Radisson et Groselliers, Ménard, Allouez, Saint-Lusson et Perrot, Marquette et Joliet, André, Lasalle, DuLuth, Lesueur, Cadillac ; noms honorés dans la découverte du Nord-Ouest.

(*Arrière*)

Ce mémorial aux pionniers de France dans le Nouveau-Monde est dû à Peter White, de Marquette, lui-même un pionnier du Haut Michigan.

" En arrière de la statue, à quelque distance, une estrade avait été érigée et là, exactement à l'heure indiquée, eurent lieu les exercices ; en présence d'un grand concours de peuple. Ceux-ci s'ouvrirent avec des airs patriotiques rendus par un orchestre, après quoi M. B. F. Emery, surintendant du parc, annonça que Mgr John S. Foley, évêque de Détroit, présiderait. Le vieux prélat accepta et pria le Rév. Sommers, pasteur de l'île, d'offrir l'invocation. Mgr Foley présenta tout d'abord Mlle Fannie Jopling, qui avait été choisie pour tirer le voile de la statue.

" Mlle Jopling est une arrière petite-fille de feu l'hon. Peter White, de Marquette, qui pendant un grand nombre d'années,

et au temps de sa mort, était président de la Mackinac State Parc Commission, dans l'œuvre de laquelle il a pris un intérêt sans borne. Cela donna à Mgr Foley occasion de payer un tribut de respect à ce révéré pionnier, et il l'a fait de façon gracieuse, appuyant sur le fait que ce fut principalement sinon entièrement, grâce à la munificence de M. White que la statue orne le parc de l'île. Mlle Jopling tira alors le cordon, et à la vue de la statue, représentant Marquette dans sa soutane et son manteau de jésuite, les 5000 personnes qu'il y avait là présentes poussèrent une longue acclamation.

" Mgr Frederick Eis, l'évêque diocésain, avait été chargé d'accomplir le rôle assigné au gouverneur Warner, qui n'avait pu assister, et d'accepter la statue au nom de l'Etat.

" Mgr Foley présenta ensuite l'un des deux principaux orateurs de la journée, le juge Wm. R. Day de Canton, Ohio, dont le discours, au dire de " l'Enterprise " fut une pièce d'éloquence rare, un bijou littéraire, conçu en un language gracieux et exprimant les plus belles pensées. Dans sa péroraison l'orateur parla des inscriptions sur d'autres monuments ; sur celui-ci, a-t-il dit, on pourrait inscrire de Marquette : " Il fut fidèle."

" L'autre orateur fut un membre du même ordre auquel appartenait le Père Marquette, le Rév. P. John Cunningham du collège Marquette, de Milwaukee.

" Le P. Cunningham entra dans son sujet en faisant allusion à ces îles et cette terre ferme, ces lacs et ces rivières, de ce pays si rempli de souvenirs historiques, comme étant une terre sainte, consacrée par les labeurs et les épreuves et les souffrances et même le sang des héros qui ne cèdent la palme à aucun dans l'histoire du monde. La voix puissante et émue de l'orateur eut alors de grandes envolées lorsqu'il fit l'éloge des missionnaires français du dix-septième siècle ; " et, a-t-il continué, ce que je dis de ces premiers missionnaires et de leur esprit je le dis de Marquette, parce que Marquette était de leur genre."

" C'est un spectacle réjouissant, en vérité, pour des cœurs français, que celui de l'Etat et de l'Eglise se donnant ainsi la main pour honorer d'une façon aussi éclatante, en terre américaine, le nom d'un des plus grands Français qui se soient illustrés en ce pays pour les conquêtes de la civilisation et de la foi—le Père Marquette. Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre ont été honorés en la circonstance par l'invitation qui avait été faite à M. F. Gatineau, président

général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, d'être présent à la cérémonie. M. Gatineau, qui se trouvait dans cette région, en tournée d'inspection des conseils de l'Union, s'est empressé d'accepter cette aimable invitation, et comme représentant de ses compatriotes de l'Est, occupant une place d'honneur, il a été témoin d'une magnifique démonstration attestant du culte général que l'on porte dans l'Ouest du pays à la mémoire de ces grands noms de la France du dix-septième siècle."

"Rule, Hibernia, rule!"

La pièce fort curieuse qu'on va lire est tirée des Archives de la Propagande à Rome.

L'original est en latin. Le bon Père Le Jeune, oblat, et professeur de l'Université d'Ottawa, a bien voulu avoir l'amabilité d'en faire la traduction française.

Les annotations sont de moi.

Voici :

Extrait de la lettre envoyée à Rome d'Irlande relative à l'état actuel des catholiques de l'Amérique du Nord, principalement dans la Nouvelle-Ecosse :

" *Cher ami,*

" Depuis peu une lettre de plusieurs pages, écrite par le P. Franciscain Jones, missionnaire en Amérique, m'a été remise. Je veux vous informer que ce R. P. Capucin, après plusieurs années de labeurs apostoliques dans ces régions, (*a*) et à la vigne du Seigneur, surtout dans le ministère de la prédication, du catéchisme, des exhortations, au mois de juillet passé, (*b*) s'est rendu, sur l'invitation des citoyens de Halifax, en Nouvelle-Ecosse, et avec l'autorisation de ses supérieurs, dans la dite mission. Je soupirais après l'occasion favorable qui me permît de vous transmettre à Rome le contenu de sa lettre : elle renferme, en effet, de nombreux et utiles renseignements.

" Il est vraiment déplorable l'état des colons du dit continent, qui ont peu ou point de guides spirituels pour les conduire dans les sentiers du salut. On peut les comparer aux sauvages en ce qui concerne les connaissances religieuses, et c'est comme des animaux sans raison qu'ils sortent de cette vie. Les ministres protestants des diverses sectes se démènent dans ces parages avec un zèle incroyable. Les catholiques, dépourvus des directeurs qu'il faudrait, ils les provoquent à la fréquentation de leurs prêches, à embrasser leurs sectes respectives ; grâce à leurs embûches, il se fait que les catholiques sont imbus des principes pervers de l'hérésie (*c*).

" Le méchant et trop connu secrétaire Monsieur Wesley, et Madame Huntingdon, d'origine anglaise, protectrice des méthodistes, ont établi un mont, je ne dis pas de piété, mais plutôt d'impiété. De ce mont, l'on distribue annuellement quatre ou plus—selon la nécessité et les circonstances—louis sterling à chaque vagabond, voyageur, prédicant méthodistes, qui parcourent toute la contrée, en répandant partout les semences de leur perverse doctrine. Ainsi il arrive que les catholiques, faute de meilleurs pasteurs, adoptent ces doctrines erronées et oublient bientôt les principes

de religion de leur jeunesse (*d*). Ainsi, si le Saint-Siège ne porte un prompt remède à ces fléaux qui sévissent, il faudra organiser un rude labeur de mission dans ce pays, après l'extinction de la foi des croyants qui l'habitent. Nuls missionnaires ne devraient s'y rendre, sinon des hommes d'une grande prudence et réserve, d'un talent remarquable, exemplaires dans la conduite et d'une piété excellente, enfin très versés dans la langue anglaise, la seule en usage ici (*e*).

" Le susdit P. Jones, depuis son arrivée sur ces rivages, a réalisé un merveilleux progrès dans la culture de la vigne du Seigneur et la diffusion de la foi catholique. Tous les dimanches il parle deux fois. Tous les adeptes des diverses sectes indifféremment accourent l'entendre avec le plus grand empressement ; ils avouent publiquement et affirment en particulier que jamais doctrine si pure, si excellente, si évangélique ne leur a été exposée, La plupart, qui rougissaient auparavant de professer la religion catholique, confessent maintenant au grand jour la foi orthodoxe et promettent d'adhérer fermement à la doctrine de l'Eglise romaine.

" J'ai parcouru la lettre d'un gentilhomme constitué en dignité de la Couronne anglaise dans ces régions, (*f*) lettre envoyée en Irlande, dans laquelle le susdit P. Jones était sans contredit égalé à Saint Paul (*in quâ proedictum Patrem Jones S. Paulo compare haud hoesitat*) (*g*). Par son intervention, avec le secours de la grâce divine la religion catholique a reçu un grand développement dans ce pays ; il serait très désirable que le Saint-Siège agisse avec vigueur dans cette crise pour sauvegarder les catholiques et leurs descendants dans la fidélité à leurs croyances. Si la présente occasion échappe, il sera très difficile d'en retrouver une semblable à l'avenir.

" Avec tout le respect."

' Ce texte (latin) est la traduction d'une lettre en anglais du R. P. Callanan, gardien du Couvent de Cork, des Frères Mineurs en Irlande, par le P. Jacques MacCormick, lecteur en théologie " (à Rome).

La dernière phrase de ce document singulier, savoir : " Si la présente occasion échappe, il sera très difficile d'en retrouver une semblable à l'avenir," est très significative.

Elle nous montre que le Père Jones se sentait certain de l'appui du pouvoir civil à Downing Street, par l'intermédiaire du gouverneur Parr, pour se faire nommer préfet apostolique à la Nouvelle-Ecosse, si Rome y consentait.

Au reçu de ce curieux document, le cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Rome, en écrivit à l'abbé de Villars, vicaire général de l'évêque de Québec, Paris.

Le 17 juillet 1786, M. de Villars répondit au cardinal Antonelli : " Jusqu'ici je n'ai pas entendu parler ni du P. Capucin qui exerce le saint ministère dans l'Acadie, ni de ses succès, ni des désordres dont il a fait le récit à la Sacrée Congrégation."

Plusieurs autres lettres furent échangées sur ce sujet. Le manque d'espace me force de ne rien dire.

Le Père Jones ne fut point nommé préfet apostolique. L'abbé de Villars s'y opposa énergiquement.

Trente ans plus tard, l'abbé Edmund Burke, le deuxième successeur du Père Jones à la cure d'Halifax, dans un mémoire secret, fait au mois d'août 1816, disait :

" Son Excellence sir John Sherbrooke, gouverneur actuel des Canadas, a donné permission de mentionner aux ministres de Sa Majesté que son expérience lui prouve que les prêtres irlandais sont plus en état de gouverner les Irlandais catholiques et que seul le prêtre écossais peut posséder la confiance entière de ses compatriotes catholiques."

Et il termine son plaidoyer pour se faire nommer vicaire apostolique à la Nouvelle-Ecosse comme suit :

" Il faut remarquer de plus que les premières nominations (de vicaires apostoliques, par le démembrement projeté du vaste diocèse de Québec sont de la plus grande importance, car elles peuvent servir de précédent et établir une base pour d'autres réclamations du même privilège. Le moindre délai apporté peut occasionner la perte irrévocable de cette opportunité."

Hélas ! le " précédent " que voulait établir Mgr Burke a porté ses fruits. En effet, des seize évêques qui se sont succédé sur les sièges épiscopaux dans les provinces maritimes depuis 1816, neuf sont d'origine irlandaise et sept de nationalité écossaise. Et pas un seul de langue française ! " Rule, Hibernia, rule ! "

Placide Gaudet.

Annotations de M. Gaudet :—

(*a*) A Cork, en Irlande.

(*b*) 1785. Le Père Jones arriva à Halifax le 28 août 1785, où il remplaça l'abbé Bourg, qui retourna à la Baie-des-Chaleurs.

(*c*) Ce tableau des Irlandais d'Halifax, fait par le Père Jones, en 1786, n'est ni édifiant ni flatteur. Le même Père Jones parlant de sa congrégation à Halifax, dans une lettre à l'évêque de Québec, en date du 23 avril 1787, dit : " Our Congregation people.... the greater part of the Irish are bred to the fisheries and not accustomed to any rule for years back."—Notre Congrégation est composée entièrement de la classe ouvrière. Les Irlandais, pour la plus grande partie, sont élevés à faire la pêche, et depuis nombre d'années accoutumés à aucun règlement.

(*d*) Il s'agit des catholiques Irlandais d'Halifax. Car, c'est toujours d'eux qu'il est question dans ce document inédit.

(*e*) Si par "ici " l'auteur de ce document veut parler seulement d'Halifax, il est dans le vrai en disant que la langue anglaise était la seule en usage. Mais si par " ici " il comprend la Nouvelle-Ecosse, il dénature la vérité. Il y avait, à cette date, un bon nombre d'Ecossais dans ce qui forme aujourd'hui le comté d'Antigonish, et ailleurs. Or, la langue des Ecossais était alors le gaélique. Pour la plupart d'entre eux, surtout pour les femmes, ils n'en entendaient pas d'autres.

Quant aux Acadiens, et ils étaient les plus nombreux de la province en ce qui a trait à la population catholique, bien rares étaient ceux qui pouvaient parler anglais.

Donc, si le R. P. Capucin qui a écrit cette lettre au Prélat de la Propagande avait en vue la Nouvelle-Ecosse, il a trompé Rome. La même faute a été répétée plusieurs fois dans la suite, et elle se continue de nos jours, dit-on.

(*f*) John Parr, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Il arriva à Halifax le 6 octobre 1782.

(*g*) Comment se fait-il que le gouverneur Parr ait pu écrire la lettre en question ? Un gouverneur n'écrit pas de lettre semblable sans sollicitation, ni sans but. Quel était ce but ? Etait-ce pour faire mettre la mitre sur la tête du Père Jones, " égal à saint Paul " ? Evidemment, oui.

Un mot au lecteur

L'encombrement des matières, à la fin de ce troisième volume de notre publication, nous force de remettre à plus tard une foule de notes intéressantes préparées pour cette chronique. D'autre part, le travail nécessité par la nouvelle installation de la Revue, qui est dans ses meubles depuis le 1er septembre, le départ de notre directeur pour la Nouvelle-Angleterre, où il va compléter l'organisation de notre Société, sont autant d'excuses que nous nous permettons d'offrir à nos amis. Nous sommes en pleine période de développement et nous comptons bien mériter à partir de notre prochain numéro l'indulgence sur laquelle nous comptons et qu'on ne manquera pas de nous accorder.

Léon Kemner.

Bibliographie

LIVRES RECUS

La Grande Semaine

Fêtes du Troisième Centenaire de la découverte du Lac Champlain, par M. J. Arthur Favreau, de Boston, secrétaire de la Société Historique Franco-Américaine.—Récit complet, avec poèmes inédits, gravures, discours en français et tous les détails d'un intérêt particulier pour le public de langue française. (La Compagnie de publication Belisle, Worcester Mass., 1909.)

Droit public de l'Eglise

L'Eglise et l'éducation à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens, par Mgr. Louis-Adolphe Paquet, protonotaire apostolique, Professeur de théologie à l'Université Laval. (Imprimé par la compagnie de l'Evénement, 30, rue de la Fabrique, Québec, 1909.)

La Force Cachée

PAR JEAN THIERY

XIV

Les jours qui suivirent me furent pénibles. Je vivais dans une angoise inexprimable ; le moindre bruit me faisait tressaillir. A peine osais-je jeter les yeux sur le courrier. Je me surpris plusieurs fois ouvrant en hâte ma porte et me penchant inquiète sur la rampe, parce que j'avais entendu venir de l'escalier un bruit que je m'expliquais mal.

Qu'attendais-je? Le retour de l'enfant que je savais avoir frappée?... Allait-elle me revenir désespérée, me disant : "Voilà ma blessure, soignez-moi, guérissez-moi!"

Ah! pauvre petite, comme je m'y serais employée... Je crois qu'à cette tâche j'aurais consacré ma vie!...

Je m'imagine vraiment avoir connu en ces quelques heures —bien que la comparaison puisse paraître excessive— l'anxiété qu'éprouve l'assasin après un crime qui d'un moment à l'autre sera découvert et dont il ne peut prévoir les suites.

Les suites de ce que j'avais fait,—et il *devait* y en avoir— que seraient-elles? N'avais-je pas eu tort, sur un simple dire de Mme Malmenet, de prendre de telles responsabilités? Etais-je vraiment bon juge en ce qui était un danger pour Suzanne de Mertens? Tant de choses restaient un mystère pour moi, en ce drame... Savais-je seulement si le drame existait, si tout ne venait pas d'une imagination de folle?

Mon travail ne m'était même plus une diversion. Pour écrire, il faut du calme, de la tranquillité d'esprit ; je n'en avais plus!

Après tout, peut-être ne saurais-je jamais ce qu'était devenu mon envoi!... Se serait-il perdu en route... tant de choses se passent! J'en arrivais à souhaiter lâchement, pour me tranquilliser, qu'il en fût ainsi, lorsqu'un matin je trouvai dans mon courrier une lettre d'aspect pauvre, sale, timbrée du Béarn... une lettre de Marianne.

J'en transcris fidèlement le contenu, ne modifiant que l'ortographe.

"Ma chère dame,

"Comme à l'habitude, je fais prendre la plume à ma voisine, la Bonnecarrère, pour vous faire savoir de mes nouvelles et aussi pour avoir l'honneur de vous apprendre qu'il y a du neuf, s'il n'y a pas du bon. L'autre soir, je bêchais le carreau de la pomme de terre. Notre demoiselle, elle m'est arrivée.

"Venait-elle de loin, venait-elle de près? Sa robe était pleine de poussière et sa chàussure aussi, comme si elle avait fait le tour de la terre.

"Depuis, elle a un chagrin, c'est terrible ! Elle pleure toute la journée, elle a la fièvre. Je n'ose faire venir le médecin, parce que s'il dit d'acheter du remède, nous sommes sans argent, Mademoiselle m'est venue sans rien.

"Je le lui ai reproché comme ça :

"—Puisque vous en gagniez, fallait le prendre avec vous."

"Mais elle a répondu :

"—J'en ai plus besoin, car je pense bien que je vais mourir."

"Alors, ma chère dame, comme la défunte elle m'avait dit de votre honorée personne, dans le temps : "Elle est intelligente, elle a offert de s'intéresser à Suzanne, et si elle le fait c'est par sincérité," je m'en souviens à cette heure et vous demande de venir par le plus court chemin qu'il y aura vu l'urgence.

"J'attends donc de vous, après la présente, la grande bonté de vous revoir."

Cette lettre m'arracha un soupir de délivrance. Je savais trouver Suzanne...

"Il faut que lorsque je ne serai plus, ceci soit comme une voix—ma voix qui sortirait de la tombe pour rappeler à mon enfant ce qu'elle ne peut ni ne doit oublier," avait dit Mme de Mertens en recommandant à Marianne de me remettre ses dernières volontés.

La voix s'était fait entendre et Suzanne était venue se réfugier à Mertens, loin de tout et de tous.

Evidemment, le passé se dressait entre elle et ce qu'on avait un puissant intérêt à lui montrer comme le bonheur.

Et c'est moi qui avais inconsciemment provoqué le terrible éclat, la conclusion douloureuse. Il me restait, maintenant, à ne point abandonner la malheureuse enfant dans une telle épreuve. Je ne songeai pas un seul instant à y faillir.

Tout de suite je m'assurai de la possibilité de prendre ce jour même, un des rapides de Bordeaux ; mais rien ne m'in-

diquait la gare où il me fallait m'arrêter pour atteindre Mertens, ce coin perdu.

Je décidai donc de passer par Pau et d'y rechercher Thibaut et l'automobile que j'y louais lors de mon dernier séjour.

Je mis quelques effets dans ma valise, dans mon sac, l'argent que j'avais chez moi. Je priai Félicie, quelle que fût la durée de mon absence, de rester rue Vaneau à m'attendre, et je partis.

Triste voyage... Heures longues passées les yeux ouverts, l'esprit en campagne, livré aux pires conjectures. Allais-je vers la conclusion de l'invraisemblable histoire à laquelle j'étais mêlée, vers son dernier chapitre?

J'arrivai à Pau dans la matinée. Au garage, je trouvai Thibaut astiquant une belle limousine neuve. Il m'exprima la satisfaction qu'il avait de me revoir, avec une verve toute méridionale. Et comme je lui demandais s'il pouvait sur l'heure me conduire à Mertens, il se dit prêt à partir.

—Nous démarrons à l'instant, et Madame va voir si on sait en y mettre!

Mais je ne vis pas grand'chose. Tout moyen de locomotion, si rapide qu'il fût, me semblait lent. Pourtant nous filions à belle vitesse le long des routes et jamais, certainement, je n'avais admiré plus radieuse matinée de printemps.

Le ciel était d'un pâle bleu de lin voilé de brume. De la brume traînait dans les lointains, sur les cours d'eau. Les champs de moissons étalaient de beaux carrés d'un vert d'émeraude, l'herbe des prairies s'étoilait de fleurs. Les taillis, les bosquets avaient ces teintes exquises et douces que prennent les feuilles avant la franche et uniforme couleur de l'été.

J'avais vu maintenant le Béarn au printemps, en hiver, à l'automne, et me rangeais à l'avis de ceux qui le préfèrent sous l'aspect si particulier que lui donne cette dernière saison, alors que les gelées de novembre ont grillé les pentes de ses collines, rougi les vignes, doré les châtaigniers; alors que le ciel est d'un bleu profond, ardent, étincellant, et le soleil pourtant voilé; alors que souffle l'étrange vent du sud qui change les perspectives, rapproche la montagne, fait très nets les lointains; alors qu'à son souffle chaud, desséchant, tombent à grands bonds les glands, les châtaignes et s'entrechoquent dans les champs, avec un bruit d'osselets, les tiges dépouillées de maïs; alors que les bêtes sautent dans les pacages, au bord des gaves, jouent des cornes, des sabots, se battent, refusent de brouter.

Je pris trop tard conscience que nous arrivions à Mertens. Thibaut s'était arrêté devant la forge, et déjà la femme de l'aubergiste montrait son désagréable visage à ma portière.

—Comment ! C'est Madame qui revient dans le pays?

—Oui, c'est moi.

—Madame veut y demeurer?

—Peut-être !

—Et où Madame va-t-elle se loger?

—Je n'en sais rien.

—Ah ! ça serait bon que du monde riche s'en vienne par chez nous... Après la mort de la défunte baronne on pensait que le château de Mertens allait être habité, que la famille Monti-Ville viendrait ici jeter de l'argent... Elle n'est pas venue, c'est une perte pour nous tous... Ah ! je vois, Madame va chez Marianne?... Elle est là-bas toujours à la petite maison blanche ; mais elle n'y serait pas longtemps, si elle avait du retard dans son loyer. Ça ne fait pas plaisir de louer à des gens comme sa demoiselle... Ça ne revient jamais au pays, même pour voir la tombe de sa mère, de sa pauvre défunte mère !

Cette femme était exaspérante ; mais, sans le croire, elle venait de me donner une précieuse indication. Si cette affreuse mégère ne me parlait pas du retour de Suzanne, c'est qu'elle l'ignorait, que nul ne le connaissait, peut-être. L'enfant avait probablement des raisons pour se cacher.

Je congédiai Thibaut et m'en fus à pied, ma valise à la main.

—Si Madame avait besoin de quelque chose, elle peut compter sur nous ! glapit derrière moi l'aubergiste.

Je ne pris même pas la peine de la remercier.

C'était jour de travail ; je retrouvai donc, le long du chemin, les maisons closes, et comme c'était aussi jour d'école, les enfants ne disputaient point aux porcs et aux canards l'eau croupissante du ruisseau.

Marianne semblait m'attendre sur le pas de sa porte. Lorsqu'elle m'aperçut, elle leva les bras au ciel et rentra précipitammen. Très alarmée, je courus à elle.

—Qu'y a-t-il?

—J'ai bien du malheur !

—Parlez vite...

—J'écris à Madame de venir...

—Suzanne n'est plus là?

—Oh ! la pauvre ! elle voudrait s'en aller... elle ne le peut pas. Elle est faible comme un poulet...

—Alors?

—Elle dit qu'elle ne veut pas vous voir, Madame, que vous lui avez fait du mal, qu'elle ne vous reverra jamais ! Et moi, je ne savais pas, vous comprenez, et maintenant que je vous ai fait déranger...

—Oh ! n'est-ce que cela ! Rassurez-vous, Marianne. Si vous avez prévenu la pauvre enfant de ma venue, ne lui en parlez plus—qui sait, peut-être, à la fin m'appellera-t-elle?

—Mais puisqu'elle est dans sa chambre, ma pauvre dame, il ne me reste à vous offrir que la cuisine... et je vous ai vue dans un si bel hôtel!...

Je tranquillisai Marianne de mon mieux ; mais je l'avoue, l'atmosphère de la petite pièce était étouffante, d'autant plus que Marianne y entretenait du feu devant lequel bouillottaient un pot, une marmite, une cafetière.

Je m'installai de mon mieux.

Marianne profita aussitôt de ma présence dans la maison pour se livrer à des rangements, des nettoyages négligés depuis l'arrivée de Suzanne. Elle allait, venait, repartait, toujours en mouvement, ajoutant un *bouquet* dans le pot, du thym , une carotte dans la marmite, soufflant, soupirant, levant les yeux au ciel, le prenant à témoin de tout ce qui survenait. Mais nous ne parlions pas, de peur d'être entendues de la chambre à côté, où Suzanne tantôt s'agitait, tantôt demeurait calme. Comme j'aurais voulu voir la pauvre enfant et, au besoin, faire appeler un médecin qui m'eût tranquillisée sur son état, bien que Marianne m'affirmât qu'elle n'avait rien de plus qu'un grand poids de chagrin. Mais je n'osais brusquer les choses, imposer mon autorité et m'imposer moi-même. D'ailleurs, je devais agir en toute prudence et ne pas dévoiler la présence de Suzanne, avant de savoir pour quel motif la pauvre petite se cachait.

On ne gagne rien à agir précipitamment. J'attendais donc que, par quelque indice, le moment de me montrer et d'agir parût s'annoncer.

Mais quelle journée ! Aurai-je à en vivre beaucoup de semblables!... A moi, d'ordinaire si occupée, combien pesaient ces heures de désœuvrement!... J'avais fini par prendre le tricot de Marianne : un bas de laine dont elle refaisait le pied, et par "y donner quelques tours en prenant garde aux diminués," pour utiliser mes doigts, fixer mes regards et calmer mon imagination qui battait la campagne.

Le soir, à bout d'endurance, je sortis. Un étau de fer me serrait la tête et j'avais peur de la nuit qui venait.

Je marchai sur la route, puis me dirigeai lentement vers l'église.

Le jour finissait dans le calme et la paix. Au couchant, le ciel tournait au vert et les nuages devenaient rouges sous les grandes flèches d'or du soleil à ses derniers rayons. Des angélus sonnaient et de toutes parts montaient ces bruits doux, ces bruits du soir à la campagne : chansons des pâtres, d'oiseaux, de grillons, et là-bas, au bord des eaux, s'élevaient des tintamarres de grenouilles.

J'entrai à l'église et m'agenouillai.

"Puisque la pauvre femme a dirigé mon bras pour frapper son enfant, il faut espérer qu'elle guidera ma main pour guérir le mal que j'ai fait".. songeais-je en considérant la lourde pierre sous laquelle reposait la baronne de Mertens.

Je priais ardemment à cette intention et reprenais peu à peu de la force, de la confiance.

L'église s'emplissait d'ombre, et moi-même, en vêtements sombres, devais y être fort peu visible.

Je fus alors témoin d'un scène qui me remplit d'effroi.

Derrière moi quelqu'un venait d'entrer : un homme très grand, marchant vite, respirant avec peine.

Je reconnus M. Monti-Ville.

Il s'arrêta près du bénitier. Puis, comme s'il étouffait, je le vis arracher son col et sa cravate.

"J'ai peur ! murmura-t-il en s'avançant vers la tombe de Mme de Mertens, j'ai peur de cette morte !... Elle est là sans vie, et cependant sa voix s'est fait entendre... Elle est là... et je croyais à la victoire... Elle a parlé et tout détruit...

"Ah ! misérable, poursuivit-il, en frappant la dalle du pied, ah ! maudite ! je te tiens sous mon talon et tu te redresses? Il te le faut donc cet horrible aveu, tu l'exiges, tu l'imposes?... Il te le faut donc, ce suprême abaissement de moi et de tous les miens, comme si je n'avais pas encore assez de mes souffrances !

"Entre toi et moi la lutte se poursuit donc jusque dans l'au-delà !... Eh bien ! je te défie, je serai le plus fort... Ce que je veux sera ! Je retrouverai ta fille, malgré toi, malgré tous... je l'aurai !... Ah !"

Sur ce dernier mot, sa voix s'éteignit, mourut. Comme s'il pliait sous une agression subite, M. Monti-Ville recula, renversa la tête, lutta de ses deux bras ainsi que pour se défendre, et râlant :

"Oh ! sa main... enlevez-la... là... elle me serre, elle

m'étrangle... sa main, là, à mon cou!... Ah! je meurs!... Elle triomphe... je meurs!... elle triomphe..."

Il perdit l'équilibre, trébucha au milieu des chaises et tomba à la renverse.

Epouvantée, je me jetais en avant pour le secourir, mais au même instant deux hommes entraient. L'un devait être l'interne, que je savais ne plus quitter le père de Jo, l'autre un valet de chambre.

Je demandai:

—Faut-il du secours?

L'interne me répondit, comme dans une hâte de se débarrasser de moi:

—Je ne le crois pas.

A la porte du cimetière stationnait une automobile.

Je m'éloignai, bouleversée.

A mon retour à la petite maison blanche, je trouvai Marianne hors d'elle.

—Il a fallu que cette femme, cette aubergiste, vienne assez tourner autour de chez nous pour finir par savoir que nous avons notre demoiselle!... Maintenant, Dieu sait ce qui en arrivera!...

Et moi, qui venais d'entendre le défi posé par M. Monti-Ville sur cette tombe: "Je retrouverai ta fille et malgré toi je l'aurai!" je me sentis frémir.

XV

Comme sous le coup d'un malheur, Marianne et moi passâmes la nuit à veiller dans la cuisine.

Au dehors, la température était plutôt fraîche. La vieille et moi nous faisions face aux coins du foyer, et la chaleur qui montait des cendres n'était point à dédaigner.

A minuit Suzanne appela:

—Marianne!

On y va, demoiselle!

Avec plus de prestesse qu'on ne semblait devoir en espérer de son gros corps tout rond, Marianne passa dans sa chambre.

—Elle n'est donc pas arrivée?

—La dame de Paris... elle est là de ce matin, demoiselle!

—Pourquoi ne vient-elle pas auprès de moi?

—Vous ne vouliez pas la voir...

—Tout vaut mieux que ce que j'endure seule... et puis je veux savoir... Elle saura peut-être... Je suis comme au fond d'un puits...

Je me doutais bien qu'un moment viendrait où ma pauvre petite amie m'appelerait, voudrait de moi!...

Une seconde après, je la serrais dans mes bras.

—Ah! que vous m'avez fait du mal! sanglotait-elle. Pourquoi ne m'avoir pas donné cela là-bas, quand nous étions seules toutes deux?

—Je l'ai regretté depuis.

—Vous m'avez frappée, alors que je commençais à croire à mon bonheur... J'avais été si lente à me faire à l'idée que ma vie pourrait être celle de tant d'autres femmes!... J'ai été si malheureuse, si follement malheureuse, et je le suis maintenant plus que jamais!

Et ce furent des pleurs, des sanglots, des mots dépassant le but, des gestes de désespoir.

Je la laissai se plaindre, sans l'interrompre.

Après un choc moral, pleurer, confier sa peine est parfois une détente, un bienfait.

Puis comme dans une soif de se justifier, de s'excuser de la façon dont elle avait agi envers moi, Suzanne se mit à me raconter sa vie dont je savais du reste déjà le détail, sa triste vie d'orpheline qui semblait ne promettre de joie ni dans le présent, ni dans l'avenir.

Elle m'en fit un tableau sincère, puis me le montra changeant tour à tour, devenant autre parce que Jo Monti-Ville s'y glissait peu à peu, jusqu'à en devenir le soleil, le rayonnement, la raison d'être.

Et ce qu'elle me contait là était l'histoire de bien des jeunes filles, le roman de beaucoup d'autres...

Mais ce qui le transformait, le changeait, le rendait poignant, c'est qu'alors que tout la poussait vers Jo, le souvenir de Mme de Mertens se dressait devant elle et lui défendait d'aimer le jeune homme.

—Ah! lorsque je pouvais oublier, que de douces heures!... Mais pouvais-je oublier! gémissait-elle. Les colères, les accusations, les menaces de ma pauvre maman hantaient ma mémoire... Je reculais et j'aurais voulu arracher Jo de mon cœur, puisque l'aimer me semblait une malédiction. Une malédiction... l'aimer! Lui dont j'avais pu apprécier la noblesse de cœur, l'élévation d'esprit... Lui dont la chère affection m'avait sauvée de cette horrible impression de solitude morale que j'éprouvais, hélas! même auprès de ma pauvre maman—tant de choses me séparaient d'elle! Cette haine, dont elle accablait des êtres dont je ne connaissais que des actes de bonté, me la rendait, malgré moi, comme étran-

gère. Ah ! que nous nous faisions souffrir !... Et lui, mon Jo, me consolait si bien !... C'eût été une si grande joie, un tel repos que de mettre ma main dans la sienne, de lui abandonner ma vie !... Quelle fatalité que ce fût précisément en lui—le fils d'un ennemi—que m'apparaissait le bonheur !... Et quand j'avais lutté contre ma tendresse, quand j'avais essayé de me séparer de Jo, revenaient se poser pour moi des questions torturantes. Maman ne les soulevait-elle pas elle-même, ces questions, après les scènes les plus violentes? Se trompait-elle dans ses accusations? Si c'était sur une erreur que s'appuyaient ses violences, serait-ce encore cette erreur qui m'empêcherait d'être heureuse?

"Tout mon être se révoltait à cette idée. J'en ai traversé, des heures de souffrance, à ne plus savoir que croire, que penser, ni où puiser un peu d'espoir... Alors que je poussais devant moi avec ce sourire de commande convenu, exigé, puisque je ne devais point attrister les enfants, Minnie et Dicky, qui m'excédaient ; alors que Mme Battant me traitait comme elle n'eût point osé traiter sa caméristе première ! Et cependant je n'avais qu'un mot à dire, si petit, si court, pour voir s'ouvrir devant moi les portes du bonheur, pour voir changer ma vie...

"Et ce mot, pourtant, je ne le prononçai pas... Peut-être n'y ai-je eu aucun mérite, tant que ma mère à vécu.

"Mais, quand elle n'a plus été là, quand sa voix s'est tue et que d'autres on continué à parler, si douces... suis-je coupable de les avoir écoutées?

"Et de quoi parlaient-elles, ces voix, sinon toujours de ce bonheur dont une erreur, rien qu'une erreur, nous séparait... Ne pouvais-je donc avoir confiance?... Pourquoi m'aurait-on trompée?... Ah ! comme elles cherchaient à me convaincre !

"Jo, le pauvre garçon, ne parlait pas d'autre chose durant nos longues causeries, n'écrivait pas autre chose dans ces lettres que j'allais chercher au bureau de poste où vous fûtes si indignée de me rencontrer.

—Pourquoi ne m'avoir jamais ouvert votre cœur? interrompis-je.

—Parceque je vous savais prévenue par ma mère ! fit-elle avec une violence soudaine ; parce que je vous savais aussi dans l'erreur ; parce que je pensais que vous me détourneriez de lui ! J'avais peur ! et cette crainte m'éloignait de vous, me faisait vous en vouloir et m'a rendue ingrate, car, sachez-le, j'ai quitté sans remords l'abri que vous m'offriez...

"Lorsqu'on m'a proposé cette position auprès d'une dame partant pour le Caire, là où je savais le revoir... rien, rien au monde ne m'aurait fait vous le dire, parce que je ne voulais de rien qui m'empêchât d'aller vers Jo... mon fiancé!...

"Oh! ce revoir dans un pays inconnu, féerique, au ciel rayonnant!...

"Et tout de suite cette visite de M. Monti-Ville:

"—Il faut, mon enfant, vous décider, il le faut... mon fils vous adore!... Votre mère elle-même, au ciel où elle est, où la lumière lui apparaît, voit toute la vérité maintenant, elle sera la première heureuse de votre bonheur... décidez-vous!..."

"Et cette visite de Mme Monti-Ville: "Mon enfant, pour notre bonheur à tous, consentez... consentez!..." Et ce qu'ajouta Jo... Oh! le pauvre ami! Parce qu'il me sentait prête à céder, il était ivre de joie!...

"Enfin ce fut Mme Malebranche, mise dans la confidence par M. Monti-Ville peut-être, qui me pressa de le dire ce *oui*... Et pour cela elle me démontra le rêve inouï qu'était pour une pauvre institutrice d'être recherchée par un garçon aussi fortuné que Jo. Chacun mesure les choses à son aune et use des arguments qu'il trouve en lui...

"Et ce *oui*, je l'ai dit enfin!...

"Ah! loin de tout, là-bas, j'en arrivais à ne plus voir que mon bonheur!...

"A ma réponse, M. Monti-Ville a poussé un cri de triomphe et dès lors a paru si subitement changé, que le médecin qui le soigne a dit:

"—Mlle Suzanne fait des miracles... Si elle veut bien continuer, nous allons vers la résurrection!"

"M. Monti-Ville aurait voulu me donner un trousseau une corbeille de princesse. J'ai refusé. Il aurait voulu m'assurer une somme d'argent énorme. Je me cabrai devant une telle générosité. M. Monti-Ville aurait désiré que le mariage eût lieu là-bas, que tout fût fixé dès le lendemain... mais les choses ne se font point ainsi. Il y eut des retards dans l'envoi des papier.

"Entre temps, la saison avançait. Mme Malebranche dut repartir et les Monti-Ville décidèrent de la suivre.

"Nous allâmes à Genève. C'est là que le mariage aurait eut lieu. Mais d'autres retards survinrent encore. Jo fut obligé de partir pour l'Angleterre, et c'est pendant son absence, alors que notre dernière entrevue avait été toute ten-

dresse, toute confiance, que votre envoi m'est venu frapper en plein cœur !

"Sans force pour l'en prévenir autrement, avant de quitter Genève, j'ai fait remettre à M. Monti-Ville les pages mêmes écrites par ma mère..."

Je faillis lancer étourdiment : "Deux fois déjà il désira les avoir..." Je me souvins à temps des angoises où se débattait la pauvre enfant et combien tout m'interdisait de les aggraver encore.

Elle continua :

—Peut-être, en y réfléchissant, cet acte fut-il de ma part bien cruel, car maman prononce encore contre M. Monti-Ville un terrible réquisitoire... Mais c'est fait ! Il n'y a plus à y revenir. M. Monti-Ville comprendra que rien, rien de ce que nous avions rêvé ne peut être ; il comprendra que tout est impossible, à moins que...

Elle s'arrêta et il me sembla qu'en ses yeux brillait une lueur d'espoir.

Je répétai comme une interrogation :

—A moins que...?

Elle finit :

—Nous n'arrivions à découvrir la vérité...

Je frémis en songeant à ce que j'avais entendu dire à M. Monti-Ville pendant la scène affreuse de l'église :

"Tu le veux donc, cet aveu, le suprême abaissement de moi et des miens..."

Cette vérité, quelle serait-elle?

—Oui, savoir !... savoir ! murmurait Suzanne, en portant la main à son front d'un geste égaré... Savoir !

—Enfin chère enfant, au point où en sont les choses, vous ne pouvez songer à enfreindre la volonté de votre mère?

—Oh ! je ne le cherche pas... j'ai renoncé à tout !... J'ai lu ce qu'elle voulait que je lise et tout quitté, sans même tourner la tête, pour voir si, derrière moi comme en moi, s'accumulaient les ruines... J'espérais mourir en chemin, je pensais que Dieu m'en ferait la grâce... mais non ! je suis arrivée jusqu'ici pour m'y refugier, m'y terrer, souhaitant que pour celui que j'aime ma trace soit perdue à jamais.

"Car, si je le revois, si je vois ses larmes, son désespoir, que deviendrai-je? Il y a longtemps qu'il est tout pour moi !"

—Cela n'aurait jamais dû être...

—Mais cela est !... C'est une fatalité, mais cela est !... déclara-t-elle avec force. Et maintenant, puis-je recom-

mencer à vivre avec telle peine au cœur?... Il n'était responsable de rien, lui. Il est innocent, il ignore tout! Il n'a jamais voulu que me rendre heureuse...

—Comment ce père a-t-il osé se servir de son fils ainsi que d'un instrument pour arriver à ses fins... à ce mariage qu'il savait impossible? fis-je, pensant tout haut, c'est cruel!

Elle répéta, la voix brisée:

—Bien cruel!

—Quel intérêt cet homme a-t-il pu avoir à agir de telle sorte?... Quel terrible secret de pareilles machinations cachent-elle?... Qu'étouffait-on à jamais sous le couvert de ce mariage? Il faut que ce soit bien grave, je le répète, pour que cet homme ait risqué en une pareille partie le cœur même de son fils!

Suzanne murmura:

—Je ne sais pas... je ne sais pas.

—Enfin, quelles sont les accusations que porte votre mère contre M. Monti-Ville?

—Oh! ne le demandez pas!... Par pitié!

—Ne pouvez-vous le dire, cependant?... Il me faudrait le savoir!

—Eh bien! sachez-le! fit-elle redressée sur son lit avec une énergie subite, sachez-le! Il vaut mieux que vous n'en ignoriez rien pour me défendre contre moi-même, ne jamais me laisser oublier, cette fois, que tout est obstacle entre Jo et moi, que tout nous sépare... Ma mère traite M. Monti-Ville non seulement de voleur, mais d'assassin...

—Oh!!!

Suzanne retomba sur son lit, et un long silence plana dans la chambre.

Il en fut longtemps ainsi, puis la pauvre enfant reprit sa même plainte:

—Et comment recommencer la vie avec une telle peine au cœur... comment faire?...

—Comptez sur moi... confiez-vous à moi, laissez-moi vous aider.

Hélas! d'un geste à peine ébauché, elle me prouva combien ce que je lui offrais était pour elle de peu de secours.

L'heure n'avait pas sonné des consolations, nous en étions loin encore... et cependant il fallait retrouver le courage de vivre.

Alors, lui tenant la main, parlant lentement, avec la volonté d'être enfin écoutée, de pénétrer jusqu'à son âme, je l'engageai à chercher ce courage dans la prière, à tourner ses

regards vers Dieu, à demander ardemment à Celui qui peut tout de mettre fin à de si rudes épreuves, d'éloigner ce calice.

Je crois qu'il m'arriva de longtemps parler dans le désert, et que Suzanne ne m'écouta que lorsque j'éveillai en elle un suprême espoir, en lui rappelant que Dieu n'abandonne jamais sa créature, qu'à la brebis tondue il mesure le vent, et que c'est à l'heure où tout semble à jamais perdu que s'affirment sa bonté, sa clémence.

—Prions ! prions ! insistai-je, prions à haute voix et suivez-moi, répondez-moi... Mettez-y tout votre cœur : il vous sera tenu compte de cet effort !...

Au matin seulement, Suzanne s'endormit, sa main dans la mienne.

Quelle veillée ! J'étais cependant si surexcitée que je n'en sentais pas la fatigue.

Le jour filtrait par les fentes des volets. Sur la route, des charrettes passaient avec des grincements d'essieux, des bruits de sonnailles.

Dans la pièce à côté, Marianne commençait son va-et-vient.

Autour de moi c'était le dénûment complet : un lit, une table, une mauvaise armoire, deux chaises de paysan, des murs peints à la chaux. Plus lamentable encore que lorque je l'avais vu pour la première fois, m'apparaissait ce décor de misère.

Et je me disais en pensant à M. Monti-Ville qui avait voulu que tout fût ainsi : "Quel intérêt puissant pousse cet homme aujourd'hui à prendre la fille de ceux qu'il a ruinés pour la donner à son fils?... Veut-il par ce moyen, qui peut paraître le fait d'un superbe désintéressement, cacher ce qui ne serait en somme qu'une restitution?... L'argent qu'il possède est-il vraiment du bien volé aux Mertens? L'a-t-il caché aux siens, à tous, et voudrait-il réparer, sans que nul se doutât jamais de ce qui a été?... Reste cette accusation d'assassinat dont le frappe la baronne. La mérite-t-il, cet homme, pour les tortures morales qu'il a causées, ou bien a-t-il vraiment versé du sang?"

En me remémorant, toute tremblante, chaque détail de la rapide et si affreuse scène de l'église, j'en arrivai à me demander si M. Monti-Ville existait encore, ou s'il avait succombé à ce mal par lequel je l'avais vu terrassé, emportant dans la tombe ses terribles secrets?...

XVI

Alors que la sensibilité est poussée ainsi à l'extrême, qu'elle est montée jusqu'à une telle intensité d'impressions, l'on souffre de ne voir aucun événement se produire, de s'agiter dans le vide, de retomber sur soi-même, alors qu'on se sent prêt à l'action, prêt à la lutte.

Rien ne survint durant le jour qui suivit, et je passai mon temps à guetter, à craindre, comme si j'avais eu à me défendre ou à défendre Suzanne de grands dangers.

En ouvrant les yeux, après le court repos succédant à cette nuit terrible, la première parole de la malheureuse enfant fut pour demander :

—Savez-vous quelque chose d'eux et ne pourriez-vous me le dire?... Où sont-ils?... où est Jo?... Je serai forte, raisonnable ; mais, par pitié ! aidez-moi, je ne puis tout ignorer ainsi !

Et encore elle répétait :

—Depuis mon retour ici, il me semble être au fond d'un puits... Je ne sais plus rien, je ne sens plus rien. Par grâce ! écrivez à Mme Malmenet, au baron Collier—il me faut savoir... savoir...

Je le promis. Et à ceux qui m'en blâmeront j'expliquerai que je le fis pour deux raisons : la première, parce que j'espérais ranimer en Suzanne un peu de force avec ce stimulant : avoir quelque chose à attendre ; la seconde, parce que j'espérais ainsi la mieux dépister, car si elle avait appris que les Monti-Ville étaient peut-être tous à Mertens, que serait-il arrivé?...

Vers le soir, Marianne sortit dans le village pour quelques emplettes.

Brisée de fatigue, Suzanne s'était endormie, et moi-même, très lasse aussi, je m'assoupissais au coin du foyer ; Marianne me réveilla en revenant et m'épouvanta par son visage bouleversé et ses grands gestes.

—Ah ! elle en fait de belles, notre baronne ! me dit-elle en se signant, elle *revient* là-bas au château... Pourvu qu'elle ne *revienne* pas ici?

D'un signe impérieux, je la fis taire. Oubliait-elle que Suzanne était malade et combien d'entendre de pareilles histoire pouvait l'impressionner?

—Alors, dit-elle, venez avec moi au jardin, pour le cas où, dans ma peur, je laisserais échapper quelques cris. Mais il

faut que vous sachiez ce qui se passe, Madame... c'est à en perdre l'esprit!...

Je suivis Marianne.

—Figurez-vous que jamais M. Monti-Ville ni sa Dame n'avaient habité le château de Mertens, depuis qu'ils l'avaient acheté de notre défunte. Pour si longtemps qu'ils restaient dans le pays, ils repartaient chaque soir en automobile pour Biarritz, Pau, n'importe où. Cette fois, il paraît que M. Monti-Ville, étant venu ici sans prévenir personne, a été tout d'un coup frappé d'un mal si grand qu'on n'a pas pu le ramener ailleurs, et qu'en hâte on l'a couché au château dans une chambre... D'abord, il ne s'en est pas aperçu..., il était, à ce moment-là, plutôt quasi mort que vivant. Mais voilà qu'il s'éveille et, se voyant là où il est. il se met à crier : "Emportez-moi!... vite! vite!... vite!... Vous ne savez donc pas que je suis chez elle...—Ah! notre baronne le disait assez!...—Je suis chez elle... Emportez-moi!... je n'y veux pas mourir!..."

"On n'y a pas fait attention, on l'a cru en délire, le pauvre! Et au lieu d'écouter ce qu'il disait, on lui a donné un remède qui l'a fait taire et l'a endormi.

"Mais voilà que, pendant la nuit, il s'est éveillé encore et a recommencé à dire :

"—J'ai ordonné de m'emporter loin d'ici, hors d'ici... pourquoi ne l'a-t-on pas fait? La voilà!... la voilà!... Elle est là!... Elle est là!"

"Et, de la façon dont il montrait le mur, dans un coin de la chambre, ceux qui étaient avec lui devinaient qu'il voyait quelqu'un que personne que lui ne pouvait apercevoir. On l'a cru bien davantage quand il a dit, comme s'il voulait sortir de son lit pour se sauver : "Elle approche!... elle est là!... misérable! Elle triomphe!... et qu'il s'est relevé, tendant les bras comme s'il avait à parer des coups, à se défendre de quelqu'un.

"Le médecin a dit : ""C'est une seconde crise..."

"Mais Louis, le fils du jardinier, qui était là pour aider, expliquait la chose bien autrement... Il disait que c'est à notre baronne que M. Monti-Ville en avait, que c'est elle qu'il voyait.

"Ce qui a fait même ajouter par la femme du forgeron, qui pense toujours à sa caisse et n'a le respect de rien :

"—Bé? si elle sort de sa tombe pour éloigner encore de Mertens le monde riche, on n'en aura donc jamais fini avec le tort que cette vieille peut faire au pays!..."

"Deux ou trois fois les crises de M. Monti-Ville sont revenues, paraît-il. Si bien qu'à force d'avoir pris du remède, il était comme qui dirait, quand Louis l'a laissé, en paralysie ; il ne parlait plus, et ses yeux seulement remuaient dans sa figure avec cet air qu'il a, par moment, de voir quelque chose qui lui fait une terrible peur.

"Aussi, pour cette nuit, le fils du jardinier a mis, avec les bougies qui éclairent la chambre, des bouts de cierges bénits, il a pris aussi de l'eau bénite et, ma foi, bien que personne ne l'en ait prié, il a été tout conter à M. le curé et l'a fait monter auprès de M. Monti-Ville.

"Et il a eu raison, ce garçon ; il ne fait pas bon être si près du surnaturel sans un secours du bon Dieu !" conclut Marianne, se signant de nouveau.

—Qui est auprès de M. Monti-Ville?

—Ceux qui le soignent d'habitude.

—On n'a pas prévenu son fils, sa femme?

—Madame est loin, dans une ville de Suisse. Mais on pense voir bientôt arriver son fils... Ah ! Madame, il y a longtemps qu'on prétendait le mal de ce monsieur comme qui dirait jeté par toutes les colères de notre défunte contre lui. Il va falloir le croire, à la fin... et j'ai peur, Madame, bien peur, bien peur... que, passant si près de nous, elle n'en profite pour nous venir voir aussi par ici...

Un bruit léger venant de la maison, je priai Marianne d'aller s'assurer si Suzanne avait besoin de moi. Elle y fut avec répugnance et, tout à coup, me revint en poussant des cris perçants.

—La voilà !... la voilà !

Sur la porte se dressait une forme blanche.

Quelqu'un appelait : "Marianne !... Marianne !"

C'était Suzanne.

Je courus à elle, la grondant déjà. Pourquoi s'était-elle levée?... N'était-ce pas de la folie, une grande imprudence?...

Mais ce n'était pas moi que voulait ma petite amie, elle appelait Marianne, et s'impatientait de ne pas la voir.

—Où est-elle? Qu'est-ce qui la fait crier... Marianne ! Marianne !

La vieille ne répondait pas, ne revenait pas. Et, comme je pressais Suzanne de m'expliquer ce qu'elle voulait, elle finit par dire :

—Quelqu'un a frappé là-bas à la barrière... elle est fermée, on ne peut entrer. Il faut que Marianne aille ouvrir.

—J'y vais moi-même.

—Je ne veux pas, n'y allez pas! fit-elle très violente.

—Pourquoi enfant? Qu'avez-vous?

—Parce que c'est Jo... c'est Jo... J'ai reconnu sa voix et j'ai peur de vous... Je veux le voir, et vous ne le voudrez pas...

Déjà elle prenait sa robe et se vêtissait fiévreusement, répétant, révoltée, les dents serrées :

—C'est lui... et vous m'empêcheriez de le voir!

Je ne tins pas compte de ce qu'elle disait et m'élançai dehors. Elle me retint et se cramponna à moi. Malgré tout, j'arrivai avant elle à la petite barrière.

Sur la route deux hommes et une automobile attendaient.

—N'est-ce pas que Mlle de Mertens est ici? fit une voix d'angoise.

Suzanne ne s'était pas trompée. Je reconnus Jo Monti-Ville, le grand garçon blond entrevu à Arcachon. Je ne songeai point un instant à cacher la présence de Suzanne, mais je n'ouvris pas la porte.

—Par grâce, puis-je lui parler?

—Auparavant, Monsieur, permettez-moi une question. Que voulez-vous d'elle?... Il s'est passé des chose très graves depuis que vous l'avez quittée; vos rôles sont changés. Demandez-en la cause à votre père.

—Oh! mon pauvre père...

Je poursuivis fébrilement :

—D'ailleurs, elle vient d'être très souffrante, une secousse lui serait mauvaise, épargnez-la. Ne pourriez-vous m'avertir... me dire... je jugerais si...

Mais une voix vibrante m'interrompit :

—Pas du tout, Jo... me voilà... je suis forte! Que voulez-vous? Me voilà... me voilà!

Suzanne était près de moi.

—Mon père est très mal. Il désire vous voir, venez!

—Je vous suis.

Sans autre réponse, elle partait! Et j'avais entendu M. Monti-Ville dire : "Malgré toi, je l'aurai!"

Des idées folles me traversèrent l'esprit, je craignis un piège, je retins Suzanne.

—Vous n'irez pas sans moi! fis-je.

Je ne veux pas me souvenir de ce qu'elle me répondit, ni de quelle façon elle me repoussa.

—Vous n'irez pas sans moi! Vous-même m'avez priée de vous aider, de vous défendre, si vous oubliiez...

Mais elle, très pâle, les yeux fous, ne cherchait qu'à ouvrir le cadenas de la grille ; je la sentais prête à tous les coups de tête, mon rôle devenait bien difficile.

Le jeune homme le simplifia.

Oh ! venez, Madame, vous avez été très bonne pour Suzanne... rien de ce qui peut la toucher ne doit vous demeurer étranger. Venez ! D'ailleurs, poursuivit-il, nous ne serons jamais trop nombreux. Mon père voudrait qu'on ameutât le village, que sa chambre fût pleine de monde : ce qu'il a à dire à Suzanne, il voudrait le crier à tous.

—Qu'est-ce? fit Suzanne.

—Je viens d'arriver, je l'ignore... Venez vite ; on m'a appelé par dépêche. J'ai tout quitté, et j'ai trouvé mon père dans un état affreux... Jamais je ne l'ai vu en une telle crise... pauvre père !... Préparez-vous à un spectacle bien pénible... Mais comment êtes-vous ici? Vous venez d'être malade?... Que sont ces choses qui changent nos rôles?

—Vous ne savez rien... Votre père ne vous a rien dit !

—Je ne sais rien...

—Ah ! mon pauvre, pauvre Jo, comme vous allez souffrir !

Suzanne et moi prîmes place à l'intérieur de l'automobile, Jo sauta près du chauffeur.

Et telle était notre émotion à tous, que le voyage se fit en silence et que Jo lui-même ne posa plus une question.

XVII

Vu ainsi à la clarté des étoiles, le château de Mertens m'apparut curieux comme un décor de rêve ou de légende.

Mais ce qui me frappa, ce fut de voir au fronton de la porte, alors que la façade restait obscure, jaillir brusquement de l'ombre, frappé d'un reflet de lanterne comme d'une projection lumineuse, un double écusson.

Je dis presque malgré moi :

—Que sont ces armes?

Et ce fut Suzanne qui répondit :

—Ce sont les armes des Mertens.

Un valet vint nous ouvrir, portant un candélabre.

Jo entra le premier, s'approcha de Suzanne pour dire avec inquiétude :

—Enfin, Suzanne, que se passe-t-il? Qu'est-ce donc qui va me faire souffrir... Ne pourrais-je l'apprendre?

—Vous ne le saurez que trop tôt, mon pauvre ami !

Mais j'eus l'impression, rien qu'au regard ardent et tendre

dont Jo enveloppa Suzanne, que son grand amour pour la jeune fille le protégeait, l'isolait de toutes les réalités douloureuses.

Nous entrâmes dans une vaste salle voûtée. Aux quatre angles se dressaient, piques en avant, visières basses, de magnifiques armures. Des panoplies d'armes ornaient les murs de pierre nue.

—La salle des Gardes! prononça nettement la jeune fille d'une vxoix singulière où semblait vibrer un peu de l'orgueil des Mertens d'autrefois.

—Ces armures appartenaient aux Mertens?

—Oui.

Ah! comme me semblait menue, auprès de ces statures de géants, Suzanne dans sa robe de deuil!

Puis nous traversâmes la salle à manger: une pièce longue. tendue de vieille tapisseries, meublée de sièges raides, lourds. Sur l'un des côtés une cheminée aux landriers massifs, à l'épaisse plaque de fonte, ouvrait son auvent, dont le fronton, comme celui de la porte, était surmonté du même écusson taillé en plein bloc.

Et cet écusson je le retrouvai dans les caissons du grand salon, à l'angle de certains portraits, lesquels nombreux, de toutes les époques, beaux cavaliers, gentilshommes à fraise, grandes dames poudrées, abbés en habit de cour, Présidents à mortier, attestaient la belle et fière lignée des Mertens.

Et, sous les regards clairs et les sourires tombant de ces toiles, il me semblait voir se redresser d'étrange sorte la dernière du nom, celle que Mme Battant accablait de son mépris, celle dont Anita n'aurait pas voulu pour son neveu...

Et cette exclamation me fut arrachée:

—Mais vous êtes ici chez vous, mon enfant!

Ce fut Jo qui répondit:

—J'ai toujours été reconnaissant à mon père d'avoir laissé les choses en l'état où il les a trouvées, lorsqu'il acheta Mertens... N'est-ce pas que Suzanne seule peut habiter ici... que Suzanne seule peut y venir?...

Nous sortions du grand salon.

Mertens est une grande bâtisse carrée, aux angles de laquelle sont des tourelles crénelées où tournent en colimaçon des escaliers de pierre. Des portes massives en ferment les entrées, isolent ces escaliers du reste de l'habitation et rappellent les temps où parfois, chez soi, il fallait se défendre.

Au premier étage, des cris nous glacèrent d'effroi.

"Je suis un grand coupable! Allez chercher le juge d'ins-

truction et les magistrats qui m'ont donné gain de cause... Je les ai trompés... Ces procès sont à reviser... Ah! la justice humaine!

—Vous entendez? murmura Jo, devenu très pâle! n'est-ce pas effrayant?

Malgré tout, j'avais l'impression que la triste réalité ne l'atteignait point encore.

—Qu'on appelle mes gens, qu'on aille chercher les habitants du village, qu'on me transporte dans la plus grande salle... ou bien dehors, afin qu'il puisse y avoir plus d'auditeurs.. Je veux parler.. il faut que je parle, sinon je suis damné! Obéissez-moi; je ne veux pas de vos narcotiques... Le temps est passé où je croyais échapper à mes tourments en m'abrutissant de sommeil... Obéissez-moi, portez-moi dehors...

Et j'eus la surprise de voir Suzanne, absolument maîtresse d'elle-même, s'avancer sans hésitation vers une porte ouverte devant nous, entrer dans la chambre d'où partaient ces cris, s'approcher du lit où un homme se débattait, prendre la main de cet homme et lui dire d'un ton de commandement:

—Ne criez pas. J'aime Jo et ne veux pas de scandale!

—Appelez tout le village! Où sont mes gens?

—Vous n'êtes pas seul au monde! Jo est innocent, et je veux qu'il puisse porter haut la tête.

—Ah! ce sont de pareils soucis qui ont toujours dirigé mes actes. J'ai voulu sauver la façade, ce que je considérais comme l'honneur des miens aux yeux du monde, et j'ai caché la tare hideuse... Et tous y ont été pris! Personne n'a su me faire lever le masque... et celle qui disait: "Tu es coupapble"' a été condamnée, brisée comme verre dans sa lutte avec moi... Poutant, elle seule disait vrai!

"Franche, courageuse, énergique, indomptable en ses convictions, elle défendait les siens; elle les a défendus jusqu'à l'épuisement de ses forces et son dernier mot a été pour les défendre encore... Mais nul ne l'a écoutée; on s'est ri de ses dires, on l'a cru prête pour le cabanon que je lui préparais, si l'on m'eût laissé agir. On l'a traitée de folle... on n'a eu pour elle que mépris et railleries.

"Elle a donc eu la défaite, la malheureuse! Moi, j'ai eu la victoire, l'encens, les adulations, mais aussi les remords...

"Oh! le remords!... Le connaissez-vous, ce chancre qui prend l'âme, la ronge et en détruit le meilleur? La connaissez-vous, cette incessante torture qui renaît de tout,

s'avive d'une allusion, met brusquement une rougeur au front, fait haleter de frayeur, rend le regard fuyant, comme par crainte de lire aux yeux des autres ce qu'on voudrait cacher au plus profond de soi, toujours?

"La connaissez-vous, la torture de ne jamais goûter l'oubli, de voir s'étaler partout des tableaux, des images que l'on voudrait effacer de sa mémoire, pages détestées que l'on souhaiterait arracher de sa vie, alors qu'au contraire elle restent marquées, comme celles d'un livre qui s'ouvrirait toujours au même feuillet?

"Pour si heureux et fortunés qu'ils paraissent, plaignez ceux qui sont atteints de ce mal du remords: ils portent en eux l'enfer!

"Le remords est un feu que rien n'apaise... On cherche à l'éteindre en réparant le mal commis, on donnerait tout pour cet apaisement... Dérision! On n'efface pas l'ineffaçable... Ce qui est demeure, devient le fait accompli, l'irréparable, le passé sur lequel nul n'a jamais pu revenir! Et, sur la route suivie par celui qui est coupable, ce fait se dresse, tel un de ces monuments commémoratifs, et rappelle un jour, une heure, une date, celle où l'âme sombra dans quelque obscure catastrophe, et de loin, de près, on le revoit toujours!

"J'ai connu un homme bon, franc, honnête, loyal, j'ose le dire; il était de ceux que l'on classe parmi les heureux de ce monde; de ceux que la tentation du mal semble ne devoir jamais atteindre; de ceux qui paraissent à jamais éloignés d'une action criminelle. Sa vie était droite, bien tracée, facile, tel un chemin semé de fleurs...

"Eh bien! cet homme à qui tous on tendu la main, dont tous sont honorés de posséder l'amitié; cet homme que l'on s'est fait une gloire de connaître, cet homme devint un jour un grand coupable.

"Et depuis, jamais il n'a pu vivre un instant sans remords!"

M. Monti-Ville s'arrêta...

Il prit son front mouillé de sueur dans ses mains tremblantes et murmura, pensant tout haut:

—Avoir tant souffert et devoir cet aveu... le devoir...

Le prêtre se pencha vers lui.

Ils échangèrent quelques mots à voix basse.

Puis, comme animé d'une force nouvelle, le malade reprit:

—Voici comment cet homme est devenu coupable et, si vous le jugez sans excuse, ayez au moins pitié de lui!

"Son père était fort malade, on craignait pour ses jours.

On le pressait de remplir ses derniers devoirs. Il s'y refusait. Le mourant n'avait jamais passé pour un incroyant, un irréligieux ; son refus surprenait. On insista, il refusa encore. Enfin, comme on le pressait davantage, sans lui cacher combien était court le temps qui lui restait pour se décider, il finit par dire :

"—Laissez-moi seul avec mon fils, je lui donnerai les raisons de mon refus."

"Lorsque le père et le fils se trouvèrent en tête-à-tête, le premier dit à l'autre :

"—Le moment est grave. Ecoute et juge!...

"Notre fortune est du bien volé ; si je me confesse, on m'ordonnera de restituer... Que veux-tu faire?...

"Mon père a emporté dans la tombe ce terrible secret. Je ne veux pas agir autrement sans ton avis."

"Le fils, à ces mots, poussa un cri sourd et sortit de la chambre.

"Du bien volé!..." Ces mots l'affolaient, il se les répétait sans cesse. Et son père et aussi son grand-père avaient pu vivre avec cet horrible poids sur le cœur... Leur argent était du bien volé!

"Lui venait de se marier. Sa situation était splendide... et il fallait tout compromettre, barrer son nom à jamais d'un signe infâmant, faire connaître par cette restitution l'horrible vérité à tous?... Comment accepter une pareille déchéance, un tel châtiment? "C'est trop! se disait-il hors de lui, en révolte, je ne puis pas!..."

"Pourtant, après avoir longtemps hésité et souffert tout ce qu'on peut souffrir, il s'était ressaisi et revenait auprès de son père, ramenant un prêtre...

"Son père venait de mourir!...

"Alors elle commença l'horrible épreuve des regrets que rien n'apaise. Elle commençait par une souffrance que des mots ne peuvent traduire, et cette souffrance, dégénérant bien vite en exaspération, rendit cet homme différent de lui-même, fit s'éveiller en lui une nature qu'il ne se connaissait pas. La bête de proie qui sommeille en chacun de nous et vit ou meurt, suivant les circonstances, allait le posséder désormais tout entier pour le malheur des autres et son châtiment.

"Abolissant d'un coup ce qu'il avait toujours cru posséder de délicatesse, de scrupules, de loyauté, cette homme, qui, hier, n'aurait point fait tort d'un centime à personne, se dit : "Puisque mon père et mon grand-père l'ont fait, je les

imiterai. Gardons leur secret, gardons l'argent et allons de l'avant!''

''Mais que de mensonges il fallut échafauder pour cela, que d'hypocrisie!...''

—Qui est cet homme? demanda soudain une voix que nul ne reconnut, tant elle était rauque, douloureuse.

—C'est moi! fit une autre voix, changée aussi par l'immense effort qu'avaient nécessité ces mots.

—A qui est cet argent?

—Aux Mertens...

Un gémissement sourd répondit.

—Un jour, il y a longtemps, deux jeunes gens partirent pour l'un de ces pays d'Amérique où les fortunes se font vite. L'un, Albert de Mertens, la bourse garnie, y allait pour son plaisir, par esprit d'aventure, pour voir du neuf, du nouveau.

''L'autre, Jean Monti-Ville, son camarade, bien qu'il ne fût pas du même monde, partait l'estomac creux, la poche vide, pour s'enrichir. Le premier avait dit à l'autre: ''Tu as l'intelligence, la force, l'âpreté au travail; moi, les capitaux. Le monde est à nous, allons conquérir le monde!''

''Mais arrivé à destination, le baron de Mertens tomba malade. Après l'avoir soigné quelques jours, son ami se déclara contraint à le quitter, car le temps est court et précieux à celui qui a sa vie à faire.

''Or, on parlait de tous côtés d'opérations splendides, de villes sortant de terre, de terrains dont la spéculation faisait en quelques années d'un émigrant sans le sou un millionnaire, de pétrole jaillissant au premier coup de pioche, que sais-je!

''La fièvre de l'or est une mauvaise fièvre. Jean Monti-Ville, promettant de revenir, poursuivit son voyage. Il laissa son ami dans une bourgade, mais après son départ...—Ah! que tous les miens baissent la têtte et rougissent de honte!... pour réussir, il fallait à Jean Monti-Ville des capitaux!...—Albert de Mertens s'aperçut qu'il avait été dévalisé... ce qu'il possédait lui avait été enlevé, jusqu'à une procuration toute prête qu'il comptait envoyer en France pour la gérance de la fortune qu'il y avait laissée.

''Bref, lorsqu'il revint en France, Jean Monti-Ville était millionnaire et Albert de Mertens était mort là-bas, ayant entraîné soidisant dans des affaires malheureuses tout l'avoir des Mertens.

''Des procès s'ensuivirent, Mais comment établir les responsabilités? Jean Monti-Ville déclara qu'il avait spé-

culé heureusement, ne se fiant qu'à lui-même, alors que son camarade, peu rompu aux affaires, avait mis ses intérêts entre les mains des aigrefins.

"Sur ce thème une querelle s'engagea. Elle devait se poursuivre pendant trois générations...

"Voleur, donc je le suis, hélas!... Mon père le fut et aussi mon grand-père... Car la vérité, la terrible vérité, la voici : Jean Monti-Ville a bien vraiment dépouillé le baron de Mertens!...

"La baronne avait donc raison quand elle m'a frappé de cette flétrissure ; mais pourquoi m'a-t-elle traité d'assassin?...

"Est-ce parce qu'elle m'accuse de l'avoir tuée de chagrin? Est-ce parce que son fils Max est allé mourir au loin?

"Lorsque j'ai procuré à Max de Mertens cette position à Panama, c'était dans l'unique but, et cela je le jure! de l'enrichir, de lui mettre en main une machine à faire de l'or et de lui rendre ainsi cet or, l'or que j'avais à lui, et qui me brûlait les doigts!...

"Mais tout ce que j'ai fait en vue de cette restitution a échoué!

"Pour bien comprendre, du reste, ma manière d'agir vis-à-vis de ce garçon, il faut revenir sur l'analyse que je faisais de moi-même et reprendre les choses de plus haut :

"Si l'être mauvais qui s'est brusquement révélé en moi, à la mort de mon père, m'a poussé à mal agir, j'avais été trop longtemps dans le droit chemin pour suivre sans révoltes la voie mauvaise. Tout m'était heurt, déchirement ; je souffrais des maux dont j'étais la cause, des malheurs que je voyais s'accumuler par ma faute, et un grand désir me venait, pour m'apaiser, de travailler à rendre ce qui ne m'appartenait pas et cela partiellement, puisque je ne le pouvais d'un coup sans attirer sur moi dangereusement l'attention.

"C'est alors que j'allai trouver Mme Chatel et que je la priai de faire ce qu'elle a fait. J'en espérais du calme. Non. L'avenir des enfants dont je m'occupais me tourmentait journellement.

"Qu'est-ce que je prépare?" me disais-je sans cesse.

"Le peu que je pouvais faire pour eux, en me cachant, ressemblait à une charité, une aumône... et qu'était-ce auprès de ce que je leur enlevais! Et qu'arrivais-je du reste à faire, quel était le résultat de tant d'efforts? Max partait là-bas et y mourait ; Suzanne était institutrice chez les Battant!

"Rien, rien de ce que j'aurais voulu pour ces enfants ne

réussissait!... Je croyais enfin avoir consenti pour Suzanne au sacrifice suprême. Je m'étais dit : "Je veux la faire aimer de mon fils, il l'épousera et la restitution se fera d'elle-même, tout s'arrangera... la baronne était morte et, alors que vivante elle eût entravé mes projets, je pensais qu'elle ne me troublerait plus....

"Elle est sortie de sa tombe pour me combattre une dernière fois, et elle m'a terrassé et acculé à cet aveu... à ce suprême abaissement des miens, car je vais mourir et ne peux plus garder le secret qui a empoisonné ma vie... je n'en ai plus le courage, la force, l'énergie...'

"Plaignez-moi, je n'étais point méchant et j'ai fait beaucoup de mal; j'étais généreux et honnête, et j'ai âprement retenu le bien d'autrui; j'étais bon, et j'ai supporté de voir les autres à la torture; j'étais loyal, et ma vie n'a été qu'un mensonge,... sincère, et je n'ai agi qu'avec hypocrisie.

"Ne démuselez la bête mauvaise que vous avez en vous pas un instant, si court soit-il; elle bondit, elle est libre, elle est forte, elle est reine, vous êtes asservi, vous êtes dans les fers!...

"Si j'ai fait souffrir, j'ai aussi beaucoup souffert!..."

Et, changeant, de visage, le regard en déroute, le malade retomba dans le délire :

—Tu le voulais, cet aveu, tu l'as! Es-tu contente? Non, pas encore!... Tu me reproches la douleur de ces enfants... et ce qu'ils vont souffrir à leur tour parce qu'ils s'aiment et que tout les sépare?... Ne la veux-tu pas, cette séparation suprême?... Suzanne, Suzanne, dis à ta mère que tu la veux! dis-le... dis-le! Mon pauvre Jo est innocent, il ne savait rien... entends ses sanglots!... vois sa honte... son désespoir!...

Suzanne se rapprocha du lit, murmurant des paroles de consolation, d'apaisement.

M. Monti-Ville venait de perdre connaissance. Le vieux prêtre récitait les prières des agonisants.

.Monti-Ville mourut dans la nuit. C'est moi qui eus la pénible mission de faire connaître à Mme Monti-Ville ce qu'il nous avait confié avant de mourir. Ce qui la fit s'écrier, avec un rire douloureux :

—Et vous l'avez cru... et Jo l'a cru? Et vous l'avez laissé aller jusqu'au bout de cette histoire... Et personne n'a compris que c'était une manifestation incohérente de son pauvre esprit malade?... Nul ne s'est souvenu qu'il était sujet à des hallucinations?... Vous êtes tous sans pitié d'avoir agi

ainsi... sans pitié... Mon mari n'a jamais été coupable de rien de semblable, et devant Dieu j'en pourrais témoigner!...

XVIII

"Ma chérie, je suis passée hier en automobile devant le château de Mertens que l'on dit n'être plus aujourd'hui à personne, m'écrivait plus tard Mme Malmenet. Jo Monti-Ville l'aurait abandonné à Suzanne de Mertens, ainsi que toute la fortune de son père. Pourquoi?... Jo vivrait avec sa mère, ou plutôt voyagerait tout le temps, et Mme Monti-Ville aurait fort diminué son train de maison.

'Que s'est-il passé?

"Ce qu'il y a de sûr, c'est que lorsqu'elle était pauvre, Suzanne ne voulait pas de Jo et, aujourd'hui qu'elle est riche, c'est lui qui s'éloigne d'elle... Mystère!

"J'en arrive à dire, comme Boby Tavoix: "Ça tangue ferme, ces affaires-là." Cela tanguera-t-il toujours?"

Mais, ne pouvant faire aucunement la lumière sur ces choses, ce fut à part moi que je répondis:

"Hélas! je crains bien que cela ne tangue longtemps!

Après l'enterrement de M. Monti-Ville, Suzanne a revu Jo et il s'en est suivie une scène déchirante.

Trop de choses étaient entre eux pour qu'il pût en être autrement.

Si Suzanne tenait toujours le même langage, celui que, hier, elle considérait comme son fiancé ne la comprenait plus.

Jo a quitté ma pauvre petite amie en lui disant:

—Me pardonnez-vous de m'être fait aimer, puisque je suis indigne de vous, puisque entre nous rien ne peut être?

—Mais réparons, au contraire, effaçons! Votre père le désirait tant!

—Mais votre mère ne le pardonnerait pas!

Jo s'éloignait d'elle comme s'il eût voulu la fuir.

—Oh! Jo... ne partez pas... parlez-moi... dites-moi que je puis avoir de l'espoir!... suppliait-elle.

—Si cela est possible, a-t-il répondu de loin, comme s'il avait peur de la revoir, de se rapprocher d'elle, de revenir, je vous l'écrirai.

Il y a dix ans de cela, et cette lettre n'est jamais arrivée.

Ma pauvre petite amie est avec moi, rue Vanneau. Chaque année, à la Toussaint, nous revenons à Mertens. Nous aussi,

nous allons coucher à Pau ou à Biarritz, comme si nous avions peur de la grande maison silencieuse où, dans le salon clos, les portraits d'ancêtres échangent entre eux, dans le demi-jour, leurs regards, leurs sourires, tandis qu'à la salle des gardes les armures se dressent, pique en avant, visières baissées.

Et lorsque je me demande, pensant à Jo et à Suzanne :

"Tout les séparera-t-il toujours ainsi?..."

Je ne trouve à répondre que par cette autre question que je pose à tous :

"Comment pourrait-il en être autrement?..."

FIN.



SOUSA

———

> " John Philip Sousa and his famous band have lost none of their magnetic power, as was evidenced by the two big houses which assembled at the Auditorium yesterday to hear the well-selected programmes which were offered to musical Quebecers."
>
> *Quebec Chronicle.*

La grande Yvette répondait par la boutade suivante à un journaliste qui lui demandait son secret :

> " Pour faire une chanteuse de genre, voici comment on procède. On prend une grande femme maigre, quelque peu chauve, on lui met des bandeaux à la vierge, une robe plutôt fermée que décolletée, de longs gants noirs qui détournent l'attention du public de ses bras décharnés, on y saupoudre quelques grimaces toujours les mêmes, un ou deux gestes idiots, on agite le tout avec beaucoup de réclame, puis on sert chaud."

Ceux qui soupçonnent les durs labeurs des vrais artistes n'ont pas cru Yvette sur parole et n'ont eu garde de se servir de la recette. Sousa, lui, sans probablement la connaître, la met en pratique tous les jours. Voici comment, pour conserver le même style, on fait un chef de musique américain : On prend un joli garçon, on lui met un binocle, une casquette et un uniforme vaguement militaires, on lui prête un bâton noir en lui conseillant de s'en servir comme pour donner une fessée, on y saupoudre pas mal de *bluff*, on agite le tout avec la canne

de feu Barnum, et on le fait servir très chaud par dix trombonistes absolument glabres, qu'on dresse à se camper devant la rampe, au moment de la coda.

Cuisine à part, Sousa n'a pas compris les *Préludes* de Listz. Ces préludes ont un sens absolument spécial, que le programme, pourtant, indiquait parfaitement ; et s'ils ne rendent pas précisément tout ce qu'a voulu dire Lamartine, ils sont peut-être l'avant-coureur de cette musique de l'avenir que le grand pianiste aurait pu révéler à son illustre gendre... Le rythme enlevant mais forcément monotone des pas redoublés ne leur convenait donc pas ; ils devaient être exécutés avec une fantaisie qu'on n'eût pas oser condamner, même si elle eût été excessive. Car Listz est toujours l'homme des rapsodies... et ça lui suffit pour être un grand musicien.

Cependant il est permis de ne pas comprendre les Préludes, et c'est déjà quelque chose d'honorable que de les jouer ; mais il n'est pas aussi inoffensif de composer des symphonies inspirées de *Ten nights in a bar room.* Le titre, très spirituel du reste, du poème symphonique de M. Sousa, annonçait des commentaires musicaux sur le vin de Champagne, les vins du Rhin, les whiskeys et les autres liqueurs. Eh ! bien, lorsque M. Sousa eût agité tout cela pendant un quart d'heure, on eut la sensation d'avoir bu de la piquette tout le temps...

Mais... il y a les marches de Sousa. Oh ! ça, c'est amusant. Au fait, j'ai oublié de mettre dans ma recette pour chef de musique yankee : " On ajoute un *two-steps*, toujours le même, et on le joue pendant vingt ans."

Comme de raison, le public y prend un plaisir où il entre un peu d'orgueil, car, ayant entendu le *two-steps* si souvent, il s'imagine à la fin que c'est lui qui en est l'auteur...

Jean Valier.

LA SOCIETE DE
LA REVUE FRANCO-AMERICAINE
207 RUE ST-JEAN, QUEBEC.

TABLES DES MATIERES

TOME III

No. I à VI

A

B

C

D

E

I

L

P

R

S

T

V

AP
21
R45
t.3

La Revue franco-américaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY